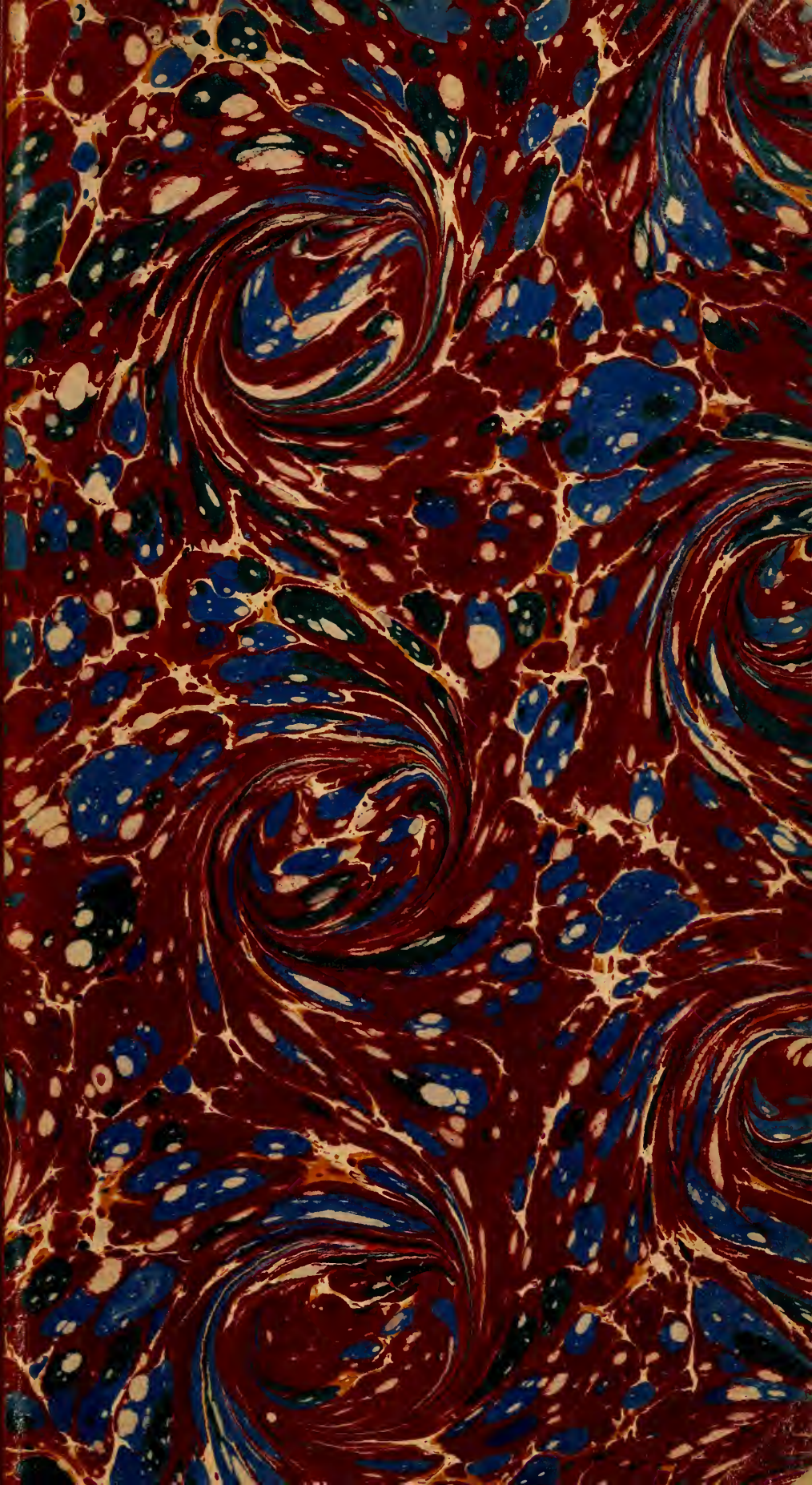

OTTO HARRASSOWITZ
LIBRARY AGENT
·LEIPZIG·

Division DC114
Section .R76
v. 1

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesoriginespolit01romi

LES

ORIGINES POLITIQUES

DES

GUERRES DE RELIGION

I

HENRI II ET L'ITALIE

Copyright by Perrin et Cie 1913.

DU MÊME AUTEUR

La Carrière d'un favori. Jacques d'Albon de Saint-André, Maréchal de France (1512-1562). *Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.* Un volume in-8° écu avec gravures. . . . 5 fr.

Lettres et chevauchées du Bureau des Finances de Caen sous Henri IV. Un volume in-8. Collection de la Société de l'Histoire de Normandie.

En préparation :

Les origines politiques des guerres de religion. — II. La fin de la magnificence extérieure. L'avènement politique de la Réforme française (1555-1559).

PERRIN Edit.

PORTRAIT DE HENRI II

Crayon de Chantilly

LIBRARY OF PRINCETON
SEP 29 1914
THEOLOGICAL SEMINARY

LUCIEN ROMIER
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

LES ORIGINES POLITIQUES DES GUERRES DE RELIGION

I

HENRI II ET L'ITALIE

(1547-1555)

D'après des Documents originaux inédits.

Ouvrage accompagné de deux Portraits et d'une Carte

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1913

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

IL A ETÉ IMPRIMÉ

Cinq exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder.

A LA MÉMOIRE

DE

GABRIEL MONOD

PRÉFACE

Dans le récit de l'histoire de France, la date de 1559 indique ce qu'on appelle une transition brusque. Ici s'achèvent les guerres d'Italie et s'ouvrent les guerres de religion. D'extérieure qu'elle était, l'activité belliqueuse du royaume devient intérieure. Aussi, dans l'histoire de l'Europe, cette date marque une sorte de concentration des forces catholiques contre l'hérétique et l'infidèle, contre les protestants et les Turcs. Les rivalités dynastiques s'apaisent, par un retour de la vigilance des princes sur leurs propres Etats, et se transforment en luttes confessionnelles. Etudier les faits politiques et diplomatiques qui ont procuré cette révolution, en France, voilà toute notre intention.

Arrivés au seuil du règne de François II, en face d'événements d'un caractère nouveau, les auteurs paraissent d'ordinaire comme gênés. La plupart se tirent de peine avec aisance, reprennent, au long du chemin déjà fait, la chronique du mouvement réformé dans la première moitié du XVIe siècle et lient, par un raccord spécieux, l'histoire morale du passé à l'histoire politique et militaire qui va suivre. C'est mauvaise méthode, semble-t-il, de joindre ainsi deux matières qui ne correspondent que pour partie. Non que l'on veuille nier l'importance essentielle des tendances intellectuelles et morales qui, fixées et accentuées, ont opposé les confessions l'une à l'autre. Mais il ne semble pas qu'à observer seulement

les faits de cette nature, on puisse trouver la cause pourquoi succéda si brusquement à la Réforme patiente la Réforme militante.

A vrai dire, si quelques historiens modernes font allusion à une « alliance catholique » qu'auraient scellée le roi de France et le roi d'Espagne par le traité du Cateau-Cambrésis, personne, que nous sachions, n'a scruté la vérité de ce fait. Et, tandis qu'augmente chaque jour, sous l'effort de maîtres ardents, la littérature touchant les origines de la Réforme et celles de la Contre-Réforme, et que pareillement s'amassent, par les soins de l'un et de l'autre partis, les preuves d'une histoire critique des guerres de religion, on laisse dans l'ombre les causes politiques qui ont provoqué le choc des deux confessions armées. Il nous a semblé qu'il était opportun d'éclaircir cette obscurité.

Celui qui veut résoudre les questions d'origines ne saurait reprendre les choses de trop loin, non plus qu'il ne peut espérer d'atteindre toutes les sources, d'ordinaire si ténues. Comment reconnaître chacune des gouttes d'eau qui courent dans le grand fleuve? Il faut borner sa recherche à l'essentiel, à ce que l'on nomme si fréquemment les courants.

Pour le sujet qui nous occupe, nous avons choisi de répondre à deux questions principales : Parmi quels événements et selon quelles causes s'est achevée la période politique qui précéda les guerres de religion? Quels furent, à la fin de cette période, les partis agissants et quelle ligne ont-ils suivie? En 1559, la grande période qui s'achève, nous l'avons dit, est celle des guerres d'Italie. Ce sont les causes de cette fin que nous étudions ici, en suivant surtout l'action des partis français et en notant les signes de la période à venir.

Sans faire le récit des épisodes militaires ou des négociations vides, nous nous sommes appliqué, parmi des

matières complexes, à regarder vivre l'intérêt des factions et des hommes, à observer l'influence des forces morales ou matérielles, sur un terrain que nous avons tâché de mieux connaître, par une enquête large et patiente des documents inédits. Abandonnant, dans l'histoire de l'Eglise catholique, ce qui touche au droit canon et à l'application du concordat, toutes les espèces proprement ecclésiastiques, nous n'en avons retenu que les faits d'importance morale et politique.

A vrai dire, il nous a semblé plus facile de définir notre sujet dans le temps que dans l'essence. Les cadres du règne de Henri II étaient imposés par l'étude que nous avions entreprise des partis. Non que nous ne sachions combien est artificielle la division de l'histoire par règnes et quelle puérilité on met à vouloir sérier les grands faits selon l'avènement ou la mort des souverains. Mais la personne des rois détermine étroitement l'attitude des partis, et de ces partis il ne semble pas qu'on puisse faire une histoire exacte et complète, si on ne l'étend point à toute la durée d'un règne. Au surplus, le règne de Henri II, de 1547 à 1559, nous offrait une masse d'événements et un ensemble d'influences assez compréhensifs, de même qu'un champ de vue assez étendu, pour qu'on y pût retrouver les facteurs efficaces et continus.

On nous reprochera sans doute l'audace de cette entreprise. Une œuvre ainsi conçue ne se justifie que par sa réussite. Personne plus que nous, assurément, ne redoute les conséquences d'une telle témérité. Mais celui-là même qui jugera défectueuse la construction d'ensemble, voudra bien reconnaître, nous osons l'espérer, qu'elle offre des matériaux abondants et nouveaux.

*
* *

Le règne de Henri II, considéré dans l'histoire de sa politique extérieure, se divise naturellement en deux périodes, dont l'abdication de Charles-Quint, à la fin de 1555, suivie de la trêve de Vaucelles, au début de 1556, marque nettement la séparation. Le traité du Cateau-Cambrésis clôt ce règne par un acte diplomatique dont les répercussions furent aussi profondes sur la vie intérieure que sur la vie extérieure du royaume. Et, comme par une rencontre ordonnée, l'accident mortel de 1559 vint enlever Henri II, au lendemain de cet accord international qui désorientait brusquement les efforts séculaires de la dynastie de Valois.

L'ensemble de notre travail comprendra donc deux parties. La première, qu'aujourd'hui nous livrons au lecteur, est l'histoire de la politique italienne de Henri II, depuis l'avènement de ce prince jusqu'à l'abdication de Charles-Quint et à la trêve de Vaucelles.

Nous avons cru qu'il était nécesaire d'exposer d'abord la constitution des partis qui ont influé sur la pensée du Roi et les causes particulières de l'attitude de chacun d'eux devant les questions d'Italie. Il n'était point facile de conduire cette étude à des résultats précis. Mais les documents inédits nous ont fourni plus de renseignements que nous n'avions osé en espérer. On peut promettre d'heureuses trouvailles aux historiens qui débrouilleront, par un effort suivi, l'histoire des partis au XVIe siècle : c'est de cette histoire que viendra toute lumière pour éclairer tant de faits qui paraissent aujourd'hui complexes et obscurs. Connaissant les idées, les passions et les intérêts des partis, à la cour de Henri II, nous avons pu facilement aborder le récit des deux grandes crises que provoqua, en Italie, l'intervention de la politique royale, avant la trêve de Vaucelles : l'une dont les Farnèse furent les héros et les bénéficiaires ; l'autre née de la protection du Roi sur Sienne et enve-

nimée par les passions politiques dont Florence, depuis des siècles, était le foyer. Tels sont les trois premiers livres. Le quatrième, consacré aux origines de la trêve de Vaucelles, est proprement une étude des questions morales qui ont gêné et arrêté le développement belliqueux de la politique royale en Italie[1]. Enfin, dans un livre assez long, nous avons exposé les institutions et les réformes qu'avaient retirées de l'occupation française, avant la trêve de Vaucelles, le Piémont et la République de Sienne.

Une seconde partie exposera les origines directes du traité du Cateau-Cambrésis, et montrera comment le roi de France fut amené à payer de ses conquêtes le salut de l'orthodoxie catholique. Cette étude nous conduira jusqu'au seuil des guerres de religion.

*
* *

Pour la première période du règne de Henri II, en ce qui touche l'histoire politique et diplomatique, la bibliographie française — mises à part quelques études judicieuses, mais anciennes — fait à peu près défaut. Nous nous sommes engagé dans un champ parfois très inculte. Même la chronologie élémentaire était mal établie. On en jugera par deux exemples : la plupart des auteurs mettaient en 1552 la guerre de Parme et les incidents de la crise gallicane, qui eurent lieu en 1551 ; les mêmes auteurs ignoraient la date exacte de l'intervention des Français à Sienne[2].

[1] C'est dans le quatrième livre que nous avons placé l'étude de la question de Savoie : cette question n'appartient pas à l'initiative politique de Henri II ; née sous le règne précédent, elle est devenue l'obstacle principal aux tentatives de paix générale.

[2] C'eût été un travail superflu que de reproduire ici, sur les ouvrages nombreux cités au cours des pages qui vont suivre, des indications bibliographiques qu'on trouvera facilement, soit dans le manuel de M. H. Hauser, soit dans celui de M. G. Lanson, soit en tête du livre de M. P. Courteault, *Blaise*

Ce nous est un plaisir, toutefois, de rendre hommage à quelques œuvres générales et de reconnaître que, sans elles, nous n'aurions pu commencer ce travail. D'abord, il convient de citer les *Sources de l'histoire de France au XVIe siècle* de M. Henri Hauser, recueil d'indications critiques établi avec une grande science et dont les érudits ne sauraient trop dire le mérite et l'utilité. De même, les travaux, si neufs à l'heure où ils parurent, de M. Emile Picot sur *les Italiens en France* et *les Français italianisants au XVIe siècle* nous ont offert une vaste matière : il est superflu d'en louer la valeur et la richesse.

Parmi les études particulières, nous mentionnerons celles de M. Paul Courteault sur Blaise de Monluc, tout à fait remarquables, ainsi que les biographies, anciennes mais toujours utiles, de Jean de Morvillier et du maréchal de Brissac, écrites jadis par M. G. Baguenault de Puchesse et par M. Charles Marchand. La grande histoire du connétable Anne de Montmorency par M. Francis Decrue présente encore aujourd'hui la meilleure synthèse sur le règne de Henri II : malheureusement, on n'y trouve presque rien des affaires d'Italie. Les articles et les livres de M. V. L. Bourrilly, qui débrouille avec science, méthode et diligence l'histoire diplomatique du règne de François Ier, nous ont fourni un ferme point d'appui. Comme tant d'autres, nous avons consulté l'*Histoire de la marine française* de M. de La Roncière.

Les éditions critiques de textes sont rares. Le recueil ancien de G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, offre des sources bien connues [1]. Parmi les publications plus récentes, l'une se distingue, c'est l'excellente *Correspon-*

de Monluc historien. Seulement, pour les livres ou les articles omis par ces auteurs, nous donnerons les indications bibliographiques complètes, dans les notes.

[1] Il faut prendre garde, dans ce recueil, à quelques erreurs de lecture et de « datation ».

dance de Lanssac, réunie et mise au jour par M. Charles Sauzé. Moins critique, mais intéressant quant au fond, est le recueil des lettres de Dominique du Gabre par M. A. Vitalis. Enfin, pour l'histoire des années 1554 et 1555, nous avons utilisé le premier volume des *Nonciatures de France sous Paul IV*, où Dom René Ancel a versé les trésors d'une érudition toute nouvelle[1].

Dans la littérature étrangère, les travaux des érudits italiens, comme il était naturel, nous ont surtout servi. Pourtant ils ne sont pas nombreux et montrent beaucoup d'inégalité dans la valeur critique. Tout le monde s'accorde à vanter les études de M. Arthur Segre sur les ducs de Savoie, Charles II et Emmanuel-Philibert : ces éloges sont tout à fait mérités. Parmi les autres essais d'histoire locale, nous citerons comme excellents ceux de M. G. Coggiola sur les Farnèse et de Mlle Anita Coppini sur Piero Strozzi. On trouve aussi dans les *Memorie* ou les *Bolletini* des *Deputazioni di storia patria* des renseignements nombreux et intéressants ; mais ces recueils contiennent beaucoup plus de documents que d'œuvres critiques, et là, comme ailleurs, l'histoire du XVIe siècle a été prise surtout pour mine d'anecdotes. Toutefois, il faut le répéter, les sociétés locales ont fait souvent de bonne besogne, de meilleure besogne qu'en d'autres pays, pour les études qui concernent la période finale des guerres d'Italie.

Il n'y a qu'une grande histoire récente à citer, c'est celle de Giuseppe de Leva : intéressante dans le détail, parfois bien informée, mais très confuse et inégale, d'ailleurs inachevée, la *Storia documentata di Carlo V* suit un ordre trop chronologique et ne montre point, sous la

[1] Le recueil des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* par Abel Desjardins ne contient qu'une infime partie des documents touchant l'histoire de France qui se trouvent aux Archives d'Etat de Florence.

tapisserie des incidents innombrables, l'armature nette des grands faits[1].

Les érudits de langue allemande apportent surtout des travaux sur l'histoire religieuse et des publications de textes. Meilleures que les *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, les *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, en cours de publication, offrent, jusqu'à l'année 1552, des ressources précieuses et abondantes à l'historien. Le recueil de A. von Drüffel, *Briefe und Akten zur Geschichte des XVI. Iahrhunderts* contient, pour les premières années du règne de Henri II, une riche collection : par malheur, les textes en sont fort mal établis. Les histoires célèbres de Ranke, de Baumgartner et de Pastor atteignent à peine l'époque que nous étudions.

Enfin, nous mentionnons, sans qu'il y ait lieu d'y insister, la grande publication anglaise des *Calendars of state papers*.

*
* *

A vrai dire, notre travail s'est accompli presque uniquement dans les dépôts de documents inédits. A Paris, Lyon, Turin, Milan, Venise, Mantoue, Parme, Modène, Gênes, Bologne, Lucques, Florence, Sienne, Rome, Naples, Malte, Innsbruck et Vienne-en-Autriche[2], sans négliger les petites villes de Piémont et de Toscane, nous avons scruté les archives et les bibliothèques, feuilletant des papiers innombrables[3].

[1] Nous n'énumérons point ici les sources narratives, n'ayant rien à ajouter aux observations critiques réunies par M. H. Hauser, sinon que ces sources, même les plus réputées, comme le diaire de Sozzini, ne méritent qu'une créance éveillée.

[2] Les archives espagnoles de Simancas ne contiennent guère, pour la première période de Henri II, que des documents sur l'histoire militaire. Les documents les plus importants des archives de Vienne ont été publiés par Drüffel.

[3] Nous avions formé le projet d'annexer à notre livre une étude sur la première domination française en Corse. Mais des recherches, que nous avons faites dans les archives de l'île, il ressort qu'à peu près tous les documents sur ce

*
* *

En terminant, on nous permettra, puisque c'est une précaution utile sur un terrain toujours brûlant, d'affirmer notre impartialité ou plus modestement notre bonne foi.

Puisse le lecteur retrouver, dans ces pauvres pages, un peu de la vie historique dont chaque heure de travail, en des cités admirables et diverses, nous a donné la sensation intense.

Lucien Romier.

sujet ont été détruits. On pourrait seulement, en dépouillant les archives italiennes, surtout celles de Gênes, de Florence et de Lucques, renouveler l'histoire militaire de la conquête : cette histoire n'appartient pas au cadre de notre travail.

LES ORIGINES POLITIQUES

DES GUERRES DE RELIGION

HENRI II ET L'ITALIE

LIVRE PREMIER

LE ROI. LA CONSTITUTION DES PARTIS

CHAPITRE PREMIER

LE ROI

La jeunesse de Henri II s'était écoulée tristement, parmi les rivalités de Cour.

Pendant les dernières années du règne de François Ier, le héros de la maison royale fut, non pas le dauphin Henri, mais son jeune frère, Charles d'Orléans, cadet séduisant qui prit, un moment, figure d'adversaire. Ce prince, duc d'Angoulême, puis d'Orléans, « tout bouillant de guerre, bravant, orgueilleux, trop esveillé »[1], avait recueilli, après la mort du premier dauphin François, l'affection particulière du Roi-chevalier. En la fortune de son troisième fils, le vieux souverain, négligeant les droits de l'héritier du trône, mit l'espoir de sa dernière politique.

A considérer seulement les scènes qui se déroulèrent autour du traité de Crépy, on pourrait mesurer l'importance de cette prédilection. Et d'abord, l'exhortation singulière qu'adressa Francois Ier au jeune duc, lorsqu'à l'automne de 1544, celui-ci le quitta pour se rendre auprès de Charles-

[1] Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 179.

Quint, dont il devait être l'ôtage, avant d'en épouser la fille ou la nièce : « Mon fils, vous avez déjà vingt-deux ans, et vous pouvez vous rendre compte que toutes les guerres que j'ai faites et tous les périls auxquels je me suis exposé, ce fut à cause de vous et en considération de l'amour que je vous porte. Dieu et la fortune ont permis que mes efforts eussent le résultat que vous voyez. J'ai résolu de vous donner à l'Empereur pour fils et pour serviteur : honorez-le comme un père et obéissez-lui comme à un maître. Maintenant, je vous bénis, vous exhortant, comme vieillard, et vous ordonnant, comme père, dût l'Empereur vous commander de porter les armes contre moi et mon royaume, de marcher sans hésitation. » Au même prince, l'Empereur, quelque temps après, devait montrer une tendresse pareille. Lorsque l'amiral d'Annebaut lui présenta le jeune ôtage, Charles-Quint répondit : « Ce n'est pas mon prisonnier, mais mon fils, et je l'accepte pour tel. » Il lui prodigua les marques d'affection, le retint sans cesse à sa table et à ses côtés, l'embrassant, causant et riant plus que de coutume[1].

Tant de prévenances frappèrent l'esprit des contemporains, en particulier des Italiens, lesquels devaient fournir ensemble aux maisons de Valois et de Bourgogne le gage de leur réconciliation et au jeune duc d'Orléans le champ de ses conquêtes espérées[2].

Il était naturel, en effet, que ce prince, tant aimé, fût prédestiné, dans les desseins de son père et les rêves des courtisans, à recevoir, pour sa part personnelle, l'héritage de Milan et de Naples, royaumes lointains et fortunés dont l'imagination de François Ier restait possédée.

Tout inclinait Charles d'Orléans à la poursuite des mirages d'outre-monts. De culture italienne, il goûtait les lettres toscanes et lisait Pétrarque avec amour. Le poète Mellin de Saint-Gelais, interprète docile des sentiments de la cour de France, exprimait ces ambitions italiennes en des vers qu'il dédiait au jeune prince et dont le sens retient l'attention.

[1] Bernardo Navagero au doge de Venise, 1544, 19 septembre. Crépy ; origin. italien, p. p. A. Rozet et J.-F. Lembey, *L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en* 1544, pp. 723-724.

[2] *Op. cit.*, pp. 724-725. — On trouve un écho de ces faits dans une lettre de Bern. Buoninsegni à la *Balia* de Sienne, 1545, 2 juin, Plaisance (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CXCV, 13 ; orig.).

... S'on vous voit, Monsieur, tant addonné
Au vray Toscan, c'est ouvrage des dieux.
A qui pourroit ce langage, seoir mieux
Qu'à vous, qui seul au monde avez donné
Certain espoir de vous voir couronné
Roy d'Italie, haut et victorieux[1].

Les rois, mùs par des sentiments de chefs de famille plutôt que par les traditions de leur peuple, avaient prêté à la question italienne le caractère d'une « question de famille », née de compétitions d'héritages, qu'ils s'étaient efforcés de résoudre tour à tour par des batailles ou des mariages[2]. Il semblait que le fils préféré de François Ier allait cueillir enfin le fruit de tant d'efforts et devenir, dans la Péninsule, le fondateur glorieux d'une dynastie nouvelle, issue des Valois.

*
* *

De cette grande faveur, qui entourait la fortune naissante du dernier fils de France, la victime était précisément le dauphin Henri, héritier d'une couronne qu'on lui promettait à regret.

Ce n'était pas qu'il eût reçu une éducation moins brillante que celle de son frère, ni moins soumise à la culture italienne. L'instruction de son enfance avait été confiée à l'humaniste Benedetto Tagliacarne ou Teocreno, qui signait *Theocrenus*, ancien secrétaire de la République de Gènes, auteur de poésies latines[3]. Henri, doué « d'une intelligence naturelle et d'une grande mémoire », apprit le latin, l'italien et l'espagnol[4]. Les connaissances du futur roi se bornèrent, dans la pratique littéraire, à savoir lire et écrire simplement. Mais l'usage de la langue italienne lui devint familier. Aussi

[1] Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. Blanchemain, t. I, p. 287.

[2] Pour le royaume de Naples, voy. Ph. van der Haeghen, *Examen des droits de Charles VIII sur le royaume de Naples* (*Revue historique*, t. XXVIII, pp. 89-111).

[3] Niceron, t. XXXIII, p. 322 ; Ch. Marchand, *Charles de Cossé-Brissac*, p. 12 ; E. Picot, *Bulletin italien*, t. III, p. 25.

[4] Contarini, 1551 (Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, S. Ia, t. IV, p. 64) : Joachim du Bellay, *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. II, p, 466 :

Il sçavoit l'Espagnolle et langue Italienne,
Et si n'ignoroit pas l'antique Ausonienne.

Cf. Ch. de Bourgueville, *Les antiquitez de Caen*, p. 207, et B. Cellini, *Vita*, éd. 1891, p. 301.

bien put-il s'instruire, en cette matière, au contact même de son entourage : le roi François, son père, parlait l'italien avec aisance ; son épouse, Catherine de Médicis, Florentine, rassemblait, autour d'elle, un petit cercle d'Italiens fort lettrés ; parmi les Français, Mellin de Saint-Gelais, son aumônier, était un « italianisant » distingué, qui avait étudié aux Universités de Bologne et de Padoue, il traduisait et imitait les poètes de la Péninsule, et, selon Joachim du Bellay, il aurait introduit en France le sonnet[1].

De bonne heure, Henri donna des preuves de son savoir en langue italienne. Le 6 novembre 1537, nouveau Dauphin, il adressait, du camp de Rivoli, au pape Paul III une lettre italienne autographe, écrite d'une main tremblante, mais d'un style pur[2]. Même en cette matière, son instruction progressa beaucoup. Le 1er octobre 1551, Hippolyte d'Este envoyait d'Italie à la Cour le secrétaire Bendidio, pour y résider, et comme celui-ci parlait mal la langue française, le cardinal écrivait au Roi : « Je regrette seulement que Bendidio comprenant mal le français, Votre Majesté doive prendre la peine de lui parler en italien : mais, comme j'apprends que Votre Majesté parle cette langue aujourd'hui mieux que jamais, ce sera pour Elle une occasion de s'exercer, et le succès en sera bien à propos, vu qu'Elle doit porter attention, de présent plus que jamais, aux choses d'Italie. »[3] Au mois de décembre 1552, après que l'humaniste Claudio Tolomei, venu à la Cour pour représenter la République de Sienne, lui eut adressé un long et docte discours, fleuri d'élégance toscane, Henri II répondit dans le même dialecte, avec aisance et ampleur. « Sa Majesté, écrit alors Tolomei, parle l'italien aussi bien que si Elle avait été nourrie au cœur de la Toscane. »[4] Henri II prit un goût très vif au

[1] H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 77.

[2] Henri Dauphin à Paul III, 1537, 6 novembre, camp de Rivoli (Arch. d'Etat de Naples, carte Farnes., fascio 719 ; orig. autog.).

[3] Hippolyte d'Este à Henri II, 1551, 1er octobre, Ferrare : « M'increscе che non intendendo egli molto ben la lingua francese, V. Mtà havrà per un pezzo a pigliar fatica di parlargli in italiano : pur intendendo che Ella parla hora meglio che mai in questa lingua, questa sarà un'occasione con laquale Ella potrà tanto più essercitarla, il che non le potrà tornare se non molto a proposito, havendo Ella ad attendere hora più che mai alle cose d'Italia. » (Arch. d'Etat de Modène, Reg. lett. Ippolito II, 1551-1552 ; reg. orig.).

[4] Cl. Tolomei et N. Borghesi au *Reggimento* de Sienne, 1552, 19 décembre, Compiègne : « Et in tutto questo ragionamento parlò sempre così bene italiano S. Mtà come se fusse nutrita in mezzo di Toscana. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, VIII, 23 ; orig.).

spectacle des comédies italiennes[1]. Il lui arriva, aux heures de flânerie, lorsqu'il visitait ses enfants, d'interroger les pages sur leurs études de latin et d'italien[2].

La littérature italienne adressa au dauphin Henri des hommages, moins empressés, il est vrai, et moins nombreux que ceux que recevait son jeune frère, Charles. Déjà Paolo Belmessere, en 1533, avait exalté ses noces dans un *Epithalamium ;* plus tard, en 1536, Bartolomeo Firino mit en sonnet les louanges du nouveau Dauphin ; en 1542, l'imprimeur vénitien Giolito dei Ferrari lui dédiait une édition de l'*Orlando furioso*, et, l'année suivante, le manuscrit de Giovanni della Casa, *De officiis inter potentiores et tenuiores amicos*, était, semble-t-il, calligraphié à son intention[3].

Mais la politique de François Ier n'orientait pas la fortune du dauphin Henri vers l'Italie. Dans l'esprit de son père, ce prince que Thomas Boleyn avait tenu sur les fonts baptismaux au nom de Henri VIII d'Angleterre[4], ne fut jamais voué à la poursuite des conquêtes d'outre-monts. Seulement, en 1520, avant la naissance de Charles, Léon X avait conclu, à Rome, avec l'ambassadeur de France, un traité par lequel il promettait de « priver le Roy Catholicque du royaume de Naples, et en bailler l'investiture à Henry, duc d'Orléans, second fils du Roy, et, par ce moien, ledit Henry prendroit le nom et les armes d'Anjou ». Promesse vaine, dont le bénéficiaire était alors un enfant de deux ans[5].

*
* *

Sans penser au royaume d'outre-monts, le Dauphin eut assez à faire d'assurer en France son avenir menacé.

[1] Il existe aux Arch. Gonzague de Mantoue quelques lettres d'un comédien italien de la Cour de France, Stefano Guazzo. Il écrivait à Sabino Calandra, châtelain de Mantoue, le 9 mars 1555, de Paris :« Questo Natale si recitorno i *Lucidi*, comedia del Firenzuola, innanzi a Sua Maestà, della quale io ne dissi una parte, et il simile ho fatto in una comedia del sr Luigi Alamanni, intitolata *Flora*, laquale si recitò già otto giorni a Fontanableo, con grandissimo piacere di S. Mta et tutta la Corte. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio ambasciatori Francia, à la date ; orig.).

[2] L. Arrivabene à la duchesse de Mantoue, 1553, 22 février, Amboise (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Francia, à la date : orig.).

[3] Pour les renseignements bibliographiques, voir E. Picot, *Bulletin italien*, t. III, p. 25.

[4] Arch. Nat., J 920. — *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, éd. Bourrilly, p. 68.

[5] *Journal de Jean Barrillon*, éd. de Vaissière, pp. 176-177. Cf. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, pp. 223-233.

Fruit d'intrigues et de délations, l'antipathie de François Ier à l'égard de Henri naquit au lendemain même de la mort du premier Dauphin, en 1536, et ne fit qu'empirer, pendant les dix années suivantes. On ne peut guère préciser les motifs premiers de cette fissure intime. Dans la Cour débauchée du galant roi François, des propos de femmes rivales suffisaient pour créer des incidents tragiques. Le connétable de Montmorency porte aussi une grande part de responsabilité, à l'origine de ce conflit. Le connétable souffrit toujours avec impatience les favorites ; Mme d'Etampes se vengea de lui en provoquant sa disgrâce, après l'avoir nommé : grand coquin ![1]

Henri, par une habitude prise dès l'enfance, et aussi par inclination naturelle, s'était attaché à Montmorency ; celui-ci exploita l'affection du Dauphin, en l'opposant aux sentiments de François Ier. Or, le vieux Roi, qui tolérait sans aigreur les critiques, même ouvertes, que lui adressaient les gens de lettres, au point que c'était un sujet d'admiration pour les humanistes italiens, soumis à la tyrannie ombrageuse des petits potentats de la Péninsule[2], ne voulut pas accepter le blâme qui ressortait de l'attitude de son fils. Les incidents, parmi lesquels se résolut la disgrâce de Montmorency, et l'opposition que laissa paraître le Dauphin détournèrent tout à fait le Roi de l'héritier de la couronne.

Dès lors, les deux partis de la Cour employèrent l'un contre l'autre des armes cachées, mais singulièrement dangereuses. Un exemple peut montrer la perfidie des attaques. A la mort du premier Dauphin, en 1536, les courtisans avaient accusé Ferrante Gonzague et Antonio de Leva de l'avoir fait empoisonner, par ordre de l'Empereur. Quelque temps après, parut en Allemagne une apologie de Charles-Quint, dans laquelle l'auteur, pour disculper les agents impériaux, accusait le second fils de France, Henri, d'être responsable de ce crime prétendu. Les ennemis du nouveau Dauphin accueillirent et propagèrent subtilement, parmi les courtisans crédules, l'atroce calomnie, qui pouvait irriter au

[1] Arch. Nat., K 1485, 23. Voy. F. Decrue, *Anne de Montmorency*, t. I, pp. 398-399.

[2] Cl. Tolomei à G. Cesano, s. d. : « Il Re di Francia lassa nel suo regno far non sô che farse, dove sotto certi velami dicono male e del Re e de' suoi primi ministri. » (Cl. Tolomei, *Lettere*, éd. 1547, fol. 165).

suprême degré les passions rivales [1]. Nourrie par des incidents de telle nature, la crise devint assez grave, pendant les années 1542 et 1543, pour que l'ambassadeur de Charles-Quint, aidé de la reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, songeât à fomenter une rébellion du Dauphin et de ses partisans, afin de détrôner le Roi [2].

Les rapports publics entre François Ier et son héritier, bien qu'empreints de défiance, restèrent corrects. Mais, en réalité, depuis 1540, le Roi, détaché des intérêts du Dauphin, dépensa tous ses efforts et les ressources de sa politique pour préparer une grande fortune à Charles d'Orléans, son fils préféré. Ces efforts, comme nous l'avons dit, s'étaient naturellement orientés vers l'Italie, terre promise et convoitée depuis un demi-siècle.

Les années 1544 et 1545 marquent l'aboutissement de ces tendances ; à cette époque aussi se manifeste, avec le plus d'acuité, l'opposition politique du Dauphin aux desseins de son père.

*
* *

Naples d'abord avait attiré les espoirs et l'ambition de Charles d'Orléans. Au mois de mai 1544, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, proposait, par commission du Roi, à la seigneurie de Venise un traité de ligue, afin de tenter en commun la conquête du royaume de Naples, au profit du dernier fils de France [3]. Mais bientôt les négociations de paix, engagées avec Charles-Quint, offrirent aux rêves de François Ier une satisfaction qui semblait moins aléatoire.

Le 18 septembre 1544, était signé le traité de Crépy : cet acte donnait une solution au problème italien par le mariage en projet de Charles d'Orléans avec la fille de Ferdinand ou celle de Charles-Quint, dotée du Milanais. Des clauses impliquaient le démembrement du royaume au profit

[1] Le nonce au card. Farnèse, 1542, 17 avril, Fligny (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. I A, fol. 296 vo-297 ; orig.).

[2] Paillard, *Revue historique*, t. VIII (1874), pp. 359-361 ; F. Decrue, *Op. cit.*, t. I, p. 432.

[3] Propositione del Rmo et Illmo cardle di Ferrara per commissione del Re di Francia all' Ill'ma signoria di Venetia per disponerla ad entrare in lega et confederatione con S. Mtà Chma per l'impresa di Napoli in favore del duca d'Orliens suo ultimo genito, lo anno 1544 del mese di maggio (Arch. Vatic., Principi, t. XIV, fol. 330 vo et suiv. ; copie du xvie s.).

du troisième fils du Roi, apanagé des duchés d'Angoulême, de Bourbon, d'Alençon et de Châtellerault. En tout cas, le traité frustrait la couronne de France de ses droits en Italie[1]. De ce coup, la rivalité latente, qui divisait le dauphin Henri et son frère Charles, se transforma en haine[2].

Le mardi 2 décembre 1544, dans une chambre du château de Fontainebleau, par-devant les notaires Favre et Musart, « personnellement constitué », Henri, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, protesta « contre plusieurs articles [du traité], qui sont grandement préjudiciables, et seroient encore plus à l'advenir, non seulement à luy, mais à l'universel estat du royaume ; mesmement la renonciation [à] la communauté de Flandres, [au] droict des royaume de Naples, duché de Milan, comté d'Ast, la restitution des terres, places, villes et seigneuries assises au demeurant de l'Italie, Piémont et Savoye ». A l'encontre des desseins de son père et des prétentions de son frère, le Dauphin affirmait ainsi sa volonté de maintenir intact l'héritage réel et moral, qui devait lui échoir légitimement. Les témoins de cet acte singulièrement grave furent Antoine, duc de Vendôme, François de Bourbon, comte d'Anguien, et François de Lorraine, comte d'Aumale[3]. Le 22 janvier 1545, le Parlement de Toulouse protesta de même contre le traité de Crépy[4]. Charles-Quint avait habilement préparé le sujet de cette hostilité entre les deux fils de François Ier.

Les griefs du Dauphin à l'égard de son frère étaient fondés. Charles dirigeait sans scrupules la politique de son intérêt personnel : au mois de février 1545, le jeune duc signait avec Paul III un traité secret d'alliance[5], et il préparait sa

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, pp. 280-286.

[2] Alberi, *Relazioni...*, Ia série, t. IV, pp. 46 et 59 ; A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, p. 218.

[3] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. I, pp. 578-580 ; Du Mont, *Op. cit.*, t. IV, p. 288.

[4] *Ibidem*, et A. Rozet et J.-F. Lembey, *L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier*, p. 201.

[5] 1544 [5], 13 février, Fontainebleau : « Je Charles, duc d'Orliens, promes à Nostre Saint Pere Pape Paule et pour luy à Monsieur le cardinal Fernese, son nepveu et mon frère, de me contanter seulemant d'estre seur de Parme et Plesance pour toute chose qui me peuvent susider auparavant la conqueste qui se doet faire de la duché de Milan, et an sepandant de laiser disposer à Sa Sainteté et à mon dit sieur le cardinal de l'administration de la justisse, du revenu et du demeurant, lui donant an sessi sete autorité et puissançe que je puis donner au roy mon pere et me obligeant à toujours de luy donner oubeissance de filz à Sa Sainteté. Et insi je le promes liberalemant par la

fortune italienne, de concert avec le cardinal Alexandre Farnèse, « seur, lui écrivait-il, que me serés aussy fidelle amy comme je suys le vostre, ainssy que nous l'avons délyberé enssemble »[1]. Les moyens que Charles employait, pour atteindre ses fins, transparaissaient dans son attitude même, et lorsqu'il revint de la Cour impériale, au mois de mai de cette année 1545, le nonce put dire de lui qu'il était « tout espagnol »[2]. Dans cette lutte secrète entre les deux frères, la mort décida brusquement. Le 8 septembre 1545, Charles d'Orléans fut emporté par la peste.

Cette disparition n'effaça guère la haine tenace de Henri II : la mémoire de son frère lui resta odieuse. En 1547, Jacques Peletier du Mans put adresser au nouveau Roi cette étrange flatterie :

> Deux frères siens sont morts dès leur printemps...
> Ce sont regrets divins, mais tu entens
> Que sans raison les hauts cieux ne font rien[3].

La fin du règne de François Ier procura au Dauphin une sorte de revanche. Attristé par la mort de son fils préféré, le vieux Roi s'efforça, semble-t-il, de regagner l'affection de l'héritier resté seul vivant. En 1546, il ordonna que les affaires fussent communiquées à Henri et il lui ouvrit l'entrée du Conseil privé. Mais ces avances furent accueillies sans empressement. Le souvenir des tristes heures du passé assombrissait toujours les rapports des deux hommes. Comme on avait entendu le Roi déclarer, à plusieurs reprises, « qu'il voulait être le maître jusqu'à sa mort, sans que personne s'avisât de le contredire, par des paroles ou des actes », le Dauphin en prit ombrage, se retira davantage et s'abstint de paraître au Conseil[4]. Dès lors, il affecta de se tenir à

presante escripte et souscripte de ma main, nonobstant aultre chose escripte ou promise au contraire de mon dit sieur le cardinal au roy. Faict à Fontenebleau, 13 de frevier 1544. CHARLES. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1 ; orig. autog.).

[1] Charles d'Orléans au card. Farnèse, 1544, 11 mai, Saint-Germain, et 1545, 13 février, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1 ; orig. autog.).

[2] Le nonce au card. Farnèse, 1545, 1er juin (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo Io, vol. V, fol. 21 et suiv. ; orig.).

[3] J. PELETIER, *Œuvres poétiques*, éd. Vascosan (1547).

[4] H. Dandino au card. Camerlingue, 1546, 25 juillet, Paris : « Trovo che a Mons. Delphino il Re ha ben ordinato che si comunichino le cose, et che quando vuole essere in Consiglio vi possa essere, ma che non per questo egli ha preso

l'écart du gouvernement, « estant très content que ceulx qui administrent en ceste saison ayent le bon et le maulvais, considérant en cecy que, comme tout vad mal aujourd'huy, l'on gecteroit après cy toute la faulte sur luy »[1]. Et François Ier mourait bientôt après, mal rassuré par les promesses qu'il reçut, à son lit de mort, des lèvres de son héritier défiant.

On désirerait connaître quelles dispositions, à l'égard des choses d'Italie, laissèrent en l'esprit du dauphin Henri les incidents politiques qui avaient assombri sa jeunesse. A vrai dire, nous ne pouvons pénétrer ses pensées intimes. Un principe restait en lui, qu'il avait exprimé, dès ses premiers actes de Dauphin, et dont il garda le culte presque jusqu'à la fin de son règne, c'est à savoir la volonté de maintenir intact son héritage, en Italie comme en France. Mais, autour de cette volonté longtemps immuable, les sentiments de l'héritier du trône et, plus tard, ceux du Roi offrent beaucoup de variations.

Peut-être le souvenir amer, qui vivait en lui, de ce frère privilégié, qu'on avait voué à la gloire et aux splendeurs d'outre-monts et dont l'ambition avait tenté d'opposer les intérêts d'un royaume italien à créer aux intérêts traditionnels du royaume de France, le détourna-t-il, quelque temps, des conquêtes chimériques de la Péninsule. Sans doute, c'est de ce sentiment que naquirent les velléités pacifiques qu'il manifesta parfois, du vivant de son père. Nous savons, en effet, — et lui-même, en 1547, chargeait un ambassadeur de transmettre cette confidence à Charles-Quint —, qu'il se plaignit plusieurs fois, pendant le règne de François Ier, des « procédés dont on usait contre Sa Majesté Impériale », ajoutant que, devenu roi, lui-même « s'efforcerait de corriger ce qui lui déplaisait dans les façons de son père et se montrerait toujours bon ami de l'Empereur », en particulier dans les affaires italiennes[2]. Mais d'autres témoignages révèlent

ancora ardire di fare officio alcuno, et che in Consiglio va rarissime volte, et questo procede perchè il Re si è lasciato già intendere più volte che padrone vuole essere lui finche vive et che non si pensi il contrario da chi si sia, ne in dimostratione ne in fatti. Onde Mons. Delphino, che è savio, stâ in cervello con molta prudentia. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 231 v°: orig.).

[1] Saint-Mauris à Los Covos, s. d. (Arch. Nat., K 1485, n° 575; orig.). Cf. A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, pp. 218-219.

[2] Alvise Mocenigo au doge de Venise, 1547, 18 juin. Halle (*Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. II, p. 288).

chez le Dauphin des tendances contraires. On ne peut guère retenir, parmi les actes d'un prince si peu averti des choses du gouvernement, de signes précis touchant une politique définie et préméditée ; il serait vain, en tout cas, de vouloir forcer le mystère de son esprit. A personne mieux qu'à ce Dauphin, qui vécut comme exilé dans la Cour de son père, ne s'applique l'observation d'un humaniste italien, son contemporain : « Quand l'homme ne peut parler librement, ses humeurs tristes se recueillent à l'intérieur. »[1]

En dehors des incidents politiques, d'autres influences purent-elles déterminer en lui une orientation ?

*
* *

Lorsque Henri II monta sur le trône, des conditions de milieu le rivaient, quelles que fussent ses idées personnelles, à la politique italienne.

Il ne s'agissait plus, comme autrefois, d'entrer dans une terre inconnue. L'équipée de Charles VIII peut offrir matière à critiques. Mais, en 1547, des relations étroites et incessantes, depuis plus d'un demi-siècle, ont rendu presque commune la vie des deux pays. Alors, la dynastie française ne peut plus se désintéresser de l'Italie, à laquelle le royaume est lié par des attaches de toutes sortes, matérielles et intellectuelles. Même, si l'on considère seulement l'occupation des territoires, il ne s'agit plus de revendiquer un héritage aléatoire, mais de maintenir et fortifier une conquête déjà ancienne, qui a été obtenue par une longue série de sacrifices nationaux.

Au surplus, tandis que les armées des Valois ont envahi les pays d'outre-monts, l'Italie a conquis la vie morale, artistique et économique de la France. De l'influence de la civilisation italienne sur les lettres et les arts à la cour de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, il n'y a rien à écrire qui ne soit présent à toutes les mémoires. Aussi serrés que les liens intellectuels étaient les liens économiques. L'Italie a été non seulement le foyer de la Renaissance des lettres : elle a donné encore à l'Europe, à la France surtout,

[1] Cl. Tolomei à G. Cesano, s. d. : « Quando l'huomo non puo liberamente parlare, allora quegli humori tristi si raccoglieno dentro e ogni di moltiplicano. » (*Lettere*. éd. 1547, fol. 165).

ces pionniers infatigables de civilisation, les marchands cosmopolites qui, par leur mouvement même et par les relations qu'ils nouaient de toutes parts, ont créé les traits les plus originaux de l'âge nouveau[1].

Ce passé engageait l'avenir. Henri II trouva la vie de son royaume comme tournée vers la Péninsule. Quels que fussent les sentiments personnels du Roi, si efficace même que paraisse l'influence d'une Cour et d'un entourage tout italiens, cette puissance du passé fut la vraie cause qui força l'héritier de François Ier à diriger son activité au delà des Alpes.

*
* *

Il est vrai, d'ailleurs, que jamais roi de France n'avait trouvé, comme Henri II, dans sa propre famille, en son épouse même, un stimulant personnel pour intervenir en Italie. Encore faut-il se garder d'exagérer la mesure de cette influence.

En 1537, le Dauphin enleva une jeune fille piémontaise, Filippa Duci, laquelle mit au monde une enfant qu'on appela Diane de France, son père l'ayant légitimée. Le frère de Filippa devint écuyer de la grande écurie du prince[2].

Quatre ans auparavant, le 28 octobre 1533, Henri avait épousé une Florentine, Catherine de Médicis. De ce mariage italien les sentiments ou les intérêts du futur roi reçurent-ils une orientation déterminée vers l'Italie ?

Aux yeux des contemporains, dans les rêves des poètes en particulier, les noces de Catherine de Médicis avec le second fils de François Ier marquèrent comme un symbole de l'union définitive qui devait lier la France à l'Italie. A cette Italie, dont la fille doit prendre place sur le trône des Valois, Jacques Peletier adressera une ode significative :

> ...Par ton moyen est heureuse et joyeuse
> France, qui a Royne de toy extraitte ;
> Mais si tu es dessu ell'envieuse
> Pour devers soy ta fille avoir distraitte,

[1] On trouvera une énumération sommaire des principaux marchands italiens qui habitaient la France, ap. E. Picot, *Les Italiens en France au* XVIe *siècl*, (*Bulletin italien*, t. II, pp. 23 et suiv.).

[2] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 136 ; E. Picot, *Bulletin italien* II, p. 51.

Contente toy d'un offre qu'on te traitte :
Pren-la pour Royne et avec nous t'allie,
Affin que soit de France et d'Italie
Un seul royaume, une royne et un roy [1]...

En réalité, le contrat de mariage de Catherine, qui aurait pu donner à son mari une base juridique pour des prétentions futures en Italie, paraît n'avoir été qu'une duperie. Ce contrat portait renonciation de la princesse à tous les biens de la succession paternelle, avec cette réserve, toutefois, « qu'en telle renonciation et cession ne soit pas compris le droict qui luy appartient à la duché d'Urbin ». Cette réserve d'apparence importante était confirmée et précisée par un article secret : « Promectra Sa Sainteté de donner ayde au futur espoux pour recouvrer Urbin. Et d'aultant que la duché d'Urbin appartient à ladicte dame duchesse, et que de présent elle se trouve occupée par le sieur François-Marie, si le sieur Roy veult faire entreprinse aulcune, en temps qui sera jugé oportun par Sa Sainteté et ledict sieur Roy, Sa dicte Sainteté sera contente payer et estre tenue à la moictié de la despence. » [2] Mais cette promesse, minée par les restrictions, était de celles dont la diplomatie pontificale avait coutume de nourrir l'enthousiasme de ses alliés d'un jour.

De fait, à l'époque où ce contrat fut signé, le duché d'Urbin était occupé par Francesco-Maria della Rovere. Néanmoins, François Ier dépêcha un gentilhomme pour en prendre possession théoriquement, au nom de son fils [3]. Et même, en 1537, lorsque le gouvernement royal, dans le renouveau de la guerre, montra son désir d'allumer « un grand feu en Italie », on mit, parmi les conquêtes à préparer, celle du duché d'Urbin [4]. Vaine démonstration : Francesco-Maria mourut en 1538, et son fils, Guidobaldo II della Rovere, lui succèda tranquillement sur le trône ducal.

Seulement, lorsque Henri II reçut le sceptre, Guidobaldo

[1] J. Peletier, *Œuvres poétiques*, éd. Vascosan (1547), fol. 89 v°.

[2] Contrat de mariage (9 juin 1531-27 octobre 1533), p. p. G. Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, pp. 478-486.

[3] Vergerio à Carnesecchi, 1533, 19 décembre (W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. I, p. 149).

[4] L'év. d'Ivrée au prot. Ricalcato, 1537, 11 juin, Lyon : « Si affaticheranno di conseguire anchora quello che si aspetta di ragione all' Illma sra Delphina, et vedo acceso un grandissimo fuoco in quella misera Italia. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. 1 A, fol. 87 v° : orig.).

éprouva quelques craintes et se tint sur ses gardes[1]. En effet, la réalisation de la dot immobilière de Catherine fut, semble-t-il, l'objet des premiers velléités du nouveau Roi. M. de Gié, au mois de juillet 1547, prit le chemin de Rome avec commission d'obtenir restitution entière de la renonciation consentie jadis par la Dauphine aux biens des Médicis[2].

Cette question du duché d'Urbin provoqua un incident étrange, à Rome, en 1548. Un individu de Crema, ancien familier du cardinal de Bologne, poussé par on ne sait quelle idée, se rendit un matin, accompagné d'un *cursore*, à la demeure de l'ambassadeur d'Urbin, qu'il trouva au lit : il lut à l'ambassadeur étonné un acte de protestation contre le duc, au nom de la Reine Très Chrétienne, afin de rompre, dit-il, le temps de la prescription pour la possession du duché. L'ambassadeur de France lui-même, fort ennuyé de l'incident, pria le pape de faire arrêter cet importun et de le garder en prison jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions du Roi, « lequel il savait bien n'avoir pas donné cet ordre et n'être telle son intention, ni même celle de la Reine, surtout à ce moment »[3].

Après cette date, la question d'Urbin s'évanouit. Vittoria Farnèse, petite-fille de Paul III, ayant épousé Guidobaldo della Rovere, le Roi, obligé par les engagements de sa politique de ménager la *casa* Farnèse, dut taire ses prétentions[4].

De l'héritage des Médicis, Catherine recueillit seulement des maisons, immeubles et rentes, à Rome et dans la campagne. Jean du Bellay administra ces biens, au nom de la Reine, pendant les séjours qu'il fit en Italie. Catherine céda au cardinal Farnèse, en 1555, le lot le plus important de cet héritage, constitué par des « palais, maisons, courtils, jardins et cultures », sis aux flancs de *Montemario*, près du *ponte Molle*[5].

[1] Relazione di Urbino di Federico Badoer, 1547, ap. Alberi, *op. cit.*, 2e série, t. V, p. 402.

[2] Le card. S. George et H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 18 juillet (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 1 A, fol. 327 v°; orig.).

[3] 1548, s. l. n. d. (Arch. Vatic., Borghèse, I, 3, fol. 355 ; copie du xvie s.).

[4] Le mariage de Vittoria Farnèse fut célébré, à Rome, le 29 juin 1547 : récit des fêtes par Bon. Ruggieri au duc de Ferrare, 1547, 2 juillet. Rome (Arch. d'Etat de Modène, Carteggio ambasciatori, Roma ; orig.). — Sur les négociations et les suites de ce mariage, voy. la correspondance de Hieronima Orsini, mère des Farnèse, pendant les années 1547-1548 (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fascio 398 ; orig.).

[5] 1555, 30 septembre, Villers-Cotterets (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes.,

De longs procès entourèrent la succession des Médicis. Catherine soutint, à ce sujet, contre Marguerite de Parme, veuve d'Alexandre de Médicis, une cause interminable, qui fournit aux tribunaux romains matière copieuse de procédure. Les deux femmes, également astucieuses, poursuivirent leurs intérêts avec une âpreté juridique que voilaient mal leurs relations d'apparat fort courtoises[1]. De même, Cosme Ier, duc de Florence, disputa à la reine de France, sa cousine, une part de l'héritage située dans les Marais Pontins[2]. En 1548, Catherine avait cédé au cardinal du Bellay, par une donation secrète, « tout le droit qu'elle pouvait prétendre sur les paludes pontines, qui par Terracine entrent en la mer »[3]. Le petit monde de la Curie, accoutumé aux compromis savants, apprit avec stupeur, un jour du mois de juin 1550, que le vieux cardinal, las des chicanes, avait envoyé cinquante cavaliers prendre possession de Terracine : cette résolution subite produisit du scandale, et le pape en montra quelque colère[4]. Mais ces incidents se passèrent en marge de la grande politique, et Henri II lui-même y donna peu d'attention.

De ces faits, il faut conclure que si la Reine exerça sur son mari quelque action, dans le sens des choses d'Italie, elle tint une telle influence non de ses biens, mais de ses qualités personnelles.

*
* *

En évoquant l'image de Catherine de Médicis, on doit se garder de prêter à son jeune âge ce masque légendaire de marâtre que les fatigues d'une longue vieillesse et les tourments de la politique donnèrent à ses derniers portraits, et

fascio 1337 ; copie collationnée). Ce fut Jean d'Avanson, sieur de Saint-Marcel, alors ambassadeur du Roi, qui mit le cardinal en possession de ce domaine.

[1] Les pièces nombreuses de ce procès, où J. du Bellay figure comme procureur de la Reine, sont dispersées en divers *fasci* des *Carte Farnesiane* des Arch. d'Etat de Naples.

[2] A. Serristori au duc de Florence, 1550, 27 mai et suiv., Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3269, fol. 145 et suiv. ; orig.).

[3] Le card. du Bellay au duc de Ferrare, 1554, 28 avril, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Carteggio cardinali, Du Bellay ; orig.).

[4] A. Serristori au duc de Florence, 1550, 22 juin, Rome : « Il vescovo d'Aquila mi disse che il cardinale Parigi haveva di propria autorità mandato 50 cavalli a terre il posesso de' paduli di Terracina, et che il papa n'era in collera. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3269, fol. 179 v° ; orig.).

qu'a poussé la fantaisie malveillante des historiens. Cette reine, qu'un veuvage prématuré devait jeter, chargée d'enfants et gardienne de l'héritage d'une dynastie, parmi la mêlée terrible des factions civiles et religieuses, montra, dans la période tranquille de sa vie, les qualités d'une femme aimable. Rien ne laissait prévoir, quoi qu'on ait dit, la régente capricieuse et fourbe que façonnèrent plus tard les événements.

Toute jeune fille, elle était venue à la Cour de François Ier — la plus grande et la plus riche Cour d'Europe — comme gage d'un traité d'alliance qu'avait signé le Roi-chevalier et que la mort du pape Clément VII fit apparaître bientôt comme « un marché de dupe ». Dans ce milieu fortuné, elle trouva beaucoup d'amertumes. Les poètes, les Italiens surtout, chantèrent la gloire de ses noces, mais les courtisans et les favorites ne lui épargnèrent ni les allusions à sa pauvreté, ni les dédains. Mme d'Étampes usait de la plus cruelle ironie et déclarait au Roi non seulement que le pape Clément avait manqué à ses promesses en mourant trente ans trop tôt, mais que son successeur, Paul III, avait dérobé le pauvre héritage de la Dauphine[1]. De son mari qu'elle aimait, Catherine ne reçut guère que des conseils et des ordres. Époux régulier et courtois, suivant son devoir, le dauphin Henri, que dirigeait une maîtresse calculatrice, ne donnait pas d'attentions à sa jeune femme.

Le pire malheur, pour cette Dauphine pauvre et sans beauté, fut de rester dix ans stérile. Dans cette Cour, où s'agitaient les intrigues et les débauches, la maternité seule pouvait lui donner quelque prestige. Elle en fut privée jusqu'à l'année 1544. Catherine souffrit de cet accident, surtout parce qu'il compromettait encore la fortune de son mari, auquel le vieux Roi montrait déjà peu d'affection.

Son attitude résulta de cette situation douloureuse : Catherine vécut en princesse modeste, aimable, serviable. On ne peut admettre qu'elle ait prémédité cet effacement qu'en invoquant son habileté future. A vrai dire, dans cette Dauphine discrète, il faut voir seulement une jeune femme timide, sans expérience et sans bonheur.

Durant cette longue attente, Catherine n'eut qu'un désir,

[1] Le nonce au card. Farnèse, 1541, 14-15 février (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1°, fol. 65 et suiv. : orig.).

celui d'avoir des enfants, et qu'un passe-temps, celui des arts.

Par les arts seulement, la Dauphine put exercer une influence italienne. Bien qu'elle ne fût guère belle, elle représentait, dans cette Cour où tout vivait d'imagination, l'attrait de l'Italie, le charme de Florence. Tant de Français, comme Rabelais, « studieux, amateurs de pérégrinité et convoiteux de visiter les gens doctes, antiquités et singularités d'Italie », ne se lassaient d'admirer « l'assiette et beauté de Florence, la structure du Dôme, la sumptuosité des temples et palais magnifiques »[1]. Des courtisans, des hommes de guerre goûtaient, comme les humanistes, la « grâce » des richesses toscanes[2]. « Les sieurs de Chastillon et d'Andelot et aultres de leur compagnie ont entrepris de faire un voyaige, écrivait Catherine à son cousin Cosme de Médicis, pour ce que surtout ilz ont désir de voyr vostre ville de Florence et les antiquités qui y sont. »[3] Un jour que le roi François, parlant de l'État de Milan avec Mme d'Étampes et ses dames, formulait le projet de visiter « les belles cités d'Italie », la Dauphine s'approcha et dit à son beau-père que s'il se rendait à Milan, « il ne pouvait manquer d'aller aussi jusqu'à Florence »[4]. Déjà, Catherine faisait collection de tableaux. Au mois de janvier 1541, elle pria le pape, par l'entremise du nonce, de lui donner un portrait de *Donna Julia*, qu'elle avait vu, étant enfant, dans la chambre du cardinal de Médicis et pour lequel « elle s'était sentie prise d'amour »[5]. Encore, elle se livrait à l'étude des lettres. Du grec, elle apprit assez pour étonner tout le monde[6].

Ce n'était pas que cette culture pût lui attirer plus d'amour

[1] Voy. *Lettres écrites d'Italie par François Rabelais*, éd. V.-L. Bourrilly (Paris, 1910, in-8), p. 9.

[2] Les voyages étaient alors considérés comme nécessaires à l'éducation des gentilshommes. Anne de Montmorency écrivait au duc de Mantoue, 1548, 24 août, Turin : « Pour ce que mon filz aisné, présent porteur, est desja assez grand pour commencer à faire voiaiges, et voiant que ceste compaignye estoit à demy portée du chemyn de Venize, que je désire qu'il voye... » (Arch. d'État de Mantoue, Carteggio ambasciatori, Savoia, diversi, à la date ; orig.).

[3] H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 17.

[4] Bern. de Médicis à Lorenzo Pagni, 1545, 8 avril, Tours (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 151).

[5] H. Dandino au card. Farnèse, 1541, 10 janvier, Fontainebleau (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 152 ; orig.).

[6] Bern. de Médicis à Cosme Ier, 1544, 27-31 décembre, Fontainebleau (Desjardins, *Op. cit.*, t. III, pp. 140-141).

de son mari. Henri, qui devait renvoyer un jour à Montmorency les *Esclaves* de Michel-Ange[1], goûtait peu le plaisir des arts. Lui qui fut entouré d'hommes avides « d'antiquailles », il s'intéressait à peine à l'architecture[2].

Les arts n'étaient donc, pour Catherine, qu'une récréation distinguée dans son abandon. Cette Dauphine, qu'on a représentée comme préparant en silence la suite tragique de ses destinées, était une personne charmante. Elle aurait vécu, dans la pénombre, jeune femme simple, aimée pour « sa bonté et sa pureté »[3], sans trouble, curieuse seulement de couleurs et de littérature, si le Dauphin, en 1541, suivant l'autoritaire jalousie de sa maîtresse, Diane, n'avait interdit à son épouse toute relation avec la favorite du vieux Roi, Mme d'Etampes, qui de ce jour la haït[4].

Il ne paraît donc pas que Catherine ait pu exercer sur le dauphin Henri, du vivant de François Ier, une influence touchant les affaires d'Italie. L'héritier de la couronne, rejeté loin du gouvernement par l'antipathie de son père, ne professait guère d'idées sur la politique italienne, et, en tout cas, ce n'était pas à la Dauphine, fille vulgaire de marchands florentins, qu'il eût alors demandé des conseils.

Mais cet effacement de la Dauphine eut pour résultat de laisser intacte sa formation italienne. La société, les mœurs, le langage même de sa nouvelle patrie ne modifièrent pas, en elle, l'empreinte de l'éducation première. Pour ce qui est de la langue, le style de son extraordinaire correspondance suffit à montrer la résistance qu'opposa Catherine à la culture française. Quant aux modes, on voit la Reine, vingt-cinq ans après son mariage, prier encore Mme de Brissac de

[1] G. Vasari, *Opere*, éd. G. Milanesi, t. VII, p. 165.

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 8 avril, Paris : « S. M^tà^ hà fatto levare mano a tutte le fabriche che facea il Re suo padre. » (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia ; orig.). Cette mesure singulière fut *partiellement* abolie, quelque temps après.

[3] H. Dandino au card. camerlingue, 1544, 20 janvier : « Si ha da parlare di Madama Delphina con ogni amorevolezza, perchè veramente è da bene, ne credo che si trovi bontà e purità sopra la sua. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 224 ; orig.).

[4] H. Dandino au card. Farnèse, 1541, 10 janvier, Fontainebleau : « Madama la Delfina è bene amata dal Re, dal marito et da tutta la Corte, eccetto che da Madama de Tampes da alcuni giorni in qua : la causa pare che sia perchè la non li fa corte, come vorria, da che è cagione il Delfino che non vuole. Anzi ha detto, non so perchè, che li vuole fare un stato da per se et vuole che viva sola, dove fin qui ha vissuto in compagnia della figliola del Re et di Madama di Tampes. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 152 ; orig.).

lui acheter à Milan des draps d'or et de soie[1]. De même, pendant cette jeunesse obscure, son entourage fut étroitement italien, formé des *fuorusciti* florentins qui avaient protégé son enfance, amis d'exil dont elle devait suivre et maintenir plus tard la fortune, avec une passion reconnaissante.

Le caractère de Catherine, devenue reine, se précise et s'accentue. D'incessantes grossesses, depuis 1544[2], transforment, mûrissent cette femme, et révèlent en elle le trait qui restera dominant, celui de la maternité défensive. Durant cette période de règne, qui fut pour elle la plus heureuse, Catherine, entourée des soins et du respect de son mari[3], que Diane de Poitiers, vieillie, ramène elle-même à l'observance fidèle du devoir conjugal, s'épanouit. On la voit passer, dans le décor de la nouvelle Cour, accompagnée de Mme Marguerite et de Diane, dont elle supporte la présence à ses côtés par l'habitude d'une résignation ancienne. Catherine gagne peu à peu l'estime du Roi. Henri II écoute ses avis, les sollicite même. Il lui confia, en 1552, la régence du gouvernement, durant la guerre, et ne s'en repentit pas, quoiqu'on ait dit, puisqu'il lui renouvela cet honneur pendant les campagnes des années suivantes. Et dans la femme qu'a déjà transformée la maternité, se dessinent encore les traits de la régente à venir. Dès lors, sans doute, elle eût joué un rôle plus important, si elle n'eût rencontré, auprès de son mari, l'ombrageuse autorité du connétable de Montmorency et la vigilance quotidienne de Diane, qui défendait son influence propre et celle des Guises. Mais, en dépit de cette gêne, Catherine put exercer une action efficace. Elle apparaît, à certaines heures, femme tenace, insinuante et éner-

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 121. — C'est la Cour de Mantoue qui, pendant les premières années du règne de Henri II, procura à la Reine, à Madame Marguerite, à Diane et aux dames des toilettes italiennes. La correspondance de l'ambassadeur Giorgio Corregrani, représentant des Gonzague en France, est pleine de détails précis et abondants sur ce sujet. Il écrit au duc de Mantoue, le 18 janvier 1548, de Melun : « Delle robbe che portò Gierino, quelle ch' erano di minor pretio et manco stimate nelle bande di là sono state trovate più belle et haute più care alla M^tà^ della Regina et a Mad. Margherita, come alcuni scuffioti et ornamenti da testa. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio ambasciatori, Francia ; orig.).

[2] A partir de 1544, la fécondité de Catherine devint extraordinaire : à peine délivrée, elle était de nouveau enceinte. Les ambassadeurs italiens donnent, dans leur correspondance, une chronique copieuse de ces grossesses, couches et fausses couches, que la Reine supportait allègrement.

[3] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1552, 5 avril, Joinville : « Il Re visita la Regina et la serve con tanta amorevolezza et diligentia che è un stupore. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

gique, telle que la révélera la dernière période de sa vie, en des circonstances trop défavorables. Nous la verrons, en 1554, reine passionnée et forte, menant le Roi et les ministres, maniant les partis et dirigeant la guerre.

C'est qu'au moment où elle monte sur le trône, la Dauphine, timide naguère et modeste, devient « la procuratrice » d'un parti, du plus ardent et plus dangereux des partis, celui des *fuorusciti* italiens. Autour de la Reine, le cercle des Florentins, rassemblé jadis, grossit et se fortifie. Nombreux étaient les Italiens, qui, depuis l'enfance de Catherine, regardaient avec espoir monter la fortune imprévue de cette *duchessina* florentine[1]. Quelques jours après l'avènement de Henri II, le 25 avril 1547, l'humaniste Claudio Tolomei adressait à la nouvelle Reine des félicitations : « On ne peut imaginer, écrivait-il, le contentement qu'a pris de votre bonheur la plus grande part de l'Italie ; il lui semble qu'elle reçoit avec vous cette bonne fortune. »[2] Cette « bonne fortune » devait fournir aux *fuorusciti* le moyen d'accomplir le dernier acte — le plus tragique — de leur épopée séculaire. La littérature même de la Péninsule contient le témoignage des espoirs que mirent en cette Reine italienne les factions de sa patrie.

Mais, d'ordinaire, l'intérêt que Catherine de Médicis prit aux affaires d'Italie résulta plutôt de son affection envers les personnes que de son goût pour les entreprises mêmes.

*
* *

Telles étaient les influences antérieures qui auraient pu orienter les premiers sentiments de Henri II, lorsqu'il monta sur le trône.

En apprenant la mort de François Ier, les diplomates et les princes s'attendirent à une révolution de palais, anxieux de connaître la portée générale de ce changement. Charles-Quint, par nature et par habitude, montra de la défiance ;

[1] Cl. Tolomei à la Dauphine, 1544, 8 mars, Rome. au sujet de la naissance de François « di che non solo la Francia, ma Italia tutta s'è rallegrata. » Le même charge Luigi Alamanni, en 1547, de transmettre à la Reine l'expression de ses vœux qui l'ont accompagnée depuis sa « fanciullezza. » (*Lettere*, éd. 1547, fol. 88 et 220).

[2] Le même à la Reine, 1547, 25 avril, Plaisance (*Op. cit.*, fol. 221).

l'Empereur qui avait appris, au cours d'une longue rivalité, à manier l'âme naïve du Roi défunt, voyait sans plaisir arriver au trône un prince nouveau dont les idées restaient mystérieuses [1]. En Italie, les prévisions furent diverses. La mort de François Ier y parut d'abord « le principe de nouvelles discordes et de nouvelles guerres » [2]. Mais les informations qui parvinrent dans la Péninsule, à la fin d'avril et au début de mai 1547, laissèrent espérer un règne plutôt pacifique [3]. « Le nouveau Roi, écrit l'évêque de Cortone, donne grand espoir d'être prudent, juste et courageux. » [4]

En réalité, les premières velléités de Henri II, après son avènement, paraissent assez confuses. Tout de suite, autant qu'il ressort des témoignages contemporains, le jeune Roi montra une attitude altière, avec des mouvements belliqueux qu'inspiraient la vieille haine, nourrie en lui, à l'égard de Charles-Quint et surtout le désir de réagir vivement contre la « honteuse paix » de Crépy. Dans ces premiers jours de toute-puissance, Henri II déclarait à l'un de ses familiers « que les conseillers de son père l'avaient abaissé devant l'Empereur, mais que lui, tout désireux qu'il fût de garder la paix, saurait tenir tête à l'adversaire, quand celui-ci prétendrait le dominer ou exiger plus que la mesure » [5]. Ces beaux sentiments devaient céder bientôt sous l'influence apaisante de Montmorency.

Une des premières mesures de réaction du nouveau souverain contre les modes de François Ier fut pour réprimer les mœurs italiennes qui avaient pénétré l'ancienne Cour. Au lendemain de la mort du Roi-chevalier, Henri II décida de restreindre désormais les fêtes et les plaisirs, pour mieux s'adonner aux « pensées graves et vertueuses » [6]. Il

[1] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 2.

[2] Cl. Tolomei à Pier-Antonio Pecci, 1547, 16 avril, Plaisance (*Op. cit.*, fol. 206).

[3] A Modène, par exemple, où la mort de François Ier fut connue, le 10 avril 1547, par une lettre de Giovan Battista Segizzo, majordome de la Reine, on apprit, le 2 mai, la révolution de palais. Voy. *Chronaca di Tommasino de' Bianchi detto de' Lancelloti*, ap. *Monumenti di storia patria, Chronache*, X, pp. 61 et 64.

[4] G. B. Ricasoli, évêque de Cortone, au duc de Florence, 1547, 13 mai, Lyon : « Questo nuovo Re dà grandissima speranza d'havere a riuscire prudente, giusto et animoso. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4592 (1), fol. 3 ; orig.).

[5] Francesco Giustiniani au doge de Venise, 1547, 3 avril, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci ambasciatori, Francia, reg. 3 ; orig.).

[6] Le même au même, 1547, 16 avril, Poissy (Arch. d'Etat de Venise, *eod. loco ;* orig.).

supprima les concerts et les bals, renvoya les dames d'honneur, quelques-unes avec ignominie. Mme d'Étampes, emportant ses meubles, se réfugia à Limours, puis en Bretagne. On défendit aux gentilshommes, sous des peines sévères, « d'assister le matin au lever et le soir au coucher des filles, dans leur chambre[1] ». Enfin, le Roi pria Madame Marguerite, sa sœur, et la Reine même, son épouse, de limiter leur compagnie à quatre dames suivantes. Une telle réaction contre le faste et la galanterie — réaction qui ne put résister longtemps à la force des mœurs — correspondait aux blâmes sévères qu'avaient portés jadis, sur la conduite de François Ier, les amis du dauphin Henri. Qu'on se rappelle le mot qu'adressait Boisy au connétable, le 18 août 1543, en insultant les amours du vieux Roi : « Nostre mestre est en la sorte que m'avez tousjours dit : plus y va avant, plus se prant avecque les fames et en a perdu toute honte. »[2]

Au reste, ces premières mesures n'offrent d'intérêt que comme velléités indépendantes du nouveau maître. Bientôt les partis vont se constituer et entrer en lutte pour gagner l'influence sur l'esprit de Henri II. Quelle personnalité celui-ci pouvait-il opposer à l'action des hommes qui devaient l'entourer; était-il capable de les dominer et de les diriger?

Une tradition inexacte représente Henri II en « roi de la triste figure ». Michelet, qui prêtait au visage des rois la couleur de leur politique, s'est plu à faire de celui-ci le héros d'un romantisme sombre. A dire vrai, sous la dure autorité de son père, le Dauphin avait montré « une nature triste et taciturne », mais il perdit vite, une fois sur le trône, « sa mélancolie ». Le même Vénitien, Dandolo, qui l'avait vu triste Dauphin, le dépeint, en 1547, « joyeux, rubicond et d'excellente couleur », *allegro rubicondo et di ottimo colore*[3].

[1] Julio Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 5 avril. Paris, « Sono state licentiate di corte la contessa de Virtu, Mlla de Massi, Mma de Canaple, Mlla de Cani, Mlla de Gernach, Mma l'Amiraglia, l'Arconata, Mlla di San Brancardo et una nipote de Mma d'Estampes, chiamata La Barbansson, et la Lucretia. Et inoltre, hanno diffeso che persona non ardisca di andare ne la mattina al levare ne la sera allo andare al letto delle figlie alla camera loro. » (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, ambasciatori estero, Francia ; orig.).

[2] Bibl. Nat. ; ms. fr. 20508, fol. 41-44 ; orig. — Lorsque le pape Paul III apprit la mort de François Ier, il déclara que les mœurs du Roi avaient été celles d'un « Sardanapale » : Bon. Ruggeri au duc de Ferrare, 1547, 9 avril, Rome (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma ; orig.).

[3] Les historiens ont négligé de comparer les deux portraits tracés par Dandolo (Alberi, *Relazioni...*, 1a série, t. II, pp. 170 et 171, et t. IV, p. 46).

Il eut toujours du goût pour les plaisanteries et les farces un peu grosses[1].

Enfant, son visage était gros et rond[2]; homme, sa tête devint plus sèche, très brune, avec une teinte de douceur, la barbe droite et courte, l'œil grand, mais un peu timide :

> Son visage estoit doulx, meslé de gravité[3].

Le corps proportionné, assez grand, de tempérament robuste et souple, il jouit d'une santé égale qu'affaiblit à peine un peu d'entérite et de gastrite[4], maladies généralement répandues en son temps : de la suite lamentable des Valois du XVIe siècle, Henri II fut assurément le plus sain et le plus fort. Il avait ce qu'on appelle la complexion amoureuse, par crises brusques, violentes et suivies de remords[5]. De fait, il ne connut pas d'autres fatigues que celles du jeu physique. Son abord, pour les étrangers, était sans morgue, mais froid ; par contre, aux yeux de ses familiers, il montrait un laisser-aller incroyable[6].

Au moral, il a été fort maltraité par la plupart des historiens. Il a souffert de cette opinion qui confond les grands rois avec les longs règnes et qui ne permet pas aux princes d'être des esprits moyens. Au contraire, quelques historiens ont tenté de lui une réhabilitation ingénieuse, mais excessive, attribuant à sa clairvoyance le mérite d'événements dont l'avantage n'est apparu qu'aux politiques modernes.

[1] La correspondance de Julio Alvarotti, surtout pendant l'année 1547, contient d'innombrables anecdotes, où se montre le goût du Roi pour les facéties et les tours de force (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia ; orig.). Cf. une dépêche de Saint-Mauris (juin 1547), ap. *Revue historique*, t. V. p. 113.

[2] M. de Clermont au Grand-Maître, 1529, 2 août : « Monsieur d'Orléans, un gros visaige rond, qui ne fait jamais que frapper et n'y a homme qui en puisse estre maistre. » (Ch. Marchand, *Charles de Brissac*, p. 539).

[3] Joachim du Bellay, *Le tumbeau du roy Henri II* (*Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 466).

[4] Il avait des crises de « flux » et des maux d'estomac.

[5] Il « viola » Filippa Duci. Ses amours avec Nicole de Souvigny sont assez obscures et mêlées de chantage (voy. Ch. Pierfitte et L. Germain, *Mém. de la Société d'archéologie de Lorraine*, 1904). Pour ce qui est de Diane de Poitiers et de lady Flaming, voy. plus loin.

[6] A la fin d'une fête, en août 1547, le Roi, après avoir mis dans un lit le duc d'Aumale et le maréchal de Saint-André, et dans un autre les cardinaux de Guise et de Châtillon, — ces deux derniers qui se détestaient —, emmena le connétable dormir dans son propre lit. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 15 août, Compiègne (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia ; orig.).

En réalité, si longtemps qu'on le fréquente, Henri II n'offre pas d'autres traits que ceux d'un homme ordinaire. Une mort prématurée, qui l'empêcha d'achever sa nature, et le voisinage trop éclatant du Roi-chevalier sont les causes véritables de son infortune historique. Placé entre la « joyeuse » épopée de François Ier et la « sinistre » régence de Catherine de Médicis, son règne, qui mérite toute attention parce qu'il est le nœud du XVIe siècle, manque de couleur personnelle. Mais c'est précisément cette atonie du Roi qui a permis aux influences et aux partis collectifs de gagner plus de relief.

Henri II ne mérite ni qu'on le noircisse, ni qu'on le réhabilite. Il convient seulement, pour expliquer l'action qu'exercèrent sur lui les hommes et les événements, de reconnaître les traits principaux de son caractère et de son intelligence.

Il eut quelques vertus dignes d'estime. Doué des plus précieuses qualités de l'homme privé, il fut courtois, aimable et bon. Sa bonté surtout parut extraordinaire, plus grande que celle d'aucun autre prince. Il entoura ses enfants d'une minutieuse tendresse, et ses amis trouvèrent en lui le plus libéral des protecteurs, libéralité d'autant plus fâcheuse pour l'État qu'il avait l'amitié très fidèle [1]. Par malheur, cette bonté n'était attentive qu'aux personnes proches, et le ministre absent perdait vite du terrain dans sa faveur. Les courtisans y prirent garde, sachant bien que le meilleur moyen de vaincre un adversaire était de l'éloigner [2].

Ce n'était pas qu'il eût l'amitié exclusive. Au contraire, Henri II — et tel est sans doute le trait le plus étrange de son caractère moral — s'entourait volontiers de conseillers rivaux. Il a donné, en même temps, une égale faveur à des hommes qu'il savait être des adversaires furieux. A Montmorency et aux Guises il accorda une confiance pareille, inclinant vers l'avis tantôt de l'un tantôt des autres, choisissant, selon son humeur, parmi les conseils qui lui étaient soumis, sans jamais préférer les personnes : s'il fit une distinction de traitement, ce fut seulement en considération de l'âge du connétable, auquel il donna plus de respect, tandis que les Lorrains obtenaient plus d'amitié. Cet équilibre

[1] Voy., par exemple, L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André*, pp. 163-280.

[2] Montmorency, qui connaissait admirablement l'esprit de son maître, employa fréquemment ce procédé contre ses rivaux ou ses adversaires.

devint même, pour son esprit, une habitude nécessaire : lorsqu'il lui arriva, par suite des accidents de la guerre, de perdre l'un ou l'autre de ses conseillers ordinaires, il ne put supporter longtemps la tyrannie d'une influence unique, et, par les plus grands sacrifices, il s'efforça de ramener l'absent[1].

Si l'on voulait expliquer cette affection singulière qui soumettait Henri II aux influences adverses, égales et simultanées, d'hommes ennemis, il faudrait reconnaître en lui, non certes de la duplicité, mais une confiance toute naturelle et comme puérile. Il garda une fidélité inaltérable à tous ceux qui avaient entouré son jeune âge, estimant que leurs sentiments étaient assez prouvés du fait qu'ils avaient risqué d'encourir la défaveur de François Ier. Aussi, des personnages, grands ou médiocres, qui exercèrent une action efficace dans la nouvelle Cour, la plupart avaient-ils préparé naguère leur fortune aux côtés du Dauphin.

Cette confiance facile était née d'une nature optimiste et loyale. Henri reçut du roi François l'esprit de « chevalerie » naïve qui a tant illustré la mémoire du premier des Valois-Angoulême : comme celle de son père, son âme romanesque s'exaspéra devant un adversaire aussi froid et retors que Charles-Quint.

Mais la « chevalerie » de Henri II — et c'est encore une des causes de son impopularité historique — était plus timorée et rigide que celle du roi François. On ne trouverait pas, dans sa vie, un exemple de déloyauté consciente. Il légitima le premier enfant naturel qu'il eut[2] ; la crainte de sa maîtresse ordinaire, Diane de Poitiers[3], et le souci de ne pas blesser la Reine l'empêchèrent[4], semble-t-il, de légitimer les autres.

Aussi bien, l'histoire étonnante de son amour pour Diane de Poitiers, amour né au hasard de l'adolescence, qui se trans-

[1] Voy. le chap. II.

[2] Diane de France, fille de Filippa Duci.

[3] Sur la jalousie farouche de Diane de Poitiers, voy. le chap. II.

[4] Catherine de Médicis était aussi fort jalouse. Elle devait écrire, le 25 avril 1584, à M. de Bellièvre : « Si je faisais bonne chère à Madame de Valentinois, c'était le Roi, et encore je lui faisais toujours connaître que c'était à mon très grand regret : car jamais femme qui aime son mari n'aima sa putain » (orth. modernisée). Il est extraordinaire qu'on ait voulu tirer de cette lettre la preuve des rapports vertueux entre Henri II et Diane de Poitiers. Voy. Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, pp. 36-37. Cf. plus loin l'affaire de lady Flaming.

forma en une liaison intangible, malgré la sécheresse, l'inintelligence et la vieillesse de cette femme, offre l'illustration précise de sa psychologie morale. L'empreinte de l'habitude était si forte sur cet homme qu'il montrait encore, à l'égard de Diane, quinze ans après la première rencontre, une passion charnelle, une jalousie de possession égales, passant huit heures du jour à ses côtés, au point que les ambassadeurs le trouvaient plus débauché que son père : amour étrange dans lequel se mêlait la tyrannie des sens avec une sorte de respect craintif et de loyauté sentimentale, et que ne purent rompre ni les médecines intéressées de Montmorency, ni les éclats d'un tempérament parfois trop fougueux[1].

A la guerre, la « chevalerie » du Roi devait se manifester par la bravoure. Moins impétueux que son père, Henri II risqua peu son corps dans la mêlée des batailles : la leçon de Pavie restait présente à la mémoire du Roi et de ses conseillers. Mais, par esprit de devoir et aussi par inclination, il se rendit à ses armées et y fit bonne figure, au moment du danger. Pendant la campagne de 1553, comme ses courtisans le dissuadaient d'aller au camp, il répondit qu'il appartenait à un roi « jeune et sain » de donner l'exemple à ses gentilshommes[2]. Bien qu'il ait mis, dans la raison de ses guerres, plus de sérieux que son père, le nouveau Roi ne put cepen-

[1] La thèse ingénieuse, inventée récemment, qui représente Diane comme l'Egérie *vertueuse* de Henri II, ne résiste pas à la lecture des dépêches précises des ambassadeurs italiens. J. Alvarotti, qui tenait ses renseignements des Guises, alliés de Diane, donne des détails minutieux à ce sujet : il paraît, d'ailleurs, moins scandalisé de ces amours mêmes que de la frivolité du Roi, qui perd de longues heures chez sa maîtresse. Le 1er mai 1547, de Paris : « S. Mtà, dopo disnare et dopo data audienza un pezzo, si ritira in camera et, in loco di dormire, come faceva il padre, se ne va alla sinisciale. » Le 8 juillet 1547, de Paris : « S. Mtà non si puo vedere che attendi ad altro che a gioccare alla balla, qualche fiata a caccia et *a cortiggiare a tutte hore la sinisciala, il dopo desinare et la sira dopo cena, che fra l'uno et l'altro deve stare seco almeno otto hore, et se accade ch' ella sia in camera della Regina, manda per essa, talmente che ogniuno si duole et conclude che si stà peggio dil fu Re.* » (Arch. d'Etat de Modène, ambasciatori, Francia ; orig.). L'opinion publique jugeait sévèrement cette passion, dont s'étonnaient même les Cours étrangères. Bon. Ruggeri écrit, de Rome, le 8 juin 1547, au duc de Ferrare : « El dono che s'intende che ha fatto il Re a quella Mma Sinisciale ha scandelizato tutta questa Corte. Pur scriveno dalla Corte dell' Imperatore chel non serà manco dedito a suoi piaceri che fosse il Re suo padre. » (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma : orig.). — Des correspondances d'Alvarotti et de Giorg. Corregrani, ambassadeur des Gonzague, il ressort que le Roi fréquentait Diane surtout pendant les grossesses de la Reine, laquelle, du reste, se trouvait presque toujours enceinte. Si Diane elle-même se fatigua de cet amour, ce fut moins par vertu que par vieillesse.

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 19 août, Chantilly (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 185 ; orig.).

dant jamais se libérer de cette opinion qui considérait la bataille comme passe-temps et jeu.

Du soldat, il avait lui-même surtout les qualités physiques. Il aimait la lutte et les exercices violents. Les contemporains ont remarqué en lui cet amour exclusif de la vie musculaire. Dauphin, Henri s'ennuyait du commerce des gens de lettres[1]; Roi, sa considération pour eux diminua encore[2]. Mais rompre un bois, combattre à l'épée et à la masse, dompter les chevaux, courir en lice, voltiger, sauter et jouer à la paume : dans tous ces exercices, il était vraiment le premier[3]. Il n'avait d'admiration que pour les soldats. « Celui qui n'est soldat, écrit Soranzo, n'a aucune place dans cette Cour. »[4]

Les défauts de son caractère étaient l'entêtement et la rancune. Doué d'une mémoire tenace, il gardait l'image vive des injures et des mauvais procédés. On sait qu'il nourrit contre Charles-Quint, qui l'avait détenu en Espagne, une haine mortelle : « Aucune médecine ne guérira cette haine, écrit Capello, si ce n'est la mort ou la ruine de son ennemi. »[5] Dès l'enfance, il avait montré cette inclination au ressentiment. Un témoin raconte que, lors de la libération des fils de France, en 1530, le connétable de Castille pria les jeunes princes de lui pardonner ses méchants procédés : l'aîné, François, accorda le pardon de bonne grâce, mais « Monseigneur le duc d'Orléans, au lieu de dire comme Monseigneur le Dauphin, lui feist une pétarade »[6]. Vindicatif, Henri II était encore obstiné. D'un entêtement à outrance dans ses opinions, il mettait son honneur à poursuivre jusqu'au bout

[1] Voy. le Prologue de l'*Heptaméron* : « ... sauf ceulx qui avoient estudié et estoient gens de lettres, car Monseigneur le Daulphin ne voulloyt que leur art y fust meslé. »

[2] G. Soranzo, 1558 : « Non stimando sua Maestà le lettere molto, gli uomini letterati sono in poca considerazione. » (Alberi, *Op. cit.*, 1a série, t. II, p. 426).

[3] Sources *supr. cit.*, et Ch. de Bourgueville, *Les antiquitez de Caen*, p. 207. — Giorgio Corregrani représente Henri II et ses courtisans comme atteints d'une véritable folie des sports : tournois, joutes, escrimes et danses. Au jour de l'Epiphanie de 1548, le maréchal de Saint-André offrit au Roi une fête qui fut toute de divertissements musculaires. G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 18 janvier, Melun (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio ambasciatori, Francia ; orig.).

[4] Soranzo et Contarini, 1551-1558 (Alberi, *Op. cit.*, 1a série, t. II, p. 426 et t. IV, p. 61).

[5] *Ibidem*, t. II, p. 286.

[6] Rapporté par Sébastien Moreau, ap. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. II, pp. 251 et suiv.

le dessein qu'il avait une fois adopté. « Vous cognoissez le naturel de nostre maistre estre tel, écrivait le cardinal de Lorraine au duc de Guise, que, depuis qu'il a quelque affaire en fantaisie, jamais n'est en repos ny en son aise que les choses ne soient conclues et arrestées. »[1]

Il est plus difficile de définir son intelligence : on ne peut guère distinguer, dans les documents, ce qui appartient au Roi de ce qui appartient aux ministres.

Minutieux, probe, assez laborieux, Henri II mit, dans l'exercice du pouvoir, beaucoup plus de conscience que de goût. François Ier avait tenu son fils en dehors du gouvernement. Aussi, le nouveau Roi eut-il grand'peine à s'initier aux affaires d'État. Lorsqu'il hérita du trône, il se montra enclin à laisser le soin de son royaume aux personnes qu'il jugeait dignes de confiance. Ensuite, par conscience et par fierté, il s'appliqua à devenir, dans son propre Conseil, un personnage actif. Mais il ne put jamais acquérir assez de confiance en soi pour dominer réellement ses courtisans et ses ministres. Il adoptait l'opinion d'autrui, se trouvant incapable de s'en former une propre. Alvarotti le montre, en 1547, tremblant à l'approche de Montmorency, « comme les enfants quand ils voient le maître »[2].

Pourtant, au cours des délibérations du Conseil ou dans les audiences données aux ambassadeurs, on surprend le Roi raisonnant avec bon sens et clarté, toujours très attentif, mais ancré dans ses préjugés. Incapable de voir au delà du raisonnement, apte seulement à saisir les résultats immédiats, il manquait de cette intuition large et pénétrante qui marque le politique. Dépourvu de système général et de « grand dessein », il s'abandonnait à l'opportunité : les hommes les plus ambitieux, les plus passionnés et les plus tenaces créèrent, autour de lui, cette opportunité. Pour être juste, on hésiterait à condamner ce Roi d'une intelligence probe et moyenne, qui s'efforça d'être un bon souverain. S'il fut faible et comme enfant devant ses conseillers, c'est que François Ier ne lui avait permis d'acquérir ni expérience ni personnalité. Parmi tant de lourdes responsabilités que

[1] Le card. de Lorraine au duc de Guise, 1554, 1er janvier, Fontainebleau (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 152).

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 1er mai, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia ; orig.).

porte la mémoire du frivole *Père des Lettres*, celle-ci n'est pas la moindre.

Tel qu'il arrivait au trône, Henri II possédait un ensemble moral qui le livrait à la discrétion des partis, et, par suite, le prédisposait aux désillusions graves, aux revirements subits et entiers.

*
* *

Pourtant, il serait invraisemblable que ce Roi, si docile qu'il fût à l'impulsion de ses conseillers favoris, n'eût pas gardé, à part lui, quelques préférences personnelles, en matière de politique et de conquêtes. Ces préférences, qu'on peut reconnaître dans certains traits, étaient fort sensées : elles prouvent que, mieux préparé à son rôle, il eût fait sans doute figure de roi sage et pratique.

Autant que les intérêts et les passions de son entourage le lui permirent, Henri II montra une tendance spontanée à diriger son activité guerrière vers le Nord et en particulier contre les Anglais. L'idée de la conquête de Calais l'obséda, pendant tout son règne. Dès 1544, encore Dauphin, il s'était porté vaillamment au secours de la ville de Boulogne assiégée. La chute de cette place lui causa le plus grand dépit, et il châtia le gouverneur, Jacques de Coucy, de la peine de mort. Sa première guerre, en 1549, est dirigée contre les Anglais, afin de recouvrer précisément le Boulonnais[1]. Dès lors, la pensée secrète du Roi est orientée vers Calais. « Depuis plus de six ans, écrira Soriano en 1558, les Français complotent contre Calais. »[2] C'est, en 1553, à l'occasion du changement de règne en Angleterre, une tentative pour engager des négociations directes auprès de lord Howard, gouverneur de la ville, lequel repousse ces avances avec hauteur[3]. Un an plus tard, c'est une entreprise que préparent les Français et dont la reine Marie est avertie à temps[4].

[1] Après la campagne de Boulogne, Henri II écrit, le 26 août 1549, d'Ambleteuse, au duc de Ferrare, lui annonçant qu'il vient de « recouvrer ce que les Angloix me détiennent injustement ». Et il ajoute : « J'espère, moiennant la grâce de Dieu, recouvrer le surplus. » (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II : orig.).

[2] Michel Soriano au doge de Venise, 1558, 24 mars (Rawdon Brown, *Calendars of state papers Venitian*, 1557-1558, p. 1476).

[3] Vertot, *Ambassades de Messieurs de Noailles en Angleterre*, t. II, p. 74.

[4] *Op. supr. cit.*, t. III, p. 205.

Après la trève de Vaucelles, en 1556, le Roi fera relever en secret le plan des fortifications de Calais par Nicolas Denisot du Mans, en même temps qu'une conspiration sera fomentée pour livrer la ville à la France[1]. Parmi des préoccupations très graves et diverses, le souverain gardera toute sa prédilection à ce projet. Il y prend goût, dit Brantôme. Longtemps après la mort de Henri II, François de Noailles, ancien ambassadeur à Londres, rendait à ce Roi le mérite de la conquête de Calais : « J'ay encore une lettre de luy, par laquelle il m'escripvoit qu'il s'étoit attaché à cette entreprinse contre le conseil de tous ses cappitaines. »[2] En effet, dans les tristes heures qui suivirent le désastre de Saint-Quentin, en 1557, Henri II recouvra son énergie pour décider qu'on investirait Calais. Il désirait assister lui-même au siège, « mais il en fut destourné, dont il fut bien marri, après que les nouvelles arrivèrent de la prise, disant qu'*on luy avoit osté un honneur qui à luy seul appartenoit* »[3].

Quant à l'Italie, on ne reconnaît pas de mobiles personnels qui aient poussé Henri II à y lancer ses troupes. Dépourvu d'imagination et de goût pour les arts, le Roi ne subit guère la séduction des pays d'outre-monts. Lui-même, au cours de son règne, ne traversa les Alpes qu'une fois, pour aller à Turin. Ce qu'il aimait de l'Italie, c'était les Italiens : il admirait surtout les soldats de cette nation, mère du *condottiere*[4]. Aussi laissa-t-il la politique française, dans la Péninsule, en proie aux circonstances et aux hommes : son intérêt fut mesuré d'ordinaire à l'affection qu'il éprouvait envers les chefs de la « guerre italique ».

Pourtant nous verrons le Roi, en certaines occasions, ébranlé lui-même par de violentes secousses de passion et d'enthousiasme ; c'est que, se laissant engager presque à son insu, il se réveillait, lorsque la partie devenait ardente, avec une obstination et un orgueil, qui ne lui permettaient plus de reculer. Au reste, il lui était impossible de résister à la pression du milieu qui l'entourait : sa Cour fut composée souvent de plus d'Italiens que de Français, et les « états de

[1] Cl. Jugé, *Nicolas Denisot du Mans*, p. 112-113.

[2] 1578, 22 avril : lettre p. p. Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites de François de Noailles*, p. 28.

[3] P. de la Place, *Commentaires de l'estat de la religion*, livre I. On trouvera des détails sur ce sujet au tome II de notre ouvrage.

[4] Alberi, *Op. cit.*, 1a série, t. IV, p. 84.

pensions », que nous possédons[1], ne donnent qu'une liste très incomplète de cette foule d'étrangers, diplomates, guerriers, clercs, marchands, ingénieurs, poètes, artistes, courriers, espions, bouffons et courtisanes, dont le flot mouvant s'augmentait chaque jour de tous les quêteurs de deniers et d'aventures. Par une communion forcée, le Roi dut recevoir de cette foule, à certaines heures, un souffle de passion qui l'anima d'une ardeur irréfléchie.

Cependant, si l'on veut trouver, dans la politique italienne de Henri II, une idée réfléchie qui corresponde aux tendances personnelles du souverain, il faut retenir celle que lui attribuèrent le nonce Santa-Croce et le Vénitien Cappello. « Je me suis aperçu, écrit celui-ci, que la première maxime de Sa Majesté est de tenir la guerre toujours éloignée de la France. Elle n'épargne pour cela ni soin, ni dépense, car elle juge que toute perte chez soi est considérable et tout dommage au loin de moindre importance. Aussi n'a-t-elle cessé d'envoyer en Italie ses armes et ses troupes. »[2] De fait, Henri II s'obstina à maintenir la conquête de Piémont, avec une particulière énergie, encore qu'il n'y eût aucun droit d'héritage, parce que ce pays formait comme un boulevard extérieur de la France. Sans doute aussi, c'est à ce principe de politique que fait allusion Joachim du Bellay, lorsqu'il montre le Roi

> ... Sur le Siennois, d'une force rusée,
> Tenant de l'ennemy la puissance amusée[3].

Mais il est probable que diplomates et poètes ont attribué à Henri II un dessein qui appartenait plutôt à Montmorency, son conseiller.

Un fait est plus certain : l'intérêt porté par le Roi aux affaires d'Italie crût avec le nombre de ses enfants. Comme Fran-

[1] L'état de 1549, souvent cité (Bibl. Nat., ms. fr. 3132, fol. 32 et suiv.), ne donne que les « pensions » et non les « gages », de sorte que la plupart des Italiens qui servaient le Roi n'y figurent pas. Le nombre des ces Italiens, attachés à la fortune royale, augmenta beaucoup à partir de 1551.

[2] Alberi, *op. cit.*, 1a série, t. II. p. 282. — P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 25 octobre, Reims, au sujet de la paix : « Di questi lochi presi ultimamente non credo che si fosse molta difficultà, che, per quanto mi par comprehendere, non se ne fa qui maggior stima che quanto importa la reputatione di mantenerli poichè sono stati presi et quanto che havendo guerra con l'Imperatore, quanto le frontiere sono più lontane, tanta è maggior la sicurezza del regno. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 45 v°; orig.).

[3] *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. I. p. 304.

çois Ier, Henri II, chargé de famille, songea à établir l'un de ses fils dans les Etats d'outre-monts. Et le phénomène d'attraction séculaire, qu'exerçait le royaume de Naples sur les princes de France, se renouvela. Dès 1552, Henri II décidait de donner à l'un de ses héritiers le titre de « Monsieur d'Anjou, en souvenir de la maison qui fut souveraine du royaume de Naples »[1].

Aussi les enfants que Catherine de Médicis donna au Roi furent-ils instruits dans la culture italienne. Le jeune Dauphin, qui devait régner si peu de temps sous le nom de François II, reçut pour précepteur le clerc Pierre Danès, descendant d'une famille napolitaine et très versé lui-même dans la connaissance des lettres italiennes[2]. Virgilio Bracesco enseigna au prince la danse et le maitien, Hector de Mantoue l'escrime[3]. La naissance de François, en 1544, avait été saluée comme le fut, en 1555, celle du duc d'Anjou, par les poètes italiens L'Anguillara, Dondi, Giusti, rimeurs accoutumés de stances et de sonnets de Cour[4]. Une ode célèbre de Ronsard, écrite dans le grand enthousiasme de la guerre de Toscane, exalta la gloire future des enfants de Catherine :

Jupiter...
A commandé que Florence
Dessous les loix de la France
Se courbe, le chef soumis,

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 25 octobre, Reims : « Credo ancora che questa Mtà difficilmente levasse totalmente l'animo dalle cose di Napoli et di Milano, come quello che ci ha le pretentioni che si sanno ; et ha già tre figli maschi, et la Regina è gravida, et dapoi la morte del Imperatore si promette molto. Et per dir tutto, questo parto della Regina, si serà maschio, già hanno discorso di chiamarlo Mons. d'Angiò, per memoria di quella casa che fù padrone di quel Regno. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 44 ; orig.). Cf. lettre du même, 1552, 24 décembre (*ibidem*, fol. 71 v° ; orig.), et G. Soranzo au doge de Venise, 1556, 24 août, Moret (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1a ; orig.).

[2] Au sujet d'un confesseur italien à trouver pour Louis de Gonzague, Francesco Borsieri écrit à la duchesse de Mantoue : « Faremo opera col precettore di Mons. Delfino, che parla et intende benissimo l'italiano. » (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori, Francia ; orig.). L. Arrivabene à la duchesse de Mantoue, 1553, 22 février, Amboise : « S. Mtà in camera havea fatto venire M. Danesio, precettore di Sua Altezza, con gli *Commentari* di Cesare latini, e così volse ne traducesse una lettione in volgare, ma in lingua italiana. » (Arch. d'Etat de Mantoue, *loc. supr. cit.*, à la date ; orig.).

[3] Henri II au duc de Mantoue, 1553, 15 novembre, Chantilly : il recommande « M. Hector de Sachi, escripmeur de mon fils le Daulphin ». (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio principi, Francia ; orig.). Hector de Mantoue enseigna l'escrime à tous les jeunes princes de la Cour de Henri II. Voy. la correspondance d'Arrivabene aux Arch. de Mantoue.

[4] Pour la bibliographie, voy. E. Picot, *Bulletin italien*, t. III, pp. 125-129.

Mais il veut que ton enfant
En ait l'honneur triomphant,
D'autant qu'il est tout ensemble
Italien et François [1].

*
* *

Sous le nom de Henri II, les partis vont poursuivre les fins de leurs ambitions particulières, qu'entravera seulement le jeu même de leur rivalité.

[1] *Œuvres*, éd. Blanchemain, t. II, p. 47.

CHAPITRE II

ANNE DE MONTMORENCY ET LES GUISES

François Ier était mort depuis quelques instants, lorsque son héritier, dans l'après-midi du 31 mars 1547, envoya un gentilhomme au connétable de Montmorency pour le prier de se rendre à la Cour, où il entendait le recevoir « comme père et premier conseiller ». Le vieux Roi, mêlant, au cours des dernières heures de sa vie, les préoccupations politiques aux sentiments de piété, avait prêché à son fils la bonté envers les ministres du règne qui finissait, en lui recommandant de les conserver au pouvoir. Le premier acte de Henri II, rappelant à la tête du gouvernement l'homme qui avait incarné toute l'opposition à la politique et aux mœurs de François Ier, manifestait un mépris absolu de la volonté paternelle [1].

L'avènement de Henri II marque mieux qu'une restauration de la fortune de Montmorency : sans l'intervention des Guises, le règne qui s'ouvrait aurait été le règne du connétable [2].

Montmorency revenait avec l'auréole de sa disgrâce passée. Dans la nouvelle Cour, au sein du nouveau gouvernement, il prit aussitôt figure de maître. Il était le seul des amis du Dauphin qui connût le maniement des affaires

[1] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 31 mars, Rambouillet (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 318-320 ; orig.). J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, mars-avril, dépêches quotidiennes de la Cour (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia ; orig. chiffrés). F. Vinta au duc de Florence, 1547, 7 avril. Milan, transmet les *avvisi* de France (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3101, fol. 454 ; orig.). Cf. les dépêches de Saint-Mauris, p. p. Ch. Paillard, *La mort de François Ier* (*Revue historique*, t. V, p. 84).

[2] Voy. le chap. intitulé *La révolution du palais* dans le livre de F. Decrue, *Anne de Montmorency*, t. II, pp. 1 et suiv. — Nous citerons rarement le remarquable ouvrage de M. Decrue, parce que nous nous sommes attaché à mettre en lumière les points, laissés jusqu'ici dans l'ombre, de la politique et du caractère de Montmorency. M. Decrue a effleuré à peine l'histoire de la politique italienne.

d'Etat. Tout à la joie de donner la puissance à ce « père » vénéré, Henri II ne souffrit pas, d'abord, que personne réglât la politique, autre que l'illustre ministre. Le nouveau souverain, monté sur le trône avec l'ignorance d'un enfant et se trouvant « dénué de toute expérience dans le gouvernement d'un grand Etat », livra sa fortune aux mains de l'homme qu'il considérait comme un modèle. Montmorency ne pouvait demander plus d'abandon et de docilité que ne lui en montra son élève[1].

Que le connétable ait abusé de son pouvoir, des témoins l'en accusent et prétendent qu'il mit le Roi en tutelle. Contarini assure même qu'il s'efforça de dégoûter son maître des affaires, pour s'approprier toute la réalité du pouvoir. Il est certain que le connétable prit toujours garde qu'aucune matière ne fût traitée directement par le Roi, avant que lui-même ne l'eût maniée. Cette tyrannie apparaît dans les plus petites affaires, expéditions de finances ou d'offices[2], mais surtout dans le cérémonial qui était strictement imposé aux ambassadeurs : personne des agents diplomatiques ne put aborder le souverain qu'après avoir exposé par le menu son discours ou sa requête au premier conseiller, et le plus souvent Montmorency transmettait lui-même au Roi discours ou requête et rapportait la réponse, parfois à son gré. L'évêque de Cortone ayant exprimé, un jour, à la Reine le désir de présenter à Henri II en personne la commission de Cosme de Médicis, Catherine lui répondit qu'il était absolument « nécessaire de passer par la porte du connétable »[3].

Cette jalousie du pouvoir prit, à vrai dire, les caractères d'une manie insupportable. « Le connétable, écrit le Ferrarais Alvarotti en 1547, fait profession de savoir toute chose et nie que les autres personnes, qui sont mêlées au gouvernement, sachent rien. Il est plus insolent qu'auparavant et s'attire la haine des hommes, des femmes et en général de tout le monde. Il parle avec une grande arrogance et n'a

[1] Sources *supr. cit.*, et Alberi, *Relazioni*, 1a série, t. IV, p. 65.

[2] Les correspondances du temps contiennent des doléances infinies au sujet des lenteurs administratives, dont l'intervention du connétable était la cause.

[3] G. B. Ricasoli à Cosme de Médicis, 1547, 28-29 mai, Paris (Desjardins, *Op. cit.*, t. III, p. 189.

la patience d'écouter personne ; lorsque quelqu'un lui adresse un discours, il l'interrompt plus de dix fois. Il n'expédie jamais les affaires qu'il a entre les mains, surtout quand c'est chose qui ne lui agrée. De tout cela, le Roi ne s'aperçoit pas, parce qu'il lui a donné trop d'autorité et que, ne connaissant rien du monde, il se laisse trop gouverner par son maître »[1]. Faut-il accepter encore les insinuations du Vénitien, qui, après avoir mesuré l'autorité et l'orgueil du connétable, ajoute : « Il veut mettre le souverain en tutelle et, pour cela, il l'encourage aux exercices physiques, lui disant que de cette façon il évitera l'embonpoint, ce qui est la préoccupation du Roi. » Les ennemis de Montmorency purent, en effet, lui prêter facilement, selon les apparences, des intentions aussi noires[2]. Mais il est certain que ce « machiavélisme » criminel ne correspondait pas à sa nature fidèle. Si passionné, si impérieux que fût son amour du gouvernement, le connétable possédait un vif souci de l'intérêt général, un sens élevé du bien de l'Etat, que les témoins impartiaux n'ont pas contestés[3]. S'il montra assez souvent une inclination à « cloîtrer » Henri II, ce fut pour le soustraire à des influences qu'il jugeait néfastes autant à la fortune du royaume qu'à la sienne propre.

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 8 juillet, Paris : « Il Contestabile fà professione di sapere ogni cosa et che altri che lui che governano hora non sappino nulla. È più insolente assai che prima et è odioso a' huomini et a' donne et insomma a tutti, perchè parlà sempre con arrogantia grande et è impatiente ad ascoltare ogniuno, et quando qualch' uno li parla, l'interrompe per il più dieci fiate. Non spedisse mai cosa che habbi nelle mani, massimamente quando è cosa che non le piaccia. Nondimeno di tutte queste cose S. Mtà non se ne accorge nulla, perchè gli hà dato troppo autoritate et, per non sapere Ella nulla dil mondo, si lassà troppo governare al maestro. » (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia ; orig.).

[2] Il faut prendre garde aux préjugés et à la partialité des ambassadeurs étrangers. Pour des raisons diverses, le nonce, le Ferrarais, le Florentin et le Vénitien sont amis des Guises et, par conséquent, hostiles à Montmorency. Seul, l'ambassadeur de Mantoue exalte la politique du connétable.

[3] G. Corregrani adressait au duc de Mantoue, le 19 mars 1548, de Melun, un bel éloge de Montmorency : « Il maneggio di questo regno è ridotto in M. el contestabile, che, benchè la casa di Lorena sia grande et M. el marescial di Santo Andrea nondimeno, nissuno fa senon lui. Lui solo fa le provigioni che le par necessarie. Tutti gli castellani, gli governatori delle cittadi et di paesi, tutti lo ubediscono come proprio la persona del Re. Lui tien il sugello, et fà scrivere come gli pare, et il Re conferma quanto fà et commette quel solo ch' è di suo parere. Et in conclusione lui solo commanda et lui solo è ubedito. Et per vero merita questo et maggior favore anchora, per le vertudi sue et pe'l suo sapere, che da se sa tanto quanto tutti gli altri insieme, et lo mostra nel governo di questo regno, che ogniun dice che non fù mai cosi ben governato ne cosi ben provisto. » (Arch. d'Etat de Mantoue, carteggio ambasciatori, Francia ; orig.).

Montmorency apparaît donc, encore qu'il eût l'esprit étroit, comme un « homme d'Etat » : c'est le caractère qui l'oppose nettement à ses rivaux, les Guises, qu'animait seule l'ambition familiale. De plus, — et ce trait nous intéresse surtout —, il fut, dans les Conseils, l'apôtre de la paix. Non qu'il craignît de combattre : soldat glorieux, personne plus que lui ne sentait les affronts. « Cet homme, écrit le nonce en 1547, est le plus Français, de paroles et d'actes, qu'on ait jamais vu : par conséquent, vous pouvez vous le représenter brave et insolent. Et ne croyez pas qu'il puisse s'accommoder, vis-à-vis de l'Empereur, d'un parti qui ne serait le plus avantageux pour son Roi »[1]. Mais il abhorrait les aventures et sans doute, quand il prit le pouvoir, sous Henri II, il avait perdu du feu de sa jeunesse.

Montmorency incarne surtout le parti d'opposition aux conquêtes italiennes : sa résistance ne faiblit qu'une fois, dans une circonstance où les manœuvres de ses rivaux acharnés, les Guises, l'acculèrent, pour sauver sa fortune, à une compromission funeste. Dès son retour au pouvoir, en 1547, les agents étrangers célébraient à l'envi son amour de la paix[2].

De fait, pendant le règne, il ne surgit de conflit belliqueux que Montmorency ne se soit efforcé d'arrêter, puis de modérer, par une pression directe sur l'esprit du Roi ; aucune négociation de paix ne fut engagée qui ne soit née de l'initiative ou qui n'ait trouvé l'appui du connétable. Il était un des rares hommes de guerre français dont la haine contre l'Empereur ne fût pas incurable. Par opposition à ses rivaux belliqueux, il affecta même quelquefois un esprit de conciliation excessive. « Vous direz à M. de Grandvelle, écrivait-il à l'ambassadeur Marillac le 17 septembre 1548, que pour donner moien à l'Empereur de parachever ses affaires en Allemagne et en Italie, il se pourroyt faire et traicter entre le Roi et lui une bonne paix et ligue et par là estraindre leur amytié »[3]. C'était la crainte du progrès constant des Guises, qui faisait naître sous sa dictée de telles instructions.

[1] Le nonce au card. Farnèse, 1547, 22 août (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1° vol. V, fol. 189 ; orig.).

[2] Le card. Saint-George au card. Farnèse, 1547, 21 mai, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, IA, fol. 320 v° ; orig.).

[3] Cité p. P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, p. 88.

Le connétable exposait lui-même au nonce, non sans quelque ingénuité, en octobre 1552, les raisons personnelles qui lui donnaient le goût de la paix. « Je désire la paix, déclarait-il, parce que je suis chrétien, parce que je suis un vieillard, parce que je me trouve en une bonne situation[1]. » Chrétien, le connétable l'était profondément, de conviction, mais beaucoup moins respectueux des formes de la religion que ses adversaires, les Guises. Vieillard, il possédait tous les honneurs et la guerre ne pouvait rien y ajouter ; par contre, les aventures belliqueuses offraient à ses jeunes rivaux l'occasion de gagner, à force de gloire, cette « bonne situation » qu'il détenait. Montmorency nourrit une haine impatiente, jalouse et provoquante envers les Lorrains, ces ambitieux qui prétendaient lui disputer sa fortune. Avec une impertinence hardie et sans discrétion, il les accabla d'insultes parfois grossières, s'opposant par système à tous leurs projets, contredisant sans scrupules leurs conseils et leurs démarches[2]. Son hostilité, souvent aveugle, poursuivit avec une égale brusquerie les clients mêmes de ses rivaux[3]. Les rudes façons du connétable lui auraient certainement procuré des déboires, sous un roi moins docile que Henri II. Mais celui-ci portait au vieux ministre une affection inaltérable et une révérence d'enfant à maître[4]. Devant ce simple « baron de l'Isle de France »[5], le Roi abdiquait son pouvoir et même sa dignité. Un témoin raconte qu'à la suite d'une fête, en août 1547, Henri II s'endormit dans le même lit que le connétable, au scandale de la Cour et des ambassadeurs[6]. Rien ne put diminuer cette affection : parfois le souverain se révoltait, boudait, rongeait le frein, mais il

[1] « ... Come christiano, come vecchio, come quel che si trova in un buon stato. » P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 25 octobre, Reims (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 42 ; orig.).

[2] Julio Alvarotti donne, dans ses dépêches au duc de Ferrare, une chronique détaillée des vexations, insultes, contradictions, dont usait, chaque jour, Montmorency à l'égard des Guises. On ne peut imaginer une animosité plus tracassière et tenace.

[3] Par exemple, Brissac et Monluc.

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 1er mai, Paris : « S. Mtà porta una affettione et quasi riverenza al contestabile tanto grande che fa come i putti quando vedono il maestro. » (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[5] Le mot est d'un ennemi du connétable, de Bl. de Monluc (*Lettres*, éd. de Ruble, t. V, pp. 277-278).

[6] Le même au même, 1547, 15 août, Compiègne (Arch. d'Etat de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

retombait vite sous la puissance de son ami. A l'automne de 1553, dans une période décisive de la lutte des partis, Montmorency tomba malade et les Guises s'emparèrent du gouvernement : alors, on vit le Roi, après avoir livré ses affaires aux mains du cardinal de Lorraine, se rendre quatre fois par jour au chevet du connétable, en dépit des soucis absorbants de la guerre ; et, lorsque Montmorency se fut relevé de cette terrible attaque de « fièvre et flux », qui l'avait mis à l'agonie, il trouva Henri II prêt à lui sacrifier ses autres favoris [1].

Ce qui étonne et ce qui montre l'extraordinaire et tenace habileté des rivaux du connétable, c'est que l'action de celui-ci, souveraine et permanente en apparence, fut de fait impuissante à empêcher que la politique royale ne prît une orientation contraire à ses désirs. Bien que « premier conseiller », Montmorency fera toujours figure d'opposant : son activité politique sera toute employée à entraver des entreprises conçues et réalisées par les partis adverses.

Le connétable n'était pas d'humeur à se créer beaucoup d'amis. Sa clientèle fut bien moins nombreuse que celle des Guises. Même il lui arriva souvent de se trouver, au Conseil, seul en face de tous les autres membres [2]. Aussi ne peut-on reconnaître un parti constitué autour de lui. Il eut seulement quelques serviteurs et créatures. D'ailleurs, sa personnalité était assez forte pour se passer d'acolytes.

C'est dans sa propre famille que Montmorency trouva le soutien le plus fort et les personnes les plus dévouées. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, fut son bras droit. Montmorency estimait et aimait ce neveu plus que son propre fils. Odet méritait une telle affection par l'intégrité de son caractère et la valeur de son esprit, dont la plus grande qualité, au dire du nonce Santa-Croce, était le sens du réel [3]. Grâce à cet auxiliaire sûr, qui avait le prestige de la pourpre cardinalice, le connétable put tenir tête à Charles de Guise, dont l'ambition était de devenir comme le « patriarche » du royaume. Au printemps de 1553,

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, octobre (Arch. Vatic., Nunz. Francia, fol. 221 et suiv. ; orig.).

[2] Dès le début du règne. Voy. les dépêches de Saint-Mauris (*Revue historique*, t. V, p. 117).

[3] « Integrità et realtà. » P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 6 mars et 5 juin, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 102 et 165 ; orig.).

Châtillon fut sur le point d'aller à Rome pour y prendre la « Protection des affaires de France » : par fortune, Montmorency s'aperçut à temps de la faute qu'il commettait et garda son neveu au Conseil, afin de contrebalancer l'influence des Guises[1]. C'est la raison pourquoi Odet ne participa jamais aux incidents de la politique italienne qu'à titre de conseiller du Roi.

Parmi les représentants de la politique royale en Italie, on trouve quelques créatures de Montmorency, surtout pendant les premières années du règne. Les premiers ambassadeurs que délégua Henri II dans la Péninsule furent désignés par le connétable. D'Urfé, ambassadeur au concile de Bologne, en 1547, était l'ami du « premier conseiller » ; de même M. de Gié, ambassadeur à Rome, passait pour « la créature et chose très intime » de Montmorency[2]. Neveu du prince de Salerne, Gié entretenait d'ailleurs des rapports étroits avec le parti des *fuorusciti*[3]. Après quelques années, durant lesquelles la diplomatie française en Italie fut aux mains des Guises, le connétable voulut en recouvrer la direction et, au mois d'avril 1553, il envoya, comme représentants auprès du Saint-Siège, son ami le cardinal du Bellay, et Louis de Saint-Gelais, sieur de Lanssac, qui était sa créature et son « favori »[4].

Mais on peut croire que le principal conseiller de Montmorency, pour les affaires d'Italie, fut Jean de Morvillier, lequel occupait l'ambassade de Venise, à l'avènement de Henri II. Morvillier appartenait à la classe des « robins ». Conseiller au Grand Conseil, puis maître des requêtes de l'Hôtel, il était entré dans la diplomatie, en 1546. Il quitta le poste de Venise, en 1550, rappelé à la Cour, semble-t-il, par Montmorency lui-même ; il reçut, en 1552, l'évêché d'Orléans, et prit, dans les affaires d'Etat, une part active,

[1] Voy. plus bas, livre III.

[2] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 9 mai, Saint-Germain : « A Roma mandaranno un altro ambasciatore et trovo che sarà M. di Gié creatura et cosa molto intima del Conestabile, et è quello che venne a Roma, quando l'Imperatore passò per Francia : è nobile assai et ricco, e la madre è sorella o stretissima parente del prencipe di Salerno. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 328).

[3] F. Vinta au duc de Florence, 1547, 21 août, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3101, fol. 706 v°; orig.).

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1553, 6 avril, Paris : « Il Lansach, dependente dal contestabile et portato et favorito da Sua Excellentia. » (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

encore que son rôle ait été discret. Sa personnalité fut mise en relief dans les négociations de paix, en 1555 et en 1558, au cours des conférences qui précédèrent la trêve de Vaucelles et le traité du Cateau-Cambrésis. En 1556, il composa de remarquables *Mémoires d'Estat sur les affaires d'Italie*, qui offrent l'exposé spirituel et sensé des aspirations du parti des pacifiques[1]. Morvillier possédait les qualités des grands « secrétaires », le bon sens et la haute raison, auxquelles il joignait un don d'observation pénétrante. C'est lui qui a défini la politique des Vénitiens : « Ils traittent leurs affaires publicques comme leurs particulières, c'est-à-dire en marchans, et calculent jusqu'à un denier le gain et la perte. » Les agents de Henri II, qui tentèrent à maintes reprises de séduire la République, eurent occasion de vérifier la justesse de cette définition. Adversaire de la politique d'aventures, Morvillier était un homme de temporisation, louvoyant entre les obstacles, d'ailleurs très partisan de l'alliance turque[2]. Dès qu'il apprit le retour au pouvoir de son patron, il lui adressa, de Venise, le 29 avril 1547, d'affectueuses félicitations[3].

Autour de Montmorency, sinon en concordance parfaite avec lui, du moins toujours soumis à ses ordres, se rangent les « secrétaires » du Conseil, les futurs secrétaires d'Etat : ils furent les auxiliaires et parfois les inspirateurs de la politique royale. Bayard, Bochetel et L'Aubespine passèrent du gouvernement de François Ier à celui de Henri II. Montmorency leur adjoignit deux personnages nouveaux : Côme Clausse, seigneur de Marchaumont, ancien secrétaire du Dauphin, que François Ier avait chassé de la Cour à la demande de Mme d'Etampes, et Jean Duthier, dit « le Receveur de Sens » ou « M. de Beauregard », qu'on députa particulièrement aux affaires de Rome[4]. Marchaumont fut tout-

[1] Bibl. Nat., ms. fr. 5172, fol. 26 ; copie. Voy. G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier*, *passim*. Un extrait de ces Mémoires d'Etat a été publié par A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, pp. 294-296.

[2] Sources *supr. cit.*

[3] Morvillier à Montmorency, 1547, 29 avril, Venise (G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 10-12).

[4] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 31 mars, Rambouillet : « Questi secretarii ordinarii, cioè Bayard, Bochetel et L'Aubespina si riposeranno al sicuro, per quel che si vede che già hanno pigliato il possesso del ufficio. Doi altri chiamati, l'uno il ricevitore di Sans, creatura del Conestabile, et un altro, secretario del novo Re, chiamato Marcemont, quale fù già cacciato di corte dal Re morto ad instantia di Madama di Tampes... » (Arch. Vatic., Nunz.

puissant, dans les premiers temps du règne, et occupa les fonctions de secrétaire auprès de ce Conseil étroit, formé du connétable, de Charles de Guise et de Jacques d'Albon, qui dirigeait réellement la pensée du Roi[1]. Claude de L'Aubespine et le secrétaire Duthier reçurent la principale charge des affaires diplomatiques, Beauregard étant spécialement préposé à l'expédition des affaires d'Italie[2]. Ce Beauregard, sans cesse importuné par les quémandeurs de la Péninsule, figure souvent dans les négociations[3]. Un agent des Farnèse, le chevalier Tiburtio, qui eut occasion de le pratiquer beaucoup, trace de lui un portrait amusant : « Le secrétaire Beauregard, dit-il, est souvent si occupé ou plutôt si distrait qu'il ne porte pas attention à ce qu'on lui dit et comprend une chose pour une autre[4]. »

*
* *

Guidés par Montmorency, les premiers efforts de la politique de Henri II tendent, dans les négociations, à obtenir le maintien du *statu quo*. Au cours du printemps et de l'été 1547, la mission de D'Andelot et l'ambassade de Brissac auprès de Charles-Quint, démarches sûrement inspirées par le connétable, n'échouent que devant le refus de l'Empereur

Francia, t. II, fol. 318-320 ; orig.). J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 3 avril, Paris : « S. Mtà ha fatto dui nuovi segretarii, cioè M. de Marchimon et il Thesoriero de Sans. Hieri il Re tenne Consiglio, dove fù il contestabile, Mons. di Rens et M. di Santo-Andrea. » (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.). — L'ambassadeur Saint-Mauris présente ces secrétaires sous un jour assez singulier (*Revue historique*, t. V, p. 113).

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 31 mars, Rambouillet : « Con S. Mtà serà grande un suo segretario, chiamato M. Marchemon, alquale digià S. Mtà ha fatto intendere et publicamente che si volta et indriccia. » (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[2] Le département des secrétaires des finances (1547, 1er avril, Hautes-Bruyères) porte : « L'Aubespine — Champagne, Bourgogne, Bresse, Savoie, Allemagne, Suisse ; Duthier — Piémont, Rome, Lyon, Dauphiné, Venise, Levant » (p. p. Luçay, *Les Secrétaires d'Etat*, p. 14). Il est à remarquer que Bayard ne figure pas dans ce « département ».

[3] Quelques-unes de ses lettres ont été publiées par G. Ribier et par A. Vitalis, *Op. supr. cit.*

[4] Tiburtio au card. Farnèse, 1555, 22 octobre, Villers-Cotterets : « Il secretario Belreguardo che molte volte stà tanto occupato o vero fantastico che non tiene a mente cio che se gli dice et piglia un senso per un altro. » (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fascic. T ; orig.). L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 11 mars, Poissy : « Il Ricevitor di Sans, secretario regio, è deputato alle cose di Roma particolarmente. » (Arch. de Naples, *loc. cit.*, fascio 751, fasc. C ; orig.).

d'accepter le *statu quo* de la Savoie et du Piémont[1]. Même, le bruit se répandit, au mois de juin 1547, que le roi de France avait signé une ligue avec le roi d'Angleterre, afin de se garantir mutuellement la conservation de leurs Etats, et qu'un pareil traité était en préparation entre Henri II et le Pape[2].

Montmorency n'obtient pas sans peine cette orientation pacifique et, pour la maintenir, il use de moyens non avoués. C'est ainsi qu'au mois d'août, voyant les courants belliqueux prendre assez de force pour entraîner le Roi, il ordonne secrètement à l'ambassadeur français auprès du Saint-Siège d'envoyer à la Cour des dépêches qui dissuadent le souverain de toute entreprise en Italie. De fait, l'ambassadeur écrit pour vanter la gloire de la paix. Par ces procédés savants, Montmorency bride l'ardeur du Roi, lequel se trouve « éperonné » d'ailleurs par les Guises et les *fuorusciti*[3].

Mais le connétable n'est pas maître des événements. L'assassinat de Pier-Luigi Farnèse, survenu à Plaisance, le 10 septembre 1547, attire soudain vers l'Italie toute l'activité des politiques et donne aux influences belliqueuses un nouvel aliment[4]. Montmorency, pour maintenir sa position, va entrer en lutte directe, sur le champ de la diplomatie italienne, avec la maison de Guise.

En effet, le 22 septembre, Charles de Guise quitte la Cour et prend la route d'Italie, accompagné d'environ quatre-vingts personnes et muni de trente mille écus « pour dépenser honorablement »[5]. Il s'embarque sur le Pô, à Turin, débarque à Plaisance, passe par Ferrare[6], par Bologne, où

[1] *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. II, p. 284 ; W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. X, p. 11 ; A. Segre, *Appunti sul ducato di Carlo II di Savoia tra il 1546 ed il 1550* (*Rendiconti dell' Acc. dei Lincei. Sc. Mor.*, 5a série, t. IX, p. 139). — Voy. plus bas le chap. intitulé *La question de Savoie.*

[2] Verallo au card. Farnèse, 1547, 20 juin (Friedensburg, *Op. cit.*, t. X, p. 27).

[3] A. Serristori au duc de Florence, 1547, 10 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3464, à la date ; minute).

[4] Voy. le livre II.

[5] Fr. Giustiniani au Sénat de Venise, 1547, 2 octobre, Moret (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza. reg. 3 ; orig.). Itinéraire annoncé, dès le 28 août, de Hesdin, au duc de Ferrare par J. Alvarotti (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[6] Le 12 octobre à Modène ; le 14, à Ferrare. N. Campano au duc de Florence, 1547, 12 octobre, Bologne (Mediceo, 383, fol. 349 v° ; orig.). Le card. Salviati à

siège le Concile général, par Florence, où les agents de Cosme lui préparent bonne chère et logis[1], et arrive à Rome le 22 octobre[2]. Il habite, durant son séjour, ainsi que le marquis du Maine, son frère, les *stanze* d'Alexandre Farnèse au palais pontifical. Le 26 octobre, en consistoire solennel, il reçoit le chapeau cardinalice[3]. Puis, pendant plus de deux mois, il s'engage à fond et compromet le Roi dans les intrigues de la politique italienne[4]. Le 3 janvier 1548, il quitte Rome, s'arrête à Lorette, pour y faire ses dévotions, passe par Ancône, Pesaro, Ravenne, Ferrare[5], où il séjourne, ainsi qu'à Venise[6]. En Vénétie, il noue encore des alliances belliqueuses. Enfin, par la route des Grisons, il rentre en France. Lorsque le cardinal arrive à la Cour, le 7 février, Henri II le reçoit « comme son âme et son cœur »[7].

Montmorency avait prévu ce retour triomphal et s'était efforcé de ruiner par avance la nouvelle faveur que ce voyage allait procurer à la maison de Lorraine. La correspondance politique de la fin d'année 1547 est pleine des manœuvres contraires des deux partis, et l'on peut suivre, dès ce moment, la lutte d'influences qui s'engage entre le connétable et Charles de Guise.

Bien plus, Montmorency avait essayé d'éloigner de la Cour ses rivaux. D'abord sous prétexte de visites à faire aux forteresses en Dauphiné, il avait tenté d'y reléguer François

Fr. Olivo, son secrétaire à Rome, 1547, 14 octobre, Ferrare (Mediceo, 385, fol. 47; copie du XVIe s.).

[1] Il arrive, le 19 octobre, à Florence. Il passe ensuite par Sienne.

[2] Le card. de Guise au Roi, 1547, 31 octobre, Rome (G. Ribier, *Op. cit.*, t. II, pp. 71-77).

[3] Le card. Farnèse à Mignanelli, 1547, 28 octobre, Rome (Friedensburg, *Op. cit.*, t. X, p. 168).

[4] Voy. le livre II.

[5] Bon. Ruggeri au duc de Ferrare, 31 décembre 1547-4 janvier 1548, Rome (Arch. d'Etat de Modène; Roma. orig.). Le card. Farnèse à l'év. de Ceneda, 1548, janvier (Arch. Vatic., Borghèse, I, 3, fol. 100-101; copie du XVIe s.).

[6] Pandolfini au duc de Florence, 1548, 26 janvier, Venise (Mediceo, 2967, fol. 413 vo; orig.).

[7] F. Giustiniani au Sénat de Venise, 1548, 12 février, Moret : « Martedi che fò a VII del instante gionse quivi il Rmo card. di Guisa, verso del quale il Re Chmo ha fatto tale dismostratione che si puo ben dire che egli sia la anima et il cor suo. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3; orig.). G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 10 février, Melun : il dit que Ch. de Guise fut « assaissimo accarezzato » par le Roi, et il ajoute que « con esso venne M. Pietro da Sezza, che portò la beretta di M. Rmo et Illmo di Vandoma. » (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori, Francia; orig.).

de Guise, qui en était gouverneur. François s'était excusé et avait répondu qu'il ne partirait pas avant que son frère ne fût revenu d'Italie, tandis que la favorite, Diane de Poitiers, soutenait ses objections. Alors Montmorency, par une manœuvre peu scrupuleuse, s'était efforcé d'empêcher le retour du cardinal de Guise lui-même. En dépit et à l'insu de Diane, le « bon connétable » avait fait signer à son maître inattentif une lettre ordonnant à Charles de demeurer à Rome. Étonné, le cardinal s'enquit de ce qu'il en était, par un courrier adressé à Diane ; celle-ci s'en prit au Roi. Henri II fit appeler Montmorency et se plaignit d'un tel procédé. Le connétable répondit simplement « qu'il avait agi ainsi, parce qu'il l'avait cru expédient pour les affaires de Sa Majesté [1]. »

Aussi, les « démonstrations d'amour » par lesquelles le Roi accueillit, à son retour d'Italie, le cardinal de Guise comportaient-elles une signification fâcheuse pour le vieil et astucieux connétable.

*
* *

En la personne de Charles de Guise, Montmorency avait trouvé l'adversaire le plus dangereux qu'il dût rencontrer. On ne peut douter qu'auprès d'un roi moins fidèle à ses amitiés, la fortune du connétable n'eût croulé sous l'effort d'un rival aussi maître de ses moyens.

Leurs deux natures s'opposaient complètement, et, durant tout le règne, la franchise et l'orgueil de Montmorency s'assombrirent au contact de ce prince d'Église, fuyant et doux, que, dès son retour à la Cour, le connétable impatienté avait appelé *grant veau* [2]. Il dut se résigner, pourtant, à voir grandir la fortune de son adversaire, toujours présent en face de lui, au Conseil, et qu'il rencontrait partout, dans les affaires, dans les négociations, opposant son action quotidienne à celle du premier ministre, guettant ses faiblesses et ses maladies pour prendre sa place,

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, janvier-février (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.). Avis de la Cour de France au duc de Florence, 1548, 9 mars (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 389, fol. 30 ; orig.). Cf. Ricasoli à Cosme Ier, 1548, 9 janvier-7 février, Melun, ap. Desjardins, *Op. cit.*, t. III, pp. 220-225.

[2] Dépêches de Saint-Mauris (*Revue historique*, t. V, p. 117).

— adversaire sans défauts, qui exaspéra et brisa la fureur de son ennemi et qui put triompher finalement avec tous les honneurs. Durant ce règne qui donna la toute-puissance à Montmorency, Charles de Guise sut ruiner en fait cette omnipotence : toutes les incohérences, tous les soubresauts, les volte-faces, on peut même dire les méfaits du connétable s'expliquent par le besoin d'échapper aux manœuvres enveloppantes du plus habile des prélats et de rompre par la violence cette entrave invisible et irritante.

Charles de Guise, qui prit, à la mort de son oncle Jean, en 1550, le titre de cardinal de Lorraine, représente, dans la foule des hommes d'Eglise et des politiques du XVIe siècle, un type original, dont on ne trouverait guère le pareil que parmi les ministres espagnols.

Les Guises étaient tous séduisants : Charles le fut à un degré rare.[1] Qu'on se rappelle cette boutade du grand Théodore de Bèze : « Si j'avois telle élégance que M. le cardinal de Lorraine, j'espèrerois convertir et rendre moitié des personnes de la France à la religion de laquelle fais profession. »[2] Bèze connut Charles de Guise déjà âgé. C'est en 1547 qu'il faut regarder le nouveau cardinal, paré de sa jeunesse, de sa culture et de son austérité, gagnant l'admiration de tous. On peut consulter sur lui les témoins les mieux avertis, les plus divers : comme par une magie, ils sont unanimes. Les Florentins, ces agents sans scrupules, aux regards pénétrants et indiscrets, que Cosme de Médicis envoyait dans les grandes cours pour y faire figure d'ambassadeurs et y jouer le rôle d'espions, le trouvent irréprochable. « Ce seigneur, écrit Jean-Baptiste Ricasoli, est non seulement très noble, mais encore très vertueux, et ses vertus sont accompagnées d'une douceur et d'une humanité extraordinaires, en sorte qu'on ne peut attendre d'un tel personnage que succès merveilleux. Ce cardinal, ajoute-t-il, qui réunit la noblesse, les vertus, les biens, et qui jouit de la faveur singulière du Roi, gouvernera bientôt le royaume de France. »[3] Le majordome de Cosme, qui, au mois d'oc-

[1] Les diplomates italiens le comparaient à un « tentateur ». F. Vinta au duc de Florence, 1548, 16 janvier, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3101, fol. 955; orig.).

[2] Cité par Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, pp. 245 et suiv.

[3] G. B. Ricasoli à Cosme Ier, 1547, 14 décembre, Melun, ap. Desjardins, *Op. cit.*, t. III, p. 216.

tobre 1547, loge et traite Charles de Guise, à son passage en Toscane, le loue pareillement : « Le cardinal, dit-il, a mine de personne sensée et rusée, mais aimable et pleine de bonnes manières. »[1] Que si l'on veut connaître le jugement d'un homme qui fut parmi les plus roués de son temps, Alexandre Farnèse, voici ce qu'il écrivait à un confident : « Le nouveau cardinal de Guise, qui est l'âme du Roi Très Chrétien, est un jeune prince d'un tel savoir, d'une telle gravité et modestie que peut-être n'en vit-on le semblable depuis plusieurs années, et, en outre, il est considéré comme un saint : on ne lui connaît pas un vice, pas un péché. »[2] On peut imaginer la maîtrise de l'homme qui avait laissé une telle impression de lui à la Curie romaine, au temps des Farnèse.

Charles de Guise était sans doute un esprit remarquable. Versé dans la théologie et la politique, usant avec aisance des langues grecque, latine, espagnole et toscane[3], d'allure digne et pontificale, de mœurs élégantes mais austères, il offrait les traits les plus distingués du prélat de la Renaissance, ternis cependant par un méchant défaut d'avarice. Il eut le goût des « antiquailles » et des arts. Au mois d'avril 1550, à son retour du conclave, il emmena de Rome vingt-cinq caisses remplies de statues de marbre et de bronze, qui furent transportées en France par mer[4]. Sa passion pour les objets d'art éveillait même la jalousie de cet autre collectionneur de belles choses, le duc de Florence. « Le cardinal de Guise, écrit alors un agent florentin, s'applique à dérober le plus de médailles antiques et le plus de

[1] Le majordome à Cosme Ier, 1547, 19 octobre, Florence : « Il cardinale ha cera di persona sensata et accorta, ma gentile et manicrosa, come anche non mostra meno il fratello M. du Meno. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 383, fol. 407 ; orig.).

[2] Le card. Farnèse à M. Appolinio, s. d. [1547] : « Il novo cardinale di Ghisa, il quale è l'anima del Re Chmo, è un prencipe giovane di tanto saper e di tanta gravità e modestia che forse non havete veduto un tale parecchi anni sono, et, oltre tutte queste cose, gli è tenuto un santarello, e non si sa che habbi un vitio ne un peccato. » (Arch. Vatic., Borghèse, I, 3, fol. 79 ; copie du XVIe s.).

[3] On trouve aux Arch. d'Etat de Mantoue des lettres italiennes autographes de lui, signées « C. carle di Lorrena » (Carteggio ambasciatori, Francia).

[4] Bref de Jules III, 1550, 11 avril : « De speciali mandato, etc... Carolo tituli S. Cecilie presbitero cardinali de Guisa nuncupato, ut per quoscumque, etc.., ex Alma Urbe viginti quinque capsas statuis et tabulis marmoreis et œneis, aliisque diversis figuris... super una vel ad summum duabus navibus extrahere possit et valeat concedimus. » (Arch. Vatic., Divers. Camer., arm. XXIX, vol. 161, fol. 102 ; reg. orig.).

statues qu'il peut. »[1] Durant ce même séjour à Rome, en 1550, il fut sur le point d'acquérir, pour quatre mille cinq cents écus, la fameuse librairie du cardinal Ridolphi, mort depuis peu, — librairie qu'achetèrent les Strozzi. Dans cette librairie se trouvaient trois ouvrages grecs, empruntés par Ridolphi à la Laurentienne de Florence : Charles de Guise les emporta, malgré la réclamation de l'ambassadeur Serristori[2]. Le goût du cardinal pour les arts ne le céda jamais en lui aux plaisirs de la politique : en 1554, parmi les intrigues et les passions de la guerre de Toscane, Lancelot de Carle, évêque de Riez, chargé par le Roi d'une mission à Sienne, poussa son voyage jusqu'à Rome, où il s'occupa de recueillir des peintures pour Charles de Guise[3].

Quels qu'aient été, pourtant, les dons ingénieux et brillants de son esprit, le cardinal de Guise, plus tard cardinal de Lorraine, ne peut être rangé parmi les grands « ministres ». Il n'eut jamais le souci de l'Etat. Sa politesse et son austérité, cette dernière vertu lui donnant une distinction dans la foule des prélats débauchés, sont les vraies raisons du prestige qu'il obtint aux yeux des contemporains de Henri II. En politique, il a montré un talent rare de souplesse et de dissimulation[4]. Son attitude, en présence des hommes qui le fréquentaient, apparaît toujours calme, courtoise et accueillante. Il n'était pas un ambassadeur, qui, lui ayant exposé sa cause, ne s'entendît approuver et même encourager. Mais Charles de Guise agissait en dehors de ses promesses. Tous ses actes furent commandés par un sentiment passionné d'ambition familiale : il aimait ses frères, il admirait surtout l'aîné, François. Sans répit, il travailla à pousser la fortune de sa maison. D'ailleurs, — et ce fut sa faiblesse —, il n'eut jamais de système politique limité et

[1] Buonanni au duc de Florence, 1550, 8 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3269, fol. 605 v°; orig.).

[2] Buonanni au duc de Florence, 1550, 24 avril, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3269, fol. 87 ; orig.).

[3] Lancelot de Carle à M. Sandrin, maître de chapelle du card. de Ferrare, 1554, 6 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1861, fol. 82 ; orig. intercepté).

[4] Sa vraie devise était de « bien savoir jouer son rôle ». Le card. de Lorraine au duc de Guise, 1551, 26 juillet, Blois (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 66). — C'est seulement dans la correspondance de l'ambassadeur ferrarais Alvarotti qu'on peut surprendre la pensée sincère du cardinal : Alvarotti était son confident. Dans ces lettres est exprimée, en particulier, toute la haine de Charles de Guise contre Montmorency.

suivi, mise à part sa foi catholique qui, semble-t-il, était sincère[1].

*
* *

On comprendrait mal les ambitions de la famille de Lorraine, son influence sur la politique de Henri II, et particulièrement sur la politique italienne de ce règne, si l'on n'imaginait la valeur de la guerre dans la civilisation de la Renaissance. Pour toute une classe, la guerre fut le seul moyen de progrès social, comme le seul mode d'activité. Un personnage de l'*Heptaméron*, exprimant le besoin de vie extérieure qui tourmente ses pareils, dit : « Il nous fault quelque passe-temps et exercice corporel ; car, si nous sommes en nos maisons, il nous fault la chasse et la vollerye, qui nous fait oblier mil folles pensées[2] ». La « chasse et vollerye » n'était que jeu violent sans conséquences : la guerre procurait la faveur, la puissance et la fortune. Aussi, à l'origine des expéditions belliqueuses, en dehors de l'entraînement plus ou moins général, doit-on chercher les intérêts de caste, de famille ou de personne, qui poussaient à rompre la paix. Vers la fin du xve siècle, les guerres anglaises étant à peu près terminées, il fallut offrir à la noblesse un nouveau moyen de progresser. La conquête de l'Italie se présenta, qui devait bientôt se confondre avec la lutte contre la maison de Bourgogne, devenue maison d'Autriche. Charles VIII, Louis XII et François Ier s'intéressèrent successivement, les premiers surtout à titre d'héritiers, le dernier plutôt comme chevalier-conquérant, à l'entreprise d'outre-monts. Par contre, nous l'avons vu, Henri II ne se sentait pas assez fort pour prendre une direction lui-même et, au surplus, ses tendances personnelles l'entraînaient à l'opposite de la Péninsule. Les ambitions françaises, orientées du côté de l'Italie, demandaient un chef. A défaut du Roi, ce fut la maison de Lorraine qui se rangea à la tête du parti de conquête.

[1] L'un des plus intimes conseillers du cardinal de Lorraine fut Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens. Jac. M. Sala, vice-légat, écrivait au card. Farnèse, 1555, 22 octobre, Avignon : « Il car^le^ di Loreno si fermò qua tre pasti, et havea seco fra gl' altri il vescovo d'Amiens, che governa detto cardinale, come credo sappia V. S. Illma. » (Arch. d'Etat de Parme, Francia, à la date : orig.).

[2] Ed. B. Pifteau, p. 9.

Loin d'arrêter l'ardeur ambitieuse des Lorrains, Henri II l'encouragea, non qu'il approuvât leurs desseins, mais parce qu'il aimait leurs personnes. Il avait nourri, dès sa jeunesse, une vive amitié pour les Guises. Du vivant de François Ier, Charles de Guise figurait comme « chef du Conseil du Dauphin, chargé de gouverner sa maison et toutes ses affaires[1] ». De même, François, duc d'Aumale, avait été le compagnon fidèle du jeune prince, et l'on avait vu Henri soutenir les prétentions matrimoniales de l'aîné des Lorrains, malgré qu'en eût le vieux Roi[2]. Plus tard, au changement de règne, il apparut que, si Montmorency avait la vénération et la confiance du souverain, qui lui donnait plein pouvoir, les Guises possédaient la faveur du jeune maître. « Les favoris et mignons du nouveau Roi, écrivait le nonce quelques heures après la mort de François Ier, seront, soyez-en sûr, Monsieur de Reims et Monsieur d'Aumale, parce que Sa Majesté les aime cordialement. »[3] Et cette faveur ne fit que croître, d'un progrès rapide. Aux mois de juillet et d'août 1547, le crédit des Guises, vivifié par la nouvelle promotion de Charles au cardinalat, parut telle au public qu'on parla d'un mariage prochain de Marguerite, sœur de Henri II, avec François de Lorraine.[4] « Le cardinal de Guise, écrit alors l'agent Ricasoli, est le plus grand personnage de cette Cour et il est en voie d'embrasser toutes les affaires[5]. »

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 4 février, Paris : « Mons. di Rens è giovene di circa XXII in XXIIII anni, con circa 18 o 20 m. scudi d'entrata, ma con uno millione di buono nome et di buoni costumi, che lo fanno benemeritissimo di questa dignità [cardinalat]. Egli è capo del Consilio di Mons. Illmo Delfino et governa la casa et tutti li affari di Sua Altezza. » (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, ambasciatori, Francia : orig.). Durant les dernières années du règne de François Ier, le dauphin Henri avait fait de fréquentes instances auprès de Paul III pour que Charles de Guise obtînt la pourpre cardinalice. Voy. *ibidem*.

[2] A ce sujet, H. Dandino écrit au card. Farnèse, 1546, 14 novembre, Reims : « Il Re non mostra quel buon animo che potria verso il detto Mons. d'Umala et fratelli, ma Mons. Delfino al incontro li ama singularmente. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 268 ; orig.).

[3] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 31 mars, Rambouillet : « Li favoriti et mignoni da dovero del novo Re, creda V. S. Rma al sicuro che sono et hanno da essere M. di Reins et M. d'Aumala, perchè si vede che S. Mta li ama cordialissimamente, et hora non ne ha altri intorno che essi. » (Arch. Vatic., Nunz Francia, t. II, fol. 318-320 ; orig.).

[4] G. B. Ricasoli au duc de Florence, 1547, 6 août, Prémontré (Arch. de Florence, Mediceo, 4592, fol. 174 vo ; orig.).

[5] Le même au même, 1547, 11 août, Apremont : « Questo signore è il maggior personnaggio di questa corte et quello che va più alla volta d'abbracciar tutti i negotii. » (Arch. d'Etat de Florence, *loc. cit.*, fol. 183 ; orig.).

Pourtant, dans les premiers mois qui suivirent la mort de François Ier, ceux que l'ambassadeur Saint-Mauris désigne sous le nom de « jeusne Conseil du Roi »[1] demeurent sur la réserve, tout occupés à établir et à consolider leur situation. Mais, à l'automne de 1547, s'exprime la pensée politique des Lorrains, dans la correspondance du cardinal de Guise : traiter avec les princes et les villes d'Allemagne, pour attaquer franchement l'Empereur au royaume de Naples et en Milanais[2]. Aidé de son frère François, le cardinal va pousser bientôt cette politique avec plus de vigueur.

C'est que la maison de Guise est alors dans le plein développement de sa fortune. La valeur et le nombre de ses membres, l'énergie, la ténacité surtout et la souplesse de ses deux chefs, François et Charles, accélèrent le mouvement de progrès de cette famille illustre qui, pendant un demi-siècle, au milieu des pires troubles, s'acharnera à la poursuite d'une couronne royale. La cohésion, les richesses à la fois et l'ambition de cette famille seront parmi les causes les plus actives de la tourmente qui secouera la France, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Dès le début du règne de Henri II, les Guises incarnent toute la poussée de cette période de la Renaissance, dans l'ordre politique.

Ce qui caractérise les Guises, c'est une sorte de génie collectif. Charles fut « le politique » et « le saint » de la famille, défenseur habile, souple et vigilant des intérêts de ses frères dans la pratique courante des affaires et des négociations. François en fut « le héros » prestigieux.

François n'exerça pas, dans la lutte des partis et des influences, une action aussi incessante que son frère Charles. Mais il offrit aux yeux du Roi et de l'opinion publique les vertus militaires de sa maison. Ses exploits justifièrent les intrigues du cardinal. Dans le jeu des rivalités de Cour, le nom de François eut plus de part que sa personne[3]. Lui fut un homme d'action, un admirable chef de guerre, le plus

[1] Dépêches de Saint-Mauris, *supr. cit.*

[2] Voy. livre II. On trouvera dans G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat.* t. II, pp. 18 à 239, quelques-unes des lettres du cardinal. Cf. les correspondances publiées p. Drüffel, *Beiträge zur Reichsgeschichte*, t. I, *passim.* Les Arch. d'Etat de Naples et de Parme (Carte Farnesiane, année 1548) contiennent de nombreux originaux inédits. Quant aux lettres du card. Farnèse, les registres-copies en sont dispersés entre les dépôts du Vatican, de Naples et de Parme.

[3] Il était souvent absent de la Cour. Pendant les intervalles des guerres, il

intelligent et le plus honnête des Guises. Il faut lui rendre justice et réparer le tort qu'ont fait à sa mémoire les procédés louches de son frère, le cardinal, et de son fils, le Balafré. Général supérieur, esprit clair, résolu et prompt, d'ailleurs humaniste assez cultivé pour composer une « épitaphe à la mode antique[1], » il aima son souverain et rendit au royaume de très grands services militaires. Mais son ambition, pour être plus loyale, n'était pas moins ardente que celle de ses frères, elle tenait même de sa qualité de soldat plus de violence et d'ingénuité : il signait « Françoys » tout court, comme un roi[2]. Duc d'Aumale, puis duc de Guise en 1550, il sut recueillir toutes les sympathies des hommes de guerre de son temps. Le seul écho de son nom enflammait le parti français en Italie et remplissait d'épouvante les Impériaux[3]. Son mariage avec Anne d'Este devait l'entourer d'une atmosphère italienne et orienter en partie vers la Péninsule ses grands desseins de fortune.

Il faut donc ranger, en tête des mobiles qui poussèrent les Guises vers l'Italie, l'ambition. Posséder une couronne royale, recevoir des honneurs royaux, tel fut leur rêve constant. On trouve les marques de ce désir impatient parmi les moindres événements du règne. Au mois de novembre 1550, comme Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, devait faire son entrée à Rouen, le Parlement de cette ville refusa d'y assister « en corps de court et avec robbes rouges » : aussitôt informé, Charles de Guise adressa aux magistrats une lettre sévère pour leur enjoindre de rendre à sa sœur des honneurs royaux. Lui-même devait assister à cette entrée et bénéficier des mêmes honneurs[4].

Dans les premières années du règne de Henri II, les Guises furent un peu distraits de l'Italie par les affaires d'Écosse : Marie de Lorraine demandait le secours de leur

allait se reposer à Joinville auprès de sa mère, Antoinette de Bourbon, et de sa jeune épouse, Anne d'Este.

[1] Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. VI, pp. 33 et 172.

[2] Il ne signait ainsi que les lettres adressées à ses subordonnés, les actes militaires et les actes notariés, — d'une écriture assez semblable à celle de François Ier.

[3] Voy., au livre III, l'écho du siège de Metz en Italie.

[4] Le card. de Lorraine au Parlement de Rouen, 1550, 23 septembre, La Meilleraie (Arch. dép. de la Seine-Inférieure, Parlement, reg. secr. 1549-1556, fol. 60 v° ; insinuation).

effort pour sauvegarder son sceptre. Mais, quand les affaires d'Écosse devinrent meilleures, ils se tournèrent, avec une ambition plus fiévreuse, vers la « guerre italique ».

Le perspicace auteur de l'*Histoire particulière de la court de Henri II* a noté précisément la nature et l'orientation des ambitions italiennes de la maison de Guise. « Le cardinal de Lorraine, dit-il, ne cessa de brouiller au dehors, puisque dedans luy estoit interdict, qu'il n'eust trouvé place pour son frère. Il s'estoit desjà figuré la couronne de Sicile comme héritage foncier de leur maison, avec celle de Naples sur la teste de son frère et les trois diadèmes sur la sienne [1]. »

Les prétentions des Lorrains à la couronne de Naples sont connues. Il est de mode d'attribuer l'histoire traditionnelle de ces prétentions à la fantaisie malveillante des pamphlétaires protestants de la fin du XVIe siècle. Les protestants n'ont rien inventé, ils ont seulement interprété, à la clarté de la haine, des faits connus de tous les contemporains [2]. Nous verrons combien direct et positif fut le rêve napolitain des Guises. Dès 1547 — c'est Dom Marlot qui nous l'apprend — Charles de Lorraine, promu au cardinalat, voulut prendre le titre de cardinal d'Anjou : ce titre, dont la maison royale était seule héritière, lui fut contesté à Rome par l'ambassadeur de France, à l'instigation sans doute du connétable, et Charles dut accepter le nom de cardinal de Guise, qu'il conserva jusqu'à la mort de son oncle Jean [3].

D'autre part, ce qui marque nettement et explique l'influence de la maison de Lorraine, dès le début du règne, c'est son alliance étroite avec le catholicisme romain. Lorsque Henri II monte sur le trône, la famille de Guise compte déjà quatre membres d'Eglise, sans compter les abbesses.

[1] CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France*, série 1re, t. III, p. 283.

[2] On s'étonne qu'un érudit aussi minutieux et averti que M. P. Courteault ait prétendu, suivant la théorie mise en cours par Dom R. Ancel, ruiner l'opinion traditionnelle, au sujet des ambitions napolitaines des Guises (*Blaise de Monluc historien*, p. 320, n. 7). Cette nouvelle thèse ne repose absolument sur rien qu'un texte tronqué, et tous les documents originaux la contredisent. Nous aurons l'occasion d'étudier à fond cette question, dans la seconde partie de notre ouvrage. Dès ici, nous avons voulu écarter une erreur, qui, adoptée, rendrait inintelligible la politique des Guises. — Les rois de France, François Ier aussi bien que Henri II, reconnaissaient que « le duc de Guise de la maison de Lorraine est descendu par femme et alliance de la maison d'Anjou ». (Arch. Nat., X^1A 8616 ; ordon. et lettres patentes).

[3] Dom MARLOT, *Métropolis Remensis historia* (Reims, 1679), t. II, p. 786.

Le cardinal Jean de Lorraine est alors le plus en vue, le premier prince d'Eglise du royaume. Riche et fastueux, il nourrit l'espoir, connu de tout le Sacré-Collège, de succéder à Paul III sur le trône pontifical [1]. C'est à cette fin qu'encouragé par le Roi et soutenu par ses neveux, il flatte les Farnèse ; au printemps de 1547, le cardinal de Lenoncourt, son fidèle client, se rend à Rome pour ameublir le terrain [2]. Mais, au conclave de 1550, bien qu'il dût y dépenser de savantes intrigues, l'âpre lutte des partis l'empêcha d'obtenir le succès. Il mourut, à son retour, au mois de mai 1550, après s'être arrêté longtemps à Milan, chez les moines Olivétains, où il passa les fêtes de Pâques : il éblouit alors par ses richesses la cour du lieutenant impérial, Don Ferrante Gonzague [3].

Après la mort de Jean de Lorraine, ses riches bénéfices passèrent, la plupart, aux mains de son neveu Charles, qui en reçut pour la valeur de quarante mille écus de rentes ; le reste, soit environ dix mille écus d' « entrées », échut au cardinal de Ferrare, allié de sa maison [4]. Charles de Guise, créé cardinal le 27 juillet 1547 [5], se vit attribuer, outre les bénéfices de son oncle, l'abbaye de Fécamp qui rapportait quarante mille francs et celle de Marmoutier donnant quinze

[1] Le card. Salviati au duc de Florence, 1547, 11 octobre, Ferrare : « El R^mo di Loreno dicono che disegna venire presto a Roma et che ha gran speranza nel pontificato, mediante il favore del Re et di questo suo nipote. Et pensa che M. R^mo Farnese et questi altri non li habbino a mancare, essendo successo il caso di Piacenza. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 611, fasc. 3 ; orig.).

[2] Voy. ch. III.

[3] Il quitta Rome, le 26 février 1550, arriva à Ferrare, le 11 mars, à Milan, le 2 avril, et mourut, le 10 mai, à Nogent « vingt quatre lieues de Paris », d'une attaque d'apoplexie, semble-t-il. — Sc. Gabrielli à la *Balia* de Sienne, 1550, 27 février, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCVIII, 71 : orig.). Girol. Tolomei à la *Balia*, 1550, 30 mars-2 avril, Milan (Arch. d'Etat de Sienne, *loc. cit.*, CCIX, 5 et 12 ; orig.). — Sur son séjour à Milan, F. Vinta au duc de Florence, 1550, 8 avril, Milan : « Il cardinale Lorreno nelli giorni santi si ritirò al monasterio dei monaci Olivetani et l'allogiorono benissimo, et l'Ill. s^r don Ferrando lo spesò con sua casa et tenneli appresso la guardia delli alabardieri, majordomo, schalco, scudieri et paggi, et il giorno di Pasque venne dalla Gonzagua a visitarlo. Et egli il di seguente se ne parti, havendo donato innanzi al majordomo 200 scudi et 100 scudi allo schalco, 50 alli alabardieri, etc... » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3102, fol. 15 v° ; orig.). Sur sa mort, Hercule Strozzi à la duchesse de Mantoue, 1550, 9 juin, Poissy (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Francia ; orig.).

[4] L'év. de Pienza à la *Balia* de Sienne, 1550, 7 juin, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCIX, 77 ; orig.).

[5] « ... ad instantia del re di Franza, con alcuna contraditione, non grande però. » Mich. Francino au duc de Ferrare, 1547, 27 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Modène, ambasciatori Roma ; orig.).

mille livres l'an[1]. Les bénéfices qu'il possédait auparavant étaient déjà considérables. En cette même année 1550, si fortunée pour les Guises, son prestige ecclésiastique fut rehaussé d'une faveur insigne. Un indult, dont la jouissance fut autorisée par lettres patentes du Roi, datées du 28 août, lui accorda les droits de provision, collation et disposition de tous les bénéfices, dignités et offices dépendant de son archevêché de Reims, de ses abbayes de Cluny, Marmoutier, Fécamp, Montiérender, Saint-Urbain, Saint-Martin de Laon, Saint-Paul de Verdun et de Cormoy, sans que, par le pape ou ses légats, il pût y être pourvu d'aucune manière[2]. Les années suivantes apportèrent encore au cardinal de nouvelles rentes ecclésiastiques : entre autres, il obtint, en 1557, l'abbaye de Saint-Denis, réservée par la tradition à un prélat de sang royal[3]. De sorte que, muni d'un pouvoir politique considérable, favori et conseiller de Henri II, chancelier de l'ordre de Saint-Michel, charge dont il avait dépouillé le cardinal de Tournon en 1547[4], et détenant, d'autre part, d'innombrables droits de collation, Charles de Guise devint un véritable ministre des affaires ecclésiastiques, dispensateur tout-puissant des faveurs cléricales : on s'adressa désormais à lui pour toutes les « choses d'Église et de religion[5] ». Il caressait même le rêve d'obtenir la régularisation canonique de sa puissance : au lendemain du conclave de 1550, il demanda au nouveau pape de le créer légat perpétuel pour la France, et Jules III lui en donna la promesse[6]. Aussi les Guises s'appuient-ils sur le clergé :

[1] A. Serristori au duc de Florence, 1550, 9 juin, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3269, fol. 168 v° ; orig.).

[2] Détails ap. Bouillé, *op. cit.*, t. I, p. 253.

[3] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1557, 17 mars, Mantes (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 2a ; orig.).

[4] J. Alvarroti au duc de Ferrare, 1547, 8 juillet, Paris : « Mons. di Rens questi di a Anet è stato fatto cancelliere di cavalieri del Ordine, in loco del card. Tornone. » (Arch. d'Etat de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia ; orig.).

[5] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 191 ; A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, p. 77. — Saint-Mauris à l'Empereur, 1547, 22 juillet : « Il est ses jours pasés vacué alcunes abayes en ce roiaulme, desqueles le Roi laissa le choix d'élection de personnes à M. de Reins, qui depuis les distribua où il lui sembla le mieux, que l'on estime ici à bien grande faveur. » (Arch. Nat., K 1486-1487, n° 73 ; trad. xvie s.).

[6] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1550, 10 février, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Carteggio principi Estensi, Ippolito II ; orig.).

ils se partagent entre eux et concèdent à leurs créatures les richesses ecclésiastiques.

Deux jeunes frères de Charles appartenaient également à l'Eglise. Louis, successivement évêque de Troyes, archevêque d'Albi, de Sens, de Metz et de Bordeaux, poursuivit une carrière rapide. Grâce aux patients efforts de ses aînés, il obtint la pourpre que lui conféra Jules III, le 22 décembre 1553, et ainsi la maison de Lorraine compta deux cardinaux dans la même génération[1]. Louis de Guise reçut, comme son frère Charles, un indult spécial de collation pour ses abbayes de Saint-Germain d'Auxerre et de Notre-Dame des Trois-Fontaines, et sa puissance ecclésiastique s'unit à celle de son aîné[2]. Enfin, un troisième Guise, celui qu'on appelait « le chevalier », devint grand-prieur de France : il procura à sa maison « l'affection et bonne volonté de la Religion de Saint-Jean »[3].

Les Lorrains sont à peu près maîtres de l'Église de France : la faveur du Roi livre à leur discrétion le clergé séculier ; quant au clergé régulier, Charles de Guise, choisi comme protecteur par la Compagnie de Jésus, en 1550, tient la direction de l'ordre le plus militant. D'ailleurs, ils offrent au Saint-Siège une vive dévotion. Mais ils savent tirer grand profit de leur dévouement et de leur situation, surtout à l'encontre de Montmorency, catholique sincère, il est vrai, mais hargneux, qui soutient les tendances gallicanes et traite rudement la Curie romaine, voire le pape[4]. Aussi le Saint-Siège ménage-t-il la maison de Guise : les nonces reçoivent pour première mission d'écouter les conseils du cardinal de Lorraine et de capter sa bienveillance[5], et le Pontife ne manque aucune occasion d'exprimer la confiance et l'affection qu'il porte à « l'illustre race » des Guises[6].

[1] R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, i, p. 33, n. 2.

[2] Bouillé, *Op. cit.*, t. I, p. 253.

[3] Ch. de Guise au duc d'Aumale, 1549, 9 mars, Bourges (*Mémoires-journaux*, pp. 2-3).

[4] Voy. livre II.

[5] Le card. Farnèse à Michele della Torre, 1547, 23 août (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnesiano, Roma : minute).

[6] Au mois d'août 1547, H. Dandino, nonce en France, envoya à la Curie une liste de personnages dont la bienveillance devait être captée par Mich.

Forte du nombre de ses membres, de ses richesses, de sa situation ecclésiastique, politique et militaire, animée d'un souffle ardent d'ambition, sûre de la faveur, de l'approbation ou, en tout cas, de la patience du Roi, la maison de Lorraine présente une puissance formidable. On comprend que Montmorency, si grande que fût sa personnalité, ait eu assez à faire de barrer la route à de tels rivaux.

*
* *

L'année 1548 marque une intervention plus intime des Guises dans la politique italienne, par le mariage de François, duc d'Aumale, avec Anne d'Este.

Jusqu'alors Henri II n'avait traversé les Alpes qu'une fois, du vivant de son père, au cours d'une expédition contre Cesare Maggi. Au printemps de 1548, la cour de France se mit en route. Le 15 mai, Henri II, escorté d'un pompeux cortège, où se trouvaient les principaux conseillers, quittait Troyes et prenait le grand chemin de Langres, pour se rendre ensuite, par Dijon, Beaune, Auxonne, Mâcon et Bourg-en-Bresse, en Savoie d'abord, puis en Piémont. Ce voyage de Piémont n'était pas un événement sans importance : au delà des cérémonies et des fêtes, il faut en chercher le sens.

Quels desseins formait le Roi ? On lui a attribué des projets sinistres : fomenter et soutenir une conjuration dont le but aurait été d'assassiner Don Ferrante Gonzague, lieutenant de l'Empereur en Milanais, afin de venger la mort de Pier-Luigi Farnèse ; préparer l'exécution d'un hardi coup de main, qui eût enlevé le fils même de Charles-Quint,

della Torre, son successeur. Voici ce document, dont nous respectons le classement :

Le Roi.
La Reine.
Le cardinal de Guise.
Le connétable.
Le duc d'Aumale.
Le chancelier.
M. de Guise [le père].
Mme la Grande Sénéchale.
Le card. de Ferrare.
Le card. de Châtillon.
La reine de Navarre.
La reine veuve [Eléonore].
Madame Marguerite, sœur.
La duchesse de Guise.
Mademoiselle, fille du Roi [Diane].
M. de Vendôme.
Le card. de Bourbon.
Le maréchal de S. André.
M. de La Mark.
M. de Châtillon [Coligny].
L'év. de Coutances.
L'év. de Cahors.
Le secr. Marchaumont.
(Arch. Vatic., Brevi Pauli III, t. XL, fol. 67 ; orig.).

Dans cette liste, Ch. de Guise figure avant Montmorency.

Philippe, prince d'Espagne[1]. L'Italie, en effet, était alors pleine de conciliabules et de mouvements secrets, et les rapports des agents impériaux montrent l'inquiétude qui régnait partout, dans les cercles hostiles à la France. Peut-être Henri II fut-il mis au courant des projets violents que dessinaient sans cesse, avec une activité brouillonne, les *fuorusciti* attachés à la politique royale. Mais il faut se garder de prendre au sérieux les imputations et les craintes exagérées des espions ennemis, trop enclins à dénoncer des conjurations imaginaires. Il n'est pas vraisemblable que des motifs aussi noirs aient pu déterminer un prince, profondément loyal et peu disposé aux aventures, à entreprendre un tel voyage. Aussi bien, la pensée du Roi, nous la connaissons par une lettre secrète qu'adressait alors son confident, Hippolyte d'Este, au duc de Ferrare : « Sa Majesté veut se rendre directement à Turin, pour visiter cette frontière et pour montrer non seulement qu'il détient ces pays comme siens au même titre que la France, mais encore qu'il n'est pas disposé à les abandonner aussi facilement que certains ont voulu le laisser croire »[2].

En réalité, le nouveau souverain obéissait à la double impulsion de Montmorency et des Guises. La Savoie et le Piémont étaient conquêtes limitrophes et stables, « francisées » par les institutions qu'y avait établies le Roi défunt, maintenues en contact permanent avec le gouvernement par des rapports autant civils que militaires : il entrait dans les plans de la politique positive du connétable de raffermir, par la visite de Henri II, cette conquête qui

[1] Cette thèse a été soutenue par A. Tallone, *Il viaggio di Enrico II in Piemonte nel* 1548 (*Bolletino storico bibliografico subalpino*, t. IV, pp. 81 et suiv.).

[2] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare. 1548, 19 juillet, Beaune : « S. Mtà se ne vuol andar dirittamente a la volta di Turino, così per visitar quelle frontière, come per far anco cognoscere che non solo tien quei luoghi non men per suoi che la Francia propria, ma che non è per lasciarli si facilmente come par che altri habbi voluto far credere al mondo. » (Arch. d'Etat de Modène, Carteggio principi Estensi, Ippolito II ; orig.). Dès le 12 juillet, de Dijon, Fr. Giustiniani écrivait au doge de Venise : « Dimane S. Mtà si partirà di questa cittate et andrà rivedendo queste sue frontiere, et per quanto intendo, prima che facci la intrata di Leone, si transferirà in Savoglia et Delphinato et arriverà fino in Piamonte, cosi per mostrare alli principi d'Italia che seben si ritrova un poco occupata nelle cose della Scotia, tamen non ha lassata la cura delle cose di Italia, laqual in ogni sua attione S. Mtà tiene per principale, come per assicurarsi per la venuta in Italia del principe di Espagna. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.). — Comme on le voit, les ambassadeurs ne signalent que des intentions défensives.

avait désormais le caractère d'un « patrimoine »[1]. Il était convenable que le nouveau Roi allât recevoir en personne le serment de fidélité de ces sujets naturalisés, qui assistaient pour la première fois, comme Français, à un changement de règne. Au surplus, l'Empereur ayant manifesté quelque inquiétude de ce voyage en Italie, Henri II assura que « ce n'estoit que pour visiter ses forteresses et n'y avoit aulcune occasion de crainte »[2]. Le Roi n'était pas homme à fausser parole.

D'autre part, on ne peut douter que les Guises n'aient été les premiers instigateurs de ce voyage. Ils préparaient alors une négociation fort importante pour leur fortune, et le concours du souverain était nécessaire au succès. En effet, le mariage de François de Lorraine, duc d'Aumale, avec Anne d'Este, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, devait être conclu et ne pouvait l'être qu'avec l'appui et la participation du roi de France. Il paraît hors de doute — et ce fut d'ailleurs la raison officielle — que tel avait été le motif premier de la détermination du Roi.

A la conclusion de ce mariage, les Guises apportaient le plus vif intérêt. L'alliance, en effet, était digne de considération.

Hercule II d'Este, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, était, dans l'Italie du XVIe siècle, un prince fort influent, — le seul dont la situation parût définitivement établie, à l'abri des reprises ou des révolutions[3]. Ses États, sis au centre de la Péninsule, entre la Romagne, terre pontificale, la Toscane, la Vénétie, les pays occupés par les Impériaux et les territoires d'influence française, offraient la clef stratégique de ce champ tant disputé et formaient le carrefour de l'Italie. Aussi était-il de grande importance, pour des entreprises futures et particulièrement pour la réalisation de projets sur Naples, d'obtenir la collaboration du duc et partant

[1] L. Romier, *Les institutions françaises en Piémont sous Henri II* (*Revue historique*, t. CVI, pp. 1-26).

[2] Le secrétaire Richard au duc de Savoie, 1548, 19 septembre, Bruxelles (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri. Vienna, mazzo III ; orig. chiffré). Cf. Saint-Mauris à l'Empereur, 1548, 6 avril (Arch. Nat., K 1488, 137, p. 11 ; orig.).

[3] Sur l'esprit qui animait sa politique, voy. G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier*, pp. 75-83, et L. N. Cittadella, *Saggio di storia politica di Ferrara, ultimo decennio di Ercole II duca IV* (*Arch. storico italiano*, 3e série, t. XXV, p. 43).

l'accès de la Romagne et des Marches, portes traditionnelles de l'Italie méridionale.

Son duché pouvait offrir en lui-même un héritage éventuel de grand prix [1]. Administré avec économie et prudence, embelli et fortifié, le pays de Ferrare étendait au pied de l'Apennin de riches plaines, bien peuplées, fertiles en blé et en vins *soavi* [2]. Il faut se garder de prendre au sérieux le méchant tableau qu'en a laissé Joachim du Bellay, dans les vers fameux des *Regrets :*

> ... Tout cela n'est rien aupprès du Ferrarois :
> Car je ne vouldrois pas, pour le bien de deux Rois,
> Passer encor'un coup par si pénible enfer...
> Le peuple de Ferrare est un peuple de fer [3].

Quoi qu'en ait dit le poète aigri, les voyageurs, cardinaux, humanistes et marchands séjournaient volontiers dans ce pays où régnait alors la bonne et malheureuse Renée de France, et, de fait, le duché de Ferrare fut, au XVIe siècle, l'Etat le moins troublé de l'Italie [4].

Outre les avantages politiques et matériels, ce mariage devait procurer aux Guises un prestige singulier. Hercule d'Este ayant épousé, en 1527, la fille de Louis XII, Renée, c'était une alliance avec la maison royale que devaient contracter ainsi les Lorrains.

Enfin, dans les entreprises françaises de la Renaissance, comme au moyen-âge, à côté des intérêts, s'offre toujours la séduction des mirages : la Cour de Ferrare était fort brillante et, pour les contemporains de Henri II, l'éclat de la civilisation italienne fut représentée par la famille d'Este [5].

*
* *

[1] Ce n'est point par hypothèse que nous parlons des prétentions de la maison de Guise sur l'héritage de Ferrare. Ces prétentions se produisirent après la mort d'Alphonse II d'Este, décédé sans enfant. Cf. BRANTÔME, éd. Lalanne, t. III, p. 46.

[2] LEANDRO ALBERTI, *Descrittione di tutta l'Italia* (Venise. 1577, in-4), fol. 357-358.

[3] *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, p. 229.

[4] Sous Henri II, c'est à Ferrare que se rencontraient de préférence les membres du parti français, dispersés en Italie. Les cardinaux de Guise, du Bellay, de Tournon, Farnèse y séjournèrent à plusieurs reprises.

[5] La correspondance de l'ambassadeur Alvarotti contient de ce fait des preuves innombrables.

Du vivant de François Ier, les relations entre les cours d'Este et de France avaient été de bonne parenté. Le dauphin Henri lui-même entretenait avec son « oncle » de Ferrare une correspondance suivie, et ses gentilshommes, lorsqu'ils se rendaient en Italie, ne manquaient pas de solliciter l'hospitalité du duc[1].

Aussi, pour les princesses d'Este, filles de Renée et d'Hercule, un mariage en France était-il chose naturelle. A peine adolescentes, elles en furent sollicitées. Ces jeunes filles avaient de quoi séduire.

L'aînée, Anne, semblait devoir illustrer encore la réputation d'esprit qui, depuis longtemps, entourait les dames de la maison d'Este. Son père écrivait, le 25 mars 1539, au cardinal de Gonzague : « Je veux que vous voyiez réciter en secret une comédie dans laquelle ma fille aînée, Madame Anne, joue un rôle ; et, encore que cette comédie soit latine, pour être l'*Andria* de Térence, je suis sûr qu'il ne vous déplaira pas de voir une enfant de sept ans remplir le personnage de Pamphile. » Et le duc ajoutait : « *Mio sperma è pieno di bon spirito.* »[2] Née le 16 novembre 1531, Anne passa son enfance parmi les divertissements de la culture la plus raffinée, luttant d'érudition, en des jeux charmants, avec ses frères et ses sœurs[3]. Sous l'influence de son médecin, Gio Sinapio, Luthérien allemand, et d'Olimpia Morati, l'une de ses compagnes, elle paraît avoir incliné, comme sa mère, vers la Réforme[4].

Dès la fin de l'année 1546, Hercule d'Este s'était préoccupée du mariage de sa fille aînée, à peine âgée de quinze ans,

[1] On trouve aux Archives d'Etat de Modène (Principi esteri, Enrico II ; originaux) d'assez nombreuses lettres du dauphin Henri. Parmi celles qui sont adressées à Hercule d'Este, nous relevons : 1538, 23 novembre, Chantilly, pour recommander le sr de Vanlay et Dominique Ariano ; 1541, 16 août, Watteville, en faveur de Paule André de Orty de Veronne ; 1545 (a. s.), 17 février, Gébercourt, en faveur de Cornelio Bentivoglio ; 1545, 29 octobre, Folembray, au sujet de la mort de Charles d'Orléans ; 1546, 28 septembre, Argilly, pour recommander Gaspard de Châtillon, qui se rend en Italie ; 1546, 30 novembre, Folembray, au sujet d'un duel entre Piero Strozzi et le comte de San-Secondo.

[2] Hercule d'Este au card. de Gonzague, 1539, 25 mars (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio cardinale Ercole Gonzaga, à la date ; orig.). Cf. B. Fontana, *Renata di Francia*, t. II, p. 90.

[3] Elle raconte elle-même les petits incidents de son éducation en des lettres latines ou italiennes, adressées à son père (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Anna d'Este ; orig.).

[4] A. Frizzi, *Memorie di Ferrara*, t. IV, p. 338.

et avait engagé des pourparlers avec le roi de Pologne. Mais déjà François Ier manifestait le désir d'établir les princesses de Ferrare dans son royaume[1]. Les partis qu'il proposait étaient nombreux et séduisants, et le cardinal de Ferrare, conseiller intime du Roi, s'efforçait de gagner l'acquiescement de son frère: François de Lorraine, duc d'Aumale, âgé d'un peu plus de vingt ans, « grand favori de Monsieur le Dauphin, » se présentait en première ligne. On laissait entendre à Hercule que s'il voulait envoyer à la Cour l'une de ses filles, elle serait confiée à la garde et responsabilité de Madame Marguerite.

A l'avènement de Henri II, François de Guise était le prétendant agréé du duc de Ferrare. Mais François demandait la main de Lucrèce d'Este, seconde fille d'Hercule, Anne étant réservée au roi de Pologne. Or, le duc voulait marier d'abord sa fille aînée et refusait d'envoyer en France Lucrèce, qui n'était pas encore pubère. C'est à résoudre ce problème matrimonial que s'employèrent divers protonotaires, pendant les années 1547 et 1548[2].

Le pronotaire Lancelot de Carle, chargé d'une mission à Rome, au cours de l'été 1547, passa par Ferrare à son retour et y vit les princesses, dont il fit grand éloge au Roi[3]. A ce moment même, Hercule d'Este et la duchesse Renée envoyèrent une lettre à Henri II, confirmée par une dépêche de M. de Gié, pour agréer définitivement la proposition du mariage de François de Guise avec Lucrèce[4]. Mais le duc persistait à ne pas vouloir accorder la main de celle-ci avant d'avoir casé sa fille aînée. Alors, le Roi décida d'envoyer en Pologne, pour presser le mariage de la princesse Anne, le protonotaire Jean de Monluc, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel[5]. Jean de Monluc se rendit d'abord à Ferrare en octobre 1547. Puis il prit la route de Pologne, pour décider au mariage le roi de ce pays[6]. Par malheur, Monluc n'eut

[1] Voy. les documents publ. par B. Fontana, *op. cit.*, t. II, pp. 285 et suiv.

[2] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 12 septembre, Fontainebleau (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 345 ; orig.).

[3] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 2 septembre, Compiègne (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[4] Henri II au duc de Ferrare, 1547, 22 septembre, Fontainebleau : il résume les négociations antérieures (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II : orig.).

[5] *Ibidem.*

[6] Le card. Salviati au duc de Florence, 1547, 11 octobre, Ferrare : « M. di

que déboires : le roi de Pologne s'était épris d'une de ses sujettes et refusait de la quitter. De plus, à son retour, passant par l'Autriche, Monluc tomba aux mains de pillards qui le retinrent prisonnier, pendant dix-sept jours, et ne lui rendirent la liberté que sur un ordre du Conseil de Vienne[1]. De son côté, le duc de Ferrare envoyait à la Cour de Henri II, pour le représenter dans ces négociations, le sieur de Lugny, maître d'hôtel de Renée de France[2].

Cependant Charles de Guise, qui avait quitté la Cour en même temps que Jean de Monluc et s'était rendu en Italie, intervenait lui-même pour mener à bien le mariage de son frère. Accompagné dans son voyage par l'abbé Rossetto, conseiller et serviteur des Este, alors attaché à la personne du cardinal de Ferrare[3], il fit un premier séjour à la Cour ducale, en octobre 1547. Mais on ne pouvait rien décider, avant de connaître le résultat des négociations de Monluc en Pologne. Le protonotaire gascon était de retour à Venise, le 15 janvier 1548; en Vénétie, il rencontra le cardinal de Guise qui se rendait lui-même à Ferrare[4]. Henri II perdait patience : « J'ay mandé à mon cousin le cardinal de Guyse de passer par vous, écrivait-il à Hercule, affin de parachever les choses commancées pour le faict du mariage que vous sçavez, dont je désire singulièrement veoir une fin. »[5] Grâce aux efforts de Monluc, diplomate de toutes ressources, qui multiplia voyages et démarches, le mariage était à peu près accordé, lorsque Charles de Guise rentra à la Cour et, le 10 février,

Monluc è venuto per la cosa del parentado di M. d'Umala con la seconda genita di quello Illmo duca, et vá in Pollonia per vedere da risolvere quello la con la primogenita, perché S. E. si excusa con dire di non volere prima maritare la seconda che non habbi maritata la prima, et cosi si vorrieno adoperare di quello per facilitare el successo di questo. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, filza 611, fasc. 2 : orig.).

[1] Pandolfini au duc de Florence, 1548, 16 janvier, Venise : rapporte ces faits d'après le récit même de Monluc (Mediceo, 2967, fol. 417 ; orig.).

[2] Henri II au duc de Ferrare, 1547, 8 novembre, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II : orig.).

[3] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1547, 24 septembre, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.). Les lettres du cardinal de Ferrare sont fort importantes pour l'histoire des négociations de ce mariage.

[4] Lettre de Pandolfini, *supr. cit.* — Monluc quitta Venise, le 6 février 1548, pour Padoue et Ferrare ; le 12 février, il était de retour à Venise. Lettres de Pandolfini, 1548, 8-12 février, Venise (Mediceo, 2967, fol. 440 et suiv. ; orig.).

[5] Henri II au duc de Ferrare, 1548, 5 janvier, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.).

on en publiait la nouvelle[1]. Vu les fâcheuses amours et la résistance du roi de Pologne, Hercule d'Este se décidait à donner Anne, sa fille aînée, à François de Lorraine. Le sieur de Chemault, « premier valet tranchant », parti de Fontainebleau le 23 février, porta au duc de Ferrare le témoignage de la satisfaction du Roi[2]. Restait la question de la dot : l'avarice d'Hercule menaçait de nouveaux retards. Les Guises obtinrent alors, malgré l'opposition du connétable de Montmorency, que Henri II prît à sa charge le paiement de la dot[3]. Enfin, le 1er mai 1548, le Ferrarais Tomaso del Vecchio, aumônier ordinaire du Roi, quittait la Cour à Vauluisant et se rendait en Italie, pour régler les derniers détails[4].

La princesse Anne, dont le mariage avait été négocié par tant de notables personnes, s'offrait alors comme une fiancée désirable. Le président Bertrand en a tracé ce portrait flatteur : « La dame est en perfection de beaulté, tant de sa taille, des membres, traicts de visage, couleur et taincts, que des dons de grâce qui ne sont moindres que ceulx de nature. Car elle est sçavante ès lettres grecques et latines, les bien prononçant et parlant, bien entendue en l'art de peinture et musique. Tout cela est tissu et joinct avec tel esprit et bon entendement, telle grâce, modestie et doulceur qu'est requis et que l'on pourroit désirer en sexe féminin. Je vous promets que le prince qui l'épousera sera heureux. »[5] Pour se rendre digne d'une princesse, qui joignait à tant de charmes le prestige du sang royal, François de Guise dut se parer de toute la faveur de son maître, Henri II. Le futur vain-

[1] G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 10 février, Melun (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Francia ; orig.).

[2] Henri II au duc de Ferrare, 1548, 23 février, Fontainebleau : « Envoiant présentement devers N. S. Père le sr de Chemault, mon premier vallet tranchant, je luy ay donné charge de passer par Ferrare et vous visiter de ma part, pareillement ma tante vostre femme, pour... vous advertir du plaisir que ce m'a esté d'entendre l'accord qu'avez faict du mariage de ma cousine vostre fille avecques mon cousin le duc d'Aumalle, ensemble de ce que j'ay conclud pour le paiement de ce que le feu Roy, mon seigneur et père, vous devoit. » (Arch. d'Etat de Modène, *loc. supr. cit.* ; orig.).

[3] Lettre *supra cit.* Montmorency fit une opposition sournoise à toutes les négociations du mariage. Son attitude est signalée par Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 22 février, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[4] Henri II au duc de Ferrare, 1548, 1er mai, Vauluisant, (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.).

[5] Cité par Drüffel, *Beiträge zur Reichsgeschichte*, t. I, pp. 6-7.

queur de Metz et de Calais n'était encore que petit compagnon sans fortune et sans gloire. Le duc de Ferrare en lui accordant la main de sa fille aînée escomptait l'avenir. Cet avenir, il est vrai, s'ouvrait avec des promesses attrayantes : le gouvernement de Piémont et le marquisat de Saluces, qu'on laissait espérer à l'aîné des Lorrains, en étaient, semblait-il, les gages prochains[1].

C'est à ce moment que fut décidé le voyage de Henri II au delà des Alpes. De Mâcon, le 24 juillet 1548, le Roi envoyait Jean de Monluc à Ferrare avec mission de prier Hercule II de venir sceller en personne, à Turin, le mariage de sa fille[2]. « J'envoye présentement devers vous le prothonotaire de Monluc, écrivait-il, pour vous dire et faire entendre l'envie que j'ay de vous veoir et embrasser en ce voyaige que je voys faire en Pimont. »[3] Ces seigneurs de Guise, constate alors Giustiniani, « dépensent toute l'habileté possible et toute l'autorité, dont ils jouissent, avec l'une et l'autre partie, afin qu'ayant conclu le plus difficile, ne surgisse empêchement sur les points de moindre importance »[4].

A Bourg-en-Bresse, le Roi constitua un Conseil de régence pour entendre à ses affaires en France, durant le temps de son voyage[5], renvoya la Reine et les dames à Mâcon, puis, le 31 juillet, après avoir couru la poste *incognito* jusqu'à Lyon[6], il entrait en Savoie. Le 3 août, il était à Chambéry, d'où il s'achemina vers le col du Mont-Cenis[7]. Ensuite, passé les Alpes, le souverain descendit vers Suse, où il arriva le 10 de ce mois[8]. Jean Caracciolo, prince de Melfi,

[1] Pour le Piémont, G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 2 janvier, Melun ; pour Saluces, le même au même, 1548, 20 juillet, Chalon-sur-Saône (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 23 juillet, Mâcon, et 24 juillet, Lyon (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[3] Henri II au duc de Ferrare, s. d. (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.).

[4] F. Giustiniani au doge de Venise, 1548, 29 juillet, Lyon (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.). Cet ambassadeur donne, sur les négociations, beaucoup de détails, mais ils sont moins sûrs que ceux fournis par Alvarotti.

[5] L. Romier, *Un Conseil de régence en* 1548 (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LXX, p. 431).

[6] G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 27 juillet, Bourg (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Francia ; orig.).

[7] Le même au même, 1548, 3 août, Chambéry (*ibidem ;* orig.). — Le Roi dîna au Mont-Cenis.

[8] Le même au même, 1548, 10 août, Suse (*ibidem ;* orig.).

vint à sa rencontre jusqu'au lieu d'Avigliana. Enfin, le 12 août 1548, Henri II fit une entrée solennelle dans la ville de Turin, salué par la population, par les soldats et par les corps administratifs que la royauté française y avait établis[1]. Les jours suivants, il reçut les hommages que lui offrirent divers ambassadeurs, le sieur de Bressieu, venu de la part du duc de Savoie[2], le comte Jean-Baptiste de Gambara, qu'avait envoyé le duc de Mantoue[3], enfin Don Francesco de Biamonte, lequel, accompagné d'une forte troupe de gentilshommes espagnols et italiens, lui apporta, le 14 août, le salut du lieutenant impérial, Don Ferrante Gonzague[4]. Le 16 août, le Roi, en attendant l'arrivée du duc de Ferrare, poussa son voyage jusqu'à Chivasso et Verolengo ; il rentra à Turin, le 18[5].

Cependant Hercule d'Este s'approchait. Arrivé, le 17, à Alexandrie, il déjeuna le lendemain, à Asti, à la table de Don Ferrante[6] ; le dimanche, 19 août, il se mit en route pour Turin. Son frère, le cardinal de Ferrare, qui faisait partie du cortège royal, se rendit au devant de lui jusqu'à Villanova. De même, le duc d'Aumale, son futur gendre, chevaucha à sa rencontre, entouré de tous les princes et gentilshommes de la Cour. Le Roi lui-même sortit à deux traits d'arquebuse, hors de la ville, pour le recevoir[7].

Hercule s'arrêta deux jours à Turin, jusqu'au départ de Henri II. Le temps fut occupé par des fêtes et par les négociations du mariage[8]. Personnage avisé et méfiant, le duc de Ferrare avait fait tâter l'humeur de Charles-Quint, au sujet de cette alliance. L'Empereur répondit qu'il s'en désin-

[1] Délibération du Parlement de Turin, 1548, 12 août (Arch. d'Etat de Turin, Reg. Parlam., 1547-1548, fol. 376).

[2] Voy. le chap. intitulé *La question de Savoie.*

[3] Henri II au duc de Mantoue, 1548, 16 août, Chivasso (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio. Francia ; orig.).

[4] G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 14 août, Turin (Arch. de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[5] Le même au même, 1548, 16-18 août, Turin (*ibidem* ; orig.).

[6] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1548, 18 août, Poirino (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.).

[7] Fr. Giustiniani au doge de Venise, 1548, 23 août. Turin (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[8] G. Pietro Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 21 août, Turin (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

téressait[1]. Libre d'accorder sa fille à François de Lorraine, Hercule déclina, d'ailleurs, l'offre que lui fit le Roi, à l'instigation même du cardinal de Guise, d'entrer dans une ligue belliqueuse contre les Espagnols[2].

Henri II s'apprêta à repasser les Alpes. Le 24 et le 25 août, il reçut, parmi l'allégresse populaire, les vœux et les remerciements de Moncalieri[3]. Carmagnola, Savigliano et Pignerol accueillirent ensuite le cortège royal et virent le souverain confirmer leurs privilèges[4]. A Pignerol, Henri II rencontra Bartolomeo Cavalcanti et Fulvio Orsini, venus de Rome pour le saluer au nom de Paul III et du cardinal Farnèse[5]. Le 6 septembre, la troupe quittait Briançon et prenait le chemin d'Embrun[6], pour se rendre à Grenoble, où elle arriva le matin du 10[7]. De là, le Roi, après l'étape de La Côte-Saint-André, ville qu'il laissa le 14 septembre, s'avança vers Lyon[8]. L'entrée qu'il fit dans la seconde capitale du royaume, le 23, fut le couronnement des fêtes italiennes, grâce à la libérale et fastueuse splendeur des marchands florentins, milanais, gênois, lucquois, qui peuplaient en grand nombre cette place, « fameuse par son commerce avec toutes les nations du monde »[9]. « C'est, au jugement de tous, écrivait le cardinal de Ferrare, une des plus belles entrées qui ait jamais été faite à roi dans ce royaume et peut-être à prince dans aucun autre lieu. »[10]

[1] Mémoires de Morvillier (Bibl. Nat., ms. fr. 5172, fol. 23).

[2] A. Frizzi, *Memorie di Ferrara*, t. IV, p. 327.

[3] Arch. commun. de Moncalieri, Reg. de délibérations, à la date. M.-P. Courteault (*Blaise de Monluc historien*, p. 185) a fait allusion à ce voyage.

[4] D. Carutti, *Storia della città di Pinerolo*, 2e édit. (Pignerol, 1897, in-8), pp. 345-349.

[5] Fulvio Orsini avait quitté Rome, le 22 août; B. Cavalcanti, le 23 août. A. Serristori au duc de Florence, 1548, 28 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 201 ; orig.). — Le bref de créance et les lettres adressées, à cette occasion, par Paul III au connétable et au card. de Guise sont datés du 20 août (Arch. Vat., Brev. Pauli III, t. XLII, fol. 530 ; minutes).

[6] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 7 septembre, Moûtiers (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[7] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 12 septembre, La Côte-Saint-André (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[8] Le même au même, 1548, 14 septembre, La Côte-Saint-André (*Ibidem;* orig.).

[9] Voy. les relations citées *ap.* H. Hauser, *Les sources de l'histoire de France au XVIe siècle*, fasc. 2, p. 183.

[10] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1548, 28 septembre, Lyon (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.). — Les lettres des

Puis la Cour prit la route de Bourbonnais pour rentrer, à petites étapes, en Ile-de-France.

Le voyage de Piémont avait éveillé les grandes espérances des hommes belliqueux. Il était naturel d'imaginer qu'une fois venu en Italie avec sa Cour et tous ses premiers capitaines, le Roi ne voudrait s'en retourner sans avoir accompli quelque prouesse, séduit par ce terrain de conquête et par le voisinage de l'ennemi. Une fièvre, en effet, parut alors dans les négociations diplomatiques, et quelques remous agitèrent la surface politique de la Péninsule. Mais Henri II n'eut pas le temps de s'abandonner aux conseils dangereux qui pouvaient lui être donnés : en pleines fêtes, il apprit que la révolte de la gabelle soulevait les pays de Guyenne et de Saintonge, et du coup les chimères italiennes s'évanouirent[1].

*
* *

Le seul résultat important de ce voyage fut le mariage de François de Lorraine. En vertu d'un contrat, dressé par actes successifs des 14, 26 août et 28 septembre 1548, à Ferrare et à Paris, Anne d'Este reçut en dot cent cinquante mille livres. Le Roi s'engagea à payer lui-même cette somme. En effet, des lettres patentes, datées de Saint-Germain, le 25 décembre, aliénèrent « du domaine dix mille livres tournois de rente au prouffict du duc d'Aumale, en faveur du mariage de luy et de la princesse de Ferrare et en l'acquit de la somme de cent cinquante mille livres tournois », que la couronne devait à Hercule d'Este, pour un emprunt consenti à François Ier par le duc Alphonse, lors de la campagne de Pavie, en 1525. Cependant, à l'enregistrement de ces lettres, le

marchands lucquois donnent des détails curieux sur les rivalités qui divisaient les « nations » italiennes à Lyon. Au sujet de l'entrée de Henri II, Filippo Barlamaschi et Cesare Bernardini aux *Anziani* de Lucques, 1548, 29 juillet, Lyon : « Duolci che le sia tornato a orecchi che, in questa entrata da farsi, ci siamo trovati poco uniti... Circa alla spesa d'essa entrata, noi siamo sempre stati del parer di VV. SS. di farla più presto moderata che grande, ne mai s'è pensato competer con gli altre nationi, si come per molte cause non ci conveniva... » (Arch. d'Etat de Lucques, Carteggio, 550, fol. 44-45 : reg. orig.).

[1] G. de Leva, dans son livre *Storia documentata di Carlo V*, t. V, pp. 12-13, attribue au voyage de Henri II en Piémont un but très belliqueux. Cette opinion, fondée sur les soupçons qu'on trouve exprimés dans les documents espagnols, nous paraît absolument erronée.

Parlement de Paris « trouva quelque doubte et difficulté » : l'entérinement n'eut lieu que le 4 mars 1549[1].

Au début de septembre 1548, Louis de Bourbon, accompagné de deux frères de François de Lorraine, prit le chemin de Rome, pour rendre au pape la visite que Bartolomeo Cavalcanti avait faite en Piémont : à son retour, le 15 septembre, il s'arrêtait à Ferrare et y épousait par procuration la princesse Anne. Louis de Guise, évêque de Troyes, attendit, pour l'accompagner durant son voyage nuptial, que la nouvelle duchesse d'Aumale se mît en route[2].

Anne d'Este quitta Ferrare, à la fin du mois de septembre, et prit congé de son père à Ficarolo. Sa mère, la bonne duchesse Renée, et ses deux sœurs, Lucrèce et Eléonore, ne la laissèrent qu'à Mantoue[3]. Précédée de l'évêque de Troyes, elle poursuivit son voyage, en compagnie seulement de quelques dames d'honneur, de serviteurs et de vieux gentilshommes attachés à la maison de Guise, sous la direction de M. de Biencourt. Par Crémone[4], la Lombardie et Verceil[5], elle arriva en Piémont : le gouverneur de Chivasso, Ludovic de Birague, lui offrit un « beau festin » ; à Turin, le 20 octobre, le prince de Melfi la réjouit aussi de « deux festins fort beaux, là où il y avoit masques de toille d'or, force hommes d'armes qui ont couru la bague et combattu à l'esperon »[6].

Anne n'était guère parée : son père, d'une avarice sordide, l'avait envoyée « presque nue ». M. de Biencourt dut lui acheter à Turin « des cols, mouchoirs de nés et cornettes ».

[1] Bouillé, *Op. cit.*, t. I, p. 204.

[2] A. Serristori au duc de Florence, 1548, 12 septembre, Rome : « Qui si trova M. Luis di Vandomo, che è il terzo dei fratelli dei detti di Vandomo, el quale venne di Venetia a Loreto, et di poi ha visitato S. Sta e'l Rmo Farnese et alcuni altri di questi cardinali, et questa sera sarà banchettato de Ruberto Strozzi. Et fra un giorno o duoi si metterà a camino per passare a Ferrara, ove a nome di Mons. d'Umala sposerà la figliola di quel duca. Partirassi di poi. Un Mons. di Troja havrà carica di condurla in Francia. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 228 ; orig.).

[3] A. Frizzi, *Memorie di Ferrara*, t. IV, p. 327 : B. Fontana, *Renata di Francia*, t. II, p. 288.

[4] Anne d'Este au duc de Ferrare, 1548, 8 octobre, Cane près Crémone (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi. Anna d'Este ; orig.).

[5] La même au même, 1548, 15 octobre, Verceil (*ibidem ;* orig.).

[6] M. de Biencourt au duc d'Aumale, 1548, 25 octobre, Embrun : « ...Depuis qu'elle a esté arrivée dedans le pays du Roy, elle a esté autant honorablement reçeue que si c'eust esté la Reyne. » (Arch. d'Etat de Turin, Raccolta Balbo, t. XLIV, fol. 125 ; copie). Anne d'Este à son père, 1548, 20 octobre, Turin (*Loc. s. cit. ;* orig.).

Et le vieux gentilhomme enseigna à la petite princesse les modes de France. Parlant de sa toilette : « N'y a femme avec elle qui luy sache mettre bien à propos, écrivait-il à François de Lorraine, et faut en cela que je l'aye servie de dame d'honneur pour luy donner le tour. Mais cela ne se fait pas sans rire. » Et il ajoutait ces détails charmants : « Pour cette heure, elle est bien punie qu'elle n'ose rire parce que le froid luy a fait mal à la bouche. J'avoys cy devant ouÿ dire qu'elle estoit mélancolique : je vous asseure, Monseigneur, qu'elle l'est aussy peu que femme que j'aye point veu. »[1]

Le 21 octobre, Anne était à Suse[2]. Elle rencontra à Briançon, le 24 octobre, M. de Hangest qui lui remit des « brodures, chaînes et bagues », ainsi que des « orillettes et chaînes de cheveux », aux armes de François de Lorraine[3]. Le 27 octobre, la princesse arrivait à Grenoble, où elle trouva le vieux duc de Guise, Claude, père de François : celui-ci était retenu en Poitou par la répression des rebelles[4]. De Grenoble, Anne adressa une lettre à son père, le 1er novembre, pour exprimer le bonheur ressenti dès son premier contact avec le pays et les gens de France[5]. Elle-même causait beaucoup d'admiration. « C'est la plus douce et humaine princesse qu'il est possible de voir », écrit encore M. de Biencourt[6]. Et le Roi adressait au duc d'Aumale ce billet, digne du futur Béarnais : « Je pourray arriver à Saint-Germain le 15 du mois prochain, et là ce sera à vous à courre, et verra-on sy vous serez aussy gentil compagnon que mon cousin le duc de Vendosme, qui doit estre dimanche marié. »[7]

[1] *Ibidem.* Vassé au d. d'Aumale, 1548, 18 octobre, Turin (Bibl. Nat., ms. fr. 20452, fol. 35 ; orig.).

[2] M. de Maugiron, gouverneur de Suse au duc d'Aumale, 1548, 22 octobre, Suse (*Mémoires-journaux de Guise*, p. 4).

[3] M. de Hangest au duc d'Aumale, 1558, 25 octobre, Embrun (Arch. d'Etat de Turin, Raccolta Balbo, t. XLIV, fol. 127 ; copie).

[4] Claude de Guise avait quitté la cour à La Palisse pour se rendre au-devant de sa future bru. Du Thier et Bertrandi au duc d'Aumale, 1548, 9-10 octobre, La Palisse (Arch. d'Etat de Turin, Racc. Balbo, t. XLIV, fol. 115-120).

[5] Et aussi son admiration pour les bijoux qu'on lui avait offerts. Anne d'Este à son père, 1548, 1er novembre, Grenoble (Arch. d'Etat de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[6] M. de Biencourt au duc d'Aumale, 1548, 3 novembre (Arch. d'Etat de Turin, Racc. Balbo, t. XLIV, fol. 120).

[7] Henri II au duc d'Aumale, 1548, 18 octobre, Moulins (*Mémoires-journaux...*, p. 2).

Partie de Lyon, le 18 novembre[1], Anne prit la route de Bourgogne et arriva en Ile-de-France, au début de décembre[2]. Elle fut reçue à Paris comme une reine. Trois cardinaux, tous les gentilshommes de la Cour, les membres du corps de ville, le Parlement, les archers de la cité la saluèrent, à son entrée, au bruit des feux d'artillerie. Le soir même, Henri II, venu à Paris *incognito* avec le connétable, offrit à la princesse le spectacle d'un tournoi qui dura deux jours[3]. Les noces furent célébrées, à Saint-Germain-en-Laye, le 16 décembre 1548[4]. Des festins, des joûtes, des comédies occupèrent la Cour pendant plusieurs semaines : les dépenses montèrent à plus de deux cent mille livres. « De mémoire d'homme, écrivait l'ambassadeur ferrarais, personne ne se souvient d'une telle dépense, ni d'un si grand triomphe. »[5] La jeune épousée manifesta sa joie[6]. La princesse est très contente, dit alors Alvarotti, et bien aimée de Monsieur d'Aumale, et elle l'aime autant. »[7]

De ces fêtes éclatantes, les contemporains retinrent que le mariage de Guise avait été célébré comme un mariage royal.

Aimable et fort lettrée, la jeune duchesse d'Aumale, plus tard duchesse de Guise, créa un nouveau foyer d'influence italienne, à la Cour de France. Elle émerveilla l'entourage du Roi par sa contenance sérieuse. Son éducation, si cultivée, avait laissé en elle cette perfection intellectuelle qui fut le charme et la force de tant de princesses de la Renaissance.

Très attachée à sa famille, fidèle au souvenir de son pays

[1] Anne d'Este à son père, 1548, 7 novembre, Lyon (Arch. d'Etat de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[2] Pour l'itinéraire à partir de Lyon, voy. la correspondance d'Alvarotti, 1548, novembre-décembre (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[3] Long récit de cette entrée et des fêtes qui la suivirent, adressé p. F. Giustiniani au doge de Venise, 1548, 21 décembre, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.). Dès le 29 nov. 1548, de Saint-Germain, Hippolyte d'Este écrivait au duc de Ferrare : « Già S. Mtà fa apprestare giostre, torniamenti et altre feste per honorar queste nozze più che altre nozze di principi alcuni. » (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.).

[4] G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 31 décembre, Poissy (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[5] F. Giustiniani estime les dépenses « intorno a franchi 200 mila. » (*Loc. supr. cit.*). Alvarotti, le 30 décembre, jour où prirent fin les fêtes, écrit : « Questa corte ha speso più di 100m scudi. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[6] Anne d'Este à son père, 1548, 29 décembre, Saint-Germain (Arch. de Modène, Ann. d'Este ; orig.).

[7] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 6 décembre, Paris (*Loc. cit.* : orig.). Cf. Fontana, *Op. cit.*, t. II, p. 289.

de Ferrare, dont elle aimait, à l'occasion, lire et parler le dialecte[1], Anne d'Este donna protection aux artistes et aux comédiens de sa patrie. Michel de l'Hospital, qui la nomme *Vénus la Sainte*, l'invitait à montrer en France le même goût pour les lettres qu'elle avait manifesté à Ferrare. Evoquant les heures de causerie passées naguère auprès d'elle : « Revenez, lui disait-il, à ces belles études que vous vous engagiez à reprendre, lorsque nous voyagions ensemble. »[2] Plus tard, François de Billon, secrétaire d'Octave Farnèse, dédia à la jeune duchesse *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*[3]. Epouse enjouée et attentive, bientôt mère, elle mit au monde, dans la nuit du 31 décembre 1549, un fils dont le Roi voulut être parrain et qui reçut le nom de Henri[4]. Des grossesses assez fréquentes et la tutelle un peu tyrannique de sa belle-mère, Antoinette de Bourbon, l'empêchèrent de prendre toute l'influence qu'elle aurait pu obtenir. Pourtant, elle exerça sur sa nouvelle famille, sur la Cour, sur le Roi lui-même une action notable. « Procuratrice » fidèle des intérêts de son père[5], elle sut amener Henri II aux sentiments de la plus vive affection envers le duc de Ferrare[6]. Elle se lia avec cette autre Italienne, qu'elle avait rencontrée en France, la reine Catherine de Médicis[7] ; elle vécut même dans l'intimité de Diane de Poitiers, protectrice et alliée des Guises[8]. Ses compagnes de choix furent les deux filles du comte de La Mirandole, Silvia et Fulvia Pico, venues pour la recevoir à Saint-Germain et qu'elle connaissait depuis l'enfance[9]. La maison d'Anne

[1] E. Picot, *Una lettera del comico Battista degli Amarevoli* (*Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, t. IV, p. 30).

[2] Dupré-Lassale, *Michel de l'Hospital*, t. I, p. 132.

[3] Paris, 1555, in-4.

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 1er-25 janvier, Melun (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[5] Anne d'Este à son père, 1550, 18 mai (Arch. de Modène, Anna d'Este ; orig.).

[6] Anne d'Este à son père, 1550, 5 février : « Io non ho voluto mancar di scrivergli l'affettion che si vede di giorno in giorno maggior che porta a V. E. il Re che certo se la gli fusse fratello, non potria esser più grande. » (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[7] H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. XLVI.

[8] Anne d'Este fait des allusions nombreuses à ses rapports avec Diane, particulièrement dans ses lettres des années 1549-1550 (Arch. d'État de Modène, Anna d'Este ; orig.).

[9] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1548, 18 octobre, Moulins : « Mma di

d'Este se remplit aussi de ces Italiens errants, gentilshommes, artistes et serviteurs, qui entretinrent comme un courant de relations de la cour de Ferrare à la famille de Guise. D'ailleurs, la jeune duchesse ne manqua pas d'introduire ses créatures dans le royaume, tel ce clerc Boturneo dei Boturnei, qui jeta le scandale par sa conduite déshonnête en la petite ville de Provins, où il était prieur de l'Hôtel-Dieu[1].

A l'occasion du mariage d'Anne d'Este avec François de Lorraine, on voit le Primatice entrer pour la première fois au service des princes de la maison de Guise. Jérôme de Carpi, élève du Corrège et peintre en titre de la cour de Ferrare, avait peint les portraits d'Anne et des autres enfants d'Hercule II d'Este, pour les envoyer en France. Ces portraits furent adressés au Primatice, qui les remit à la Reine, au mois de janvier 1548[2]. Dès lors, le Primatice reçut des Guises des commandes aussi nombreuses et aussi importantes que celles de la maison royale, soit à Paris ou à Meudon, soit à Joinville. Et les Lorrains encouragèrent ainsi l'italianisme dans l'art[3].

Ce mariage créa surtout entre la maison d'Este et la France des liens politiques que ne purent relâcher ni la cupidité, ni la sournoiserie d'Hercule II et que resserrèrent chaque année davantage les ambitions italiennes de la famille de Guise. « Le Roi, écrira l'ambassadeur Alvarotti au duc de Ferrare, en 1551, désire donner sa fille aînée Élisabeth pour épouse

Guisa [la mère] menerà seco a San Germano le due figliole maggiore del conte della Mirandola perchè habbino dar far compagnia alla nuora per essere Italiane et conosciute da lei. » (Arch. Vat., arm. VIII, ordo 1°, vol. V, fol. 283 ; orig.). — Alvarotti apprend au d. de Ferrare, le 29 septembre 1549, de Compiègne, que Silvia Pico fait l'amour avec M. d'Apchon, neveu du maréchal de Saint-André, « ricco et bel giovine ». (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.). Cette Silvia mourut en couches, dans les derniers jours de septembre 1554, laissant un enfant mâle « in bonissimo essere » (Hercule Strozzi au duc de Mantoue, 1554, 30 septembre, Melun : Arch. de Mantoue, amb. Francia ; orig.). Sa sœur, Fulvia, épousa, le 3 juin 1555, à Fontainebleau, M. de Randan, frère du comte de La Rochefoucault (Hercule Strozzi, 1555, 17 juin, Paris : *loc. cit.* : orig.).

[1] Cl. Haton, *Mémoires*, t. I, p. 6.

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 3 janvier, Melun : « Mro Girolamo da Carpi ha mandato qua al Bologna pittore et li ha donati alla Sma Regina li ritratti di tutti li Illmi figliuoli et figliuole de V. E. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.). Ce document a été mal daté (1549) par A. Venturi, dans l'*Arch. storico dell'arte*, 1889, p. 377.

[3] L. Dimier, *Le Primatice*, p. 166 ; J.-J. Marquet de Vasselot et Koechlin, *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle*, *passim*.

au prince fils de votre Excellence, Sa Majesté ayant décidé de se jeter en tout et pour tout dans ces deux maisons d'Este et de Guise. »[1] Deux mois à peine après les noces d'Anne d'Este, en février 1549, Henri II choisit Hercule comme parrain de son fils nouveau-né, le duc d'Orléans [2].

Aussi bien, pour accroître cette amitié, les frères de la duchesse de Guise vinrent eux-mêmes prendre rang à la cour des Valois. Au printemps de 1552, un événement comique émut les esprits irritables des politiques italiens. On apprit un jour qu'Alphonse d'Este, prince héritier de Ferrare, las de l'avarice de son père et désireux de s'initier à la vie dans un monde plus vaste que le petit champ domestique, s'était enfui de la cour paternelle. Le 28 mai, après avoir emprunté secrètement neuf mille écus, il était parti, sous prétexte d'une chasse à l'épervier, accompagné d'un capitaine, de six hommes d'armes, d'un camérier et d'un barbier. Son père le fit vainement poursuivre [3]. Il paraît hors de doute qu'en accomplissant ce coup de tête, le prince avait obéi aux conseils secrets de sa mère, Renée, de son oncle, le cardinal Hippolyte, et aussi de sa sœur, Anne [4]. Alphonse rejoignit en Champagne l'armée du Roi, à la fin de juin 1552. Henri II le combla de marques de tendresse, lui donna sur-le-champ cinq mille écus, le pourvut de mille écus par mois, en y ajoutant la promesse d'une pension annuelle de quarante mille francs pour l'entretien de sa *famiglia*, enfin, il le reçut matin et soir à sa table. On établit le prince à la tête d'une compagnie d'ordonnances, avec le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Madame Marguerite, sœur du Roi, fiancée déjà à

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 13 mars, Blois : « ... havendo S. Mtà deliberato di gettarsi in tutto et per tutto in queste due case di Ferrara et di Guisa. » (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[2] Henri II au duc de Ferrare, 1549, 10 février, Saint-Germain-en-Laye (Arch. de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.).

[3] A. Frizzi, *Memorie di Ferrara*, t. IV, p. 354 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 60 ; E. Rodoconachi, *Renée de France*, pp. 223 et suiv. — Voici, d'après l'agent florentin F. Babbi, la liste des personnes qui accompagnèrent le prince : « Il capno Gian Thomazo Lavizzoli, lancia spezzata del Duca ; Piero Lavizzoli ; Vincentio Flisco ; Filippo Cospo, da Bologna ; Hercule da Modena ; Hippolito Pistoia ; Curtio del Terro ; un armarolo ; il barbieri et un sotto luminieri. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; avis). Fr. Gherardino à Bart. Cavalcanti, 1552, 29 mai, Ferrare : « Il sr principe qua se ne andò hieri insalutato hospite alla volta di Francia et ci ha lasciati tutti tribulati. » (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara ; orig.).

[4] Fr. Babbi au duc de Florence, 1552, 1er avril, Ferrare (Mediceo, 2884 orig.).

tant de princes, se vit sur le point d'accorder encore sa main à l'héritier de Ferrare[1].

Cette aventure provoqua ce qu'un malicieux Florentin appelle « les grands soupirs » du duc de Ferrare et fut occasion à celui-ci de jouer, devant le petit monde diplomatique, une comédie d'indignation : il supplia le Roi de lui renvoyer son héritier et s'efforça de prouver à l'Empereur incrédule son innocence qui était réelle[2]. Henri II ne prit pas au sérieux ces protestations, et le prince Alphonse, en dépit des lointaines doléances de son père, combattit, pendant plusieurs années, sous la direction et la surveillance de son beau-frère, le duc de Guise ; en 1552, il assista à la défense glorieuse de Metz contre Charles-Quint[3]. L'année suivante, au fort de l'influence des Guises, on lui promit la main de Claude de France, seconde fille du Roi[4]. Mêlé parfois aux négociations de la politique italienne, Alphonse brilla surtout parmi les filles d'honneur. Il rentra à Ferrare, à l'automne de 1554, en compagnie de l'ambassadeur Alvarotti[5]. Olivier de Magny a exprimé les regrets dont ce départ fut le motif, et en particulier ceux des « dames galantes » :

> Vous, Cupidon, qui scavez nos secrets
> Oyez, pour Dieu, de nos tristes regrets
> La pitoyable plaincte[6].

Ces « regrets » n'étaient point de l'invention du poète. Le grave duc de Guise lui-même écrivit à son beau-frère : « J'ay bien voulu vous fere entendre que estes assez souvent désiré

[1] Montemerlo à Octave Farnèse, 1552 3 juillet, Mézières (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fol. 2 : orig.). Alvarotti au d. de Ferrare, 1552, juin-juillet, Châlons-Soissons (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia : orig.). P. Santa Croce au card. del Monte, 1552, 21 août, Paris (Arch. Vatic., Nunz-Francia, t. III, fol. 9 v° ; orig.).

[2] Fr. Babbi au duc de Florence, 1552, mai-juin, Ferrare (Mediceo, 2884 : orig.). — Les lettres de cet agent, lequel était, comme tous les ambassadeurs de Cosme, plus espion que diplomate, contiennent les détails les plus intimes et les moins révencieux sur la cour de Ferrare.

[3] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, pp. 98 et 177 ; A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, p. 61.

[4] P. Santa Croce au card. del Monte, 1553, 23 novembre, Melun (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t, 3, fol. 225 v° ; orig.).

[5] Anne d'Este à son père, 1554, 7 septembre, Compiègne (Arch. de Modène, Anna d'Este ; autog.). Henri II au duc de Ferrare, 1554, 8 septembre, Compiègne (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

[6] J. Favre, *Olivier de Magny*, pp. 96-97.

en ceste compaignye parmy toutes les damoyselles. »[1] Nous verrons plus tard que le prince d'Este ne put supporter longtemps l'ennui de sa propre patrie et revint bientôt à la cour de Henri II.

Fortifiée encore par le voyage de Louis d'Este à la cour de France, en 1556, l'amitié du Roi envers la famille souveraine de Ferrare devait être la base de la politique italienne de ce règne. A la suite du mariage d'Este, une correspondance continue mit en commun les ambitions italiennes du gouvernement royal et celles d'Hercule II[2].

Fait peut-être plus important, le mariage de François de Guise avec la fille de Renée de France, en même temps qu'il marquait la première alliance des Guises et des Valois, unissait les destinées de la maison de Lorraine à celles de l'Italie. On ne saurait s'exagérer l'intérêt de cette nouveauté, tant pour l'histoire générale que pour celle des partis. Dès lors, en effet, à côté des rapports officiels que surveille Montmorency, existe une diplomatie secrète qui unit le cardinal de Guise et son frère François au duc de Ferrare, par l'entremise de l'habile Alvarotti : de manière que la famille d'Este entre, pour ainsi dire, dans le parti des Lorrains, lesquels épousent, par compensation, la cause de leurs puissants alliés d'outre-monts[3]. Des signes matériels de cette union, dont nous avons aujourd'hui les preuves, purent frapper l'esprit des contemporains eux-mêmes. Un an à peine après le mariage de la princesse Anne, Charles de Guise, qui se rendait à Rome pour assister au conclave, reçut de l'avare Hercule d'Este l'offre de cent mille écus, — somme qui dépassait même le montant de la dot que le duc de Ferrare avait donnée à sa fille. Par quoi le duc, écrivait Charles de Guise, « a appertement démonstré l'affection qu'il a à la nation françoise et la bonne amytié qu'il me

[1] Le duc de Guise à Alphonse d'Este, 1555, 7 mars, Fontainebleau (Arch. de Modène, Principi esteri, Francesco di Lorrena ; orig.).

[2] Dès lors, Henri II se crut obligé d'informer le duc par le menu des moindres détails de sa politique. Voy. les lettres de Henri II (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.).

[3] Toute la matière de cette diplomatie secrète, parallèle à la diplomatie officielle, se trouve dans les *chiffres* quotidiens qu'adressait Alvarotti au duc de Ferrare : c'est la source principale de l'histoire des Guises, sous le règne de Henri II. Cf. Les lettres de François de Lorraine à son beau-père, moins importantes toutefois que celles d'Alvarotti (Arch. de Modène, Cancelleria ducale, estero, Francia, et Principi esteri, Lorrena ; orig.).

porte en particulier »[1]. François de Lorraine, en 1555, s'employa à négocier le mariage de Lucrèce d'Este, sa belle-sœur, avec le célèbre duc de Nemours, de la maison de Savoie, et, s'il eût réussi, ce mariage pouvait miner la puissance du connétable de Montmorency jusque dans sa propre famille[2].

*
* *

L'année 1549 passe, sans que la politique royale s'attache beaucoup à l'Italie. Tous les partis de la Cour agissent sur un autre champ. Henri II poursuit au Nord, contre l'Angleterre, ses desseins personnels de conquête. Montmorency n'a pas de bonne raison pour s'opposer à cette guerre anglaise. L'ambition des Guises, oncles de la petite reine d'Ecosse, Marie Stuart, s'accorde parfaitement avec les velléités du Roi, les provoque même.

En effet, au début de juillet 1548, un Parlement des Etats d'Ecosse avait approuvé le mariage en projet de Marie Stuart avec le dauphin François, héritier de Henri II[3]. Agée de six ans, la petite reine, la « reinette » comme on l'appelle, fille de Marie de Lorraine, fut bientôt amenée en France : le 20 août 1548, elle débarquait à Roscoff. Henri II lui donna aussitôt le rang de Dauphine. « Je vous advise, écrivait-il à M. d'Humières, que j'entendz qu'elle marche devant mes filles, car le mariaige de mon filz et d'elle est arresté et conclud, et sans cella elle est royne couronnée et comme telle je veulx qu'elle soit honnorée et servie »[4]. Dès lors, le Roi considère l'Ecosse comme « le royaume du Dauphin »[5]. Aussi toutes les forces françaises, en l'année 1549, attaquent-elles l'Angleterre, et, fait qui prouve l'indifférence de la Cour au sujet des affaires italiennes, ce sont

[1] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, pp. 16 et 24. — L. Contarini au Conseil des Dix, 1551, 28 juin : « Il cardinal di Lorena, per rispetto di Mons. di Guisa, suo fratello et genero del duca di Ferrara, favorisce assai le cose di S. Excellentia. » (Arch. d'État de Venise, Dispacci al Consiglio dei Dieci, filza 2; orig.).

[2] *Mémoires-journaux de Guise*, p. 235 et 393. — On sait qu'après la mort de François de Lorraine, le duc de Nemours devait épouser précisément sa veuve, Anne d'Este.

[3] Marie de Lorraine à ses frères, 1548, 8 juillet (*ibidem*, p. 3).

[4] 1548, 24 août. Turin (Bibl. Nat., ms. fr. 3120, fol. 69; orig.). Henri II au d. d'Aumale, 1548, 18 octobre, Moulins (*Mémoires-journaux*, p. 2).

[5] « Il regno del Delfino », L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1548, 19 novembre, Poissy (Arch. Vat., Principi, t. XIV, fol. 102; orig.).

les *fuorusciti* florentins, Piero et Leone Strozzi, qui commandent la flotte royale dans les mers d'Ecosse. La guerre de Boulogne se termine heureusement. Elle offre encore aux Guises une occasion de se rapprocher de la première place dans le gouvernement, en dépit du connétable.

C'est qu'en effet, sous l'apparente unanimité, les intrigues ne chôment guère, et l'on peut voir que le crédit de la maison de Lorraine monte rapidement. Entreprise sous la direction de Montmorency, la campagne du Boulonnais s'est achevée en victoire, grâce au talent et à la prévoyance de François de Guise : d'où surgit un conflit de vanité. Le connétable veut enseigner au Roi la défiance à l'égard du jeune duc d'Aumale. Mais, lorsque celui-ci rentre à la Cour, au début de janvier 1550, Henri II le « caresse, l'honore, le loue en public et en privé », devant le connétable humilié. Et, pour se venger des calomnies, François de Guise déclare au souverain « qu'il a réparé les fautes d'autrui », faisant allusion à l'incurie de Montmorency, qu'on accuse d'avoir laissé des places sans provisions[1]. Aussi bien, les Guises mènent la lutte avec la plus rude âpreté. Ils surveillent et minent les moindres desseins de leur rival, les changements qui s'opèrent dans sa famille même. A l'occasion du mariage d'Eléonore de Roie avec Louis de Vendôme, qui allie la maison de Montmorency à celle de Bourbon, Marie de Lorraine signale à ses frères, en termes impudents, ce danger nouveau : « Sommes bien marris d'avoir entendu les mariages qui se font et que le connestable se doive allier à la maison de Bourbon. Il me semble que devez empescher cela sur toutes choses, autrement la fin n'en vaudra rien »[2].

Les Guises réussissent à gagner beaucoup de terrain. « Quoique le connétable ait l'administration extérieure de toutes choses, étant pour ce service un homme tel qu'il

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 7 janvier, Melun : « M. d'Umala mi ha detto come, nonostante li mali ufficii del contestabile, è stato benissimo veduto, accarezzato et honorato da S. M^tà^ et da lui è stato laudato in publico et in privato, presente il predetto s^r^ Contestabile... Mi dice ancho havere rimostrato a S. M^ta^ Ch^ma^ di havere rimediato alle faulte delli altri, volendo dire che havea soccorso quelli lochi che, per inavertenza del contestabile, erano indotti a termino che non si potevano più tenere ». (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia; orig.).

[2] Marie de Lorraine au duc d'Aumale, 1549, 29 septembre (*Mémoires-journaux*, p. 12).

serait difficile d'en trouver le semblable, maintenant les Lorrains ont autant de crédit que lui »[1]. Un jour que l'aumônier du Roi, Tomaso del Vecchio, exprimait en paroles amères, devant le cardinal de Guise, sa rancune contre Montmorency et montrait le désir de quitter la Cour pour échapper aux tracasseries de l'insupportable ministre, Charles de Lorraine le consola : « Non, non, dit-il, ayez un peu de patience : les choses ne peuvent durer ainsi[2]. » Pour être les égaux du connétable, il ne manque aux Lorrains que la gloire militaire. La guerre de Boulogne achevée, c'est en Italie qu'ils s'efforcent de provoquer « l'incendie ». En septembre 1549, le cardinal de Guise, sûr de son influence sur Henri II, affirme au nonce que « le Roi veut la ligue et la désire sur toutes choses »[3].

Sur ces entrefaites, meurt le pape Paul III. Au cours du conclave, Charles de Guise affirme avec insolence sa suprématie sur les autres cardinaux français. « Il fault que je vous dye, écrit Châtillon à son oncle, la façon de laquelle nous use Monsieur le cardinal de Guyse, que je trouve fort estrange : car il n'est point à croyre le peu de compte qu'il faict ordinairement de tous nous aultres, de façon que tout ce conclave entièrement s'en mocque, disant que tous ne servons que de nombre. Je puys asseurer que toute ceste compagnie est fort indignée du déprisement qu'il a de nous »[4]. A la fin de janvier 1550, Charles de Guise écrit au Roi, l'informant qu'on espère, par des longueurs, lasser la patience des Impériaux et obtenir l'élection du cardinal de Ferrare, frère d'Hercule d'Este et oncle de François de Lorraine. Montmorency, inquiet de cette nouvelle, fait signer au souverain une lettre ordonnant aux cardinaux de presser l'élection et ruine ainsi les espoirs communs des Este et des Guises[5]. La dispute continue après le conclave. Les car-

[1] 1550, 23 février. *Calendars of State papers, reign of Edward VI.*

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1549, 5 juillet, Paris : « ... S. S. Rma li rispose : no, no, habbi un poco di patientia, perchè le cose non possono stare cosi. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[3] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 23 septembre, Compiègne : « Quanto alla lega, M. il card. di Ghisa mi ha confirmato non esservi alcuna difficultà, perchè il Re la vuole et desidera sopra modo. » (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnesiano, Francia ; orig.).

[4] Bibl. Nat., ms. fr. 3126, fol. 34 ; orig. Drüffel, *Beiträge*, t. I, p. 349 ; L. Marlet, *Correspondance d'Odet de Châtillon*, pp. 5-6.

[5] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 10 février, Fontainebleau : « Il Lan-

dinaux français se plaignent au Roi des procédés de Charles de Guise et de son candidat, Hippolyte d'Este. Rentré à la cour, Charles de Guise se défend victorieusement ; quant au cardinal d'Este, importuné par les lamentations de Jean du Bellay, il se retire quelque temps à Tivoli, pour laisser passer l'orage[1]. Mais la mort de Paul III et l'élection de Jules III ont changé les conditions politiques et refoulé les tendances belliqueuses.

Au reste, les Guises ont fort à faire dans le royaume. L'année 1550 marque l'époque de la constitution définitive des partis : la distribution des forces se précise, au détriment de Montmorency. La mort des « vieux Guises » donne à la nouvelle génération la puissance des richesses. Dans la même saison, meurent le cardinal Jean de Lorraine et son frère, le duc Claude de Guise. Nous avons vu quel héritage princier d'abbayes et de bénéfices avait laissé le premier à son neveu, Charles. Le connétable s'efforça d'empêcher que cette énorme succession ecclésiastique n'échût au nouveau cardinal de Lorraine. Mais le Roi, évitant les remontrances de son premier conseiller, pourvut Charles de Guise d'une donation secrète, dont il retarda la publication. Informé trop tard, Montmorency reçut l'affront sans mot dire[2]. La mort du duc Claude — de ce vieillard que ses fils méprisaient un peu et « laissaient à la porte, avec sa barbe blanche », selon l'expression de Marie de Lorraine[3] — livrait aux mains de François de Guise la fortune patrimoniale et lui conférait le prestige du chef de maison.

Des biens de Claude de Guise, François reçut pour cinquante trois mille « francs » de revenus, le marquis du Maine pour quinze mille, ainsi que le marquis d'Elbeuf. Les châteaux et palais échurent encore à l'aîné, François[4].

fredini mi ha detto haver havuto da Mons. d'Umala che'l card. de Guisa ha scritto al Re che, se potranno portare un poco le cose in longo, che sperava bene per il card. da Este, et che'l contestabile, che non vorria la grandezza di S. S. Rma, per non vedere anco la grandezza della casa de Guisa, havea suaso al Re di commandare al predetto card. de Guisa di fare ogni cosa per abbreviare questa longhezza. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[1] Buonanni au duc de Florence, 1550, 21 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3269, fol. 350 v° ; orig.).

[2] Le même au même, 1550, 25 mai, Amiens (*ibidem :* orig.).

[3] *Mémoires-journaux de Guise*, p. 33.

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 22 avril, Poissy (Arch. de Modène, estero, Francia : orig.).

A l'occasion de la mort du vieux duc de Guise, les Lorrains lancèrent contre Montmorency une accusation singulièrement grave. Claude et son fils François étaient tombés malades en même temps, à la suite d'un repas. Les médecins déclarèrent qu'il y avait empoisonnement; après la mort du duc, ils rédigèrent même un écrit attestant que le décès était dû au poison. Les Lorrains n'hésitèrent pas à charger de ce crime le connétable et firent répandre l'accusation à l'étranger[1].

Cependant, tout occupés à ces intrigues et à la réalisation des héritages récents, gênés d'ailleurs par les nouvelles conditions politiques de l'Italie, les Guises oublient un peu la guerre. « La délibération de la guerre, dit Boyvin, demeura assez longuement suspendue entre crainte et bon vouloir, non seulement à l'endroit du Roy, mais de ceux là mesmes qui plus volontiers la persuadoient, comme faisoit, entre autres, M. le duc d'Aumale »[2].

Bien que le connétable ait lieu de se réjouir de cet état de paix, la fortune ne lui sourit guère. L'année 1550 marque la fin de sa toute-puissance réelle, à la Cour. Désormais, il conservera « l'administration extérieure de toutes choses », mais la force politique de ses rivaux deviendra telle qu'il devra, pour un temps, rester en défensive et se contenter du rôle d'opposant. Un incident a donné la cohésion à ses adversaires et refroidi ses rapports avec le Roi lui-même : incident dont la maîtresse royale, Diane de Poitiers, fut le sujet, et où le connétable manqua de trébucher définitivement.

La grande sénéchale, déjà vieille et inquiète, détestait Montmorency et soutenait les Guises. Ce n'était point seulement par inclination personnelle, mais aussi par intérêt de famille.

Les Lorrains avaient toujours flatté les favorites : sous le règne de François Ier, on avait vu Mme d'Etampes s'ériger en

[1] Le même au même, 1550, 28 avril, Poissy : « M. d'Umala dice che furono velenati tutti doi, ma che Mons. de Guisa suo padre prese maggior boccone che lui... Mi disse ch'io mandassi a V. E., ma in cifra, che era commune opinione che la cosa venesse dal contestabile. » Le même au même, 1550, 19 mai, Boulogne : « I medici che si ritrovorno alla cura del sor suo padre sono di opinione che S. E. sia morto di veleno, et cosi hanno desposto in scrittura. » (Arch. de Modène, *loc. cit.*; orig.). Le duc de Ferrare fit part de cette accusation au duc de Florence, 1550, 28 mai, Ferrare (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 2879 ; orig.).

[2] Ed. 1607, p. 15.

protectrice de leur fortune, s'employant à obtenir pour Charles de Guise le chapeau de cardinal[1]. Ces bons rapports avec Mme d'Etampes n'empêchèrent pas les Guises de circonvenir à temps la maîtresse du dauphin Henri, Diane de Poitiers. Au mois de juillet 1546, Louise de Brézé, fille aînée de la grande sénéchale, épousait Claude, marquis du Maine, plus tard duc d'Aumale, troisième fils du vieux duc de Guise[2]. Ce marquis du Maine, homme aimable et d'ailleurs très cultivé[3], qui eût trouvé sans doute meilleure occasion de se distinguer s'il n'eût été gêné par ses frères, sut parfaitement gagner sa belle-mère. Dès lors, l'appui de Diane fut acquis à l'ambition des Lorrains, lesquels s'efforcèrent de rendre de jour en jour plus intime cette alliance. En 1547, durant l'agonie de François Ier, le vieux cardinal Jean de Lorraine s'était retiré pour aller courtiser, avant l'heure, la maîtresse du Dauphin[4]. Aussi la grande sénéchale, si préoccupée qu'elle fût de s'enrichir elle-même, à l'avènement de Henri II, s'employa autant à favoriser la fortune de ses alliés, et en particulier celle de Charles de Guise[5]. Le cardinal ne négligea aucune prévenance pour capter cette faveur : pendant deux ans, on vit l'archevêque de Reims manger à la table de la maîtresse royale[6]. Diane ne cessa de vanter au Roi le mérite des Lorrains. Charles savait lui-même se mettre en valeur ; François, souvent absent, était plus exposé aux médisances : la favorite louait avec zèle son « entendement et bonne intelligence », et pré-

[1] Le nonce au card. Farnèse, 1541, 14-15 février (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1°, t. V, fol. 65 et suiv. ; orig.).

[2] Le même au même, 1546, 18 juillet : « Domenica si faranno le nozze tra la figlia della siniscalla, dama di Mons. Delphino, et un fratello di Mons. d'Umala, quale Umale è hoggi di favoritissimo del prefato Mons. Delphino. » (Arch. Vatic., *loc. cit.*, fol. 82).

[3] Le 18 novembre 1547, Paul III concède au marquis du Maine licence de faire transporter de Rome en France « pannos et vestes laneos, lineos et sericos ac etiam coramina quedam ad usum suum comprata, necnon quasdam paginas in quibus nonnulla antiqua descripta et annotata reperiuntur, omnia in una capsa posita. » (Arch. Vatic., diversa Camer., arm. XXIX, t. LI, fol. 178 ; reg. orig.).

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 31 mars, Rambouillet : « Il cardinale Lorena, stando il Re Chmo in extremo, corteggiava solo solo Madama la gran sinisciale per giornata. » (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[5] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 31 mars, Rambouillet (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 318-320).

[6] Fait mentionné par l'*Histoire de la court de Henri II*, et confirmé par une dépêche d'Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 9 novembre (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

sentait au souverain les « lettres et advis de toutes choses » que lui adressait le jeune duc[1]. Quelle force les Guises tirèrent de cette alliance, il faut, pour l'imaginer, se rappeler l'empreinte profonde que l'impérieuse « gouvernante »[2], comme disent les ambassadeurs, avait marquée sur l'âme docile de Henri II, empreinte que ravivait un contact maintenu avec vigilance[3]. Diane forma souvent, dans sa chambre, une sorte de Conseil intime, qui réunissait seulement le Roi, Charles et François de Guise : la porte de la maîtresse royale se dressait ainsi comme une barrière qui séparait Montmorency du souverain, et livrait celui-ci à la séduction des Lorrains[4]. Les intrigues de Diane et les manœuvres des Guises se confondent, tendent à une fin commune, qui est l'expulsion ordonnée du connétable des domaines où son influence paraît gênante.

Pour ce qui regarde la politique italienne, des documents prouvent que la favorite eut des raisons personnelles de s'intéresser aux entreprises d'outre-monts. Elle prétendait revendiquer d'anciens droits de famille sur une région importante, sise aux confins de l'Ombrie et de la Toscane, c'est à savoir Cortone, Chiusi, le lac et la vallée de Pérouse. En l'année 1549, elle s'était efforcée de faire reconnaître ces droits par les tribunaux romains, afin de les vendre au Saint-Siège, contre bonne somme de deniers[5].

Montmorency s'était toujours distingué par sa haine des favorites. C'était, chez lui, semble-t-il, souci louable du bien de l'Etat, rigidité morale, et sans doute aussi jalousie du pouvoir. Une rude disgrâce, sous François Ier, lui avait appris ce qu'il en coûtait de s'attaquer aux puissances de cette sorte. En 1547, il était revenu à la Cour, encore animé

[1] *Mémoires-journaux de Guise*, pp. 3, 4, 78, 251-252.

[2] « La Balia », dit Alvarotti : littéralement « la nourrice ».

[3] Tandis que la Reine restait souvent éloignée de la personne du Roi, Diane prit garde de n'être jamais séparée longtemps de celui-ci. Durant la campagne de Lorraine, en 1552, Henri II ayant laissé les dames en Champagne, Diane perdit patience et se rendit presque seule et *incognito* à Sedan pour y voir son amant. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1552, 16 juin, Chalons (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[4] Alvarotti au duc de Ferrare, 1549, 7 mai, Poissy : « Mons. d'Umala et il sr cardinale de Guisa erano loro dui soli serrati col Re in camera di Mma di Valentinoys. » (*Ibidem ;* orig.).

[5] Ces revendications se trouvent longuement exposées par l'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 18 janvier, Poissy (Arch. Vatic., arm. VII, ordo 1e, t. V, fol. 293). Allusion dans une lettre de Diane à D'Urfé, s. d. (G. Guiffrey, *Lettres inédites de Dianne de Poytiers*, pp. 62-64).

d'intentions morales, mais avec la résolution de mettre plus d'habileté que jadis dans la conduite de son dessein. Il tenta d'abord de séduire Diane : on le vit, durant les premiers mois du règne, faire de grands efforts pour obtenir sa faveur, la courtisant et lui rendant compte chaque semaine des affaires. Méfiante et d'ailleurs possédée par les Guises, la grande sénéchale se montra rebelle à la sollicitude du connétable [1]. Informé que la favorite tramait sa perte, Montmorency se décida à l'attaquer par détour. Au dire d'un agent d'ordinaire bien instruit des choses de la Cour, le voyage de Piémont, dont nous avons suivi plus haut les étapes, n'aurait eu d'autre but, dans l'esprit de Montmorency, que de soustraire le Roi à la domination de sa maîtresse, en lui offrant des sujets nouveaux d'activité et de passe-temps. La tentative échoua, et, en cette même année 1548, le cardinal du Bellay conseillait au pape de s'adresser à la favorite pour obtenir satisfaction du souverain [2].

Au mois d'août 1550, les ruses du connétable provoquèrent une véritable tragédie. La campagne du Boulonnais avait donné aux Guises faveur et gloire ; le Roi s'était plu, dans les circonstances récentes, à leur prouver une amitié particulière : ils montraient leur « allégresse » sans discrétion [3]. C'est alors que Montmorency engagea une partie singulière.

Marie Stuart, la petite reine d'Ecosse, nièce des Lorrains, était confiée aux soins d'une « demoiselle d'environ trente-cinq ans, très belle d'aspect et de manières », qu'on appelait lady Flaming. Le cardinal de Guise s'aperçut que Montmorency entrait chaque nuit dans l'appartement de cette personne. L'émotion des Lorrains fut grande : ils virent là

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 8 juillet, Paris : « La balia è la sinisciala, con laquale il contestabile fa ogni cosa per intratenersi bene, la corteggia, e le va come dire a rendere conto di settimana, ma non la puo però guadagnare, perchè ella gli è troppo contraria et è tanta alligata con questi di Ghisa ». (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

[2] A. Serristori au duc de Florence, 1548, 19 août, Rome : « S'è ritratto di detta venuta in Piemonte chel gran conestabile l'haveva persuasa al Re solo per levarlo dal consiglio delle donne et perchè si obviasse a certe sette et conventicule che s'andavono facendo in quella corte d'alcuna importantia. El R^mo di Parigi nel discorrer sopra le pratiche loro con. S. S^tà la consigliò a fare negotiare per via di Madama la senescialla et non per quella del conestabile... » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 184 ; orig.).

[3] Le même au même, 1550, 5 juin, Poissy : « Mons. Ill. de Guisa et il s^r cardinale suo fratello stanno tanto allegri et contenti quanto sia possibile a dire per la larga, honorata et comoda dimostratione fattali da S. M^tà, laquale si trova ogni di maggiore. » (*Ibidem* ; orig.).

une perfidie du connétable, lequel pensait sans doute déshonorer le petite reine et la rendre inapte à épouser le Dauphin, par l'ignominie de sa gouvernante. Ils résolurent de surveiller la débauche du connétable, de prendre celui-ci en faute et de le tuer, sous prétexte d'honneur. Mais bientôt les serviteurs apostés donnèrent des détails nouveaux : c'était le Roi lui-même que Montmorency conduisait chaque nuit chez lady Flaming. Diane, la Reine et les Guises furent saisis d'une égale fureur. Une nuit, Diane surprit les deux hommes qui sortaient de la chambre de sa rivale. Dans un discours vraiment tragique, elle accabla le Roi d'insultes, rappela tout le passé et, parlant au nom des Guises, l'accusa de déshonorer la reine d'Ecosse en lui donnant une p... comme gouvernante. Henri II céda et ne revit plus l'Ecossaise. Quelque temps après, il partait pour Anet[1]. Le connétable était vaincu et couvert de la réprobation unanime, brouillé avec la Reine, abhorré des Guises, blâmé par les personnes les moins averties, comme Madame Marguerite, ou même par les plus souples, comme Saint-André[2].

Ce grave incident se termina par une défaite de Montmorency, dans le domaine de la politique générale. Le Roi ne pouvait sacrifier son « premier conseiller » pour une histoire d'amour, dont lui-même avait été le complice et le bénéficiaire. Mais il dut donner des compensations à ceux qui prétendaient avoir été lésés dans leur honneur, et le connétable en paya les frais. Les neveux de celui-ci se virent frus-

[1] Ces faits sont rapportés par deux sources sûres. La première — que nous suivons — est constituée par deux longues dépêches d'Alvarotti au duc de Ferrare, en chiffres, 1550, 2 septembre, Poissy : Alvarotti transmet à peu près textuellement le récit que lui a fait l'un des acteurs, le cardinal de Lorraine lui-même (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.). La seconde est un récit, général et moins complet, qu'on lit dans la relation de Contarini (1551), ap. Alberi, *Op. cit.*, 1a serie. t. IV, pp. 78-79. Cette affaire, qu'on s'efforça de tenir cachée, eut des conséquences qui attirèrent l'attention même des gens non informés. L. Arrivabene écrit le 20 septembre 1550, de Saint-Germain, à la duchesse de Mantoue : « M. contestabile et Mma de Valentinois sono in grandissima rottura, e la maggior che dir si possi. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[2] La Reine était auparavant mal disposée envers le Connétable. Alvarotti écrit, le 8 août 1550, de Poissy : « Il sr Pietro Strozzi è più che mai dalla Regina et la suade a volersi totalmente unire con questi sri di Guisa, et ella dice di voler lo fare in ogni modo. Non si potrà unire seco che non s'unisca con Mma sinisciala, et unendosi la Regina altretanto ne farà Mma Margarita ch'è tutta della Regina Sono parti et humori di questa Corte et tutto tende contra il conestabile. Ma per mia oppenione non gli potranno molto nuocere. » (*Ibidem* ; orig.). Sur les causes du refroidissement d'amitié entre Saint-André et le connétable, voy. une dépêche d'Alvarotti, 1549, 7 août, Paris (*ibidem* ; orig.).

trer du généralat de l'artillerie, qui fut conféré à M. d'Estrées, et du gouvernement de Bourgogne, que reçut Claude de Guise, gendre de Diane. Coligny était candidat au gouvernement de Piémont : à ce poste le Roi nomma Charles de Cossé, comte de Brissac, malgré la colère de Montmorency [1]. Brissac était lié d'une amitié étroite avec le duc de Guise : de toutes les affaires d'Italie il rendit compte aux Lorrains, en des lettres fréquentes et familières. Les rapports devinrent si intimes que les Guises conseillèrent à Brissac de dissimuler ses sentiments, afin de ne pas exciter la jalousie du connétable [2]. De plus, M. d'Urfé, qui était ambassadeur à Rome, fut sacrifié : ami de Montmorency, il se trouvait en mésintelligence avec le cardinal de Ferrare, protecteur des affaires de France au Sacré-Collège et oncle du duc de Guise [3]. Au lieu de D'Urfé, le Roi nomma Paule de Termes, capitaine sans aptitudes diplomatiques, créature des Lorrains [4]. Tous ces changements indiquent la suprématie de la maison de Guise, qui dirige, pour un temps, la politique royale. Les conséquences en paraîtront bientôt : en la fin de 1550, les négociations diplomatiques se brouillent, et la guerre éclatera, quelques mois après l'aventure de lady Flaming [5].

Les Guises, comme on le voit, avaient pris occasion de la fâcheuse posture du connétable pour faire entrer leurs créatures dans les premières charges de la politique française en Italie. La maison de Lorraine fut toujours servie par des clients fidèles, qu'attiraient la bonne grâce et le prestige de ses princes courtois. Les ambassadeurs italiens, pour avertis qu'ils fussent, se laissaient prendre eux-mêmes à cette séduction [6]. Quant aux agents qui menèrent, dans la

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550. 17 août, Poissy (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[2] Ch. Marchand, *Charles de Cossé-Brissac*, pp. 313-314.

[3] Sur le conflit entre D'Urfé et Ferrare, né de jalousies et compétitions, voy. chap. III.

[4] M. de Termes fut recommandé par les Guises au duc de Ferrare, comme un de leurs serviteurs. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 3 novembre, Caudebec (Arch. de Modène, *loc. cit.*; orig.). Marie de Lorraine écrivait, le 29 septembre 1549, au duc d'Aumale : « C'est le plus sage et vertueux personnage que je veis jamais. et est fort vostre serviteur ». (*Mémoires-journaux*, p. 12 ; cf. p. 219). Ce personnage, peu connu, mériterait une monographie. Les archives italiennes (Sienne. Mantoue et Parme) contiennent beaucoup de lettres de sa main, parmi lesquelles de nombreuses lettres en langue italienne.

[5] Voy. livre II.

[6] Fr. Giustiniani écrit au Sénat de Venise, 1548, 7 janvier, Moret : « Lo Illmo ^{sor} duca d'Umala usa verso di me molto amorevole dimostratione in ogni

Péninsule, les pratiques de la France, ils trouvèrent toujours, auprès des Guises et de Diane, une protection efficace et une sympathie qui formaient contraste avec la rudesse désagréable de Montmorency. Parmi ceux qui retiennent l'attention, les Monluc, Jean et Blaise, étaient fidèlement attachés à la maison de Lorraine. Blaise, ancien page du duc Antoine, reconnaissait volontiers ses obligations envers les premiers protecteurs de sa fortune : « Oultre ce que je vous demeure redebvable de l'amitié que tousjours m'avez portée, écrivait-il à François de Guise, suis esté norri en la maison de là où vous sortez, et toutes ces deux choses m'obligent à vous estre très humble et fidelle serviteur[1]. » Le protonotaire Jean de Monluc était proprement l'agent de confiance des Lorrains, et nous avons vu quel dévouement il avait mis à leur service, dans les négociations du mariage d'Este. Pensionné par le cardinal de Lorraine, pourvu d'une abbaye de trois mille « francs » d'entrées, il obtint, en 1553, grâce à ses protecteurs et malgré sa réputation de libertin, l'évêché de Valence[2]. « Je n'eusse icy, de longue main, cognu sy fidelle serviteur et du Roy et de toute nostre maison », écrivait François de Guise[3]. Les créatures de Diane s'employaient d'un zèle pareil pour le service des Lorrains. Tous s'efforçaient de capter la bienveillance de la favorite et de ses alliés, qui paraissaient les hommes de l'avenir : tel Dominique du Gabre, évêque de Lodève et trésorier des armées à Ferrare, qui envoyait à Diane des « gants pannéz »[4], tel le « sieur de Beauregard », ce secrétaire Duthier qui expédiait les affaires d'Italie et qui, pour soumis qu'il fût au connétable, n'en déclarait pas moins mettre en la maison de Guise « l'un des principaux fondemens de sa conservation »[5]. C'était une nuée d'agents, qui suivait et soutenait l'ambition des princes de Guise. Parmi les serviteurs de Diane, employés dans la politique italienne, le plus notable fut Jean d'Avanson,

occasione che conosce potermi gratificare. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci' Franza, reg. 3 : orig.).

[1] B. de Monluc, *Lettres*, éd. de Ruble, t. IV, p. 3. Cf. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, pp. 197-198.

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1553, 18 août, Compiègne (Arch. de Modène, estero. Francia ; orig.). Cf. livre II.

[3] *Mémoires-journaux*, p. 36.

[4] A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, p. 29.

[5] *Mémoires-journaux de Guise*, pp. 24-25.

sieur de Saint-Marcel, conseiller au Parlement de Grenoble et intendant de la grande sénéchale : nommé ambassadeur à Rome, il prit grande part aux négociations qui amenèrent l'expédition de Guise en Italie [1]. De plus, liés par des rapports constants avec les banquiers italiens de Lyon [2] et continuant avec libéralité le mécénat du cardinal Jean de Lorraine [3], les Guises s'attachèrent une clientèle venue d'outre-monts.

*
* *

Si l'on voulait comparer les chances respectives de ces grands rivaux, Montmorency et Guises, il faudrait conclure qu'en dépit d'apparences favorables à la maison de Lorraine, elles s'équilibraient. Auprès d'un Roi tel que Henri II, le passé et l'âge du connétable donnaient à celui-ci la sécurité : le pis qui pût lui arriver était que l'influence de ses adversaires devînt égale à la sienne. Au reste, cette éventualité, Montmorency ne voulut jamais l'accepter.

Les manifestations d'une rivalité, qui était générale et définitive, se produisirent sur tous les champs de la politique intérieure et extérieure. Mais les péripéties de cette lutte, réduite d'ordinaire à l'opposition des deux forces ennemies, se compliquèrent, dans les affaires italiennes, par l'intervention d'influences et de passions propres à ce milieu, c'est à savoir l'influence des grands cardinaux protecteurs de la politique française et les passions des *fuorusciti* italiens, bénéficiaires de cette politique.

[1] Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 2 septembre, Poissy : « Il fu Re donò una badia di circa 4m franchi d'entrata ad uno frate chiamato il Gusmano, che si adoperò molto nella pace di Crepi. Ora s'intende che questi sri gli hanno levata et, ad instantia di Mma di Valentinoys, datola ad uno chiamato M. d'Avanzon, consigliero al parlamento di Granapoli, et che governa gli affari di detta Madama. » (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[2] *Mémoires-journaux*, pp. 23-24.

[3] A. Collignon, *Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine* (Nancy, 1910, 8°), ch. III.

CHAPITRE III

LES CARDINAUX PROTECTEURS

Le mariage de François de Guise avec Anne d'Este procura, parmi d'autres avantages, à la maison de Lorraine l'appui d'un personnage considérable, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, oncle de la jeune épousée. Ce prélat fut, sous le règne de Henri II, le représentant le plus fastueux de la France en Italie.

Par un système traditionnel, la politique royale, comme d'ailleurs la politique impériale, confie aux cardinaux le soin de défendre, dans la Péninsule, ses intérêts et surtout son prestige. Ces hommes d'Eglise sont les vrais princes de la Renaissance italienne. Le luxe et l'amour des arts compensent alors, dans l'Eglise romaine, le relâchement de la discipline mystique. Entourés de gens d'armes, de serviteurs et d'amis, de cette « famille » innombrable qu'ils entretiennent avec les plus riches bénéfices de la Chrétienté, et dont ils tirent en retour la force, le lustre et l'influence, les cardinaux construisent des palais, recueillent artistes et lettrés, parcourent les grands chemins de l'Europe, répandant autour d'eux la paix, le luxe et la beauté. Ils s'offrent, par leur faste, leurs richesses et le respect qu'ils inspirent toujours, comme des ambassadeurs naturels dans les affaires de la politique. Aussi bien, pour les cardinaux italiens, c'est un usage ancien et lucratif qui les pousse à la solde des grandes puissances d'outre-monts. Devenue l'enjeu des rois, l'Italie ne peut être conquise qu'avec l'aide de ces princes d'Eglise, lesquels, pour la plupart, appartiennent de naissance aux familles qui dominent les petits duchés de la Péninsule, de sorte que, outre le prestige de leur personne et de leur état, ils apportent l'alliance de leur *casa* plus ou moins souveraine. Dans le Sacré-Collège, chaque parti a ses

avocats officiels, et, selon leur intérêt, les cardinaux italiens suivent la fortune du Roi ou celle de l'Empereur, se mêlant aux cardinaux nationaux et parfois les dirigeant.

La charge prestigieuse et profitable que désiraient tous les cardinaux était celle de « Protecteur en la Cour romaine ». De droit exclusif, le « Protecteur » proposait en consistoire la collation des bénéfices qui ressortissaient aux provinces de sa « Protection ». C'était une source de gros revenus, et parfois l'on voyait deux protecteurs se disputer âprement la présentation des bénéfices de ressort douteux : une querelle de cette nature se produisit, au mois d'août 1549, entre les cardinaux de Carpi et de Ferrare qui revendiquaient l'un et l'autre la protection d'Ecosse [1]. Le souverain des pays protégés attribuait lui-même cette charge au cardinal favori, qui représentait en même temps, à Rome, sa politique. Aussi des compétitions violentes s'élevaient-elles entre les défenseurs d'une même nation, afin d'obtenir « l'honneur de servir au faict de protection pour autruy, qui est sans doute, écrivait Jean du Bellay, la plus grande estime en nostre Collège, qu'un prince puisse monstrer à homme de l'Estat » [2].

La « Protection des affaires de France en Cour de Rome » rapportait à son titulaire une rente d'à peu près cent vingt mille livres, compris les bénéfices casuels [3]. En outre, le protecteur était investi de la surintendance des affaires royales en Italie. A l'avènement de Henri II, cette charge se trouvait en possession du cardinal Trivulzio. Ce vieillard effacé [4], que le nouveau Roi connaissait à peine, mourut le 30 mars 1548, à midi, dans la Ville éternelle [5], après avoir désigné comme exécuteurs de son testament les cardinaux Farnèse, Ridolphi, du Bellay et d'Armagnac [6]. Il laissait en

[1] A. Serristori au duc de Florence, 1549, 31 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3268, fol. 340 ; orig.).

[2] Le card. du Bellay au connétable, 1548, 26 mars, Rome (G. Ribier, *Op. cit.*, t. II, pp. 123-124).

[3] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1555, 14 mai, Melun (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª ; orig.).

[4] Le nonce au card. Farnèse, s. d. [1540], 20 décembre, Lyon : « Trivultio quasi sempre fuor di corte, abbhorendo questa vita, et desiderando di potere tornare a Roma con suo honore. » (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1°, vol. V, fol. 57 et suiv. ; orig.).

[4] Bon. Ruggieri au duc de Ferrare, 1548, 31 mars, Rome (Arch. d'Etat de Modène, ambasciatori, Roma ; orig.).

[5] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 11 avril, Sens : « Il card. Trivultio

France quelques bénéfices, que le souverain distribua entre les familles d'Humières, de Saint-André et Strozzi[1]. Trois candidats briguèrent la « Protection » : Hippolyte d'Este, à qui François Ier, de son vivant, avait promis la succession de Trivulzio, Alexandre Farnèse, que soutenait son grand-père le pape Paul III, et Nicolas Ridolphi, qui sollicitait l'appui de la Reine. Grâce à son crédit personnel et à l'influence des Guises, Hippolyte d'Este obtint des lettres de provision, avant même que la mort de Trivulzio fût confirmée[2]. Bien qu'il dût être remplacé à Rome, durant ses absences fréquentes, par de nombreux protecteurs intérimaires, le cardinal de Ferrare resta en possession de ce titre solennel jusqu'à la fin du règne. Il domina, au Sacré-Collège, tout le parti français.

*
* *

Un pasquil de l'an 1553 mettait sur les lèvres du cardinal de Ferrare, pour symboliser le service qu'il faisait à Henri II, ce verset : *Docebo iniquos vias tuas et impii ad te convertentur*[3]. Mieux que personne, cet Italien offrit à la Péninsule le spectacle glorieux des honneurs, de la puissance et des richesses que donnait l'amitié du roi de France.

C'était un des rares personnages qui avaient passé de la cour de François Ier à celle de Henri II, avec une fortune égale. Second fils de Lucrèce Borgia et frère d'Hercule d'Este, auquel il ressemblait peu, Hippolyte, né le 25 août 1509, vécut sa jeunesse parmi les joies et les succès. Il en garda l'habitude d'une existence « licencieuse et dissolue », qui

fece suo testamento et lasciò suoi commissarii li srì cardinali Farnese, Ridolphi, Bellay et Armignach. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[1] L'évêché de Bayeux, de douze mille « francs » d'entrées, fut donné à un fils de M. d'Humières ; l'abbaye de Périgueux, de huit mille « francs » d'entrées, à un neveu du maréchal de Saint-André ; l'abbaye de Saint-Victor, de six mille « francs » d'entrées, à l'évêque de Béziers, frère de Piero Strozzi ; enfin une autre abbaye, de trois ou quatre mille « francs », à Hieronimo Dandino, ancien nonce. G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 21 avril, Sens (Arch. d'État de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 1er avril, Paris, et 1548, 2 avril, Melun (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.). Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1548, 2 avril, Fontainebleau : raconte avec complaisance l'honneur que lui a fait le Roi (Arch. de Modène, Principi estensi, Ippolito II ; orig.). Fr. Vinta au duc de Florence, 1548, 4 mai, Milan (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3101, fol. 1123 v° ; orig.).

[3] *Mémoires-journaux de Guise*, pp. 214-215.

devait lui procurer plus tard des ennuis, sous le pontificat de l'austère Paul IV[1]. Archevêque de Milan, dès 1519, il vint, au mois d'avril 1536, chercher plus ample fortune à la cour du roi François, et y réussit parfaitement[2]. Il fut créé cardinal, le 5 mars 1538, sur les instances de François Ier, du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, titre qu'il échangea ensuite contre ceux de Sainte-Marie *in via lata*, Saint-Anastase et Sainte-Marie *la nuova ;* en France, il obtint l'archevêché de Lyon, l'évêché d'Autun, puis l'archevêché de Narbonne, et un grand nombre d'abbayes.

Le cardinal de Ferrare avait exercé sur François Ier une véritable séduction, par la finesse de son goût artistique. En 1540, revenant de Rome, où il était allé recevoir le chapeau, il apporta des orfèvreries de Benvenuto Cellini, des statues antiques, des armures de Giampietro, des peintures et des médailles, amenant aussi, dit-on, un cheval bardé d'argent : il donna ces belles choses au Roi, au Dauphin et au connétable. Devenu le conseiller préféré de François Ier en matière d'art, il se fit bâtir un palais à Fontainebleau par Sebastiano Serlio, mêla son faste de grand seigneur aux fêtes de la Cour et, malgré son origine étrangère, fut nommé membre du gouvernement. Son entrée comme archevêque à Lyon, en 1540, avait été illustrée par les « ystoires » et « mistaires » de Maurice Scève, Guillaume Meslier et Benedetto del Bene, ainsi que par les peintures du Petit-Bernard. Jean des Gouttes lui dédia la première traduction en prose française du poème de L'Arioste, qui parut en 1543[3].

Fidèle à celui qui avait créé sa fortune, Hippolyte assista jusqu'à ses derniers instants François Ier agonisant. Un moment avant de mourir, le vieux Roi l'appela : « Eh ! monsieur le cardinal de Ferrare, je connais bien à la compagnie assidue que vous me faites que vous êtes de mes bons amis. »[4] Le cardinal fit célébrer au Dôme de Milan

[1] P. Norres, *La guerra di Paolo IV contro gli Spagnuoli*, p. 28.

[2] A. Venturi, *Ippolito II di Ferrara in Francia* (*Rivista Europea*, 1881, fasc. I).

[3] Sources *supr. cit.*, et A. Cheneviere, *Bonaventure des Périers*, p. 46 ; L. Dimier. *Le Primatice*, pp. 62-63 : *Catalogue des actes de François Ier*.

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 31 mars, Rambouillet : « M. Rmo et Illmo fratello di V. E. ha veggiata S. Mtà tutta questa notte passata et l'altra, et S. Mtà la cognobbe et la chiamò dicendo : Eh ! Mons. cardinale de Ferrara, io conosco bene che alla continua compagnia che mi fate, voi sete de' miei buoni amici. » (Arch. d'Etat de Modène, amb. Francia ; orig.).

même, capitale de l'Italie impériale, des funérailles solennelles à son maître[1]. L'avènement de Henri II ne diminua pas la situation d'Hippolyte d'Este. Le nonce Dandino constatait, au contraire, un accroissement de son influence, dans les premiers jours du règne[2] ; tout de suite le nouveau souverain lui fit un don magnifique, en restituant la juridiction temporelle à l'archevêché de Lyon[3]. Pourtant, le cardinal se sentit un peu dépaysé dans cette Cour transformée, manifestant le désir d'aller résider à Rome, où il retint même, pour son logement, le palais *Sant'Apostolo*[4]. C'est qu'en effet, il ne tarda pas à souffrir de la distribution nouvelle des influences, à la cour de France. Le connétable n'avait jamais ressenti pour lui de grande sympathie, et le Roi lui-même, peu sensible aux arts, goûtait moins que son père la société du prélat. Surtout, l'influence grandissante des *fuorusisti* florentins et en particulier des Strozzi, élevés à la première place par la faveur de la Reine, offusquait Hippolyte d'Este, qui se trouvait en inimitié ouverte avec eux[5]. A l'automne de 1547, les courtisans voyaient baisser le crédit du cardinal, bien que celui-ci offrît sans cesse des banquets et « jeux de corde » au Roi, aux princes et à Diane[6].

C'est alors que se nouèrent des rapports étroits entre

[1] Fr. Vinta au duc de Florence, 1547, 3 mai, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3101. fol. 493 ; orig.).

[2] Hier. Dandino au card. Farnèse, 1547, 2 avril, Saint-Germain : « Il R^mo Ferrara è senza comparatione più favorito di questo Re che non era dell'altro, per quel che si vede. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 325 ; orig.).

[3] Fr. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 20 avril, Poissy : « S. M^tà Ch^ma ha restituito, ad instantia del R^mo card. di Ferrara, la juridittion temporale all'arcivescovato di Lione, cosa certo di grande importantia per la dignità et per l'utile insieme. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[4] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 29 mars-2 avril, Rambouillet, Saint-Germain (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 317-325 ; orig.).

[5] Le card. Salviati au duc de Florence, 1547, 11 octobre, Ferrare : « ... Li Strozzi erono non solo in diffidenza, ma quasi in aperta inimicitia col R^mo di Ferrara, et vi erono corse parole fastidiose, massime sopra le cose de' Rossi, quali il card. haveva ajutati et favoriti quanto haveva potuto. Et in verità il favore di S. S. R^ma era molto diminuito da quel che soleva havere dal Re morto. Però desiderava assai che si facessi questo parentado con M. d'Umala per attacarsi da quella banda. » (Arch. de Florence, Mediceo, filza 611, fasc. 2 ; orig.).

[6] G. B. Ricasoli au duc de Florence, 1547, 21 novembre, Melun : « Il R^mo di Ferrara questa settimana fa banchetto a S. M^tà per consecrare et sverginare un gioco di corda fabricato nuovamente dal prefato cardinale. » Y assistent le Roi, le roi de Navarre, A. de Vendôme, M. d'Anguien, le connétable, Diane (Arch. de Florence, Mediceo, 4592, fol. 365 et 373 ; orig.).

Hippolyte d'Este et la maison de Guise, au sujet des négociations qui précédèrent le mariage de François de Lorraine. Quelques jours avant le départ de Charles de Guise pour l'Italie, en septembre 1547, le cardinal offrit une fête en son honneur[1]. Mêlé fort activement aux affaires de l'année 1548, Hippolyte regagne toute son influence, qui s'accroît de celle des Lorrains. Il obtient alors, comme nous l'avons dit, la « Protection de France » à Rome[2]. Mais les négociations et la célébration du mariage de sa nièce retardèrent son départ pour l'Italie. Il accompagna le Roi en Piémont et contribua à rendre efficace l'entrevue d'Hercule d'Este avec Henri II[3]. Au reste, pendant toute cette année, il prit à cœur de représenter dignement la grandeur de la maison de Ferrare. Il reçut le Roi et la Reine dans son palais archiépiscopal de Lyon, au mois de septembre, et réjouit les souverains par une fête nautique et par une représentation de la *Calandra* de Bernardo Divizio di Bibbiena, dont l'éclat fut vanté surtout en Italie : pour cette fête, il dépensa douze mille écus[4].

Après les noces d'Anne d'Este, il s'attarda quelques mois en France, séjournant tantôt à Saint-Germain, tantôt dans son abbaye « très amène » de Chaalis en Picardie, qu'il avait fait rebâtir et embellir et où plus tard logèrent les légats et le Roi lui-même[5], parfois enfin à Saint-Maur-les-

[1] Le même au même, 1547, 18 septembre, Melun (Arch. de Florence, *loc. cit.*, fol. 244; orig.).

[2] Aux revenus de cette charge, le cardinal joignit ceux de ses bénéfices en France, qui montaient à quatre-vingt mille livres. G. Soranzo au doge de Venise, 1555, 14 mai, Melun (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza^{sa} ; orig.).

[3] Voy. plus haut, chap. II.

[4] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1548, 26 septembre, Lyon : « S. M^{tà} ha trovato ogni cosa bonissima et ha mostrato di restar molto satisfatto et che molto le sia piacciuto quel che ho fatto io per honorar la M^{tà} Sua. » (Arch. de Modène, estero, Francia; orig.). L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1548, 24 septembre, Lyon (Arch. Vat., arm. VIII, ordo 1°, t. V, fol. 275, v° 3 ; orig.). A. Serristori au duc de Florence, 1548, 28 septembre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 261 ; orig.).

[5] Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 7 janvier, la Ferté-Milon : « Intendo che M. R^{mo} et Illmo fratello di V. E., inanzi che sia partito della sua badia de Chalys, ha dato fermo ordine di farle una bella fabrica, nella quale spenderà per il meno 12 in 15 m. franchi. » (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.). Hippolite d'Este à Bendidio, 1552, 8 mars, Ferrare : « Ho poi havuto piacer d'haver inteso che'l Re fosse a Chaalys et che quel mio luogo piacesse tanto a S. M^{tà} et a tutti quei S^{ri} et fosse tanto laudato da tutti loro, come scrivete. » (Arch. de Modène, reg. lettere Ippolito II, 1551-1552 : orig.). — Le card. S. George, légat, y logea en 1553. P. Santa Croce au card. del Monte, 1553, 17 août, Compiègne (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, vol. 178 ; orig.).

Fossés, dans ce « paradis » qu'avait laissé inoccupé le cardinal du Bellay, qui résidait alors à Rome[1].

Le 8 mai 1549, après avoir payé sa dette de gratitude à Diane de Poitiers et à François de Lorraine, il prit congé du Roi à Saint-Germain et se mit en route pour l'Italie[2]. Parti de Lyon, le 26 mai, il passa par Chambéry, le 29, arriva à Turin, le 6 juin, s'embarqua sur le Pò et débarqua à Plaisance[3]. Il s'arrêta quelque temps à Ferrare, puis, par la route de l'Ombrie, Pesaro, Urbin et Foligno, il parvint à Rome, le 13 juillet[4] : son entrée fut saluée par le cardinal du Bellay et toutes « les personnes de qualité » de la Ville éternelle[5]. Hippolyte d'Este prit aussitôt possession de la

[1] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 17 mars, Poissy (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 751, fasc. C.; orig.).

[2] Alvarotti au d. de Ferrare; 1549, 8 mai, Paris : « M. cardinale è partito hoggi. Ha donato molte belle camite di lavori bianchi a Mma de Valentinoys et a M. de Umala ; et detta Mma ha donato a S. S. Rma uno assai bello cavallo della sua razza. » Le Roi lui donne une haquenée, une mule, un chien de Bretagne. (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.).

[3] Hipp. d'Este au duc de Ferrare, 1549, 26 mai, La Verpillière (Arch. de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.). L'abbé Rossetto au d. de Ferrare, 1549, 5 juin, Rome (Arch. cit., ambasciatori Roma ; orig.).

[4] Voici l'*itinéraire* du card. de Ferrare, depuis l'avènement de Henri II jusqu'à son arrivée à Rome, d'après sa correspondance conservée aux Arch. de Modène.

1547. 31 mars. — Rambouillet.
1er mai. — Rueil.
11 mai. — Saint-Germain.
23 mai. — Paris.
11 juillet. — Saint-Germain.
18 juillet. — Chaalis.
3 août. — Château-Thierry.
2 septembre. — Compiègne.
14 septembre. — Fontainebleau.
Septembre, octobre, novembre, décembre, *id.*

1548. Janvier, février, mars, avril. — Fontainebleau.
7 mai. — Meudon.
Mai-juin. — Meudon.
19 juillet. — Beaune.
23 juillet. — Mâcon.
9 août. — Bramans.
18 août. — Poirino.
15 septembre. — Heyrieux.
22 septembre. — Lyon.
1er octobre. — Lyon.
20-21 octobre. — Moulins.
29 octobre. — Sanserre.
5 novembre. — Montargis.
29 novembre. — Saint-Germain.

1549. Janvier. — Saint-Germain.
12 janvier. — Bric-Comte-Robert.
28 janvier. — Saint-Germain.
Février-mars. — *id.*
27 mars-18 avril. — Chaalis.
5 mai. — Saint-Germain.
26 mai. — La Verpillière.
3 juin. — Santo-Andrea.
7 juin. — Casale.
12 juin. — Brescello.
4 juillet. — Pesaro.
7 juillet. — Urbin, Gualdo, Foligno.
13 juillet. — Rome.

On complètera cet *itinéraire* avec les mentions citées ailleurs et plus bas.

[5] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1549, 15 juillet : « Giunsi in Roma, incontrato prima et poi, et dal Rmo Bellay, che venne a prima porta, et da tanti di questi Sri et gentilhomini amici miei che non credo che restasse persona di qualche qualità et che non venesse et che non mostrasse con tutta questa città in generale di vedermi volentieri. » (Arch. de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.).

charge de Protecteur, dont Jean du Bellay avait assuré l'intérim.

La venue du cardinal de Ferrare à Rome était le résultat d'une habile manœuvre de Montmorency. Le connétable avait vu sans plaisir se nouer la nouvelle alliance des Guises et des Este, qui s'était manifestée tout de suite, à la Cour et au Conseil, par « l'union et amitié étroites » d'Hippolyte avec les Lorrains. Par un procédé habituel, il résolut de se délivrer du cardinal, en l'éloignant. Un prétexte s'offrit, lorsque les Farnèse, qui depuis longtemps étaient en coquetterie avec la diplomatie royale, parurent incliner de nouveau vers l'Empereur : Montmorency s'empressa de persuader au Roi que le cardinal du Bellay se trouvait, à Rome, au-dessous de sa tâche et qu'il convenait d'envoyer à la Curie un personnage plus influent et plus énergique, le titulaire même de la Protection de France. Les Guises accueillirent cette proposition sans défiance, vu qu'eux-mêmes s'intéressaient vivement aux négociations engagées avec la *casa* Farnèse. C'est seulement en cours de route que le cardinal de Ferrare s'aperçut de la ruse de Montmorency : il était trop tard pour retourner en arrière[1].

Désormais, Hippolyte d'Este, qui ne devait plus rentrer en France avant la mort de Henri II, prit une part éminente à toutes les négociations et entreprises du Roi en Italie. Pendant ce règne, il fut le candidat officiel de la France au trône pontifical, candidat malheureux que déçurent les quatre conclaves de 1550, 1555 et 1559 : en vain distribua-t-il des tapisseries aux cardinaux pour gagner leurs votes.

Le cardinal de Ferrare incarna « l'Italie française » dans le type le plus brillant de prince et de Mécène. L'aigle blanc de ses armes figura, aux yeux des peuples qui le virent passer, — Vénitiens, Ferrarais, Parmesans, Bolonais, Tos-

[1] Buonanni au duc de Florence, 1439, octobre, Rome : « Stetti col Cesano, il quale mi disse che la venuta di suo cardinale a questa corte era stata grandemente consigliata dal conestabile al Ch^mo^ : che il vero et principale intento di detto conestabile era stato di levare di Francia detto cardinale di Ferrara, col dubio ch'egli haveva havuto che vedendolo unito si strettamente et d'amicitia et di parentado con casa Guisa, et cognoscendo in essi una gran conformità d'animi et unione nei negotii, non lo mettessero col tempo et in una occasione in disgratia del Re. Il che detto Cesano mi disse esser stato conosciuto da S. S. R^ma^ doppo ch'Ella si parti dal Ch^mo^ « (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3268, fol. 456 ; orig.). — Cesano était le premier secrétaire et le confident d'Hippolyte d'Este. — Voy. plus bas, livre II, ch. I.

cans, Siennois et Romains —, la grandeur et le faste des Valois[1]. Voyageur infatigable, amateur de vie large, brûlé d'une soif jamais apaisée de domination et de splendeur, cardinal digne de briguer le trône de Léon X, cet archevêque qui plus tard, légat du Saint-Siège, osera passer par Genève et y saluer Calvin[2], sut dépenser, pour les lettres et les arts, à la gloire de la France, les trésors qu'il tirait des bénéfices d'outre-monts.

Par malheur, la vertu de son action politique resta bien au-dessous de sa grandeur décorative. Cette vie de prince ne montra, en dehors d'un mécénat éclatant, que des résultats petits. Son esprit, malgré l'apport d'une culture très distinguée, demeura étroit, vide de qualités réelles ; quant à son caractère, on y trouve un orgueil mesquin, sans habileté et rebelle aux concessions indispensables. Ce cardinal fut sans doute le plus maladroit des négociateurs, conduit par des idées politiques presque puériles : il rêvait d'une intervention française en Italie, toute d'éclat et de faste, sorte de comédie brillante pour impressionner les peuples, où lui-même aurait joué le rôle de grand apparat, sans poursuivre du reste aucune fin solide et pratique. Pour lui, la rivalité incurable entre la maison d'Autriche et celle de France se réduisit à une dispute de vanité. Son caractère et son esprit correspondaient bien à la nature du roi François Ier, qui l'avait tant aimé. Sous Henri II, il ne fut que l'instrument le plus brillant de la maison de Lorraine.

Mais, pour être juste, il faut reconnaître la couleur incomparable que donna ce prince d'Eglise à la politique française en Italie. « Le cardinal de Ferrare, écrit de Rome l'agent Buonanni, est le plus splendide et le plus aimable des seigneurs : par le sang, par la richesse et par la clientèle, il n'a pas de pair en ce Sacré Collège. » Une telle *grandezza* devait exciter les jalousies. A peine arrivé à Rome, le cardinal fut entouré de défiance : dans cette Cour maligne « où chacun veut peser les cervelles des hommes et alambiquer leurs actions », on l'accusa d'ambitions démesurées et déshonnêtes. Sa richesse surtout provoquait l'envie et donnait prétexte aux calomnies : on ne lui pardonnait pas de

[1] A. Sozzini, *Il successo delle rivoluzioni di Siena*, p. 457.

[2] F. Decrue, *La politique de Calvin* (Genève, 1910, 8°).

dépenser quatre cents écus, chaque jour, pour l'entretien de sa maison. Comme il avait coutume de tenir cercle de conversation, le soir après dîner, Hippolyte d'Este ne tarda pas à éprouver les ennuis de ce monde romain, où « il faut serrer la bouche et ouvrir quatre oreilles ». Le secrétaire Cesano fit comprendre, un jour, avec esprit, au cardinal quelle prudence il convenait d'observer : questionné par son maître sur les raisons pourquoi il se taisait, Cesano, jetant alentour des regards soupçonneux, répondit que la bouche devait proférer seulement les mots oui et non [1].

A son arrivée dans la Ville éternelle, en 1549, Hippolyte d'Este prit logis au palais Orsini à Montegiordano ; le palais *Sant'Apostolo*, qu'il avait souhaité d'habiter, était encore occupé par Jean du Bellay [2]. C'est au palais Orsini qu'à l'occasion du conclave de 1550, il reçut les cardinaux de Guise, de Vendôme et de Châtillon, qui y séjournèrent [3]. Le 30 mars de la même année, avant le départ des cardinaux français, il offrit, en leur honneur, un banquet dont la magnificence éblouit la société romaine. Dans l'assistance se trouvaient, outre les neuf cardinaux français qui étaient alors présents à Rome, les cardinaux italiens Salviati, Crescentio, Farnèse, Santa-Fiora, Sant'Angelo, Medicis, Verallo, Sermonetta, Visco, Cornaro, Pisani, Doria et San Giorgio ; parmi les laïques, le duc de Ferrare et son fils le prince Alphonse, Horace Farnèse et l'ambassadeur de France, D'Urfé. Aux portes étaient tendues de grandes toiles, portant les armes du Roi, avec cette devise qui rappelait les victoires

[1] Buonanni au duc de Florence, 1549, 3 septembre, Rome : « Il card. di Ferrara è splendidissimo et gentilissimo signore, et per sangue et per richezza et per adherentia forze non ha in questo Collegio il pari. Pùr, perchè in questa corte si smariscono facilmente tutte le grandezze et si tiene di ciascuno eguale o poco differente conto et di ciascuno s'ha animo di dire, non mancono di quelli che l'imputono di voler mostrar troppa grandezza : ch'ella gli resta a dosso ; che i 400 scudi hanno dato segno della natura della casa ; ch'egli si sforza in ogni sua cosa di parere, et simili cose, che vengono più della natura di questa corte che vuole pesar tutti i cervelli delli homini et lambiccar le loro attioni, che perchè meriti così la virtù et splendor di detto s^re^. Infine gl'è l'diavol'a viver in questa corte, et come s'entra in una opinione, è impossibile a cancellarla. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3268, fol. 355-356 ; orig.).

[2] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1549, 22 avril, Chaalis : il envoie à Rome Boccabella, son majordome, pour louer et préparer les *case* Orsini de Montegiordano (Arch. de Modène, Pr. Estensi, Ippolito II ; orig.). Le card. Cornelio au d. de Florence, 1549, 12 janvier, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3719, fol. 1 ; orig.).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1550, 26 février, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 581 v° ; orig.).

de la guerre contre les Anglais : *Henrico II Francorum regi ob Bononiam receptam ac Galliae et Scotiae regnum terra marique feliciter pacatum.* Ce fut occasion au cardinal de montrer à ses invités des œuvres d'orfèvrerie rare, dont le détail fut bientôt célébré dans les petites cours italiennes, et de les divertir par plusieurs sortes de musiques que Serristori trouvait *divinissime*[1].

Après l'avènement de Jules III, Hippolyte d'Este obtint pour y loger des *stanze* au Vatican[2]. Il demeura peu de temps au palais pontifical : on le voit, en effet, durant l'année 1550, louer, acheter, bâtir des palais et des villas. Il occupa d'abord la *vigna de Medicis* à Montemario, qui appartenait à la reine de France[3], puis il loua les jardins de Monte-Cavallo, proches du palais de Saint-Marc[4] ; il transforma ces terrains du Quirinal en parterres magnifiques, *horti magnificentissimi*, où il fit construire, dans un bosquet d'orangers, une *loggia* peinte par Girolamo Muziano[5]. Enfin, cette même année, il prit possession de Tivoli, dont il avait été nommé gouverneur, en dépit du Sénateur. Au milieu d'une pompe extraordinaire, accompagné de deux cent cinquante gentilshommes, le Protecteur de France fit son entrée dans cette petite ville « couchée aux racines des monts Sabins ». Séduit par les

[1] Le même au même, 1550, 31 mars, Rome : « Il card. di Ferrara fece hieri a sera un grandissimo banchetto, nel quale intervenero tutti i cardinali Franzesi ch'hoggi sono in Roma et i R^mi Salviati, Crescentio, Farnese, Santa Fiore, Sant Angelo, Medici, Verallo. Sermoneta, Visco, Cornaro, Pisani, Doria et San Giorgio. Vi furono ancora il duca di Ferrara, il duca Oratio, l'ambasciator di Francia et don Alphonse d'Este. Le stanze eron parate di panni bellissimi et finissimi, et a capo della tavola fù messo un candelliere d'argento sopra una banchetta piccola ch'era in terra, si vago et fatto cosi mirabilmente che ciascun haveva de dirne. Dicono che l'ha fatto un da Venetia, che lavora in Pesero, et che della manifattura sola domanda mille scudi. La torcia che stava sopra detto candelliere, alto a mio credere circa 3 braccia, usciva d'una canna d'argento... Si fecero inanzi al banchetto grandissimi fuochi, et doppo diverse sorti di musiche divinissime. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 18 ; orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1550, 17 mars, Rome (Mediceo, 3269, fol. 625 ; orig.). J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1550, 2 avril, Paris (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[3] Alvarotti au d. de Ferrare, 1550, 22 janvier, Melun : « Il card. di Ferrara ha scritto alla Reina, dimandatole la vigna de' Medici et S. M^ta glie ha data. » (Arch. de Modène, *loc. cit.*; orig.).

[4] Julio Grandi au duc de Ferrare, 1550, 16 juillet, Rome : « M. S. R^mo si godde, oltro il commodo del palazzo de San Marco, el giardino de Monte Cavallo delli Carraffi, dali quali tre di fa sborsò mille scudi d'oro per l'affitto de cinque anni a venire ». (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma ; orig.).

[5] Boissard, *Topographia Urbis Romae*, 1ª pars, p. 94 ; R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, t. III, pp. 186 et suiv.

délices célèbres de ce lieu, il résolut d'y bâtir la plus belle villa de l'Italie. Ayant acquis la *valle gaudente*, le cardinal en fit abattre les maisons, ainsi qu'une église dédiée à sainte Marguerite, puis il donna crédit d'un million d'écus d'or à Pirro Ligorio pour créer des « enchantements ». L'illustre architecte put fouiller librement la villa d'Hadrien et en transporter les marbres à Tivoli. A la construction et à la décoration de ce palais d'été travaillèrent des artistes de tous pays, parmi lesquels des Français[1]. Et dans ces montagnes salubres, le cardinal vint s'abriter des chaleurs de Rome et contempler en paix la grandeur de sa vie[2]. Il y vint aussi pour fuir les querelles que sa vanité soulevait sans cesse dans la Ville éternelle. En 1550, il passa les mois de septembre et d'octobre à Tivoli, en suite de disputes avec l'ambassadeur d'Urfé et le cardinal du Bellay, au sujet de la surintendance des affaires. Hippolyte d'Este voulait exiger que toutes les négociations lui fussent communiquées directement de la Cour, sans avertir l'ambassadeur : M. d'Urfé, ami de Montmorency, refusa de se laisser mettre en sujétion[3]. Le Roi, après avoir d'abord donné raison à son ambassadeur, le rappela enfin pour satisfaire les Guises.

Le cardinal de Ferrare eut une clientèle immense. Lorsqu'il vint à Sienne, en novembre 1552, on compta quatre cents personnes dans sa *famiglia*, et il ne s'agissait là que de ses serviteurs.

Pour l'expédition des affaires de la Protection en Cour de Rome, Henri II lui attacha un secrétaire français, informé

[1] Fr. Bulgarini, *Noticie intorno all'antichissima città di Tivoli*, p. 72 ; A. Bertolotti, *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII ;* R. Lanciani, *Op. cit.*, t. II, pp. 110 et suiv. — Parmi les nombreuses descriptions, voy. surtout celle du sr de Villamont, souvent citée (entre autres p. Aubery, *Histoire des cardinaux*, t. III, p. 596).

[2] Hippolyte d'Este à Montmorency, 1550, 13 septembre, Tivoli (Bibl. Nat., ms. fr. 3137, fol. 33 ; orig.) ; le même au d. de Ferrare, 1550, 17 septembre, 11 octobre, 25 octobre, Tivoli (Arch. de Modène, Pr. Estensi, Ippolito II ; orig.). J. Grandi au d. de Ferrare. 1550, 22 octobre, Rome : « S. S. Rma si trova molto bene et quel aria di Tivoli si gli afa molto, dove ha megliorato assai la complessione ; facendo anchora la S. S. Rma cavare dove son certe antiquità ruinate. Li a Tivoli ha ritrovato tre belle statue, fra lequale è una Venere bellissima ma senza capo et un Hercole integro qual non manca sinon il naso. » (Arch. de Modène, ambasc.. Roma ; orig.).

[3] Henri II au maréchal de La Marck, 1550, 10 juin, Saint-Germain-en-Laye (copie collat.) ; Hippolyte d'Este au Roi, 1550, 6 juillet, Rome : très vexé il revendique la surintendance qu'on lui a promise (Arch. de Modène, Ippolito II ; orig.). — Ce conflit éclata avant l'affaire de lady Flaming : le Roi était encore sous l'influence de Montmorency.

des négociations secrètes, et deux secrétaires italiens[1]. Le secrétaire français fut Jean Niquet, appelé souvent *Nichetto*, abbé de Saint-Gildas et de Meobec, aumônier du Roi : ce personnage qui, chargé de missions confidentielles, fit plus de cent vingt voyages diplomatiques d'Italie en France, joua un rôle fort important. Il remplit aussi les intérims des agents royaux ; au début de 1552, on le trouve secrétaire de l'ambassade de Rome, sous la direction de Claude de la Guiche, évêque de Mirepoix[2]. Les principaux secrétaires italiens d'Hippolyte d'Este furent l'humaniste Gabriel Cesano[3], que Benvenuto Cellini représente comme *tanto brutto et tanto dispiacevole*[4], et le jeune Antonio Buonaccorsi[5]. En 1552, ce dernier, qui se trouvait alors à Ferrare en compagnie de son patron, fut mêlé au procès curieux né au sujet de la *Léda* de Michel-Ange qu'avait vendue jadis à François Ier *fra* Mini de l'Ordre des Servites[6]. Son père, le trésorier Giuliano Buonaccorsi, qui résidait en France depuis quarante ans, était un personnage influent de la colonie italienne.

Après son départ de la Cour, en 1549, le cardinal de Ferrare entretint auprès du Roi un agent permanent, chargé de le renseigner et de sauvegarder sa fortune politique et matérielle en France. Ce fut d'abord le Florentin Giovanni

[1] Buonanni au d. de Florence, 1549, 3 août, Rome (Arch. de Florence Mediceo, 3268, fol. 263 v°: orig.).

[2] Comptes d'Hippolyte d'Este (Arch. de Modène). A. Serristori au d. de Florence, 1552, 6 avril, Rome (Mediceo, 3271 ; orig.) Niquet figure dans toutes les correspondances diplomatiques du temps. Cf. Fl. Vindry, *Les ambassadeurs permanents au XVIe siècle*, p. 54.

[3] Dans les comptes, G. Cesano figure toujours en tête de la *famiglia*.

[4] *Vita di B. Cellini*, éd. O. Bacci, p. 247.

[5] Comptes d'Hipp. d'Este.

[6] Aux rares documents connus sur ce procès, nous pouvons ajouter le suivant, que nous croyons inédit. Fr. Babbi au duc de Florence, 1552, 22 juillet, Ferrare : « Si trova qui, appresso quello Ill. et R. cardinale, un M. Antonio di Giuliano Buonaccorsi, secretario del Re di Francia, quale la Mtà S. tiene qui, per le mani del quale passano tutti i negotii che sono fra quella Mtà et il cardinale, il quale mi dice che Giuliano suo padre, quale gia 40 anni habita in Francia, è molestato al magistrato della mercantia di cotesta città [Florence] da un Francesco Tedaldi, come procuratore d'un frate Piero Mini del ordine dei Servi, per il valore d'una pittura d'una *Léda* di mano di Mechelangelo, laquale pervenne in mano del re Francesco, et per intervento della morte non la potette pagare. Detto M. Antonio, per non havere costi che facci i fatti sui, supplicá V. E. che quella si degni rimettere questa causa in Francia al consolato di Leone o dove pare a lei e dove altre volte si è agitata, dove più facilmente poterà Giuliano suo padre dire et mostrare le sue ragioni. » (Mediceo, 2884, à la date ; orig.). — Sur les Buonaccorsi, voy. *Catalogue des actes de François Ier*, et les travaux cités de M. E. Picot.

Lanfredini, ancien serviteur des Strozzi, qui remplit ces fonctions jusqu'à la fin de l'année 1550 ; il passa ensuite au service de Cosme de Médicis [1]. Pero Gelido, dit *Il Pero*, succéda à Lanfredini [2]. Puis, le 2 octobre 1551, au lieu de Pero Gelido trop âgé, le cardinal délégua auprès du Roi Alessandro Bendidio, son « maître de chambre », en lui adjoignant, pour écrire, Baldassare Cimicello, son camérier. Enfin, Bendidio étant tombé malade, il fut remplacé, le 2 mai 1552, par Scipion Piovene [3]. Celui-ci, qui devint écuyer de Henri II en 1555, mena ensemble les négociations diplomatiques et la gestion des bénéfices du cardinal, en en France [4]. L'abbé Rossetto, conseiller intime du duc de Ferrare, servit aussi fréquemment Hippolyte d'Este [5]. Le cardinal possédait, dans le royaume, des biens immeubles fort importants, entre autres des vignes à Thorigny, Corbeilles et Argenteuil [6]. Parmi les hommes qui administraient cette fortune, d'aucuns figurent assez souvent dans la vie de l'illustre prélat : ce sont le trésorier Thomaso Mosti, Roman Mazzon « maître général des comptes », Alessandro Zerbinato vicaire de l'archevêché de Lyon, Pasquier Cailleu intendant de son hôtel à Paris [7]. M. du Puy, avocat à Paris, « homme de grande valeur et d'excellente réputation », défendait les causes judiciaires du cardinal [8].

[1] Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 7 mars, Paris, et 1540, 19 avril, Paris (Arch. de Modène, estero, Francia : orig.). Le card. de Ferrare au d. de Florence, 1552, 21 mai, Ferrare : recommande Lanfredini (Arch. de Florence, Mediceo, 3721, fol. 172 ; orig.).

[2] Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 2 janvier, Blois (Arch. de Modène, estero, Francia , orig.).

[3] Instructions et lettres de recommandation (Arch. de Modène, reg. lettere Ippolito II, 1551-1552, non fol. ; reg. orig.).

[4] Lettres de naturalité octroyées au s^r Scipione de Piovene, natif de Vicence en Italie, escuyer d'escuyrie ord^re du Roy, contenans permission et octroy d'accepter et posséder par luy bénéfices en ce royaume jusques à IIIIm l. t. de revenu par chacun an : 1555, juin, Fontainebleau (Arch. Nat., X^1a 8620, fol. 111 ; enreg.). Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 2 mars, Paris : « M. Scipion Piovene presentò al Re i cavalli del card. di Ferrara, suo padrone, che furono trovati molto belli et excellenti. » (Arch. de Modène, *loc. cit.* ; orig.). Le 6 octobre 1555, Henri II recommande au duc de Mantoue « Scipion de Piovene » qu'il envoie en Italie « pour y recouvrer ung nombre de chevaulx des plus beaulx » (Arch. d'Etat de Mantoue, Principi, Francia : orig.).

[5] Voy. ses lettres, qui sont conservées à Modène et au Vatican, citées *passim*.

[6] Comptes de vendanges et de frais viticoles (Arch. de Modène, reg. 1544-1547, fol. 163 et suiv. ; reg. orig.).

[7] Comptes et *instrumenta* du cardinal (*Eod. loc.*).

[8] « Uno avocato in Parigi valentissimo et di ottimo nome, chiamato Mons.

Hippolyte d'Este accorda libéralement sa protection à tous les artistes et humanistes qui la sollicitèrent. « Il a droit à ce rare éloge : nul ne se repentit d'avoir accepté ses faveurs. Mécène plein de tact, il respectait la dignité et la liberté de ses protégés. »[1] Marc-Antoine Muret, Paul Manuce, D'Ossat furent ses familiers, Grôlier son ami[2]. Les Italiens qui reçurent de lui aide et protection ne se comptent pas : Benvenuto Cellini est le plus célèbre. Luigi Alamanni figura de même parmi les clients du cardinal, et celui-ci appuya la tentative que fit le frère du poète, Niccolò, pour obtenir la main de l'héritière de Thomas Gadagni, le fameux banquier lyonnais[3]. Au reste, Hippolyte était le créancier d'une foule de gens de toutes conditions, et en particulier des Italiens qui vivaient à la cour de France. Ruinée par tant de frais et aussi par des dettes de jeu[4], la fortune du cardinal n'eut parfois qu'un équilibre précaire.

Hippolyte d'Este montra toujours des tendances pacifiques. Bien qu'il ait été, en Italie, l'interprète obligé des ambitions des Guises, il présenta aux poussées belliqueuses un obstacle résistant : ses intérêts étaient trop nombreux et dispersés, ses amitiés trop diverses, pour qu'il ne craignît pas les risques de la guerre. La guerre de Toscane lui fournit l'occasion de montrer son aversion pour les conflits violents. Au reste, dès 1551, les événements durent fortifier ses sentiments pacifiques : il perdit en effet, dans la guerre de Parme, son fief patrimonial de Brescello.

Pourvu de moyens incomparables, muni par la naissance, la fortune et les alliances, le cardinal de Ferrare pouvait remplir une destinée illustre. Mais, si grande qu'aient été les charges qu'il occupa, ce prince fastueux ne réussit pas à

de Puy ». Alvarotti au d. de Ferrare, 1550, 8 juin, Poissy (Arch. cit., estero, Francia : orig.).

[1] Ch. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 135.

[2] Alvarotti, 1549, 6 mai, Poissy : « Questo Thesoriero Groliero, Francese, alias generale di Milano, è molto amico et servitore del S^or^ cardinale fratello di V. E. » (Arch. cit. ; orig.).

[3] Le card. de Ferrare au duc de Florence, 1551, 3 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3720, fol. 35-36 ; orig.).

[4] Les comptes du cardinal montrent qu'on jouait fort de son temps, en particulier à la Cour de France. Voici, par exemple, une mention de perte : « A dì 7 di marzo [1547], in Santo Germano a Laye, perse S. S. R^ma^ scudi cento cinquanta d'oro moro, li qualli havea pigliato in presto da M. della Megliere, che io non vi era, e così gelli restituì. » Compte de Thom. Mosti 1544-1547, fol. 12 v° (Arch. de Modène). Aux fol. suivants, recettes de jeu.

exercer une action efficace. Son caractère s'épuisa dans une incurable frivolité. Lieutenant du Roi à Sienne, en 1553, à l'heure où sa mission lui imposera de protéger, contre les entreprises astucieuses de Cosme de Médicis, la liberté de la République et les intérêts de son patron, il sollicitera du duc de Florence l'envoi « de vins suaves et de melons doux »[1].

*
* *

Tandis que le cardinal de Ferrare représentait, en Italie, avec modération, il est vrai, mais fidèlement la pensée des Guises, Jean du Bellay fut, au Sacré Collège, l'homme de Montmorency. Dans la période qui précéda la trève de Vaucelles, du Bellay remplit deux fois les fonctions de Protecteur intérimaire en cour de Rome. En dehors de ces délégations officielles, il s'était acquis, depuis longtemps, auprès de la Curie, une situation politique de premier plan[2].

L'avènement de Henri II n'apporta, quoi qu'on ait dit, aucune disgrâce au célèbre cardinal de Paris. Lié d'une ancienne amitié avec le connétable, amitié qui lui avait attiré autrefois la haine de Marguerite de Navarre[3], Jean du Bellay ne pouvait craindre la révolution qui donnerait la toute-puissance à son ami. De fait, seul des ministres influents de l'ancien règne, il resta membre du Conseil[4], et dans les premiers jours qui suivirent la mort de François Ier, le nouveau Roi lui montra de grands égards. Le cardinal fut aussitôt considéré par l'opinion publique comme une créature de Montmorency[5].

Bientôt après, Jean du Bellay devait recevoir une mission

[1] Le card. de Ferrare au d. de Florence, 1553, 18 juillet, Sienne (Arch. de Florence, Mediceo, 3721, fol. 691 ; orig.).

[2] Sur les du Bellay, voy. les savants travaux de M. V.-L. Bourrilly.

[3] H. Dandino au card. Farnèse, 1540, 31 décembre, Melun : « Il card. di Bellay è anche odiato dalla detta regina di Navarra grandemente... Il detto cardinale sta molto unito co'l conestabile. » (Arch. Vat., Nunz. Francia, t. II, fol. 142). Cette haine s'adoucit sans doute, car Alvarotti écrit le 31 janvier 1547, de Blois : « Intendo che la regina di Navarra viene in Corte, et il Sor cardinale di Bellay se ne è ito fino a Tors ad incontrarla. » (Arch. de Modène, estero. Francia ; orig.).

[4] L'ordre du Conseil établi par Henri II, 1547, 2 avril, Saint-Germain (G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 1-2).

[5] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 8 avril, Paris : « Al cardinale di Bellay è tornato assai il fiato con questo nuovo Re, che mostra vederlo volontieri, et cosí anche il conestabile, del quale è creatura. » (Arch. Vat., arm. VIII, ordo 1o, t. V, fol. 163 et suiv. ; orig.).

de haut prestige, la seule qui convînt à son état, dans la distribution nouvelle des influences. Depuis plusieurs années, le pape Paul III désirait la présence à Rome des cardinaux français. Le légat Hieronimo Capodiferro, envoyé pour saluer Henri II à son avènement, communiqua au Roi un décret rendu en consistoire, qui ordonnait aux cardinaux de se rendre à la Curie, afin d'y résider et d'assister le pape, « comme c'est le propre de leur office »[1]. Le nouveau souverain, qui montrait le désir d'assurer l'observance des lois canoniques, devait bien accueillir une telle mesure : lui-même avait décidé, dans les premiers jours de son règne, que tous les prélats et clercs, dont la présence n'était pas indispensable à la Cour, se rendraient dans leurs diocèses et n'en pourraient sortir qu'avec sa permission. Au reste, l'assemblée des cardinaux français en cour de Rome parut à Henri II le meilleur moyen de fortifier le parti gallican auprès du Saint-Siège, en face du parti espagnol toujours plus nombreux et plus assidu : force d'autant plus nécessaire que la politique royale menait alors des négociations étroites avec les Farnèse et que, d'ailleurs, on prévoyait comme prochaine la mort de Paul III[2].

En effet, dès le mois d'avril 1547, le Roi décida qu'aussitôt après les obsèques de François Ier, les cardinaux français partiraient pour Rome. Les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, en considération de leur grand âge, obtinrent dispense de se mettre en route; le cardinal de Tournon, bien qu'il eût exprimé lui-même le désir d'aller en Italie, se vit refuser cette faveur; enfin, le neveu de Montmorency, Odet de Châtillon, resta au Conseil, sur les instances de son oncle, pour tenir tête aux Guises[3]. Le cardinal du Bellay reçut de Henri II pleine autorité sur les autres membres français du Sacré Collège, ainsi que la « surintendance générale » des affaires royales en Italie[4].

[1] A. Pieper, *Zur Enstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, p. 193.

[2] Fr. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 2 mai, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[3] Le même au même, 1547, 20 mai, Paris (*eod. loco* ; orig.).

[4] Le même au même, 1547, 27 juillet, Reims : « Per Roma parti hoggi il Rmo card. di Parigi, al quale il Re Chmo ha dato commissione delle cose sue, et tutti li altri cardinali francesi che sono et che andarano in Corte farano capo con S. Rma Sia, con lei consigliando et da lei pigliando ordine di quanto harrano a fare. » (*Ibidem;* orig.). A. Serristori au duc de Florence, 1547, 23 juin, Rome : «... El card. di Bellai haverà ordine dal Re di venire in questa

Jean du Bellay partit de Reims, après les cérémonies du sacre, le 27 juillet 1547[1], et, le 27 septembre, il entrait à Rome, salué par de nombreux personnages du parti français[2]. Il habita quelques jours la maison de l'ambassadeur, puis s'installa au palais *Sant'Apostolo*. Au mois d'avril 1548, sur sa demande et grâce à l'intervention de Montmorency, il obtint le titre et la fonction de Protecteur intérimaire, en l'absence du cardinal de Ferrare : celui-ci garda néanmoins l'émolument fixe de quatre mille écus, attaché à cette charge, laissant à Du Bellay les bénéfices casuels[3]. Le cardinal de Paris demeura à Rome jusqu'au 22 septembre 1549[4]. Pendant ces deux années, il représenta la politique française en Italie, avec une clairvoyance remarquable, mais gêné dans son action par la défiance dont l'entouraient les principaux meneurs de cette politique, les Guises et les Farnèse. Au début de 1548, une première fois, à la suite du voyage de Charles de Guise en Italie, on parla de son rappel. Mais le pape lui-même demanda le maintien de Jean du Bellay, « à cause de sa vertu et expérience »[5]. La seconde fois, au printemps de 1549, il ne

Corte, sopraintendente a tutti i negotii... » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3464, à la date ; minute).

[1] Henri II au duc de Ferrare, 1547, 31 juillet, Rosay (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). Hippolyte d'Este au d. de Ferrare, 1547, 3 août, Château-Thierry : « Anchor che io habbi fatto scrivere a V. E. per il suo ambasciadore che M. R^mo du Bellay havea deliberato passare per Ferrara per visitare V. E. et Madama, nondimeno ella saprà anchora che partendo S. M^tà da Reims, il predetto R^mo per camino ha preso l'ultima licentia per andarsene alla volta di Roma. » (Arch. de Modène, Ippolito II, orig.). — J. du Bellay suivit l'itinéraire habituel : Lyon, Turin (embarquement sur le Pô), Plaisance, Ferrare, Marches, Ombrie, Rome (cf. voyages *supr. cit.* de Ch. de Guise et d'Hipp. d'Este). On sait que Rabelais fut peut-être de ce voyage.

[2] A. Serristori au duc de Florence, 1547, 28 septembre, Rome : « Hiarsera venne el R^mo di Bellai et fù incontrato da molti della fattione francese, et andò a posare in casa del ambasciatore del Ch^mo et se n'anderà a Santo Apostolo. ove questi gl'hano dato l'allogiamento. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3464, à la date ; minute). — G. Ribier (*op. cit.*, t. II, p. 51) publie une lettre de J. du Bellay, datée « 13 août 1547, Rome » : c'est 13 *octobre* qu'il faut lire : au reste, on constate que les autres lettres de Rome, août 1547, portent les seules signatures de Lenoncourt, Boulogne et Trivulzio.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1548, 2 avril, Melun : « Il Re et il contestabile hanno detto al s^r card. fratello che sarà loro caro che in suo loco et in sua absentia il du Bellay faccia questo uffitio. Così S. S. R^ma lo ha concesso molto volontieri, ma nondimeno lo emolumento di detta protettione che importa più di 4 m. scudi l'anno sarà di esso card. di Ferrara. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.). G. Corregrani au d. de Mantoue, 1548, 21 avril, Sens (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[4] Voy. l. II, ch. I.

[5] Le card. de Farnèse à l'év. de Ceneda, 1548, [février] : « Facciale ufficiotale con M. contestabile, per il quale possì conoscere che la residenza del

put éviter la disgrâce, disgrâce tout anodine du reste, qui était la conséquence d'intrigues étrangères à sa personne[1].

Lorsque le cardinal du Bellay fut envoyé en Italie, au début du règne de Henri II, sa vaillance n'était plus telle, semble-t-il, qu'il pût supporter le poids de la « surintendance » : le Roi et Montmorency le grevaient d'une confiance trop onéreuse pour sa vieillesse. Aussi montra-t-il bientôt son inclination aux plaintes. Pendant la crise de 1549, qui précéda sa disgrâce, la correspondance de ce « sensitif » laisse paraître un lamentable pessimisme : il demande qu'on lui permette d'aller respirer « l'ayr de la doulce terre du Mayne » et qu'on lui donne « le repos sur la fin de ses jours »[2]. Irritable et souffrant, il se considère comme persécuté, il voit des « traverses » et des ennemis partout. Persécution imaginaire : du Bellay fut simplement le jouet, puis la victime ingénue des rivalités qui divisaient le Conseil du Roi. Pour des raisons contraires, les deux partis, Montmorency et Guises, voulurent d'abord le maintenir à Rome. Le connétable voyait avec plaisir l'influence du cardinal apporter un contrepoids efficace, en Italie, aux intrigues des Lorrains : en 1553, lorsque Montmorency voudra mettre un frein de nouveau aux dangereuses menées de ses adversaires, c'est encore du Bellay qu'il enverra à Rome, après avoir renoncé à y déléguer son neveu, Châtillon. On peut s'étonner qu'il ait laissé tomber le cardinal de Paris dans une sorte de disgrâce, en 1549 ; la cause en est, comme nous l'avons vu, qu'un intérêt impérieux lui commandait d'éloigner Hippolyte d'Este de la Cour, intérêt plus fort que son affection pour du Bellay. D'autre part, les Guises, connaissant les liens qui unissaient le cardinal à Montmorency, ne pouvaient souhaiter le retour au Conseil d'un homme qu'ils prévoyaient devoir soutenir la politique de leur rival. Les accidents de la politique italienne, en 1549, leur fournirent une

R^mo^ s^r^ card. di Bellai in questa corte ci è gratissima da ogni parte, ma spetialmente per il frutto che si tira in questi tempi della virtù e sperienza sua. » (Arch. Vat., Borghèse I, 3, fol. 125 v.). L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1548, 21 février, Melun : « M. conestabile mi ha detto chel Re non haveva pensato de mover M. R^mo^ di Bellay de Roma, ma dato che pur ci havesse pensato, che per obbedire a S. S^tà^ gli lo confirmariano. » (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1°, t. V, fol. 224).

[1] Voy. l. II, ch. I.

[2] A. Heulhard. *Rabelais en Italie*, pp. 261-281 : L. Romier. *Jacques d'Albon de Saint-André*, pp. 411-413.

occasion qui parut bonne d'écarter du Bellay de Rome et du Conseil. Ils ne montrèrent jamais, au surplus, d'animosité très apparente contre le cardinal de Paris : celui-ci, qui ne manquait pas de souplesse, sut les ménager, ainsi que la favorite Diane, mais il n'en obtint guère que du dédain.

Au reste, l'imagination triste de Jean du Bellay était surexcitée par d'incessantes souffrances physiques. La sciatique, des douleurs de reins et aussi, semble-t-il, la *malaria*[1] firent des dix dernières années de sa vie un martyre, brisant son énergie.

Le cardinal revenait d'Italie, en 1549, et se disposait à jouir enfin du repos tant désiré, lorsqu'au mois de novembre, il apprit la mort de Paul III et reçut l'ordre du Roi qui lui commandait de retourner sans délai à Rome, pour assister au conclave[2]. Débarqué à Livourne, le 8 décembre, il rentra le 12 dans la Ville éternelle[3]. Dès lors, apparut l'épuisement de ses forces : le 26 décembre, harassé par les travaux de ce conclave interminable, il subit une grave indisposition, suite des douleurs qu'il supportait depuis plusieurs mois[4]. Après le conclave, il se reposa quelque temps à Rome, qu'il quitta, le 19 juillet 1550 ; il arriva à Florence deux jours plus tard[5]. Mais bientôt, à Scarperia en Toscane, un violent accès frappa le cardinal, au point de mettre sa vie en danger. François Rabelais, son médecin, était sans doute rentré en France. Et Jean du Bellay dut se livrer, dans ce village, à « ung vieil bon homme de médecin trouvé cy alentour », qui lui administra les premiers soins. Par fortune, le duc de Florence informé lui envoya ses médecins et ses gens avec les remèdes nécessaires. Du Bellay remercia Cosme de Médicis de lui avoir « rendu la vie », et repartit à petites étapes[6].

[1] On peut reconnaître assez sûrement les symptômes de ces maladies, dans les mentions fréquentes qu'en fournit la correspondance de Serristori, agent florentin à Rome.

[2] Le duc de Ferrare à Jean du Bellay, 1549, 27 novembre : « Dal mio cavallaro, il quale ritornando da Lione è arrivato pur questa mattina, ho inteso come V. S. R^ma^ è gionta in quella cittate, ov'ella di commissione della M^ta^ del Re si doveva imbarcare, per venirsene a Roma. » (Arch. d'Etat de Modène, cardinali, Bellay. carteggio restituito ; minute).

[3] Voy. l. II, ch. I.

[4] Scipione Gabrielli à la *Balia* de Sienne, 1549, 26 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCVII, 88 ; orig.).

[5] B. Buonanni au duc de Florence, 1550, 21 juillet-6 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3269, fol. 235 et 273 v° ; orig.).

[6] Le card. du Bellay au duc de Florence, 1550, s. d., Scarperia : «... Jay

Le 9 décembre seulement, après cinq mois de voyage, le malheureux cardinal rejoignit la Cour à Blois[1].

Durant le temps de la seconde délégation qu'il reçut de la Protection de France, — charge qu'il recouvra le 22 juin 1553 et quitta de nouveau le 27 juillet 1554, — Jean du Bellay jouit heureusement d'une santé meilleure : les années 1553 et 1554 marquent, dans sa vie, une période d'activité[2]. Dès 1552, on le vit reprendre part aux affaires : avec l'amiral d'Annebaut et le cardinal de Meudon, il fut nommé membre du Conseil de régence qui assista la Reine, pendant la campagne des Trois-Evèchés[3].

Ce qu'il faut louer sans réserves, dans l'attitude de cet homme souvent défaillant, c'est la haute conscience avec laquelle, au mépris de ses souffrances, malgré les amertumes dont il se croyait abreuvé, il s'efforça toujours de remplir sa tâche et de représenter dignement le roi de France. Il servit l'influence française, en Italie, par son faste, sa libéralité et sa culture. Il parlait et écrivait la langue italienne, et devint l'un des plus grands seigneurs de Rome. En 1549, dans la période peut-être la plus douloureuse de sa vie, alors que, malade, il se sentait calomnié et sacrifié, Jean du Bellay mit de la coquetterie à éblouir la Cour pontificale. On

baillé l'estat de ma malladie à ced. porteur par ung mémoyre que me a faict ung vieil bon homme de médecin que j'ay trouvé cy alentour, duquel j'ay esté bien secouru. Mais pour ce que je suys en lieu où je ne puis avoyr tout ce qui me seroyt nécessayre pour ma guérison, je vous supplye commander à quelqu'ung de voz meilleurs médecins qu'après avoir veu le mémoire susd., il me vienne trouver en ce lieu pour ayder à l'autre... De Lescarperie, ce sabmedi matin. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3719, fol. 768; orig. autog.). Le même au même. 1550, 31 juillet, Scarperia : « Dieu scayt si tous voz serviteurs m'ont icy, chacun endroict soy, faict cognoistre qu'ilz cognoissoyent l'intention de leur maistre, et si, entre aultres, me y estoit nécessaire le soin, scavoir et prudence de vostre premier médecin... » Il remercie également la duchesse et annonce qu'il va se mettre en chemin (Arch. cit., Mediceo, 3719, fol. 705 ; orig. autog.). — La nouvelle de cette maladie parvint à Rome, le 2 août. Claudio Ariosti au duc de Ferrare, 1550, 2 août, Rome : il dit que Du Bellay est soigné par « tre medici spetiali » du duc de Florence et que « il caso suo è periculisissimo ». Cf. Julio Grandi au même, 1550, 2 août, Rome (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma : orig.).

[1] L. Capponi au duc de Florence, 1550, 11 décembre. Blois (Arch. de Florence, Mediceo, 4593, fol. 35 v° ; orig.). — A peine arrivé en France, J. du Bellay fut de nouveau la proie de « griefve maladie », comme il l'annonce lui-même au duc de Florence, 1551, 12 mai, Saint-Maur (Mediceo, 3720, fol. 79 ; orig. autog.).

[2] Voy. livre III.

[3] Hercule Strozzi à la duch. de Mantoue, 1552, 9 mars, Reims : « La Mtà della Regina resta regiente di tutto el regno : apresso di essa, vi resta per il Consilio Monsr l'amiraglio de Anibô, Monsr Rmo du Belle, Monsr Rmo di Medone... » (Ach. d'Etat de Mantoue, ambasc. Francia ; orig.).

sait qu'au mois de mars de cette année, il offrit, à l'occasion de la naissance du duc d'Orléans, une fête, cette *Sciomachie* dont Rabelais nous a donné la relation fameuse et qui valut au cardinal la gratitude du Roi et les compliments des princes italiens[1]. Quelques mois plus tard, lorsque Hippolyte d'Este vint le déposséder de sa charge et de son autorité, du Bellay célébra l'arrivée de son rival par un banquet qui réunit ses propres amis et ceux de Ferrare, les cardinaux Santa-Fiora, Sant'Angelo, Visco, Sermonetta, Ivrea, Cornaro et Crispo ; après quoi fut récitée *L'Amphitryon* de Plaute, comédie traduite et augmentée par Gobbo dell'Anguillara. Mais Jean du Bellay lui-même ne put assister aux plaisirs qu'il avait ordonnés : saisi, le jour même, par la fièvre et les douleurs de reins, il se retira, tandis que les cardinaux, ses invités, étaient l'objet de plaisanteries « dignes, selon un témoin, des écoles de l'Université de Paris »[2].

En septembre 1547, comme nous l'avons vu, le cardinal du Bellay prit logis au palais *Sant'Apostolo*. Plus tard, revenu à Rome, le 22 juin 1553, il descendit pour un temps

[1] On peut comparer à la relation de Rabelais celle qu'adressa B. Buonanni au duc de Florence, 1549, 7-14 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3268, fol. 719-720 et 748 suiv. ; orig.). L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 10 avril, Poissy (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci. 751, fasc. C ; orig.). — L'agent Schifanoia, — « Alessandro Schivinoia, Mantoano et della bocca della Regina et di Madama Margherita », — porta à Rome la nouvelle de la naissance du duc d'Orléans et fit au Roi et à la Reine, à son retour, le récit de la *Sciomachie*. G. Corregrani au duc de Mantoue, 1549, 2 février, Poissy (Arch. de Mantoue, amb. Francia ; orig). — Sur l'accouchement de la Reine, Corregrani donne ces détails pittoresques (1549, 2 février, Poissy) : « Questa matina à la Corte ho inteso como la M^tà del Re eri sera andete a dormir con la Regina, laquale, dapoi passata mezanote et quatro hore la note de la Candelora, parturì un filiol maschio, et l'a parturito senza alcuno male et tanto presto che il Re a pena pote haver tempo d'uscir di letto scalzo et con una roba da note a l'intorno. » (Arch. cit.).

[2] B. Buonanni au d. de Florence, 1549, 21 juillet, Rome : « Il card. Parigi fece giovedi sera un bravissimo banchetto ai R^mi Santa Fiore, Sant'Angelo, Visco, Sermoneta, Ivrea. Cornaro et Crispo, ai quali fù recitata dipoi la comedia dell'Amphitrione di Plauto, tradotta con qualche aggiunta dal Gobbo dell'Anguillara, che, per mettersi a questa impresa di fare recitare comedie con speranza di guadagno, poiche chi vuol udirle bisogna che paghi, ha venduto per più di 600 scudi et fatta spesa di più di mille per condur una scena superbissima come ha fatto, con un semitheatro per gli spettatori benissimo accomodato et con vestimenti ricchi et nuovi per gl'histrioni. Ma non so come se ne calzerà con le comedie a venire, poichè di questa, che non è riuscita alla molta espettatione in che ell'era, n'ha cavati poco più di 300 scudi. Supplirà forse la liberalità del card. di Ferrara, alla venuta del quale fù reservata la prima recita. Parigi non potette intervenire al banchetto, perchè cominciò a sentirsi indisposto il di medesimo di dolori di fianco, dai quali gli venne la febre, con laquale si trova. Nell'entrare che fecero i sopradetti R^mi ai luoghi loro per udire la comedia, fù fatto loro una fisciata che saria stata honorevole nelle schuole dello Studio di Parigi. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3268, fol. 262 v° ; orig.).

au nouveau palais Farnèse, que mit à sa disposition le cardinal Alexandre, résidant en France[1]. Puis il s'installa dans un palais du Borgo San Pietro. A Rome, encore, il acheta les Thermes de Dioclétien, releva une partie des ruines, y fit aménager un *casino* et des jardins « amènes », où, parmi la verdure des citronniers, des grenadiers, des cèdres, des cyprès, des lauriers et des myrtes, un peuple de statues, épars en deux séries, au cours des allées et dans le *casino*, charmait les yeux de ce collectionneur infatigable d' « antiquailles ». Les *Horti Bellaiani* restèrent à Rome comme un témoignage de la grandeur et du goût de ce cardinal français, plus humaniste que politique[2]. Au reste, les « antiquailles » rassemblées aux Thermes — près de deux cents pièces — ne constituaient qu'une partie des richesses archéologiques de du Bellay. Dans son « beau lieu » de Saint-Maur-les-Fossés, il avait amené des marbres, au retour de chacun de ses voyages en Italie, avant qu'il se fixât définitivement à Rome[3]. Lorsqu'il revint du conclave, en 1550, une mésaventure le priva d'une « grande piècze de porphire », qui, transportée en France sur mer, fut coulée par les corsaires dans le canal de Toscane, entre l'île d'Elbe et Piombino. Grâce à l'obligeance du duc de Florence, qui chargea son maître d'hôtel de sonder la mer, le cardinal put, semble-t-il, recouvrer son butin[4].

Jean du Bellay passait d'ordinaire loin de Rome le mois de septembre, pernicieux aux fiévreux. En 1548, il s'en alla

[1] L. Romier, *Les premiers représentants de la France au palais Farnèse* (*Mél. d'arch. et d'histoire*, t. XXI, p. 26).

[2] J.-J. Boissard, *Romanae Urbis topographiae*.... I, 90 ; A. Heulhard, *Rabelais en Italie*, p. 74 et *passim*; R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, t. II, pp. 138 et suiv. — Inventaire des antiquités publ. p. L. Cledat, *ap. Courrier de l'art*, 1883, pp. 99-206, et A. Bertolotti, *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII*, pp. 40 et s.

[3] Le 4 avril 1550. Jules III donne licence au card. du Bellay « ex Alma Urbe certam quantitatem tabularum et columnas integras et nonnulla fragmenta nec non diversi generis et speciei lapides, non tamen in statuas nec in figuras seu testas vulgariter nuncupatas, redacta super una navi extrahere. » (Arch. Vatic., Divers. Camer., arm. XXIX, vol. 161, fol. 105 ; reg. orig.).

[4] Le card. du Bellay au duc de Florence, 1551, 12 mai, Saint-Maur : « Vostre ambassadeur estant près du Roy... a dict à mon agent à la court qu'il vous avoyt pleu ordonner à vostre maistre d'hotel qu'il feist faire toute extrême diligence de faire retirer de mer une grande piecze de porphire que l'an passé les coursaires ostèrent à mes gens ou canal de Plombin et misrent le navire à fondz. Je n'eusse esté si presumptueulx de vous faire ceste requeste, encores que par aultre moyen que par le vostre je ne puysse recouvrer la dicte piecze. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3720, fol. 79 ; orig. autog.).

à Monterotondo, aux confins de l'Ombrie[1]. Mais, dès cette époque, il aimait à séjourner près des bouches du Tibre, à Porto et à Ostie, lieux charmants et malsains, où se ruina encore sa santé. Porto, en particulier, fut son séjour d'élection[2]. A la fin de l'année 1553, il en devint évêque, tandis que le cardinal Théatin, son ami, recevait l'évêché d'Ostie, tout proche[3]. Lorsque le cardinal Théatin prit la tiare, en 1555, sous le nom de Paul IV, il conféra à du Bellay cet évêché même d'Ostie, avec le décanat du Sacré Collège. C'est à Porto que le protecteur de Rabelais fit planter ce parc où, écrivait-il à Montmorency, « les plus fâcheuses ombres qui soient d'un bout à l'autre sont de lauriers, myrtes, rosiers marins, avec chevreulz, faysans et toutes sortes d'oyseaux, chasses, voleries et pescheries[4]. »

La fortune du cardinal était assez considérable. De son aveu, nous savons qu'il possédait en France « pour cinquante mil escuz d'héritaige » et à Rome « pour dix mil de meubles ». D'autre part, la reine Catherine de Médicis lui donna, en 1548, ses droits sur les Paludes Pontines, dont le revenu, écrivait-il en 1554, « ne passe pour ceste heure deux mil escuz par an, mais j'espère bien qu'en brief elles en vauldront encore autant[5]. » Jean du Bellay dépensait gran-

[1] Il quitta Rome pour Monterotondo, le 4 septembre 1548. A. Serristori au d. de Florence, 1548, 5 septembre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 217; orig.).

[2] En décembre 1548, il séjourna à Porto; il rentra à Rome, le 29 décembre. Le même au même, 1548, 30 décembre, Rome (Mediceo, 3267, fol 409; orig.).

[3] C. Titio au d. de Florence, 1553, 13 décembre, Rome (Mediceo, 3272, fol. 426; orig.). C'est dans le consistoire du 11 décembre 1553 que du Bellay reçut l'évêché de Porto. Marchio Valerii au card. Farnèse, 1553, 11 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi IX; orig.). Il était auparavant évêque d'Albano, depuis le 28 février 1550. *Concilii Tridentini diariorum pars secunda*, ed. S. Merkle (Fribourg en Brisgau, 1911, in-4), p. 158.

[4] A. Heulhard, *op. cit.*, p. 341-342.

[5] Le card. du Bellay au duc de Ferrare, 1554, 28 avril, Rome : « Passant dernièrement par Ferrare..., vous me feistes offre de me secourir là où, estant par decza, j'auroye à faire d'argent. Depuis ceste heure là je n'en ay eu nul besoing jusques à maintenant, pour le faict qui s'ensuict. La Royne me donna et céda, il y a environ six ans, tout le droict qu'elle povoit prétendre suz les paludes pontines qui par Terracine entrent en la mer. J'ay tant employé de temps, de paine et d'argent à l'esclaircissement dud. droict que maintenant mes parties se voyantz pour à la fin succomber m'offrent de me quicter tant la propriété que la possession d'icelles pour la somme de six mil escuz comptantz, laquelle facilement je ne puys fournir de moy mesmes pour la grande despence que je suys icy contrainct faire pour le service du Roy. Et, sans grant mistère et comme une déclaration de nécessité, je ne la puys icy emprunter, pour estre toutes les bourses des bancquiers florentins par le duc de Florence fermées en ce que peult reguarder le Roy et ses ministres, et à aultres bancquiers n'avons icy communication ne guères de cognoissance. S'il vous plaisoit,

dement. Il entretenait à Rome une *famiglia* nombreuse, plus de cent personnes ; il fut bâtisseur et Mécène libéral. Pour couvrir tant de frais, il dut emprunter aux banquiers et aux princes italiens. Lorsqu'il retourna en Italie, au mois de mai 1553, Henri II lui octroya des lettres de congé pour transporter « trente cinq mil escuz d'or soleil », destinés à l'entretien de sa maison [1]. Les principaux agents politiques qui assistèrent le cardinal, durant le règne de Henri II, furent le protonotaire François de Bouliers, son parent, qu'on appelait l'abbé de Manne [2], et le jeune Robertet, son secrétaire [3].

Les souffrances physiques et la défaillance morale qui en résultait empêchèrent que Jean du Bellay ne prît, dans la politique italienne de Henri II, l'influence qu'il eût été digne d'exercer. Douée d'un sens rare d'observation, son intelligence, d'ailleurs réaliste, était nourrie par une imagination et une sensibilité trop excitables, qui usaient vite son énergie. Sa correspondance offre parfois des visions, des portraits, même des caricatures, où l'on surprend, caché sous l'ennui des négociations et des intrigues, un génie moqueur, amoureux du relief et de l'ironie pittoresque. S'il est vrai, comme l'annonce quelque part du Bellay lui-même, qu'il ait écrit des Mémoires, on y trouvera assurément une des œuvres les plus colorées de la Renaissance. Par malheur, rien ne résistait en lui aux blessures d'une susceptibilité qui se heurtait souvent à des fantômes.

Pourtant, il convient de ne pas négliger la valeur de cette personnalité. En Italie, nous l'avons dit, Jean du Bellay représenta, non sans quelques écarts, l'esprit de Montmorency. Il possédait l'estime et la confiance du connétable, que lui-même admirait comme « homme d'autorité, prudence, expérience et affection, et en temps où ces qualitez sont

Monseigneur, me faire prester lad. somme pour ung an, je vous en donneroye, oultre ma foy et mon honneur, toute telle seurté qu'il vous plairoit adviser et que vostre ambassadeur estant icy verroit estre bonne. J'ay en France pour cinquante mil escuz d'héritaige et icy pour dix mil de meubles, et en ma compagnye ay des évesques et abbez, aussi quelques gentilzhommes bien héritéz, qui tous nous y obligerons... » (Arch. de Modène, cardinali, Bellay ; orig.).

[1] 1553, 6 mai, Saint-Germain-en-Laye (Arch. dép. du Rhône, B, Sénéchaussée, Livre du Roi 1532-1559, fol. 206 ; insinuation).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1553, 18 avril, Rome (Mediceo, 3272, fol. 59 ; orig.). Cf. E. Picot, *Les Français italianisants*, I, 102.

[3] A. Serristori au même, 1549, 22 août, Rome (Mediceo, 3268. fol. 307, orig.).

autant que jamais requises[1]. » Il comparait leurs rapports à ceux d'Achille et de Diomède qui, selon Homère, « s'enhortent l'ung l'autre à bien faire[2]. » Tant d'idées et de sentiments communs rapprochaient ces deux hommes. Plus que Montmorency, Jean du Bellay était désintéressé ; au même degré il aimait son Roi. « Quant je seroye aux Indes, écrivait-il à Saint-André, je ne demanderoye mon retour, s'il desplaisoit à mon maître. » C'était, en effet, une preuve de dévouement que d'accepter le labeur, les ennuis et les risques de l'exil en Cour romaine, vu que, « dèz le temps du feu Roy, sa vraye résolution estoyt de se retirer à ses études, estant, après si long service, temps de penser à quelque aultre chose » qu'à la politique[3]. Aussi gallican que le connétable, du Bellay exprima parfois des opinions audacieuses. Le nonce, en 1547, le signalait comme un personnage peu sûr : le cardinal n'osait-il pas se moquer du concile de Trente[4] ?

Doué de telles qualités et gêné par de telles faiblesses, Jean du Bellay devait montrer, dans la politique italienne, plus de clairvoyance que d'initiative et d'énergie. Il ne cessa de prêcher aux ministres du Roi qu'on ne peut « cuillir les roses que entre les espines ». A l'automne de 1547, il opposa son scepticisme aux sollicitations et aux entraînements des Farnèse, qui tiraient vers Naples la politique royale. « Je vous laisse penser la belle yssue que vous en verrez, écrivait-il au connétable, et si ce qui seroyt aujourd'huy prins ne seroyt demain perdu. »[5] Durant la guerre de Sienne, en 1553 et 1554, il montrera une intelligence pareille, très pénétrante, soucieuse à l'excès des obstacles. Mais il avait trop peu le goût des intrigues pour imposer

[1] Le card. du Bellay à Montmorency, 1549, 28 janvier, Rome, p. p. Drüffel, *Beiträge zur Reichsgeschichte*, I, 196.

[2] *Loc. supr. cit.*

[3] Le card. du Bellay à Saint-André, 1549, 10 juin, Rome, p. p. L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André*, pp. 411-413.

[4] L'év. d'Imola au card. Farnèse, 1547, 15 avril, Saint-Germain-en-Laye : « Sopra il decreto passato in concilio che toglia l'abuso delle pluralità delle chiese, intendo chel card. di Bellay in particolare fà cose grandi, et dicendo che non si puo fare di ragione... Similmente anche esso è uno di quelli che si burla del concilio, dicendo che non ha mai havuta forma di concilio, et che ne la chiesa gallicana ne tam poco quella di Spagna ne sono intervenute... Egli è adesso in qualche credito, però bisognerà procederci con destrezza. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 325).

[5] Drüffel, *Beiträge*, t. I, p. 78.

ses idées, et il ne sut jamais répondre à ses ennemis que par des lamentations.

*
* *

Les idées, les sentiments, le caractère du cardinal François de Tournon forment un contraste presque absolu avec la personne de Jean du Bellay. Discret, d'intelligence toute pratique et active, de tempérament patient et peu sensitif, Tournon mit au service de ses idées un ensemble de dons remarquables et très rares en son temps. Ce fut un homme très fort, qui, sur un sol moins mouvant, eût fourni sans doute une carrière illustre : représentant convaincu des idées « ultramontaines » en matière religieuse, il se trouva rangé par les circonstances dans le parti des Guises.

A défaut de preuves meilleures, on reconnaîtrait l'habileté de Tournon à la manière dont il se tira de la disgrâce très grave qui l'atteignit, lorsque François Ier mourut. Il avait été l'un des ministres les plus influents de l'ancien règne. Malgré les recommandations suprêmes de son père, Henri II chassa le cardinal de la Cour et le poursuivit, pendant deux ans, d'une véritable haine [1]. Pressentant l'orage dont le menaçaient la rancune de Montmorency et l'antipathie du nouveau Roi, Tournon avait exprimé, aussitôt après la mort de François Ier, le désir de s'en retourner à Rome, « disant que l'air lui convenait admirablement et, en outre, que c'est la vraie et propre place des cardinaux [2]. » Mais Henri II refusa le congé et déclara rudement ne pas vouloir que cet homme fût mêlé à ses affaires. Le cardinal s'en alla à son abbaye de Ferrières [3]. Cassé de ses charges à la Cour [4], privé de son palais de Fontainebleau, qu'on donna au maréchal de Saint-

[1] F. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 1er avril, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[2] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 31 mars, Rambouillet (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 318-320). Relevé des nouvelles envoyées par M. de S. Mauris, 1547, juin (Arch. Nat., K 1486, no 59).

[3] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 15 avril, Saint-Germain (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 324 vo). F. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 2 mai, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[4] Pour la charge de chancelier de l'ordre, voy. plus haut, ch. II. J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 5 avril, Paris : « S. Mtà ha privato il card. de Tornon del magisteriato di capella et datolo al vescovo di Caors, et ha anco licentiato S. S. Rma. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

André [1], Tournon vit persécutés par le Roi ses parents et ses créatures [2] : le capitaine Polin, baron de la Garde, le fameux président d'Oppède, le comte de Grignan furent cités en justice, les deux premiers emprisonnés, le dernier dépouillé de ses charges et, entres autres, du gouvernement de Provence, que le Roi conféra à M. de Tende, beau-frère de Montmorency [3]. Tournon lui-même ne dut son salut qu'au prestige de sa dignité cardinalice : au mois de janvier 1548, on voulut le forcer à résigner l'abbaye de Saint-Germain de Paris, qui rapportait plus de douze mille écus d' « entrées » [4].

C'est à l'automne de 1549 que, l'influence de Montmorency baissant, on voit le cardinal de Tournon se rapprocher discrètement du Roi. Il vint habiter son abbaye de Saint-Germain, au mois d'octobre de cette année. Pour expliquer ce retour à Paris, s'offrent beaucoup de raisons : d'abord les Guises voulaient obtenir du cardinal la résignation de certains bénéfices, au profit de l'évêque de Troyes, Louis ; de plus, Henri II ayant résolu d'imposer le royaume d'une crûe de quatorze millions de « francs », sous forme de taillon, le nouveau Conseil désirait connaître les moyens employés à cette fin, au temps de François Ier ; enfin, Tournon qu'avaient ému les procédures dirigées contre ses parents et amis, s'était décidé à intervenir, surtout en faveur du comte de Grignan [5]. Le 2 novembre, le cardinal alla faire la révérence à Henri II : le Roi l'accueillit de bonne grâce et le connétable lui-même se montra aimable. Les courtisans pré-

[1] G. B. Ricasoli au d. de Florence, 1547, 15 septembre. Melun (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4592, fol. 237 v° ; orig.).

[2] Le même au même, 1547, 5 septembre, Paris : « Vanno perseguitando gli amici et i parenti del card. di Tornon, et tre giorni fa messero in prigione il capitano Polino qui in Parigi, et fra dua giorni ci s'aspetta Mons. di Grignano et il primo presidente di Provenza, citati. » (Arch. cit., Mediceo, 4592, fol. 247 v° : orig.). Sur l'affaire d'Oppède, voy. livre IV. Bon. Ruggieri au d. de Ferrare, 1547, 6 août, Rome : « che S. Mtà chma havea rivocato l'ambasciatore che tenea presso l'Imperatore, quale parea dependesse del Rmo Tornone et vi mandava il successore quale andava in compagnia di Mons. di Brisach. » (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 5 avril. Paris : « S. Mtà ha anco privato M. de Grignano del governo di Provenza, et dattolo al conte di Tenda. » (Arch. de Modène, estero, Francia : orig.).

[4] Le même au même, 1548, 28 janvier, Melun : « Hanno chiamato in corte il card. Tornone per farli resignare al card. de Guisa o quello de Sciatiglione, ma si crede più tosto a quello di Guisa, libera et expedita l'abbadia di Santo Germano di Parigi che val per il meno XII m. scudi ». (Arch. cit. ; orig.).

[5] Le même au même, 1549, 2-25 octobre, Compiègne, Paris (Arch. cit. : orig.).

virent qu'une fois rentré dans l'estime du souverain, Tournon ne tarderait pas à regagner davantage, par sa valeur[1]. Huit jours après, Paul III mourait : le cardinal partit pour Rome, où il arriva, le 12 décembre 1549 ; il ne devait rentrer en France que trois ans plus tard.

Pendant les premiers mois du pontificat de Jules III, Tournon resta encore dans la pénombre. Il était trop prudent pour s'aventurer en fâcheux sur la scène diplomatique qu'occupait, avec tant de morgue, le cardinal de Ferrare. Mais, lorsque se produisit la brouille entre Hippolyte d'Este et l'ambassadeur d'Urfé, par un phénomène politique assez plaisant, Tournon se trouva porté à la direction des affaires royales en Italie : d'Urfé, en effet, heureux de nuire à son adversaire Ferrare, adressa des lettres au Roi pour vanter l'honneur et les mérites de Tournon, par opposition aux insupportables modes d'Hippolyte d'Este, et Montmorency, saisissant l'occasion d'atteindre l'influence de ce dernier et partant celle des Guises, se mit à soutenir la renaissance de son ancien adversaire[2]. Tournon sut garder le tact nécessaire et conserver l'amitié du cardinal de Ferrare : pendant les premiers mois de l'année 1551, il joue, à Rome, un rôle très actif, tout en s'efforçant de ne pas blesser le Protecteur titulaire. Mais, lorsqu'à la suite de la guerre de Parme et des incidents qui remplirent l'année 1551, l'hostilité entre le gouvernement royal et le Saint-Siège prit une forme dangereuse, Tournon apparut aux deux parties comme le seul homme capable, par son habileté diplomatique et par son crédit auprès de la Curie, de résoudre le conflit. Ses qualités le rendirent indispensable et Henri II finit par lui

[1] Hercule Strozzi au d. de Mantoue, 1549, 3 novembre, Paris : « Molti giorni sono che il card. Tornone si trova qui in Parigi dove hora che S. M. gli è venuta, gli fece la reverentia heri che fù il giorni de' morti, et hebbe bonissima chiera da S. M. et M. il contestabile gli fece de gran carezze ; dove, per il giuditio de molte persone, si crede potria retornare in favore, essendo persona per fare gran servitio in questo regno. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 8 janvier, Blois : « Intendo che Orfé in ogni suo spaccio che fa di qua al Re scrive un monte di bene et di honore del predetto Tornone, lo lauda et lo commenda et dice : nella tale cosa mi son consigliato seco, etc. ». (Arch. de Modène, estero, Francia : orig.). Hippolyte d'Este au d. de Ferrare, 1551, 11 février, Rome : « Esso ambasciatore caminando a questo fine, tiene questi modi et fà questi ufficii a vantaggio d'esso R^mo Tornone, et Mons. conestabile da qualche giorno in qua s'intertiene seco con lettere d'amorevolezza, sforzandosi l'uno et l'altro di ridurlo in gratia di S. M^tà ». (Arch. de Modène, Principi Estensi, Ippolito, II ; orig.).

accorder toute sa confiance. Après avoir, en 1552, réconcilié le Pape et le Très Chrétien, Tournon prépara et fit aboutir, dans la même année, la révolte de Sienne contre les Espagnols et la « protection » du Roi sur cette ville[1]. Le cardinal, tombé ensuite gravement malade, ne rentra à la Cour que l'année suivante, voyageant par petites étapes et séjournant longtemps à Ferrare, à Padoue, puis à Lyon, ville dont il était devenu archevêque, en 1551, par résignation d'Hippolyte d'Este[2]. Arrivé à Paris, le 14 juin 1553, il fut dès lors un des conseillers les plus écoutés du Roi ; nommé président du Conseil privé, il reçut avec Catherine de Médicis, la régence du royaume, pendant les campagnes de 1553 et 1554. Il intervint alors dans la direction de la guerre de Toscane[3]. A l'automne de 1555, Tournon reprit la route d'Italie, en compagnie de Charles de Guise, qui allait signer la fameuse alliance de Henri II et des Carafa.

Ami du cardinal de Ferrare, en bons rapports avec les Guises, de qui le rapprochaient ses idées « ultramontaines » et quelque rancune contre Montmorency, Tournon fut, de fait, indépendant des partis. Discret, mais singulièrement habile, il exerça une action très personnelle. Dans le groupe bigarré des hommes qui formeront plus tard la « faction catholique », ce cardinal apporte une capacité originale et forte. Il fut assurément le plus adroit de ceux qui manièrent les affaires de Henri II, en Italie.

Parmi les cardinaux français, Tournon se distingue par son intelligence du milieu italien. Il montra toujours un goût particulier de la littérature de ce pays, préférant, semble-t-il, les savants, les lettrés et les hommes politiques de la Péninsule. Il y jouit d'une renommée favorable : on sait qu'en 1550, la courtisane Tullia d'Aragona elle-même lui adressa une *canzone* pour implorer sa protection[4]. Le cardinal rassemblait autour de lui des serviteurs et des clients italiens, qui le renseignaient sur les affaires des petits États. Au moment où il négocia la « protection » de

[1] Voy. livres II et III.

[2] Bulle de Jules III confirmant la résignation de l'archevêché de Lyon au profit du card. de Tournon, 1551, 10 kal. maii, Rome (Arch. Vatic., Bull. Jul. III. t. XXXVI, 195-198).

[3] Voy. l. III.

[4] E. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle*, t. I, pp. 105 et suiv.

Sienne, il avait ainsi à son service le médecin siennois Giulio Vieri, « lettré et compétent dans sa profession »[1]. Tournon résida assez peu dans la Ville éternelle : durant le plus long séjour qu'il y fit, du 12 décembre 1549 au 21 juin 1551, date à laquelle il quitta Rome pour se rendre à Venise, le cardinal habita le palais Fieschi, ancienne résidence du cardinal Trivulzio. Dans la nuit du 23 décembre 1550, un incendie détruisit les deux tiers de ce palais ; on put sauver les meubles et la bibliothèque[2]. Quelques jours après son arrivée à Rome, Tournon avait demandé à la Reine de lui donner logis à la *vigna de Médicis :* Catherine, nous l'avons dit, loua cette demeure à Hippolyte d'Este[3]. Plus tard, lorsque le cardinal rentra à Rome, le 5 février 1552, Jules III lui offrit des *stanze* au Vatican, qu'il occupa, semble-t-il, jusqu'à son départ, qui eut lieu le 18 mai. Mais au séjour de la Ville éternelle, il préférait celui de l'Italie du Nord : Ferrare, surtout Venise et Padoue furent ses résidences d'élection. A Venise, il trouvait de grandes ressources de « librairie » ; de Padoue il aimait le climat et l'université que fréquentaient les étudiants français[4].

Le cardinal de Tournon fut parmi les défenseurs les plus ardents de la papauté et de l'orthodoxie catholique. On le trouve mêlé aux misérables persécutions qu'infligea Hercule d'Este à son épouse, Renée de France. Il jouit d'un crédit

[1] Tournon recommande ce personnage aux Huit de sienne, 1553 (?) 19 mars : « Essendosi morto l'anno passato il medico che io haveva, diedi il luogo suo a M. Julio Vieri per le buone relationi che mi furono date di lui. Hollo poi trovato si litterato et sufficiente nella professione sua, et oltra cio ne'costumi cosi moderato et gentile, che io ne sono restato infinitamente satisfatto, et al presente me ne contento tanto che niente più desidero da lui. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alli Otto sopra la guerra, I, 92 ; orig.).

[2] B. Buonanni au d. de Florence, 1550, 23 décembre, Rome : « La notte passata, alle 7 o 8 ore, s'attacò il fuoco nella casa dove habita il card. Tornone, ch'è quella dei Flischi, dove soleva habitar Trevultii, et n'ha abbruciati quasi i duoi terzi. Naque detto fuoco della inadvertentia d'un Franzese che faccendo fuoco di continuo nella camera sua che non haveva camino. Danno è stato di 5 o 6 m. scudi ». (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 525 ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1550, 22 janvier, Melun : « Il s^re^ card. de Tornon ha dimandato anch'egli a S. M^tà^ la casa de' Medici, et ella gli l'ha data, et dettole che li haveria ancho dato la vigna, ma che la havea gia data al s^re^ card. de Ferrara. » (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.). La « casa de' Medici » est aujourd'hui le palais Madame.

[4] Voy. l. II et III. Au sujet des étudiants Français à Padoue, Pandolfini écrit au d. de Florence, 1547, 6 août, Venise : « Alcuni scolari in Padova hanno forzato la casa di certi Franzesi, gentilhomini et molto nobili, et ne ammazzorno tre et poi li ribborno, et la cagione dicono essere stata per differentie nate tra loro nel creare il rettore dello Studio. » (Arch. de Florence, Mediceo, 2967, fol. 633 ; orig.).

absolu auprès de la Curie, et, tandis que les autres cardinaux du parti français souffraient, à Rome, de la défiance qu'inspiraient leurs doctrines gallicanes, Tournon y était considéré comme dévoué, avant tout, au Saint-Siège. « Je désirerais, écrivait le nonce en 1547, que Sa Sainteté pût l'avoir en ce moment auprès d'Elle, parce qu'il est, certes, homme de vaste savoir et de grande expérience, d'où je conclus qu'il lui serait très utile. Et, en vérité, il m'a toujours paru être un bon et grave cardinal, qui constamment a estimé et respecté les affaires du Siège Apostolique plus que personne autre de ce royaume. »[1] Ce crédit procura sans doute le succès de ses démarches; mais il avait aussi une force personnelle.

Tournon fut, en effet, l'un des politiques les plus intelligents de son temps. Quoi qu'on pense du rôle qu'il joua sous François Ier et de l'action qu'il devait exercer plus tard, au début des guerres religieuses, son intervention dans la politique extérieure de Henri II montre un esprit intéressant et solide. Il possédait la pratique de toutes les affaires, habile à négocier un emprunt comme un traité; de plus, au contraire de tant d'esprits de la Renaissance ouverts et ondoyants et aussi de tant de politiques querelleurs et intéressés, il eut des principes, limités et partant discutables, mais qui donnèrent de l'ordre à sa conduite. Il est sans doute le seul ministre de Henri II qui ait vu clair dans la vie complexe de l'Italie et qui ait tenté d'appliquer à ce terrain un système réfléchi. Mises à part ses idées sur le rôle du Saint-Siège qu'il semble avoir considéré comme une puissance au-dessus des rivalités temporelles, Tournon suivit une politique de protection française : s'établir dans les petits États de la Péninsule, non par la conquête, mais par la tutelle. Cette politique, qui eût permis de refouler les forces impériales par le seul jeu de la diplomatie et sans léser les susceptibilités ou les intérêts des petits potentats, était d'autant plus facile à réaliser que les sympathies des Italiens s'adressaient alors aux Français. Mais ce procédé se heurtait aux ambitions des hommes de guerre et exigeait, dans le maniement des factions locales, un doigté que possédèrent

[1] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 2 avril, Saint-Germain (Arch. Vatic.) Nunz. Francia, t. II, fol. 324 vo). Tournon reçut l'évêché de Tusculum, dans le consistoire du 28 février 1550. *Concilii Tridentini diariorum pars secunda*. p. 158.

seulement quelques agents royaux, tel Lanssac ; de plus, il y fallait employer de grandes sommes de deniers. On vit se dresser ces obstacles, dans la « protection » de Sienne.

Quoi qu'il en soit de telles idées, Tournon obtint de très grands succès. L'année 1552, pendant laquelle il guida la politique royale en Italie, marque une période d'hégémonie incontestée pour la France. C'est lui qui, au début de cette année, négocia et signa un traité, par lequel le pape Jules III abandonnait, devant le Roi, ses prétentions politiques ; c'est lui encore qui prépara et provoqua, au mois de juillet, la révolte de Sienne contre les Espagnols. On regrette que le cardinal n'ait conservé plus longtemps la direction des affaires d'outre-monts. Mais, à vrai dire, son action aurait bientôt gêné les intrigues des Guises, ses propres amis, et les menées des *fuorusciti :* il avait trop pâti de sa disgrâce récente, pour n'être pas tenté de se garer lui-même hors d'un terrain si brûlant.

Au cours de son « ministère » en Italie, Tournon plaça quelques-unes de ses créatures dans les charges du Roi. Claude de la Guiche, évêque de Mirepoix, fut nommé ambassadeur à Rome, en 1552, après que le cardinal eut réconcilié Jules III avec le gouvernement royal : c'était un agent sans grande personnalité, connu pour l'ardeur de ses sentiments « ultramontains » ; ces sentiments excessifs et la mollesse de son action diplomatique le firent disgrâcier, en 1553, quelques jours avant sa mort [1]. Plus durable fut la fortune de Dominique du Gabre, évêque de Lodève, qui était le protégé et la « nourriture » de Tournon [2] : ce personnage bavard, grand donneur de conseils, occupa longtemps le poste important de trésorier des armées royales à Ferrare ; il y montra une heureuse activité et Henri II le récompensa par l'ambassade de Venise [3].

*
* *

[1] Voy. l. III.

[2] Le card. de Ferrare le nomme : « Nurritura di Mons. R^mo Tornone et mio amicissimo. » (1553, 22 septembre, Sienne). (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3721, fol. 756 ; orig.).

[3] Voy. A. Vitalis, *La correspondance politique de Dominique du Gabre, passim*. Du Gabre mourut, le 1er février 1558, à Paris. J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 1er février, Paris : « Mons. di Lodeve è morto hoggi in questa villa, et ha lasciato X M. franchi contanti a Hercole suo figliolo. La morte sua è stata assai improvisa, causata da certo sangue casciatoli sul polmone. »

Le 27 juillet 1554, le cardinal Alexandre Farnèse prit possession, à Rome, de la charge intérimaire de Protecteur de France, dépouillant ainsi le cardinal du Bellay qui l'avait occupée jusqu'alors. Le stimulant le plus actif de la politique royale en Italie pendant les premières années du règne de Henri II, fut donné par les Farnèse. Plus loin, nous étudierons les rapports qui unirent à la France les petits-fils de Paul III. Mais l'un d'eux, le cardinal Alexandre, doit figurer, en dehors de ses frères, parmi les protecteurs de la politique royale au Sacré Collège.

Ce prélat fut au nombre des plus ambitieux et des moins scrupuleux. Poussé par une fortune extraordinaire, cardinal à quatorze ans, puis vice-chancelier de l'Eglise romaine à seize ans, comblé de dignités et de faveurs par son grand'-père, il avait été l'ouvrier du pontificat de Paul III [1].

Le retour de Montmorency au pouvoir, lorsque Henri II monta sur le trône, empêcha d'abord Alexandre Farnèse d'exercer une action prépondérante dans la politique italienne du nouveau règne. Une rancune ancienne, née jadis au sujet de la légation d'Avignon que s'étaient disputée Odet de Châtillon et Alexandre Farnèse et que ce dernier avait finalement obtenue de la faveur de Paul III, divisait le connétable et le fameux cardinal-neveu [2]. Mais l'assassinat de Pier Luigi Farnèse, en septembre 1547, fournit à celui-ci l'occasion de se montrer l'un des plus ardents promoteurs des entreprises françaises en Italie. De concert avec Charles de Guise, il s'efforça d'entraîner le Roi dans les aventures, et le cardinal du Bellay, qu'effrayaient ses intrigues, le représentait comme un « jeune et fol » politique [3]. Lié par l'ambition à la famille de Guise, en relations amicales avec Piero Strozzi, qui était

(Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). Le nom d' « Hercole », que portait son fils naturel, laisse supposer que cet enfant était né à Ferrare.

[1] Il n'existe aucun ouvrage intéressant sur ce personnage. On peut lire un court mémoire de C. Trasmondo Frangipani di Mirabello, *Memorie sulla vita del cardinale Alessandro Farnese*. Cf. surtout la bibliographie du pontificat de Paul III, entre autres les travaux de L. Pastor.

[2] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 4 mai : « Circa il sospetto che V. S. Rma tocca che il conestabile sia per tornare sul tema della legatione di Avignone, io credo che in questo non ci possa facilmente essere fondamento... Egli puo havere veduto che il Re tiene V. S. Rma in buona stima et che non aconsentirebbe se li facesse una ingiuria tale. » (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1o, t. V, fol. 172 et suiv.). Sur les origines du conflit, voy. F. Decrue, *Anne de Montmorency*, t. I, p. 390-391.

[3] Jean du Bellay à Montmorency, 1547, 26 novembre, Rome (Drüffel, *Beiträge*, t. I, p. 77).

le favori de la Reine, et avec le maréchal de Saint-André, favori du Roi, il devint *persona grata* à la Cour de France [1]. Ses premiers alliés furent les Guises, par l'entremise desquels il obtint aussi la faveur de Diane de Poitiers. Il avait jadis projeté le mariage de sa sœur, Vittoria Farnèse, avec François de Lorraine. En 1548, comme nous l'avons dit, Alexandre Farnèse brigua la charge de Protecteur de France qui fut donnée au cardinal de Ferrare : Farnèse félicita son heureux rival, mais lui garda rancune [2].

D'une religion assez pieuse, protecteur fidèle de la Compagnie de Jésus, au reste prélat d'esprit cultivé, d'allure élégante et grave, Alexandre Farnèse eut pourtant des mœurs fort relâchées. En Avignon, à Rome, à la cour de France, il obtint les faveurs des « dames belles et bonnes » [3]. Du vivant de Paul III, il échappait la nuit à la vigilance sévère de son grand'père pour se divertir dans le *Borgo San Pietro*. Surpris, une nuit du mois de juin 1549, et dénoncé par Jérôme de Pise, le cardinal ne devait jamais pardonner à l'indiscret

[1] Le card. Farnèse au duc d'Aumale, 1547, 23 août, Rome ; le même à Piero Strozzi, 1547, 24 août, Rome ; le card. de Guise au card. Farnèse, 1548, 21 février, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnesiano, Francia et Roma : min. et orig.). Le 10 mars 1548, Saint-André écrivait au card. Farnèse pour le prier d'appuyer la sécularisation de l'abbaye de l'Ile-Barbe ; le 13 mai 1548, il lui recommande son oncle, M. de Lustrac, pourvu de l'évêché de Périgueux (Arch. cit., Francia ; orig.).

[2] Le card. Farnèse au card. de Ferrare, 1548, avril (Arch. Vatic., Borghèse, l. 3, fol. 396 ; cop. xvie s.). Fr. Vinta au duc de Florence, 1548, 4 mai, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3101, fol. 1123 v° ; orig.).

[3] Voici, par exemple, une lettre adressée au card. Farnèse par une « dame » d'Avignon. Marguerite de Levis (?), le 1er juillet 1558 : « Monsieur, Estant revenue du pays de Guasconie, ey treuvé en ceste ville une lettre vostre acompaignée de deux peres de grenains pour ma pention, desquelz très humblement vous mertie. Je vous donne à pancer, puisque le présent m'a esté agréable, pour combien je l'eusse tenu plus chair m'aiant esté baillé de la main de celluy que plus extime et honnore en ce monde, y estant par tant et tant d'occasions obligée que je ne puis si n'est dire que très humble servante m'y veulx je desdier. Je n'estimeray ma vye que trop heureuse si tant de bien m'est donné de Dieu : c'est au moyen, une fois avant finir miez jours, baizer une de vous mains et vous racompter la peyne et annuy qu'ay santeu et sens pour l'absence voustre, voiant que mon principal heur est pour un temps hors de la présence miene, à quoy il ne se fault donc estonner si suis en continuel désir de vostre venue et priant Nostre Seigneur que soict toust et en bonne santé. Monsieur, je larray toutes ses saigesses qui ne sont guieres uzitées en mon esprit, comme par le passé l'avés aperceu, pour vous dire ung miracle qu'est venu à Monseigneur le vice-léguat. Le jour de Sainct-Pierre, l'évesque de Larye donna à disner aud. vice-léguat et à tout plain de dames et à moy, là où le vice-léguat danssa une gualharde le plus dispostement qu'il estoit poussible avecques Mada^lle de Montfaulcon pour entretenir les amytiés ancienes qui estoient entre eulx, desquelles ay veu autreffois leur en avez faict la guerre, et le seigneur évesque de Larye avecques Mada^lle de La Brugnière que treuve aultant belle et à son gré qu'il y en aie dans la ville. Et vous, noustre bon seigneur, denierés à jouyr d'une infinité de belles et plus belles dames qui

capitaine[1]. Possesseur d'innombrables bénéfices en Italie et en France, héritier, à la mort de Paul III, d'un patrimoine considérable, il fut un grand mécène et un bâtisseur prodige. L'achèvement du nouveau palais Farnèse, l'aménagement des jardins du Palatin et du Transtevere, et plus tard la construction du *Gesu* occupèrent ses loisirs. Hospitalier et fastueux, il offrit aux cardinaux des banquets fréquents et des chasses appréciées[2]. Caprarola, Valentano, Capodimonte et Gradoli furent ses résidences d'été favorites. Sa maison comprenait, en 1554, trois cent personnes, humanistes, artistes et clercs de toutes sortes[3]. Les principaux agents qu'il employa en France, sous le règne de Henri II, furent Giuliano Ardinghello, Montemerlo et le chevalier Tiburtio, diplomates, Giovanni Dalmatio, juriste chargé de la défense de ses intérêts devant les cours judiciaires ; enfin, le majordome Jérôme Curtio, qui administra parfois les biens fonciers de la *casa* Farnèse. L'exploitation des bénéfices du cardinal était confiée aux banquiers Nasi : BaccioNasi résidait en France à telle fin[4].

Aventurier disert[5], mais fourbe, Alexandre Farnèse,

soient soubz la cape du siel. Et celles qui vous revèrent et honnorent en ce pays de dessa, fault que dient : Pasientia, poy que altre non se posse per adesso. Je m'obliès vous mander qui est le serviteur de Mada^lle de Lers : est messer Marc, à faulte d'autre. Sy pas trop presomptucuse ne me vollés nommer, je vous supplieray très humblement comander à quelc'ung de voz secrétaires me mander quelqueffois de vous nouvelles... » (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes. Francia ; orig.). Les *Carte Farnes.* de Naples contiennent aussi des billets de ce genre.

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1549, 29 juin, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, fol. 226 ; orig.).

[2] Voy. la chronique de Rome adressée au d. de Florence par l'ambassadeur Serristori et le secrétaire Buonanni (Mediceo, 3464-3469 : orig.). Cf. budget du card. Farnèse pour l'année 1548 (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 1337 ; orig.).

[3] Rotolo de' familiari presenti dell'Illmo et R^mo card. Farnese, fatto questo dì, primo d'agosto MDLIIII (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 400 ; orig.).

[4] La correspondance de ces personnages se trouve à Naples et à Parme. Cf. le *Rotolo de' familiari supr. cit.* Ardinghello était Florentin et portait le titre de « thesaurarius Provinciae Marchiae » (Arch. Vatic., Brev. Pauli III, t. XXXXII, fol. 324 ; minute. — 9 juillet 1548). Montemerlo de Montemerlo, « rector curae S. Johannis Baptistae della Varola dioc. Cenetensis » (Arch. Vat., Brev. Pauli III, t. XXXX, fol. 329). Sur Dalmatio, voy. des lettres de lui *ap. Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1910. — Cf. A. Caro, *Lettere scritte al nome del card. Farnese*, *passim*, et M. Sterzi, *Studi sulla vita e sulle opere di Annibal Caro* (*Atti e Mem. della R. D. di storia patria per le provincie delle Marche*, n. série, t. V, pp. 74-199). — Baccio Nasi, Florentin, était parent du poète Luigi Alamanni. B. Nasi au card. Farnèse, 1555, 18 nov., Paris (Arch. d'Etat de Parme. Francia : orig.).

[5] Il disait volontiers : *Ornate munus verbis.*

parmi les grands cardinaux du parti français, représente l'influence la moins pacifique. D'une ambition cupide et toujours en éveil, envieux de toutes les charges qu'il ne possédait pas, d'ailleurs infiniment séduisant, il montra aux affaires du Très Chrétien un attachement qui fut étroitement soumis à son intérêt personnel. Il possédait un peu de cet esprit d'entreprise, dont nous verrons que furent animés les *fuorusciti* de Florence et de Naples, ses amis. Bientôt ingrat envers Henri II qui pourtant lui avait montré une véritable affection, Alexandre souleva, par ses intrigues, l'inimitié des autres cardinaux ; il fit échouer toutes les combinaisons du parti français dans les conclaves. Il dut son influence aux énormes richesses, aux relations et à la clientèle que lui avait procurées le long pontificat de son grand-père. De nature, c'était un homme peu franc, capable de trahir toutes les causes, selon l'occasion ou le prix, sans autre intelligence que celle des affaires et le goût des arts, et qui ne connut qu'un seul frein, dans ses entreprises, c'est à savoir la crainte de perdre les biens qu'il tenait des deux partis. Il exerça sur la politique italienne de Henri II l'action la plus fâcheuse.

*
* *

Tels furent les quatre chefs de la « faction française », au Sacré Collège. Beaucoup d'autres cardinaux, français et italiens, figurent dans la politique de ce temps, mais ils « ne servirent que de nombre », chargés de missions particulières ou conclavistes à gages ; la plupart se rangèrent parmi la clientèle des grands protecteurs.

Lenoncourt, appelé le cardinal de Châlons, ne représenta en Italie que les intérêts des Guises. Parti de Saint-Germain, le 26 mai 1547[1], il passa par Ferrare le 10 juin[2], et arriva à Rome le 21 du même mois ; il logea sa *famiglia* au palais

[1] G. B. Ricasoli au d. de Florence, 1547, 3 juin, Saint-Germain (Mediceo, 4592 (1), fol. 39 v° ; orig.). H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 30 mai, Paris, au sujet de Lenoncourt : « Per essere persona che s'ingenisce assai et che non è pigro alla penna et che ha qui assai credito con questa casa di Guisa et è in concetto del Re d'homo che conosce li andamenti del mondo, non saria senon approposito d'habere a fare questa prima relatione con bocca dolce. » (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1°, t. V, fol. 83 v°).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1547, 13 juin, Rome (Mediceo, 3464 ; minute).

d'Horace Farnèse[1]. Tous ses efforts furent alors employés à préparer l'élection du cardinal Jean de Lorraine, son patron, au trône pontifical[2]. Il assista au banquet qui suivit la *Sciomachie*, et quitta Rome bientôt après, le 9 mai 1549, pour régler en France des affaires particulières[3]; il devait revenir à la fin de cette année en Italie et prendre part au conclave qui élut Jules III. Lenoncourt fut, semble-t-il, l'un des protecteurs de cet évêque de Noyon, Jean de Hangest, « père » du concile de Trente, qui s'enfuit de Rome, au mois de juillet 1553, sans payer ses dettes[4].

Dans le parti des Guises, on peut aussi ranger le cardinal Nicolà Caetani de Sermonetta, le « Sermonette » de la *Sciomachie*, membre d'une illustre famille romaine. Ami intime du cardinal de Ferrare[5], il défendit avec sincérité la politique française. Au mois de juin 1550, il reçut en sa maison d'été le maréchal de La Marck et le duc de Nemours, ambassadeurs extraordinaires du Roi[6]. Il partit lui-même pour la France quelques mois après et joignit Henri II à Rouen, le le 1er octobre, jour de l'entrée solennelle[7]. Sermonetta vécut à la Cour plus de quatre mois ; il y tomba gravement malade. Le 13 février 1551, il quitta Blois et s'achemina, par Turin, Mantoue et Florence, vers Rome[8]. Avant son

[1] Bon. Ruggieri au d. de Ferrare, 1547, 22 juin, Rome (Arch. d'Etat de Modène, ambasciatori, Roma; orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1547, 23 juin, Rome (Mediceo, 3464 ; min.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1547, 11 juillet, Rome : « I negotii del Rmo Scialon sono che apertamente procura el pontificato per el cardinale de Loreno. » (Mediceo, 3464 ; min.).

[3] A. Serristori au même, 1549, 4 mai, Rome (Mediceo, 3268, fol. 40 ; orig.). Bon. Ruggieri au d. de Ferrare, 1549, 12 mai, Rome : « Il Rmo de Lenoncourt parti tre di sono in posta per Franza per occorrenze particolari, havendo maritado un suo nepote nella figliola del conte di Tende. » (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma ; orig.).

[4] Arrivé le 10 mai 1549 à Bologne, Lenoncourt prit logement à la maison de J. de Hangest. Massarelli au card. Cervini, 1549, 11 mai, Bologne, p. p. G. Buschbell, *Reformation und Inquisition in Italien um die Mitte des XVI Jahrhunderts* (Paderborn, 1910, 8°), p. 310. Sur le scandale que provoqua J. de Hangest, en 1553, voy. P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 15 août, Compiègne (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 176 ; orig.).

[5] On trouve un grand nombre de lettres adressées par Ferrare à Sermonetta dans les *Registri lettere d'Ippolito II*, aux Arch. de Modène.

[6] Julio Grandi au d. de Ferrare, 1550, 21 juin, Rome (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma, orig.).

[7] Hercule Strozzi à la duchesse de Mantoue, 1550, 4 octobre, Rouen (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[8] L. Capponi au d. de Florence, 1551, 12 février, Blois (Mediceo, 4592, fol. 72 ; orig.). Le card. Sermonetta au d. de Florence, 1551, 15 mars, Florence (Mediceo, 3720, fol. 46 ; orig.).

départ, il avait eu occasion d'éprouver l'humeur tracassière de Montmorency. Une pension de deux mille écus sur le Trésor étant devenue vacante par la défection du capitaine Ascanio della Corgna, neveu de Jules III, le cardinal avait prié Henri II d'agréer son frère avec la même provision. Le Roi y consentit, mais il se trouva, à l'expédition des lettres, que Montmorency avait réduit la pension de deux mille écus à quatre mille livres. « Le cardinal entra dans une telle colère qu'il jetait du feu. »[1] Sermonetta se querella fort, en 1554, avec le cardinal du Bellay, qui tenait à Rome la Protection de France et y représentait la politique du connétable[2]. Découragé plus tard par l'échec de la campagne de Guise, en 1557, Nicolà Caetani garda asssez de délicatesse pour ne pas suivre la volte-face de la Curie qui, de française, devint alors tout espagnole.

Le nom du cardinal d'Armagnac apparaît assez souvent dans les lettres d'Italie. Parti de Fontainebleau le 23 septembre 1547[3], il s'embarqua à Turin, passa par Plaisance le 1er octobre[4], par Reggio le 8, par Florence le 19[5], et arrriva à Rome le 26 octobre[6]. Lorsque Charles de Guise vint recevoir le chapeau et négocier un traité de ligue avec le pape Paul III, à l'automne de 1547, Georges d'Armagnac se plaignit vivement d'être tenu en dehors des affaires qu'on préparait[7]. Il rentra en France, après le conclave de 1550. Sa vie à Rome avait été assez brillante, mais sans importance politique. Durant la guerre de Toscane, il reprit

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 18 février, Blois (Arch. de Modène, estero, Francia ; orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 21 mars, Rome : « Il card. Parigi sta male quanto puo col card. di Ferrare et per consequente con Sermoneta. » (Mediceo, 3273, fol. 30 ; orig.).

[3] Henri II au d. de Ferrare, 1547, 23 septembre, Fontainebleau (Arch. de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.).

[4] Fr. Vinta au d. de Florence, 1547, 1er octobre, Plaisance (Mediceo, 3101, fol. 803 ; orig.).

[5] Nic. Campana au d. de Florence, 1547, 8-19 octobre, Bologne (Mediceo, 383, fol. 322-406 ; orig.).

[6] A. Serristori au d. de Florence, 1547, 25 octobre, Rome (Mediceo, 3465, fol. 2 : minute).

[7] L'abb. Rossetto au d. de Ferrare, 1547, 5 novembre, Rome : « Il Rmo d'Armegnach me ha pregato che voli fare offitio con il Rmo di Guisa sopra che non li communica de' negotii come fà al'altri Rmi di Lenoncourt et Bellay, ma credo non farò cosa buona per lui, perchè mi pare conoscere che non vogliono haver molte stretezze con lui. » (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma ; orig.).

quelque influence : revenu à la Curie, le 12 juin 1554, il y resta jusqu'au mois d'août 1557[1]. Armagnac était un ami du cardinal Farnèse, mais il parut toujours au second plan, victime, semble-t-il, des Guises. Il habita dans la Ville éternelle le palais du patriarche Colonna, près de Saint-Marc[2]; l'été, il se retirait volontiers à Lorette[3].

Plus effacée encore fut l'action des cardinaux d'Annebaut et de Meudon. Annebaut occupa la chronique romaine, pendant les années 1548 et 1549, par une infortune amusante. Arrivé à Rome le 7 novembre 1547[4], il fut excommunié quelques mois après, sur les instances du cardinal Pio, pour raison de dettes. Malgré les lettres qu'il adressa au Roi pour obtenir son congé, il dut rester à Rome sous le coup de cette excomunication qu'il supportait, au dire de ses créanciers, plus gaillardement que les Luthériens d'Allemagne[5].

Parmi les cardinaux italiens, dont le plus grand nombre étaient d'opinions fort mouvantes, il convient de nommer seulement l'archevêque de Trani, Cupi, qui assuma l'intérim de la Protection de France, après le départ de Tournon, en 1552, jusqu'à l'arrivée de Jean du Bellay, au mois de juin de l'année suivante. Vieux serviteur de la France, il éprouva beaucoup de chagrin de quitter cette charge, et il mourut le 19 décembre 1553[6].

*
* *

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 14 juin, Rome (Mediceo, 3473, fol. 362 : orig.). J. Grandi au d. de Ferrare, 1557, 20 août, Rome (Arch. de Modène, ambasciatori, Roma : orig.). Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, p. 67, n. 3.

[2] L. Romier, *Les premiers représentants de la France au palais Farnèse* (*Mélanges d'arch. et d'histoire*, t. XXXI, pp. 28-29).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1548, 4 septembre, Rome (Mediceo, 3267, fol. 217 : orig.).

[4] Le même au même, 1547, 7 novembre, Rome (Mediceo, 3465, fol. 4 : minute). Il avait passé par Florence, le 21 octobre.

[5] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1548, 25 mai, Vassy : « Il s^r card. d'Anibault che è stato scommunicato in Roma ad instantia del s^r card. de Pii per causa d'una pensione, si è raccommandato al Re per poter tornare di qua et S. M^tà ha scritto et fatto scrivere dal s^r nuntio a fine che detta scommunica li sia levata. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). Bon. Ruggieri au d. de Ferrare, 1549, 9 février, Rome : « Hieri il card. de Pii exaggerò quanto puote che'l R^mo Anibao perseverasse per non pagarlo star publicamente excommunicato, con i ceduloni affexi per tutta Roma... » Arch. cit., Roma ; orig.).

[6] Lanssac au connétable, 1553, 10 juillet, Rome (Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 114-115).

Si divisés qu'ils soient par leurs doctrines, leurs ambitions et leurs rancunes, les cardinaux protecteurs n'en constituent pas moins un parti qui exerce sur la politique royale une influence propre. Leurs idées politiques, qui au fond apparaissent semblables, émanent de leur état : ce sont, pour ainsi dire, idées de robes longues, où se fondent les tendances pacifiques de l'Eglise et l'aversion secrète pour la guerre des gens qui n'en peuvent avoir ni la direction ni les profits. Même les plus belliqueux, comme Alexandre Farnèse, mis en présence d'un cas de guerre, hésitent, s'arrêtent, calculent les pertes possibles, sans trouver de compensation dans les gains que la victoire procure toujours aux laïques. Aussi leurs préférences politiques s'adressent-elles au système qu'on appelerait de nos jours le « protectorat », tutelle des petits États italiens, sans violences ni conflits inutiles.

Par leurs richesses, leur faste et leur culture, les cardinaux qui représentaient le Roi éblouirent l'Italie. Rome, des Thermes de Dioclétien au Palatin, des jardins du Quirinal à ceux du Transtevere, offrait le spectacle d'une terre française, embellie, grâce aux largesses du Très Chrétien, par l'or venu des bénéfices de son royaume. Mais ce prestige, et partant la force qui en résultait pour la politique française, s'affaiblirent en des rivalités déprimantes. Avec un puéril acharnement, ces cardinaux, qui servaient une même cause, se persécutèrent entre eux; jamais, fût-ce dans les circonstances les plus graves, ils ne consentirent à soumettre leur intérêt personnel. Et les agents inférieurs, capitaines ou ambassadeurs, tombaient successivement en disgrâce, victimes de ces inimitiés. C'est pendant la grande crise italienne des années 1553 et 1554 que parurent au vif ces dissentiments. Dès le printemps 1553, Jean du Bellay, brouillé avec Hippolyte d'Este, s'efforcera de ruiner la situation de celui-ci à Sienne et se disputera, entre temps, à Rome avec le cardinal Sermonetta. Au mois de septembre 1554, le Roi ayant ordonné à Hippolyte d'Este de se rendre à la Curie, le cardinal s'y refusera, de peur d'entrer en contact avec du Bellay, et demandera qu'on remplace celui-ci à Rome par Tournon. Le souverain paraissant accéder à ce désir, aussitôt Alexandre Farnèse, brouillé avec Hippolyte d'Este et avec du Bellay, demandera congé pour quitter

Rome. L'enjeu habituel de ces rivalités était la charge de « surintendant des affaires du Roi en Italie »[1]. Rivalités qui, de premier abord, paraissent étonnantes : l'entourage de ces princes d'Église n'était-il pas formé des mêmes lettrés ou artistes, clientèle mouvante qui passait d'une *casa* à l'autre, comme cet évêque Claudio Tolomei, serviteur tour à tour de Jean de Lorraine, de Jean du Bellay, d'Alexandre Farnèse et d'Hippolyte d'Este[2].

Mais, à vrai dire, plus que les détestables querelles ou les rivalités mesquines, en cette fin de la Renaissance, la mollesse paralysait les grands cardinaux. Dans les allées de leur *vigna*, bordées d'antiques, où murmurent des eaux profanes, parmi les fleurs et les abeilles, à l'ombre des roseaux et des cyprès, s'ouvre leur âme, heureuse d'oublier la Curie et ses lancinantes intrigues. En la Ville, où dès lors frémissent tant de nostalgies de beauté, où chaque tertre enfante un marbre, ils s'abandonnent à la volupté d'un humanisme indolent. C'est le temps où, dans ce cirque immense et désolé, que ferment les monts de la Sabine, du Latium et les collines du Viterbois, les hommes tirent sans cesse du sol des dieux et des amours. Privés de leurs adorateurs anciens, les marbres obtiennent une fortune nouvelle : baignés par la fraîcheur et le silence des villas, ils collaborent à la quiétude des clercs.

Enfin, ces cardinaux n'aimaient pas seulement les plaisirs de l'esprit. Les jouissances de la table et de la chair leur étaient précieuses. Rivaux, un festin les réconciliait : jamais il n'y eut tant de banquets en Cour de Rome. Et les prélats français joignaient à d'autres capacités un goût célèbre pour « la bouteille ». Rappelez-vous, écrivait le cardinal Salviati à son majordome, qu'aux Français on ne peut faire chose plus agréable que de leur offrir de bons vins[3]. Au reste,

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 3 octobre. Rome (Mediceo, 3273, fol. 677 ; orig.). G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. II, pp. 524-527.

[2] Cf. Tolomei, *Lettere*, éd. de Venise (1547), *passim*.

[3] Il s'agissait de traiter les cardinaux français et en particulier le card. de Guise. Le card. Salviati à Francesco Olivo, 1547, 14 octobre, Ferrare : « Ricordandovi ancora che alli Franzesi non si puo fare cosa più grata che offerirli et trovarli buoni vini, de' quali sappiamo che n'è una cantina de vecchi che sono a proposito : offeriteli et dateli loro in preda. » (Mediceo, 385, fol. 47 ; cop. XVIe s.). Le cardinal du Bellay, en particulier, avait la réputation d'être un « beuveur très illustre ». Le bruit courut, au mois d'août 1558, qu'il était mort d'ivresse, avec deux *fiaschi* au chevet de son lit. Pasino de Giusti au

sur les mœurs de ces « beuveurs très illustres », trop d'histoires seraient à conter. En février 1549, mourut à Rome la courtisane Pénélope, amie de la célèbre Tullia. L'agent florentin dépeignait à son maître la douleur que ressentirent tous les « Ulysses » de la Curie : « Ulysses cardinaux, Ulysses abbés, Ulysses camériers, et autres Ulysses, dont je remplirais un folio. »[1]

Trop indolents, mûs seulement par le goût et la vanité des honneurs, plus occupés de leurs querelles que de leurs fonctions, les grands cardinaux ne pouvaient opposer de résistance efficace à la poussée des passions qu'incarnaient les *fuorusciti*.

card. Farnèse, 1558, 3 août, Rome (Arch. d'Etat de Naples. Carte Farnes., fasci nuovi II ; orig.).

[1] B. Buonami au d. de Florence, 1549, 5 février, Rome : « La s^ra^ Tullia volse fare caricare tanto la povera Penelope ch'ella crepò sotto la soma. Morì, dico, tre dì sono. Della cui morte restono molto afflitti Ulixi Reverendissimi, Ulixi Abbati, Ulixi camerieri di S. S^tà^, et altri molti dei quali empieriei un foglio. Il ritratto che fù fatto da lei in Fiorenza fù consecrato all'abbate Brezzegno dalla S^ra^ Tullia, come quel che in vita precede a tutti nell'esser amato da detta Penelope. » (Mediceo, 3268, fol. 648 ; orig.). Nous imaginons difficilement aujourd'hui l'impudeur des cardinaux de ce temps. Garganello écrivait d'Avignon au cardinal Farnèse, le 9 novembre 1557 : « Poichè Madamisella Sibilla si è fatto la sposa et è ita a Carpentras, ho pensato ch'al ritorno di V. S. in queste parte di proponergli una damisella per sua maistressa, nobil e tanto bella che La ne se potrà contentar davantaggio e La cognoscerà ch'io m'intendo del suo gusto. » (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.). La grossièreté amoureuse est un des caractères les plus frappants des hommes du XVIe siècle. Rabelais, Brantôme, comme aussi bien Marguerite d'Angoulême dans l'*Heptameron*, ont peint des mœurs qui étaient ordinaires en leur temps. Pour les clercs, l'opinion publique autorisait facilement ce que nous considérons comme un libertinage scandaleux. On ne se plaignait des maîtresses royales que le jour où elles devenaient des « gouvernantes ». L'introduction de la délicatesse morale dans la vie amoureuse fut le fruit de la Réforme protestante qui, par contre-coup, détermina la Réforme catholique. Il nous semble que le mérite de cette réformation des sentiments appartient surtout aux femmes protestantes du XVIe siècle, dont les maris, du reste, ne furent pas moins volages que les gentilshommes catholiques. Il y eut aussi, bien entendu, parmi les fidèles de l'Eglise romaine, beaucoup de personnes austères.

CHAPITRE IV

LES *FUORUSCITI* D'ITALIE

La maison de Lorraine donnait à la politique de Henri II l'élan des ambitions puissantes ; mais il n'est pas sûr que, réduite à ses propres moyens, cette influence, qui s'exerçait sur tout le champ des entreprises extérieures, eût localisé particulièrement son action en Italie. Les grands cardinaux représentent une influence plus étroitement italienne, avec des mobiles moins généraux et des desseins moins vastes : au reste, pacifiques d'esprit, amis du bien-être, de la richesse et des arts, ces princes de robe longue s'emploient surtout aux jeux d'une diplomatie astucieuse, qu'ils parent de leur faste et du lustre de la Renaissance. Pour coordonner et pousser ces deux forces, qui n'eussent peut-être pas suffi à entraîner le gouvernement royal dans les aventures, comme aussi pour exciter les passions de la Cour, il fallait un stimulant. L'influence violente et tenace des exilés italiens, réfugiés en France, offrit ce stimulant efficace. Les bannis — ceux qu'on appelait les *fuorusciti* — apportèrent, dans les Conseils et parmi l'entourage du Roi, les germes de guerre que produisent la haine et les rancunes. Les causes qui avaient déterminé, dès le xve siècle, l'émigration italienne en France, ont été souvent expliquées [1]. L'importance même de cette émigration a été mesurée avec une érudition qui reste encore impuissante à peindre toute l'étendue d'une telle invasion [2]. On sait, en effet, que du moment où Charles VIII franchit les Alpes, la pénétration italienne en France devint intense. On vit une foule de princes, de grands seigneurs, de

[1] J. Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. Schmidt, t. I, pp. 168-169.

[2] Voy. les travaux de M. E. Picot, qui ont à peu près épuisé les sources imprimées, même les plus rares, et qui sont fondés aussi sur des documents de la Bibliothèque Nationale. Le dépouillement des Archives de France et d'Italie reste à faire.

capitaines venir d'outre-monts se ranger à la solde des rois ; banquiers et diplomates de la Péninsule donnèrent à la politique française leurs ressources et leur habileté. Dans tous les corps de l'administration royale se pressèrent les Italiens, comme ce Nicolas Panigarola de Gènes qui, nommé conseiller au Parlement de Normandie, arrivait à Rouen sans connaître la langue française [1]. Lyon, Montpellier, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Cahors, Paris, voire Nantes et Rouen eurent des paroisses peuplées de marchands italiens. Il est superflu de rappeler combien d'œuvres ont travaillé les artistes étrangers venus à la Cour, dans la première moitié du XVIe siècle. On comprend aisément qu'attirés en France, ces Italiens aient entraîné par retour les ambitions françaises vers la Péninsule.

Mais, si cette infiltration italienne se produisit, avec une force égale, pendant plus d'un demi-siècle, pourtant le règne de Henri II est très marqué par l'influence extraordinaire, et comme officielle, qui fut donnée dans les Conseils, à la Cour et dans les armées aux bannis de l'Italie.

Au cours du flux et reflux des guerres italiennes, le flot des armées royales avait ramené d'outre-monts un élément singulièrement dangereux, — le *fuoruscito*. « La plante-homme, dit Alfieri, ne naît en aucun pays plus forte qu'en Italie. » Le *fuoruscito* offre un type d'une énergie forcenée. C'est en général un rebelle ou un failli, prince, soldat, aventurier, victime ou héros de ces drames politiques qui ensanglantent chaque jour la vie de la Péninsule, parfois simple criminel chargé de trahisons et de meurtres. Les qualités qui le font apprécier dans les rangs où il sert sont précisément la fureur et le courage, formes guerrières de la *virtù*. Il y joint quelquefois l'éclat d'une existence brillante.

François Ier, tout en accueillant les *fuorusciti* de la Péninsule, avait confiné leur activité dans les charges militaires d'ordre inférieur ; sauf quelques Napolitains, les bannis avaient tenu, sous l'ancien règne, le rang de mercenaires. L'avènement de Henri II leur ouvre les entrées de la Cour : par la faveur de la reine Catherine de Médicis, ils prennent place au premier plan, s'associent le plus souvent aux ambitions des Lorrains et enveniment de leurs propres passions

[1] Floquet, *Histoire du Parlement de Rouen*, t. I, pp. 455-456 ; Fl. Vindry, *Les parlementaires français du XVIe siècle*, t. I, fasc. II, p. 279.

toutes les querelles italiennes. De plus, ce sont eux qui proposent les entreprises et offrent l'appât à la politique royale. L'un deux obtiendra la charge de maréchal de France.

Le Roi lui-même professait, nous l'avons dit, une admiration naturelle pour ces soldats brillants, de sorte que la France devint « le port et l'asseuré refuge des princes injustement oppresséz »[1]. Joachim du Bellay a vanté l'hospitalité du roi Henri II :

> Les estrangers chassés tellement il traittoit,
> Qu'un refuge commun la France leur estoit[2].

Dans la foule des bannis italiens qui se réfugièrent sous la protection de Henri II, il convient de distinguer deux groupes, le parti des Florentins et celui des Napolitains. Le budget royal, qui dispensait aux *fuorusciti* de riches pensions, offrait cette distinction[3]. A ces deux groupes se joignaient des exilés et aventuriers de Gênes, de Milan, de Mantoue, des Etats pontificaux, même quelques Calabrais : mais cette catégorie se composait d'hommes qui poursuivaient des intérêts isolés et qui cherchaient en général plus la fortune que la vengeance.

*
* *

Les Florentins sont alors les plus influents et les plus nombreux.

Qui pourrait peindre la vie complexe, mouvante, subtile tour à tour et violente qu'a portée la Toscane aux xve et xvie siècles ? A l'époque de Verrochio, de Ghirlandajo et de Botticelli, au moment où l'imprimerie paraissait en Italie, tandis que les navigateurs toscans découvraient de nouveaux mondes, dans cette Florence où se pressaient marchands de laine et marchands de soie, banquiers, changeurs et politiques, artistes et poètes, l'histoire des grandes familles s'était projetée sur un fond de démocratie et d'émeutes. Puis, durant toute la Renaissance, continua ce bouillonnement de vie diverse : nous le verrons s'apaiser et mourir au temps de Henri II.

[1] Boyvin du Villars, éd. 1607, p. 9.

[2] *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 467 : *Le tumbeau du roy Henry II.*

[3] Etat des dépenses de la maison du Roi pour l'année 1549 (Bibl. Nat. ms. fr. 3132, fol. 32), publ. en partie p. E. Picot, *Bulletin italien*, t. III, pp. 25-36.

Aussi Florence ne dut-elle pas sa primauté à la seule puissance de l'esprit : les luttes incessantes, le développement de l'énergie individuelle que soutenait, excitait la nécessité pour chacun de reconquérir, à chaque révolution, la fortune et les honneurs, enfin l'urgence pour les tyrans menacés de se défendre par des moyens sanglants contre la haine toujours renaissante de rivaux furieux, firent de cette « patrie » florentine le plus intense foyer d'expansion italienne. Ainsi s'accrut l'esprit d'entreprise des Florentins, qui répandirent leur action dans toute l'Europe. Les marchands de Florence eurent des comptoirs de Constantinople jusqu'à Londres, dans toutes les grandes cités ; colporteurs d'idées et d'argent, ils imprimèrent sur la vie internationale de ce temps une couleur italienne [1]. Beaucoup de ces Florentins cosmopolites étaient des bannis politiques, des *fuorusciti ;* les autres, soumis à la tyrannie des Médicis, portaient en eux cette haine secrète que fait jaillir une occasion propice.

Lorsque Henri II monta sur le trône, les principales colonies de *fuorusciti* florentins étaient établies à Lyon, Venise, Rome et Ancône. Des rapports étroits unissaient ces quatre fractions et leur permettaient d'exercer une action commune [2]. Chacune de ces colonies offrait une société particulière : le cercle des Florentins de Venise était le plus homogène, formé seulement de *fuorusciti* politiques, marchands ou capitaines ; à Rome, la société florentine, plus mêlée, réunissait amis et ennemis des Médicis, sous le consulat du grand marchand Bindo Altoviti, dont le fils fut créé archevêque de Florence en 1548 [3]. Cette colonie de Rome, restée longtemps en termes courtois avec Cosme de Médicis, montrera ses vrais sentiments dans la crise de 1553 et 1554 [4]. Mais le centre dirigeant de la Florence du dehors s'établit en France, à Lyon. Là, toute une organisation avait été instituée. Le

[1] *Op. cit.* ; Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon ;* A. Lefranc, *Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance* (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, tt. LVIII et LIX) ; A. Baur, *Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise* (Paris, 1906, in-8), etc.

[2] Voy. liv. III. Par exemple, A. Serristori au duc de Florence, 1554, 7 juillet, Rome : « ... La natione fiorentina di Roma, di Lione, di Venetia et d'Ancona in questa guerra contribuisce 38 M. scudi. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 422 ; orig.).

[3] A. Serristori au duc de Florence, 1548, 19 avril, Rome (Mediceo, 3267, fol. 3 ; orig.)

[4] Nous tirons ces renseignements généraux des documents qui seront utilisés et cités plus loin, au cours du récit des faits.

« consul de la nation florentine », assisté de quatre « conseillers procureurs », y représentait, aux yeux des exilés, l'image ancienne de leur République abolie [1]. Sur leur vie et sur leurs biens, les *fuorusciti* s'engageaient à restaurer cette « liberté de la patrie » dont le souvenir remplit leurs discours et leurs lettres. La relation de l'entrée de Henri II à Lyon, en 1548, décrit le cortège somptueux de la nation florentine : « chevauchoient les pages de la nation florentine, au nombre de six, lesquels furent suivis de la Seigneurie, au nombre de trente-sept ; au dernier rang, leur consul au milieu de ses conseillers » [2].

Pour comprendre l'importance de la domination économique qu'exerçaient à Lyon et en France les *fuorusciti* de Florence, il faut s'arrêter dans la grande cité du Rhône, porte d'Italie, par laquelle passèrent les éléments d'échange entre la Péninsule et le royaume.

*
* *

Lyon a retenu l'attention de ceux qui ont étudié la vie errante des humanistes et des réformés [3]. C'est que, pour user d'une locution familière, tous les chemins de la Renaissance mènent à Lyon, point de pénétration des civilisations italienne et française.

Entre la Saône et Fourvière s'élèvent encore aujourd'hui des hôtels que hantent les souvenirs florentins, demeures qui abritèrent une société éprise « d'air, de lumière et de liberté ». Grâce à des circonstances toutes favorables, une civilisation s'établit alors, au confluent du Rhône et de la Saône, avec des caractères de richesse et de finesse incomparables [4]. A l'origine de cette opulence matérielle et de cette culture de l'esprit, on reconnaît l'activité écono-

[1] Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, pp. 7-8. Sur l'organisation de la nation florentine à Lyon, voy. l'importante communication de A. Rouche, *La nation florentine de Lyon au commencement du XVIe siècle* (*Revue d'histoire de Lyon*, t. XI, pp. 26 et suiv.).

[2] *La magnificence de la superbe entrée...* (Lyon, 1549, 4°).

[3] Entre autres, voy. les études de Copley Christie, Ferd. Buisson, Abel Lefranc, Ferd. Brunetière, Em. Picot, Imbart de La Tour, et l'intéressant article de H. Hauser, *Etude critique sur la rebeine de Lyon* (*Revue historique*, 1896).

[4] Alb. Baur, *Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise* (Paris, 1906, 8°).

mique. « Emboucheure de toutes nouvelles »,[1] sise au nœud des grandes routes de l'Europe centrale et voisine des pays francs, Lyon était en relations directes avec la Méditerranée, les bassins de la Seine et du Rhin, les cantons helvétiques, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Les routes les plus fréquentées, à la fin du xve siècle et pendant le cours du xvie, se trouvaient à l'Est du royaume. Le passage incessant de la Cour et des armées, qui se rendaient en Italie, avait entraîné dans cette région un courant plus intense, sans que la guerre, confinée au delà des monts ou au nord de la France, mît en péril les voyageurs. D'autre part, cette contrée, qui formait, entre le royaume et l'empire, un terrain où se combinaient les influences et les nations, offrait plus de liberté commerciale et même plus de tolérance intellectuelle que tout autre pays. Terre de passages et d'échanges, l'ancienne Lotharingie jouissait d'une sorte de neutralité, dans les luttes économiques et dans les disputes de l'esprit.

Trois grandes voies, venues du Nord, confluaient à Lyon. Depuis plusieurs siècles, les rois, pour gagner le sud-est de la France ou l'Italie, suivaient la route dite du Bourbonnais, qui, par Montargis, Gien, Nevers, Moulins, Roanne, L'Arbresle, arrive à Lyon, après avoir franchi les montagnes de Tarare et du Beaujolais : c'est le grand chemin le plus direct de Paris à Lyon, où passent les courriers rapides, les fonctionnaires, les soldats, parfois la Cour. Desservant des pays plus riches, la route de Bourgogne était fréquentée par des voyageurs nombreux, venus de Champagne, de Lorraine et des cités du Rhin, qui se dirigeaient vers le Sud, par la vallée de la Saône. De Mâcon, un grand chemin conduisait, par Bourg, en Savoie. Mais la plupart des voyageurs, marchands, ouvriers, artistes, humanistes, originaires des Pays-Bas et de l'Allemagne, descendaient jusqu'à Lyon, où aboutissait encore la grande route de Genève, que suivaient les Suisses et les Allemands de l'Est. De Lyon partait, au long du Rhône, une voie fort importante qui donnait accès au Languedoc et à l'Espagne, par Beaucaire et Aigues-Mortes[2].

[1] Et. Pasquier, *Lettres*, dans *Œuvres*, t. II, p. 21.

[2] Ch. Estienne, *La guide des chemins de France*, éd. 1553 ; Mayerne-Turquet, *La guide des chemins*, éd. 1603 ; Thevet, *Cosmographie*, éd. 1575 ; *F. et Th. Platter à Montpellier, notes de voyage de deux étudiants bâlois*, trad. Kieffer (Montpellier, 1892, in-8).

Lyon, où s'arrêtaient tous les courriers, était la tête des routes nombreuses qui s'offraient pour gagner l'Italie. Le choix des voyageurs variait, selon le terme du voyage et surtout selon l'état politique et militaire de la Péninsule. Sous le règne de Henri II, on peut préciser les raisons qui déterminèrent la préférence pour tel ou tel chemin.

De France en Piémont, on se rendait sans difficultés, soit par le chemin ordinaire de Chambéry, — le Mont-Cenis, Suse et Turin —, soit par le Dauphiné, Grenoble, Briançon et Pignerol [1].

Beaucoup plus compliqué était l'itinéraire des Français qui voulaient gagner l'Italie centrale et les Etats de l'Eglise. De fait, la route qui, des vallées alpines, descendait vers le Sud, était barrée au Tanaro, et même au delà de Chieri, par les troupes impériales qui occupaient la Lombardie jusqu'à Bergame; plus bas, les territoires gênois et le pays de Nice étaient également soumis à l'influence espagnole. Dans les premières années du règne de Henri II, jusqu'à l'année 1551 où la guerre éclata de nouveau, les grands personnages, ambassadeurs ou cardinaux, obtinrent du lieutenant impérial, Don Ferrante Gonzague, le sauf-conduit nécessaire pour traverser cette zone dangereuse : en général, les voyageurs s'embarquaient sur le Pô à Turin et débarquaient à Plaisance. Mais la sécurité de ce passage fut toujours précaire : en pleine paix, les courriers y étaient arrêtés et les postes pillées. Don Ferrante maintenait difficilement ses troupes indisciplinées, et, du reste, selon son gré, il refusait le sauf-conduit aux personnages dont la mission lui paraissait hostile ou simplement désagréable.

Lorsque la crise de 1551 eut rallumé la guerre dans l'Italie du Nord, personne ne s'aventura plus dans cette région, sauf les courriers ou les espions qui traversaient les lignes impériales, déguisés. Les Français adoptèrent dès lors la seule route qui offrît quelque sécurité. Partis de Lyon, ils remontaient la vallée du Rhône par Genève jusqu'au Valais, s'engageaient dans le canton des Grisons, pas-

[1] Nous renvoyons le lecteur pour ces renseignements et ceux qui suivent aux nombreuses mentions de voyages, qui sont citées plus haut et plus bas. Pour les XVIIe et XVIIIe siècles, on peut consulter les diverses éditions de *La Guide des chemins de Rome aux principales villes d'Italie et lieux circonvoisins* (Rome, 1750, in-16). Mais il est toujours préférable de rapprocher et de coordonner les itinéraires réels.

saient à Coire, puis descendaient en Italie, par la Valteline, arrivaient au lac d'Iseo et à Brescia, enfin s'arrêtaient en Vénétie, pays neutre. Venise, porte d'Orient, formait un centre cosmopolite, en relations continues avec Lyon. De Venise, les voyageurs gagnaient facilement Ferrare et les villes de la *via Emilia*, Parme, Modène, Bologne, soumises à l'influence française ou cités pontificales. De Bologne, pour gagner Rome, l'itinéraire se compliquait encore. Jusqu'à l'année 1554, époque où Cosme de Médicis ouvrit les hostilités contre la République de Sienne et contre le Roi, la plupart des personnages français prirent la route de Toscane qui, par Florence, Poggibonsi, Sienne et Viterbe, arrivait à la Ville éternelle. Mais, déjà par goût, et plus tard par nécessité, beaucoup de voyageurs français choisirent la voie des Marches et de l'Ombrie, qui, par Cesena, Pesaro, Urbin, Pérouse et Orvieto — ou Spolète et Terni — aboutissait à la Campagne romaine. Lyon, la vallée du Rhône, les Grisons, la Valteline, la Vénétie, le Ferrarais, la Romagne et les Marches, tels sont les pays où le courant de France en Italie creusa son lit profond. Route de grande valeur militaire, par laquelle les Suisses, enrôlés au service du Roi, purent gagner directement les places du Parmesan et du Siennois. Les deux clefs stratégiques de ce passage étaient Venise et Ferrare.

L'itinéraire par la Suisse, que nous venons de suivre, offrait de graves inconvénients. Il prolongeait de beaucoup la durée du voyage : pour aller de Paris à Rome, le voyageur mettait un mois à grandes étapes, et deux ou trois mois à petites étapes. Les courriers pressés parcouraient le même trajet en dix ou quinze jours[1]. De plus, les gîtes de Suisse étaient dépourvus de confort et de salubrité. La peste y régnait à l'état endémique. La rareté des vivres était telle que les personnes, qui voyageaient en groupe, devaient, arrivées en Suisse, se séparer pour ne pas encombrer les villages trop pauvres. Denys Lambin, qui revint d'Italie, en 1552, à la suite du cardinal de Tournon, adressait à son ami Pré-

[1] D'après M. S. Gigon (*La révolte de la gabelle*, pp. 207-208), il faudrait « admettre le parcours de 100 kilomètres par jour comme normal en poste, au XVIe siècle », pour les courriers rapides. C'est à peu près le résultat auquel nous sommes arrivé par des calculs opérés sur un grand nombre de documents. Mais l'allure de la plupart des voyageurs était bien loin de cette rapidité.

vost une description pittoresque et désolée de la route des Grisons : « Quel voyage ! Difficile, pénible, affligeant, surtout dans le temps où nous avons traîné parmi les rochers et les montagnes de la Rhétie. »[1] Traverser de tels passages, c'était « combattre » son chemin, comme l'écrivait de Coire Jean du Bellay, au mois de mai 1553[2].

Beaucoup plus courte était la voie de mer; mais elle ne devint fréquentée qu'à partir de l'année 1553, époque où la Corse, conquise par les Français, offrit aux galères parties de Marseille ou de Toulon une escale et un refuge contre André Doria, les corsaires et la tempête avant d'atteindre Civitàvecchia.

En tout cas, Lyon était le point de départ des routes d'Italie, capitale des courriers et des postes, où bruyaient les sonnailles des chevaux venus des grands chemins de l'Europe.

Le maître des postes du Roi pour l'Italie, pendant la plus grande partie du règne de Henri II, fut un personnage qu'on appelait *Il Zoppo*. Ce Zoppo étant tombé gravement malade, à l'automne de 1552, le maître des postes du pape, Mattheo Palmerini, dit *Il Matthiolo*, fit des démarches afin d'obtenir sa place; mais Zoppo guérit[3]. Au reste, les dépêches impor-

[1] Denys Lambin à Prévost de Thérouane, 1552, 30 aout, Coire, cit. p. H. Potez, *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. XIII, pp. 460-462.

[2] Le card. du Bellay à Montmorency, 1553, 18 mai, Coire (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 2-3 ; orig.). Les ambassadeurs de Sienne au *Reggimento*, 1552, 7 novembre, Lyon : « Giudichiamo per impossibile il potere tornarsene a giornate nel mezo dell' inverno, havendo a passare tra montagne asprissime, lequali trovamo coperte di neve jacciata nel autumno, quando era il tempo quietissimo. Et oltre a questo trovamo per molte terre di Grigioni e di Svizzeri cominciata la peste, et facilmente potrà essere augmentata, ne è possibile usar diligentia nel guardarsi da loro, perchè usano di mescolarsi in ogni cosa con chi arriva a le case loro, ne si possono recusare le loro usanze, et de la peste non tengano conto alcuno, talche ci troviamo a strani partiti. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, IV, 33 ; orig.). Sur les étapes de la route de Paris en Italie, par Lyon et les Grisons, une lettre d'Alvarotti au duc de Ferrare, 1555, 6 juillet, Marly, nous donne de précieux renseignements : « Per riposta della lettera di V. E. con laquale mi ricercava di sapere precisamente il numero et nomi delle poste da Parigi a Lione et da Lione a Ferrara per paese dei Sguizari, le dico : la ultima volta ch' io ho fatto questo viaggio, che sono circa otto mesi, erano da Parigi a Lione *33* ove prima non solevano essere che *28*, et da Lione a Ferrara erano *49* ove prima non erano che *45*. Non so se le habbino ancora cresciute da quel tempo inqua, ma so bene che dicevano di volerle crescere, et in vero stariano bene cresciute perchè ce ne sono di quelle cosi longhe et fastidiose che l'huomo non ne viene mai a fine et ce ne sono anco molte di queste che si pagano per doppie a causa de la loro longhezza. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[3] Prospero Santo Croce au card. del Monte, 1552, 17 novembre, Châlons (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol, 56 : orig.). Il Matthiolo signait « Mattheo Palmerini, maestro generale delle poste di N. Sre. » Lettre originale adressée

tantes de Henri II et de ses représentants étaient confiées à des courriers spéciaux, agents politiques ou secrétaires, capables de commenter oralement les nouvelles sommaires qu'ils transmettaient. Les banques aussi mirent leurs courriers au service des princes : telle la maison Salviati, de Lyon, qui assurait la transmission des dépêches du duc de Florence [1]. Nous verrons quel rôle joua, dans ce service d'entremise, le banquier royal Albisse del Bene.

De sorte que Lyon exerça sur l'opinion publique, en France, en Italie et en Allemagne, une influence considérable. La plupart du temps, lorsque le gouvernement de Henri II voulut agiter l'Italie par des nouvelles vraies ou fausses, il les transmit au gouverneur de Lyon, qui par un vaste système de diffusion, les répandit dans toute la Péninsule [2].

*
* *

Lyon ne fut pas seulement un carrefour. Cette ville devint la plus puissante place de commerce de l'Europe centrale.

Par une série d'ordonnances, Louis XI avait favorisé cet essor économique [3]. Dans la période qui s'étend de la guerre de Cent Ans aux guerres de religion, sous l'égide de la royauté plus forte, les bourgeois augmentent leurs richesses : de toutes parts affluent les marchands « qui toujours désirent libertez » [4]. A la fin du XVe siècle et au XVIe, les premières foires du royaume, même de l'Europe, sont les foires de Lyon [5]. La naissance des industries nouvelles et l'activité des échanges provoquent le développement extraordinaire de la banque, commerce cosmopolite. Les banquiers, qui offrent à tous, et particulièrement aux rois, les moyens d'action, enserrent dans un réseau de comptoirs le trafic de l'Eu-

à la *Balia* de Sienne, 1552, 9 août (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXVII, 15 ; orig.).

[1] Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 383-387, *passim* : lettres d'envoi.

[2] Beaucoup des *avvisi* qu'on trouve dans les archives italiennes, particulièrement dans l'*archivio Mediceo*, proviennent de cette source.

[3] LAURIÈRE, *Ordonnances*, t. XI, pp. 45-48. t. XIII, pp. 299 et suiv., t. XV, p. 644. Cf. FR. BOREL, *Les foires de Genève au XVe siècle*, *passim*, et G. BARBIER, *Privilèges des foires de Lyon*, éd. 1649.

[4] Voy. la synthèse de ce mouvement présentée par P. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, t. I. l. II : La Renaissance économique.

[5] P. HUVELIN, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, 1897, in-8).

rope et, jouant de leur puissance, mêlent la politique au négoce. Au cours du moyen âge, les Lombards et les Gênois avaient été les maîtres du change : au XVIe siècle, la domination financière des Florentins est absolue, et le centre s'en établit à Lyon[1]. Siège du syndicat international des banquiers italiens et allemands, *fondamento del danaro*, dit un Vénitien[2], cette ville étend son action économique à tous les comptoirs de l'Occident, Florence, Rome, Venise, Nuremberg, Anvers, Bruges, Londres. Et, par une conséquence ordinaire, tandis que les Fugger tiennent en quelque mesure sous leur volonté les destinées de l'Allemagne, le « banc de Saône » à Lyon possède des créances assez fortes sur la couronne de France pour marquer de son empreinte la politique royale[3].

On trouverait une preuve de la force des banquiers florentins de Lyon dans la résistance qu'à plusieurs reprises ils opposèrent aux attaques de la royauté même. Un jour, Charles VIII, pris de colère, avait chassé les employés du comptoir des Médicis[4]. En 1521, François Ier prétendit se venger sur la banque des déboires de la politique royale en Italie, et il fit jeter en prison les membres principaux de la nation florentine de Lyon. Mais ces représailles se brisèrent contre la nécessité financière : le 1er mai 1535, un édit révoquait toutes les mesures fâcheuses. D'un progrès constant, jusqu'aux guerres de religion, s'accrut l'influence de la banque florentine[5].

Sur ce terrain riche fleurit la civilisation lyonnaise de la Renaissance, née d'une culture originale que n'avaient créée ni les livres ni les savants, mais la vie sociale même par les rapports qu'entretenaient des hommes venus de tous pays, dans le confort du luxe italien, parmi les fêtes qu'ornaient de grandes dames lettrées.

[1] E. Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle* (*Bulletin italien*, t. II, pp. 22 et sqq.)

[2] *Il viaggio fatto in Spagna et in Francia dal magnifico M. Andrea Navagero* (Venise, 1563, 8°), fol 58.

[3] *Catalogue des actes de François Ier, passim.* Sur la banque internationale, cf. le célèbre ouvrage de R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, tt. I et II. H. Pirenne, au tome III de son *Histoire de Belgique*, donne la bibliographie de l'histoire économique des Pays-Bas, étroitement liée à l'histoire économique de Lyon.

[4] A. Desjardins, *Négociations avec la Toscane*, t. I, p. 408.

[5] M. Vigne, *La banque à Lyon du XVe au XVIIIe siècle ;* E. Picot, *Loc. supr. cit.*

Cette évocation sommaire n'est pas inutile pour montrer de quelle puissance les banquiers lyonnais, dont la plupart étaient *fuorusciti* ou parents de *fuorusciti*, soutenaient le crédit de leurs compatriotes employés dans la politique ou dans l'armée.

La « guerre italique » absorbait sans cesse des sommes énormes : le Roi ne pouvait vaincre définitivement qu'en épuisant les ressources de son adversaire. « Vostre Majesté doibt prendre argent de tous coustez, et en Italie et en France, quand il s'en trouve, et faire souller vostre ennemy de la guerre s'il ne veult recongnoistre[1] ». Ces conditions favorisent l'influence de la banque florentine et, par corrélation, renforcent la situation des *fuorusciti* à la Cour[2].

Sous Henri II, les banques royales sont la banque Gadagni, dirigée par Albisse del Bene, et la banque Strozzi, qu'administre Roberto. Ces deux maisons, à la fois florentines, vénitiennes et lyonnaises, émettent et garantissent les emprunts de la couronne[3].

Albisse ou Albertaccio del Bene, premier facteur de la banque Gadagni[4], fut l'agent financier de Henri II dans les entreprises italiennes. C'était un Florentin, qui avait épousé une Florentine, Lucrèce Cavalcanti, dame d'honneur de Catherine de Médicis. Créé par le Roi « général et surintendant des finances hors du royaume », il remplit surtout les fonctions importantes d'intermédiaire entre le gouvernement et la banque internationale. Outre son frère, Alberto, qui résidait, semble-t-il, en Italie[5], Albisse délégua des représentants dans toutes les grandes villes de la Péninsule. La

[1] D. du Gabre au Roi, 1553, 1er octobre, Ferrare (A. Vitalis, *Correspondance...*, p. 73).

[2] Sur les rapports financiers de la royauté avec les Florentins de Lyon, voy. *Catalogue des actes de François Ier*, *passim* ; Charpin-Feugerolles, *op. cit.* ; la correspondance de del Bene (Arch. Nat., K 92) utilisée en partie par H. Furgeot, *Henri II après la journée de Saint-Quentin* (*Revue des questions historiques*, t. XXXII, p. 466). En 1558, les intérêts seuls de la somme due par le Roi aux banquiers de Lyon s'élevaient à seize cent mille livres. Voy. L. Romier, *Lettres de Giovanni Dalmatio* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1910, p. 318).

[3] Détails dans la correspondance de Fr. Babbi (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2885 ; orig.).

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1549, 6 septembre, Paris : « Qui è stato Albise del Bene, che fa in Lione per Gadagni, che è forsi la prima ragione de Lione. » (Arch. d'Etat de Modene, estero, Francia ; orig.

[5] G. B. Ricasoli au duc de Florence, 1548, 1er mai (A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 232).

raison Gadagni-Del Bene, en concurrence avec la banque Capponi, négociait facilement les lettres de change sur l'Italie, et son crédit offrait des ressources commodes aux ambassadeurs et agents royaux[1]. Les frères Nasi, israëlites florentins, dirigeaient les opérations financières de la banque Gadagni à Venise, sous la haute administration d'Albisse del Bene. Le chef de la maison Nasi, Francisco, représentait en Vénétie à la fois les intérêts privés et les fonctions publiques d'Albisse et devint en quelque sorte le « caissier » de la politique royale : pendant les guerres de Parme et de Sienne, il tint en ses mains le sort des armes françaises[2]. Ce Francisco était, au témoignage du trésorier Du Gabre, « un homme de grand crédit et un homme de bien, qui a toujours fourni les deniers pour le Roi en Italie et a secouru les ambassadeurs »[3].

On ne saurait s'exagérer la puissance et le prestige de ces hommes de finances. Les marchands, qui prêtaient à la couronne, prenaient leurs sûretés sur Albisse del Bene, préférant sa caution aux promesses du Roi. « Veullent, écrivait à Henri II le trésorier des armées d'Italie, qu'ilz n'ayent à traiter que avec le général d'Albenne en son propre et privé nom, et qu'il prenne par delà de vous les sûretés qu'il advisera, se voulant bien fier à luy seul de la seureté de leurs deniers, pour la bonne réputation en quoy ilz le tiennent d'estre homme de bonne foy et qui sçait conduire ses affaires. »[4] A l'heure où tous les princes italiens, le duc de Ferrare, les Farnèse, le pape lui-même, mettaient leur amitié à l'encan, les deniers étaient plus efficaces que les armes. Les négociations qui, pendant les premières années du règne, entourèrent le projet de ligue entre Paul III et Henri II, offrent ainsi le spectacle d'un marché d'affaires, dont les banquiers de Lyon et de Rome, par l'entremise d'Albisse del Bene, mènent la discussion cauteleuse, dans l'ombre des hommes politiques[5].

[1] Cl. Tolomei au *Reggimento* de Sienne, 1553, 1er décembre, Paris (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, XXIII, 49 ; orig.).

[2] Fr. Babbi au duc de Florence, 1553, 22 février, Ferrare : « M. di Lodeva tornò di Venetia, il quale ha provisti, per opera di Francesco Nasi, 50 mille scudi per mandarli a Siena. » (Arch. de Florence, Mediceo, 2885, à la date ; orig.).

[3] *Correspondance de D. du Gabre*, p. 8.

[4] *Op. cit.*, p. 65.

[5] A. Serristori au duc de Florence, 1548, 9 juin, Rome : « Doppo la partita

En dehors de la préparation des grands emprunts, le service et la répartition des deniers royaux en Italie furent assurés par une administration régulière. Le Piémont, par suite de la naturalisation qui avait incorporé les pays subalpins au royaume, ne ressortissait pas à cette administration.

Provenus soit du trésor de l'Epargne, soit des banques, après la conclusion d'un emprunt, les deniers étaient voiturés, par la route des Grisons, de Lyon à Venise, où la banque Nasi les recevait. A Venise, résidait également un commis royal, qui fut longtemps un nommé Bohier, lequel avait mission de contrôler les deniers et de les faire porter à Ferrare, où était établi le trésorier général des armées d'Italie, Dominique du Gabre, évêque de Lodève. Celui-ci répartissait les sommes reçues, au moyen de convois de cavalerie, entre les principaux postes français, La Mirandole, Parme et plus tard Sienne[1]. Sous le règne de Henri II, l'ambassadeur de France à Venise eut ainsi, dans ses attributions, une importante partie financière ; il advint, du reste, qu'un seul titulaire fût en même temps trésorier à Ferrare et ambassadeur à Venise[2]. Lyon, Venise et Ferrare, nœuds de la route de France en Italie, telles sont les trois sources des finances royales, qu'administrent en commun les officiers du pouvoir central et les banquiers. Pour les deniers non affectés aux armées, mais destinés aux ambassadeurs ou agents politiques, les opérations étaient d'ordinaire plus simples et se faisaient par lettres de change[3].

del Dandino, parti ancora Albertaccio del Bene, el quale porta seco tutto el modo che questi mercanti vogliono tenere con quei di Lione per conto del deposito del Re, et quel che S. Stâ vuol dare per el suo. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 21 ; orig.).

[1] Arch. d'Etat de Florence, Carte Strozziane, 70, fol. 28 ; note originale de novembre 1551, expliquant le mécanisme de l'administration des deniers royaux.

[2] Le 21 janvier 1554, de Ferrare, le trésorier Du Gabre écrit au Roi : « Il est vray que ung homme seul ayant un peu la praticque des marchands et l'intelligence avec le prince (Hercule d'Este)..., satisfera fort bien à la charge de Venize et à ceste-cy. » (A. Vitalis, *Correspondance...*, p. 23). De fait, quelque temps après, Du Gabre reçut l'ambassade de Venise. A côté de Du Gabre, Nicolas Lefèvre était « commis par le Roy à tenir le compte et à faire le paiement des fraiz extraordinaires de ses guerres en païs d'Itallie. » (Bibl. Nat. Pièces orig. 1100, 25329 ; quittances 1552-1553).

[3] Voici deux textes comme exemples de la pratique financière. Instructions au sr de Bleneau, 1551, mai : « Le sr de Bleneau, gentilhomme de la maison du Roy, passant à Lyon, verra le sr Albisse Dalbene, duquel il sçaura l'ordre et provision qu'il aura donné au port et change de cinquante mil escuz, qui

Ces notions permettent d'entrevoir comment la banque florentine pouvait, à son gré et sans risques, exciter ou paralyser le nerf de la politique royale. Pour suivre avec clairvoyance les courbes de cette politique et pour comprendre l'influence qu'acquirent, dans l'histoire de ce règne, les bannis de la Péninsule, influence qui paraît, d'abord, disproportionnée, il faut garder sans cesse présente l'image de la « Babel » lyonnaise, où se fondaient, pour la réalisation de desseins politiques, les richesses et les passions des exilés.

La banque Gadagni-Del Bene, bien que solidaire des *fuorusciti*, était surtout une banque d'affaires. Par contre, la maison Strozzi fut une banque toute politique, étroitement inféodée au parti florentin de la cour de France. C'est la constitution de ce parti que nous devons maintenant étudier.

*
* *

Dès le début du règne de Henri II, le groupe des Florentins de la Cour apparaît compact, résolu et actif. Les *fuorusciti* épanchaient alors leur haine contre Cosme de Médicis, le « tyran » de Florence, en des réunions intimes. La « synagogue » des réfugiés — c'est le mot de l'ambassadeur toscan — siégeait de préférence en la maison du célèbre poète Luigi Alamanni[1].

Homme de cour déjà expert, protégé depuis longtemps par le cardinal de Ferrare, maître d'hôtel de la Reine, bien vu du nouveau Roi, « beau de corps et la voix suave »[2], Luigi

ces jours passez luy ont esté delivrez par le trésorier de l'extraordinaire de Piedmont, Me Nicolas Lefevre ou son commis, pour faire tenir en Italie, c'est assavoir douze mil escuz à Romme ès mains de Messieurs les cardinaulx de Ferrare et de Tournon, qui les ont prins à la bancque pour le service du Roy avec l'intérest accoustumé montant quatre cens quarante escuz, et le reste, qui sont trante mil sept cens soixante escuz, ès mains du sr de Selve, ambassadeur pour le Roy à Venize. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 107 : orig.). — Le card. du Bellay à Henry II, 1554, 16 octobre, Rome : « M. de Lodève, veoyant que les affaires ne se manient poinct à Rome comme ilz doibvent, a deliberé d'envoyer les deniers droict à Montalcin sans plus passer à Rome : qui ne m'a pas esté, Sire, chose nouvelle, car j'avoye desjà assez descouvert qu'il me vouloit non seullement oster l'entremise ou adresse de voz deniers, mais par indirect la congnoissance de voz affaires en l'estat de Siene et la tirer à soy par la voye de Venise. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 222 ; orig.).

[1] G. B. Ricasoli à Cosme de Médicis, 1547, 21-23 novembre (Arch. de Florence, Mediceo, 4592 ; orig.). Cf. H. Hauvette, *Luigi Alamanni*, pp. 136-137.

[2] *Vita di Benvenuto Cellini*, éd. O. Bacci, p. 247.

forma un centre d'attrait pour ses compatriotes. Aussi bien, son crédit grandissait chaque jour dans l'entourage de la Reine : il devint le conseiller, le porte-parole et l'agent intime de Catherine de Médicis, de sorte que le nonce put le signaler à la Curie parmi les personnages dont il convenait de capter la bonne grâce. Son crédit parut bien, lorsqu'il publia *Girone il Cortese*, poème épique dédié à Henri II : en l'année même de la publication, 1548, les princes italiens s'empressèrent de lui accorder un privilège de librairie pour leurs Etats[1], et le pape Paul III décerna cette faveur au poète, « en considération des services qu'il rend à la Reine »[2]. L'épouse d'Alamanni, Maddalena Bonajusti, jeune Florentine qui devint, en 1552, dame d'atour de Catherine de Médicis, était, au dire de l'agent Ricasoli, fine d'esprit et mauvaise langue : confidente de la Reine, elle dépeignait *sinistramente* à celle-ci le gouvernement et la politique de Florence. L'ambassadeur de Cosme représente en termes fort vifs la maligne passion de ces exilés, qui exerçaient à la Cour une influence néfaste pour son maître. Lui-même se rendit un jour chez la Reine et la mit en garde contre les mauvais propos[3].

Luigi Alamanni fut le plus insinuant des *fuorusciti* et l'orateur permanent de son parti. Mais son caractère montre plus de souplesse que de droiture : parmi les traverses qu'éprouvèrent ses compatriotes, il maintint sa fortune sans trouble, et, au carnaval de 1555, tandis que s'effondrait en Italie l'armée des *fuorusciti*, la cour de France applaudissait, à Fontainebleau, une comédie du poète toscan, *Flora*[4].

[1] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1548, 29 février, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Princ. Estensi, Ippolito II ; orig.).

[2] Bref, 1548, 28 janvier (Arch. vatic., Brev. Pauli III, t. XLI, fol, 89 ; minute). Le pape accorde le privilège « in toto christiano orbe ». Le card. Farnèse au nonce, 1548, janvier : « Il s^or^ Luigi Alemanni sarà sodisfatto volontieri del privilegio che dimanda e così d'ogni altra cosa, che di quà se gli possi compiacere, meritando così il particolar della virtuosa persona sua, oltre l'altre considerationi che vi sono, e della servitù che tiene colla Regina, e degli oblighi che si tengono alli buoni uffici che ha fatti sempre. » (Arch. Vatic., Borghèse I, 3, fol. 125 ; cop. du XVIe s.). On voit Luigi Alamanni, dès le début du règne, parler au nom de la Reine. L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1547, 16 novembre, Melun : « M. Aloysio Alemanni venne a trovarmi allo loggiamento di M. Illmo di Ferrara... e mi disse che la Regina mi harebbe voluntiera parlato, ma che non potendo per il suo parto, haveva imposto a lui che venesse a parlarmi per parte sua. » (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1°, vol V, fol. 214 ; orig.).

[3] Sources *sup. cit.*, et E. Picot, *Bulletin italien*, t. III, p. 26.

[4] Bern. Buoninsegni à Deifebo Turamini, 1555, 18 février, Melun (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, filza 1855 ; orig.).

Alamanni représente une modération qu'on trouve rarement chez les exilés florentins, hommes de violence par origine. Aussi bien ne fut-il qu'un instrument au service des chefs de son parti.

La direction, toute la vie de cette faction, appartint aux Strozzi, famille illustre que Florence avait rejetée dans les orages de son gouvernement ; elle incarna, avec une fureur virulente, la haine des exilés contre Cosme de Médicis, le tyran usurpateur qui avait rendu leur patrie « prisonnière et esclave »[1].

Le chef héroïque de cette famille avait été Filippo Strozzi, marié, en 1508, à Clarisse, fille du banni Pierre de Médicis. L'histoire florentine, pendant trente années du XVIe siècle, est pleine des conspirations et des tentatives désespérées de cet homme qui périt dans les cachots de sa patrie, en décembre 1538[2]. Fra Giuliano Ughi, en la *Cronica di Firenze*, a tracé le portrait de Filippo : « Il fut, dans sa vie, l'homme le plus heureux et le plus fortuné. Il était beau, intelligent et docte, musicien et écrivain très notable. Mais il fit toujours peu de compte de Dieu et de la vie chrétienne, étant tout adonné aux délicatesses et aux sensualités de l'amour[3]. » Après les Fugger d'Augsbourg, Filippo était, selon Rabelais, « le plus riche marchand de la Chrestienté »[4]. Clarisse de Médicis, son épouse, mérite de figurer dans la lignée des femmes florentines qui furent des mères supérieures, les Isabella Sacchetti, Maria Salviati, Catherine Sforza. Elle prit soin de l'enfance de Catherine de Médicis, sa nièce, alors que la jeune *duchessina* vivait orpheline en Toscane[5].

Aux Strozzi, Catherine ne dut pas seulement une seconde mère, elle leur dut encore sa dot. Lorsque Clément VII voulut « doter magnifiquement » sa nièce, fiancée au second

[1] Advis des Florentins, 1556 (Bibl. Nat., ms. fr. 3126, fol. 117 ; trad. du XVIe s.).

[2] Voy. Luigi Alberto Ferrai, *Cosimo de' Medici e il suo governo* (1537-1543). Bologne, 1882, in-16.

[3] *Archivio storico italiano*, S. 1^a append. t. VII, pp. 202-203. Cf. *Vie de Philippe Strozzi*, p. p. Niccolini (Florence, 1847, in-8), et *Vita del sig. Pietro Strozzi* (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 4824).

[4] Rabelais à l'év. de Maillezais, 1535, 30 décembre, Rome, p. p. V. L. Bourrilly, *Lettres écrites d'Italie par François Rabelais* (Paris, 1910, in-8), p. 41.

[5] Scipione Ammirato, *Istorie fiorentine*, lib. XXX ; A. de Reumont, *La jeunesse de Catherine de Médicis*, éd. Baschet, pp. 60 et sqq.

fils de France, il eut recours à la banque Strozzi, qui d'un coup paya quatre-vingt mille ducats [1].

Rebelles au duc de Florence, les fils de Clarisse et de Filippo Strozzi passèrent au service des Valois. Quatre d'entre eux acquirent, sous le règne de Henri II, une fortune et une influence considérables : ce furent Piero, Leone, Roberto et Lorenzo, doués de qualités et munis de moyens divers, mais tous animés d'une passion égale. « Chacun d'eux, dit leur ennemi Montalvo, fut grand dans sa carrière » [2].

Dispersés en Italie, au début de 1547, les Strozzi s'empressèrent de rejoindre la cour de France, lorsque leur parvint la nouvelle du trépas de François Ier. Le 28 mars 1547, Piero, averti de la maladie du Roi, quittait Venise à la hâte, en route pour Paris [3]. Roberto et Lorenzo partirent de Rome le 2 juillet, emportant des joyaux et des œuvres d'art, présents destinés à la Reine [4]. L'épouse même de Piero, accompagnée d'une escorte de vingt personnes, parmi lesquelles se trouvaient Cecco dei Pazzi, Vincenzo Taddei, Gino Capponi, Vico dei Nobili et Luca degli Albizzi, quittait Venise pour la France, à la fin d'octobre [5].

*
* *

Piero Strozzi, par l'éclat de son existence et la vigueur de sa personnalité, prit, devant ses frères, le relief d'un héros.

Cousin et favori de la Reine, marié à Laudamina de Médicis qui était elle-même proche parente de Catherine, il tira de cette situation la force dans ses entreprises. La Reine entoura d'une tendresse fidèle et attentive ce condottiere brillant dont elle fit un maréchal de France. « Elle l'aime

[1] *Op. cit.*, p. 177.

[2] Montalvo, *Relazione della guerra di Siena*, pp. 16-18.

[3] Pandolfini au duc de Florence, 1547, 30 mars, Venise (Arch. de Florence, Mediceo, 2967, fol. 75 ; orig.).

[4] Le même au même, 1547, 30 avril, Venise (*ib.* fol. 536 ; orig.). A. Serristori au même, 1547, 1er juillet, Rome (Mediceo, 3464 ; minute).

[5] Pandolfini au duc de Florence, 1547, 2 novembre, Venise (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2967, fol. 720 ; orig.). Laudamina de Médicis arriva à Fontainebleau, le 11 avril 1548, et fut présentée à la Cour par Lorenzo Strozzi, évêque de Béziers. J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 11 avril, Sens (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

et le favorise autant qu'il est possible », écrira Soranzo[1]. Et Brantôme : « La reyne l'aymoit et son âme ettout[2]. »

Un panégyriste, qui fut le témoin de sa vie, dessine en ces termes la silhouette pittoresque de ce personnage dont les ardentes passions se revêtaient d'orgueil et de fatuité : « Il avait coutume d'aller vêtu très élégamment, et par ce qu'il semblait avoir la tête petite à proportion du reste de son corps, il portait toujours des chapeaux hauts et ornés; il s'appliquait par des artifices à rendre ses jambes plus modelées, et chaussait des bottes hautes en pied pour paraître plus grand. D'une agilité et d'une adresse extraordinaires, il s'adonnait avec furie aux jeux et exercices tant militaires que chevaleresques. Ce fut un grand et beau parleur, et, dans son discours, il prenait plaisir à faire preuve de subtilité et d'esprit. Fertile en ressources, il était résolu, courageux et patient; aussi, bien qu'il fût malheureux dans ses entreprises, ne se laissa-t-il jamais abattre. Prompt et diligent à exécuter les choses résolues, il était surtout téméraire, étourdi et altéré de gloire »[3].

Trait curieux, l'esprit de cet homme, « capricieux, passionné et versatile comme le Diable »[4], possédait la culture et les goûts d'un humaniste. Il lisait et portait constamment sur soi les *Commentaires* de César. On le voit, en 1558, dans les bruits de la guerre, « faysant la diète et s'addonnant à l'étude des lettres grecques et de filosophie et à la traduction des *Commentaires* de César »[5]. Nous savons, en effet, par Brantôme[6], qu'il traduisit l'œuvre de César de latin en grec, et que Ronsard et Daurat goûtaient assez son grec pour le comparer au latin de l'original. Piero réunit une belle « librairie » d'ouvrages grecs : la plupart de ses

[1] Alberi, S. 1ª t. II, p. 130.

[2] *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 139. Ce fut Catherine de Médicis qui dota Clarisse Strozzi, fille de Piero, mariée, en 1558, à Honorat de Savoie-Tende. G. Dalmatio au card. Farnèse, 1558, 12 mai, Paris : « La Royne... a constitué le dot du sien propre jusques à cinquante mil livres assignées sur son domayne et dix mil livres comptant en bagues et meubles. » (L. Romier, *Lettres de G. Dalmatio*, ap. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1910, p. 324).

[3] Vita di Pietro Strozzi (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 4824, fol. 64 et sqq.). Cf. A. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 355.

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare. 1547, 3 mai, Paris : « Il Sr Pietro è capriccioso et appetitoso come il Diavolo, et quello che hoggi li piace domani li dispiace » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[5] *Lettres de G. Dalmatio*, *loc. cit.*, p. 319.

[6] *Œuvres*, t. II, p. 239 et sqq.

livres provenaient de la bibliothèque du cardinal Nicolà Ridolfi, neveu de Léon X, qui mourut au début de l'année 1550. Après la mort de Strozzi, cette bibliothèque fut achetée par la reine Catherine de Médicis et transportée à Chenonceaux[1]. Enfin, dans le *Borgo* de Rome, près du pont Saint-Ange, Piero possédait un palais qu'avec l'aide de son frère Roberto, il transforma en un véritable musée d'antiquités et d'armures[2].

La marque essentielle de son caractère était le goût de la violence. Il remplit la Cour et les camps du bruit de ses querelles ; ses haines étaient mortelles. Il provoquait à la légère des incidents graves : du temps de François Ier, il s'était brouillé avec Brissac[3]; de même une dispute maladroite lui attira l'animosité du cardinal de Ferrare, qui ne cessa de le détester. En octobre 1548, il soutint à Paris une sérieuse querelle avec un capitaine Gualtieri, dont il avait calomnié la conduite militaire en Piémont : Piero dut se rétracter, non sans provoquer les risées de ses ennemis[4]. En juillet 1552, on l'accusa d'avoir fait assassiner, à Parme, par sa créature Masino del Bene, le comte Lorenzo Tiberti, familier des Farnèse, pour se venger d'un simple démenti[5]. Le gouverneur de Grosseto, Orsini, se plaignait au connétable, en 1555, que Strozzi usât à son égard « de faicts et paroles convenables à varlet »[6]. Aussi Piero souleva-t-il autour de lui des haines dangereuses. En 1548, comme il s'embarquait à Brest, parmi les salves d'arquebuses, une volée de projectiles atteignit sa galère et tua deux personnes à ses côtés : on ne douta pas que les coups ne lui fussent destinés[7]. Brantôme le dépeint comme un furieux.

[1] P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. 15.

[2] Boissard, *Romanae Urbis topographia*, pars 1a p. 32 ; Brantôme, *loc. cit.*

[3] A. Serristori au duc de Florence, 1547, 30 juin, Rome : « In Piemonte il Re disegnava di mandare per generale M. di Brisach, il che non doveria essere molto al gusto di P. Strozzi per la poca amicitia che soleva essere tra i duoi, per lo sdegno nato tra loro quando Don Francesco da Este fù fatto prigione in Francia » (Arch. de Florence, Mediceo, 3464 ; minute).

[4] Le même au même, 1549, 21 mai, Rome : les actes en copie de cette querelle sont enclos dans la dépêche de Serristori (Mediceo, 3268, fol. 151).

[5] Fr. Babbi au duc de Florence, 1552, 10 juillet, Ferrare (Arch. de Florence, Mediceo, 2884 : orig.).

[6] Bibl. Nat., Clairambault, 348, fol. 88 ; copie. — Cf. Morvillier au prince de Melfi, 1546, 26 octobre, Venise, cit. p. G. Baguenault de Puchesse, *Morvillier*, p. 374.

[7] A. Serristori au duc de Florence, 1547, 6 juin, Rome (Arch. d'Etat de Flo-

D'ailleurs, franchement athée, Piero offensait la religion de ses contemporains. Jules III lui reprochait de « n'avoir jamais ouï la messe, de ne s'être jamais confessé, de n'être jamais entré dans une église, sinon peut-être pour assister aux cérémonies de la Cour »[1]. Du vivant de François Ier, Strozzi avait été l'amant de Mme de Bonneval, personne fort liée avec Mme d'Etampes, et les médisants accusèrent le célèbre *fuoruscito* d'avoir mêlé son intérêt à ses amours[2]. Piero tirait de sa fureur une audace prête à tout : traqué par les Impériaux et par les agents de Cosme de Médicis, haï souvent de ses subalternes et de ses pairs, il bravait le danger, poursuivait ses desseins, toujours en route, traversant l'Italie, déguisé et rasé[3].

A l'avènement de Henri II, l'aîné des Strozzi pouvait déjà s'enorgueillir d'une vie pleine de périls et d'aventures. Né en 1510 à Florence et appelé Piero du nom de son aïeul maternel, il avait été poussé à la cléricature par son père que tentait la fortune ecclésiastique des Médicis. Mais il montra bientôt peu de goût pour l'Eglise. De ce premier âge il garda une forte culture littéraire, résultat, dit-on, des leçons de Marcello Cervini de Montepulciano, qui plus tard devint pape sous le nom de Marcel II. En 1529, Piero étudiait à l'Université de Padoue. Dès lors, il prit part à toutes les conspirations, à tous les coups de force qui ensanglantèrent la vie florentine[4]. Après quelques velléités de suivre la fortune impériale, il vint à la cour de François Ier, où l'avait précédé sa cousine, Catherine, épouse du duc d'Orléans et bientôt Dauphine. Brantôme a peint l'admiration du Roi et de son entourage, lorsqu'arriva, au camp de Marolles, Piero Strozzi, « avec la plus belle compagnie qui fut jamais veue de deux cens harquebuziers à cheval, les mieux montéz, les mieux doréz et les mieux en poinct qu'on eust sceu

rence, Mediceo, 3267, fol. 16 ; orig.). Le fait et les soupçons sont confirmés par une dépêche d'Alvarotti au duc de Ferrare.

[1] Jules III à l'év. d'Imola, 1551, 27 août, Rome : « ... Pietro Strozzi, il quale non ha udito mai messa a giorni suoi, ne mai s'è confessato, ne entrato in chiesa, se non forse in compagnia della corte del Re. » (Arch. Vatic., Borghèse II, 465, fol. 166 ; reg. orig.).

[2] Desjardins, III, 144.

[3] H. Dandino à G. Bta del Monte, 1552, 3 avril, Rome (Arch. Vatic., Principi, 146 E ; reg. orig.).

[4] Vita del sig. Pietro Strozzi (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 4824).

voir » [1]. Le condottiere florentin amenait, dans sa troupe, des capitaines vaillants, le terrible Sampiero Corso [2], le « barbu et grand chevalier Jehan de Turin » [3], et d'autres aventuriers venus de Florence, de Ferrare et de Calabre. « Madame la Dauphine s'en cuyda perdre de joie, pour voir ainsi son cousin parestre et faire un si beau service au Roy. »

Du vivant de François Ier, Piero ne prit jamais de crédit réel à la Cour : son activité fut alors tout italienne et, pour partie seulement, inspirée de la politique du Roi. On le vit combattre à La Mirandole et en Piémont : il mena en héros l'assaut de Barges et la prise de Racconigi [4]. Mais sa passion aventureuse était toujours orientée vers Florence. C'est après la trève de Nice que, séjournant à Venise où résidaient, parmi une importante colonie de *fuorusciti*, la plupart des membres de sa famille, il épousa Laudamina de Médicis, sœur de Lorenzo, mariage qui resserra plus fort ses liens de parenté et d'amitié avec la dauphine Catherine [5]. L'avènement de celle-ci au trône des Valois donna à la fortune de Strozzi un éclat et à ses efforts une efficacité imprévus.

Piero, venant d'Italie, arriva à la Cour, le 8 avril 1547 [6]. Il était assuré de trouver bon accueil auprès du nouveau

[1] *Loc. cit.*

[2] Sur ce personnage, voy. Arrighi, *Histoire de Sampiero Corso* (Bastia, 1842, in-8) ; C. Livi, *La Corsica e Cosimo I di Medici*, Introduction, pp. 25 et sqq. ; Pinard, *Chronologie militaire*, t. III, p. 578 ; E. Picot, *Bulletin italien*, t. III, p. 120 ; X. Poli, *Histoire militaire des Corses au service de la France*, t. I. Sous le règne de Henri II, il fut employé principalement en Toscane et en Corse. Au début du règne, il fut mêlé à la vie de Cour (Desjardins, III, 196). C'était un homme d'une extraordinaire énergie et d'une égale cruauté. — Voy. plus bas, livre III.

[3] *Giornale dell' assedio di Montalcino* (*Arch. stor. italiano*, S. 1a, append. t. VIII, p. 347). Il devint « lo spavento di tutte le genti imperiali. » (*ib.*, p. 348). Matteo Bandello le qualifie « famoso capitano di fantaria ». (*Novelle*, t. IV, fol. 15). Voy. Alberi, S. 1a, t. IV, p. 83 ; Desjardins, t. III, p. 24 ; E. Picot, *loc. cit.*, p. 121. — Il servit en Siennois et en Corse, sous Henri II. — G. B. Ricasoli écrit au duc de Florence, 1547, 26 juillet, Reims : « Il Re ha fatto far pace fra Gio de Turino et San Piero Corso, interponendo non solo l'autorità, ma la persona di S. Mta in farli abbracciar et bacciar insieme ben per due volte. » (Arch. de Florence, Mediceo, 4592 (1), fol. 135 v° ; orig.). J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1549, 17 janvier, Poissy : « Il Re ha donato al colonello Gioan da Turino una abbadia di circa 1000 franchi d'entrata nel paese di Uvergnia. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[4] L. Staffetti, *Un episodio della vita di Piero Strozzi* (*Arch. storico ital.*, S. 5a, t. XV, pp. 63-77) ; Fra Giuliano Ughi, *Cronica di Firenze*, lib. IV (Arch. st. ital., s. 1a, pp. t. VII, pp. 213-241).

[5] Desjardins, III, 55, et *passim*.

[6] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 8 avril, Paris (Arch. d'Etat de Modène, estero, Francia ; orig.).

Roi : Henri l'aimait depuis longtemps [1]. En effet, le chef des *fuorusciti* fut créé gentilhomme ordinaire de la Chambre [2], pourvu d'une pension de deux mille livres [3], portée plus tard à quatorze mille livres [4], et nommé capitaine général de l'infanterie italienne [5]. Seul, avec Coligny, comme par une sorte de privilège, Strozzi reçut le collier de l'Ordre de Saint-Michel au sacre de Henri II [6], et cet honneur fut pour lui « le principe d'une exaltation nouvelle » [7]. Dès son retour, il avait acheté du trésorier Buonaccorsi une maison à Paris, dans le faubourg Saint-Germain : c'était montrer qu'il fixait désormais sa fortune dans la nouvelle Cour [8]. Auprès des souverains, il jouit d'un crédit singulier que ne purent ruiner ni ses ennemis nombreux, ni ses propres fautes.

Pourtant, dans les années 1547 à 1550, période de préparation, sa fortune, à plusieurs reprises, parut compromise. Il montrait trop vite ses passions personnelles et jouait sans prudence de sa faveur récente. Lorsqu'à l'automne de 1547, l'attention du gouvernement royal se porta vers l'Italie, Strozzi proposa des entreprises « d'exécution si lointaine » qu'elles ne furent même pas considérées [9]. Mais le Roi l'écoutait volontiers, l'estimant comme homme instruit des choses d'Italie. Du reste, on se rendait compte que ses desseins étaient nourris de passion et d'ambition [10]. Henri II lui

[1] Le dauphin Henri au duc de Ferrare, 1546, 30 novembre, Folembray : « Congnoissant led. s^r Pierre tel qu'il est, et luy portant l'affection que je fais, je ne désire moins la commodité et prospérité de ses affaires que des miennes propres. » (Arch. de Modène. Principi esteri, Enrico II : orig.).

[2] Bibl. Nat., Pièces orig., 2730 ; quitt. orig.

[3] Etat de la maison du Roi en 1549 (Bibl. Nat., ms. fr. 3132, fol. 32).

[4] *Correspondance de D. du Gabre*, éd. Vitalis, p. 119.

[5] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 4 mai, Paris (Arch. Vatic., arm. VIII, ordo 1°, vol. 5, fol. 169 et sqq. ; orig.). Dépêche de Saint-Mauris, 1547, 20 avril (*Revue historique*, t. V, p. 107).

[6] Le card. Farnèse à M. Appolinio, 1547, août (Arch. Vatic., Borghèse, I, 3, fol. 75 : copie du XVIe s.). Confirmé par Alvarotti.

[7] Cl. Tolomei, *Lettere* (1547), fol. 219.

[8] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 26 mai, Paris : « Il s^r Pietro Strozzi ha comprato una casa quà fuori delle mura di Parigi nei borghi di San Germano, dal tesoriero Bonacorso, per 4^m scudi. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Piero Strozzi obtint, le 25 juillet 1552, « continuation du don de la terre et seigneurie de Belleville en Beaujolais pour le temps de neuf ans » (Arch. Nat., X^1a 8617, fol. 31 v° 32 ; enr.).

[9] Le card. Salviati au duc de Florence, 1547, 11 octobre, Ferrare (Arch. de Florence, Mediceo, 611, fasc. 2 ; orig.).

[10] Buonanni au duc de Florence, 1547, octobre, Rome : « Sopra Pietro Strozzi.

garda une grande faveur, utilisant les capacités et le courage militaires du soldat, sans adopter les visées téméraires du *fuoruscito*, jusqu'au jour où, grâce à des accidents propices et aux intérêts d'autres partis, l'illustre Florentin put entraîner les forces françaises à la poursuite de ses propres chimères.

En dépit des obtacles qui se dressèrent d'abord devant la réalisation de ses grands projets politiques, Piero se targua tout de suite de sa nouvelle fortune. Ricasoli racontait à son maître, au mois de mai 1547, qu'ayant rencontré Strozzi dans l'antichambre de la Reine, il avait reçu de lui des confidences pleines de fatuité sur le crédit qu'on lui accordait, crédit qui, au dire du même Strozzi, réparait la défianee dont l'avait entouré François Ier[1].

De fait, mêlé aux principaux événements de la Cour, entre autres au fameux duel de Jarnac, — c'est lui, dit-on, qui donna à La Châtaigneraie un conseil fâcheux qui le perdit[2] —, Piero reçut, au printemps de 1548, le commandement de l'expédition d'Ecosse[3]. Quelques jours auparavant, il avait participé à l'arrestation du marquis de Saluces, rebelle au Roi. Un familier de don Ferrante raconte à Cosme de Médicis qu'au moment où Strozzi, en compagnie du prince de Melfi et de M. de Termes, pénétra, à Revello, dans la chambre du marquis de Saluces, celui-ci était encore au lit : « Lève-toi, porc ! » cria Strozzi. On parlait alors de donner l'Etat de Saluces au chef des *fuorusciti*[4].

L'aîné des Strozzi atteignit le plus haut degré de sa fortune pendant la crise de 1554 : un moment, il parut devoir

Cesano mi disse ch' egli era tenuto alla Corte per persona arrisicata, ma non prudente, et che il Re sino adesso l'haveva in assai buon concetto, perchè non ben pratica S. Mtà delle cose della guerra ne degli stati, dava facil' orecchi ai discorsi che alcuna volta lo faceva. » (Mediceo, 3268, fol. 457 ; orig.).

[1] Desjardins, III, 192.

[2] Monluc, *Œuvres*, éd. de Ruble, I, 460 ; P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, pp. 183-184.

[3] Fr. Giustiniani au Sénat de Venise, 1548, 25 mars, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[4] Fr. Vinta au duc de Florence, 1548, 13 mars, Asti : « Quando il marchese fù fatto prigione era in letto, et venendo in la sua camera Piero Strozzi con il principe di Melfi et M. di Termes, lo Strozzi disse : *Leva tu porco !* verso il marchese. » (Mediceo, 3101, fol. 1059 ; orig.). Sur cette affaire, cf. Bern. Buoninsegni à la *Balia* de Sienne, 1548, 3-12 mars, Milan-Asti (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCIII, 56 ; orig.). Sur la prise du marquis de Saluces et du château de Revello, cf. Ludovic de Birague au duc d'Aumale, 1548, 17 avril, Revello (Bibl. Nat., fr. 20549, fol. 3 ; orig.).

réaliser le rêve passionné, qu'il avait fait partager au Roi. Le 20 juillet de cette année, Henri II lui donna la charge de maréchal de France. Mais la chute ne tarda pas[1]. Il se releva, dans les dernières années de ce règne, comme meurtri et sans flamme, et fut tué, en 1558, au siège de Thionville, « d'une harquebusade au dessus du tétin gauche, M. de Guise parlant à luy et ayant l'une des deux mains sur son espaule »[2].

Le « magnifique Piero, champion des *fuorusciti* »[3], fut le cauchemar des diplomates et des pacifiques, dont il troublait sans cesse les savantes combinaisons. Il souleva surtout la haine des robins et des cardinaux. « Strozzi, écrivait l'évêque de Cortone, en 1547, est, au dire de tout le monde, si vain, si orgueilleux et si encombrant qu'il n'y a homme en cette Cour, Italien ou Français, qui veuille en entendre parler. Il est considéré comme doué de si peu de valeur et de si peu de prudence qu'on prévoit sûrement qu'il tombera à la première rencontre, sous la poussée de ses ennemis qui sont nombreux et influents, et, entre autres, du cardinal de Ferrare qui le hait à mort. [4]» L'évêque de Cortone exagérait, par malveillance, l'hostilité dont était entouré Piero : celui-ci fut soutenu par le Roi et par la Reine, avec une extraordinaire complaisance, et il trouva toujours, pour exciter ses passions, les hommes de guerre français et les *fuorusciti* italiens.

L'homme qui le craignit et le haït le plus fut assurément le duc de Florence. Faire surveiller et noter les moindres mouvements de ce « furibond » Strozzi, c'était le souci constant de Cosme de Médicis. Les agents du « tyran », dispersés dans toutes les Cours, avaient pour principale mission de dresser l'itinéraire du chef des *fuorusciti* florentins. Parmi les serviteurs de Piero, le duc entretenait un espion, prêt à commettre un assassinat au premier signe[5]. Strozzi justifiait de telles précautions : toute sa vie fut animée par la haine

[1] Voy. plus bas liv. III.

[2] Rabutin, *Commentaires*, XXXII.

[3] Expression de Jules III. Lettre à l'év. d'Imola, 1551, 28 juin, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 97 ; reg. orig.).

[4] G. Bta Ricasoli au duc de Florence, 1547, 6 octobre, Melun (Arch. de Florence, Mediceo, 4592, fol, 285-286 ; orig.).

[5] Correspondance de Gio. Fabbrini, qui occupa cette charge d'espion, en 1553-1554 (Mediceo, 614, fasc. 15 ; orig.).

du Médicis. Des témoins racontent qu'un jour, en Piémont, il fit tirer des arquebusades par ses soldats sur un objet qui figurait le duc de Florence[1]. Aussi bien, il fut l'âme damnée de la politique italienne de Henri II. Par son passé, plein de rebellions et de violences, par sa réputation d'aventurier sans scrupules, par ses querelles bruyantes, par les discordes qu'il suscita au sein même du parti français en Italie, par son entourage formé de mercenaires sans aveu que ses richesses lui permirent de recruter, il donna à toutes les entreprises où il fut mêlé, dans la Péninsule, une apparence de mauvais aloi qu'on trouve indiquée dans les correspondances des petits princes et jusque dans les lettres de ses propres serviteurs[2]. La force de ce condottiere vint de ses passions obstinées : il était vraiment de ces caractères dont on a dit qu'il ont une suite enragée.

*
* *

Bien que Piero Strozzi ait dépensé la plus grande part de son énergie dans les armées et sur les champs de bataille, il exerça, au Conseil du Roi, une action qui, pour difficile qu'il soit de la préciser, n'apparaît pas moins considérable. Il ne fut pas membre du Conseil avant 1558, il est vrai, mais il assistait fréquemment, lorsqu'il se trouvait à la Cour, aux audiences secrètes des ambassadeurs, voire aux délibérations[3]. D'ailleurs, une foule d'agents défendaient sa réputation et ses projets. Lui-même, dès qu'une ombre menaçait sa fortune, se répandait en lettres, démarches, voyages et intrigues, sûr d'être toujours soutenu ou relevé par sa grande amie, la reine Catherine. La plupart des serviteurs ou lieutenants de Strozzi étaient des hommes réputés. Son secrétaire, Ludovico Angelleti, ne mérite qu'une mention[4]. Le

[1] Voy. en particulier, lettre de Lorenzo Pagni au duc de Florence, 1548, 4 avril, Florence (Mediceo, 386, fol. 75-76; orig.). Durant le règne de Henri II, chaque lettre de l'ambassadeur florentin en France contient un rapport sur Strozzi. Cf. Desjardins, III, 58, et R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. xxxix.

[2] Desjardins, III, 31 et 356 ; Charrière, *Négociations dans le Levant*, I, 528 et sqq.

[3] Bern. Giusti à Chr. Pagni, 1551, 4 avril : « Lo Strozzi è stato parecchie mattine chiamato nel consiglio secreto, e se ne viene furibondo da far tremare Italia. » (Desjardins, III, 261).

[4] Anne d'Este le nomme : « Ludovico Angelleti da Ugobbio ». Lettre au duc

conseiller, l'ami et le principal agent de Piero fut Tomaso del Vecchio. Gentilhomme ferrarais[1], employé par Hippolyte d'Este, en 1541, à l'administration de l'archevêché de Lyon[2], passé ensuite au service du dauphin Henri dont il était devenu le *factotum*[3], Tomaso reçut, à la mort de François Ier, le titre de « conseiller et aumônier ordinaire du Roi » : le nouveau souverain le combla de dons en argent et le pourvut de l'abbaye de Haute-Fontaine[4]. Pendant les années 1547 et 1548, ce personnage, mal connu, apparaît comme un confident secret de Henri II, ayant assez d'influence pour inspirer le choix des ambassadeurs que le gouvernement envoyait en Italie[5]. Au mois de septembre 1547, il accompagna Charles de Lorraine et lui servit de guide dans la Péninsule[6]. Puis, au printemps de 1548, Del Vecchio fut sur le point d'obtenir la charge de secrétaire résidant de l'ambassade de Rome[7]. Mêlé fort activement aux négociations qui précédèrent le mariage d'Anne d'Este avec François de Guise[8], il revint à la Cour et y joua un

de Ferrare, 1549, 12 mars, Saint-Germain (Arch. d'Etat de Modène, Anna d'Este ; orig.).

[1] F. Giustiniani au Sénat de Venise, 1548, 28 avril, Sens (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Modène, Memoriale d'Ippolito II, 1545-1548, fol. 91.

[3] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, janvier-mars, La Ferté-Milon (Arch. de Modène, Francia ; orig.). H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 8 février (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 303 v°).

[4] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 9-12 mai, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). Del Vecchio ne prend le titre de « abbé de Haulte-Fontaine » qu'à partir de 1553. Henri II au duc de Ferrare, 1553, 3 décembre, Fontainebleau (Arch. de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.). Il fut candidat à l'évêché de Bazas, en 1555. T. Burtio au card. Farnèse, 1555, 11 août, Vigny (Arch. Parme, Francia ; orig.).

[5] J. Alvarotti, 1547, 9 mai, Paris : « Il Vecchio fù dimandato da S. Mtà de la qualità del oratore suo in Roma et chi saria buono in suo loco, et egli rispose che certo quello che era hora a Roma era huomo poco honorato et da potere far poco servitio, et che in loco suo li par che saria buono Mons. de Gié, primo cugino del principe di Salerno, riccho de CCXXm franchi d'intrata, et cosi mandaranno lui senza fallo. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[6] G. B. Ricasoli au duc de Florence, 1547, 15 septembre, Melun : « La partita del card. di Guisa s'appresta et per sua guida mena un M. Thomaso del Vecchio, Ferrarese, servitore del Re et amicissimo di Piero Strozzi, huomo d'assai et ben instrutto del cose d'Italia. » (Mediceo, 4592, fol. 240 v° orig.). Sur les dernières années de ce personnage, voy. détails dans une lettre qu'il écrivit au duc de Guise, 1559, 17 février, Hautefontaine (Bibl. Nat., Clairambault, 353, fol. 34-35 ; orig.).

[7] B. Ruggieri au duc de Ferrare, 1548, 6 mars, Rome (Arch. de Modème, Roma ; orig.).

[8] F. Giustiniani au Sénat de Venise, 1548, 18 juin, Vassy (Arch. de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

rôle important jusqu'à la fin de l'année 1549[1]. Le 23 novembre, à l'occasion du conclave qui suivit la mort de Paul III et pour régler ses affaires privées, il se rendit en Italie[2]. A partir de cette époque, il figure dans toutes les guerres, en Lorraine, à Metz et en Italie, aux côtés de Strozzi. Très intelligent et très averti, possédant la confiance du Roi et la faveur des Guises, d'ailleurs souvent tracassé par Montmorency qui le détestait, Tomaso del Vecchio était d'un dévouement sans limites au chef des *fuorusciti*, se montrait comme sa « créature » et « maniait tout sous lui »[3].

Le lieutenant militaire du « magnifique Piero », dans les guerres italiennes, fut Cornelio Bentivoglio[4] : on le regardait comme « l'âme » de Strozzi[5]. Né d'une famille qui avait ses racines à Bologne et à Ferrare, Cornelio, « failli » et homicide, s'était réfugié en France et engagé dans la maison du dauphin Henri[6]. C'est lui qui, durant l'hiver de 1546, jeta un coffre par une fenêtre du château de La Roche-Guyon et tua le jeune vainqueur de Cérisoles, François, comte d'Anguien[7]. Chassé de la Cour à la suite de cet acte brutal, Cornelio retourna en Italie, où il attendit l'avènement de Henri II. Le 8 avril 1547, il arrivait à Paris avec Piero Strozzi. Piero se rendit le premier à Saint-Germain et demanda au nouveau Roi de pardonner à Cornelio[8]. Lorsque Benti-

[1] Il figure à toutes les pages de la correspondance d'Alvarotti.

[2] Henri II fait un vif éloge de lui au duc de Ferrare, 1549, 23 novembre, Paris (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

[3] Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1554, 11 février, Sienne : « Egli dipende tanto dal s^re^ Pietro quanto ogniuno conosce. » (Arch. de Modène, Ippolito II ; orig.). Le card. du Bellay à Montmorency, 1554, 10 septembre, Rome : « Thomas Delveche manye tout sous luy [Strozzi]. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, p. 194 ; orig.).

[4] « Locotenente del signor Pietro Strozzi » : F. Giustiniani au Sénat de Venise, 1548, 5 mars, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.). « Lieutenant de la compagnie coronelle de Pierre Strossi » (Boyvin du Villars, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 29).

[5] Desjardins, III, 265.

[6] « Un fallito qual'è Cornelio Bentivogli. » Jules III à l'év. d'Imola, 1551, 19 juin, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 97 ; reg. orig.). Le dauphin Henri au duc de Ferrare, 1545, 17 février, Gébecourt : « Corneille Vintevoglio m'a faict entendre qu'il désireroit grandement aller à Ferrare veoir ses parens, où il y a trois ans qu'il n'a osé aller pour raison d'un homicide qu'il commist aud. lieu » (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.). Cf. Frizzi, *Memorie di Ferrara*, t. IV, p. 329.

[7] Du Bellay, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 566 ; Brantôme, III, 220 ; De Thou, trad. 1734, I, 153 ; Monluc, I, 283.

[8] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1547, 8 avril, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

voglio parut devant Henri II, le jeune souverain l'embrassa et le baisa deux fois, le créa gentilhomme de sa chambre et le pourvut d'une pension de six cents livres[1]. Le « chevalier noir » possédait de grandes qualités militaires : Lorenzo Contarini le nomme *colonello reputato, buon soldato*, et Sozzini, dans son fameux diaire des révolutions de Sienne, compare la présence de Bentivoglio parmi les troupes à l'huile qui ravive soudain une lampe presque éteinte[2]. Il participa non sans éclat aux guerres de Parme et de Sienne, et jouit d'une grande influence parmi les *fuorusciti* qui servaient le Roi ; lui-même avait recruté de nombreux partisans à Bologne et dans les régions voisines de la Toscane[3]. Strozzi et Bentivoglio étaient de nature trop foncièrement violente pour ne pas se quereller entre eux : à Sienne, en janvier 1554, ils se disputèrent rudement au sujet du cardinal de Ferrare. Cornelio, comme Piero, amoindrit, par sa réputation fâcheuse, l'honneur des armes royales en Italie. L'histoire de ces deux hommes, sous le règne de Henri II, fut souvent commune, et leur action sur la politique, à des degrés divers, offrit le même caractère.

La clientèle de Piero Strozzi fut mêlée d'individus fort suspects. Nous connaissons quelques-uns de ses conseillers, outre Tomaso del Vecchio et Bentivoglio. Les Del Bene — Masino et Baccio — vécurent dans sa *famiglia*. Masino, nous l'avons dit, assassina pour lui plaire le comte Tiberti. Baccio était plus civil : en faveur auprès de la Reine et gendre de Giuliano Buonaccorsi, on l'appelait aussi « l'âme » de Strozzi ; doué, au dire de l'agent florentin, d'un *cervello acutissimo*, il étudiait avec amour Machiavel et Lucrèce[4]. Le principal confident de Piero, pendant la guerre de Sienne, fut Flaminio Orsini da Stabbia, son beau-frère[5]. Strozzi attirait, dans son entourage, les hommes violents : par exemple, en mai 1547,

[1] Le même au même. 1547, 13 avril, Paris (*Ibidem ;* orig.). Bibl. Nat., ms. fr. 7856, fol. 1108. Etat de 1549 (Bibl. Nat., ms. fr. 3132, fol. 32).

[2] Mellin de Saint-Gelais, éd. Blanchemain, I, 175. — Alberi, s. 1a, IV, 83. Sozzini, *Diario* (*Arch. stor. ital.*, s. 1a, II, 336).

[3] Desjardins, III, 265. — Pour les dates de sa biographie, voy. E. Picot. *Bulletin italien*, III, 20, n. 2.

[4] G. B. Ricasoli au duc de Florence, 1547, 21 juillet, Reims : « Baccio del Bene, raccomandato dalla Regina, genero del Buonaccorsi, l'anima di Piero Strozzi, cervello acutissimo et studioso del Machiavello et di Lucretio. » (Arch. de Florence, Mediceo, 4592 (1), fol. 131 ; orig. déchif.).

[5] Voy. liv. III.

un capitaine Moretto de Massa, qui avait tué le « camerlingue » de sa ville natale et qui projetait d'attenter à la personne du cardinal Cibo, « se jeta dans les bras de Piero » et fut introduit par lui à la cour de France [1]. Enfin, il faut nommer l'agent qui, en 1552, pendant les préliminaires de la révolution de Sienne, servit d'intermédiaire entre les *fuorusciti* florentins et les Siennois, le capitaine Niccolo Franciotto de Lucques. Les émissaires de Cosme transmettaient alors son signalement : « Petit, maigre, barbe clairsemée et châtaigne, mais doué d'une grande éloquence et très accrédité auprès des Siennois. » [2]

En ses propres frères, comme il était naturel, Piero Strozzi trouva les plus dévoués auxiliaires.

*
* *

Le cadet de Piero, Leone Strozzi, prieur de Capoue, mérite toute estime. Plus jeune de cinq ans, il avait étudié, comme son frère aîné, à l'Université de Padoue [3]. Puis entré dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, devenu commandeur et prieur, il acquit sur mer une maîtrise bientôt reconnue. La haine des Médicis usurpateurs le poussa au service de François Ier. A l'avènement de Henri II, Leone fut nommé gentilhomme de la chambre et capitaine général des galères du Roi dans les mers du Levant et du Ponant [4]. Il réorganisa et illustra la marine française, où il combla le vide produit jadis par la défection d'André Doria. C'était un homme d'une intelligence ferme et sensée, de tempérament plus pondéré que Piero [5]. Ses ennemis eux-mêmes reconnaissaient cette valeur et François Ier avait préféré Leone à son aîné [6].

Le second des Strozzi semblait destiné à une glorieuse fortune. Ses victoires maritimes donnèrent de l'éclat aux

[1] G. B. Ricasoli au duc de Florence, 1547, 13 juin, Paris (Mediceo, 4592 (1), fol. 69 v° ; orig.).

[2] Fr. Babbi au duc de Florence, 1552, 13 juin, Ferrare : «... è cosa di Piero Strozzi... » (Mediceo, 2884 ; orig. chif.).

[3] Litta, *Famiglie celebri italiane*, Strozzi di Firenze, t. XX.

[4] Bibl. Nat., Pièces orig. 2730 ; quit. — Jos. Fournier, *Les galères de France sous Henri II* (*Bullet. de géogr. hist.*, 1904).

[5] Buonanni au duc de Florence, 1549, octobre, Rome : « Del Prior fa detto Cesano migliore giuditio et lo loda da ingegno più fermo et che più pesatamente vada nelle sue attioni. » (Mediceo, 3268, fol. 457 ; orig.).

[6] Brantôme, IV, 120-139.

premières années du règne de Henri II. En 1548, Leone enleva d'assaut Saint-Andrew en Ecosse, après quatorze jours de bombardement naval, et cet exploit lui valut d'être institué garde du sceau d'Ecosse par Marie de Lorraine[1]. Mais une malheureuse aventure brisa le cours de sa carrière. Comme tous les *fuorusciti*, Leone exécrait Montmorency, haine que justifiait particulièrement, à ses yeux, la maladresse et l'esprit routinier du connétable, reconnu depuis longtemps pour le « fléau » de la marine royale. Tombé gravement malade à Briançon, au mois de septembre 1548, le prieur de Capoue, avec une expansion tout italienne, fit transmettre au Roi ses dernières recommandations par Antoine de Bourbon[2]. « Sire, déclarait en substance Leone Strozzi, ne laissez point tant d'autorité au connétable ; je sais, par expérience, combien son action est néfaste à vos intérêts. » Par fortune, le prieur de Capoue guérit, mais Montmorency lui voua une haine terrible[3]. Nous verrons les suites tragiques de cet incident[4].

L'un des fils de Piero servit, dans la marine, sous les ordres de Leone Strozzi, et fut blessé, en août 1552, au siège de Tripoli[5].

L'administration de la banque paternelle fut confiée par les enfants de Filippo à leur frère, Roberto Strozzi. Héritier des aptitudes commerciales de son père, Roberto consacra un dévouement de toutes les heures aux intérêts de sa famille et à la cause des *fuorusciti*. Il résida peu à la cour de France, bien que Henri II l'eût créé gentilhomme de sa chambre[6]. Le soin des affaires le retenait le plus souvent à Venise et à Rome : dans la première de ces deux villes se trouvait le siège principal de la banque Strozzi, qui faisait

[1] Fr. Michel, *Les Ecossais en France, les Français en Ecosse*, t. I, p. 381.

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1548, 23 septembre, Lyon (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] Piero Strozzi et Arnaldo Pozzolini, *Memorie per la vita di fra Leone Strozzi*, p. 33.

[4] Voy. les émouvantes pages qu'a consacrées à ce personnage Ch. de La Roncière, *Henri II précurseur de Colbert* (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. LXVI, pp. 647 et suiv.).

[5] C. Massaini à la *Balia* de Sienne, 1552, 17 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXIX, 85 ; orig.).

[6] « Gentilhuomo dotato de le buone qualità che sono note, gentilhuomo de la camera di S. Mtà ». Les card. Farnèse et du Bellay au *Reggimento* de Sienne, 1554, 14 août, Rome (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, XXXIII, 90 : orig.).

surtout des opérations avec le Levant. Les richesses que Roberto Strozzi mit à la disposition de ses aînés donnèrent aux entreprises de ceux-ci une efficacité singulière. Lui-même acquit, à Rome, une situation politique considérable et servit à plusieurs reprises d'intermédiaire entre Henri II et les Farnèse[1]. Hospitalier et libéral, toujours prêt à séduire les ministres par des offrandes, généreux à l'égard des agents royaux qui étaient souvent besogneux, le grand banquier *fuoruscito* accompagnait ou suppléait son frère aîné dans les missions difficiles[2]. A la fin de juin 1549, les deux filles de Roberto quittèrent Rome pour se rendre à la Cour ; elles prirent rang dans la compagnie de Catherine de Médicis[3]. Roberto Strozzi combla de présents le Roi et ses conseillers : à Henri II il offrait surtout des chevaux, à Montmorency il envoya, le 29 avril 1550, les *Esclaves* de Michel-Ange[4].

On n'aurait, en effet, qu'une idée incomplète de la puissance des Strozzi, si l'on ne connaissait la source de leurs moyens d'action. Ils possédèrent des richesses considérables, et le Roi tira d'eux beaucoup plus de deniers qu'il ne leur en donna. La banque Strozzi avait, nous l'avons dit, une succursale importante à Lyon, établie dès le début du XVIe siècle ; elle subsista, en France, jusqu'à l'époque de Henri IV et étendit son commerce à l'Océan[5]. L'union qui associait les marchands de Lyon et les *fuorusciti*, dispersés à la Cour et aux armées, n'apparaît nulle part plus saillante que dans la vie de ces Strozzi, tour à tour banquiers, conspirateurs et soldats.

On trouve ce même goût de l'aventure chez le plus jeune des frères Strozzi, Lorenzo. Destiné à l'Eglise, il devint, selon sa nature, un clerc remuant. Son jeune âge lui valut de la Reine une tendre affection. Titulaire de plusieurs abbayes en Piémont et de celle de Saint-Victor de Marseille, il reçut, à l'avènement de Henri II, l'évêché de Béziers et la promesse de la pourpre. Le Roi lui-même prit la peine d'écrire

[1] A. Serristori au duc de Florence, 1548, 18 juillet, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 120 ; orig.).

[2] Le même au même, 1549, 31 mai, Rome (Mediceo, 3268, 169 ; orig.). — A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 90. Voy. liv. III.

[3] A. Serristori au duc de Florence, 1549, 14 juin (Mediceo, 3268, 199 v° ; orig.).

[4] Vasari, *Opere*, éd. G. Milanesi, t. VI, p. 165, n. 1.

[5] Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, pp. 182-185.

à Paul III et au cardinal Farnèse, pour demander le chapeau de Lorenzo, des lettres que porta Charles de Guise, en décembre 1547[1]. Pendant plusieurs années, la reine Catherine, Piero et Roberto Strozzi, le duc Horace Farnèse et l'ambassadeur d'Urfé, avec le concours du nonce, ne cessèrent de répéter cette demande à la Curie[2]. Lorenzo fut créé cardinal assez tard, le 15 mars 1557[3]. La première raison de ce délai doit être cherchée dans les intrigues secrètes des Lorrains, désireux d'écarter le jeune Strozzi, afin de rendre plus facile la promotion de Louis de Guise. Cette dignité insigne, avec la charge de maréchal donnée à l'aîné des Strozzi, consacra la fortune et l'influence des *fuorusciti* florentins sous le règne de Henri II.

Aussi bien, Lorenzo, qui résidait parfois à Rome, auprès de son frère Roberto, et plus souvent à la Cour, dans l'entourage de la Reine, se mêla-t-il aux intrigues ardentes de ses aînés.

A la racine des Strozzi tenaient un grand nombre de parents et d'alliés, intéressés aux mêmes entreprises. Parmi ces alliés, quelques-uns apportèrent dans la famille un nouvel élément de violence. Tels les Fieschi, conspirateurs bannis de Gênes en 1547. Henri II, à son avènement, les prit sous sa protection, donna à l'aîné le collier de Saint-Michel et le pourvut d'une pension de trois mille écus[4]. Scipione Fieschi épousa Alphonsina Strozzi, fille du banquier Roberto, et devint chevalier d'honneur de la Reine. Son frère naturel, Cornelio, fut créé gentilhomme de la chambre du Roi[5].

[1] Henri II à Paul III et au card. Farnèse, 1547, 1er décembre, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1, pièces 9 et 16 ; orig.).

[2] Lorenzo Strozzi au card. Farnèse, 1548, 16 février, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.). L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1548, 19 novembre, Poissy (Arch. Vatic., Principi, 14, fol. 104). A. Serristori au duc de Florence, 1548, 5 décembre, et 1550, 27 mars, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 380, et 3269, fol. 625 ; orig.). Catherine de Médicis à Jules III, 1550, 8 avril, Paris (Arch. Vatic., arm. XV, capsa 14, n. 23 ; orig.).

[3] R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, p. 120.

[4] Bon. Ruggieri au duc de Ferrare, 1549, 25 mai, Rome : « Questi Fieschi di Monteorio hanno nove fresche di Franza come il Re Chmo ha accettato la protettione loro, dando al conte l'ordine di S. Michele et pensione di tre milla scudi l'anno. » (Arch. de Modène, Roma ; orig.). — Henri II le recommande au card. Farnèse, 1548, 29 décembre, Saint-Germain (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 706 ; orig.).

[5] E. Picot, *Bulletin italien*, t. I, p. 135.

Si dangereuse qu'ait été la fureur passionnée des Strozzi, il sied de reconnaître le trait qui les distingue de tant de *fuorusciti*, le mépris de l'argent[1]. Ils poursuivirent, non sans âpreté, il est vrai, les honneurs que pouvait leur procurer l'amitié du roi de France : mais c'est parce que ces honneurs réparaient les blessures faites à leur prestige et à leur fortune par les révolutions italiennes, en même temps qu'ils leur donnaient une force nouvelle pour recouvrer, dans « la patrie florentine », le rang perdu naguère. Jamais ils ne combattirent pour la solde, mais ils dépensèrent leurs richesses au service du parti qu'ils représentaient. La seule nourriture de leur passion fut la haine des Médicis[2]. Cette haine, au fond de laquelle il serait facile, sans doute, de découvrir des rancunes ou des visées personnelles, se revêtait pourtant des traditions d'une cause plus généreuse, celle de « la liberté de Florence ». Ainsi s'explique l'influence des Strozzi et leur acharnement. Un homme aussi médisant que Brantôme a dû leur rendre justice. « Hélas ! écrit au sujet de Piero, l'auteur des *Capitaines François*, ce brave seigneur a bien brouillé et despendu tous ses grandz moyens au service de nos roys; car, de plus de cinq cens mill'escus qu'il avoit vaillant quand il vint à leur service, il est mort n'ayant pas laissé à son fils vaillant vingt mill'escuz. Et ce, sans avoir grandes récompenses ny bienfaictz de nos roys, car il n'estoit point importun ny demandant. Il avoit le cœur fort noble, généreux et splendide[3]». La faveur de Catherine de Médicis et leurs richesses propres, tels furent les moyens qui permirent à ces aventuriers, forcenés, mais probes, d'emporter parfois la politique française au gré de leurs passions.

Les Strozzi eurent successivement comme adversaires et comme alliés les deux grands partis de la cour de France, celui de Montmorency et celui des Guises. Le connétable devait ressentir une aversion fatale pour ces hommes dont toute la vie était tendue vers la guerre et les aventures italiennes. Cependant, jusqu'à l'année 1548, Piero Strozzi

[1] En mai 1544, les Strozzi avaient engagé jusqu'à leurs bijoux pour lever des troupes au profit du Roi (Desjardins, III, 70).

[2] Au sujet de cette haine, Brantôme écrit : « Au lieu de quelques gouttes de sang qu'espandit le père, ilz en ont fait couler des ruysseaulx. » (*Œuvres*, IV, 137).

[3] *Loc. cit.*, II, 244.

entretint des relations d'amitié avec François de Châtillon, sieur d'Andelot, neveu de Montmorency. Mais une brouille qui survint entre eux, à cette date, et l'incident qui suivit la maladie de Leone Strozzi aggravèrent singulièrement l'antipathie du connétable[1]. A la fin de 1549, les rapports devinrent meilleurs : également hostiles au cardinal de Ferrare, Montmorency et Piero s'entendirent pour nuire au prélat, durant le conclave[2]. C'est encore le cardinal de Ferrare qui provoqua, à l'automne de 1553, leur réconciliation définitive et leur alliance, au détriment des Guises. Plus tard, tout en récusant la politique des *fuorusciti*, trop opposée à la sienne, Montmorency ne laissa pas de montrer à Piero Strozzi un attachement personnel[3].

L'attitude des Lorrains s'oppose à peu près exactement à celle du connétable. Lié d'une amitié étroite à François de Guise, qui lui servit souvent d'avocat auprès du Roi[4], dans les premières années du règne, Piero Strozzi plaidait, en retour, la cause des Lorrains auprès de la Reine[5]. Jusqu'à l'année 1550, l'alliance demeure étroite : après le conclave, Charles de Lorraine demande au pape Jules III la pourpre pour Lorenzo Strozzi et la réhabilitation de Cornelio Bentivoglio, lieutenant de Piero et « failli » de Bologne[6]. Mais bientôt paraissent quelques germes de division : la rivalité de Lorenzo et de Louis de Guise, au sujet de la dignité cardinalice[7], et surtout la haine qui oppose depuis longtemps le « magnifique Piero » à l'oncle du duc de Guise, Hippo-

[1] G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 25 mai, Saint-Dizier : « Si è inteso che'l s. Pietro Strozzi, di amicitia grandissima con che era congionto con M. di Andelot, è venuto seco a discordia, qual passando avante potrebbe forse non giovare ad esso s. Pietro, per essere stato M. di Andelot predetto coi fratelli sempre a favore suo et quelli che l'hanno portato più di ogni altro. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1549, 30 novembre, Paris : « Li Strozzi, dopo questi rumori et questi ufficii fatti in disavantaggio di Ferrara et di Salviati, si sono reconciliati con'l s^or contestabile et S. E. con essi. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] Voy. liv. III.

[4] Piero Strozzi au duc d'Aumale, 1548, 11 avril, Nantes (Bibl. Nat., fr. 20511, fol, 1 ; orig.).

[5] J. Alvarotti ou duc de Ferrare, 1550, 8 août, Poissy : « Il s^r Pietro Strozzi è più che mai della Regina et la suade a volersi totalmente unire con questi s^ri di Guisa. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[6] B. Buonanni au duc de Florence, 1550, 23 février, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 540 ; orig.).

[7] A. Serristori au duc de Florence, 1550, 19 mars, Rome (Mediceo, 3269, fol. 610 ; orig.).

lyte d'Este[1]. Obligés de soutenir le cardinal de Ferrare, les Lorrains se détachèrent des Strozzi, pendant les années 1554 et 1555. Mais cette séparation forcée ne fut jamais très profonde. La guerre des Carafa réunit de nouveau les efforts de la maison de Guise et ceux des *fuorusciti*. Au surplus, seul le cardinal de Lorraine montra parfois quelque hostilité, sans que François de Guise ait jamais retiré l'ancienne amitié qu'il portait à Piero Strozzi.

*
* *

Les Strozzi furent les chefs incontestés de la multitude des *fuorusciti* florentins : l'aîné, Piero, était reconnu partout comme le « champion » des bannis italiens. Eux seuls, parmi les exilés, eurent assez d'influence, de passion et d'entregent pour animer parfois de leur souffle la politique de Henri II. L'innombrable clientèle, qui entourait les Strozzi, suivit l'élan de ses patrons.

Cependant, la « Florence exilée » ne peut être rangée tout entière sous les ordres de cette famille. Le parti des *fuorusciti* comprenait des éléments trop divers et mouvants pour être serrés en des cadres rigides. D'abord, on trouvait à la cour de France et dans les couches de la société beaucoup d'exilés qui, venus jadis d'outre-monts, s'étaient accommodés, à la longue, de l'exil, oubliant un peu par nature, par mollesse ou par le fait des satisfactions nouvelles, leurs passions d'antan. Luigi Alamanni, nous l'avons vu, était un *fuoruscito* de ce type. De telles gens peuplaient l'entourage de la Reine. Parmi eux, les Gondi jouirent d'une situation brillante. C'est, dit-on, à la femme d'Antonio de Gondi, Marie-Catherine de Pierrevive, dame du Perron, que Catherine de Médicis dut de ne pas rester stérile : en tout cas, elle fut la confidente intime de celle-ci[2]. L'un des Gondi, Gian Battista, était l'ami de Piero Strozzi[3]; un

[1] Voy. liv. III.

[2] L'Estoile, éd. Jouaust, I, 9 ; E. Picot, *Bulletin italien*, I, 135 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 41. — De la dame du Perron, « gouvernante de Monseigneur d'Orléans », on trouve des lettres italiennes, adressées à la duchesse de Mantoue, aux Arch. Gonzague (amb. Francia ; orig.).

[3] « Gio. Battista Gondi, molto amico di Piero Strozzi. » J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1553, 6 novembre, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). Gianfiglazzi au duc de Florence, 1556, 10 septembre, Rome : « Alla corte del Re agente dello Strozzo è rimasto Giovanbattista Gondi. » (Mediceo, 3276 ; orig.).

autre, Domenico, servit sous ses ordres comme lieutenant[1].

D'autre part, on hésite à ranger dans la même faction des hommes de lettres, comme Bartolomeo Cavalcanti, exilé volontaire de Florence, qui n'était uni aux Strozzi que par la communauté d'origine et par des affinités théoriques[2], ou des capitaines, comme Jérôme de Pise, qui servaient tour à tour le duc de Florence, le roi de France et le pape, donnant à chacun des gages de fidélité stipendiée[3].

Mais, si différents qu'ils fussent de tempérament et de goûts, un même élan, à certaines heures, pouvait emporter tous ces Florentins qui vivaient en dehors de Florence. Issus d'une même patrie, dont la vie historique était, depuis plusieurs siècles, tissue de luttes civiles, violemment ou mollement rebelles, ils restaient tous sensibles au langage de la liberté. Aussi, malgré les degrés divers de leurs passions, offrent-ils le spectacle d'un groupe compact et organisé. Leur influence fut homogène, marquée de caractères précis.

Ces caractères retiennent l'attention. Les *fuorusciti*, réfugiés en France, ne représentaient qu'une fraction d'un parti international. D'où résultaient, pour le gouvernement royal, une force et une faiblesse : force que lui procurait le grand nombre de complices répandus dans tous les centres politiques de la Péninsule ; faiblesse née du fait que les réfugiés, même naturalisés, poursuivaient des fins étrangères aux intérêts de leur récente patrie. Nous verrons combien peu conforme aux tendances raisonnables de la politique française fut la guerre de Toscane, et de même plus tard la guerre des Carafa.

De plus, comme il était naturel, les bannis florentins s'efforcèrent d'entraîner les forces royales vers l'objet de leur passion, Florence et la Toscane : ainsi s'expliquent la plupart des incohérences et des échecs de la politique italienne de Henri II. Seulement, les *fuorusciti* voulurent pallier leurs

[1] P. Strozzi au Roi. 1559, 15 juin (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 319 ; orig.).

[2] Voy. liv. III. — Cf. G. Campori, *Diciotto lettere inedite di B. Cavalcanti* (Modène, 1868, in-4 ; broch.). — Cavalcanti était lié surtout avec Roberto Strozzi.

[3] Sur les origines de ce personnage, A. Serristori au duc de Florence, 1548, 1er avril, Rome (Mediceo, 3267, fol. 1 ; orig.). — En 1547, il entretenait des rapports avec Cosme de Médicis ; en 1551, il était lieutenant de la garde de Rome, sous les ordres d'Ascanio della Corgna (Modène, Roma, février 1551 ; orig.). Cf. livre III.

visées particulières, en y mêlant parfois l'intérêt dynastique des Valois : en 1554, ils présenteront la guerre florentine comme un moyen de restituer aux bannis leur ancienne patrie et de procurer un royaume au second fils de Henri II [1].

Enfin, les bannis apportaient au service du Roi des sentiments singulièrement dangereux. Leur activité, désintéressée et déterminée seulement par la haine d'un usurpateur, ne pouvait s'accommoder de modération. Les rancunes, dont s'alimentait leur passion, étaient insatiables et rebelles aux concessions réciproques. De là, chez eux, un acharnement auquel répondait, chez leur ennemi, le souci inquiet et jamais apaisé de son salut. Ce fut un perpétuel levain de guerre.

Dispersée dans les grandes villes de la Péninsule et de la France, la « nation florentine », formée des partisans et des adversaires de Cosme, suscita partout des troubles. Les exemples abondent. Au jour de la Saint-Jean 1554, les Florentins de Rome célébrèrent leur fête, comme de coutume, par un banquet réunissant toute la colonie. Un camérier du pape, Stanchino, voulut communiquer à l'assemblée une lettre adressée, le 4 juin, par Henri II, *al console della natione fiorentina* [2]. L'ambassadeur de Cosme, Serristori, s'y opposa et arracha le papier des mains de Stanchino. Une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle l'ambassadeur dut restituer la lettre du Roi. Cette « démonstration enfantine » provoqua un grave incident diplomatique : le cardinal du Bellay se plaignit vivement de l'injure faite à son maître et demanda réparation au pape Jules III ; les factions s'irritèrent et le conflit général, qui divisait alors le Roi et le duc de Florence, prit un tour plus violent [3].

*
* *

Les réfugiés napolitains ne possédèrent ni les richesses, ni la cohésion du parti florentin. Tandis que les ennemis de Cosme créent, dans la politique de Henri II, la « question florentine », les exilés napolitains représentent seulement

[1] A. Serristori au duc de Florence, 1554, 29 janvier, Rome (Mediceo, 3272, fol. 517; orig.).

[2] Arch. Vatic., XLIV, 3, fol. 25 ; cop. du XVIe s.

[3] Desjardins, III, 343-346; R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, 55-56.

la survivance d'une question ancienne, la « question de Naples ».

Du vivant de François Ier, les Napolitains avaient exercé une action notable à la Cour, par le ministère de leurs chefs, le prince de Melfi, les ducs de Somma et d'Atri : à ceux-ci le Roi avait conféré, en 1537, le collier de Saint-Michel et, plus tard, au premier la charge de maréchal [1]. Mais, à l'avènement de Henri II, l'influence de Catherine de Médicis donne aux Florentins la prépondérance.

Cette prépondérance, il est vrai, ne fut jamais absolue. Dans les deux premières années du règne, grâce aux visées belliqueuses du pape Paul III et des Farnèse, la « guerre de Naples » reste présente aux préoccupations du gouvernement royal. En juillet 1547, lorsqu'il apprend les tumultes qui se sont produits contre la domination du vice-roi, Henri II met la chose en délibération, fait dresser une liste des *fuorusciti* de l'Italie méridionale et leur ordonne de se tenir prêts à partir secrètement pour une expédition à Naples. Les ducs d'Atri et de Somma excitent les velléités du Roi [2]. L'année suivante, au mois de juin 1548, le bruit se répand en Italie que Henri II, de concert avec le pape Paul III, se dispose à lancer sur le royaume de Naples, par la route de Venise, de Ferrare et des Abruzzes, une armée de quinze à vingt mille hommes [3]. Pendant toute la durée du règne, ces projets renaîtront dans les Conseils. Mais les Florentins feront dévier les tendances orientées de ce côté. C'est seulement après les terribles déceptions de la guerre de Toscane que surgira de nouveau la question de Naples, avec un relief imprévu.

Quelques personnages, qui figurent assez souvent dans la chronique du règne, incarnent, sous Henri II, le parti napolitain.

Giovanni Caracciolo, prince de Melfi, acheva sa carrière en 1550 : il était alors gouverneur de Piémont et maréchal de France et recevait une pension de quinze mille livres [4].

[1] L'év. d'Ivrée à Ricalcato, 1537, 24 juillet (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, Nunz. Gallica, III, 25 ; orig.).

[2] F. Giustiniani au Sénat de Venise, 1547, 12 juillet, Reims (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[3] A. Serristori au duc de Florence, 1548, 23 juin, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 61 ; orig.).

[4] Bibl. Nat., ms. fr. 3132, fol. 32 ; E. Picot, *Bulletin italien*, III, 26.

Son attachement à la France datait du temps de Charles VIII : grand sénéchal du royaume de Naples, il s'était rallié au conquérant ; plus tard, en 1512, il avait combattu, à Ravenne, dans les rangs français. Retombé sous la domination espagnole, il fut fait prisonnier par Lautrec, en 1528, au sein même de sa principauté de Melfi. Puis, rendu à la liberté, il servit le Roi avec une rare loyauté et le plus noble désintéressement [1]. François Ier lui donna, pour compenser la perte de ses biens saisis par Charles-Quint, les terres de Romorantin, Nogent, Brie-Comte-Robert et Martigues [2]. Dans les dernières années de sa vie, il se voua tout entier à l'administration du Piémont, et son gouvernement, juste, sévère et prudent, transforma cette conquête en province française. La noblesse et la valeur de ce prince napolitain, devenu l'un des meilleurs serviteurs des Valois, ont été louées par tous les auteurs de Mémoires ou d'Histoires du XVIe siècle. Trop peu mêlée aux intrigues politiques et aux disputes des partis pour nous retenir longtemps, sa vénérable figure mérite cependant d'être évoquée, parce qu'elle s'oppose de façon honorable à celles des aventuriers qui formèrent la majeure partie de « l'Italie française » sous Henri II [3].

La prince de Melfi avait épousé une Aquaviva de Naples. Charles-Quint détenait également les biens confisqués des Aquaviva : à titre de dédommagement, le Trésor royal versait à Gian Francesco d'Aquaviva, duc d'Atri, une pension de six mille livres [4]. Ce personnage, après avoir participé aux premières intrigues du règne, disparut de la scène politique et fixa sa résidence à Rome.

Les deux chefs actifs du parti napolitain, dans la politique de Henri II, furent le duc de Somma et le prince de Salerne. Le duc de Somma, Giambernardo de San Severino, banni jadis de sa patrie « pour estre bon François », fut surtout un soldat, « de façon belle et haute taille » [5]. D'abord allié aux *fuorusciti* florentins, lieutenant de M. de Termes, puis de Piero Strozzi, à Sienne, il prit plus tard une part impor-

[1] Mariano d'Ayala, *Giovanni Caracciolo, principe di Melfi* (*Arch. st. ital.*, s. 3a, XV, 268-279).

[2] *Catalogue des actes de François Ier*, V, no 18881.

[3] J. B. L'Hermite de Soliers, *L'Italie françoise*, éd. 1664, pp. 127-132.

[4] Sur cette famille, voy. E. Picot, *Bulletin italien*, I, 108-109.

[5] Brantôme, VI, 213 ; Pinard, *Chronologie militaire*, III, 584.

tante aux menées qui jetèrent le Roi dans l'aventure italienne de 1557. Son habileté et la faveur du célèbre Carlo Carafa, son compatriote, lui procurèrent le collier de Saint-Michel, le généralat de l'infanterie française en Italie et deux mille écus de rente sur les terres du Siennois[1]. Dès 1549, il recevait du Trésor une pension de six mille livres[2].

De tous ces Napolitains, le plus remuant fut sans doute le prince de Salerne. Déjà, il était venu à Fontainebleau en décembre 1544, et y avait charmé par des *canzone napolitane* les joyeuses dames de la Cour de François Ier[3]. C'est seulement au printemps de 1552 qu'il abandonna Naples définitivement pour se mettre au service du Roi ou plutôt pour tenter d'entraîner le Roi dans ses propres desseins : défection qui fut en partie le fruit des conseils du cardinal de Ferrare. Celui-ci mit en rapports le prince avec Henri II et l'engagea à choisir Venise pour demeure[4]. Par l'intercession de Salerne, le Roi accorda, en septembre 1554, un don de trois cents ducats à Bernardo Tasso, qui les reçut des mains du trésorier Du Gabre[5].

Le parti napolitain, très réduit, se défendit mal devant l'influence puissante des *fuorusciti* florentins, qui retenaient l'attention et les faveurs. Précisément, la défection du prince de Salerne, en 1552, surprit beaucoup ses compatriotes : on s'étonna que lui et ses compagnons pussent conserver des illusions sur les sentiments du Roi, qu'on savait possédés par les Florentins[6]. De fait, ces hommes du Midi n'avaient ni l'esprit de commerce, ni la ténacité politique des *fuorusciti* toscans. Ils apparaissent comme des romanesques, toujours entravés par leur extrême pauvreté. On les voyait à la Cour, Salerne, Somma, Atri, Gaiazzo, Brancatio et d'autres, « faisans à tout le monde plus de pitié que d'en-

[1] R. Angel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, XXXVII et *passim*.

[2] E. Picot, *Loc. cit.*, I, 101.

[3] Desjardins, III, 140.

[4] F. Babbi au duc de Florence, 1552, 27 mars, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; orig.).

[5] G. Campori, *Lettere di Bernardo Tasso* (Bologne, 1869, in-16), p. 105.

[6] Orlando Mariscotti à la *Balia* de Sienne, 1552, 21 mai, Rome : « Oltre al principe di Salerno, si dice vi sonno andati assai... cioè dal Re di Francia, e per il giuditio di più son molto biasimati che habbino voluto lassare il proprio per l'appellativo e tanto più che anno avuti li sempli di tanti altri del Regno, ricorsi dal Re, e perso quello che avevano sensa aver niente, et non pur essere stati tenuti fedeli. » (Arch. d'Etat de Sienne. Lettere alla Balia, CCXIII, 86 ; orig.).

vie, et qui mouroient quasi de faim »[1]. La veuve de Fernando de San Severino, dernier prince de Salerne, dut quêter dans la chambre de la Reine, pour payer l'enterrement de son mari[2].

*
* *

Si faibles que paraissent leurs moyens d'action, les Napolitains doivent pourtant être rangés à côté des Florentins : comme ces derniers, ils représentent la politique des haines et des rancunes personnelles. Dans la foule des Italiens, qui servirent Henri II et dont un grand nombre ne poursuivaient d'autre dessein que d'acquérir quelques honneurs et rémunérations, ces deux groupes, seuls, formèrent des courants efficaces et continus. L'un et l'autre exercèrent, sur les projets du Roi, une influence de même nature.

Cette influence fut néfaste. L'ingérence des partis étrangers dans la politique française fait qu'à son tour, le Roi participe aux passions de l'Italie, s'associe aux factions et rabaisse son ambition au niveau des querelles municipales. « Ces querelles italiennes ressemblent à des procès », dont les parties n'auraient pas de scrupules. Et, à vrai dire, l'absence de scrupules se montre dans le sacrifice même que ces *fuorusciti* font de leur liberté à un maître, dont les ressources promettent la victoire, dont la personne est un point de ralliement, dont l'intérêt doit se confondre avec celui de ses sujets volontaires[3].

Il importe, au reste, de ne pas fonder d'illusions sur la fidélité des *fuorusciti* à leur protecteur. Un certain nombre d'entre eux trahirent le roi de France : gens sans aveu, prêts à toutes les besognes, ils recevaient des deux mains. Les lettres, adressées par Charles-Quint à son ambassadeur en France, nous apprennent, en effet, que celui-ci dépensait des sommes importantes à payer l'espionnage ou la trahison de certains *fuorusciti*[4]. Bannis de Florence, de Naples ou d'ailleurs étaient, à cet égard, pareillement dépourvus de scru-

[1] Brantôme, VIII, 235.

[2] *La France protestante*, nouv. édit., I, col. 882.

[3] Personne n'a mieux peint la psychologie de la *faction* italienne que M. E. Jordan, *Les origines de la domination angevine en Italie* (Paris, 1909, in-8), Introduction.

[4] *Papiers de Granvelle*, p. p. Weiss, III, 402-403.

pules, et l'on s'étonne de trouver, parmi les complices de l'ambassadeur impérial, un membre de l'illustre famille des Birague, le capitaine Ludovic, proche parent de ce René de Birague, premier président du Parlement de Turin, qui devint plus tard chancelier du royaume [1]. Les jalousies mutuelles expliquent en partie ces défaillances. En 1552, Jehan de Turin et Sampiero Corso se plaignirent qu'on récompensât mal leurs exploits et menacèrent de passer au service de l'Empereur [2]. L'année suivante, l'attitude du capitaine Jérôme de Pise parut suspecte au cardinal de Ferrare et à M. de Termes, lieutenants du Roi à Sienne [3].

Il serait facile d'expliquer, par la direction et la fin de leurs intérêts, les tendances de chacun de ces partis, dont nous avons dessiné sommairement l'armature. Montmorency désire la stabilité, parce qu'il n'a rien à gagner aux nouveautés ni aux aventures; les Guises cherchent l'occasion de pousser leur fortune, et tâchent de situer leur ambition en Italie, où ils prétendent avoir des droits d'héritiers; les grands cardinaux, peu enclins à la guerre, parce qu'ils n'y participent pas et parce qu'elle profite toujours plus aux soldats qu'aux clercs, mais néanmoins très « italiens » par leurs goûts, leur situation et leur clientèle, entraînés d'ailleurs par l'entourage, rêvent d'une intervention qui mettrait la Péninsule sous une sorte de « protectorat » français, glorieux et plus ou moins désintéressé ; les *fuorusciti* poursuivent des fins précises, la satisfaction sanglante de rancunes incurables et la restauration de leur fortune matérielle dans la patrie locale, d'où les révolutions les ont bannis. Mais, encore que ces mobiles généraux apparaissent, sans doute possible, à travers les documents et les faits, il serait périlleux d'enserrer l'âme mouvante et complexe de ces hommes, mûs surtout par l'impulsion quotidienne, en des cadres

[1] En mars 1548, Ludovic de Birague fut créé « luogotenente del s^r Pietro Strozzi delle fantarie italiane in Piamonte. » G. Corregrani au duc de Mantoue, 1548, 31 mars, Melun (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.). A la fête de Saint-Michel, en septembre 1556, il reçut le collier de l'Ordre. Herc. Strozzi au duc de Mantoue, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets (Arch. de Mantoue, *loc. cit.* ; orig.).

[2] G. Cappello au Conseil des Dix, 1552, 7 juin, Damvillier (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci al Consiglio dei Dieci, filza 2 ; orig.).

[3] *Correspondance de Lanssac*, p. p. Sauzé, p. 112.

rigides et sous des catégories immuables. Entraînés tour à tour et repoussés par les événements, les partis s'allient ou se combattent, se fondent parfois, changent sans cesse de buts et modifient leurs expédients, toujours plus résolus et obstinés dans leurs haines que dans leurs affections. En dépit de ses intentions pacifiques, le connétable deviendra, sous le coup de certains chocs, le plus aventureux des ministres, dominé seulement par un sentiment durable, la peur d'être égalé et évincé de ses jeunes rivaux ; les Lorrains seront gênés par les contradictions que soulèvent leur double ambition de conquérir un royaume en Italie et de servir étroitement le Saint-Siège ; les *fuorusciti* eux-mêmes, poussés par des passions tenaces et limitées, trouveront en conflit, à certaines heures, leurs intérêts italiens et leurs intérêts français ; quant aux cardinaux, leur vie n'est qu'une fluctuation perpétuelle, guidée au jeu de leur indolence et de leur vanité. De son côté, le Roi, non par dessein préconçu, moins encore par force de caractère, mais par les exigences de sa nature, bride et retient, dans une certaine mesure, les poussées trop impulsives des partis : prince têtu et obstiné, il ne s'abandonne à une cause qu'après un long travail, et, une fois la partie engagée, s'en détache plus difficilement encore.

Ces réserves faites, l'histoire du règne de Henri II montre combien peu un roi pouvait être maître de sa politique. Une fois constitués, les partis dirigent et emportent vers l'Italie les efforts qui, selon une logique spécieuse, devaient s'exercer et se limiter au nord-est de la France. Sans doute il est commode d'accuser ce roi de faiblesse : les historiens se plaisent à reconstruire les monuments à leur gré, ils savent prendre des résolutions vigoureuses, diriger les factions et les maîtriser, montrer de la sagesse, renoncer aux conquêtes inutiles et mener à bien des expéditions heureuses. Ceci n'est qu'idéologie : la tâche des souverains fut plus complexe et difficile que celle de leurs chroniqueurs. Qu'on ne reproche pas à Henri II son aveuglement : il vit bien que l'orientation logique de sa politique était vers le Nord. Qu'on ne lui reproche pas trop sa faiblesse : Charles-Quint, qui déclarait souvent « vouloir oublier l'Italie pour faire tous ses grands efforts du cousté de France » [1], ne résista pas mieux

[1] *Correspondance de D. du Gabre*, p. p. Vitalis, p. 78.

aux mirages d'outre-monts et y laissa fondre l'or et le sang de ses royaumes.

A dire vrai, lorsque Henri II monta sur le trône, l'heure du renoncement n'était pas encore venue. Dans un pasquil de 1553, l'Italie adressait au roi de France ces mots : *Ecce ancilla domini, fiat mihi secundum verbum tuum*[1]. Servante, en vérité, mais aussi maîtresse, ancienne et toujours parée d'illusions, dont l'héritier de François Ier se trouvait comme prisonnier. Sur cette terre, si longtemps promise, les partis n'avaient pas encore épuisé leurs efforts ambitieux. Si l'on veut suivre le mouvement des aspirations françaises, qu'on lise les œuvres des poètes. En 1550, avant la guerre, c'est Ronsard qui souhaite au Roi de

> Graver bien avant sa loy
> Dans le gras champ d'Italie[2].

Six ans plus tard, Joachim du Bellay exprime, au contraire, la lassitude :

> Maudict soit mille fois le Borgne de Lybie,
> Qui le cœur des rochers perçant de part en part,
> Des Alpes renversa le naturel rempart,
> Pour ouvrir le chemin de France en Italie[3].

Les politiques du XVIe siècle n'étaient pas hommes à mûrir de savants desseins : ils obéissaient simplement aux traditions, aux passions, à l'honneur et au respect des conquêtes une fois obtenues. En de telles conditions, les forces collectives pouvaient, seules, arrêter ou entraîner le cours matériel des événements. Or, à l'avènement de Henri II, toutes ces forces collectives étaient encore orientées vers l'Italie.

L'état même de cette Italie attire toujours les conquérants d'outre-monts. La Péninsule ne possède pas encore la stabilité relative que lui donnera le traité du Cateau-Cambrésis. Tout y est en fusion : les tyrans ou les républiques s'y disputent les terres et invoquent l'étranger. D'une avidité insatiable et jalouse, les petits princes de l'Italie portent la responsabilité du renouvellement perpétuel des guerres, qui

[1] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 213.

[2] RONSARD, *Œuvres*, éd. Blanchemain, II, 41.

J. DU BELLAY, *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, II, 214.

ensanglantent et affament leur pays. « Sire, écrivait à Henri II le trésorier Du Gabre, si vous voulez prendre la protection de tous ces potentatz d'Italie, tout vostre royaulme n'y basteroit, et je n'ay jamais veu ung seul d'eux qui s'y soit présenté pour désir de vous faire service, mais pour tirer de vous le plus d'argent qu'ilz peuvent et faire leurs affaires les premiers, et puys des vostres qu'il advienne ce qu'il plaira à Dieu. [1] »

Ainsi recommença « la guerre italique » par la protection que donna Henri II à la famille Farnèse.

[1] *Correspondance de D. du Gabre*, p. 126.

LIVRE II

LES FARNÈSE

CHAPITRE PREMIER

HENRI II ET LA DERNIÈRE POLITIQUE DE PAUL III

Nul pape plus que Paul III ne fut la proie de sa propre famille. Son fils, Pier Luigi Farnèse, et ses trois petits-fils, Alexandre, Octave et Horace, pour ne parler que des mâles, aventuriers, quémandeurs et intrigants, ne laissèrent de répit à ce « vieil homme » qu'il ne les eût pourvus d'Etats et de richesses.

Henri II, à son avènement, trouva la diplomatie royale fort engagée dans l'amitié du Saint-Siège et sur le point de signer un traité de ligue avec le pontife romain. Par leurs procédés tour à tour cauteleux et violents, les Farnèse s'étaient, en effet, ruinés auprès de Charles-Quint : si le pape venait à mourir, ils n'espéraient plus conserver leur fortune qu'avec l'appui du roi de France [1]. Aussitôt Paul III s'efforça de séduire le nouveau souverain, tâche facile puisque les négociations en cours intéressaient le mariage de la fille naturelle de Henri II, — cette Diane légitimée de France qui montrait à la Cour « son port grave, sa face riante, son nez bien tiré, son front ouvert, son œil gai et vif, sa bouche vermeille et son teint fort blanc » [2].

C'était à Horace Farnèse, le plus jeune des petits-fils du pape, qu'on promettait la princesse, née jadis des brèves amours du dauphin Henri et de Filippa Duci. Tout enfant, Horace était venu à la Cour de François Ier : en perdant le caractère trop astucieux et fourbe de sa famille, il y avait pris figure de prince français, brillant, frivole et brave. Le

[1] L'év. de Forli au d. de Florence, 1547. 7 juillet : « ... Dicendomi il confessore che, morto il papa, casa Farnese debbe per necessità et per justitia ruinare, non havendo saputo governarsi ne con Dio ne con gli homini, ma sempre con inganni et con fraude, mostrando in bocca el contrario di quel che tiene ascoso. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4304; orig.).

[2] *Harangue funèbre de Diane de France* par Mathieu Mourgues (Paris, 1619, in-8).

spirituel Jean de Monluc avait été par intermittence son éducateur[1]. Résolu depuis longtemps, mais précédé de ces longues discussions diplomatiques qui permettaient d'attendre que les princes, fiancés trop jeunes, eussent atteint la puberté, le mariage semblait, à la fin du règne de François Ier, en état de réussir. Au mois de mars 1546, André Guillart, sieur du Mortier, était parti pour Rome, avec mission de presser les choses[2]. Le légat Hieronimo Capodiferro, cardinal de Saint-George, venait conclure la négociation, lorsqu'en route il apprit la mort du vieux Roi : Paul III lui ordonna de continuer son chemin pour présenter à Henri II les condoléances et les félicitations du Saint-Siège[3].

Horace, « bien vu et caressé » de la nouvelle Cour, devint comme l'enfant du Roi et reçut l'encens des ministres, du connétable et des Guises[4]. Bientôt les négociations aboutirent à un acte précis. Le 30 juin 1547, en présence du cardinal de Saint-George, les représentants du pape et de son fils Pier Luigi, c'est à savoir Hippolyte d'Este et le nonce Dandino d'une part, et les représentants de Henri II, Anne de Montmorency, François de Lorraine et François Olivier d'autre part, signèrent un premier contrat, « touchant le futur mariage de Mademoiselle Diane et de Horace Farnèse ». Paul III assurait à son petit-fils, au jour de la consommation, deux cent mille écus à remployer en France, vingt-cinq mille écus de rentes contituées en Italie, plus l'ancien patrimoine de la famille et le duché de Castro[5]. Dès lors, le Roi prit son passe-temps à encourager

[1] Horace Farnèse au card. Alexandre, 1542, 8 juillet, Ligny (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 398, fascic. 7 ; orig.).

[2] Horace Farnèse au card. Alexandre, 1546, 21 mars (Arch. de Naples, Carte Farnes., fasc. 398, fasc. 7; orig.). Cf. L. Romier, *Les premiers représentants de la France au palais Farnèse* (*Mélanges d'Arch. et d'hist.*, t. XXXI, p. 22). — En janvier 1547, Horace tomba malade à Châlons en Champagne, et y fut soigné par Guido Fiorentino, « medico che legge publico in Parigi ». J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 8 janvier, La Ferté-Milon (Arch. d'État de Modène, Francia ; orig.).

[3] Bulle pour le faict de la légation du card. Sainct-George, enregistrée sur lettres du Roi, datées de Saint-Germain, le 29 mai 1547, au Parlement de Paris (Arch. Nat., X1A 8616, fol. 16-17).

[4] Horace Farnèse au card. Alexandre, 1547, 20 mai, Paris : « Io certo son tanto ben visto et accarezzato da S. Mtà et dalla regina et da Madama Margherita et da Mons. conestabile et da tutti questi sri di casa di Guisa, che non lo potrei dire. » (Arch. d'Etat de Naples, carte Farnes., fascio 398, fasc. 7 ; orig.).

[5] 1547, 30 juin (Arch. de Naples, Cartes Farnes., fascio 274, fasc. 1 ; original sur parchemin). Cf. Saint-Mauris au prince d'Espagne, 1547, 29 juin, Poissy (Arch. Nat., K 1486-1487, n° 70 ; trad. esp. XVIe s.).

l'amour naissant des deux petits fiancés. Diane, alors âgée de neuf ans, fut vêtue à l'italienne, et l'enfant rêva de la Cour lointaine où elle pourrait un jour combler de bonne chère ses petites amies. Par malheur, la politique n'alla pas aussi vite que l'idylle [1].

*
* *

Le mariage de Diane de France avec Horace Farnèse, petit-fils du Pape, devait répondre au mariage, jadis célébré, de Marguerite d'Autriche avec Octave Farnèse, qu'avait ridiculisé Rabelais. Sans doute, c'est un des tours plaisants de la politique que les filles naturelles des deux rivaux, Charles-Quint et Henri II, soient données aux deux petits-fils du Souverain Pontife. Cette comédie dévoile les embarras successifs du pape : brouillé avec l'Empereur, il lui faut conquérir le Roi. Pendant tout l'été de 1547, des négociations actives se poursuivent, en Italie, pour constituer une ligue entre Paul III, Henri II et les Vénitiens. Mais les Vénitiens se dérobent : ils n'ont rien à gagner et sentent trop proche d'eux la puissance impériale. Charles-Quint tourne en dérision le Pontife qui ne parvient pas, « malgré ses persuasions et les grandes bravades des Français », à entraîner les marchands de l'Adriatique. Même, entre le Roi et le Saint-Siège, la discussion porte sur les garanties réciproques, garanties territoriales exigées par Henri II, garanties pécuniaires demandées par le pape [2]. Ces négociations s'useraient à la longue, comme déjà elles ont décliné du vivant de François Ier, si les Guises ne les animaient maintenant du souffle de leurs propres ambitions.

Orientées vers l'Italie et le Saint-Siège, les ambitions des Guises trouvaient, dans les commencements de ce règne, une carrière facile. Les premiers actes du connétable prouvaient,

[1] Le card. de Saint-George au card. Farnèse, 1547, 18 juillet, Paris : « La nostra sposina sta benissimo et ogni dì più cresce l'amore et l'affettione sua verso il sr Horacio, tanto che hoggi di il Re non ha il maggior passatempo di questo. Non hier l'altro fù vestita alla italiana, di che ella haveva un piacer grande, et di già va invitando molte di queste sue compagne coetanee a farli compagnia quando andarà in Italia, offerendoli di farli bon cera. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. 1A, fol. 327 ; orig.).

[2] G. Ardinghello à Sfondrato, 1547, 31 mai (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Roma; min.). Verallo au card. Farnèse, 1547, 31 juillet-1er août, Augsburg (W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. X, pp. 63-64). L'év. de Forli au d. de Florence, 1547, 19 novembre, Augsburg (Arch. de Florence, Mediceo, 4304, fol. 219-221 : orig.).

en effet, qu'il se désintéressait de la Péninsule et travaillait seulement à séduire l'Empereur : l'occasion était bonne, pour les Lorrains, de prendre au Conseil la direction des affaires d'outre-monts [1]. Leur désir le plus pressé est d'obtenir d'abord le chapeau de cardinal, qu'on promet depuis tant d'années à Charles de Guise. En 1540 déjà, Paul III avait promis de donner la pourpre à Charles, en avance de la dot de Vittoria Farnèse, qu'on projetait alors de marier à François de Lorraine [2]. Mais la combinaison avait échoué. Une fois François Ier mort et les jeunes Guises établis en première place à la Cour, ceux-ci posent leurs conditions au pape. Le 20 mai, Horace Farnèse écrit au cardinal Alexandre, son frère : « Du plaisir qu'on leur fera par la promotion de Monseigneur de Reims, dépendra en particulier toute l'amélioration de ma situation, non seulement dans l'affaire du mariage, mais encore pour ce qui regarde les honneurs [3] ». De fait, le 27 juillet, Paul III crée Charles de Guise cardinal, et, le même jour, Alexandre Farnèse annonçant cette création au Roi lui explique sans détour que c'est une récompense des bons services dont on a usé envers Horace, à la cour de France [4]. Dès lors, l'alliance politique de la *casa* Farnèse avec la famille de Guise est scellée. « Je sais que toute la maison de Guise, écrit le cardinal Alexandre, s'emploiera pour satisfaire les désirs d'Horace. » [5]

En dehors de ces relations particulières des Lorrains et des Farnèse, les négociations officielles se poursuivent, sous le contrôle sévère de Montmorency. Le sieur du Mortier, ambassadeur à Rome, est rappelé, pour cause d'indolence, et remplacé par M. de Gié. Celui-ci quitte la Cour, le 13 juillet [6],

[1] Le card. Trivulzio à Montmorency, 1547, 27 juillet, Rome (G. Ribier, *op. cit.*, II, 39).

[2] Le nonce au card. Farnèse, 1541, 14-15 février (Arch. vatic., arm. VIII, ordo 1°, t. V, fol. 65 ; orig.).

[3] Horace Farnèse au card. Alexandre, 1547, 20 mai, Paris : « Dal piacere che se farà con la promotione di Mons. di Reins dependerà particolarmente ogni bono et perpetuo stabilimento mio, non solo del parentado, ma anche di quelli honori. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 403, fasc. 1 ; orig.).

[4] Le card. Farnèse à Henri II, 1547, 27 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 401, fasc. 7; minute).

[5] Le card. Farnèse à M. de Nicolaï (?), 1547 (Arch. Vatic., Borghèse, I, 3, fol. 64 ; cop. xvie s.).

[6] Henri II au d. de Ferrare, 1547, 13 juillet, Ecouen (Arch. d'Etat de Modène : Principi esteri, Enrico II ; orig.).

s'achemine à petites étapes[1], et n'arrive que le 14 septembre dans la Ville éternelle[2]. Mais, dès le 28 juin[3], pour répondre à la mission du cardinal de Saint-George et aussi pour préciser le dessein du projet de ligue, était parti le protonotaire Lancelot de Carle, créature du connétable et familier du Roi[4]. Porteur de lettres de Henri II et de Montmorency, Lancelot avait passé par Venise et y avait tenté sans succès de séduire la République ; entré à Rome, le 28 juillet, il en était reparti, le 9 août[5].

La promotion de Charles de Guise et la mission de Lancelot de Carle ravivent les désirs d'une entente définitive entre les deux diplomaties. Ces désirs se manifestent surtout du côté de Paul III. « Sa Sainteté fait toute diligence possible pour entraîner le Roi vers l'Italie. »[6] En effet, le 24 août, le pape concède la « rose bénie » à la reine Catherine de Médicis et il adresse, par le même porteur, une chaîne de perles à Mademoiselle Diane[7]. Charles de Guise annonce dès lors sa volonté d'aller à Rome pour y recevoir le chapeau en consistoire, et le jeune Horace Farnèse fait savoir à son grand-père qu'il accompagnera en Italie le nouveau cardinal[8].

Un drame sanglant se produit juste à ce moment, comme pour donner plus de force sur l'esprit du Roi aux influences italiennes.

[1] Le 20 août, il est à Plaisance. F. Vinta au d. de Florence, 1547, 21 août, Milan (Arch. de Florence, Mediceo, 3101, fol. 706 v°; orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1547, 13 septembre, Rome (Mediceo, 3464 ; minute).

[3] Henri II au d. de Mantoue, 1547, 24 juin, Anet (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.). Charles de Guise au card. Farnèse, 1547, 28 juin, Anet (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 711 : orig.).

[4] H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 27 juin, Paris (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 697, fasc. D; orig.).

[5] Arch. Vatic., Lib. brev. Pauli III, t. XXXIX, fol. 227 ; min. A. Serristori au d. de Florence, 1547, 28 juillet et 9 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3464 ; min.). Cf. G. Ribier, *Lettres et Memoires d'Estat*, t. II, pp. 40-41.

[6] Math. Dandolo et Fr. Giustiniani au Conseil des Dix, 1547, 14 août, Compiègne (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci al Consiglio dei Dieci, filza 2ª ; orig.).

[7] Paul III à la Reine, 1547, 24 août (Arch. Vatic., Brev. Pauli III, t. XL, fol. 110 ; minute). La rose bénie fut apportée à la Cour « per fratrem Michaelem ex Comitibus ». Cf. Ribier, *op. cit.*, II, 53.

[8] Maffei au d. de Florence, 1547, 30 août, Narni : « Il Sr Oratio per una lettera di sua mano scritta a N. S. mostra desiderio di voler venire per questo inverno in Italia, alla quale cosa S. Stà inclina, et così si gli è spedito che pigli ordine di venire in poste col card. di Guisa. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3101, fol. 716; orig.).

Dans le consistoire du 14 août 1545, Paul III avait conféré l'investiture des duchés de Parme et de Plaisance à son fils, Pier Luigi Farnèse. Ce personnage étrange, né le 19 novembre 1503 des amours du premier cardinal Farnèse avec une jeune Romaine, et légitimé le 8 juillet 1505, par le pape Jules II, offrait le type le plus accentué du condottiere cruel. Il avait eu cinq enfants[1] d'une fille de Ludovico di Pitigliano, Girolama Orsini, épousée très jeune. Mêlé au sac de Rome, en 1527, on l'avait vu combattre les Français sous les étendards de Charles-Quint. Fils de pape et père de deux cardinaux, c'était un aventurier violent : il s'acquit la haine de ses sujets de Parme. En 1547, quatre d'entre eux, Jean d'Anguissola, Camille Pallavicini, Augustin Lando et Louis Confalonieri, de complicité avec Ferrante Gonzague, lieutenant de Charles-Quint, sinon avec l'Empereur lui-même, formèrent une conjuration pour l'assassiner. Le 10 septembre, après avoir visité en litière la ville de Plaisance, le duc rentrait à la citadelle, accompagné d'Anguissola. Celui-ci, sous prétexte de l'entretenir après dîner, s'attarda dans l'antichambre. Lorsque Pier Luigi se fut levé de table et eut congédié ses officiers, les conjurés, avertis par un coup de pistolet, s'emparèrent des issues de la citadelle ; Anguissola enfonça la porte de la chambre et, assisté de deux aides, assassina le fils de Paul III. Les circonstances du meurtre furent horribles : « la gorge fut traversée de part en part, la cervelle s'échappa par une large blessure et se répandit sur le sol, un morceau du menton, avec une touffe de barbe, resta sur les dalles. » Les assassins crièrent du rempart qu'ils avaient exterminé le tyran, puis suspendirent le cadavre à une chaîne et le jetèrent dans le fossé, sans que la population s'émût. Le lendemain, Don Ferrante Gonzague occupait Plaisance, au nom de l'Empereur[2].

*
* *

[1] Alexandre, Octave, Horace, Ranuce et Vittoria Farnèse.

[2] Pour l'énorme bibliographie touchant Pier Luigi Farnèse, nous renvoyons le lecteur à Lottici et Sitti, *Bibliografia generale per la storia parmense* (Parme, 1904, in-8), et Alinovi, *Bibliografia parmense della seconda metà del sec. XIX* (*Arch. stor. per le provincie Parmensi*, s. 5, t. II, 1905). — Voy. surtout Raf. Massignan, *Il primo duca di Parma e Piacenza e la congiura del* 1547 (Parme, 1907, in-8°). Don Ferrante Gonzague à Saint-Mauris. 1547, 12 septembre. Plaisance : récit de l'assassinat de Pier-Luigi et de la prise de possession de Plaisance (Arch. Nat., K 1486-1487, n° 87 ; orig.).

Paul III apprit lamort de son fils avec une extrême douleur : cruellement blessé par ce crime dont bénéficiait Charles-Quint, il ne pouvait que recourir au Roi. De son côté, Henri II, dont le caractère était tout de loyauté [1], s'indigna de telles atrocités et ne douta pas que l'Empereur n'eût prémédité cet assassinat [2].

La nouvelle parvint à la cour de France, vers le 20 septembre. Aussitôt, le Roi fit appeler les représentants du Saint-Siège, le légat de Saint-George et le nonce Dandino : après leur avoir exprimé des condoléances émues, il déclara qu'il était prêt « à courir la même fortune que le pape ». Il leur annonça, en outre, le départ immédiat pour Rome de Charles de Guise, qu'il envoyait avec « telle commission et autorité qu'on reconnaîtra que les actes dépassent les promesses » [3]. Henri II et Catherine de Médicis adressèrent aussitôt des lettres à Paul III pour l'assurer que la couronne de France protègerait la maison Farnèse [4]. Le 21 septembre, Horace Farnèse fut créé chevalier de l'Ordre et, quelques jours après, il partait pour l'Italie [5].

Alors, l'occasion s'offre propice aux ambitieux d'entraîner le Roi dans les aventures italiennes. On lui représente qu'il faut agir avant que l'Allemagne soit pacifiée, qu'il convient d'aller au-devant des demandes du pape et non de les attendre. Mais, considéré les difficultés de l'attaque, les dépenses à prévoir, l'état mal connu de l'Italie et l'invasion qui menace la frontière du Nord, le gouvernement royal, entravé par Montmorency, recule et résiste aux sollicitations des Farnèse, des *fuorusciti* et des Guises [6]. Des voix puissantes rappellent le pape lui-même à la prudence, et le roi des Romains, pour effrayer les diplomates de la Curie, évoque

[1] Sur la loyauté de Henri II, Fr. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 20 avril, Poissy : « Havendo la Mtà S., tra l'altre rare virtù che sono in lei, quella che deve esser prima in un prencipe, che è di non prometter mai cosa se non con intentione di osservarla. » (Arch. de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3; orig.).

[2] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1547, 21 septembre, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Princ. Estensi, Ippolito II; orig.).

[3] Le card. de Saint-Georges et H. Dandino au card. Farnèse, 1547, 21 septembre, Fontainebleau (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. IA, fol. 340 v°-341).

[4] A. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnèse*, t. I, p. 120.

[5] G. B. Ricasoli au d. de Florence, 1547, 22 septembre, Melun (Arch. de Florence, Mediceo, 4592, fol. 256 v°; orig.).

[6] Bern. Medici, év. de Forli, au d. de Florence, 1547, 26 septembre, Ausbourg (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4304, fol. 206; orig.).

à leurs yeux l'image terrible du sac de 1527, en les menaçant d'un pareil châtiment, s'ils continuent à briguer l'alliance de la France, des Vénitiens et du Turc[1].

Les *fuorusciti* de Florence et de Naples tentent d'exercer une action afficace dans le sens belliqueux. A Rome, ils y parviennent. Au commencement d'octobre 1547, Paul III demande que Piero Strozzi se jette dans Parme, pour conserver cette ville aux Farnèse[2]. Une foule de Napolitains intriguent alors autour de la Curie, où la tyrannie du vice-roi les a contraints de se réfugier. Ils s'agitent, circonviennent le cardinal Farnèse, offrent de livrer des places du royaume de Naples et s'efforcent de pousser la politique pontificale vers leurs propres desseins. Les ducs de Somma et d'Atri, pensionnés par le roi de France, se mêlent à eux et entretiennent leur agitation[3]. Suivant les inquiétudes de son ambassadeur, Charles-Quint fait des remontrances au nonce de Paul III et demande qu'on expulse de Rome les *fuorusciti:* le nonce répond qu'on ne peut les chasser sans attenter à la liberté ancienne de la Cour pontificale[4]. De plus, le bruit court, parmi les agents des princes italiens, que le Roi a donné ordre de distribuer cent mille écus aux nobles de Venise pour obtenir l'adhésion de la République à la ligue, et que le pape, en récompense de cette adhésion, promet Cervia et Ravenne. On dit aussi qu'à défaut des Vénitiens, Henri II et Paul III rechercheront l'alliance des Cantons helvétiques, tant catholiques que luthériens[5]. L'arrivée à Venise, dans les premiers jours de septembre, de l'agent français Odet de Selve alimente ces nouvelles belliqueuses[6]. Un nouveau nonce, Michele della Torre, évêque de Ceneda, remplace à la cour de France Hieronimo Dandino[7].

[1] Mignanelli au card. Farnèse, 1547, 21 octobre, Augusta (Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes., fascio 690; orig.).

[2] Diego Hurtado de Mendoza à Charles-Quint, 1547, 5 octobre, Rome (Rome, Arch. Corsini, vol. 498, fol. 129-131).

[3] *Ibidem.*

[4] W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. X, p. 186.

[5] Desjardins, III, 214.

[6] Pandolfini au d. de Florence, 1547, 10 septembre, Venise (Arch. de Florence, Mediceo, 2967, fol. 660; orig.).

[7] Michele della Torre arriva le 19 septembre 1547, porteur d'un collier de perles de la valeur de quarante mille écus, destiné à Diane de France. J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 20 septembre, Melun (Arch. d'Etat de Modène. Francia; orig.).

On imagine quelle recrudescence de fièvre suscite, dans un tel milieu, le voyage de Charles de Guise. Piero Strozzi, pressentant des occasions de guerre, demande au Roi licence d'accompagner le jeune cardinal, mais le connétable s'y oppose et renvoie le chef des *fuorusciti* en Piémont[1]. Les Farnèse attendent avec impatience Charles de Guise. Dès le début de septembre 1547, Alexandre recommande aux légats du Concile de Bologne de le recevoir « avec honneurs et caresses, parce qu'il est l'âme du Roi et porte toute son autorité »[2]. Et, un peu plus tard, il envoie à la Cour de France son confident Giuliano Ardinghello, chargé de lettres où le petit-fils du pape conclut que sa seule espérance, parmi de si grands malheurs, réside dans l'appui du Très Chrétien[3]. Pour satisfaire en partie aux demandes de garanties territoriales qu'exprime depuis longtemps la diplomatie royale, Paul III investit, le 4 novembre, son petit-fils Horace Farnèse, futur gendre de Henri II, arrivé à Rome le 24 octobre, du duché de Castro[4].

Les espoirs de toute la maison de Lorraine accompagnent le voyage de Charles. Son jeune frère, le marquis du Maine, gendre de Diane de Poitiers, part avec lui[5]. Son aîné, François, qui ne quitte pas la Cour de peur de laisser le connétable y prendre un pouvoir absolu, envoie au cardinal Farnèse des protestations répétées de dévouement et de gratitude, l'assurant que la mort de Pier Luigi ne restera pas sans vengance[6].

Aussi, lorsque Charles de Guise arrive à Rome, le 22 octobre,

[1] Le même au même, 1547, 21 septembre, Fontainebleau (Arch. de Modène. Francia; orig.).

[2] Le card. Farnèse aux légats du Concile. 1547, septembre (Arch. Vatic., Borghèse, I, 3, fol. 88 v°; copie XVIe s.).

[3] F. Giustiniani au Sénat de Venise, 1547, 10 octobre, Moret (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1547, 25 octobre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3465, fol. 2; min.). — Horace Farnèse à Octave, 1547, 5 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 252, fasc. 1; orig.). Octave Farnèse à Horace, 1547, 17 novembre, Bologne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 404, fasc. 1; orig.). Les revenus du duché de Castro étaient alors estimés à vingt-deux mille écus. L'abbé Rossetto au d. de Ferrare, 1547, 5 novembre, Rome (Arch. de Modène, Roma; orig.). Horace Farnèse fut aussi créé par son grand-père « praefectus Urbis ». *Concilii Tridentini diaria*, éd. Merkle, t. II, p. 9.

[5] Voy. plus haut liv. I, ch. II. — F. Giustiniani au Sénat de Venise, 1547, 2 octobre, Moret (Arch. de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3; orig.). F. Vinta au d. de Florence, 1548, janvier, Milan (Mediceo, 3101, fol. 955-972; orig.).

[6] G. Ribier, *op. cit.*, II, 71-78.

y trouve-t-il un terrain admirablement préparé pour les semences efficaces[1]. Les négociations durent plus de deux mois. C'est sur le royaume de Naples que les menées secrètes du cardinal Farnèse tendent à jeter les forces françaises. La conquête de Naples apparaît, sous le règne nouveau de Henri II, en la fin de 1547, aussi présente aux esprits qu'elle le fut jadis. Par moments, il semble que le Roi va prendre une résolution active. « Quant à ce qui touche l'ouverture que l'on vous a faicte du recouvrement des cinq villes et du marquisat del Gouast au royaulme de Naples, écrit Henri II à Charles de Guise, c'est chose que je trouve merveilleusement bonne et ne la puys que grandement louer, en sorte que je veulx que vous offrez de par moy que, quant les Napolitains auront mis entre mes mains les dictes cinq villes, je contriburay dès lors à la moictié de la despense qui se fera, pour la soulde de vingt mil hommes que le pape a tout prestz et d'autre plus grand nombre, s'il en est besoing. » Et, indice remarquable, c'est déjà François de Lorraine que désigne Henri II pour accomplir ces desseins sur Naples : « Davantaige envoyeray par delà, pour mon lieutenant-général, mon cousin le duc d'Aubmalle, qui est, ce me semble, la meilleure eslection que je scauray faire. »[2] Aussi le péril semble-t-il assez proche à Charles-Quint pour que, dans les instructions à Don Philippe son fils, rédigées au début de l'année 1548, l'Empereur montre ses craintes de voir les Français envahir le royaume de Naples et la Sicile[3].

Durant son séjour à Rome, Charles de Guise affermit et précise l'entente des deux diplomaties. Il renouvelle les traités antérieurs, passés avec le pape, et signe, le 2 janvier 1548, au nom du Roi, une promesse onéreuse de subsides et de terres en faveur de Horace Farnèse[4]. De plus, le jeune cardinal élabore, en grand secret, le projet de ligue suivant, qui doit être soumis au souverain : Parme et Plaisance, une fois cette dernière ville recouvrée, doivent être enlevées à

[1] François de Lorraine au card. Farnèse, 1547, 1er octobre, Fontainebleau (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1 : orig.).

[2] Henri II à Charles de Guise, 1547, 27 novembre, Fontainebleau, publ. p. A. von Drüffel, *Briefe und Akten.*, t. I, p. 81.

[3] 1548, 18 janvier, Augsburg, publ. p. Weiss, *Papiers de Granvelle*, t. III, p, 288.

[4] Promesse signée « Charles Cal de Guyse, Francoys de Rohan », 1548, 2 janvier, Rome (Arch. d'Etat de Parme, mazzo *Guerra di Parma* : orig.).

Octave Farnèse, gendre de l'Empereur, pour être remises à Horace, fiancé de Diane de France ; le Roi s'engagera à contribuer à la défense des Etats Pontificaux, en cas d'invasion, et à entretenir une armée suffisante, non seulement pour garder le duché de Parme, mais encore pour conquérir toutes les terres qui ont été usurpées sur l'Eglise ; enfin, Henri II promettra d'envoyer les prélats de l'Eglise gallicane aux sessions du Concile général[1]. D'apparence anodin, ce projet contenait les germes d'une guerre certaine. Avec sa clairvoyance habituelle, Jean du Bellay montrait ces germes au connétable : « J'ay toujours dit et diz encores, écrivait-il, que la ligue défensive a esté, à mon jugement, et est une indubitable entrée à la guerre. » Et il ajoutait, laissant voir que lui-même, en dépit de sa prudence, était légèrement énivré de ces fumées : « Présupposant ladite guerre, le premier qui frapperoit bravement et sagement, non à l'étourdi, auroit ung merveilleux avantage sur son compagnon, et, à ce propos, qui se feust impatronisé ou faict impatroniser du royaulme de Naples ou de la pluspart d'icelluy, lorsqu'il estoit à l'abandon, l'Empereur se fust trouvé bien empesché[2]. »

Le cardinal de Guise quitta Rome, le 3 janvier 1548, entouré de la gratitude des Farnèse et comblé de faveurs par Paul III[3]. Revenu à la Cour, il remercia celui-ci et assura Alexandre que sa servitude, de loin comme de près, lui était « du tout vouée et dédyée »[4].

[1] Bemerkungen über nothwendige Aenderung des Französisch-päpstlichen Vertragsentwurfs (Drüffel, *Op. cit.*, I, 84-85). Bon. Ruggieri au d. de Ferrare. 1547, 31 décembre, Rome : « Domandai al card. di Guisa se la lega era anchora sottoscrita : mi rispose non essere anchora sottoscritta, ma che fra hoggi et domani si sottoscriverà, et si soprastaria a publicarla quando fosse di bisogno, soggiendomi che questa negotiatione non l'havea communicata ne con i suoi cardinali ne con l'ambassatore proprio, et che restarà solo tra lui et N. S. et il R^mo Farnese. Et io lo voglio credere, sapendo chel s^r oratore regio si è doluto che detto R^mo sia proceduto così riservato. » (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[2] Le card. du Bellay à Montmorency, 1548, 28 janvier, Rome (Drüffel. *Op. cit.*, I, 95-96.

[3] Bref à Charles de Guise, 1548, 2 janvier (Arch. Vat., Brev. Pauli III, t. XLI, fol. 4 ; min.). — Paul III à Henri II, 1548, 6 janvier, Rome : « Mirifice delectati sumus ex colloquiis que dilectus filius noster Carolus de Guisa nobiscum habuit : singularem enim prudentiam et optimum judicium cum magna probitate conjunctum in eo cognovimus. » (*Loc. cit.*, fol. 52 ; min.).

[4] Charles de Guise au card. Farnèse, 1548, 24 février, Joinville (Arch. de Parme, Carteggio Farnesiano, Francia ; orig.). Le même au même, 1548, 28 février, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1 ; orig.). — Horace Farnèse à François de Lorraine, 1548, avril, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20548, fol. 84 ; orig.).

Mis au courant des négociations et des projets, Henri II, qui se trouvait alors à Fontainebleau, dépêcha M. de Chemault, le 23 février, pour Rome, « afin de respondre et satisfaire sur tout ce que a apporté Monsieur le cardinal de Guise »[1]. La réponse confiée à M. de Chemault était beaucoup moins enthousiaste que ne l'avaient été les promesses de Charles de Lorraine.

*
* *

C'est qu'en réalité, par le fait même de son absence, le cardinal de Guise avait cédé à Montmorency toute l'influence sur le Roi, durant l'automne 1547. Nous avons vu que le connétable s'était empressé d'en tirer avantage.

Dans cette intrigue, les variations de l'esprit du Roi sont faciles à suivre. Aux sentiments hardis, qui avaient dicté les instructions données naguère au cardinal de Guise, ont succédé, après le départ de celui-ci, le calme et la prudence. Lorsque Charles de Lorraine envoie d'Italie à son maître les articles de l'alliance que proposent les Farnèse, Henri II, sous l'inspiration de Montmorency, répond froidement : « J'ai bien voullu meurement consulter et adviser à ce qui estoit à faire, et ai trouvé que je ne pouvois ne devois accorder lesdits articles, comme ilz estoient couchéz, car il sembleroit que j'allasse rechercher Nostre Sainct Père de ce dont il me doit requérir. Vous scavez qui est celluy de nous deux qui a le plus à faire de l'autre. Aussy je pense qu'ilz seroient bien desgoutéz s'ilz trouvoient maulvais ce que j'ai faict. Et n'est point pour refuzer ne desdaigner les belles occasions qui s'offrent et présentent, mais le bon commencement advance l'heureuse fin. Conclusion, mon cousin, vous ferez entendre dextrement et prudemment à Nostre dit Sainct Père et au cardinal Farnèse mes raisons[2]. »

Il est bien remarquable que cette réserve s'applique alors non seulement aux affaires de Rome, mais à toutes les négociations italiennes. Informé des complots qui se trament contre le gouvernement de Gênes, Henri II apaise l'ardeur du cardinal du Bellay, fort enthousiaste de ces projets. « Il

[1] Montmorency au card. Farnèse, 1548, 23 février. Fontainebleau (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 711 ; orig.).

[2] Henri II à Charles de Guise, 1547, 27 novembre, Fontainebleau (Drüffel, *Briefe*, I, 80-83).

fault regarder et penser à la fin et évènement des choses, dit le Roi, car il est bien facile d'entreprendre, c'est le tout que de bien exécuter[1]. » Et aux sollicitations du duc de Ferrare, Henri II, au risque de ruiner le projet du mariage de François de Lorraine avec Anne d'Este, répond d'un ton sec : « Je n'ay ung seul moien dont je me puisse maintenant ayder ne prévaloir pour faire pour vous aucune chose de ce que je souhaicte et désire infiniment pour le regard de vostre protection »[2].

C'est Montmorency qui écrit par la plume de son maître, et limite aux mesures défensives l'action de la politique royale en Italie, sans écouter les insinuations perfides des alliés besogneux.

Précisément, dans les premiers mois de l'année 1548, un épisode tragique mit au jour les intrigues fâcheuses, auxquelles s'était mêlé le cardinal de Guise, en Italie, et montra le danger de compromettre le bon renom de la politique française en des entreprises déshonnêtes, aventureuses et vaines.

La République de Gênes offrait alors un champ favorable aux conspirations. Les familles Doria et Spinola étaient divisées, l'une et l'autre, en deux factions, qui cherchaient à livrer leur patrie soit à Charles-Quint, soit à la France[3]. La réalisation de ce dernier projet devait être tentée par un jeune homme au nom illustre, qui naguère avait participé à la « conjuration de Fiesque », Giulio Cibo. Fils de parents ennemis, Giulio, qui se trouvait en compétition d'héritage avec sa mère, Ricciarda Malaspina, au sujet de la possession du marquisat de Massa-Carrara, se réfugia à Rome dans le parti français, après avoir demandé successivement la protection de Charles-Quint, de Cosme de Médicis, d'André Doria et de Ferrante Gonzague[4]. A Rome, Cibo tomba dans les menées des *fuorusciti* et des Farnèse, qui en firent leur instrument.

Au mois de décembre 1547, Giulio Cibo et ses complices,

[1] Henri II au card. du Bellay, 1547, 5 novembre, Fontainebleau (Bibl. Nat., ms. fr. 3921, fol. 5 ; orig.).

[2] Henri II au d. de Ferrare, 1547, 17 novembre, Saint-Germain-en-Laye (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.).

[3] G. de Leva, *Storia documentata di Carlo V*, t. IV, pp. 379-380.

[4] Fr. Mussettini, *Ricciarda Malaspina e Giulio Cibo* (Modène, 1864, in-8).

Scipione et Cornelio Fiescho, se mirent d'accord avec les cardinaux de Guise, du Bellay et Farnèse pour l'exécution d'un complot qui aurait livré Gênes à la France Il fut résolu que Cibo et les deux Fieschi quitteraient Rome pour se rendre à Venise, par des voies différentes. A Venise, ils se concerteraient avec les *fuorusciti* génois, « riches et ambitieux », qui s'y trouvaient, puis tâcheraient de pénétrer secrètement dans Gênes, où Paolo Spinola, « jeune, riche et chef de parti », devait les recevoir et les appuyer. Une rivalité de personnes et de factions arrêta un moment l'exécution : les cardinaux français désiraient, en effet, qu'on fît soutenir l'entreprise par le prince de Melfi, gouverneur de Piémont, tandis que les *fuorusciti* réclamaient un chef plus violent, Piero Strozzi[1]. Cette machination avait été préparée, ce semble, à l'insu de Montmorency, auquel répugnaient de tels procédés.

Le premier acte de la tragédie s'accomplit sans difficulté. Giulio Cibo et ses complices gagnèrent Venise, à la fin de décembre 1547. Ils y rencontrèrent, outre les *fuorusciti* génois dont le concours leur était assuré, le comte Pic de La Mirandole, Ottobono Fiescho et aussi, semble-t-il, Piero Strozzi. C'est dans la maison de ce dernier que les conjurés tinrent leurs assises secrètes, auxquelles assistait l'ambassadeur de France[2]. Il paraît bien qu'ils eurent un nouveau colloque avec Charles de Guise, lequel retournait en France, par la route de Vénétie[3].

Après avoir reçu de l'ambassadeur du Roi trois mille écus et un passeport pour le gouverneur de Mondovi, qui devait fournir deux mille hommes de pied, Giulio prit la route de Ferrare, puis de Parme. Mais, le 22 janvier 1548, à Pontremoli, Cibo tomba aux mains des Impériaux, qui l'emmenèrent prisonnier à Milan, sur l'ordre de Ferrante Gonzague, informé par des espions de la conspiration de Gênes.

[1] Avis secret au d. de Florence : « Questi di Roma dovevano partire la notte delli 18 di décembre ; et eransi trattenuti fin a quel tempo, perchè fù disparere che li Francesi volevano che in Genova andasse el principe di Melfi, et costoro volevano Piero Strozzi. » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 384, fol. 173 ; orig.).

[2] Sources cit. — Avis de Venise au d. de Florence, 1548, 4 janvier : «...Che a Venetia erano comparsi il conte della Mirandola et Ottobono del Fiesco con 20 compagni. Che li fuorusciti di Genova spesso negotiano con li capitani che stanno in casa di Piero Strozzi, et spesso anco con l'oratore francese. » (Arch. de Florence, Mediceo, 384. fol. 174 v°).

[3] Desjardins, III, 230.

La joie des Espagnols fut grande : en quête, depuis longtemps, d'une occasion qui permît de dénoncer à l'opinion les menées des Farnèse et du parti français, ils espéraient que, mis à la question, le jeune conspirateur couvrirait de déshonneur, par ses révélations, la politique royale et celle du Saint-Siège. On trouva seulement, sur la personne de Cibo, quelques lettres qui compromettaient le pape et son petit-fils, Octave Farnèse : Don Ferrante les envoya à l'Empereur. Les cardinaux et les agents français avaient eu la prudence de « ne hasarder aucun écrit »; Jean du Bellay rassura le Roi, en lui écrivant que la seule perte était d'une petite somme d'argent. Mais, en réalité, de cet échec moral la politique royale, engagée par Charles de Guise, se tirait sans gloire. Le 18 mai 1548, Giulio Cibo eut la tête tranchée[1].

*
* *

Rome n'était pas seulement cette Cour dont parlera Saint-Simon, « où on entreprend tout ce que l'on peut, et où on se moque de ceux qui le souffrent », elle était aussi « le département de la Foi ». Alliée de la France dans le domaine de la politique, la papauté devait garder, contre son amie, les frontières de son domaine religieux. D'où une singulière complexité des intrigues, un mélange curieux de politesses temporelles et d'admonestations spirituelles, des conflits imprévus et une perpétuelle méfiance.

La fin du moyen-âge, qui marque une notable déchéance de l'hégémonie religieuse du Saint-Siège, est au contraire le point de départ de sa plus grande influence politique. Un intermédiaire exclusif s'étant placé entre le Souverain Pontife et les fidèles, c'est à savoir le Prince, de son côté le pape, pour mieux agir sur ses fils devenus les sujets directs des rois, dut négocier avec ces derniers : de ces conditions naquit une diplomatie pontificale, régulière et organisée. Cette diplomatie, qui reçut mission de défendre à la fois le spirituel et le temporel, ne pouvait pas, dans la

[1] Don Ferrante Gonzague à l'Empereur, 1548, 27 janvier, Milan (*Atti della Società Ligure di storia patria*, t VII, p. 227). Le card. du Bellay au Roi, 1548, 1er février, Rome (Drüffel, *Briefe*, I, 97). Correspondance de l'év. de Forli, 1548, 6 février-16 avril (Arch. de Florence, Mediceo, 4304, fol. 238-260; orig.). — G. Canale, *Storia della repubblica di Genova dall'anno* 1528 *al* 1550, p. 345 ; G. de Leva, *Op. cit.*, IV, 411.

pratique, ne pas confondre ces deux matières : le temporel devait restreindre le spirituel et lui faire perdre son universalité La papauté, dans la République chrétienne qui se dissout, devient elle aussi une sorte de nation — *nazione*. Avec ce caractère s'accentuent, au sein du gouvernement pontifical, les influences aristocratiques des familles romaines ou italiennes. Comme les autres monarchies, le Saint-Siège a ses féaux, et du fait que cette monarchie est élective, la féodalité y paraît plus mouvante, turbulente et anarchique qu'ailleurs [1].

A l'avènement de Henri II, le principe était depuis longtemps admis, dans le conseil du Roi, que le pape agit plus souvent en qualité de souverain temporel qu'à titre de chef religieux. Une longue expérience avait enseigné aux légistes royaux la défiance vis-à-vis de cette souveraineté romaine, dont le trône, souvent vacant, était l'objet d'intrigues incessantes qui amenaient au pouvoir des pontifes inattendus et divers, — d'autant que la diplomatie pontificale, soutenue par sa puissance morale, d'une part, et arrêtée, d'autre part, par la crainte de compromettre sa plus haute mission, jouant sans cesse à l'avance et au recul, se montrait, en fait, aussi fuyante que celle du Turc.

La question italienne, dans laquelle, depuis cinquante ans, la France dépensait forces et argent, accentuait le caractère politique des rapports entre le Roi et la papauté. Celle-ci représentait, aux yeux des agents et ministres français, une puissance à qui l'on peut s'allier, que l'on peut combattre, qui a des soldats, des subsides et aussi des censures. En des circonstances si nouvelles, l'ancien gallicanisme, que les juristes du XVIe siècle prirent tant de goût à formuler [2], devait se mêler de façon intime à la politique profane et suivre en particulier les accidents de la politique italienne.

Avant d'observer la fortune de cet amalgame déjà ancien, sous le règne de Henri II, il importe de noter les sentiments religieux du Roi. Celui-ci était un homme pieux, d'une religion simple, rigide et orthodoxe. Il apportait, en ces matières,

[1] Cf. les considérations intéressantes de Imbart de La Tour, *Les origines de la Réforme*, t. II, pp. 5, 12, 63-64.

[2] Voy. entre autres, les propositions très nettes soutenues par Et. Pasquier, *Les recherches de la France*, l. III, ch. XVI. — Sur la « publicistique » gallicane du XVIe siècle, voy. *Les sources de l'histoire de France au XVIe siècle*, fasc. II, pp. 68-70.

la loyauté, la sincérité et le manque total de souplesse, qui formaient le fond de sa nature. Henri II fit observer, à la Cour et dans le royaume, l'abstinence du carême avec une rigueur qui allait jusqu'à la menace du bûcher. Les ambassadeurs, envoyés des princes protestants et protestants eux-mêmes, durent « faire le Carême » autant que les autres [1]. Jamais le nouveau Roi ne se laissa effleurer, comme son père, par l'influence de la Réforme : il supplicia les novateurs avec la plus roide cruauté. Ce prince, qui par piété ne chevauchait pas le dimanche, avait déclaré à Diane de Poitiers ne vouloir régner que sous la protection de Dieu [2]. De même, la reine Catherine de Médicis professait apparemment un catholicisme fidèle [3]. Enfin, l'Eglise de France, à cette époque, en dépit de grands abus, offrait pourtant la moindre part de scandales dans l'Europe occidentale. « Vostre Esglise gallicane, écrivait Jean du Bellay au Roi, est celle qui aujourd'huy est des plus grandes, plus entières et moins contaminées en ce qui touche la foy et les mœurs. » [4] Sous un tel prince, les conflits religieux devaient intéresser non la doctrine, mais la discipline : il y avait toujours eu, en France, moindre danger d'hérésie que de schisme.

Encore que des liens très étroits pussent réunir les politiques royale et pontificale, cette alliance restait toujours méfiante. Tout « Très Chrétien » qu'il fût, le roi de France n'était pas l'objet de la prédilection intime du Saint-Siège. Celle-ci, en dépit de querelles fréquentes, s'adressait au Roi « Catholique », alors Empereur, Charles-Quint. Dans l'opposition des deux titres, il faut voir plus que les mots : par l'usage même, ces termes de chancellerie acquièrent,

[1] G. Corregrani au d. de Mantoue, 1548, 12 mars, Paris : « Le darò conto del vivere che si fa nella corte in questi dì quaresimali : primo non si mangia carni in conto nissuno, salvo in caso dì necessitate evidentissima, per le prohibitioni che sono non pure nella corte sola, ma in tutto questo regno, intanto che chi ne mangiasse sarebbe senza alcun rispetto abbruggiato .. Soli ne mangiano M. di Omala, M. Illmo di Ferrara et M. di Brisac, quali tre o sono amallati o malissimo conditionnati. Lo ambasciatore d'Inghilterra, ambasciatore di un tanto Re et oltre ciò lutheranissimo et nel suo paese et per tutto, fa la quaresima. Et la Maestà del Re non la fà solo, ma la digiuna tutta et fa che gli suoi digiunanno tre dì della settimana. . Et per vero egli è buonissimo christiano et tali si mostrano anco gli suoi popoli. » (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Francia; orig.).

[2] Alberì, s 1a, II, 173 (1547).

[3] Alberì, s. 1a, II, 280 (1554).

[4] Le card. du Bellay au Roi, 1548, 14 septembre, Rome (G. Ribier, *op. cit.*, II, 164).

dans les documents, un sens précis. L'Empereur, plus pieux encore et surtout plus mystique que le Roi, — il entendait deux et trois messes par jour —, était le champion naturel, « l'avoué » de la papauté [1]. Il combattait le Turc et les hérétiques, alliés extérieurs du roi de France. Quelque orthodoxe que fût la foi de celui-ci, elle ne donnait pas à la Curie romaine les mêmes gages. Sans doute, le Souverain Pontife se plaignait autant de l'Empereur que du Roi ; mais il reprochait au premier l'excès de sa sollicitude pour les affaires du Saint-Siège, tandis que le second pêchait surtout par froideur. Aussi bien, dès le 2 avril 1547, Charles-Quint, défenseur de l'Eglise, s'était cru obligé d'avertir le pape des mauvaises dispositions du nouveau roi de France, en présumant que si François Ier avait « tiré le Turc par les cheveux en la chrétienté, son fils l'y tirerait par les cheveux, les mains et les pieds ». [2]

*
* *

Ces conditions religieuses expliquent l'extrême complexité, les contradictions, les reculs et les heurts cachés qui paraissent alors dans les négociations politiques, engagées entre le gouvernement royal et le Saint-Siège.

Si courtoises, amicales même que fussent ses relations avec Paul III et la famille Farnèse, Henri II avait manifesté, dès le début de son règne, une politique très gallicane. En matière de discipline ecclésiastique, il faisait soutenir par ses agents des propositions fermes et secrètement hostiles.

La translation du Concile général de Trente à Bologne, qui avait refroidi les rapports entre l'Empereur et le Saint-Siège, était la grande question religieuse du temps. François Ier n'ayant pu donner, avant sa mort, son adhésion à cette mesure, Paul III pressait le nouveau Roi de reconnaître le Concile de Bologne. Bien que l'Eglise gallicane se fût

[1] « Advocato della Chiesa », tel était le titre que donnait à Charles-Quint la chancellerie pontificale. — Cf. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. p. Gachard (Bruxelles, 1855, in-8), p. 20.

[2] G. Ribier, *op. cit.*, II, 2. — Les Pères du concile de Bologne ne firent pas écho à ce cri d'alarme de l'Empereur. A la date du 10 avril 1547, « Rmae Dnes S. scripserunt ad ipsum Mirapicensem... gratulantes de novo rege, in cujus pietate multum fidunt. » (*Concilii Tridentini diariorium pars prima*, éd. S. Merkle, p. 638).

montrée assez hostile au Concile général, Henri II ne souleva pas de grosses difficultés : il lui parut utile de faire des concessions, en un temps où le Saint-Siège semblait favoriser les intérêts français en Italie. Dès le mois de juillet 1547, l'évêque d'Imola, Dandino, nonce en France, fit savoir à la Curie que le Roi enverrait à Bologne un ambassadeur, Claude d'Urfé, lequel avait rempli les mêmes fonctions à Trente : il serait accompagné de Michel de L'Hospital, Claude d'Espence, docteur en théologie, Antoine Filhol, archevêque d'Aix, et Claude de La Guiche, évêque de Mirepoix, ce dernier connu pour homme très religieux et d'un entier dévouement au Siège romain. De plus, Henri II désigna les prélats qui représenteraient au Concile l'Eglise gallicane, à savoir les évêques d'Avranches, de Noyon, d'Angoulême, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Séez, de Nevers et de Cavaillon, avec le général de l'Ordre des Minimes[1].

Le 12 août 1547, Henri II délivrait à Claude d'Urfé des instructions qui constituent le plus vif exposé des revendications de l'Eglise gallicane[2].

[1] Le card. de Saint-George et l'év. d'Imola au card. Farnèse, 1547, 18 juillet, Paris : « Nelle cose del concilio S. Mtà certifica di novo S. Bne et l'assicura che non mancherà di mandar li 13 prelati deputati et farà che vi saranno per il più tardi al fine d'agosto et che anche molto prima vene arriverà una bona porte. Similmente vi manderà uno ambasciatore, et sarà il barone d'Urfé, che è uno de quelli che sono stati a Trento per l'altro re. » (Arch. Vat., Nunz. Francia, 1 A, fol. 323 v°). — *Concilii Tridentini diaria*, I, 638, 640, 667, 680-681 ; Le Plat, *Histoire du Concile de Trente*, t. IV, pp. 102-103.

[2] Voici les parties essentielles de ces instructions, d'après une copie italienne du xvie siècle, conservée à la Bibl. Vaticane (Cod. Vatic., lat. 8193, pars 1a, fol. 302 et sqq.) :

« Se accadesse che il Concilio volesse trattare di materie e differenze tra li prencipi secolari, li detti ambasciatori dimostraranno... che il detto concilio non ne puo pigliare cognitione e che è cosa fuor di termini delle auttorità loro... ; caso che pur vogliono seguitare, protestaranno di nullità e di ritornarsene. — Se durante il Concilio sopraviene vacatione della Santa Sede apostolica, avvisarà il Re della forma di eleggere il papa che sarà proposta nel detto concilio... — Se li ambasciatori sentono o conoscano che il papa o suoi adherenti vogliono proponere che il Re metta le mani nelle cose della Chiesa, tanto per causa dell'appellationi come di abusi, come perchè li giudici del Re conoscono sopra il possessorio di cause beneficiali, e così fa riscuotere decime dal suo clero senza l'auttorittà del papa, li detti ambasciatori li faranno intendere destramente et a parte che, si vengono a proponere tutte queste cose..., si proponghino per la parte del Re l'infrascritte. — Primamente, che il papa per abusi et contravenendo direttamente alli santi decreti... piglia le annate delli arcevescovati, vescovati et abbatie di questo regno ed altri benefitii concistoriali in qualunque modo che vachino..., anchor che le dette annate siano prohibite per il concilio Lateranense, Constantiense, Basiliense, e che simili provisioni siano simoniache et nulle di ragione... ; che questo capo solo è sufficiente per privare il papa della sua dignità papale, perch'è cosa certa di ragione e senza controversia che può esser deposto per peccato di simonia,

Au cas où le pape aurait démandé, par ses représentants, une moindre intervention du pouvoir royal dans les affaires de l'Eglise de France, l'ambassadeur devait élever contre la Curie un réquisitoire violent. Sur la question des *annates*, d'abord, d'Urfé avait mission d'exposer que c'était par abus et contravention directe aux décrets des Conciles généraux,

et oltre che l'esattione dell'annate è una pura simonia, è dechiarata tale nei santi decreti... Dal pagamento delle dette annate ne segue la desolatione e rovina delle chiese di Francia e molte volte di molte buone casate, perchè quelli che hanno li gravi benefitii e quelli che ne tengono molti e quelli che ne permutano spesso sono talmente indebitati che non se ne possono rihavere in X. anni appresso, e in quel mezzo sono sforzati di postponere ogni reperatione, e si non vivono molto doppo, le provisioni distruggono i lor amici e le case loro. Ne segue similmente che il detto regno è per causa delle dette annate spogliato del denaro ch'è il nervo della republica, e qualunque cosa che li Romanisti dicono, se transporta e se vola in corte di Roma per questa via la principale sostanza dei danari di questo regno... — Secondariamente, sarà rimostrato che il papa provede a tutti li benefitii del reame per preventioni, contra li santi decreti del concilio Lateranense, dal che anco si cavano de gravi denari... Et delle dette preventioni ne segue un gran disordine in questo regno, perchè la più parte de benefitii [sono provisti] da gente ignorante e indegne e mal viventi, che ne sono state proviste a Roma, dove non si essamina niente che la borsa. Li prelati di questo regno sono ingiustamente frustrati delle lor ragioni et collationi e constretti di vedere questo disordine e mala amministratione nelle lor diocesi... Et ancorchè per il concilio Basiliense le preventioni siano state permesse al papa, quel concilio non fù mai ricevuto dalli papi ne l'è ancora, per il che non se ne possono ajutare... — Tertio sarà rimostrato chel papa commette in Brettagna, in Provenza et in altri paesi chiamati paesi di obbedienza molti abusi evidenti... — E per rispondere all'appellationi come di abuso, e possessorii di benefitii del quali li giudici del Re conoscono, et decime riscosse per il Re, cosa che potria essere che altri volesse mettere inanzi, è certissimo che nelli possessorii de benefitii il Re e li giudici suoi possono intromettere e havere cognitione per le constitutioni canoniche e communi oppinioni delli dottori di ragione canonica, perchè la possessione in se concerne un puro fatto et non la ragione... Item il Re e li giudici suoi ne sono di ogni tempo in buona e immemorabile possessione con saputa e vista dei papi, e vi è bolla espressa di papa Martino, per laquale dichiara chel non intende impedire li Re ne li suoi giudici in la cognitione delli detti possessorii. — Quanto alle appellationi come di abuso della essecutione dei rescritti apostolici et altri, sarà risposto che, in caso di abuso e contraventione alli santi decreti, l'huomo non può riscorrere ad altri che al Re ch'è conservatore di detti decreti e al quale appartiene di farli osservare, e che per la patria di Francia ogni ricorso al supremo Conseglio si chiama appellatione, e nella cognitione di tali appellationi si riguarda solo all'abuso e inconveniente di colui che l'ha impetrata, senza intrare più oltre a disputare dell'auttorità di colui che l'ha concessa; e ne è stato sempre conosciuto in Francia nella maniera sopra detta, tanto sopra la essecutione dei rescritti papali, come sopra quelli che li giudici ecclesiastici del regno fanno contra li sacri canoni, perchè la corte del Parlamento non è in questo caso puramente laïca, ma è una corte e un giuditio misto, nel quale sono tanti giudici ecclesiastici quanto laici... — Quanto alle decime, non è cosa nuova ne fuor di ragione che quelli che hanno de beni temporali ne facciano parte e ne contribuiseano per la difensione del regno e della republica, senza laquale ne loro ne li beni che hanno non potriano sussistere; e se la contributione di laici non basta, conviene che il clero supplisca, massime se l'ha temporale, e non saria ragionevole che tutti li altri stati defendessero con pericolo della lor vita e a lor spese le possessioni delle genti ecclesiastiche, lequali non sono però si sante che l'inimici facessero difficoltà di pigliarsele...» — Cf. ALBERÌ, *Relazioni*, s. 1ª, II. 173. Voy. aussi les notes réunies par F. AUBERT, *Le Parlement au XVIe siècle* (*Nouv. rev. hist. du dr. fr. et étr.*, 1906, pp. 63 et sqq.).

en particulier des Conciles de Latran, de Constance et de Bâle, que le pape levait de telles rentes, — abus assez grave pour que le Souverain Pontife fût privé de sa dignité et déposé comme simoniaque. Les instructions dépeignaient les effets déplorables qui résultaient de ce système des *annates* et en particulier l'appauvrissement du royaume, dont tous les deniers passaient à Rome. En outre, le Roi s'élevait contre l'abus des provisions par prévention, procédure contraire aux décrets du Concile de Latran, par quoi se multipliaient les disputes et procès en Cour de Rome, « où l'on n'examine rien que la bourse », dépouillant de leurs droits les prélats français. Les instructions demandaient qu'on revînt à la Pragmatique de Bourges. Enfin, l'ambassadeur devait aussi protester contre les abus que commettait la Curie en Bretagne, en Provence et dans les autres pays d'obédience.

Il apparaît que la préoccupation dominante du Roi et de ses ministres était celle de l'argent. Les instructions exprimaient une grande indignation contre les procédés innombrables, dispenses, pluralités de bénéfices, etc., au moyen desquels la Curie attirait à Rome les deniers du royaume. De ce point de vue, les plaintes de Henri II peuvent se classer sous trois chefs : revendication des droits des évêques français, que la Curie privait, par abus, de la nomination aux bénéfices de leurs diocèses, pour les livrer aux créatures italiennes ; opposition au développement de la juridiction ecclésiastique ; enfin, vives doléances au sujet des extorsions et pillages de la chancellerie et des tribunaux romains. Ces griefs, et particulièrement le dernier, manifestent la pensée constante du Roi et des légistes de son Conseil, en matière ecclésiastique ; griefs qu'il y a lieu de croire fondés, puisque Charles-Quint montrait, à la même époque, un mécontentement pareil au regard des excès de la bureaucratie romaine [1].

Claude d'Urfé arriva, le 9 septembre 1547, à Bologne, et deux jours après, le 11 septembre, il entrait au Concile [2]. Ainsi, dans le temps même que Charles de Guise se disposait à prendre la route d'Italie, pour aller proposer au pape une étroite alliance, comparaissait devant le Concile un ambassadeur de Henri II, porteur d'instructions où s'affir-

[1] Desjardins, III, 231.

[2] *Concilii Tridentini diaria*, t. I. p. 693.

maient d'irrespectueuses attaques contre le Saint-Siège. Au Roi, très informé de la tradition gallicane, les usurpations de la Curie romaine semblent aussi dangereuses que l'hérésie.

Pendant l'année 1547, les tendances gallicanes du gouvernement royal ne paraissent qu'en des documents secrets : le fond hostile de la politique religieuse est voilé par l'aménité des relations temporelles. Mais, en 1548, la contradiction devient plus saillante.

D'abord, il répugne à la diplomatie du Saint-Siège de trop se compromettre en l'amitié d'un gouvernement qui lui-même n'éprouve aucun scrupule à s'allier au Turc. On apprend, en effet, au mois d'avril 1548, que la ligue, signée jadis par François Ier avec le sultan, est renouvelée et contient, cette fois, des clauses plus étroites[1].

D'autre part, la résistance qu'opposent le Roi et ses conseillers aux revendications ecclésiastiques et aux réformes mêmes, offre un sujet d'irritation croissante. Dès le pontificat de Paul III, le Saint-Siège tentait d'apporter quelques remèdes aux abus de l'Eglise. Au printemps de 1548, le Sacré Collège adressa une lettre à Henri II pour le prier de mettre à exécution, dans son royaume, un décret du pape qui interdisait aux bénéficiers d'administrer plus d'une église cathédrale où métropolitaine, et ordonnait aux prélats, pourvus par le passé, de se démettre, en conformité des nouvelles règles. Tandis que le parti gallican et les fastueux cardinaux, que pensionnait le Roi, s'opposaient vivement à la réforme, les simples évêques français soutenaient cette juste mesure. « Le cardinal Saincte-Croix, écrit Jean du Bellay, dist en plein consistoire avoir charge très expresse des prélats françoys estants à Bologne de remonstrer à Nostre Sainct-Père que ce qui faisoit en vostre royaume l'état ecclésiastique si désordonné qu'il est, y régner tant de scandales, Dieu y estre si mal servi et les pouvres âmes aller tous les jours en perdition, ce n'étoit sinon à cause de la pluralité susdite, contre laquelle le peuple de vostre royaulme crie, ainsi que disent les dits prélats »[2].

Henri II refusa de faire appliquer de suite le décret pon-

[1] Desjardins, III, 231.

[2] Le card. du Bellay à Henri II, 1548, 8 juin, Rome, p. p. Drüffel, *Briefe*, I, 116.

tifical[1]. Esprit routinier, il s'opposait aux innovations religieuses, qu'elles vinssent de l'Eglise romaine ou de ses adversaires. Ce refus marque nettement le caractère du Roi et les principes de sa politique religieuse. Seule, l'influence de ses conseillers favoris pouvait modifier de telles dispositions. Mais, sur le fait de la pluralité des bénéfices, l'accord s'était conclu entre les ministres rivaux : la maison de Guise eût ressenti plus que personne les dommages causés aux grands bénéficiers par cette réforme[2] : quant aux gallicans, ils prétendaient repousser l'ingérence de la Curie dans leurs affaires. Jean du Bellay défendait avec esprit la mauvaise cause du Roi : « Desjà, écrivait-il au sujet des églises, tous les cardinaulx qui en tenoient plus en Italie se sont réduicts à une. Il est vray qu'ils n'ont pas eu grand interestz, car chacun d'eulx a retenu regrectz et quasi tous les fruictz. Encore ont-ils pour la plupart prins en bénéfice récompense de leurs résignataires aultant ou plus que ne montent lesdicts fruictz, au moyen de quoy aulcuns y ont gaigné et nul d'eulx y a perdu. Si, ne laissent-ils pour cela de se magnifier par entre eulx de l'exemple qu'ils donnent aux aultres, se plaisants fort en eulx-mesmes, et, ainsi qu'on dit, s'entrechatouillent l'ung l'aultre de ce faict, et cependant cryants contre nous, comme s'il ne tenoit plus que à nous que la

[1] Henri II à « noz très chers et grans amys les cardinaux du Sainct-Siège apostolicque », 1548, 10 avril, Saint-Germain-en-Laye : « Très chers et grans amys, Nous avons par ci-devant receu la lettre que vous nous avez escripte, touchant ceulx d'entre vous qui ont l'administration de plus d'une église cathédrale ou métropolitaine en noz royaume et païs de nostre obéyssance, afin de s'en desmettre et n'en retenir que une, suivant le décret faict par Nostre Sainct Père le Pape, depuis deux ans en ça, sur quoy vous désirez que nous leur accordons et octroions nostre consentement, sans lequel ilz ne peuvent ne doivent faire aucunes permutations ou cessions, avec réservations, pensions et regretz. Et combien que de leur part nous aient esté faictes jusques icy plusieurs requestes et instances tendans à ceste mesme fin d'obtenir nostre dict consentement, toutefois nous y avons faict difficulté pour les notoires intérest et préjudice que nous avons à telles démissions, en tant que touche les églises ès quelles par ci-devant a esté pourveu aux nominations tant du feu Roy nostre très honoré seigneur et père que Dieu absoille que de nous, et ce, pour les causes et raisons que vous sçavez et entendez assez, lesquelles nous meuvent encores de supplyer et requéryr Nostre d. Sainct Père mectre en considération nostre d. intérest et préjudice, pour le regard des provisions du passé, et se contenter que sond. décret ait seullement lieu et sorte effect pour l'advenir, vaccations occurentes desd. esglises... » (Arch. Vatic., Principi, t. XV, fol. 1 et 3 *bis* ; orig.). Le décret fut appliqué quelques années après. Hippolyte d'Este, par exemple, résigna l'archevêché de Lyon, en 1551, en faveur du cardinal de Tournon.

[2] Mich. della Torre, nonce, au card. Farnèse, 1540, 19 novembre, Poissy (Arch. Vat., Principi, t. XIV, fol. 100-105 ; orig.).

primitive Esglise ne fust restituée en son ancienne beaulté[1] ».

L'attitude du gouvernement en matière religieuse indignait Paul III : celui-ci s'étonnait de trouver en un roi d'apparence débonnaire une résistance aussi tenace, « retombant toujours à la fin là dessuz qu'il ne se peult persuader qu'ung prince qui a de son commencement donné si bonne odeur de soy, voulust desnyer au Sainct-Siège Apostolicque les choses de justice après les luy avoir asseuréez »[2]. Sur tout le domaine des affaires ecclésiastiques, qu'il s'agît d'indults ou même de conciles nationaux, le Roi soutenait fortement la tradition gallicane. Le fond de sa politique et l'activité de ses agents à l'égard de l'Eglise se manifestaient par « le désir inextinguible de recouvrer ung jour la Pragmatique »[3].

Comme de coutume, les tendances du Roi étaient renforcées par les Parlements, « les Universitez et Facultez, et mesmement celle de théologie, qui de tout temps a, comme chascun scayt, en la teste ceste auctorité suprême des conciles et des prélatz »[4]. Lorsque le cardinal de Lorraine fonda, en 1549, une Université dans la ville de Reims, Paul III lui décerna des bulles qui déclaraient, entre autres faveurs, que le Roi serait absous de toutes les excommunications qu'il avait pu encourir. Cette libéralité de la Cour de Rome fut refusée par le Parlement de Paris. Celui-ci ne consentit à vérifier les bulles qu'après y avoir inséré la mention « que nonobstant cette prétendue absolution, on ne pouvoit inférer que le Roy eust esté ou peust estre à l'advenir aucunement, ny pour quelque cause que ce fust, sujet aux excommunications et censures apostoliques, ny préjudicier aux droits, privilèges et prééminences du Roi et son royaume »[5].

Paul III saisit l'occasion du voyage de Henri II en Piémont, aux mois d'août et de septembre 1548, pour faire présenter au Roi, par un envoyé extraordinaire, les revendications du Saint-Siège en matière religieuse. Cet ambas-

[1] Le cardinal du Bellay à Henri II, 1548, 8 juin, Rome, p. p. Drüffel, *Briefe*, I, 116.

[2] Le card. du Bellay à Henri II, 1549, 10 janvier, Rome, p. p. Drüffel, *Briefe*, I, 192.

[3] Le Roi au card. du Bellay, 1548, 27 décembre, Saint-Germain ; le card. du Bellay au Roi, 1549, 25 janvier, Rome, p. p. Drüffel, *Op. cit.*, I, 194 et sqq.

[4] *Ibidem*.

[5] Et. Pasquier, *Recherches de la France*, l. III, ch. xviii.

sadeur, Bartolomeo Cavalcanti, rencontra la Cour, nous l'avons dit, à Pignerol : il exposa au Roi, à Montmorency et aux Guises les doléances du pape, en particulier sur la matière des indults, mais, en dépit de ses efforts qu'appuyèrent les nonces ordinaires, il ne retira de ces entrevues successives que des promesses aimables[1].

Paul III, jusqu'à sa mort, trouva les mêmes résistances; Henri II repoussa les empiétements de la Curie avec constance. Il est vrai que le Roi donnait à la religion d'autres gages : « pour continuer sa possession du nom et titre de Très Chrétien », il faisait exécuter les hérétiques « par les carrefours » de ses bonnes villes. Contre la Réforme et contre le Saint-Siège, il maintenait la foi et les prérogatives de l'Eglise nationale[2]. Au reste, le péril de l'hérésie ne s'était pas encore imposé assez fort aux préoccupations des « gallicans » et des « ultramontains », pour que les uns et les autres dussent négliger leurs querelles ordinaires.

*
* *

Ces disputes ecclésiastiques rendent précaire tout projet d'accord entre la diplomatie du Roi et celle du pape, dans le domaine de la politique temporelle, d'autant que le parti hostile aux aventures italiennes se confond, en France, avec le parti gallican. Ainsi s'explique qu'après les grandes courtoisies, qui ont entouré le voyage de Charles de Guise, survienne, en 1548, un refroidissement notable. Même, la mauvaise humeur de Henri II, éveillée par les efforts que

[1] *Instruttione a messer Bartolomeo Cavalcanti... :* le pape le choisit, « che oltre all'essere idoneo per la virtù et fede vostra..., S. Bne sa ancora che S. Mtà vi conosce et vi ama et puo tenervi per confidente, onde spera che questa ambasciata sarà ricevuta tanto più gratiosamente da S. Mtà. » (Bibl. Nat., ms. ital. 1171, fol. 187-189, et 1177, fol. 131-135 ; copies). Cf. A. Pieper, *Zur Enstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen* (Friburg, 1894, in-8), pp. 194-196. — B. Cavalcanti au card. Farnèse, 1548, 7 septembre, Pignerol : récit de ses démarches (Arch. Vatic., Principi, t. XIV A, fol. 210 vo et sqq. : orig.). — Cavalcanti était accompagné de Fulvio Orsini, représentant du card. Farnèse. A. Serristori au d. de Florence, 1548, 23 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3466, fol. 24 ; orig). — Sur la rencontre à Pignerol, Hipp. d'Este au card. Farnèse, 1548, 3 septembre, Pignerol (Arch. d'Etat de Parme, Piemonte ; orig.). Montemerlo à l'év. de Pola, 1548, 6 septembre, Pignerol : « Hieri partì il sr Fulvio con la sua banda. Domani partirà M. d'Imola et il Cavalcanti. » (Arch. de Parme, Roma ; orig.).

[2] Montmorency au card. du Bellay et à l'amb. d'Urfé, 1549, 8 juillet, Paris, p. p. Drüffel, *op. cit.*, I. 242. Cf. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, II, 220, 230, 243 et sqq.

déploie le nonce auprès de Charles-Quint, Pietro Bertano, pour réconcilier l'Empereur et les Farnèse, se changerait bientôt en hostilité, si l'influence des Guises et des *fuorusciti*[1] et une affection ancienne envers Horace Farnèse ne maintenaient l'esprit du Roi, malgré Montmorency.

Au printemps de cette année 1548, Paul III, demeuré sous le charme des promesses du jeune cardinal de Guise, s'étonne des hésitations du Roi. Le 7 mai, Alexandre Farnèse adresse à Charles de Lorraine une demande précise touchant « ce qui reste à esclarcir pour l'exécution et accomplissement de ce qui est commencé entre Sa Majesté et Sa Sainteté ». Charles, surpris, à son retour d'Italie, par les intrigues du connétable, et, d'ailleurs, tout occupé à négocier le mariage de son frère François avec Anne d'Este, donne en réponse des assurances vagues : « Sa Majesté n'a jamais esté despourveue de bon vouloir, mais a tousjours désiré que les choses s'entretinssent et passassent ainsy qu'il avoit esté accordé quant j'estoys par delà. » Et il ajoute cet aveu, qui révèle les objections soulevées dans le Conseil du Roi : « S'il s'est trouvé quelques longueurs ou retardement de temps, les difficultéz des choses qui estoyent ambigües les ont engendrées. »[2] En fait, à cette époque, toute l'activité italienne de la diplomatie royale est occupée à Ferrare : on s'efforce, à l'occasion du mariage d'Anne d'Este, d'entraîner Hercule II dans une alliance avec la France et, pour attirer ce prince méfiant, on lui promet la cession du comté de La Mirandole, dont le possesseur, Galeotto Pico, serait récompensé par le duché de Chartres[3].

De l'indifférence du gouvernement royal les Farnèse rendent responsable le nonce, Michele della Torre, évêque de Ceneda, qui a remplacé Dandino, au mois de septembre 1547. Ils décident de renvoyer Dandino à la Cour, en le chargeant d'une mission extraordinaire : en effet, l'ancien nonce quitte de nouveau Rome, le 4 juin 1548, emportant « la somme de tous les manèges de Sa Sainteté avec le Roi Très Chrétien », passe par la Suisse, et rejoint Henri II

[1] C. Wirz, *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz* (Bâle, 1895, in-8, pp. 442-443).

[2] Le card. de Guise au card. Farnèse, 1548, Esclairon (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1548, 2 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 72 : orig.).

à Is-sur-Tille, le 26 juin[1]; de là, en compagnie de la Cour, il s'achemine en Piémont. Les *fuorusciti* s'agitent alors et le pape réclame encore l'envoi de Piero Strozzi à Parme[2]. Dans l'entourage du Roi, ces pressions déterminent une recrudescence de compétitions : les Guises poussent le projet d'une ligue offensive, qui tiendrait en respect la *grandezza* de Charles-Quint; Montmorency approuve le principe d'une ligue strictement défensive, dont nulle clause ne puisse provoquer la guerre. Au reste, l'obstacle principal à toute entente définitive réside dans l'avidité des Farnèse : ceux-ci demandent au Roi de fournir sept cent mille écus, qui seraient déposés à Rome d'avance par les banquiers de la couronne, mais Henri II ne veut pas que ses deniers sortent de Lyon[3]. Les négociations de Dandino, comme celles du nonce Della Torre, cheminent sur un terrain difficile. A partir du mois d'août 1548, c'est au contraire la diplomatie pontificale qui devient fuyante. Rebelle aux propositions onéreuses de ligue offensive, Henri II poursuit cependant son dessein d'alliance pacifique avec le Saint-Siège et réclame vivement les garanties territoriales qui ont été promises en faveur de Horace Farnèse, le fiancé de sa fille légitimée, Diane. Au contact de la terre italienne, dans le voyage de Piémont, l'ambition du Roi s'anime. De Suse, le 10 août, Henri II dépêche à Rome le secrétaire L'Aubespine, avec mission d'obtenir que Paul III réalise ses engagements, quant à l'investiture de Parme, promise à Horace Farnèse. Le choix d'un « secrétaire » pour accomplir cette mission en indique l'importance. Arrivé à Turin, le Roi renouvelle ses instructions à L'Aubespine, par des lettres datées du 14 août[4].

[1] Le même au même, 1548, 4 juin, Rome : « Questa mattina parti el vescovo Dandino per la volta di Francia con la somma di tutti i maneggi tra S. Stà e'l Chmo et farà el suo camino per terre di Svizzeri ; et se non rimarrà nuntio in quella Corte, si volgeranno al meno in lui tutti i più importanti negocii, per la poca satisfattione che ha S. Stà di quello che ha hoggi appresso S. Mtà Chma. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 12 ; orig.). Michele Francino au d. de Ferrare, 1548, 9 juin, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1548, 27 juin, Soulongé (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1548, 18-19 juin, Rome (G. Canestrini, *Legazioni d'Averardo Serristori*, p. 167). Le même, 18 juillet (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 120 : orig.).

[3] G. Canestrini, *op. cit.*, p. 173-177.

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1548, 19 août, Rome : « Comparse el secr. L'Abopina. Le lettere che porta detto secretario son delli 9 o 10 di Susa ; ma

Le secrétaire L'Aubespine entra à Rome, le 18 août, et, le lendemain, accompagné du cardinal du Bellay, de l'ambassadeur de Gié et de M. de Chemault, il présenta au pape la requête de son maître. Paul III accueillit par d'aimables propos l'envoyé extraordinaire, mais « quant c'est venu au joindre et que ledit de L'Aubespine l'a voulu estraindre pour y fournir de sa part, [le pape] a mis en avant le dangier qu'il y avoit de bailler l'investiture de Parme au duc Oracio, se promectant que aussitost il auroyt la guerre sur les bras, et qu'il vouloyt premièrement voir le roy armé »[1]. Ce refus imprévu faillit provoquer une rupture éclatante. Montmorency, furieux d'avoir été entraîné et berné, accusa le pontife d'ingratitude : « Je vous puis dire, écrivait-il à Charles de Maurillac, que le Roy a oppinion que ce bonhomme, mené de la main d'aultruy, obliera la mort de son fils et le tort que l'on luy a faict. »[2] Paul III, lassé des tergiversations du gouvernement royal, préparait maintenant sa réconciliation avec Charles-Quint.

L'Aubespine quitta Rome dans la nuit du 22 août, non sans avoir montré son dépit. Il partit brusquement, en repoussant les instances des Farnèse, qui le priaient d'attendre le retour de Bartolomeo Cavalcanti, envoyé à la rencontre du Roi, en Piémont[3].

L'échec de la mission politique de L'Aubespine irrita vivement l'un et l'autre partis de la Cour de France, le connétable et les Guises. Mêlant des grains de gallicanisme à leur indignation contre le « renardique » Paul III, Montmorency, le chancelier Olivier et L'Aubespine même enseignent au Très Chrétien l'irrespect à l'égard du pontife. « Vous jugerez clairement et évidemment, écrit Montmo-

dietro a lui è venuto un corriere che porta lettere dei XIIII di Turino... » (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 186 et sqq. ; orig.). — Hipp. d'Este au card. Farnèse, 1548, 10 août, Novalese : recommande L'Aubespine (Arch. d'Etat de Parme, Piemonte : orig.).

[1] Montmorency à Marillac, 1548, 7 septembre, Embrun, p. p. Drüffel, *Briefe*, I, 154.

[2] *Ibidem.*

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1548, 22 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 199 ; orig.). — P. Bertano au card. Farnèse, 1548, 7 octobre, Bruxelles : « La partita di Aubaspina di Roma scritta qui essere stato con isdegno ha fatti allegrar molti ; ma io non la credo, perchè so che conoscete non esser tempo di rompere. Ben vi fo certo che Francesi han più bisogno di voi che voi di loro, perchè all'ultimo tutti i dissegni si rissolvono a essi. » W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, XI, 112.

rency au Roi, que le pape avec ses ministres vous ont jusques icy usé de toutes dissimulations, lesquelles ils ont depuis quelque temps voulu couvrir de pur mensonge, pour en former une vraye meschanceté, puisqu'il fault que je l'appelle ainsi. [1] » De son côté, Charles de Guise, las d'être invoqué et pris à partie pour ses promesses passées, se dégage avec vivacité et reproche aux Farnèse leurs faux-fuyants[2].

Cette mauvaise humeur générale provoque bientôt de petites exécutions. Le nonce extraordinaire, Hieronimo Dandino, et François de Gié, ambassadeur du Roi à Rome, accusés de maladresse, sont rappelés l'un et l'autre par leurs gouvernements. L'ambassade de Rome est alors confiée au gallican Claude d'Urfé, qui, parti de Lyon le 26 septembre, arrive dans la Ville éternelle, le 6 novembre 1548[3].

L'année suivante, c'est le cardinal du Bellay qu'on sacrifie. Les Guises, nous l'avons dit, ne l'aimaient pas : ils le rendirent responsable des négociations flottantes, dans lesquelles s'énervait la politique italienne. A dire vrai, Jean du Bellay manquait de fermeté, ne sachant obtenir du Saint-Siège ni l'accomplissement de ses promesses politiques, ni le retrait de ses prétentions ecclésiastiques : la Curie persistait à demander l'application du décret sur la pluralité des bénéfices et ne cessait d'importuner le gouvernement royal au sujet des indults[4]. Au début de mars 1549, du Bellay

[1] G. Ribier, *Op. cit.*, II, 155 et sqq.

[2] Serristori au d. de Florence, 1548, 28 septembre, Rome : « El Rmo di Guisa resta malissimo satisfatto di costoro, et nell'esserli parso d'esser stato aggirato, s'è convertita in grande sdegno la volontà ch'ei teneva nel servitio et commodo di casa Farnese. Del Dandino dice el card. di Bellai cose grandissime, et mostra che lui è stato cagione che non sia successa la confederatione. » (Mediceo, 3267, fol. 262 ; orig.). Niccolò da Ponte au Conseil des X, 1548, 2 août, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Capi Cons. X, Roma : orig.).

[3] Dandino prit congé du Roi à Pignerol, le 6 septembre 1548. Montemerlo à l'év. de Pola, 1548, 6 septembre, Pignerol : « Mons. d Imola prese licentia dal Re et domatina partirà per la volta di Roma. Questi sri sono mal satisfatti de lui, et gli hanno detto liberamente che sanno bene come ha scritto senza intervento de Mons. di Ceneda et che ha seminato alcuni mali officii tra N. Sre et il Re, havendo scritto molte cose che non gli sono mai state dette ne manco accennate. » (Arch. d'Etat de Parme, Piemonte ; orig.). Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1548, 22 septembre, Lyon (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Ippolito II : orig.). Henri II au d de Ferrare (Arch. de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.). — A. Serristori au d. de Florence, 1548, 7 novembre, Rome (Mediceo, 3267, fol. 328 ; orig.). — Claude d'Urfé était un « italianisant » distingué. On trouve des lettres italiennes de lui aux Arch. de Mantoue (Francia ; orig.), adressées à L. Arrivabene, au sujet de l'éducation du dauphin François et de Louis de Gonzague.

[4] Bref de Paul III à Henri II, 1549, 8 mars (Arch. Vatic., Brev. Pauli III, t. XLV, fol. 89 ; minute).

ayant transmis de nouveau par lettre les réclamations du Saint-Siège au sujet de cette question des indults, Charles de Guise, d'ordinaire fort réservé, ne put cacher sa colère[1]. On accusa le vieux cardinal, enclin aux confidences et doué d'un cœur trop sensible, d'avoir manqué de prudence dans ses relations avec Mendoza, ambassadeur de Charles-Quint à Rome. Il est permis aussi de penser que Jean du Bellay, très pacifique, mécontenta le parti belliqueux de la Cour par le projet, qu'il avait ébauché, d'une réconciliation entre l'Empereur et le Roi[2]. En outre, pressentant la mort du pape, les Guises et les Farnèse, au printemps de 1549, s'efforçaient de raviver leur alliance, affaiblie naguère par l'insuccès de la mission du secrétaire L'Aubespine. C'est, en effet, au mois de mai 1549, que, sur les instances du jeune Horace Farnèse, Paul III conféra à Charles de Guise le privilège de Cluny, dont nous avons noté plus haut l'importance[3]. Pour maintenir et augmenter ces bonnes dispositions, et aussi pour préparer la voie aux ambitions pontificales de la maison de Lorraine, les Guises désiraient envoyer à Rome un représentant qui, investi de l'autorité du Roi, défendît en même temps leurs propres intérêts.

Montmorency ne fit rien pour sauver de la disgrâce Jean du Bellay, bien qu'il fût son ami. Le connétable, nous l'avons vu, saisit, dans ce jeu d'intrigues, l'occasion qui s'offrait d'éloigner Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, dont la récente alliance avec les Lorrains l'inquiétait.

En vain, du Bellay montra-t-il son dévouement. Quelques jours après avoir donné, en l'honneur de la naissance du duc d'Orléans, le fameux spectacle de la *Sciomachie*[4], il apprit quelles accusations de maladresse politique formulaient contre lui, à la cour de France, ses ennemis stimulés par les Guises; en même temps, il reçut la nouvelle de l'arrivée prochaine d'Hippolyte d'Este à Rome. Le malheureux cardinal en fut tout « abattu »[5]. A ce moment même,

[1] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 10 mars, Poissy (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 751 ; orig.).

[2] Mendoza à l'Empereur, 1548, 7 septembre, Rome (Döllinger, *Beiträge*, p. 159).

[3] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 10 mai, Poissy (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 751 ; orig.).

[4] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 10 avril, Poissy (Arch. de Naples, Cartes Farnes., fascio 751 ; orig.).

[5] A. Serristori au d. de Florence, 1549, 24 avril, Rome : « Fù avvisato il Chmo,

les événements semblaient confirmer les accusations portées contre lui : Paul III réglait les termes de sa réconciliation avec Charles-Quint et fixait l'héritage de ses petits-fils d'une manière qui ne pouvait être agréable au gouvernement royal. Révoquer à l'Eglise le duché de Parme, donner en échange à Octave Farnèse, gendre de Charles-Quint, le duché de Castro, dont serait frustré Horace Farnèse, lequel devrait s'accommoder du maigre Etat de Camerino, telles étaient les dispositions que préparait le vieux pontife, à l'approche de la mort[1]. Il pressait d'aviser.

*
* *

Dès le mois de mars 1549, Henri II avait décidé de hâter le départ du cardinal de Ferrare pour Rome. Au cours d'une audience, qui lui fut accordée, le 30 mars, à Chantilly, Hippolyte d'Este reçut mission d'empêcher par tous ses efforts la réconciliation définitive de Paul III avec l'Empereur[2]; plus tard, le Roi lui donna l'autorité nécessaire pour proposer un nouveau projet de ligue à la diplomatie pontificale.[3]

Hippolyte prit congé du souverain, le 8 mai, à Saint-Germain-en-Laye : le cardinal de Guise, accompagné de la majeure partie de la maison de Lorraine, l'accompagna jusqu'à Paris. Le « protecteur » allait représenter en Italie le Roi et les Lorrains[4]. Nous avons vu qu'il arriva, le 13 juillet, dans la Ville éternelle; il y prit aussitôt la direction des affaires de France. Quelques jours auparavant, le

per qual ch'io ritraggo da un di questi Franzesi, ch'il car^le di Parigi non era buon instrumento per i negotii che s'havevon a trattar di quà, et che per sua cagione molti ch'eron stati trattati havevon havuto male successo. Su questa informatione pensa chi me l'ha detto che S. M^tà Ch^ma sia caduta in resolutione di mandare di quà il car^le di Ferrara, persuasane massimamente da casa Guisa, laquale per molti respetti harà ajutata detta resolutione : laquale, come si conosce che non piace a detto R^mo di Parigi, così pare che si mostrì da alcuni giorni in quà molto sbattuto. » (Mediceo, 3268, fol. 84-85 ; orig.). — Cf. Mendoza à l'Empereur, 1549, 3 août, Rome (W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, XI, 818), et le card. du Bellay au Roi, 1549, 23 août, Rome (G. Ribier, *op. cit.*, II, 243).

[1] F. Montesa à Mendoza, 1548, 19 juillet, Rome (Drüffel, *Briefe*, I, 126). D'Urfé au Roi, 1549, 25 avril, Rome (*ib.*, I, 216).

[2] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 31 mars, Poissy (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 751 ; orig.).

[3] Le même, 1549, 10 mai (*ibid.* ; déchiffrement).

[4] *Loc. cit.*

personnel de la secrétairie d'Etat avait été renouvelé : Hieronimo Dandino, assisté d'Annibal Caro, avait reçu la charge des négociations avec l'Allemagne ; les affaires et les négociations avec la France avaient été confiées à Bartolomeo Cavalcanti et à Sebastiano Gualterio, ancien secrétaire du cardinal Trivulzio, sous la direction suprême de l'évêque de Pola.[1]

Cependant, le cardinal du Bellay restait à Rome. Le Roi lui donna ordre de continuer l'examen des affaires politiques, de concert avec Hippolyte d'Este et l'ambassadeur d'Urfé[2]. Mais cette situation ne pouvait durer longtemps : l'arrogance du cardinal de Ferrare et la susceptibilité de Jean du Bellay se heurtèrent bientôt.[3] Celui-ci demanda son rappel : vers le 15 septembre, il reçut une lettre de son frère, Martin, seigneur de Langey, annonçant que le Roi lui donnait congé de quitter l'Italie et de rentrer à la Cour, où il serait accueilli de bonne grâce[4]. Jean partit de Rome, le 22 septembre ; il laissait son rival maître des négociations[5].

Les instructions que Henri II avait remises au cardinal de Ferrare le chargeaient d'exiger du pape, avant tout, la cession de l'Etat de Parme à Horace Farnèse, fiancé de Diane. Grand fut l'étonnement d'Hippolyte d'Este, lorsqu'arrivé à Rome, il trouva la question résolue en sens contraire par Paul III. Horace, il est vrai, refusait d'accepter Camerino que lui offrait son grand-père et s'appuyait, pour réclamer Parme et Castro, sur les promesses consenties naguère à Henri II par la diplomatie du Saint-Siège. Par contre, le pape

[1] Serristori au d. de Florence, 1549, 29 juin, Rome : « Nella secretaria di S. Stà si sono divise le provincie per conto dei negotii : a Mons. Dandino tocca quella della corte Cesarea, havendoli dato per substituto M. Annibale Caro, et al Cavalcanti è tocca quella di Francia, con un substituto che si domanda M. Sebastiano Gualterio, gia secretario del carle Treultii. A Mons. di Pola tocca quasi a vedere il tutto. » (Mediceo, 3268, fol. 222 : orig.). — Sc. Gabbrielli à la *Balia* de Sienne, 1549, 13 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCV, 50 : orig.). B. Ruggieri, 1549, 13 juillet, Rome (Modène, Roma : orig.).

[2] B. Buonanni au d. de Florence, 1549, 3 septembre, Rome : « Il carle di Parigi ha havuto ordine dal Re di potere ingerirsi nei negotii giuntamente con Ferrara et con l'ambasciatore. » (Mediceo, 3268, fol. 356 ; orig.).

[3] Le même, 14 septembre (*ib.*, fol. 382 ; orig.).

[4] Le même, 19 septembre : « Il carle di Parigi hebbe licentia dal Chmo d'andarsene in Francia et gli fù procurata da Mons. di Langè, suo fratello, che scrive a S. S. Rma che vada quanto prima, perchè sarà benissimo vista da S. Mla Chma. » (*ib.*, fol. 385 vo ; orig.).

[5] Il partit en poste « con X o XII creati, con animo d'havere a tornarvi in questa prossima primavera. » Le même, 21 septembre (*ib.*, fol. 397 vo ; orig.).

s'obstinait à vouloir réunir aux Etats de l'Eglise les duchés, qui en avaient été distraits jadis pour apanager son fils, puis ses petits-fils : c'était le seul moyen de regagner l'amitié de l'Empereur et d'assurer la tranquillité de sa propre vieillesse[1].

Surpris, le cardinal de Ferrare se hâta d'envoyer à la Cour un secrétaire, Francesco Villa, pour demander l'avis du Roi[2]. Henri II ne mit guère de diligence à y répondre, et c'est seulement le 10 octobre que Villa repartit de Compiègne pour Rome, chargé d'instructions tendant à renouer les vieilles pratiques de la ligue défensive[3].

En réalité, tout le monde sentait proche le temps où il faudrait agir, et non plus négocier. Le dernier acte de la longue et trouble comédie qui s'était développée, au milieu des intrigues, des appétits et des haines, sous le pontificat du tortueux Paul III, se joua à l'automne de 1549[4]. Le héros en fut Octave Farnèse. Ce personnage devait figurer, pendant sept ans, parmi les bénéficiaires de la politique italienne de Henri II.

Fils de Pier Luigi, Octave Farnèse, né en 1524, avait épousé, quatorze ans plus tard, la veuve d'Alexandre de Médicis, Marguerite d'Autriche[5]. Cette femme illustre, née des amours fugitives de Charles-Quint avec une humble tapissière brabançonne, apportait, dans son nouveau mariage, de fâcheuses répugnances conjugales, mais aussi des vertus de santé, de labeur et de réalisme qui lui permirent, parmi les révolutions et les traverses, de sauver tou-

[1] Serristori au d. de Florence, 1549, 9-16 juillet, Rome (Mediceo, 3268, fol. 229-233 ; orig.).

[2] B. Ruggieri au duc de Ferrare, 1549, 31 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). Francesco Villa était, en 1556, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Henri II au duc de Ferrare, 1556, 24 février. Blois (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

[3] Henri II au card. Farnèse, 1549, 10 octobre, Compiègne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 2 ; orig.). — Cf. le card. de Ferrare au Roi, 1549, 14 août, Rome (G. Ribier, *op. cit.*, II, 232). — L'Empereur fit présenter au Roi, par son ambassadeur Saint-Mauris, des plaintes au sujet « des pratiques et sinistres négociations du cardinal de Ferrare à Rome ». Charles-Quint à Saint Mauris, 1549, 31 octobre, cit. p. W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, XI, 360, n. 3.

[4] G. de Leva, *Storia documentata di Carlo V*, t. V, pp. 49 et sqq.

[5] Parmi une bibliographie considérable, voy. surtout A. de Reumont, *Margherita d'Austria, duchessa di Parma* (*Arch. stor. ital.*, s. 4a, t. VI, pp. 15 et sqq.) ; Rachfahl, *Margaretha von Parma, Statthallerin der Niederlande* (Munich-Leipzig, 1898, in-8) ; A. Cauchie et L. Van der Essen, *Inventaire des archives farnésiennes de Naples* (Bruxelles, 1911, in-8).

jours sa fortune propre. Sous une telle influence, le caractère d'Octave Farnèse, trop jeune époux, mais politique déjà mûr, prit bientôt tout son relief : ce caractère était fait d'une extraordinaire ténacité dans la ruse et l'avarice. Octave avait retenu tous les vices des Farnèse, sans garder le brillant dont se paraient ses frères [1]. Titien lui a donné la pose d'un quémandeur [2] : l'historien ne peut qu'accentuer encore ce trait.

L'avidité d'Octave était soutenue par une singulière énergie et le plus parfait manque des scrupules. Duc de Camerino et préfet de Rome, en 1539, chef de l'avant-garde espagnole, en 1541, dans l'expédition d'Alger, il poursuivit, à dix-neuf ans, la réalisation de ses rêves de fortune, la possession du duché de Milan ou de l'Etat de Sienne. Frustré de l'une et l'autre proies, il n'hésita pas à disputer à son propre père, en 1545, par des intrigues secrètes, le duché de Parme. Il n'obtint que le duché de Castro, cédé par Paul III contre restitution à l'Eglise de l'Etat de Camerino. Octave servit ensuite Charles-Quint et se distingua dans les guerres germaniques. Après l'assassinat de Pier Luigi, en septembre 1547, les Parmesans l'acclamèrent comme leur duc. De ce jour, il devint suspect aux Impériaux. Poursuivi par l'inimitié de Ferrante Gonzague, menacé par Charles-Quint, exhorté par son grand-père Paul III, Octave garda jalousement son duché jusqu'en 1549.

A cette date, nous l'avons vu, le pape, désireux d'ôter tout objet aux ambitions contradictoires des Espagnols et des Français, décida de réunir aux Etats de l'Eglise le duché de Parme, — Plaisance étant occupée par les troupes de l'Empereur : il dédommagerait ses petits-fils, en donnant à Octave le duché de Castro et à Horace l'Etat de Camerino. Solution qui indisposait surtout le parti français, puisqu'elle enlevait à Horace Farnèse toute chance d'obtenir le duché de Parme, alors que l'Empereur gardait Plaisance. Pour accomplir son dessein, Paul III usa de détours : il rappela subitement Octave à Rome et dépêcha en hâte à Parme Camillo Orsini, qui prit possession de la ville au nom de l'Eglise [3].

[1] Voy. les textes cités par W. Friedensburg, *op. cit.*, XI, 87 et sqq.

[2] Musée de Naples.

[3] Ces faits sont racontés longuement par tous les ambassadeurs. Voy. surtout Matteo Dandolo au doge de Venise, 1549, juillet-octobre, Rome (Arch.

Furieux d'avoir été la dupe d'une telle fourberie, Octave s'enfuit de Rome avec quelques fidèles et courut à l'improviste pour surprendre Parme [1]. Grâce au sang-froid d'Orsini, le coup échoua, et Octave, la rage au cœur, dut se retirer à Torchiara. Alors il s'efforça d'engager des pourparlers avec son vieil ennemi, don Ferrante Gonzague. « Le pauvre seigneur, écrivait Annibal Caro, le 30 octobre, se trouve en état de faire pitié : il croit être la risée de tout le monde, se plaint de la fortune et accuse l'infidélité de ceux qui l'ont trahi. » Averti des nouvelles menées d'Octave, Paul III, pris de colère, somma son petit-fils de rentrer à Rome. En réponse, celui-ci adressa une lettre à son frère Alexandre, dans laquelle il déclarait, avec cynisme, que, dépouillé par son grand-père, il saurait rentrer à Parme grâce aux secours de Gonzague et des Espagnols. Cette lutte morale avait épuisé les forces du vieux pontife : lorsque le cardinal Farnèse lui communiqua la lettre d'Octave, Paul III s'affaissa. Quelques jours après, le 10 novembre 1549, le pape mourait, âgé de quatre-vingt-trois ans [2].

On apprit, au lendemain de cette mort, que le pontife avait signé *in extremis* un bref ordonnant à Camillo Orsini de rendre Parme à Octave. Il paraît certain que cet acte fut extorqué au moribond par le cardinal Alexandre, qui soutenait son frère, de complicité avec Bartolomeo Cavalcanti [3]. Mais

d'Etat de Venise, Lettere di M. Dandolo, 1549-1550 : orig.). Cf. Friedensburg, *loc. cit.*

[1] Diego Lasso au roi Ferdinand, 1549, 27 octobre, Rome (Drüffel, *Briefe*, I, p. 294). Cf. les correspondances d'A. Serristori et de Diego Mendoza, et sources *supr. cit.*

[2] Uberto Strozzi au card. de Gonzague, 1549, 7 novembre, Rome : « Heri a 18 ore essendo il Rmo Farnese a Monte Cavallo, per ragionarli delle cose del duca Ottavio, dal quale era venuta la staffetta la notte inanti, et havendoli mostrata la sua lettera,... S. Sta o per colera o per il freddo preso la mattina hebbe tanta alteratione... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Roma ; orig.). M. Franchino à Octave Farnèse, 1548, 9-13 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Parme. Carteggio Farnes., Roma ; orig.). — Cf. L. Pastor, *Geschichte der Päpste*, t. V, p. 675.

[3] Le card. Farnèse à Camillo Orsini, 1549, 8 novembre, Rome (Rome, Bibl. Altieri, VII E IV, fol. 104 ; copie). Le card. Farnèse à Octave, 1549, 10 novembre, Rome : « Questa mattina su' l far del giorno N. Sre è passato di questa vita con demostratione, dal principio al fine della infirmità, di sentirsi il cor offeso dal dispiacere della partita vostra, il che certo non ha potuto non accrescerci il dolore. Tuttavia, come bisogna haver patientia, vi essorto a far buon animo et attendere alla conservatione di quelle cose vostre di là con quella vigilantia et bona maniera che la qualità del tempo richiede. Dico questo, presupponendo che habbiate rihavuta la vostra città, secondo l'ordine di S. Sta per breve mandato al sor Camillo per il vescovo di Pola in tutta diligentia. Il che però fin che non intendo. Sto con ansietà. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes.

informé de suite, Hippolyte d'Este dépêcha un courrier rapide au gouverneur Orsini, qui refusa d'exécuter la dernière volonté de Paul III [1].

*
* *

Paul III, à sa mort, laissait en suspens deux graves questions, l'une spirituelle et l'autre temporelle, qui devaient se mêler bientôt et provoquer un conflit violent : d'une part, la question du Concile général, qui avait été transféré de Trente à Bologne, comme nous l'avons dit, et que Charles-Quint demandait qui fût rétabli à Trente ; d'autre part, la question de l'Etat de Parme, dont Octave Farnèse, bien que dépouillé par surprise, restait possesseur légal, en dépit de l'Empereur et même contre le désir exprimé par le pape défunt, quelques mois auparavant. Menacés des représailles de Charles-Quint, les Farnèse n'hésitèrent pas sur le parti à prendre. Pendant l'agonie même de son grand-père, le cardinal Alexandre avait déclaré à M. d'Urfé : « Monsieur l'ambassadeur, il y a longtemps que de parolles je me suis déclairé serviteur du Roy ; maintenant, il touche à le monstrer par effect. Je vous prie, tant comme je puis, luy escripre et asseurer que je me veulx du tout mectre entre ses braz, le faisant arbitre de ma bonne ou maulvaise fortune, comme prince auquel je veulx espérer. » [2] Le bien immédiat qu'attendait du Roi Alexandre Farnèse, c'était le vote en sa faveur des cardinaux français, au conclave qui allait s'ouvrir.

Deux des cardinaux français seulement se trouvaient à Rome quand Paul III mourut [3]. Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, protecteur des affaires de France, s'efforça de faire retarder la date des obsèques et de l'entrée en conclave.

fascio 407, fasc. 1 : orig.). — Cf. d'Urfé au Roi, 1549, 7 novembre, Rome (G. Ribier, *op. cit.*, II, 252) ; Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1549, 19 novembre, Rome (*Lettere di B. Cavalcanti*, p. 13). — Sur tous ces incidents, voy. aussi *Concilii Tridentini diaria*, éd. Merkle, t. II, pp. 3-16.

[1] M. Dandolo au doge de Venise, 1549, 21 octobre, 9 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Lett. di M. Dandolo 1549-1550 ; orig.). Le card. de Ferrare et d'Urfé au Roi, 1549, 9-10 novembre, Rome (Drüffel, *Briefe*, I, 294-296). — Camillo Orsini était « serviteur très affectionné » des Guises. C. Orsini au duc d'Aumale, 1547, 11 février, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20548, fol. 7 ; orig.).

[2] D'Urfé au Roi, 1549, 9 novembre, Rome (*loc. cit.*).

[3] Seul avec le cardinal de Ferrare, Georges d'Armagnac se trouvait à Rome, le 10 novembre 1549. Le lendemain, 11, rentra le cardinal de Meudon, qui avait passé les jours précédents *causa recreandi* dans l'Etat des Farnèse. *Concilii Tridentini diaria*, éd. Merkle, t. II, pp. 8-10.

Accablé déjà par les intrigues qui se nouaient de tous côtés, Hippolyte pressait les cardinaux français en retard de se rendre à Rome. « J'eusse fort désiré, écrivait-il à François de Guise, que M. le cardinal vostre frère eust esté par deça, qui a la complexion forte et gaillarde, affin qu'il eust de son costé porté partie du poys que je soustiens, pour le peu de repos que j'ay à attirer et entretenir icy un chacun le plus que je puis à la dévotion du Roy. » [1]

Le 21 novembre, Octave Farnèse, grâce aux efforts de son frère Alexandre et de Marguerite d'Autriche, obtint réparation. Une congrégation des cardinaux, tenue ce jour là, — une semaine avant l'ouverture des opérations du conclave — déclara, sur examen d'un auditeur de la Chambre, valide et authentique le bref signé par Paul III *in extremis*, et décida, à l'unanimité moins deux voix, celles des cardinaux de Trani et Théatin, d'adresser à Camillo Orsini l'ordre de remettre Parme à Octave [2].

Le 29 novembre, quarante et un cardinaux entrèrent en conclave. Avant de commencer les opérations, ils arrêtèrent un certain nombre d'articles, que chacun jura d'observer, s'il était élu pape. Parmi ces articles, se trouvait l'obligation de mener à bien le Concile général et la réforme de l'Eglise. En outre, les *papabili* prirent l'engagement dangereux de maintenir Octave en la possession du duché de Parme [3].

Autour de l'élection, les intrigues politiques et personnelles des cardinaux se déployèrent sans vergogne. Pour diriger et réformer l'Eglise, les conclavistes se souciaient peu d'élire un saint. « Aucuns ont mis en avant le cardinal de Sainte-Croix, écrivait d'Urfé, et ne s'est trouvé difficulté en luy sinon qu'il estoit trop homme de bien pour estre pape... On dit que d'un bon moyne on peut faire un mauvais abbé, et que semblablement on pourroit douter que Sa

[1] Hipp. d'Este à François de Lorraine, 1549, 19 novembre, Rome (*Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 12).

[2] Marguerite d'Autriche à Octave Farnèse, 1549, 21 novembre, Rome : « Questi R^mi del Collegio hanno resoluto nella congregatione d'hoggi di scrivere al s^r Camillo che debbi dar Parma a V. S. Illma, et li mandano una lettera sottoscritta da tutti, eccetto che da Trani et Theatino, et di più se li manda uno examine preso per l'auditore della Camera come il breve mandatoli da S. S^tà fù legitimamente expedito et di sua mente et voluntà, et non surrectitio. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 407, fasc. 1 ; orig.).

[3] G. de Leva, *L'elezione di papa Giulio III* (*Rivista storica italiana*, t. I, pp. 21-37).

« Sainteté » ne le fist changer[1]. » Reginald Pole, cardinal anglais du parti impérial, recueillit dans les premiers scrutins le plus grand nombre de voix : cet homme, fort intelligent, eût été élu, s'il n'avait rencontré l'opposition des cardinaux français[2]. Ceux-ci se livraient à un trafic notoire : ils avaient emporté au conclave cent-cinquante mille écus pour acheter des votes[3]. Pourtant, cinq membres de la « nation française », Guise, Vendôme, du Bellay, Châtillon et Tournon étaient absents. Les quatre premiers débarquèrent à Livourne, le 8 décembre, et entrèrent à Rome, le 12 ; le même jour, arrivait Tournon, venant de Civitàvecchia[4]. Cette nouvelle troupe apportait également « bonne somme de deniers, pour s'en aider selon l'occurrence des affaires »[5]. Les intrigues prirent un tour de plus en plus scandaleux. Le parti français, qui avait le nombre et la richesse, se divisa en factions haineuses et dispersa ses voix sur les noms des cardinaux Farnèse, de Ferrare, de Lorraine, de Trani et Salviati. Jean de Lorraine était entré à Rome, le 1er décembre, avec une pompe où paraissaient clairement ses ambitions[6]. Mais les amis de Montmorency avaient reçu l'ordre d'élire un « Espagnol » plutôt qu'un « Guisard ». Le résultat fut qu'au bout de deux mois de conclave, tous se disputaient encore[7].

Enfin, le roi de France, mû par les conseils perfides de Montmorency, intervint pour presser les choses : il ruinait ainsi les intrigues et les espérances des Lorrains. Le 6 février, Henri II adressait au cardinal de Guise l'ordre de

[1] D'Urfé au Roi, 1549, 11 décembre, Rome (*Mém.-journ. de Guise*, p. 23).

[2] Le Roi à d'Urfé, 1549, 18 novembre-3 décembre (G. Ribier, *op. cit.*, II, 257-258).

[3] Seb. Donati à Octave Farnèse, 1549, 10 décembre, Rome : « Ogni cosa è in disparita grande, e maggior sarà alla venuta de questi Francesi, i quali, oltre che gia hanno portato in conclave polisse per 150 m. scudi per acquistar voti, temessi che questi altri venghino con commissione di sovertire il mondo per haver l'intento o per impedire altri che non facciano bene. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 1 ; orig.).

[4] Sc. Gabrielli à la *Balia* de Sienne, 1549, 10-12 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCVII, 77-79 ; orig.).

[5] Le Roi à d'Urfé, 1549, 18 novembre, Paris (G. Ribier, *op. cit.*, II, 257).

[6] Sc. Gabbrielli à la *Balia* de Sienne, 1549, 1er décembre, Rome : « Hoggi è entrato il card. di Loreno, accompagnato dall'imbasciatore di Francia, con molta corte, ed è scavalcato a casa del duca Horatio Farnese. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCVII, 59 ; orig.).

[7] Les Archives italiennes, dans les séries *Roma*, contiennent des relations innombrables du conclave de 1550.

reporter les voix françaises, après marchandage, sur un candidat neutre : « Si vous venez à être réduits à la nécessité de faire un pape, pour lequel vous aurez longuement marchandé à vous déclarer,... assurez-vous qu'il s'en voudra quelque jour prévaloir, s'il est de cœur[1]. »

Avant l'arrivée de cette lettre, le 7 février 1550, le cardinal del Monte fut élu pape. Les Français, à bout d'expédients, avaient voté pour lui, bien qu'auparavant Charles de Guise l'eût déclaré « léger, vicieux, indigne de la tiare »[2].

[1] G. Ribier, *op. cit.*, II, 263.

[2] *Loc. cit.*, II, 268. — La plupart des cardinaux français étaient arrivés en retard au conclave : Lenoncourt, le 22 novembre 1549 ; Guise, Vendôme, du Bellay, Châtillon et Tournon, le 12 décembre ; Jean de Lorraine, le 1er décembre ; Boulogne et Amboise, le 28 décembre ; Bourbon, le 14 janvier 1550. Seuls, les cardinaux d'Annebault et de Givry ne vinrent pas à Rome. Philippe de la Chambre, cardinal de Boulogne, mourut à Rome le 21 février 1550 et fut enterré à la Trinité des Monts.

CHAPITRE II

LE ROI PROTECTEUR DES FARNÈSE CONTRE LE SAINT-SIÈGE. LA CRISE GALLICANE

Le cardinal Giovanni Ciocchi, appelé aussi le cardinal del Monte, — de Monte San Savino, petit bourg de la Toscane, patrie de ses ancêtres, — était né à Rome, le 19 septembre 1487, de Vincenzo, jurisconsulte célèbre, et de Cristofara Saraceni, Siennoise. Camérier du pape Jules II, archevêque de Manfredonia à l'âge de vingt-cinq ans, il s'était trouvé préfet de Rome, au moment du sac de 1527. En cette circonstance, il avait fait preuve d'héroïsme, s'était livré comme ôtage à la place du pontife, avait risqué sa vie aux mains des Impériaux furieux, et eût été tué sans l'intervention du cardinal Pompeio Colonna, qui le sauva. Représentant de Paul III auprès de Charles-Quint, créé cardinal prêtre du titre de *San Vitale in Vestina*, le 22 décembre 1536, premier légat du pape au Concile de Trente, en 1545, son habileté avait été remarquée. A la mort de Paul III, il cumulait les plus hautes dignités ecclésiastiques et civiles[1].

Le 22 février 1550, Giovanni del Monte fut couronné par le cardinal Cibo et prit le nom de Jules III, en mémoire du pape Jules II, dont il avait été le camérier.

Agé de soixante-trois ans, la taille haute, les yeux ardents, le nez très grand et légèrement tordu, — un nez extraordinaire que seul Titien pouvait peindre[2], — la barbe en désordre, le visage dépourvu de finesse, Jules III était paresseux,

[1] O. Panvinius, *De Julii III vita ante pontificatum* (Venise, 1557), republ. dans *Concilii Tridentini diaria*, t. II, pp. 146 et suiv. Relation de M. Dandolo, 1551, *ap.* Alberì, *op. cit.*, s. 2a, III, 353 et sqq. R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, t. III, pp. 5 et sqq.

[2] B. Buonanni au duc de Florence, 1550, 27 mars, Rome : « M. Giorgio [Vasari] ne alcun altro pittore ha saputo sin a qui ben ritrare S. Sta, che trovarono molta difficultà in corre il profilo del naso per essere così grossoto et alquanto storto, et haveva disegnato di mandare per Titiano. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 5269, fol. 5 ; orig.).

colérique et gourmand. Ce qui frappait le plus en lui, c'était la mobilité de son humeur : à la moindre traverse, il tombait en des accès de fureur violente, puis se laissait ramener à la douceur par le plus faible raisonnement, et restait abattu. D'ailleurs, incapable de rancune autant que de fidélité, il offrait un singulier mélange de subtilité, d'emportement et d'indolence. Au reste, il aimait la justice, avait de la culture et du goût pour les arts, et se montrait accueillant[1].

Jules III scandalisa Rome par la mollesse de sa vie, exempte de tout travail et livrée aux excès de la bonne chère. A peine monté sur le trône, il conféra la pourpre, avec le titre de cardinal-neveu, à un adolescent de dix-sept ans, nommé Innocent, qu'il avait rencontré, disait-on, à Plaisance, et qu'il entourait d'une étrange affection. A cet indigne favori, qui devait être condamné, sous Pie IV, comme meurtrier, il avait donné son nom et l'avait fait adopter par Balduino del Monte, son frère[2].

Jules III considéra le pontificat comme un moyen de satisfaire ses plaisirs. Sur la *via Flaminia*, près du Tibre, il voulut créer un lieu de délices qui l'emportât sur toutes les villas romaines. Avec les deniers de la Trésorerie apostolique, il acheta les vastes champs des Parioli et y fit construire un *casino*[3]. Ses jardiniers, Manfredi et Scipione, créèrent des parcs, des vergers et des vignes : le casino et la vigne *del monte* ou *del poggio*, dont Niccoló Francese eut la garde, la vigne *da basso* ou *del Tartaro*, et la vigne *del porto*. Au fronton de la fontaine Julia, ce pape, ami des jardins, fit inscrire la *lex hortorum*. Et, sur la barque pontificale, que manœuvrait le fidèle Andrea Schiavone, Jules III se plaisait à remonter le Tibre du château Saint-Ange à

[1] *Loc. supr. cit.;* Boyvin du Villars, *Mémoires*, éd. 1607, p. 3; Oldoinus, *Vitæ pontificum romanorum*, t. III, p. 746.

[2] *Ibidem;* Muratori, *Annali d'Italia*, t. X, pars II, p. 136 Cl. Giaconius, *Historiæ pontificum romanorum*, t. III, col. 743; L. Maynier, *Etude historique sur le Concile de Trente*, t. I, pp. 586 et sqq; Sleidan, livre XXI; P. Sarpi, III, 28.

[3] Après la mort de Jules III, ses trésoriers et ses parents furent molestés, à cause de l'abus que le pape avait fait des deniers de la Trésorerie apostolique. Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 7 mai, Rome : « In breve sarà levato al s^or Balduino [del Monte] la vigna, il palazzo di Campo Marzo, il giardino gia d'Aragonia et il palazzo di Borgo, e questo perchè il thesauriere fece li sborsi senza mandato, ma per parola del papa, tale che non gli sono menati buoni. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXXII, 8; orig.).

l'*Albero bello*, pour gagner sa villa. Dans ce casino aimé, parmi les vignes et les arbres précieux, que lui envoyaient les princes, il offrait des banquets et des fêtes, où se réunissaient cardinaux, littérateurs et bouffons[1]. Il devint ainsi le pape de l'*hilaritas publica*, et Cancellieri rapporte que lorsque les *cursori* l'interrogeaient suivant l'usage : — *Beatissime Pater, cras erit concistorium?* il répondait : — *Cras erit vinea*.

Tandis que les festins, les indigestions et la goutte absorbaient presque tout le temps du pontife[2], les affaires du Saint-Siège passèrent aux mains de Mignanelli, évêque de Lucera, et de Dandino, évêque d'Imola. Dandino, que nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises, eut spécialement la charge des questions politiques. Né en 1509 à Cesena, successivement évêque de Caserte et d'Imola, en 1546, il s'était formé à la secrétairerie d'Etat de Paul III, qui lui avait confié sept missions en France, puis la direction des affaires germaniques. Jules III lui donna les fonctions importantes de secrétaire majeur auprès de l'incapable Innocent del Monte : Dandino fut en réalité le chef de la secrétairerie d'Etat[3].

*
* *

Henri II n'avait pas éprouvé grand contentement des résultats du conclave. Mais le nouveau pape montrait une telle reconnaissance des votes que lui avaient donnés les cardinaux français, qu'on ne pouvait faire mauvaise mine[4].

[1] Boissard, *Romanæ urbis topographia*, t. I, pp. 99-100 ; De Thou, liv. VI et XV ; *Annales Raynaldi*, anno 1550 ; Bayle, v° Jules III ; R. Lanciani, *op. cit.*, t. III, pp. 15 et sqq.

[2] Le card. del Monte à H. Dandino, 1553, 3 août, Rome : « Si V. S. R^ma^ non ha mangiato grisomoli, pere, moscatelle, ghiacciuole et prune, non mangiarà ancor con sanità sua melloni per quest' anno. Comparse alli 28 del passato il suo corriere et trovò N. S^re^ in letto con la podagra retornata in verità troppo presto : la colpa se n'è data alli poveri melloni. Ha deliberato di dar bando a tutti i frutti et vivere da vecchio et podagroso. » (Arch. Vatic., Borghèse, I, 6. fol. 98 v° ; reg. orig.).

[3] L'énorme correspondance de ce personnage, qui mourut en 1559, est dispersée entre les archives d'Etat de Naples et de Parme et les archives du Vatican. — Voy. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, Introduction.

[4] Instructions de Jules III à Rossetto, envoyé en France, 1550, 20 février, Rome : « Renderete molte gratie a nostro nome alla M^tà^ sua di quello che ha fatto per Noi, et lo assecurarete che sempre ne terremo viva memoria. » (Drüffel, *Briefe und Akten*, I, 368). — Montmorency à d'Urfé, 1550, 23 février (G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 264-265).

Le 26 mars 1550, Claude d'Urfé, ambassadeur du Roi à Rome, se rendit au palais pontifical pour prêter à Jules III, au nom de son maître, le serment d'obéissance. Tout le parti français de la Ville éternelle, Horace Farnèse, le comte de Pitigliano, les Orsini, accompagnèrent l'ambassadeur, au milieu d'une grande pompe. Reçu dans la salle royale, construite par Paul III, d'Urfé présenta au pape ses lettres de créance, puis l'évêque de Noyon, Jean de Hangest, récita un discours « qu'entendirent peu de gens, mais que ceux-ci trouvèrent fort beau ». Le pontife répondit « qu'il avoit telle cognoissance de l'honneur et utilité que ce luy estoit que d'avoir l'obéissance d'ung si grand prince que le roy de France, qu'il s'en tenoit grandement tenu à Dieu et à luy, et qu'il demeureroit à jamais en telle volonté en son endroit que père doit avoir à son fils, et ainsy que quand l'occasion se présentera, le monstrera et fera tousjours cognoistre, soit en public ou en particulier ». Cette cérémonie, pendant laquelle l'ambassadeur de Charles-Quint se contenta de « chasser les mouches de Sa Sainteté avec son bonnet », semblait de bon augure[1].

D'autres politesses suivirent. Au début d'avril, Henri II décida d'envoyer une mission extraordinaire, composée du duc de Nemours et du maréchal de La Marck, pour prêter encore au nouveau pontife un serment solennel d'obéissance. Le choix de ces personnages n'était pas de pur hasard[2]. Jacques de Savoie, duc de Nemours, riche et puissant seigneur allié au connétable, était alors en quête d'une épouse, et les Guises espéraient l'attirer à leur parti par un mariage

[1] D'Urfé au Roi, 1550, 4 avril, Rome (*Mém.-journaux de Guise*, p. 27). — A. Serristori au duc de Florence, 1550, 27 mars, Rome : « L'ambasciatore di Francia usci hier mattina di casa, vestito d'un saio di teletta d'argento con un robone di sopra alla francese di teletta d'oro foderato in telletta d'oro et d'argento, et so' l collar dell' ordine di S. Michele. Fù messo in mezzo dal duca Oratio, ch' era vestito d'un saio et robone di velluto negro, et dal conte di Pitigliano, ch' era con la sua cappa. l'uno et l'altro col collare sopradetto, et fù accompagnato da molti prelati, da tutti questi s^ri di casa Orsina, et da un gran numero di gentilhomini francesi, et da Ruberto Strozzi, et da molti creati di quei R^mi. Condussesi a palazzo, ove nella sala regia fatta da Paulo, gli fù dato il consistorio publico. Presentò a S. S^tà la lettera credentiale del suo re in lui, laquale poi che fu letta dal Blosio, fu cominciata dal vesc^o di Noion una oratione che fù intesa da pochissimi et da questi tenuta bella, et fù recitata da lui molto freddamente, dicendone parte a mente et parte leggendone in una copia. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 9 ; orig.).

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 2 avril, Paris : « Il Re mi disse : Io mando il mariscial della Marchia a dare ubidientia al papa, et gli ho commandato di passare per Ferrara et visitare il s^r Duca. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

avec Lucrèce d'Este. Quant à Robert de La Marck, gendre de Diane de Poitiers, il emporta commission de sa belle-mère pour faire valoir les droits sur la vallée de Pérouse dont elle prétendait avoir hérité[1]. Après un long voyage, La Marck et Nemours arrivèrent à Rome, le 22 juin[2]; ils participèrent à de nombreux banquets, puis, le 4 juillet, reprirent la route de Romagne, pour rentrer en France par Venise et Milan[3].

Mais on s'aperçut bientôt que ces marques d'amitié n'avaient point fixé l'esprit versatile du pape : il s'entourait des membres de la faction impériale. Les cardinaux de Burgos, de Carpi et Sfondrato, partisans de Charles-Quint, devinrent ses familiers, et Diego de Mendoza prit sur l'âme du pontife une influence prépondérante. Un accord étroit se négociait, entre l'Empire et le Saint-Siège, à l'occasion du Concile général. Jules III dépêchait Pedro de Toledo à la Cour impériale, avec mission d'informer Charles-Quint qu'il était disposé non seulement à rétablir le Concile à Trente, mais peut-être même à le transférer plus avant en Allemagne, pourvu que l'Empereur promît de garantir, le cas échéant, les privilèges du Saint-Siège, au sein de l'assemblée. Dans un consistoire du mois d'avril 1550, la majorité des cardinaux se prononça pour le retour définitif du Concile à Trente, et Pighino se rendit en Allemagne, afin de régler les dernières mesures.

Devant cette volte-face rapide, la diplomatie royale se trouva désarmée. Le flot des cardinaux français, venus pour le conclave, s'était écoulé peu à peu, non sans trouble. Jean de Lorraine était parti, le 25 février[4]. Le cardinal de Châtillon et le cardinal de Vendôme avaient quitté Rome, le

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1550, 2 avril, Paris : « Il mariscial porta ancho certa commissione di domandare non so s'è Perugia o certe cose di quella terra davute a Mma de Valentinoys, trovano per arraraggi dovuti ad un certo del sangue suo stato in altro tempo, dicono, governatore o gonfaloniere de la Chiesa. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] J. Grandi au duc de Ferrare, 1550, 21-25 juin, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[3] A. Serristori au duc de Florence, 1550, 3-4 juillet, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 201-207 v°; orig.). Ils passèrent à Milan, le 15 août. F. Vinta au duc de Florence, 1550, 15 août, Milan (Mediceo, 3105, fol. 105 ; orig.).

[4] Serristori au duc de Florence, 1550, 26 février, Rome (Mediceo, 3269, fol. 581 v° ; orig.). F. Vinta, 1550, 5 avril, Milan (Mediceo. 3102, fol. 12 : orig.).

7 avril, par la route de Lorette[1]. Charles de Guise s'attarda un peu plus, désireux de régler avec le nouveau pape, au nom du Roi, les affaires touchant le Concile général et l'application du Concordat; mais il partit, le 19 avril, sans avoir obtenu les concessions demandées[2]. Le même jour, s'en allèrent les cardinaux d'Armagnac et de Meudon[3]. Enfin, Jean du Bellay prit la route de Florence, le 19 juillet, pour rentrer en France[4]. Restaient à Rome Tournon et Ferrare, le premier encore en demi disgrâce, le second bien maladroit.

Au surplus, le départ des cardinaux français s'était opéré dans le bruit des disputes. Les querelles du conclave continuaient entre eux, alimentées par la rancune du parti des Guises. Le vieux et débile cardinal du Bellay, que des liens d'amitié unissaient à Jules III et qui eût pu exercer sur son esprit une influence favorable à la France, se défendait péniblement contre les insultes de Charles de Guise et d'Hippolyte d'Este, lesquels lui reprochaient d'avoir fait échouer, en dernier lieu, les candidatures de Trani et de Salviati. Avec une fureur passionnée, Charles de Guise le représentait comme l'homme « le plus couvert et maculé de meschancetéz et trahisons qui feust en ce monde, de manière, écrivait du Bellay, que je n'oseroie jamais comparoir non seulement devant le Roy, mais en nul endroit du royaulme de France »[5].

L'ambassadeur d'Urfé, resté d'abord stupéfait devant l'attitude nouvelle du pape, tâchait de regagner le terrain, soutenu par les conseils du cardinal de Tournon, lorsque l'impertinente vanité d'Hippolyte d'Este, protecteur des affaires de France, fit surgir un conflit d'attributions qui anéantit les efforts de l'agent royal. Henri II ayant alors montré son déplaisir, Hippolyte s'en alla à Tivoli et appela sur d'Urfé

[1] Serristori, 1550, 9 avril, Rome (Mediceo, 3269, fol 34 v° ; orig.). Le card. de Vendôme faillit se noyer en passant le Pô (*Ibidem*, fol. 97 ; orig.).

[2] B. Buonanni et A. Serristori au duc de Florence, 1550, 11-18 avril, Rome (Mediceo, 3269, fol. 37 et 61 ; orig.).

[3] Serristori, 1550, 22 avril, Rome (Mediceo, 3267, fol. 71 ; orig.).

[4] B. Buonanni au duc de Florence, 1550, 21 juillet, Rome (Mediceo, 3269, fol. 235 ; orig.). Au sujet de du Bellay, Serristori écrit, le 21 juillet : « Intendesi che 'l car^le di Guisa gl'ha lavorato bravamente contro appresso al Re. » (*ibidem*, fol. 240 ; orig.). Nous avons vu plus haut (liv. I, ch. III) que du Bellay tomba malade à Scarperia en Toscane.

[5] Le card. du Bellay à Montmorency, 1550, 14 mai (Drüffel, *Briefe*, I, 397).

la colère des Guises. Tournon, discret, attendait l'heure d'intervenir[1].

Sans obstacles, le pape pouvait s'abandonner au courant des amitiés espagnoles.

La question du Concile général devait indisposer de plus en plus Henri II, que mécontentaient déjà les nouvelles de Rome. Au mois de juin 1550, Jules III décida d'envoyer en France un nouveau nonce, au lieu de Michele della Torre, évêque de Ceneda, qui tenait cette charge depuis septembre 1547. Celui-ci, fort bien vu de la Cour de Henri II, était trop engagé par les promesses antérieures du Saint-Siège. Le pape désirait qu'à l'occasion de la translation du Concile général de Bologne à Trente, un homme nouveau dirigeât les négociations avec le roi de France, qu'il savait opposé à cette mesure[2].

Le choix de Jules III s'arrêta sur Antonio Trivulzio. Créé évêque de Toulon par Clément VII, le 3 mars 1528, Antonio remplissait, en outre, depuis 1544, les fonctions de vice-légat d'Avignon. Il appartenait à une célèbre famille milanaise, qui entretenait des relations anciennes avec les Valois. Trivulzio était une personnalité connue, à la cour de France[3].

Le 16 juin 1550, le pape, en annonçant au cardinal de Guise le départ prochain du nouveau nonce, lui apprenait que sa mission principale serait de négocier la restauration du Concile à Trente ; et Jules III priait le cardinal d'appuyer de son crédit les démarches de l'évêque de Toulon[4]. Trivulzio reçut ses instructions, le 20 juin : le pontife lui commandait de rassurer le Roi, en affirmant qu'il n'avait jamais accordé ni voulu accorder promesses d'aucune sorte à l'Empereur ni à ses ministres sans l'en avertir, et qu'il demeurait disposé à observer les engagements pris naguère avec les cardinaux de Ferrare et de Guise et avec l'ambassadeur

[1] Voy. plus haut, liv. I, ch. III. Le card. de Ferrare à Jules III, 1550, 5 juin, San Marco (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 183 ; orig.). Cf. G. Ribier, *op. cit.*, II, 264 et sqq. — Hippolyte d'Este partit pour Tivoli, le 10 septembre. Serristori, 1560, 11 septembre, Rome (Mediceo, 3259, fol. 330 ; orig.).

[2] Michele della Torre partit de Paris, le 19 août 1550. Hercule Strozzi à la duchesse de Mantoue, 1550, 18 août, Paris : « Dimane parte di qua il vescovo di Ceneda, gia nontio di S. Sta Mons. di Ceneda ha lassato in questa corte tanto bon nome di se che ogniuno li è restato schiavo. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[3] A. Pieper, *Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien*, t. I, p. 13.

[4] Le Plat, *Histoire du Concile de Trente*, t. IV, p. 165.

d'Urfé. Il exposait ensuite les raisons qui l'incitaient à la restauration du Concile de Trente : aux raisons *selon Dieu*, il ajoutait une raison humaine, à savoir la crainte qu'il éprouvait de fournir à l'Empereur, si le Concile ne se réunissait pas, un prétexte pour s'accorder avec les protestants et en rejeter la faute sur le pape. Raison que Pallavicini trouve subtile. Antonio Trivulzio partit le 5 juillet[1].

Dès lors, les relations entre le Roi et le Saint-Siège empirèrent. Henri II accusait Jules III d'oublier l'engagement qu'il avait pris de ne pas rétablir le Concile général à Trente, sans l'assentiment du gouvernement royal et de l'Eglise gallicane. D'ailleurs, à ce moment même, le Roi Très Chrétien était occupé à conclure une alliance avec les confédérés de Smalkalde. et son esprit, détourné par Montmorency des entreprises italiennes vers l'horizon du Nord-Est, se souciait plus de guerroyer contre l'Empereur que de réformer les abus de l'Eglise. Aux propositions du nonce Trivulzio, il répondit fermement, un jour du mois d'août, que son royaume n'avait pas besoin d'un Concile général pour régler ses affaires religieuses, que si une réforme des mœurs était nécessaire, il avait, chez lui, assez de pieux prélats pour l'accomplir, sans se donner le mal d'en aller quérir ailleurs, enfin que, sur l'indépendance dont on prétendait que l'assemblée jouirait à Trente, il en appelait à la bonne foi et au témoignage du pape lui-même, qui y avait été légat[2].

La seule réforme dont Henri II voulût entendre parler, était de réfréner les appétits du clergé romain en matière de bénéfices, tandis que Jules III désirait placer les membres de sa *famiglia*. La brouille s'envenima.

Une querelle particulière, au sujet de la collation de l'évêché de Marseille, mécontenta le pape et le jeta plus avant dans les combinaisons des Impériaux. Henri II accrut le désaccord, au mois d'août, en décidant de ne plus conférer de bénéfices aux clercs résidant à Rome qu'avec toutes les garanties requises pour le maintien de son droit de nomination. Jules III s'en montra « fort mal content et altéré, écrivait le cardinal de Ferrare, car il a tousjours désiré que

[1] Instructions de Jules III à Trivulzio, 1550, 20 juin (Arch. Vatic., Borghèse, I, 25, fol. 7 et sqq. : copie du XVIe s.). Cf. A. Pieper, *loc. cit.*; Drüffel, *Briefe und Akten*, I, 434-438 : G. de Leva, *Storia documentata...*, V, 102-103.

[2] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, II, 279.

l'on tînt compte de luy, et vouldroit estre recogneu en l'auctorité et dignité où il a esté appellé »[1].

Cependant, pour léger et inconstant qu'il fût, le pape avait le sentiment des dangers que courait le catholicisme, sous la poussée de l'hérésie. La restauration du Concile général lui tenait à cœur. Aussi, pendant les derniers mois de 1550, essaya-t-il de conquérir Henri II par la douceur, afin de l'amener à soutenir cette grande œuvre religieuse. Le 22 septembre, il adressait lui-même au Très Chrétien une prière en ce sens[2]. Le cardinal de Tournon, resté jusqu'alors dans la retraite, prit les intérêts de la religion, dont il avait toujours montré un souci très vif, et s'employa discrètement à faciliter une action commune. Le pape, écrivait-il à Montmorency, prie Sa Majesté « de luy voloir laisser jouer son personnage, où il ne fera chose qui doibve desplaire au Roy, qui de son cousté fera ce qu'il luy plaira quant audit Concile, et Sa Sainteté ne le trouvera jamais mauvais et sera plustost prest d'en excuser le Roy que de l'en accuser ». Et, pour entraîner le gouvernement royal au delà de cette neutralité, il ajoutait : « Si fault-il que je vous die que, quelque chose que je veoie en ce pape, je le pense si tymide que, qui ne le favorisera de nostre cousté, il est pour se mectre du tout entre les bras de l'Empereur, et pour peu que il soit soubtenu de vostre part, je le voy en assez bon chemin pour ne le faire point[3]. »

Jules III n'attendit pas longtemps la réponse du Roi. Il institua à Rome une nouvelle congrégation de réforme, composée des cardinaux du parti impérial, Pole, Morone et Cervini; et, le 13 novembre 1550, il promulguait la bulle qui convoquait les évêques à Trente pour le 1er mai de l'année suivante. Plus tard, l'ouverture de la session fut reportée au 1er septembre, afin de laisser aux prélats allemands et français le temps d'arriver[4].

Mais, à la fin de l'année 1550, la *casa* Farnèse intervient dans les rapports du gouvernement royal avec Jules III. La

[1] Hippolyte d'Este au Roi, 1550, 29 août, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 3137, fol. 17 ; orig.). D'Urfé au Roi, 1550, 16 septembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 3146, fol. 23 ; orig.). Drüffel, *op. cit.*, I, 497-505.

[2] Le Plat, *op. cit.*, IV, 167.

[3] Le card. de Tournon à Montmorency, 1550, 6 octobre, Rome (Bibl. Nat. ms. fr. 3137, fol. 1 ; orig.). Drüffel, *op. cit.*, I, 511.

[4] L. Maynier, *Etude historique sur le Concile de Trente*, I, 591 et sqq.

question de Parme, qui se complique soudain, donnera bientôt aux querelles religieuses de Henri II et du pape un caractère d'hostilité aiguë.

*
* *

On racontait, à Rome, en février 1550, que parmi les intrigues du conclave, le cardinal del Monte avait dit un jour au cardinal Farnèse, qui lui demandait son vote : « Si vous compreniez votre intérêt, vous m'éliriez pape, moi qui suis votre créature, et de moi vous pourriez espérer tout le bien que vous désirez. »[1] De fait, au lendemain de l'élection, les deux cardinaux de la famille Farnèse, Alexandre et Ranuce, visitèrent le nouveau pape et, s'étant mis à genoux, lui dirent : « Voici deux enfants de Votre Sainteté. » Jules III les releva et répondit : « Je vous accepte pour tels[2]. »

Fidèle au serment qu'il avait prêté avant le conclave et renouvelé aussitôt après son élection, le pape s'était hâté de régler la question qui avait tant agité les derniers jours de Paul III : le lundi 23 février 1550, Parme fut restitué à Octave Farnèse[3]. De même, le nouveau pontife confirma au petit-fils de son prédécesseur le titre de gonfalonier et général de l'Eglise romaine[4]. Jules III n'avait-il pas déclaré qu'il préférait être pauvre pape gentilhomme que riche pape sans foi[5] ?

Mais Charles-Quint, dont les troupes occupaient déjà Plaisance, donna ordre à son ambassadeur, Mendoza, de circon-

[1] Scip. Gabbrielli à la *Balia* de Sienne, 1550, 9 février, Rome : « Dicano che ha promesso mantenere il duca Ottavio Gonfaloniere di S. Chiesa, e mantenere casa Farnese e sempre. In conclavi, quando il car^le^ Farnese lo ricercava del suo voto, glielo promettava e glie lo offertava e gli diceva alla libera : Voi non l'intendete, devereste far papa me che son vestra creatura, e da me potreste aspettare ogni bene. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCVIII, 48 ; orig.).

[2] Le même, 1550, 8 février, Rome : « Essendo in ginocchioni, Farnese e Santo Angelo dissero : Ecco due figli di V. S^tà^. Et levandoli in piedi gli disse che gli accettava per tali. » (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCVIII, 43 : orig.).

[3] Gir. Tolomei à la *Balia* de Sienne, 1550, 1er mars, Milan : « Al duca Ottavio, lunedì che fumo ali 23 febraio, fù restituita Parma. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCX, 60 : orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1550, 8 mars, Rome, p. p. G. Canestrini, *Legazioni...*, p. 245.

[5] G. Ribier, *op. cit.*, II, 265.

venir le versatile pontife pour lui persuader de céder les deux villes à l'Empire, contre une compensation modique. Les Farnèse, voyant le danger dont ils étaient menacés, au reste peu confiants dans les promesses de Jules III, entrèrent en pourparlers avec Henri II afin d'obtenir une protection effective. Dès le printemps 1550, le maréchal de La Marck, envoyé à Rome, reçut mission de s'entretenir avec le cardinal Alexandre de cette situation nouvelle [1].

A vrai dire, le danger ne paraissait pas imminent. Horace Farnèse passa l'été à Capodimonte auprès de sa mère, plus occupé de « raquettes et de balles » que de politique [2]. A l'automne, les inquiétudes augmentèrent : le cardinal Alexandre quitta Parme pour rentrer à Rome, où il arriva, le 22 octobre. Jules III le combla de politesses et endormit ses craintes [3].

Mais le fond des négociations se dessina bientôt. De quelque courtoisie qu'il entourât ses procédés, le pape, mal disposé envers Henri II qui contrecarrait ses desseins sur le Concile général, ne laissa pas de conclure avec l'Empereur un accord pour indemniser les Farnèse et remettre les deux villes en litige à la maison d'Autriche, qui les tiendrait en fief de l'Eglise. Le Roi considéra cet acte comme une insulte faite à son gouvernement, et, sans l'influence modératrice de Montmorency, il aurait aussitôt déclaré la guerre à Jules III [4].

Parmi les Farnèse eux-mêmes, les craintes et les ambitions étaient diverses. Horace rentre en France, et Octave,

[1] Le card. Farnèse à Henri II, 1550, 23 juin, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 401, fasc. 3; minute).

[2] Horace Farnèse à Pandolfo Pucci, 1550, 12 juillet, Capodimonte : « Io o receputo la sette rachette e le palle, con il gioco del trucco. Sono venute a tempo in questo loco dove è necessario havere diversi passatempi per passare questi caldi. » (Arch. d'Etat de Florence, Carte Strozziane, 1a série, 3 8, fol. 75; orig.). Raince à Mathurin Bryant, secrétaire du card. du Bellay, 1550, 7 août, Rome (Bibl. Nat., Moreau, 774, fol. 283; orig.).

[3] B. Buonanni au d. de Florence, 1550, 21 octobre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 415; orig.). — Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1550, 25 octobre, Rome : « Sono giunto qui tanto ben visto et accarezzato da N. S. e da tutta questa corte che più non si pò desiderare. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 1 ; orig.).

[4] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1551, 1er janvier, Rome : « ... Il papa è stato forte e fa instantia che S. Mtà Cesarea investisca il duca nostro di queste terre di Parma e Piacenza, e che sia feudatario del Imperio come della Chiesa... Il papa continua nella sua solita amorevolezza... » (Arch. de Naples, Carte Farnes , fascio 399, fasc. 1 : orig.). Dans le même *fascio*, nombreuses lettres au sujet des négociations avec l'Empereur. — Cf. Desjardins, III, 254.

résolu à toutes les audaces pour garder son duché, se jette dans les bras du Très Chrétien. Par contre, le cardinal, que retient la pensée des immenses bénéfices qu'il possède dans les royaumes des deux adversaires, conscient aussi du péril que courraient lui-même et sa famille dans un conflit avec le Saint-Siège, s'efforce d'adoucir les contacts, aidé en cela par l'épouse d'Octave, Marguerite d'Autriche, qui ne veut pas offenser l'Empereur, son père. Alexandre et Marguerite, pendant tout l'hiver 1550-1551, exhortent Octave à la modération et proposent des compromis[1].

Cependant, entre le Roi et le pape, mêlant le spirituel au temporel, par un jeu de répercussions fâcheuses, la querelle s'animait.

Dans le temps que Henri II soutenait les protestants d'Allemagne contre Charles-Quint et concluait — en ce début même de 1551 — une alliance avec Maurice de Saxe, Jules III, hanté par la crainte de l'hérésie, adressait à la Sorbonne, le 6 février, un bref lui ordonnant de veiller rigoureusement au maintien de l'orthodoxie[2]. Une contradiction violente était à craindre. Elle se produisit, durant le carême.

Vers le 10 mars, le Roi renvoya dans leurs diocèses tous les évêques de France, et leur prescrivit de s'informer des abus qui régnaient dans l'ordre ecclésiastique et religieux, en vue de les soumettre à la réforme que dirigerait plus tard une « assemblée nationale » du clergé réunie à cette fin[3]. La gravité de ces instructions, qui lésaient l'autorité et le prestige du Concile général, convoqué par le pape, fut relevée aussitôt. Le bruit se répandit en Italie que Henri II avait

[1] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1551, 26 février, Rome : « Mando il Sr Gieronimo a pregare il duca che si vogli risolvere a contentare S. Stà di quanto l'ha ricercato per il Camaiano ; e perchè cognosco l'errore grave in che incorreria, se facesse altrimenti, nonostante quello gli harà detto il vescovo di Pola, ho voluto per mia ultima escusatione fare questo officio per il prefato sr Gieronimo. Supplico V. E. a farci ancho lei la sua parte et creda che se il duca piglia altro partito, che tutto è disperatissimo e gli ne verrà la ruina sua et di noi altri tutti. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 1 ; orig.). — Cf. le même à Horace Farnèse, 1551, 15 février, Rome, *ap.* A. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnèse*, t. II, p. 17.

[2] *Annales Raynaldi*, anno 1551.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 13 mars, Blois : « S. Mtà ha mandato tutti gli vescovi alli suoi vescovati con ordine che s'informino degli abbusi che troverano nelle loro diocesi, per darli poi ordine quando sarà tempo in una congregatione provinciale, che è cosa di grandissima consideratione. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). « Provinciale » doit se traduire ici « nationale ».

refusé d'envoyer à Trente les prélats de l'Eglise gallicane et se disposait à réunir un Concile national[1].

A Rome, l'émotion fut grande. Exaspéré par les nouvelles qui lui annonçaient la rébellion d'Octave Farnèse, son alliance avec le Roi et les manifestations gallicanes de celui-ci, le pape se laissa gagner par la colère. Le lundi 6 avril 1551, en consistoire, Jules III prit la parole et, en termes animés, dénonça « la prétendue assemblée indeue d'ung Concille nationnal de toute la France, contre l'authorité du Saint-Siège apostolicque, à mespris du Concille général indict à Trente, à la grande perturbation de l'ordre acoustumé entre l'Eglise universelle ». Il ajouta qu'il savait le Roi être bon catholique et qu'il avait confiance dans la « bonne opinion » du connétable de Montmorency et du cardinal de Lorraine, mais « qu'il pensoit bien que cela venoit de quelques gens de longue robe qui pensoient trop sçavoir »[2].

Le lendemain, 7 avril, Hippolyte d'Este, protecteur des affaires de France, se rendit au Vatican pour présenter au pontife le nouvel ambassadeur, Paule de Labarthe, sieur de Termes, qui avait succédé à Claude d'Urfé. Termes, parti de la Cour à la fin de février, avait passé par Turin, Plaisance, Ferrare, et était arrivé à Rome le 2 avril ; il avait pris logement au palais d'Horace Farnèse[3]. En apprenant sa venue, Jules III s'était écrié, dit-on : « Comment ! le Roy ne m'a point envoyé icy un ambassadeur, mais un capitaine. Il faut prendre garde à moy, car il a mieux la mine de me faire la guerre que de me faire une ambassade[4]. »

L'ambassadeur présenta ses lettres de créance ; puis il entra en propos avec le pontife pour chercher un moyen d'accommodement au sujet de Parme et des Farnèse. Le car-

[1] C. Massaini à la *Balia* de Sienne, 1551, 29 avril, Rome : « El Ch^mo se intende non manderà i suoi prelati a Trento et farà fare uno concilio per il regno suo. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 11 : orig.).

[2] Hipp. d'Este au Roi, 1551, 8 avril, Rome (Ribier, *op. cit.*, II, 318-320). — Jules III à H. Dandino, 1551, 10 avril, Rome ; « Lunedì passato parlamo in consistorio gagliardamente (si l'amor non c'ingama) sopra li dui articuli di Parma et del concilio nationale... » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 9 ; reg. orig.).

[3] Termes passa à Turin, le 7 mars 1551. F. Vinta au d. de Florence, 1551, 7 mars, Milan (Mediceo, 3102, fol. 272 ; orig.). — Il quitta Ferrare pour Rome, le 13 mars. H. Pagano au d. de Florence, 1551, 13 mars, Ferrare (Mediceo, 3102, fol. 295 ; orig.). — A. Serristori au d. de Florence, 1551, 4 avril, Rome (Mediceo, 3270 : orig.).

[4] Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 2.

dinal de Ferrare participait à la discussion. Aux demandes de l'un et de l'autre, Jules III répondit qu'il ne pouvait être question d'accord, tant que le Roi persisterait dans cette entreprise. Encore, le 8 avril, le cardinal de Tournon vint tenter de fléchir le pape. Celui-ci, au lieu de se calmer, tomba en fureur et déclara hautement : « Si le Roi nous enlève Parme, nous lui enlèverons la France, et s'il nous enlève l'obédience de son royaume, nous lui enlèverons l'obédience de la chrétienté [1]. »

Effrayé après coup de la gravité de ses propres paroles, Jules III, au lendemain de cet incident, le 9 avril, fit appeler les cardinaux de Ferrare et de Tournon, et s'efforça de renouer les négociations d'un accord sur les questions religieuses, mise de côté l'affaire de Parme. Mais, cette fois encore, il ne put maintenir son tempérament impulsif, et, au cours de l'entrevue, il s'écria que si le Roi prétendait lui faire peur par des édits, prohibitions, conciles nationaux et autres mesures semblables, sa plume, son papier et son encre y apporteraient bonne réponse. Le pape pensait sérieusement à excommunier Henri II et à le priver de ses Etats : il annonçait ce projet à l'ambassadeur impérial, Mendoza, en lui promettant qu'après la déposition de l'infidèle, il conférerait l'investiture du royaume de France à Philippe, prince d'Espagne [2].

Pourtant, à la réflexion, Jules III reculait devant l'image d'une guerre avec le Roi : il craignait surtout le jugement de l'opinion publique. « Suivant le vœu du peuple, écrivait-il à son confident Dandino, le 10 avril, Nous désirerions et

[1] Jules III à H. Dandino, 1551, 10 avril, Rome : « Il martedì sussequente venne da Noi il nuovo ambasciatore, M. di Thermes, insieme col car^lo di Ferrara, et fatte l'offerte et cerimonie consuete con una lettera molto amorevole di mano del Re, ci pregorono che volessimo pigliare per bene questa protettione che S. M^tà haveva presa d'Ottavio et di Parma, non per altro che per conservarla per la Chiesa. Da Noi fù risposto che non la potevamo approvare come contraria alla quiete d'Italia, all'honore nostro et di questa santa sede, allegandoli tante ragioni et con tanta gravità et autorità et resentimento, che (secondo Noi) remasero confusi. Il car^lo di Ferrara instava pur che si poterebbe trovare qualche via. Noi repliciamo che non v'era via alcuna senon che il Re se togliesse via da questa impresa. Licentiandosi pregorono che volessimo ascoltare il car^lo di Tornone ; et così viene mercore, et fece longo ragionamento facendo dell' amorevole et confortandoci a pigliare qualche via che non nascessi rottura fra il Re et Noi. Respondemo ut supra. Et si bene ci eravamo armati in la fantasia di non venire in colera, non ce ne potemo contenere et li dicemo che, si il Re togliesse a Noi Parma, torremo forse a lui la Francia, et se a Noi levassi l'obedientia di Francia, levaremo a lui l'obedientia della Christianità... » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 9-10; reg. orig.).

[2] *Ibidem.*

choisirions, pour meilleure ou moins mauvaise, la voie de l'accommodement, à condition qu'il pût se faire sans grand dommage de l'honneur. Le peuple abhorre tant, Nous ne dirons pas la guerre, mais le nom même de la guerre, en ces temps de disette, de Turcs, de conciles et de conciliabules, avec le bruit que l'Empereur est malade et que les affaires d'Allemagne ne sont pas encore accordés, et avec l'audace que montre le Roi, que, de quelque manière qu'il se fît, Nous estimerions l'accommodement honorable. Quant à l'intérêt, il faut considérer la dépense et les incommodités d'une guerre qui pourrait durer plus longtemps que Nous ne prévoyons, et dont l'étendue et le résultat sont incertains [1] ».

Ce fut, sans doute, pour atténuer l'effet des propos inconsidérés qu'il avait tenus aux représentants de la France, que Jules III, dans la crainte d'une guerre immédiate, résolut d'envoyer à la Cour du Roi son neveu Ascanio. Celui-ci, fils d'une sœur du pape, Jacopa, mariée à Francio della Corgna, avait embrassé la carrière des armes et s'était même rangé naguère au service du Roi : le Trésor lui avait servi une pension de deux mille écus jusqu'au jour où son oncle était devenu pape [2]. Jules III crut habile de le choisir comme ambassadeur. Le pontife, en effet, si passionnée que fût son attitude dans l'affaire de Parme, quelque indignation, d'ailleurs, qu'il eût montrée au sujet du concile national, se rendait compte du tort qu'il faisait à l'Eglise et à sa réforme, en s'aliénant définitivement l'esprit de Henri II. Aussi la mission d'Ascanio avait-elle pour objet premier la question du concile général.

Plusieurs jours avant son départ, le 19 avril, Ascanio jugea bon d'adresser au Roi une exhortation. « Sire, écrivait-il de Rome, je vois clairement que si Votre Majesté per-

[1] Jules III à H. Dandino, 1551, 10 avril, Rome : « ... Vi dicemo che Noi, seguendo l'opinione del populo, desideraremo et eleggeremo per migliore o manco mala la via della compositione, quando se possa fare senza gran discapito dell'honore. Il vulgo abhorrisce tanto non diremo la guerra, ma il nome d'essa in questi tempi di carestia, di Turchi, di concilii et conciliabuli, con la fama chel Imperatore sìa infermo, et le cose di Germania per ancora non accommodate, et con l'ardimento qual mostra il Re, che in qualunque modo seguisse l'accordo, il terrebomo honorevole. Quanto all'utile, s'ha da considerare la spesa et incommodità della guerra che poterebbe durar più tempo di quello che pensiamo Noi, et l'accrescimento d'essa et l'incertitudine. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 13-14 ; reg. orig).

[2] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, t. I, p. 55.

sévère dans cette affaire de Parme et s'aliène le pape, elle perdra une grande facilité de se rendre, à la première occasion, patronne de toute l'Italie [1]. » Le 25 avril, Jules III remit à son neveu des instructions [2]. La grande arrogance du pape était tombée : avec une certaine déférence, il exposait les raisons pour lesquelles il ne pouvait accepter que le Roi assumât la protection des Farnèse ; puis il insistait, en pontife clairvoyant et modéré, sur la question du Concile national. « Tu exhorteras et prieras Sa Majesté Très Chrétienne, disait-il à Ascanio, qu'elle veuille bien considérer les inconvénients et les désordres qui peuvent résulter d'un Concile national. Nous ne pouvons manquer, pour le devoir de notre charge, d'avertir Sa Majesté qu'un prince catholique ne peut faire plus grande offense à Dieu et plus grand tort à son Eglise que d'empêcher la réunion d'un Concile général [3]. » Aux instructions Jules III joignit des lettres de recommandation, adressées au connétable de Montmorency et au cardinal de Lorraine ; en les diligence et vertu de celui-ci le pape déclarait avoir particulière confiance.

Ascanio della Corgna partit de Rome, le 26 avril [4]. Il arriva à Tours, le 8 mai [5], et quinze jours après, le 24 mai, il était de retour à Rome [6]. Sa mission avait été aussi maladroite que brève.

*
* *

Cependant, Henri II avait appris les menaces violentes, proférées par le pape, en présence de ses cardinaux et de l'ambassadeur. Il semble bien qu'à son premier mouve-

[1] Ascanio della Corgna à Henri II, 1551, 19 avril, Rome : « Io conosco apertamente che se la Mtà V. persevera in questa cosa di Parma in modo che si alienì il papa, levarà a se medesima una gran facilità di farsi nelle prime occasioni padrona di tutta Italia... » (Arch. Vatic., Borghèse, I, 205, fol. 86 vo ; copie du XVIe s.).

[2] Ces instructions se trouvent aux Arch. Vatic.. 78, fol. 59 vo-62 ; reg. orig. Cf. *Papiers de Granvelle*, t. III, pp. 531-532, et Pieper, *Die päpstlichen Legaten und Nuntien...*, p. 144.

[3] *Loc. supr. cit.*

[4] Jules III à Ascanio della Corgna, 1551, 27 avril. Rome ; à la même date, Jules III au Roi, au connétable, au cardinal de Lorraine (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 25-27 ; reg. orig.). Cf. H. Dandino à l'év. de Fano, 1551, 5 mai, Rome, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. XII, p. 5.

[5] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 11 mai, Tours (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[6] A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 25 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 32 ; orig.).

ment de colère le Roi ait mêlé quelque crainte : il n'était pas capable de recevoir, sans sourciller, une menace d'excommunication et de déposition. La lettre que le Très Chrétien adressa, le 2 mai, aux cardinaux de Ferrare et de Tournon et à M. de Termes, ses représentants à Rome, offrait un mélange singulier de prudence et de colère retenue. Prince religieux, il se sentait touché par l'accusation de schisme lancée contre lui. Aussi sa première préoccupation fut-elle de justifier l'idée d'un Concile national, qu'il avait émise en des lettres missives, adressées aux archevèques et évêques de son royaume, durant le carême. Si faible que parût cette justification, le Roi protestait néanmoins qu'il n'avait jamais eu l'intention de rien entreprendre sur la religion. Il est certain qu'il se trouvait surpris de l'audacieuse attaque du pape. « Je vous advise, écrivait-il, que je seray tousjours très aise que les choses se puissent conduire et passer avec le gré et consentement de Notre Saint Père. Mais aussi quand il les voudra prendre tout au rebours de mon intention et s'en désespérer comme il fait, je prendrai patience quoi qu'il advienne, car je n'ay, Dieu merci, occasion de craindre personne en cet endroit. Si est-ce que je trouve estrange les propos de colère qu'il vous a tenus à vostre audience, car je voudrois bien scavoir quel outrage et injure il prétend avoir receu de mon amitié, comme il dit. Et ne faut point toutefois que l'on pense me faire peur d'un Concile général, s'il est tel qu'il doit estre, pour le bien, repos et union de l'Eglise universelle, sans rien y mesler du particulier »[1]. C'était bien le *particulier* qui dénaturait les meilleures intentions des deux adversaires.

Cette modération relative, qu'affectait le Roi devant les violences de Jules III, fut, ce semble, inspirée par l'influence pacifique du connétable de Montmorency[2]. En réalité, les sentiments intimes du souverain étaient moins calmes. A Rome, M. de Termes déclarait hautement que son maître ne voulait plus reconnaître l'autorité du pape[3], et dès le début

[1] Le Roi aux card. de Ferrare et de Tournon et à M. de Termes, 1551, 2 mai (G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 339-341). Cf. *ibidem*, pp. 332-333, lettre du Roi aux mêmes, datée du 3 mai, et harangue de M. de Termes en consistoire.

[2] H. Dandino à l'év. de Fano. 1551, 9-10 mai, Rome, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, XII, 10.

[3] V. Buoncambi à Octave Farnèse, 1551, 9 mai, Rome : « Mons. di Termes

de mai, Charles-Quint reçut avis que, malgré les efforts de Montmorency, le Roi devait se rendre à Lyon et de là en Italie, pour y chevaucher contre le Saint-Siège[1]. La rivalité des influences, à la cour de France, se montrait alors très vive.

Les Guises offrent un spectacle curieux. Représentants attitrés de l'unité religieuse, ils se trouvent gênés par la couleur gallicane du conflit. Dans la question ecclésiastique, le cardinal de Lorraine manifeste les sentiments les plus pacifiques : il s'efforce de rassurer le nonce au sujet du Concile national et le prie de considérer « la sévérité et le zèle dont on use, au royaume de France, pour châtier et extirper l'hérésie »[2]. Mais, d'autre part, comment les Lorrains résisteraient-ils à la tentation de la guerre ? Depuis quatre ans que règne Henri II, on n'a vu qu'une escarmouche contre les Anglais. Les ambitions militaires s'impatientent. Aussi bien, dans l'affaire de Parme, les Guises poursuivent des fins particulières et secrètes. Hercule d'Este, duc de Ferrare, convoite cet Etat : il le recevrait volontiers en fief du Roi, qui, recouvrant le duché de Chartres, apanage français de la duchesse Renée, en ferait don aux Farnèse par compensation[3]. D'où nécessité d'écarter les deux suzerains actuels de Parme, l'Empereur et le pape. Entravés par leur dévotion au Saint-Siège, mais poussés par leur propre ambition et par les convoitises du duc de Ferrare, les Guises jouent de biais pour faire de ce conflit avec le pape une guerre avec l'Empereur. En dépit de leur habileté, François et Charles de Lorraine apparaissent bientôt comme des agents belliqueux : au cours de l'été, on annoncera la venue en Italie du duc de Guise, à la tête d'une armée de Gascons[4].

dice ha per ordine ultimamente dal Re di protestarsi al papa non volerli più dare obedientia. » (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Roma ; orig. déchif.). — Dès cette époque, Henri II ordonnait à ses représentants de quitter Rome, si le pape continuait ses manifestations violentes. Voy. G. Ribier, *op. cit.*, II, 332.

[1] L'év. de Fano à H. Dandino, 1551, 14 mai, Augsburg, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 17.

[2] Montmerlo à Octave Farnèse, 1551, 9 juin, Châteaubriant (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 1 ; orig.).

[3] Sur ces projets secrets, voy. la correspondance d'Alvarotti, 1550-1551 (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). Cf. Lancellotti, *Chronica modenese*, t. X, p. 422.

[4] Henri II à Octave Farnèse, 1551, 4 mai, Amboise (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio. 185, fasc. 1 ; orig.). Avis de Florence au d. de Ferrare,

Les grands cardinaux, plus gênés encore que les Guises, par leur situation matérielle et eclésiastique, s'efforcent de procurer une réconciliation. Seuls, les *fuorusciti* poussent aux armes sans vergogne, avec leur emportement coutumier : ils sont les hérauts de la guerre prochaine, ils suggèrent les opérations audacieuses.

Dès le mois d'avril 1551, les diplomates signalent le crédit dont jouit Piero Strozzi auprès du Roi[1]. Les conséquences de cet ascendant paraissent aussitôt. Piero lui-même, envoyé par Henri II, quitte la Cour à Amboise, le 3 mai, passe par Lyon et arrive, le 25, à La Mirandole, qu'il met en état de défense[2]. Le 6 mai, le Roi fait célébrer, à Tours, les fiançailles définitives de sa fille naturelle, Diane, avec Horace Farnèse, et donne à celui-ci le commandement de mille chevaux en Italie [3]. Horace, accompagné du prieur de Lombardie, s'embarque à Marseille pour gagner la côte de Toscane. Mais la tempête jette ses deux galères sur un écueil à Pietra Santa, où un podestat le fait prisonnier et ne le relâche que par l'ordre de Cosme de Médicis. Aussitôt délivré, Horace court à Parme, pour y secourir et défendre son frère, Octave[4].

juillet : « Una nova per via dei mercanti che Mons. di Guisa venesse in Italia con buon numero de Guasconi. » (Arch. d'Etat de Modène, Firenze ; orig.), Cf. Renée de Ferrare au d. de Guise, *ap. Mémoires-journaux de Guise*, pp. 53-54.

[1] Desjardins, III, 262.

[2] Passe à Lyon, le 10 mai ; à Modène, le 25. Henri II au d. de Ferrare, 1551, 3 mai, Amboise (Arch. de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.). B. Buonanni au d. de Florence, 1551, 18 mai, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3270 ; orig.). Fr. Babbi au d. de Florence, 1551, 25 mai, Ferrare Mediceo, 2883 ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 7 mai, Tours : « Hieri il duca Oratio fianzò la moglie in camera della Regina, presenti il Re et la predetta Regina, a questo modo. Il s^r cardinale di Loreno dimandò al predetto duca Oratio se si contentava di pigliar per moglie la Bastarda del Re, quando fusse il tempo, et alla Bastarda dimandò il medesimo. Et l'uno et l'altro rispose che si. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). Hercule Strozzi à la duchesse de Mantoue, 1551, 11 mai, Tours (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 16 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 27 ; orig.).

[4] Don Ferrante Gonzague aux *Anziani* de Lucques, 1551, 15 mai : « Havendo questa mattina hauto aviso di Viareggio che per fortuna erano date a traverso dui galere nella nostra spiaggia in un luogo vicino alle confini coll' Illmo duca di Fiorenza..., nostro commissario particolare all'arrivo suo ritrovò che le galere erano del priore di Lombardia et che haveano portato il s^re Horatio Farnese, il s^re Aurelio Fregoso, il cap^no Antonio da Augubio, con tre o quattro altri capitani et altri servitori del s^re Horatio, liquali tutti insieme con le robbe digià eran stati condotti a Pietra Santa, castello ivi vicino, da sudditi del prefato s^re duca... » (Arch. d'Etat de Lucques, Carteggio, Anziani, 550 ;

La guerre est donc inévitable. Des incidents fâcheux achèvent d'irriter les humeurs. Parmi ces incidents, il faut en noter un. Les grands chemins étaient alors peuplés de prélats qui se rendaient au Concile général, les « bons et béatz pères concilipètes » dont parle Rabelais. Or, le nonce Trivulzio fit savoir, le 25 mai, au secrétaire du pape, Dandino, que sur l'ordre de Brissac, gouverneur de Piémont, cinq évêques espagnols, qui se rendaient à Trente, avaient été arrêtés à Turin, en représaille de la prise de quelques capitaines français. « Il me semble, ajoutait le nonce, que les choses d'elles-mêmes deviennent chaque jour plus mauvaises[1]. »

Quels étaient, cependant, les sentiments des Farnèse, pour qui le Roi encourait les foudres du Saint-Siège?

Les deux cardinaux se montraient fort ennuyés. Ranuce avait affecté, dès le début de la crise, une soumission entière aux volontés de Jules III. Le 27 avril, en grande pompe, il était allé baiser les pieds du pape; le 29, celui-ci l'avait invité à dîner, de sorte que l'opinion publique crut, un moment, au triomphe de la paix[2]. Plus difficile était la situation du cardinal Alexandre, compromis par sa réputation d'intrigant. Durant le mois de mars, il avait employé de réels efforts à modérer les sentiments et les actes de son frère Octave. Soucieux à la fois des intérêts de sa famille, de sa propre fortune et de son état ecclésiastique, il espérait qu'un accord avec l'Empereur pourrait intervenir, si on le facilitait un peu[3]. Mais son jeu était double, et, dès le 4 mars, il envoyait à son frère Horace, qui se trouvait en France,

reg. orig.). Horace Farnèse aux *Anziani* de Lucques, 1551, 16 mai, Pietra Santa (*ib.*). Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 20 mai, Rome (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 29; orig.). Bart. Sala au d. de Ferrare, 1551, 16-23 mai, Florence : « Venne qui un secretario di M. di Thermes a ringratiar S. E. del bon trattamento che havea fatto al duca Oratio. Poi è andato a Livorno, ove ci è condotto la galera capitana. L'altra è rimaso fitta nel'arena tutta rotta et fracassata. I christiani forzati sono scapati. » (Arch. de Modène, Firenze; orig.). Le card. Farnèse au d. de Florence, 1551, 29 mai, Castel-Durante (Arch. de Florence, Mediceo, 3720, fol. 107; orig.).

[1] A. Trivulzio à H. Dandino, 1551, 25 mai, Saumur (Arch. Vat., Principi, t. XIX, fol. 1; orig.). Cf. An. Caro à l'év. de Pola, 1551, 24 mai, Rome, p. p. A. Ronchini. *Lettere d'uomini illustri nel archivio di stato di Parma*, t. I, p. 335. Marillac au Roi, 1551, 25 juin Augusta, *ap. Mém.-journ. de Guise*, p. 55.

[2] C. Massaini à la *Balia* de Sienne, 1551, 29 avril, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia. CCXI, II; orig.).

[3] Le card. Farnèse à Octave, 1551, 28 mars, *ap.* An. Caro, *Lettere scritte al nome del c. Farnese*, t. II, pp. 57-58.

une note sur les provisions militaires à demander au Roi[1]. Quand il apparut que tout espoir de paix s'évanouissait, Alexandre prit peine de dégager sa responsabilité vis-à-vis du pape[2]. Son attitude est alors tremblante. Le 9 avril, il rend compte de ses inquiétudes au duc d'Urbin, son beau-frère : « Ne pouvant plus rien, je m'en remets à la volonté de Dieu et à celle de Sa Sainteté, à qui, si elle nous fait la grâce de séparer notre cause de celle d'Octave, je m'obligerai à prêter l'obéissance que je dois, et je procurerai, par tous les moyens en mon pouvoir, la réalisation de ses désirs[3]. » Vers le milieu d'avril, le dernier accord, qu'avaient traité les ministres du Roi à Rome, s'en alla en fumée[4].

Enfin, parmi les inquiétudes les plus graves des Farnèse, était la crainte de voir Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint et épouse d'Octave, se séparer de son mari, qui s'alliait au roi de France. Pour empêcher cet évènement désastreux, le cardinal entourait Marguerite de prévenances attentives[5].

Bientôt, Jules III chargea Alexandre Farnèse d'aller lui-même porter à son frère le dernier avertissement, en même temps que Gian Battista del Monte, neveu du pape, se rendait à Bologne pour préparer les hostilités[6]. Alexandre

[1] An. Caro, *op. cit.*, II, 34.

[2] Le card. Farnèse au card. Crescenzio, 1551, 7 avril, Rome, *ap.* An. Caro, *op. cit.*, II, 59-60.

[3] *Ibidem*, p. 63.

[4] Le card. Farnèse à Octave, 1551, 13 avril, Rome : « Vi spedisco a posta questo corriere per avisarvi che N. S. tratta un partito degno da esser ascoltato et abbraciato da voi, et tutto s'intende che habbia a passar con saputa et consento del Re, alquale quelli s^ri^ ministri di S. M. Ch^ma^ sono restati concordi di scriverne et ne sperano buono effetto... Pertanto non mancate di sopraseder il mandar via l'ordine del Tosone. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 401, fasc. 3 ; minute). Cf. An. Caro, *op. cit.*, II, 65.

[5] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1551, 8 avril, Rome : « Intendendo la risolutione che ha fatta il Re Ch^mo^ del pigliar la protettione del s^or^ duca, mio fratello, non ho potuto fare ch'io non ne habbia sentito qualche passione, suspicando che cio sia forse per apportare in questo principio alcuna scontentezza alla E. V., per veder lei il duca, suo marito, disgiugnersi dal servitio de la M^tà^ Cesarea et abbandonar le speranze degli honori et degli utili che poteva da quella aspettare... Devesi anchora V. E. molto rallegrare perchè hora più che mai cognoscerà come grandemente sia amata et honorata dal s^or^ duca suo et da me et da miei fratelli et da tutti gli altri nostri riverita. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 1 ; orig.).

[6] Le card. Farnèse à Octave, 1551, 18 avril, Terni (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 398, fasc. 6 ; orig.). — Jusqu'au 16 mai, les Romains crurent au maintien de la paix. Gio. Franc. Leone à l'év. de Pola, 1551, 16 mai, Rome : « Roma hoggi è ferma d'opinione che S. S^tà^ per adesso non debba mover l'armi, benchè a qualche selvago sia restato un poco d'attaco, che se n'as-

quitta Rome, le 18 avril 1551 : par l'Ombrie, il gagna les Marches et la Romagne. Le 25 avril, il était à Ferrare : à Bomporto, sur la route de Modène, il rencontra Hieronimo Dandino, alors légat, qui l'encouragea vivement à la soumission. Enfin, le 28 avril, le cardinal arrivait à Parme. De là, il adressa au pape une demande afin qu'il lui fût permis de se retirer loin du champ des hostilités inévitables, à Padoue. Jules III refusa l'autorisation[1]. Alexandre, nous le verrons, quitta Parme le 14 mai, en route pour Ferrare et Pesaro.

Le cardinal Farnèse n'emporta guère d'illusions sur l'état d'esprit de son frère. Octave était averti et belliqueux. Au cardinal Medichino, qui lui communiqua peu après l'*ultimatum* du pape, — rendre Parme à l'Eglise et accepter Camerino, avec une pension de dix mille écus —, le duc répondit par un refus net[2]. Il garderait son duché et courrait l'aventure. Octave se montra même provoquant : le 13 mai, les cardinaux de Ferrare et de Tournon, accompagnés de l'ambassadeur Termes, se rendirent au palais pontifical et résignèrent, au nom du duc, la charge de gonfalonier de l'Eglise[3].

Le gendre de Charles-Quint attendait en toute confiance l'aide de Henri II. Celui-ci affirmait des sentiments énergiques, qu'il colorait de raisons honnêtes. « Je seray tousjours très aise, avait-il écrit à Octave, le 4 mai, que le bien de l'Eglise soyt et demeure en son entier, et que mes amys aussi soient conservéz en ce qu'il leur appar-

petti hoggi o domani un corriere dal Imperatore per la risolutione. Et questa nuova venuta dui giorni fa de la consumatione del matrimonio del s^r duca Oratio. benchè la sia un poco oscuretta, pur par che serva per una buona man di zuccaro fino sopra la torta, di maniera che hora ci ritroviamo in un reflusso verso la via del porto... Questi tre Ill^mi s^ri Franzesi, cioè Ferrara, Tornon et l'imbasciatore, con molta dignità et grandezza et admiration di ogniuno, reggono il governo di questa barca... Tre giorni fa tutti tre venivano da S. S^tà con gran compagnia, et fur veduti passar allegramente. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 415, fasc. 2 : orig.).

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1551, 18 avril, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3270 ; orig.). Fr. Babbi au d. de Florence, 1551, 24-28 avril, Ferrare (Mediceo, 2883 ; orig.). Le card. Farnèse au d. de Ferrare, 1551, 26 avril, Modène (Arch. d'Etat de Modène, Cardinali, Farnese ; orig.). C. Massaini à la *Balia* de Sienne, 1551, 8 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 20 ; orig.).

[2] Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 9 mai, Rome (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 19 ; orig.).

[3] Le même, 1551, 15 mai, Rome (Arch. de Sienne, *loc. cit.*, CCXI, 26 ; orig.).

tient, sans qu'il leur soict faict aucun préjudice ne dommaige[1]. » Et, en congédiant Ascanio della Corgna, le 12 mai, Henri II avait déclaré qu'il soutiendrait les Farnèse à tout prix[2].

De fait, Henri II signa, le 27 mai 1551, avec Octave, duc de Parme, un traité d'alliance, par lequel il se déclarait protecteur de la maison Farnèse et s'engageait à fournir, pour la défense de Parme, deux mille fantassins et deux cents chevau-légers, plus un subside annuel de douze mille écus d'or[3].

Ce traité était le pas décisif. Jules III proclama Octave rebelle, déchu de ses titres et de son duché, et lui déclara la guerre, tandis que le lieutenant impérial, Don Ferrante Gonzague, envahissait le Parmesan.

De la part du roi de France, ce traité marquait la résolution irrévocable. Désormais, au lieu des négociations et des velléités antérieures, il y avait un engagement écrit, une parole donnée. Or, sur la fidélité aux engagements pris, Henri II ne transigeait pas et poursuivait les choses jusqu'aux extrêmes conséquences. Montmorency n'ayant pu empêcher la signature du traité, la lice était ouverte, le Roi ne reculerait plus. Têtu, routinier et « gentilhomme », ce prince se liait sans retour[4].

Aussi, dès que Jules III eut proclamé Octave rebelle, vit-on partir, pour le défendre, les *fuorusciti* de la Cour. Piero Strozzi, Horace Farnèse, Cornelio Bentivoglio, Aurelio Fregose, lèvent des troupes et s'agitent autour de La Mirandole et de Parme : bientôt ils mériteront les injures, les représailles et les censures du pape. C'est la première guerre italienne de Henri II qui commence. De tous côtés, les *fuo-*

[1] Henri II à Octave Farnèse, 1551, 4 mai, Amboise (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1 ; orig.).

[2] Ascanio della Corgna au card. Farnèse, 1551, 12 mai, Tours (Arch. de Naples, Carte Farnes., facio 706 ; orig.). — Montemerlo à Octave Farnèse, 1551, 13 juin, Châteaubriant : « Il s^or^ Roberto Strozzi è venuto qui chiamato dal Re, e per quello che posso intendere si manderà in Italia per conto de danari, essendo la persona di credito che sa V. E. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 1 ; orig.).

[3] Pour l'histoire militaire de la guerre de Parme, voy. l'article de G. de Leva, *La guerra di papa Giulio III contro Ottavio Farnese sino al principio delle negoziazioni con la Francia* (*Rivista storica italiana*, t. I, pp. 632-680) ; et l'excellent livre de M. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 190.

[4] Sur Henri II « osservatore della parola », voy. la relation de Contarini, 551, *ap.* Alberì, s. 1^a^, t. IV, p. 65.

rusciti s'exaltent, animés par le bruit des armes. L'intermédiaire de Piero Strozzi et de Catherine de Médicis, Tomaso del Vecchio, porte des ordres mystérieux[1].

*
* *

A l'heure même où la guerre éclatait entre Jules III et Octave Farnèse, un nouveau personnage entrait en scène, pour tâcher de limiter le conflit. Bien que, de fait, le duc de Parme guerroyât avec les armes du roi de France, la rupture n'était pas officielle entre le Saint-Siège et le Très Chrétien. On peut croire que Montmorency et les Guises s'accordèrent alors, l'un par amour général de la paix, les autres soucieux d'éviter un conflit scandaleux avec le pape, pour tenter un dernier effort de conciliation. Au surplus, il convenait de répondre à la mission d'Ascanio della Corgna par l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire à la Curie[2]. On choisit l'homme le plus habile du personnel diplomatique.

Jean de Monluc, Dominicain d'une rare faconde, « fin, deslié, trinquat, rompu et corrompu, autant pour son sçavoir que pour sa pratique »[3], était une nature de Gascon plus extraordinaire encore que son frère, l'illustre capitaine Blaise. Charmant, disert, érudit, lettré, ouvert à toutes les idées, il avait séduit naguère, par l'élégance de son esprit, Marguerite de Navarre. Né vraiment pour la fonction d' « orateur » diplomatique, Jean avait représenté la politique française tour à tour dans presque tous les postes de l'Europe, — à Rome, à Venise, en Pologne, en Angleterre, en Ecosse et à Constantinople. Caractère décidé et plein d'astuce, habile à se tirer des plus mauvais pas, il avait su conquérir des bonnes

[1] Horace Farnèse et Piero Strozzi à Octave Farnèse, 1551, 11 juin (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 252, fasc. 1 : orig.). Henri II à Octave Farnèse, 1551, 16 juin, Châteaubriant : il envoie à Parme le s^r d'Andelot, gentilhomme de la chambre (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 695, fascic. R ; orig.). — Cf. G. Kupke, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. XII, p. 39 ; G. de Leva, *art. cit.*

[2] Ascanio della Corgna à Jules III, 1551, 12 mai, Tours. H. Dandino au card. Crescenzio, 1551, 20 mai (Arch. Vatic., Bibl. Pio., 393, fol, 50 v°-51 v° ; copie du XVIe s). Lorenzo Contarini au Conseil des Dix, 1551, 11 mai, Tours : « Manderà S. M^tà dimane uno suo in Italia per mostrar di voler dar executione a quanto ha ditto al s^or Ascanio, et credo serà Mons. di Monluc. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci al Consiglio degli Dieci, filza 2 ; orig.). — Cf. H. Dandino à l'év. de Fano, 1551, 20 mai, Rome, publ. p, G. Kupke, *op. cit.*, XII, 18-22.

[3] Brantôme.

grâces difficiles, celles de la république de Venise, celles du Turc, celles du pape Paul III. Ce protonotaire apostolique, qui passait pour un grand orateur sacré, quoiqu'il n'eût guère de religion, était le plus retors, le plus subtil et le plus enjoué des diplomates. L'Arétin avait invoqué justement son autorité en matière de comédies : Jean de Monluc était un grand comédien politique.

Longtemps attaché à l'ambassade de Rome, sous François Ier, il connaissait à fond la civilisation de l'Italie, les affaires et les arcanes de la Curie et maniait avec art l'idiome toscan : on ne pouvait choisir un défenseur mieux averti et plus ingénieux de la politique gallicane [1].

Jean de Monluc partit de Tours, le 15 mai 1551 [2]. Précédé du secrétaire Buonaccorsi, il passa par Parme et Reggio, le 28 mai ; le 31, il arriva à Florence, et en repartit le lendemain [3]. Enfin, le 2 juin, dans la soirée, l'ambassadeur extraordinaire entrait à Rome [4]. Jules III avait accueilli favorablement la nouvelle de sa venue [5]. Monluc trouva les relations diplomatiques entre le pape et les représentants du Roi assez tendues. Le 30 mai, M. de Termes, accompagné des cardinaux de Ferrare et de Tournon, s'était rendu au Vatican pour protester « que le Roi est et a toujours été bon fils de la Sainte Eglise ». De plus, Henri II l'ayant désigné comme « général » de la guerre de Parme, l'ambassadeur ordinaire était venu demander congé au pape ; Jules III avait prétexté une indisposition et renvoyé l'audience. Dès lors, on savait que les cardinaux français se disposaient à quitter également la Ville éternelle pour manifester leur mécontentement des préparatifs belliqueux que faisait le pape [6].

[1] Charrière, *Négociations avec le Levant*, t. I, p. 327 ; Ph. Tamizey de Larroque, *Notes et documents pour servir à la biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence* (Extr. de la *Revue de Gascogne*, 1868, in-8) ; E. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle*, t. I, pp. 251-269.

[2] L. Capponi au d. de Florence, 1551, 14 mai, Tours (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4592, fol. 125 ; orig.).

[3] F. Babbi au d. de Florence, 1551, 28 mai, Reggio (Mediceo, 2883 ; orig.). — Bart. Sala au d. de Ferrare, 1551, 1er juin, Florence (Arch. d'Etat de Modène, Firenze ; orig.).

[4] B. Buonanni au d. de Florence, 1551, 3 juin, Rome (Mediceo, 3270 ; orig.). Jules III à H. Dandino, 1551, 4 juin, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 28 ; reg. orig.).

[5] Jules III à H. Dandino, 1551, 31 mai, Rome : « Monluc sarà qui martedì. Noi accettaremo ogni honesto accordo quanto se sia dannoso. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 28 v° ; reg. orig.).

[6] A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 30 mai, Rome : « L'ambasciator

Le 3 juin, dans l'après-midi, Jean de Monluc, en compagnie des cardinaux de Ferrare et de Tournon, fut reçu par Jules III. M. de Termes s'était fait excuser, sous prétexte d'une attaque de goutte. Monluc exhiba ses lettres de créance, en y joignant une missive, pleine de compliments, que lui avait remise le cardinal de Lorraine[1]. Puis, l'ambassadeur extraordinaire adressa au pontife une fine allocution en langue toscane : il s'éleva contre les bruits qui tendaient à dénaturer les intentions de son maître, expliqua la politique du Roi dans l'affaire de Parme, et nia surtout que le Concile national eût un but schismatique. En terminant, il rappela quels bienfaits le Saint-Siège avait reçus des rois de France, et, en particulier, les services rendus par Henri II à Jules III[2].

L'éloquence de Monluc adoucit l'humeur du pape, et l'on déplora en commun les fâcheux malentendus qui avaient brouillé deux amis. Alors se déroula une scène de haute comédie. L'un des comédiens, Jules III, en écrivait le lendemain un récit piquant à son confident, Dandino. « Le cardinal de Ferrare exhortait, Monluc se lamentait et Nous nous lamentions, de sorte que notre entrevue finit en lamentations. Et cela ressemblait à la première scène du *Pseudolus* de Plaute, où le jeune amoureux ayant demandé à son esclave de l'aider dans l'entreprise d'amour et disant : Heu ! l'esclave répondait : Heu ! En vérité, de notre part nous disions : Heu ! *davero*, parce que nous souffrions de la sciatique et *crevions* de douleur et de chaleur. Enfin, nous nous aidâmes de bénédictions, Monluc s'étant mis à genoux et nous demandant congé... A son départ, Monluc nous dit : « Je n'ai pas encore « perdu tout espoir de rendre service à Votre Sainteté. » Nous répondîmes par une bénédiction et un bon souhait[3]. »

di Francia, accompagnato da li R^mi Ferrara et Tornone, andò a S. S^tà per fargli questo protesto come il Re è et è stato buon figlio de la Santa Chiesa... Perchè il suo Re l'ha fatto generale in questa impresa, domanda licentia a S. S^tà che intende partirsi. Ma perchè S. S^tà era indisposta da la gotta, non posse fargli il detto protesto, onde S. S^tà gli disse che ci ritornasse il giorno seguente. Dicessi che non solo lo ambasciatore vuol domandare licentia, ma ancora tutti li cardinali Franzesi, perchè non par lor conveniente trovarsi presenti a le provisioni che si fanno contra de lor Re. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 37 ; orig.).

[1] Jules III à H. Dandino, 1551, 4 juin, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 51 ; reg. orig.).

[2] Ce discours a été publié p. E. Picot, *Les Français italianisants*, I, 263.

[3] Jules III à H. Dandino, 1551, 4 juin, Rome : « Il car^le di Ferrara pur interpellava, et Monluc si doleva, et Noi ci dolevamo, di modo che il nostro ragionamento finì in dolentie, et ci parse ch'havessi similitudine con la prima scena

Pourtant, les paroles de Monluc, sur le moment, touchèrent Jules III. Celui-ci déclarait éprouver quelque repentir de s'être engagé si avant dans le parti de l'Empereur[1]. Mais l'ambassadeur impérial, Diego de Mendoza, veillait : « doux comme une brebis et toujours la main au bonnet, avec une mine de papelart[2] », il travailla fort à empêcher que les arguments de Monluc ne fissent changer le pape de résolution. Marillac écrivait d'Allemagne à Henri II, le 16 juin : « On tient que l'Empereur tâchera de mettre en jeu le pape sy avant qu'il pourra, affin qu'estant destitué de vostre amitié, il s'en joue après à sa volonté. [3] »

Le 5 juin, M. de Termes quitta Rome et se mit en route pour La Mirandole, par la Romagne[4]. Le lendemain, les cardinaux de Ferrare et de Tournon vinrent demander congé au pape[5]. La bouche pleine de bonnes paroles, les représentants du Roi ne formulaient, cependant, aucune proposition précise. Monluc obtint de nouvelles audiences, le 4 et le 7 juin[6]. Démarches vaines : le pontife était retombé aux mains des Impériaux et faisait retentir Rome de ses exclamations de colère. « Ce Monluc et ses fauteurs, écrivait-il le 9 juin, ne veulent pas l'accord : ils désirent que la dévastation s'accomplisse... Maintenant, on connaît et on touche du doigt ce qui a été dit plusieurs fois par des hommes doctes et expérimentés du mal français[7]. » Et il ne cessait de

del *Pseudolo* di Plauto, dove il giovane inamorato, havendo recercato il suo servo che l ajutassi in quella impresa d'amore, et dicendo : Heu ! il servo rispondeva : Heu ! etc. Vero è che dal canto nostro era Heu ! davero, perchè stavamo a giacere in su l'anca della sciatica, et crepavamo di dolore et di caldo. Ci ajutiamo finalmente con le benedittionni, ingenocchiandosi Monluc et adomandando licentia... Monluc nel partir disse : Non ho perduta ancora tutta la speranza di far servitio a V. Sta. Noi respondemo con una benedittione et con una buona guardatura. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 51-53 ; reg. orig.).

[1] Du Thier au d. de Guise, 1551, 4 juillet (*Mém.-journ. de Guise*, p. 59).

[2] *Ibidem*, pp. 13-15.

[3] Marillac au Roi, 1551, 16 juin, Augusta, et une autre lettre, datée des mêmes jour et lieu (*Mém.-journ. de Guise*, pp. 47-48). Ces deux lettres sont très importantes. — Cf. les lettres de l'év. de Fano à Jules III, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 28-40.

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1551, 6 juin, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3270 ; orig.).

[5] Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 6 juin, Rome : « Oggi Ferrara et Tornone sonno iti a domandar licentia da S. Sta et presto partano per Venetia. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 44 ; orig.).

[6] Jules III au card. Santa Fiore et à H. Dandino, 1551, 9 juin, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 59 ; reg. orig.).

[7] Jules III au card. Santa Fiore, 1551, 9 juin, Rome : « ...Adesso si cognosce

s'étonner, en voyant l'audace de ce roi de France qui ne craignait pas de braver ensemble et le pape et l'Empereur, pour protéger *una fraschetta infame et disobediente et rebelle*, — Octave Farnèse[1].

Le 16 juin, Mme de Termes prit la route de Florence, afin de rejoindre son mari à La Mirandole[2]. Le même jour, Jules III commença d'exercer des représailles : il enleva la légation de Viterbe à Ranuce Farnèse et la conféra au cardinal de Carpi, membre du parti impérial[3]. Le 21 juin, François de Tournon quitta Rome : il arriva, le 10 juillet, après avoir passé par Ferrare, à Venise, où il prit logement dans le palais qu'y possédait Hercule d'Este[4]. Le 2 juillet, le cardinal de Ferrare, à son tour, s'éloignait de la Ville éternelle, en compagnie du cardinal Salviati, son ami : Hippolyte d'Este s'arrêta quelques jours à Urbin, auprès du cardinal Farnèse, puis il reprit la route de Ferrare, où il entra, le 18 juillet[5].

Les cardinaux Alexandre et Ranuce Farnèse cherchaient

et tocca con mano quello che ci è stato ditto più volte da huomini dotti et esperti dal mal francese. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465. fol. 59-60 ; reg. orig.).

[1] Jules III à H. Dandino. 1551. 19 juin, Rome : « S'il Re con haver preso ingiustamente et inconsideratamente la defesa d'una fraschetta infame et disobediente et rebelle a Noi, contra un papa tanto suo amico et a lui obligato, del quale si poteva promettere ogni buona correspondentia, s'è lassato trasportare de venire a far paragone del suo potere nel mezo delle forze dell' Imperatore et nostre. solamente con le spalle della Mirandula et di quelli pochi fuorusciti, puo retirarsene et far l'accordo con suo honore salvando tutta la casa Farnese... Perchè non el deve fare ? Semo però l'Imperatore et Noi tanto descaduti che deviamo per paura d'una civittina qual'è Horatio, et d'un pazzarone, qual'è Piero Strozzi. et d'un fallito, qual'è Cornelio Bentivogli, recevere le conditioni della pace. et non più presto darle ? » (Arch. Vatic., Borghèse, II. 465, fol. 76 : reg. orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1551, 16 juin, Rome (Mediceo, 3270 ; orig.). — Sur le départ de M. de Termes, Montemerlo à Octave Farnèse, 1551, 14 juin, Châteaubriant : « Mons. Conestabile mi ha detto che si bene M. di Termes haveva chiesto licenza a N. S. et havuta per andarsene alla Mirandola, secondo l'ordine del Re, non si era però partito da Roma, essendo stato sopragiunto da Monluc. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 1 ; orig.).

[3] Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 17 juin, Rome (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 52 ; orig.).

[4] A. Serristori, 1551. 22 juin, Rome (Mediceo, 3270 ; orig.). F. Babbi au d. de Florence, 1551, 8 juillet, Ferrare (Mediceo, 2883 ; orig.). — Le card. de Tournon au d. de Ferrare, 1551, 31 août, Venise (Arch. d'Etat de Modène, cardinali ; orig.).

[5] A. Serristori, 1551, 1er juillet, Rome (Mediceo, 3270 : orig.). Amerighi à la *Balia*, 1551, 2 juillet. Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXI, 58 ; orig.). Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1551, 5 juillet, Narni (Arch. de Modène, Ippolito II ; orig.). F. Babbi au d. de Florence, 1551, 17 juillet, Ferrare (Mediceo, 2883 ; orig.). — Hipp. d'Este s'établit, le 29 juillet, au château de Belriguardo.

un refuge. Le 14 mai, Alexandre avait quitté Parme et s'était rendu à Castel-Durante, dans le duché d'Urbin, auprès de son beau-frère ; Ranuce s'y trouvait déjà[1]. Le 16 juin, Jules III fit donner ordre, par Pietro Camaiani, aux deux cardinaux Farnèse de rentrer à Rome, « sous peine de la perte de leurs offices et bénéfices »[2]. Le 20 juin, le pape dépouilla de leurs meubles les palais de Ranuce et d'Alexandre, à Rome, et les vendit pour trente mille écus[3]. A la même date, il mit sous séquestre l'abbaye de Monreale en Sicile, dont était pourvu Alexandre et qui rapportait quinze mille écus l'an, et entra en négociations pour l'affermer à des marchands, sous la garantie de Charles-Quint[4]. En même temps, Jules III confisquait le duché de Castro, appartenant à Horace Farnèse ; le 3 juillet, celui-ci fut solennellement déclaré, en consistoire, déchu de ses états, dignités et honneurs[5]. Alexandre et Ranuce étaient fort inquiets : ils supplièrent le pape de leur permettre de ne pas rentrer à Rome. Le 11 juillet, Jules III leur concéda qu'ils pourraient s'établir soit dans les Etats de l'Eglise, soit dans le duché de Florence : Ranuce s'en alla à Ravenne, et Alexandre se disposait à partir pour Pistoie, lorsque Cosme de Médicis lui fit offrir un logis à Florence. Alexandre quitta Castel-Durante, où il résidait depuis le 22 mai, et, le 14 juillet, il prit la route de Florence ; il arriva dans cette ville le 23[6].

La colère de Jules III éclatait surtout contre les *fuorusciti* qui étaient au service du Roi. Le 28 juin, il mit sous

[1] F. Babbi au d. de Florence, 1551, 14 mai, Ferrare (Mediceo, 2883 ; orig.).

[2] Amerighi à la *Balia*, 1551, 17 juin, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXI, 52 ; orig.).

[3] Amerighi, 1551, 20 juin, Rome (Arch. de Sienne, *loc. cit.*, CCXI, 54 ; orig.).

[4] J. Grandi au d. de Ferrare, 1551, 21 juin, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[5] Le card. de Carpi à Jules III, 1551, 24-26 juin, Viterbe (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 1-2 ; orig.). Amerighi, 1551, 4 juillet, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXI, 60 ; orig.).

[6] Jules III au card. Farnèse, 1551, 1er juillet, Rome (Arch. Vatic., Brev. Jul. III, arm. 41, t. LXI, fol. 18 ; min.). Amerighi, 1551, 11 juillet, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXI, 63 ; orig.). Le card. Farnèse au d. de Florence, 1551, 6 juillet, Castel-Durante (Mediceo, 3720, fol. 142 ; orig.). Le card. Farnèse à Jules III, 1551, 14 juillet, Castel-Durante (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 171 ; orig.). Bart. Sala au d. de Ferrare, 1551, 25 juillet, Florence (Arch. de Modène, Firenze ; orig.). — Cf. Camaiani à Jules III, 1551, 22 juin, Castel-Durante, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 32.

séquestre les immeubles et les livres de la banque Strozzi à Rome; le 1er juillet, il déclarait Cornelio Bentivoglio rebelle et confisquait ses biens[1]. Il décernait d'ailleurs à ces aventuriers les injures d'un vocabulaire varié[2].

Par l'ardeur des *fuorusciti*, en effet, la guerre s'enflammait autour de Parme, objet du litige, et de La Mirandole[3]. Que cette dernière ville fût enveloppée dans le conflit, c'était la conséquence de l'intervention prépondérante des bannis italiens. Naguère Galeotto Pico avait fait de La Mirandole le repaire de tous les partisans violents de la France et un foyer de complots.

En 1533, après de nombreuses et vaines tentatives, Galeotto, une nuit, avait surpris La Mirandole et assassiné au pied d'un crucifix son oncle Gianfrancesco; puis il s'était emparé du comté. Invité par Charles-Quint à remettre aux commissaires impériaux l'Etat qu'il avait usurpé, Galeotto s'y refusa, fut déclaré rebelle, en 1534, et condamné à mort. Il se moqua des foudres de l'Empereur, et lorsque Antonio de Leyva vint pour le réduire, il sut, par une générosité habile, détourner de ses terres l'armée du général espagnol. D'un dévouement absolu à la couronne de France, il se mit, en 1536, lui et son Etat, sous la protection du Très Chrétien et envoya ses fils à la Cour. Galeotto prit part à toutes les entreprises françaises dans l'Italie du Nord : mêlé à la con-

[1] Jules III à H. Dandino, 1551, 28 juin, Rome : « Havemo fatto sequestrare li bestiami et recolti di Longhezza et torre i libri del banco di Strozzi, li quali faremo studiare bene, et si'lmagnifico Piero, campione di fuorusciti, vi haveva parte, se restoraranno Bolognesi di qualche danno. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 97 ; reg. orig.). J. Grandi au d. de Ferrare, 1551, 2 juillet, Rome : « La Stà S. ha levato ai Strozzi in Roma il casale di Longheza et l'altri suoi beni che hanno in queste parti, per il sdegno che ha preso de le incursioni chel sr Pietro ha fatto nel Bolognese. Et dicessi per Roma che vuol mettere il Bargello ad habbitare nel palazzo loro che è in Banchi. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma; orig.). — Jules III à H. Dandino, 1551, 1er juillet, Rome : « Volemo che con una citatione sola all'aringhiera se dia termine a Cornelio Bentivoglio de tre o quattro giorni di comparire a vedersi dechiarare rebelle et confiscare i beni, attese le sue notorie invasioni et incursioni in lo stato nostro. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 104 : reg. orig.). Bref de Jules III, 1er juillet (Arch. Vatic., arm. 41, t. LXI, fol. 25-26 ; minute).

[2] Le pape parlait « di sequestrare et chiudere quella canaglia nella Mirandola et farveli amorbare dentro dal caldo. » Jules III à H. Dandino, 1551, 8 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 110-111 ; reg. orig.). — Cf. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 37.

[3] Henri II au d. de Mantoue, 1551, 16 juin, Châteaubriant (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.). — Sur les opérations de la guerre de Parme et du siège de La Mirandole, voy. les lettres de Girolamo Falletti au d. de Ferrare, datées du camp impérial et pontifical, 1551-1552 (Arch. de Modène, Roma; orig.).

juration de Fiesque et à celle de Cibo, il tenta de faire assassiner André Doria par ses sicaires. Choyé par le gouvernement royal, ce célèbre assassin avait reçu, en 1540, le collier de Saint-Michel. Henri II et Catherine de Médicis entourèrent d'affection la famille Pico « tant mâles que femmes » : en 1548, le Roi fit don au comte de la juridiction de l'évêché de Limoges[1]. Galeotto mourut à Paris, le 21 novembre 1550, d'une pleurésie[2]. Son fils, Ludovico, accourut aussitôt en Italie et se fit reconnaître à La Mirandole.

Il était naturel que de ce foyer ardent et proche de Parme sortissent les premières flammes de la guerre.

Sous la direction de Piero Strozzi, d'Horace Farnèse et de Cornelio Bentivoglio, les *fuorusciti* et les troupes royales, auxquelles Henri II envoyait de continuels secours, tenaient en échec les forces de Ferrante Gonzague et du pape. Animé par les nouvelles de cette guerre, Jules III perdit tout son sang-froid : d'une part, il maudissait le Roi et traitait ses capitaines, Strozzi de *pazzarone*, et Bentivoglio de *fallito*, d'autre part il suppliait l'Empereur de lui apporter une aide plus effective, tandis qu'il lançait à tous les échos des protestations de charité et de paix[3]. A vrai dire, deux inquiétudes troublaient sa fureur belliqueuse : le jugement de l'opinion publique, murmurant contre ce pasteur violent, et la pénurie d'argent. « Nous n'avons plus ni os ni nerfs, écrivait-il le 22 juin, et, passé cette paie, nous ne saurons où nous tourner pour trouver un peu de quoi, non seulement payer les soldats, mais acheter le pain de notre famille[4]. »

[1] G. Corregrani au d. de Mantoue, 1548, 27 novembre, Poissy : « Questi della Mirandola così femine como maschi sono favoriti assai presso S. M^tà et la M^tà della Regina, et dal conte ho inteso che nuovamente il Re gli ha concesso che possa fare tagliare sulla giurisditione del vescovado di Limoges, che già gli donò, mille arpani di terra de boscho, gli quali venderà per il meno trenta scudi lo arpane. » (Arch. de Mantoue, Francia : orig.).

[2] Il mourut pieusement « per causa di un mal di costa ». Hercule Strozzi à la duchesse de Mantoue, 1550, 22 novembre, Paris (Arch. de Mantoue, Francia : orig.).

[3] Scrittura data a Ippolito Capilupo per mandarla al s^or Don Ferrante, 1551, 22 juin (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 80-81 ; reg. orig.).

[4] Jules III à Montepulciano, 1551, 22 juin, Rome : « Si che chiarite la Maestà [Cesarea] a lettere di scatola che Noi ci semo spolpati et non havemo più ossa ne nervi, et, passato questa paga, non saperemmo dove haverci a voltare per haver un picciolo non solo per soldati, ma ne tam poco per comparare il pane per la nostra famiglia. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 84 ; reg. orig.).

De tous les prélats du parti français, seul Jean de Monluc était resté à Rome, après le départ du cardinal de Ferrare. L'habile diplomate travaillait alors pour sa propre cause. Il briguait à la Curie l'archevêché de Bordeaux, que le décret sur la pluralité des bénéfices interdisait au cardinal du Bellay de cumuler avec l'évêché de Paris. De fait, l'église de Bordeaux fut conférée à Monluc, dans le consistoire du 3 juillet : un fort parti de cardinaux l'avait accusé d'être « pour le moins apostat et engagé en de nombreux vices charnels », mais Jules III lui-même, tout à fait séduit, avait pris sa défense. Le nouvel archevêque reçut le rochet, le 4 juillet, et se disposa à quitter Rome [1]. On sait que l'opposition irréductible de Jean du Bellay empêcha Monluc de prendre possession de son église, malgré les efforts du cardinal de Lorraine [2].

Le 6 juillet, le pontife remit à l'ambassadeur extraordinaire sa réponse définitive aux propositions du Roi. Dans cette *informatione*, Jules III, remémorant toutes les offenses faites au Saint-Siège par les Farnèse et plus tard par les *fuoruscitti*, exposait les raisons pour lesquelles il croyait ne pas devoir céder devant la rébellion du duc de Parme. En terminant, il déclarait que s'il renonçait à empêcher les prélats français de quitter Rome, c'était pour laisser « Sa Majesté s'éventer jusqu'à ce que Dieu l'inspire et l'éclaire ». Le même jour, le pape adressait au cardinal de Lorraine un bref le priant d'user de son influence sur le Roi, afin d'empêcher que la guerre n'eût des conséquences trop désastreuses [3].

[1] Brefs de Jules III, 1551, juillet (Arch. Vatic., arm. 41, t. LXI, fol. 57-59 ; minutes). — J. Grandi au d. de Ferrare, 1551, 2 juillet, Rome : « Mons. de Monluch, ne l'altro consistoro, per l'espeditioni del suo vescovato, li fù opposto assai et in spetie del sentire di Lutherano. » (Arch. d Etat de Modène, Roma ; orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1551, 3-4 juillet, Rome : dit qu'on accusa Monluc d'être « apostata et imbrattato in molti vitii carnali ». (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3270 ; orig.). — L'accusation de « luthéranisme », lancée contre Monluc, était, ce semble, justifiée. Le 30 septembre 1553, le card. del Monte écrira au nonce Prospero Santa Croce : « S. Stá vuol che V. S. sappia che li Rmi et Illmi Sri deputati sopro la Santa Inquisitione dicano che il Montealcino, frate il quale fù abbrusciato a giorni passati in Campo di Fiore per heretico perditissimo, nel suo esamine ha nominato fra gl'altri Mons. de Monluc per sacramentario, attestando d'haver udito dalla bocca sua opinione impiissima et nephandissima di quel santissimo sacramento. » (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 17-18 ; reg. orig.).

[2] Voy. aux Arch. Vatic., l'index de Garampi v° Bordeaux.

[3] Informatione data a Mons. di Monluch per lo Re Christianissimo, 1551, 6 juillet, Rome (*Papiers de Granvelle*, t. III, p. 559).

Jean de Monluc quitta Rome, le 8 juillet[1]. Par Urbin, Ferrare et Venise, il rentra en France. Le 11 juillet, à Urbin, il avait conféré avec Hippolyte d'Este et Alexandre Farnèse[2].

Les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France ne furent plus assurées, à Rome, que par le secrétaire Boucher, chargé d'expédier les affaires courantes de l'ambassade[3].

*
* *

Cependant, le nonce Trivulzio restait à la cour de France. Le 19 juillet, Jules III lui annonça le départ des représentants du Roi. « D'ici partirent les cardinaux de Tournon et de Ferrare et les prélats français, suivant l'ordre qu'ils ont reçu de Sa Majesté, et Nous n'avons pas voulu les retenir. De votre demeure en France, Nous ne savons que vous dire. Vous pourrez entendre de Sa Majesté s'il lui plaît que vous restiez ou que vous partiez, et vous résoudre suivant ce qu'il dira ; au cas où vous devriez partir, vous pourrez, jusqu'à ce que passent les chaleurs et que les chemins s'élargissent, aller à votre église de Toulon[4]. »

Pendant tout le mois de juillet, l'arrogance et la fureur du pontife s'accrurent. Les troupes françaises, en effet, subirent alors quelques échecs autour de Parme : le 17 juillet, François d'Andelot, neveu de Montmorency, Sipierre et d'autres gentilshommes tombèrent aux mains des Impériaux[5]. Mais à la joie que causaient à Jules III les revers de ses ennemis se mêlaient des craintes irritantes. On apprit bientôt que la flotte turque, formée de cent trente-sept navires, croisait dans la mer Tyrrhénienne et menaçait de débarquer des troupes sur les côtes de l'Etat pontifical, à

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1551, 9 juillet, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3270 ; orig.). F. Babbi au d. de Florence, 1551, 23 juillet, Ferrare (Mediceo, 2883 ; orig.).

[2] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1551, 11 juillet, Urbin (Arch. de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.).

[3] Correspondances de Grandi et de Serristori, juillet-août-septembre, *passim*.

[4] Jules III à A. Trivulzio, 1551, 19 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 131 : reg. orig.).

[5] Jules III au card. de Carpi, 1551, 22 juillet, Rome : « ...Sono remasti molti prigioni, et la maggior parte giovani Francesi nobili, tra quali è restato ancor prigione quel ghiottarello di Sipierre et Andalot. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 137 ; reg. orig.).

l instigation du roi de France [1]. Les Romains, pris de panique, s'enfuirent la nuit, avec leurs familles [2].

Un incident diplomatique se produisit alors, comme pour donner un nouvel aliment à la colère du pape.

Henri II désirait, depuis longtemps, soustraire la république de Gènes à l'influence de Charles-Quint. A cette fin, il s'efforçait d'obtenir l'autorisation d'accréditer un ambassadeur auprès du gouvernement génois. Vers le 20 juin 1551, l'un des *fuorusciti* les plus influents, le poète Luigi Alamanni, quitta la Cour, emportant des instructions formelles sur deux points : demander aux autorités génoises un laisser-passer pour les troupes royales qui devaient être envoyées au secours de Parme et de La Mirandole [3] ; solliciter la permission de séjourner dans la ville, d'abord pour surveiller le passage des troupes, puis ensuite pour y résider à titre d'ambassadeur régulier [4]. La rumeur publique ajouta — peut-être avec raison — qu'Alamanni avait mission d'obtenir aussi de la République qu'elle laissât ancrer la flotte turque dans les eaux de la Spezzia [5].

Alamanni arriva à Gènes entre le 15 et le 20 juillet. Cette mission offrait quelques chances de succès. La peur des flottes alliées, — la turque et la française —, ainsi que

[1] J. Grandi au d. de Ferrare, 1551, 15 juillet, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.). Le card. de Carpi à Jules III, 1551, 22 juillet, Viterbe (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 9 ; orig.).

[2] A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 22 juillet, Rome : « Li conservatori di Roma hanno detto a S. Stà che proveda a la sicurtà di Roma del timore che si ha di l'armata Turchesca, che è tale che ogni notte partano famiglie. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXI, 66 ; orig.).

[3] Ces troupes, en fait, passèrent par la route des Grisons. Franco à H. Dandino, 1551, 1er juillet, Lucerne : « Scrissi che che per il paese de' Venetiani et per Grisoni havevamo ricontrati sri capitani et soldati assai, tanto Italiani che Francesi, quali andavano a unirse con quelli della Mirandola. » (Arch. Vatic., Principi, t. XIX, fol. 71 ; orig.).

[4] Lor. Contarini au Conseil des Dix, 1551, 24 juin, Laghiers : « Il Re ha mandato il sr Aloise Alemani a Genoa, non tanto per desiderio che l'habbia solamente di tener orator suo ordinario in quella città, ma per speranza di ridure per suo mezzo quelli signori a voler favorir la parte sua, et il principe istesso : et ha fatto S. Mtà elettione di esso Alemami perchè è di gran tempo amico intrinseco del principe. Et prima havea deliberato S. Mtà di mandarlo secretamente per tentar l'animo di esso principe che, per l'informatione che hanno, è mal satisfatto del Imperator, ma parendole poi che essendo l'Alemani persona molto conosciuta, l'andata sua a questo modo potrebbe disturbar ogni cosa, ha deliberato mandarlo come ho ditto. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci al Consiglio dei Dieci, filza 2a ; orig.). — Cf. H. Hauvette, *Luigi Alamanni*, pp. 141-143.

[5] A. Serristori au d. de Florence, 1551, 20 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3270 ; orig.).

l'espoir de développer le commerce de Gênes en France et dans le Levant pouvaient entraîner les marchands génois à des actes de courtoisie. Mais, en réalité, le commerce du grand port méditerranéen était tout intéressé en Espagne[1]. Alamanni reçut l'accueil le plus froid et dut s'en retourner, sans avoir rien obtenu.

Jules III avait suivi anxieusement cette négociation, préoccupé surtout de la flotte turque. L'échec d'Alamanni le réjouit vivement : il affecta de prendre en pitié « ce pauvre roi de France ». « Nous ne pouvons dire rien d'autre, écrivait-il le 24 juillet à Dandino, sinon qu'on déplore la mauvaise voie prise par lui, et qu'il apparaît clairement *quod descendit in profundum malorum et quod dedit eum Deus in reprobum sensum.* »[2] Quelques jours après, le 27, Jules III adressait à l'Empereur un bref pour implorer son secours. En termes d'une extraordinaire « grandiloquence », il jetait l'anathème sur Octave Farnèse et sur le roi de France, et conviait Charles-Quint à exprimer publiquement son indignation[3].

Le pape imaginait déjà le triomphe retentissant de ses armes et de sa cause, l'écrasement et la soumission du Roi pécheur. Des bruits étranges circulaient alors en Italie. Ne disait-on pas que le Très Chrétien avait fait trancher la tête à son grand connétable? Bruits favorables à l'enthousiasme de Jules III[4].

A vrai dire, la mesure était comble. Henri II, ému des accusations lancées contre lui par le pontife dans le consistoire du 6 avril, avait affecté dès lors de distinguer, au cours des négociations, la question de Parme et la question reli-

[1] Jules III au card. de Carpi, 1551, 20 juillet, Rome : « Se levò hiersera qui fama che sia comparso Luisgi Alemanni in Genua a domandare per parte del re di Francia un porto per l'armata Turchesca... Essendo il principe Doria decrepito, non ci assicuramo affatto in la mente nostra che con le spalle delle due armate Turchesca et francese, et speranze de guadagni del comertio di Levante et di Francia, quella città non potessi fare qualche pazzia, benchè dall'altro canto tutte le borse grosse di Genua sono interessate in Spagna... S'è ancora detto qui che il predetto Luisgi Alemanni passarebbe fin dal s^or duca di Fiorenza a prometterli sicuranza. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 132-133 ; reg. orig.).

[2] Jules III à H. Dandino, 1551, 24 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 139-140 ; reg. orig.).

[3] Bref. publ. *ap. Annales Raynaldi*, à la date.

[4] 26 juillet 1551 : « Se dice che el re de Franza ha fatto mozare la testa al suo grande contestabile perchè el reteniva le littere delli avisi de Italia. » (Lancellotti, *Chronicha modenese*, t. X, p. 481).

gieuse : ses agents n'avaient cessé de proclamer le respect de la France à l'égard du Saint-Siège. Mais le Roi commençait à s'impatienter des injures et des malédictions qu'on lui décernait. On pouvait prévoir que le jour où sa colère éclaterait, elle l'entraînerait loin : déjà il apparaissait que l'influence de Montmorency et celle du cardinal de Lorraine ne la contiendraient plus longtemps. L'ordre que le souverain avait donné à ses représentants de quitter Rome était un premier signe de son irritation, bientôt confirmé par le désir qu'il manifesta de passer lui-même en Italie pour soutenir la guerre[1]. Un fait minime accrut encore l'indignation du Roi : Jules III, par un bref simple, ayant nommé Ferrante Gonzague chef et général de la guerre de Parme, le bruit vint à la cour de France que le lieutenant impérial avait été créé gonfalonier de l'Eglise, au lieu d'Octave Farnèse[2]. Dans ces circonstances, le moindre incident devait provoquer un éclat.

Au début du mois d'août 1551, Henri II se rendait à Orléans, pour y faire son entrée solennelle, lorsqu'un courrier lui apporta une lettre qui venait de Rome : c'était un bref de Jules III, daté du 21 juillet. Par une singulière anomalie, ce bref ne portait aucun titre ni aucune des formules de salutation accoutumées. Le pape y reprochait violemment au Roi les déprédations qu'avaient commises ses troupes en Romagne, sous la conduite de l'ambassadeur de Termes, redevenu capitaine. Une phrase menaçante terminait la lettre : « De toutes ces dévastations et de tous ces dommages, et de ceux qui, depuis, ont été commis par l'armée ecclésiastique autour de La Mirandole, où elle a été tirée par les cheveux pour défendre le pays de Bologne, nous demandons réparation et amendement à Votre Majesté *devant Dieu.* » Henri II comprit qu'on le citait devant le tribunal de Dieu[3].

[1] Desjardins, III, 280.

[2] H. Dandino au. d. de Ferrare, 1551, 6 septembre, Bologne : « Si dolse anche S. Mtà Chma che S. Stà havesse fatto Confaloniere della Chiesa il sor Don Ferrante, il che è tanto vero quanto è che habbia fatto me : l'ha solamente per un breve semplice deputato capo et generale sopra l'impresa particolare di Parma. » (Arch. Vatic., Principi, 146 E, fol. 5-6).

[3] Voici ce bref, 1551, 21 juillet, Rome : « Partì il signor Thermes di Roma accarezzato et honorato da Noi et assicurato per tutto lo stato nostro, ancorchè sapessimo ch'andava per ajutar Ottavio, da quale Thermes havemo ricevuto il contracambio d'haver fatto danneggiare il paese di Bologna con diverse correrie et depredationi et saccheggiar castelli et tagliar huomini et menar prigioni et dar assalti alli luoghi nostri con artigliaria et con

C'est à ce même moment que le Roi eut connaissance d'une lettre adressée par Jules III, le 19 juillet, au nonce Trivulzio. Le pape y déclarait que s'il avait gardé jusqu'alors à Sa Majesté quelque obligation, en souvenir du conclave, désormais il lui montrerait moins de gratitude, sachant que les Français n'avaient soutenu sa candidature qu'à bout d'expédients : il ajoutait qu'il maudirait et excommunierait le Roi, provoquerait la révolte de ses peuples, enfin lui ôterait sa couronne. L'irascible pontife terminait en invoquant, contre son adversaire, les saints de Dieu et du Diable, et assurait que si le malheureux appelait le Turc à son secours, il serait anéanti par les forces réunies du Saint-Siège et de l'Empire [1].

Le 4 août, Henri II fit son entrée à Orléans. Le soir du même jour, sa colère éclata. Il souffrait alors de douleurs d'estomac. Ayant fait appeler le nonce Trivulzio, il lui ordonna de quitter la Cour. « Je suis un pécheur comme les autres hommes, et plus que les autres hommes, dit le Roi, j'aurai à rendre compte à Dieu de beaucoup de péchés, mais le plus grand, et celui dont je me sens le plus chargé, est d'avoir fait un tel homme pape. » En termes acerbes, il épancha toute sa haine contre Jules III : il releva la citation devant le tribunal de Dieu et dit qu'il espérait bien aller en la présence de Dieu, mais qu'il pensait qu'il n'y rencontrerait pas le pape, qu'en tout cas celui-ci aurait à rendre compte d'avoir mis tout en œuvre pour déchaîner la guerre entre les princes chrétiens, que lui, Roi, se souciait peu des malédictions et des excommunications injustes d'un pontife qui était le plus méchant et le plus ingrat des

buttar le mura in terra, et altre offese et danni d'importantia de più de 300.000 scudi... Che questi ecsessi siano stati fatti per commissione del predetto di Thermes appare per confessione d'un huomo mandato da Oratio con lettere credentiali a scusarsene, asserendo esso Oratio che dalla Maestà Vostra fù mandato in Italia con comissione che facessi quanto li fusse ordinato da esso Thermes, et di tal confessione ho mandato copia autentica in mano del nostro nuntio, et a la Maestà Vostra potrà farla vedere se li piacerà. Da tutte queste depredationi et danni, et di quelle che dipoi l'esercito ecclesiastico ha fatto intorno alla Mirandola, dove è stato tirato per li cappeli per defendere il paese di Bologna, domandamo restoro et emendatione a Vostra Maestà dinanzi a Dio. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 435, fol. 134 v°; reg. orig.). — Cf. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 58. — Les courses des troupes royales en Romagne se faisaient du plein gré de Henri II, et M. de Termes, dès le 10 juillet, se vantait de ses exploits à son maître. Voy. *Mém.-journ. de Guise*, pp. 61-62.

[1] Jules III à A. Trivulzio, 1551, 19 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 435, fol. 130 v°; reg. orig.).

hommes, et qu'il ne craignait pas davantage une révolte de ses peuples; enfin, Henri II se moqua de la menace qu'on faisait de lui enlever sa couronne, s'écria que, par cette proposition, le pape montrait son ignorance des affaires d'Etat et méritait qu'on lui enlevât la tiare, à lui pontife indigne qui invoquait les secours du Diable et de l'Empereur. Il termina en déclarant que, sans l'aide du Turc, il saurait mettre ses adversaires à la raison[1].

La rupture était complète. Le nonce Trivulzio se retira vers Paris, avec l'intention de gagner bientôt son évêché de Toulon ou l'Italie[2].

Aussitôt, les défenses les plus sévères furent édictées afin d'empêcher quiconque d'envoyer à Rome aucun denier pour l'expédition des bénéfices : le pape, s'il refusait de les expédier gratis, montrerait ainsi qu'il n'agissait qu'en vue de l'argent[3].

[1] Montemerlo à Octave Farnèse, 1551, 6 août, Paris : « Doppo ch'io scrissi per le alligate mie de IIII a V. Eª quello che havrà veduto, il giorno medesimo il Re fece la sua entrata in Orliens, et la sira istessa dete licentia al nuntio et con parole molte aspre, dicendoli che si era mosso a far questo per quello che il papa haveva scritto a S. Mtà per l'ultime lettere che furono de XXIII del passato... Di maniera che questa lettera, col di più che N. Sre ha usato dire, ha infiamato in modo l'animo del Re che si è risoluto di entrare nella guerra di presente et da vero, e ha risposto a tutte le parte severissimamente e ordinato al nuntio che referisca il tutto a S. Stà : e prima quanto a riprenderlo che defenda V. Eª, che se il papa havesse quella prudentia et quello animo che harebbe ad havere chi si truova in quel luogo et nel stato che si truova esso, non solo non ne lo riprenderebbe ma le restarebbe obligato, atteso che difendendoli Parma li difende tutto il stato ecclesiastico; et che quanto al farsene conscientia, non sente havere a farsi conscientia di altro che dello ajuto che ha dato a farlo papa; quanto al citarlo al cospetto di Dio per rendere conto del danno fatto sul Bolognese, ha risposto che spera bene andare al cospetto di Dio, ma che non crede gia a trovarvi lui, il quale havrà ben a rendere conto di haver fatto e di fare ogni opra per mettere l'arme in mano ai principi christiani... » (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnesiano, Francia ; orig.). — Cf. Luigi Capponi à C. Pagni, 1551, 7 août, *ap.* Desjardins, III, 282-283. Voy. aussi notre article *La crise gallicane de* 1551 (*Revue historique*, nov.-déc. 1911).

[2] Sources *supra cit.* — Trivulzio avait montré jusqu'alors un esprit conciliant. Montemerlo à Octave Farnèse, 1551, 13 juin, Châteaubriant : « Il nuntio hebbe finalmente udienza in questo loco e doppoch' hebbe esposto quanto haveva in comissione da N. Sre et dolutosi modestamente delle cose passate fin qui per causa di Parma, parlò poi come da se et di casa Trivultia che ha servito così lungamente, come si sa, questa corona, sforzandosi di rimostrare al Re che se S. Mtà pensava alle cose de Italia, era necessario ch'ella satisfacesse a S. Bne e cercasse di star bene con lei et haverla dalla sua parte; altrimente, non farebbe impresa che rilevasse, perchè in Italia non si puo far impresa di momento senza l'ajuto dei principi Italiani, e che volendo la Sria di Vinetia essere neutrale, e essendo Ferrara feudo della Chiesa e dello Imperatore, e Firenze e Mantova a sua divotione, non li resta altro che' l papa, con altre parole simile. Al che il Re non rispose altro che quanto al satisfare al papa e accordarsi seco che si rimetteva in tutto alla negociatione di Monluc. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 1 ; orig.).

[3] Montemerlo à Octave Farnèse, 1551, 6 août, Paris : « Si è fatto prohibi-

Déjà, quelque temps auparavant, la Sorbonne avait émis une proposition, à savoir que le Roi ni l'Eglise gallicane ne devaient obéissance au Souverain Pontife, mais que tout leur devoir se bornait à le reconnaître pour chef et à l'honorer, quand il venait visiter les églises du royaume. Rapportée à Jules III, non sans ironie peut-être, par Jean de Monluc, cette théorie avait soulevé le pape : il avait déclaré que, si cela était vrai, il se jetterait par la fenêtre[1].

Henri II allait être tenté de réaliser la proposition sorbonnique. Le 4 ou le 5 août, le Roi Très Chrétien réunit son Conseil privé. Les circonstances étaient singulièrement graves : par suite du renvoi subit du nonce, toutes les relations diplomatiques avec le Saint-Siège se trouvaient rompues. Alors, l'un des conseillers, peut-être Monluc, soumit à son maître le projet de soustraire complètement l'Eglise gallicane à l'obédience du pape et de créer, en France, un patriarche qui serait investi de la toute-puissance spirituelle. Henri s'étant adressé au cardinal de Lorraine, son conseiller religieux, lui demanda ce qu'il en pensait. A ce moment décisif, Charles de Guise se prit à pleurer, puis il regarda son souverain fixement et prononça ces mots : « Sire, j'en appelle à la conscience de Votre Majesté : c'est d'elle seule qu'elle doit prendre conseil et non des autres. » Ces simples paroles firent tomber l'audace du Roi. Il déclara qu'il ne voulait plus entendre parler de semblables projets, qu'il était résolu de châtier le pape Jules avec les armes temporelles, sans recourir aux armes spirituelles, à moins qu'il

tione sotto gravissime pene che nessuno ardisca mandar più un soldo a Roma per conto di speditioni... » (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.). — Cette arme contre le Saint-Siège était préparée depuis longtemps. Montemerlo à Octave Farnèse, 1551, 25 juin, Châteaubriant : « Il card. di Loreno mi ha detto che'l Re ha deliberato e ordinato che non si mandino più danari a Roma per conto delle speditioni, perchè il papa non li habbia da far la guerra. Io dissi al cardinale e a M. di Guisa che se il Re haveva dato tal ordine, che harei voluto che S. M^tà havesse fatto uno effetto che lo poteva fare immortale, e questo era di non rimborsare pur un scudo delli danari di dette speditioni, per non parere che si fusse mosso per avaritia, ma che del tratto di esse ne facesse comprare tanto frumento et, in caso che si dia il guasto al Parmesano, che mandi il frumento a Parma. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 1 ; orig.).

[1] Montemerlo à Octave Farnèse, 1551, 6 août, Paris : « Mons. di Monluc ha detto al Re haver detto al papa in simili propositi che la Sorbona di Parigi teneva che i Re ne la Chiesa Gallicana fusse obligate a obbedire al papa, ma si bene a riconoscerlo per capo et honorarlo quando volesse venire in questo regno a visitare le chiese,... e che S. S^tà proroppe in tanta collera che disse che, quando questo fosse, si getterebbe dalle fenestre. » (Arch. de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

ne pût faire autrement[1]. Néanmoins, il maintint qu'il lui paraissait malséant de laisser le trésor de son ennemi public s'alimenter des deniers du royaume.

L'agent Montmerlo écrivait à Octave Farnèse, le 6 août : « On peut craindre que s'ils commencent à goûter de la possession et de la jouissance des bénéfices, sans rien dépenser à Rome pour les expéditions, la chose ne plaise tant que non seulement elle dure longtemps, mais que de là ils ne s'étendent à d'autres mesures, et qu'avec le temps ne se fasse un schisme irréparable[2]. »

A cette époque aussi, Henri II résolut d'envoyer un ambassadeur à Trente, à l'ouverture de la session du Concile général, pour déclarer que si les prélats de son royaume ne participaient pas à cette assemblée, c'était non qu'il voulût se séparer de l'Eglise romaine, mais parce que le pape, en prenant lui-même les armes et en poussant les princes chrétiens à la guerre, empêchait la réunion d'un Concile vraiment œcuménique. Le Roi protestait qu'à l'égal de ses ancêtres, il voulait être le servant et le défenseur du Saint-Siège, mais il en appelait, pour juger sa cause présente, à un « futur et vrai Concile ». Puis, en évoquant les phases du conclave passé, il accusait « tous les cardinaux, et en particulier les siens, d'avoir mis le couteau aux mains d'un furieux »[3].

Dès lors la période de paix, qui avait suivi le traité de Crépy, était close. Le 20 août, Henri II décida que la « rupture » serait étendue au Piémont[4]. En même temps, il

[1] Le même au même, 1551, 6 août, Paris : « Pochi di fa si tenne consiglio inanzi al Re, e fù chi disse che sarebbe bene levare l'obbedienza in tutto al papa e fare un Patriarca nella chiesa gallicana, il quale havesse l'omnimoda potestà, e voltandosi il Re al cardinale di Loreno li domandò quello che le ne pareva, e el cardinale con le lachrime alli occhi guardando il Re fiso rispose : « Sire, Io ne demando la conscientia di V. M^ta con laquale voglio ch' ella si consigli et non con altri... » (Arch. de Parme, *loc. cit.*; orig.). — Bien que Jean de Monluc ne fît pas partie du Conseil du Roi, il y fut appelé plusieurs fois, durant cette crise, pour éclairer le souverain sur les résultats de son ambassade. Par son éloquence et son esprit, il dut alors exercer une grande action. Si l'on considère les opinions audacieuses de ce diplomate en matière de religion, et si, d'autre part, l'on remarque les bruits fâcheux qu'il se plaisait à répandre sur Jules III, à cette époque (voy. Jules III à Henri II, 1551, 4 septembre, cit. plus bas), il paraît vraisemblable que Monluc ait été, avec les légistes, comme le greffier Jean du Tillet, dont l'historien De Thou note le rôle important, l'instigateur de la tentative de schisme.

[2] *Loc. cit.*

[3] *Loc. cit.*

[4] Instruction à M. de Contay, 1551, 20 août (Bibl. Nat., Coll. Clairambault, t. 344, fol. 213 ; copie).

mobilisait ses troupes, dix mille vétérans, des Gascons, des Suisses, des Grisons, des Lansquenets, et les dirigeait vers les Alpes, avec le dessein de « libérer l'Italie et de châtier les prêtres qui le méritaient ». Le connétable de Montmorency travaillait à gagner du temps et à modérer l'ardeur de son maître : le « premier conseiller » voulait orienter vers l'est et le nord du royaume les forces françaises[1].

Quel que dût être le principal champ de bataille, la grande guerre s'ouvrait de nouveau : entre Charles-Quint et le roi de France, la querelle séculaire des Valois et des Bourgogne, quelque temps apaisée, se ranimait par l'imprudence d'un pape léger, qui défendait ses droits, justes en théorie, avec une fureur imbécile.

*
* *

Mais si éclatants que pussent être désormais les bruits de la guerre, le principe romain restait sauf : mis en face du schisme, le Roi Très Chrétien avait reculé.

Il convient de chercher quelles furent les influences profondes qui écartèrent le royaume, à ce moment, d'une destinée religieuse pareille à celle de l'Angleterre. Nous croyons qu'il faut expliquer le recul du Roi par la force de l'idée d'unité religieuse, que défendaient, depuis peu de temps, il est vrai, mais avec une efficacité singulière, les champions de la Contre-Réforme, les Jésuites. Dans cette affaire, la résistance de Montmorency fut toute politique, née de son aversion pour les entreprises italiennes : cette résistance ne pouvait tenir longtemps devant les violences du pape, d'autant que le connétable était lui-même d'esprit très gallican. Les documents montrent que les seules influences efficaces furent celles du cardinal de Lorraine, Charles de Guise, et du duc de Ferrare, Hercule d'Este, l'un et l'autre étroitement liés à la Compagnie de Jésus.

Les Farnèse mêmes, au profit desquels Henri II guerroyait contre le pape et Charles-Quint, étaient soumis à l'influence de cette « religion » : le cardinal Alexandre se montra

[1] L. Capponi à Cosme Ier, 1551, 13 août, p. p. Desjardins, III, 284.

toujours le plus fort soutien d'Ignace de Loyola et de ses fils[1].

Les Jésuites avaient éprouvé de graves difficultés, pendant l'année 1549, pour s'établir définitivement à Paris. Comme ils ne pouvaient acquérir aucun bien s'ils ne possédaient d'abord le privilège de *naturalité*, ils avaient multiplié les démarches, aux mois de mai et juin 1549, afin d'obtenir des alliances puissantes[2]. Leurs premiers avocats auprès du Roi furent le cardinal d'Armagnac et le cardinal Farnèse. Mais Ignace comprit bientôt que l'amitié principale à conquérir était celle de Charles de Guise, qui remplissait en quelque sorte la fonction d'un ministre des affaires ecclésiastiques. L'union étroite du cardinal de Lorraine avec la Compagnie de Jésus date précisément du conclave qui élut Jules III.

Les Jésuites s'agitèrent beaucoup, durant ce conclave[3]. Aussitôt après l'arrivée des cardinaux français à Rome, Ignace était allé visiter le cardinal de Guise, pour recommander à celui-ci les affaires de son ordre. Cette démarche du fondateur fut efficace : en effet, le cardinal lui-même, accompagné de trois autres membres français du Sacré-Collège, se rendit au siège de la « religion », et, en exprimant au Père Ignace des sentiments d'amitié, il le pria de vouloir bien le choisir comme protecteur de la Compagnie en France, à l'exclusion de tout autre personnage[4]. Ainsi, Charles de Guise devint le défenseur le plus actif des Jésuites : « *sese ut murum pro domo Dei posuit* », dit de lui le chroniqueur Polanco. Sans le secours de son influence auprès du Roi, il est probable que les Pères eussent succombé dans la lutte qu'ils soutinrent contre le Parlement de Paris[5]. Nous avons

[1] Sur les relations du card. Farnèse avec les Jésuites, durant la crise même de 1551, voy. An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. II, pp. 72-74.

[2] L'évêque de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 13 mai, Paris, et supplique anonyme à l'év. de Ceneda, même date (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.). — Cf. *Monumenta Ignatiana*, série I, t. II, pp. 398 et 407, et Polanco, *Chronicon* (*Monumenta Societatis Jesu*), t. I, p. 418. Voy. aussi Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. I (Paris, 1910, in-8).

[3] Supplique de la Compagnie de Jésus au Sacré Collège, 1550, 29 janvier (Arch. Vatic., Principi, t. XVI, fol. 172 ; orig.).

[4] Polanco, *Chronicon*, t. II, p. 89.

[5] « Cardinalis Lotharingius sese ut murum pro domo Dei hac in re posuit, et privilegium illud non solum a Rege obtinuit, verum etiam ab interiori

vu que Charles, après avoir employé de sérieux efforts à prévenir la crise gallicane, sut trouver, au moment décisif, les paroles nécessaires pour sauvegarder l'unité catholique.

Pourtant, il ne faut pas se tromper sur le rôle des Guises, et en particulier sur celui du cardinal de Lorraine. Le cardinal, au mois d'août, empêche le schisme, mais il est remarquable qu'au mois de septembre, Jules III, après lui avoir témoigné longtemps la plus grande confiance, l'accuse formellement, lui et ses « adhérents », d'attiser le feu de la guerre[1]. Nous avons dit quel était le jeu réel des Guises : faire dévier le conflit et assoupir la querelle gallicane, en ranimant la grande guerre avec l'Empereur. Le 1er août, Charles de Guise annonçait à son frère François la reprise des hostilités générales : « Il est bien malaisé que du commencement de l'autre année on ne joue le gros jeu[2]. » Aussi, quand la rupture éclate en Piémont, au mois de septembre, deux membres de la maison de Guise, le duc d'Aumale, gendre de Diane de Poitiers, et le marquis d'Elbeuf, viennent-ils se ranger et combattre sous les ordres de Brissac[3]. Du jour où il ne s'agissait plus que d'armes temporelles, les Guises avaient les mains libres. L'armée d'Italie salua, comme un précieux encouragement, l'arrivée des cadets de Lorraine[4].

Plus sincères peut-être et moins subtils furent les efforts pacifiques du duc de Ferrare. Hercule d'Este était parmi les plus anciens et les plus dévoués protecteurs de la Compagnie de Jésus en Italie. Ignace de Loyola lui avait voué une reconnaissance particulière[5]. Le duc déploya une activité extraordinaire, d'abord pour empêcher l'exaspération du con-

(quod *strictum* vocant) consilio Regis et a Cancellario Galliarum obsignatum extorsit. » (*Chronicon* cit., p. 292). — Sur la lutte des Jésuites avec le Parlement et l'intervention du cardinal de Lorraine, cf. *op. cit.*, pp. 293 et 597, et *Monumenta Ignatiana*, série I, t. III, pp. 252 et 253, t. IV, p. 437, t. V, p. 47.

[1] Jules III à H. Dandino, 1551, 7-8 septembre, Rome : « Sapemo ancora chel cardinale di Loreno, insieme con li suoi adherenti, sono stati autori et persuasori a fare pigliare dal Re questa bella impresa. » (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 188 ; reg. orig.).

[2] Le card. de Lorraine au duc de Guise, 1551, 1er août (*Mém.-journ. de Guise*, p. 67).

[3] G.-B. Miolo, *Chronaca* (*Miscellanea di storia italiana*, t. I, p. 191).

[4] B. de Monluc, *Mémoires*, éd. de Ruble, t. IV, p. 4. Voy. aussi P. Courteault. *Blaise de Monluc historien*, pp. 197-198.

[5] Ignace de Loyola au P. Claudio Jajo, 1547, août, Rome, *ap. Monumenta Ignatiana*, série I, *Epistolae et Instructiones*, t. I, pp. 569-570.

flit entre Henri II, les Farnèse et Jules III, puis pour réconcilier les parties.

Dès les premiers incidents de la querelle, Hercule d'Este était intervenu. Au mois d'avril 1551, il avait conseillé fortement au cardinal Farnèse la soumission, touchant l'affaire de Parme[1]. Dans les premiers jours de juin, il convoquait à Modène le confident du pape, Hieronimo Dandino, Alexandre Farnèse et Gian Battista del Monte, afin de discuter une dernière fois les chances d'un accord[2]. Puis, au début de juillet, il envoya un courrier rapide à la cour de France pour ramener le Roi aux sentiments pacifiques, sans que, du reste, lui-même conservât beaucoup d'illusions à ce sujet[3]. Pendant toute la durée de ce même mois de juillet, parmi le bruit des armes et des injures, Hercule s'entremit, avec une inlassable constance ; il suppliait Henri II de ne pas causer de scandale dans la chrétienté, il le conjurait surtout de renoncer à l'alliance turque. « Dieu sait, écrivait-il le 29 juillet, l'office que j'ai fait en quelque lieu à bon propos, pour empêcher que les chrétiens ne s'allient avec les Turcs, en montrant par les exemples passés qu'ils ont tiré de cette alliance plus d'infamie que de service. »[4] Quelques jours après, dans le désarroi qui suivit le renvoi du nonce, Hercule dépêcha encore un courrier pour exhorter le Très Chrétien à la concorde, « avec beaucoup d'efficacité et avec des raisons infinies », et pour lui représenter les risques auxquels il s'exposait[5]. En même temps, il écrivait au duc de Florence et le priait de joindre son influence à la sienne[6]. Les conseils d'Hercule d'Este obtinrent une réelle amélioration : vers le 10 août, Henri II répondait au duc que « lorsque Sa Sainteté voudrait se contenter de partis honnêtes, lui-même montrerait qu'il ne désirait pas la ruine du monde »[7].

[1] Le duc de Ferrare au card. Farnèse, 1551, 26 avril, Ferrare (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 407, fasc. 2 ; orig.).

[2] Lancellotti, *Chronica modenese*, t. X, p. 422.

[3] Le duc de Ferrare à H. Dandino, 1551, 3 juillet, Ferrare (Arch. Vat., Principi, t. XVII, fol. 155 ; orig.).

[4] Le duc de Ferrare à H. Dandino, 1551, 29 juillet, Ferrare (Arch. Vat., Principi, t. XVII. fol. 167). Cf. les lettres d'Hippolyte d'Este au pape (Arch. Vat., Principi, t. XX, fol, 184, 185, 188, 189, 190 ; orig.).

[5] H. Dandino à Jules III, 1551, 19 août, Bologne (Arch. Vat., Principi, t. CXLVI D, fol. 33 ; copie du XVIe s.).

[6] *Ibidem*, fol XLIV.

[7] H. Dandino à Jules III, 1551, 19 août, Bologne : « In conclusione il Re

Sans doute, on peut croire qu'Hercule, en s'adonnant à cette tâche méritoire, suivait l'impulsion de ses propres craintes : les parties, en effet, se battaient à ses portes, dans les plaines de Parme et de La Mirandole, quelques coups égarés tombaient de temps à autre sur ses États. Mais des inquiétudes plus générales l'agitaient : le soin de la religion et de l'unité catholique, la gêne de voir aux prises ses suzerains, d'une part, c'est à savoir l'Empereur et le pape, et d'autre part le Roi, son ami généreux, une appréhension très vive d'être appelé au secours de l'un des combattants, enfin l'horreur naturelle qu'il avait du désordre et des dépenses, tous ces sentiments incitaient Hercule à prêcher le calme. Rien ne prouve que, parmi des mobiles si divers, le souci de la religion n'ait été le principal. Au surplus, dans cette affaire, c'était les Farnèse que le duc de Ferrare aimait le moins : sa convoitise, nous l'avons dit, était depuis longtemps tournée vers l'Etat de Parme, et son zèle pacifique s'animait peut-être de l'espoir caché que l'accord se réaliserait finalement entre les adversaires, au détriment d'Octave et à son propre bénéfice [1].

Hercule d'Este était, d'ailleurs, vivement encouragé à son œuvre de paix par le cardinal de Tournon. Celui-ci logé à Venise, comme nous l'avons dit, dans un palais qui appartenait au duc, apportait en ses conseils un pur amour de la religion et du Saint-Siège [2].

*
* *

Cependant, Jules III tournait dans le cercle de ses imprécations. Il accusait même les conciliateurs de mauvaise foi. Aux exhortations du duc de Ferrare, remontrant le trouble

rispose che la potentia et amicitie sue son tali che pensarà di potere superare ogni difficultà, et in ogni evento havere mostrato al mondo che è principe che antepone l'honore et la reputatione sua a tutte le altri cose di chi qualità et importantia che siano, sforzandosi con questo di giustificare quanto puo la causa sua, di non haver tentata o fatta cosa nella pratica di Parma che potesse con ragione offendere tanto l'animo della Stà Vra... Finalmente conclude che quando V. Stà si volesse contentare di partiti honesti, ch'esso farebbe conoscere che non vuole la ruina del mondo. » (Arch. Vat., Principi, t. CXLVI, fol. 33).

[1] Voy. les lettres de Julio Grandi au d. de Ferrare, 1551, juillet-août, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[2] Le cardinal de Tournon au d. de Ferrare, 1551, 5 août et 31 août, Venise (Arch. d'Etat de Modène, Cardinali, Tornone ; orig.).

que ces querelles produisaient dans la Chrétienté, le grand tort qui en résultait pour le catholicisme, enfin le risque qu'elles offraient de provoquer un schisme de la France, le pape opposait des soupçons sur la sincérité des bons offices d'Hercule et s'assourdissait du bruit de sa propre rhétorique[1].

Le pontife était de plus en plus enflammé. En son esprit, grandissait surtout l'indignation contre l'alliance du Roi avec le Turc. Henri II, désireux de ne pas effrayer les protestants d'Allemagne en jetant les Turcs sur la Hongrie, avait obtenu que les forces du sultan se déployassent dans la Méditerranée, pour écraser André Doria et couper les communications de l'Italie avec l'Espagne. Suivant ces instructions, les galères de Sinan Pacha et du corsaire Dragut croisaient sur les côtes de la Rivière Ligure et de l'Etat pontifical. Un coup de main pouvait livrer Rome et la Curie à la fureur des disciples de Mahomet.

Rempli d'inquiétudes, bien légitimes, à ce sujet, Jules III, qui ignorait encore le renvoi du nonce et qui se berçait toujours de l'illusion que le Roi était démoralisé, résolut d'asséner un grand coup sur son adversaire, en prêchant contre lui une croisade. « Si Nous avions négocié avec des statues, écrivait-il le 16 août, nos démonstrations eussent tiré d'elles au moins une parole, bonne ou mauvaise. Nous croyons que ce mauvais vouloir et cette obstination sont tout fondés sur l'alliance avec le Turc. » Et il découvrait ses desseins les plus énergiques : « Nous avons résolu de prendre une croix sur l'épaule et d'aller criant par tous les pays de la Chrétienté, comme un ermite au sac, et, dans le cas où notre vieillesse et notre goutte Nous empêcheraient de partir Nous-même, Nous enverrions d'autres prêcheurs pour invoquer la colère de Dieu sur les chrétiens qui refuseraient de prendre les armes contre ce Roi, lequel *nullo Marte coactus* et sans aucune nécessité, reçoit dans son Etat et dans le ventre de la Chrétienté une flotte infidèle, après qu'elle a pillé les îles et les terres des chrétiens, martyrisé d'innombrables innocents et enchaîné des milliers d'âmes, — sans

[1] Hier. Dandino à Jules III, 1551, 2 septembre, Bologne : « Il s^or duca di Ferrara non ha mostrato di restare con molta satisfattione di quella risposta [di V. S^tà], parendoli di comprendere che più tosto se li tolga che se li dia il modo di potersi adoperare col Re, et inoltre mi è parso che habbia voluto suspicare che V. Sta non l'habbia in questa pratica per homo che proceda sinceramente et mosso da suo solo instinto et inspiratione. » (Arch. Vat., Principi, t. CXLVI D, fol. 37-38).

parler de l'aide que donne ce Roi Très Chrétien aux Luthériens d'Allemagne et de son alliance avec les Anglais. Nous attendrons le résultat, et Nous recommanderons à Dieu l'Eglise et la foi fondée avec son sang ; quant à Nous, Nous ne faillirons pas, avec cent exils, s'il est nécessaire, et cent morts et cent supplices, d'accomplir le devoir de son vicaire. »[1] Exprimés dans une lettre privée, en dehors du style de la chancellerie apostolique, de tels sentiments révèlent, chez le pontife, une imagination singulièrement exaspérée.

Le 19 août, arrivait à Rome la nouvelle du renvoi du nonce par Henri II. La lettre d'Antonio Trivulzio, qui annonçait cette événement, était datée du 5 août, lendemain du jour où le Roi avait prononcé la violente diatribe que nous avons rapportée plus haut. De prime abord, Jules III affecta de ne pas estimer ce fait « à la valeur d'un zéro ». L'angoisse et l'indignation du pape étaient alors tout occupées par le bruit de l'arrivée prochaine des Turcs à Toulon. « Si le Roi reçoit cette flotte, écrivait-il, Nous lui montrerons ce que saura faire un pauvre pape, infirme et vieux, qui a le souci de l'honneur de Dieu et de la sauvegarde du peuple chrétien. »[2] Bien qu'à la même époque, l'ambassadeur ferrarais en France fit savoir que Henri II, emporté par la colère, allait passer lui-même en Italie pour secourir Parme et La Mirandole, le pontife ne montrait pas grande inquiétude à ce

[1] Jules III à H. Dandino, 1551, 16 août, Rome : « Si l'effetto seguitarà, semo resoluti di pigliare una croce in spalla et andar gridando per tutte le parti della Christianità, come uno de questi heremiti del sacco, et dove non potremo andar Noi per la nostra vecchiezza et podagra, mandaremo altri a invocare l'ira de Dio sopra quelli christiani che non pigliaranno l'armi contra quel Re, che nullo Marte coactus et senza alcuna necessità, receverà nello stato suo et nel ventre della Christianità un armata infidele, poichè haverà disfatte isule et terre de'christiani et martorizati infiniti innocenti et cattivate migliara d'anime. Di poi si chiamarà il Re christianissimo, oltra il favor che da di continuo a Lutherani di Germania et conjuntione con Inglesi. Staremo a vedere i successi, et raccommandaremo a Dio la Chiesa et la fede sua fundata col suo sangue, et Noi non mancaremo con cento exilii, si besognerà, et cento morti et cento supplitii, di far il debito de suo vicario. » (Arch. Vat., Borghèse, II, 465, fol. 159 ; reg. orig.).

[2] Jules III à H. Dandino, 1551, 19 août, Rome : « Havemo lettere del vescovo di Tolone di V chel Re li hato licentia con haverli parlato prima molto bravamente, il che non stimamo un zero. Stia pur in cervello di non recevere quest'armata [Tuchesca] nel porto di Tolone..., che si la receve, li faremo vedere quello che saperà fare un povero papa, quanto se sia infermo et vecchio, zelante nondimeno dell'honor de Dio et dell'indennità del populo christiano. Ex his infertur che Noi credemo ch'ogni ragionamento et desegno del buon signor duca di Ferrara andarà in fumo circa la pace. » (Arch. Vat., Borghèse, II, 465, fol. 161 ; reg. orig.).

sujet. Il savait, en effet, qu'au Conseil royal, les avis étaient divers, et que Montmorency défendait ardemment le parti de la paix. Aussi bien, la Curie ne ressentait pas encore le contre-coup de l'interdiction, qu'avait lancée le Roi, au début du mois d'août, de porter aucun denier à Rome pour l'expédition des bénéfices[1].

Mais la confiance de Jules III dans l'action modératrice de Montmorency fut bientôt ébranlée. Au cours d'un voyage que fit Dandino de Bologne à Ferrare, vers le 18 août, le secrétaire du pape rencontra, au château de Belriguardo, le cardinal Hippolyte d'Este, protecteur des affaires de France, qui, nous l'avons vu, avait quitté Rome au début de juillet. Après avoir exprimé quelque déplaisir du tour fâcheux pris par les événements, Hippolyte assura Dandino qu'à l'encontre de ce que croyait le pape, Montmorency et l'ambassadeur d'Urfé avaient été les vrais instigateurs de la politique royale à l'égard du Saint-Siège. Cette assertion, juste en ce qu'elle révélait les tendances gallicanes qui avaient dirigé, depuis le début du règne, la politique du connétable, dénaturait le rôle de celui-ci dans l'affaire de Parme : en dégageant sa propre responsabilité et celle des Guises, le cardinal saisissait l'occasion de grever ses ennemis, Montmorency et d'Urfé. C'était assez, en tout cas, pour détruire la confiance du pontife. Hippolyte d'Este ajouta à ses déclarations qu'un bon moyen d'améliorer les dispositions du connétable serait de procurer la libération de son neveu d'Andelot, fait prisonnier un mois auparavant par les Impériaux[2].

A la fin du mois d'août, sous l'influence sans doute des nouvelles contradictoires, mais toujours inquiétantes, qui venaient de France, aussi peut-être sous l'action des conseils tenaces du duc de Ferrare, dont un mandataire, l'évêque de Comacchio, apportait alors à Rome les propositions précises[3],

[1] H. Dandino à Jules III, 1551, 10 août, Bologne : «... Che in effetto li pareri son diversi, et chel conestabile ha sempre parlato saviamente, ma che il Re si mostra stimulato et esacerbato molto..., che sopra l'espeditioni che vengono a Roma delle cose beneficiali non è stata fatta innovatione alcuna fen qui... Ho anche inteso chel Re si era deliberato di venirsene a Lione per dare un poco più di speranza et di conforto a queste due terre assediate. » (Arch. Vat., Principi, t. CXLVI, fol. 39-42).

[2] H. Dandino à Jules III, 1551, 19 août, Bologne : «... Si sforzò di volermi fare credere che dal conestabile fusse proceduta tutta la resolutione del Re nelle cose di Parma per mezzo d'Urfé... » (Arch. Vat., Principi, CXLVI D, fol. 37-38).

[3] A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 29 août, Rome : « Qua si negotia

enfin, assurément sous le poids de la fatigue, l'éloquence de Jules III s'apaisa peu à peu. Déjà, le 27, dans les instructions remises au nonce Achille de Grassis, qu'il envoyait à Venise pour prévenir les intrigues possibles des Français, le pape, après une longue justification de ses actes et une condamnation nouvelle de l'alliance turque, ne pouvait retenir un cri de lassitude : « Si le Roi veut faire la paix, *jungamus dextras cantando Te Deum laudamus.* »[1] La rupture complète des relations diplomatiques était un grave sujet de réflexion qui commençait à s'imposer à l'esprit versatile du pontife : le 29 août, Jules III, préoccupé de cette question, envoyait à Charles-Quint une copie du bref qui naguère avait provoqué le ressentiment du Roi, afin que l'Empereur pût juger « combien était frivole la cause de cette colère royale, et maigre l'excuse de ne pas faire la paix »[2].

Sur ces entrefaites, les bruits de la crise gallicane eurent un écho retentissant à l'ouverture de la nouvelle session du Concile de Trente, le 1er septembre 1551. A la suite du renvoi du nonce, Henri II, nous l'avons dit, avait décidé de faire présenter par un ambassadeur une protestation solennelle aux Pères du Concile. Le cardinal de Tournon, retiré à Venise, reçut l'ordre d'envoyer l'un de ses agents à Trente, pour accomplir cette mission. Il choisit Jacques Amyot, abbé de Bellozane. Amyot partit de Venise, le 26 août, accompagné de deux notaires et du sieur de Saint-Laurens, qu'il prit à Padoue.

Le 1er septembre, Amyot se présentait à l'assemblée et demandait qu'on lût publiquement les lettres de Henri II, dont il était porteur. La protestation du Roi, datée du 13 août, exposait les raisons qui l'avaient empêché d'envoyer ses évêques au Concile assemblé par Jules III. Par malheur, dès qu'on eut commencé de lire à haute voix l'adresse, où se trouvait, au lieu du mot *concilium*, celui de *conventus*, — chapitre ou congrégation —, les prélats impé-

la pace fra il papa et il Re, per mezzo del vescovo Comacchio, homo mandato dal duca di Ferrara. » (Arch. d'Etat de Sienne. Lettere alla Balia, CCXI, 79 ; orig.). Cf. Montepulciano à Fano, 1551, 29 août, Rome, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 59.

[1] Instruction à Mons. Achille de Grassis, 1551, 27 août, Rome, p. p. Weiss, *Papiers de Granvelle*, t. III, pp. 579 et sqq. Cf. Montepulciano à Fano, 1551, 29 août, Rome, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 61.

[2] Montepulciano à Fano, 1551, 29 août, Rome, p. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 58-59.

riaux se levèrent, en protestant qu'on ne devait point ouvrir des lettres ne portant pas l'adresse au *Concile légitime et œcuménique* réuni à Trente. Après de longues disputes, Amyot ne put même obtenir qu'on lui donnât acte de sa mission[1].

Cette manifestation n'était pas la plus efficace de celles qu'avait préparées Henri II contre le Saint-Siège. Ayant mis sa conscience à l'abri de toute velléité de schisme, le Roi, poussé par ses légistes, s'excitait à la guerre contre le « furieux » qui siégeait sur le trône de Saint-Pierre. Le 3 septembre, parut la « Déclaration portant défense d'envoyer à Rome de l'argent pour l'expédition des bénéfices »[2]. De Thou rapporte que l'instigateur de cette « déclaration », dont la teneur avait été arrêtée au début du mois d'août, fut Jean du Tillet, greffier en chef du Parlement de Paris. Il convient de la considérer non comme un coup de tête du Roi, mais comme le terme des tendances qu'avait montrées Henri II, dès les premiers mois de son règne : cet acte, enregistré le 7 septembre 1551, n'était que l'application des principes exposés, le 12 août 1547, dans les instructions données à l'ambassadeur d'Urfé. Beaucoup plus désicif, sinon plus désagréable à la Curie, était l'acte, qu'on publia seulement le 4 octobre : « Ordre à Monsieur le garde des sceaux de pourvoir aux moyens d'obvier aux censures et interdits du pape. » Cette pièce marquait en fait une véritable révolte contre l'autorité du Saint-Siège; elle correspondait précisément à la tradition gallicane, qui accordait au Roi l'immunité vis-à-vis des censures pontificales[3].

A ce moment, un incident d'une gravité singulière fit scandale dans le monde chrétien et survint comme pour justifier l'accusation d'impiété lancée contre la politique française.

Au cours de l'été 1551, le corsaire Dragut, commandant de la flotte turque qui, de concert avec la marine royale, pourchassait, dans la Méditerranée, les galères génoises et

[1] Cet incident a été rapporté si souvent que nous avons jugé inutile d'y insister. — Voy. surtout de Selve au Roi, 1551, 18 décembre (G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 354-355) ; Paolo Sarpi, *Historia del concilio Tridentino*, éd. Amsterdam, t. I, p. 587 ; Pallavicini, *Istoria del concilio di Trento*, livre XI, chap. xv à xviii; L. Maynier, *Etude sur le concile de Trente*, t. I, pp. 606 et sqq. ; G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier*, pp. 66-67.

[2] G. Ribier, *op. cit.*, 543-546.

[3] *Op. cit.*, II, 546.

espagnoles, avait attaqué l'île de Malte, occupé le rocher de Gozzo, puis emmené ses navires bloquer Tripoli que détenaient alors les chevaliers de Saint-Jean[1]. L'ambassadeur de France à Constantinople, Gabriel de Luitz, baron d'Aramon, rejoignit la flotte turque, pendant le siège, avec deux galères et une galiotte. Après neuf jours de blocus, d'Aramon fit appeler hors de la ville le gouverneur, qui était Français, et lui conseilla de rendre la place, pour avoir la vie sauve. En effet, le 4 août, le gouverneur signa une capitulation sauvegardant la vie et la liberté de deux cents assiégés et laissant les autres esclaves aux mains des Turcs. La nouvelle de cette reddition provoqua, en Europe, une émotion considérable. Des bruits se répandirent aussitôt qui accusaient le roi de France d'avoir trahi la chrétienté au profit des infidèles et d'avoir sacrifié des âmes chrétiennes au bénéfice de sa politique malhonnête[2]. Henri II lui-même fut trés ému et demanda des explications à l'ambassadeur d'Aramon. Celui-ci, dans une longue lettre, datée du 26 août, affirma qu'il avait agi pour rendre service aux chevaliers de Saint-Jean et à l'humanité en général. Mais, comme les imputations fâcheuses se renforçaient chaque jour, le Roi, désireux de couper le scandale, adressa, le 30 septembre, au grand maître et aux chevaliers une requête pour les prier de démentir publiquement les faits qu'on reprochait à son ambassadeur[3]. Le 16 novembre, le grand maître et le Conseil de l'Ordre répondirent qu'après information, ils croyaient pouvoir louer entièrement la conduite du baron d'Aramon[4].

Il est assez difficile d'apporter quelque lumière en cette affaire. L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, encore que son activité fût toute dirigée contre les infidèles, dépendait néanmoins assez étroitement de Charles-Quint, le grand Empereur catholique qui lui avait cédé Malte et Tripoli même et auquel, en signe d'hommage, les chevaliers offraient chaque année un faucon. Déjà, sous le règne de François Ier, les galères de Saint-Jean, en poursuivant la

[1] *Bullet. du Comité des travaux historiques*, 1901, p. 165.

[2] *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 455.

[3] Henri II au grand-maître et aux chevaliers, 1551, 30 septembre (Malte, Biblioth. de Valetta, Mss. Lettere di Francia ; orig.).

[4] G. Ribier, *Op. cit.*, t. II, pp. 308-310 ; Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, pp. 161-163.

flotte turque, s'étaient heurtées parfois aux galères royales[1]. Si l'on tient compte de ces antécédents, il paraît vraisemblable que d'Aramon, par un mouvement de son propre zèle, ait voulut procurer aux Turcs une facile victoire, victoire qui endommageait fort la puissance de Charles-Quint dans la Méditerranée. Aussi bien cette hypothèse est confirmée par l'insistance avec laquelle l'ambassadeur, tout en protestant de sa bonne foi, mit en relief les avantages que devait tirer de cet exploit peu chrétien la politique royale. Dans l'apologie même qu'il adressa à son maître, le 26 août, d'Aramon exprimait des réflexions bien compromettantes. « Quant à l'importance de la place de Tripoli, disait-il, vous scavez assez de combien elle peut estre dommageable à l'Empereur et profitable au Grand Seigneur, et pour le moins ne peut servir que d'un continuel travail tant à la Sicile, au royaume de Naples qu'au reste de l'Italie, s'y faisant un nid de corsaires, car pour le moins le port y est capable pour recevoir la plus grande armée que le Grand Seigneur sçauroit faire.[2] » Le scandale dura longtemps. Plusieurs mois après, Henri II adressait encore, le 23 décembre, à Boucher, secrétaire de l'ambassade de Rome, une « apologie contre les calomnieux discours de l'Empereur sur la descente du Turc en la Chrétienté »[3]. Chez les Turcs eux-mêmes la tradition s'établit — et c'est un fait notable — que l'intervention des Français avait rendu facile la prise de Tripoli[4].

[1] Alberì, *Relazioni...*, série 1a, t. III, p. 319.

[2] D'Aramon au Roi, 1551, 26 août, Malte (G. Ribier, *Op. cit.*, t. III, pp. 307-308).

[3] *Ibidem*, pp. 358-359.

[4] Relation de Turquie de Navagero, 1553, *ap.* Alberì, *Relazioni...*, serie 3a, t. II, p. 82.

CHAPITRE III

LA RENONCIATION POLITIQUE DE JULES III ET LA DÉFAITE DES GALLICANS. LES BÉNÉFICES DES FARNÈSE

Dans les premiers jours de septembre 1551, Jules III commençait à se lasser des anathèmes qu'il avait prodigués sans mesure depuis plusieurs mois. La prise de Tripoli et la protestation d'Amyot à l'ouverture du Concile de Trente, dont les nouvelles arrivèrent alors à Rome, produisirent en lui plus de douleur que de colère [1]. A l'orage de son esprit succédait l'abattement. Ces incidents fâcheux gênaient le désir de paix qui s'était réveillé dans l'âme du vieillard irritable.

Sa nature avait toujours été de mollesse : seuls, la conscience et peut-être l'orgueil de son autorité pontificale avaient bandé si longtemps l'énergie de cet épicurien toscan. Mais la lutte devenait plus lourde chaque jour, trop violente et trop coûteuse. Sans doute aussi, quelques inquiétudes sur les conséquences de sa colère traversaient la réflexion du pape. Comment n'eût-il pas entendu les conseils pacifiques et les offres d'entremise qu'on lui apportait de toutes parts ?

Parmi ces influences conciliantes, la plus efficace fut sans doute celle du cardinal de Tournon. Tout le monde connaissait son zèle catholique, et l'on savait qu'à trop parler de paix, l'ancien ministre de François Ier risquait de compromettre la renaissance fragile de son crédit auprès de Henri II. Retiré à Venise, Tournon, nous l'avons dit, encouragea d'abord les efforts pacifiques du duc de Ferrare, puis il engagea des propos avec Achille de Grassis, nonce du pape

[1] Jules III à H. Dandino, 1551, 7-8 septembre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 181 ; reg. orig.). — Cf. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 79.

auprès de la République[1]. Enfin, au début de septembre, il intervint personnellement pour montrer au pontife la voie de l'accord. Dans une lettre, datée du 11 de ce mois, et adressée à Hercule d'Este, le cardinal résumait ses sentiments : « Il me semble que si le pape entendoit bien son affaire, il a maintenant fort belle occasion de se retirer hors de la guerre et laisser achever sans luy la comédye ou plustost tragédye à ces deux grandz princes, veu le peu d'espérance que Sa Saincteté ha de venir à bout de Parme ne de La Myrandolle, quelque promesse que le sieur Don Ferrand eust faict de les luy rendre par tout le moys de juillet. J'en escripray mon opinion à Rome et ilz en feront ce qu'il leur plaira. »[2]

Déjà Jules III n'offrait plus de résistance. Quelques jours auparavant, il avait déclaré à l'abbé Rossetto, conseiller du duc de Ferrare, qu'il « abhorrait la guerre et que, pour regagner l'amitié du Roi, il serait heureux d'accepter un accommodement honnête, sans regarder ni aux dépenses faites, ni aux injures reçues » pourvu toutefois que l'Empereur permît cette réconciliation[3].

Avant même d'avoir reçu les derniers conseils de Tournon, le 4 septembre, Jules III fit une démarche décisive en faveur de la paix : il adressa de véritables excuses au roi de France. La lettre que dicta le pape est un document des plus intéressants qu'on puisse trouver dans l'histoire des querelles du pouvoir civil avec le pouvoir ecclésiastique. Ce bref revêtait la forme personnelle : le pontife, en signe de plus familière affection, y parlait à la première personne du singulier. Après les titres et salutations, que, cette fois, il avait eu garde de ne pas oublier, le pape commençait par une phrase d'extrême bienveillance : « Malgré toutes les

[1] Achille de Grassis à Jules III, 1551, 5 septembre, Venise (Arch. Vatic., Principi, t. XIX, fol. 99-102).

[2] Le card. de Tournon au d. de Ferrare, 1551, 11 septembre, Venise (Arch. d'Etat de Modène, Cardinali, Tornone ; orig.).

[3] H. Dandino au card. de Mantoue, 1551, 4 septembre, Rome : « Circa la pratica della pace, Mons. Rossetto ritornò da Roma et riportò da S. Sta questo in sustantia : ch'Ella abhorisce la guerra, et per ritornare in bona amicitia col Re et acciochè casa Farnese non fenesse di ruinare a tutto, saria contenta venire ad ogni honesta concordia senza guardare ne alle spese fatte ne alle ingiurie ricevute... et che, come desiderava che vi fusse la satisfattione del Re, così vi fusse quella dell'Imperatore, advocato della Chiesa, et dal quale S. Sta non intendeva de disgiungersi mai ni fare cosa che non fusse con bona volontà et consenso suo. » (Arch. Vatic., Principi, CXLVI D, fol 49).

offenses et tous les dommages que vous m'avez faits, je ne puis pas ne pas vous souhaiter succès et prospérité. » En termes affectueux, Jules III tentait alors de justifier sa conduite dans l'affaire de Parme : « Si vous ne vouliez pas vous contenir, vous ne deviez pas pourtant adresser à mon nonce des paroles injurieuses, ni publier en même temps l'édit du Concile national, ni vous précipiter à une alliance avec Octave Farnèse, mais marcher avec un peu plus de retenue et vous efforcer d'obtenir mon consentement, en me persuadant par des raisons, comme on fait entre amis. Quel motif de défiance vous avais-je donné, qui vous permît de préférer l'amitié d'Octave à la mienne? Vous m'accusez d'ingratitude parce que je n'ai pas voulu que le duc de Ferrare, le duc d'Urbin, les Colonna, les Savelli et une centaine d'autres petits seigneurs, qui sont mes feudataires, suivant l'exemple d'Octave, pernicieux à jamais pour ce Saint-Siège, pussent, les moindres d'entre eux, me venir donner des doigts dans les yeux à moi et à mes successeurs, toutes les fois qu'ils trouveraient la protection d'un prince séculier. Puisque, de l'ordre de la Providence divine, vous m'avez aidé à monter sur ce trône, comme vous me le jetez à la face, — et je ne l'ai jamais nié —, vous devez désirer mon honneur et non pas ma honte. Je pourrais bien vous appeler du nom qui convient à un Roi, lequel, après avoir fait tout son possible pour donner la tiare à l'un de ses amis, fait aussitôt tout ce qu'il peut pour l'opprimer, le déshonorer, l'abaisser et le rendre esclave d'autrui. Comparez un peu vos procédés à mon égard et ma conduite envers vous jusqu'à ce jour. »[1] Le pape rappelait ensuite ses prétendues tentatives de conciliation, puis : « Moi, à toute heure, j'ai dit et je dis à qui veut l'entendre que, pour l'amour de vous, je désire capituler avec un mien sujet

[1] Jules III à Henri II, 1551, 4 septembre, Rome : «... Et se pur non volevate contenervene, non dovevi rispondere al mio nuntio con parole contumeliose, ne publicare al medesimo tempo l'editto del concilio nationale, ne corsere a furia a capitolare con Ottavio, ma andarvi un poco più ritenuto et cercar di haver il mio consenso et di persuadermi con ragione, come si fa tra gli amici. Qual causa di diffidenza vi havevo io dato che voi doveste anteporre l'amicitia di Ottavio a l'amicitia mia ? Voi mi chiamate ingrato, perchè essendo mio feudatario il duca di Ferrara, il duca di Urbino, casa Colonna, casa Savella, con centinara di altri signoretti, non ho voluto comportare che con l'exempio di Ottavio pernitioso in perpetuo a questa sede, il minimo di loro venisse a dare a me et a li successori miei de le dita negli occhi tutte le volte che ben gli venisse col favore d'un principe secolari... » (Arch. Vat., Borghèse, II, 465, fol. 174-179 ; reg. orig. — Bibl. Vatic., Capponi, ms. 239, fol. 98-103 ; cop. du XVIe s.).

et faire la paix à mon désavantage, afin que vous en ayez l'honneur, tandis que, en paroles et en actes, vous faites le pis qu'il vous est possible pour me déshonorer. Vous avez éloigné de Rome votre ambassadeur, vous avez éloigné des cardinaux et des prélats que je pouvais retenir, vous avez chassé mon représentant, chose que ne fit jamais votre père de glorieuse mémoire ni à l'égard du pape Léon qui le priva de l'Etat de Milan, dont il était pacifique possesseur, ni à l'égard du pape Adrien qui suscita une ligue contre lui. Vous menacez de m'enlever l'obédience de votre royaume et vous croyez vous excuser devant Dieu et devant les hommes en déclarant que vous garderez votre amitié au Siège apostolique. Je ne sais si vous entendez parler du siège de bois ou de la personne qui s'y trouve assise. Quelle nécessité vous oblige à faire une telle nouveauté? Quelle faveur m'a jamais été demandée en votre nom que je n'aie accordée aussitôt? Vous conférez les bénéfices électifs, chose que je ne fais pas, et bien que soient réservés, dans les Concordats, les bénéfices vacants en cette Cour, néanmoins, au moyen de brefs particuliers, vous pouvez concéder ceux-là aussi; vous grevez de décimes les églises selon votre plaisir, vous ordonnez aux cardinaux et aux évêques ce qui vous plaît, aucune cause matrimoniale, bénéficiale ni spirituelle ne vient jamais en cette Cour, enfin vous êtes plus que pape dans votre royaume, vous êtes aimé, honoré et respecté par moi, et vous le serez toujours, si vous le désirez : je ne sais à quel propos vous voulez devenir schismatique. » Faisant ensuite allusion au bref du 21 juillet, qui avait déchaîné la colère du Roi, Jules III s'étonnait de cette colère : « Je ne sais quel mot contenait cette lettre qui vous pût offenser. Vous ne devez pas vous irriter ainsi des paroles que vous adresse un pape, en exhortation de votre conscience et de la sienne propre. Si vous relisez les histoires de France, vous trouverez que les papes, pour des causes beaucoup plus légères et plus excusables, ont parlé plus sévèrement aux rois et procédé plus avant. » Enfin, le pontife terminait par cette adjuration : « S'il était besoin de me rendre auprès de l'Empereur ou d'aller vers vous, pour rétablir la paix entre vous deux, je ne reculerais devant aucune fatigue ni aucun danger de ma personne, pourvu que je visse moyen d'obtenir quelque bon résultat. Je vous

demande la paix avec toute l'instance et toute la soumission que je puis. Et si votre confesseur ou quelque autre personne vous conseille différemment, c'est qu'ils n'aiment pas votre honneur et n'ont pas souci du salut de votre âme. Je finirai en priant Dieu qu'il vous inspire de prendre une résolution digne de vous-même et qui corresponde aux preuves que naguère vous avez données au monde de votre piété et de votre religion. »[1]

Cette lettre de Jules III est très belle : elle honore sa réflexion, et montre que, sous l'agitation d'un caractère trop impulsif et violent, le fond restait généreux.

Dans un consistoire, tenu le matin du 8 septembre, Jules III créa deux légats extraordinaires, le cardinal de Carpi et le cardinal Verallo, qui devaient se rendre, le premier auprès de Charles-Quint, le second à la Cour de France pour négocier un accord avec le Roi. La création d'un légat pour la France, en de telles circonstances, était une marque bien visible de déférence : ainsi paraissait le désir ardent du pape de réparer les ruines, de renouer les liens diplomatiques, rompus depuis plus d'un mois.[2]

Le nouveau légat de France, Girolamo Verallo, se distinguait parmi les défenseurs les plus zélés de l'unité catholique. Créé cardinal par Paul III, le 8 avril 1549, du titre des saints Silvestre et Martin, il avait occupé la nonciature de Venise, puis celle Vienne. Grand ami et avocat des Jésuites, il les avait disculpés à plusieurs reprises d'accusa-

[1] Au sujet des partis de la Cour de France, Jules III, insinuait : «... Dove è fuggita la prudenza et cautezza dal conestabile? Non dico dal cardinale di Loreno, per chè ho inteso che egli non è in tutto netto di colpa in questa impresa di Parma, et alcune lettere sue che ho vedute me ne fanno qualche fede. Doveva il cardinale di Loreno non solamente non consentire che fussino levati di qui li cardinali Tornone et Ferrara, liquali per la prudenza loro et osservanza che portano a voi et a me potevano operare gran bene, ma doveva egli ancora venir quà personalmente pro ridurre l'amicitia et buona intelligenza fra me et voi, vedendo che il disparere nato tra noi non era causato da altro che dal non essersi intese le cose per il verso suo, per difetto dei ministri o poco intelligenti o di mala natura... » Il est probable que le pape avait été informé des intrigues secrètes des Este et des Guises, touchant le duché de Parme : ainsi s'expliquerait le peu d'empressement qu'il montra pour accepter les offres de médiation du duc de Ferrare, et les soupçons qu'il ne cessa de porter sur la conduite du cardinal Hippolyte. — Dans le même bref, Jules III protestait contre certaines paroles de Jean de Monluc : «... L'eletto di Bordeos ha detto al mio nuntio che mi chiamate inconstante, perchè pare ch'io parli in un modo et faccia in un altro. Di nessuna cosa fi manco in questo mondo professione che d'inconstantia, ne credo meritare questo nome... » (*Loc. cit.*).

[2] Jules III à Diego de Mendoza, 1551, 8 septembre, Rome (Arch. Vat., Borghèse, II, 485, fol. 185-186 ; reg. orig.).

tions portées contre eux ; à Vienne, il s'était efforcé d'enflammer le zèle de Ferdinand Ier et celui de Charles-Quint pour la défense de la Foi[1].

Bien que Jules III eût l'espoir que sa lettre du 4 septembre fléchirait la colère de Henri II, toutefois l'envoi du légat resta conditionnel, en attendant de savoir si le Roi était disposé à le bien accueillir[2]. Le caractère du souverain étant connu, on craignait, à la Curie, qu'une fois les préparatifs de la guerre accomplis et les hostilités engagées, il ne voulût plus reculer. Mais, comme la guerre avait été déclarée depuis quelques jours en Piémont, on put espérer que l'activité du Roi serait entraînée de ce côté, au profit de la paix avec le pape[3]. Le 12 septembre, Jules III écrivit à Henri II pour lui annoncer la création et le départ prochain du légat Verallo[4]. Les dispositions du pontife demeuraient très pacifiques, et son désir le plus ardent était de trouver en l'autre partie « un peu de correspondance »[5].

Le duc de Ferrare continuait ses bons offices, travaillant à maintenir les premiers résultats acquis. Jules III, du reste, ne lui en savait aucun gré, et montrait un vif ressentiment contre le cardinal Hippolyte d'Este, protecteur des affaires de France, qui semblait appuyer l'effort des troupes royales et des *fuorusciti* en Romagne. A ce moment même, le secrétaire Dandino avertissait Hippolyte « que si par son conseil ou moyen il advenait quelque dommage à l'Etat ecclésiastique, cela lui serait rappelé en temps et lieu »[6].

[1] Moroni, XCIII, 226-227.

[2] H. Dandino au card. Crescenzio, 1551, 26 septembre, Bologne : « S. Sta, con l'inclinatione di tutto il Sacro Collegio, creò doi legati, l'uno a S. Mtà [Cesarea] e fù il Rmo Carpi, et l'altro al re di Francia e fù il card. Verallo, con animo però di non mandarli senza sapere come ne di darli le instruttioni senon proportionnate. » (Arch. Vat., Principi, t. CXLVI E, fol. 44 vo).

[3] H. Dandino au d. de Ferrare, 1551, 9 septembre, Bologne : « Circa a quello che le ho voluto inferire quando ho detto chel motivo di Piemonte si puo tenere per principio della pace, dico ch'io non ho mai tenuto ne tengo che dalla banda del Re si sia per venire in effetto ad altra sorte d'appuntamento, fenchè anche S. Mtà non habbia corsa la sua lancia et fatta prova delle sue arme, massime havendo visto et vedendo gli altri in campagna armati. » (Arch. Vatic., Principi, t. CXLVI E, fol. 30).

[4] Jules III à Henri II, 1551, 12 septembre, Rome, p, p. Drüffel, *Briefe...*, t. I, p. 736.

[5] H. Dandino au d. de Ferrare, 1551, 18 septembre, Bologne (Arch. Vat., Principi, t. CXLVI E, fol. 2).

[6] H. Dandino à Jules III, 1551, 19 septembre, Bologne : « Col card. di Ferrara mandai anche a fare un bono officio, avertendolo che se per suo consiglio et maneggio avenisse alcun detrimento al stato ecclesiastico, pensasse

Vers le 25 septembre, le cardinal Verallo depêcha un courrier en France pour demander à Montmorency quels étaient les sentiments du Roi touchant sa légation. Envoyé du consentement de Jules III, ce courrier devait rapporter sans délai une réponse, selon laquelle le cardinal prendrait une résolution[1]. Mais Verallo partit de Rome avant le retour du courrier : le 13 octobre au soir, le légat arrivait à Bologne; il s'y arrêta quelques jours, en attendant les instructions et le bref de créance de Jules III. Aussi bien, il ne devait pas quitter Bologne, avant d'avoir été informé des sentiments du Roi. « Le cardinal ne sait rien, écrivait Dandino le 14 octobre, sinon la générale bonne volonté du pape de se réconcilier avec le Roi[2]. »

En effet, des bruits pessimistes venaient de France par une voie indirecte. On disait que Henri II soulevait des difficultés particulières au sujet du siège de La Mirandole, et ne parlait de la paix qu'en formules très vagues[3]. Le 16 octobre, Verallo perdit patience et résolut, pour gagner du temps, de s'avancer aussi loin que possible, sous la protection des troupes impériales. Il demanda un sauf-conduit à Ferrante Gonzague pour se rendre à Asti, où se trouvait précisément le lieutenant de Charles-Quint, avec lequel il se proposait de conférer[4]. Verallo était encore à Bologne, lorsqu'il reçut, le 17 octobre, une lettre de Jules III, datée du 13, avec les instructions et les brefs, destinés à sa mission. On n'avait pas encore de nouvelles du courrier de France : aussi l'inquiétude était-elle grande dans le camp du pape, où l'on commençait à désespérer du succès. « Le cardinal Verallo partira après-demain, écrivait Dandino le 17, mais avec peu d'espoir de bien, vu la fureur des Français, qui est encore en ébullition, et le dessein qu'ils ont de faire quelque coup dans l'Etat ecclésiastique »[5].

che li sarebbe ricordato a tempo et loco. » (Arch. Vat., Principi, CXLVI E, fol. 8).

[1] H. Dandino au card. Medichino, 1551, 28 septembre, Bologne (Arch. Vat., Principi, CXLVI E, fol. 7-8).

[2] H. Dandino au card. de Mantoue, 1551, 28 septembre, Bologne (*loc. cit.*, fol. 24).

[3] H. Dandino au nonce à Venise, 1551, 14 octobre, Bologne (*loc. cit.*, fol. 23 v°).

[4] H. Dandino au card. Medichino, 1551, 16 octobre, Bologne (*loc. cit.*, fol. 32).

[5] H. Dandino à Gian Battista del Monte, 1551, 17 octobre, Bologne : « Da

Bien qu'il n'eût reçu aucune réponse de la Cour de France, Jules III était impatient d'envoyer son légat Le pape souffrait de la plus grande détresse financière : par la déclaration du 7 septembre, Henri II avait arrêté la majeure partie des recettes pontificales, et la Trésorerie apostolique s'alimentait pauvrement aux frais de l'Empereur et des Romains. Les agents français en Italie, voyant la vertu de cette arme financière, exhortaient le gouvernement royal à prendre des mesures plus étroites encore, dont les légistes du Conseil soutenaient l'opportunité. Fourquevaux ne conseillait-il pas au secrétaire Beauregard de révoquer, pour cause d'ingratitude, les donations de Pépin et de Charlemagne? Parmi le bruit de ces dangereuses propositions, il était bien naturel que le pape désirât obtenir un prompt accord[1].

Le 1er octobre, Jules III avait adressé un bref à Catherine de Médicis, pour lui annoncer le départ du cardinal Verallo et la prier de ramener le Roi à de meilleurs sentiments[2]. Le même jour — démarche singulière — le pape envoyait également un bref à la maîtresse de Henri II, Diane de Poitiers, *dilectae in Christo filiae nobili mulieri ducissae Valentinensi :* après avoir loué la sagesse, la piété et la vertu *multiplex* de la favorite, Jules III lui recommandait le légat, l'informait de l'objet de sa mission et la suppliait de travailler à l'œuvre de la paix[3].

Les instructions, transmises, le 13 octobre, à Verallo, avaient été dictées le 3 du même mois. « Nous vous avons envoyé, y disait le pape, non seulement afin de négocier la restauration d'une bonne amitié, mais aussi pour montrer au monde combien nous désirons la paix[4]. Dans la lettre jointe à ces instructions, le pape priait son légat de ne pas se laisser braver et de reprendre le chemin de Rome, à la première

Roma havemo havuta una lettera de N. Sre di 13, con laquale manda la sua instruttione et brevi al cardinale Verallo con ordine che seguiti il suo viaggio, non havendo altro in contrario dal canto de Francia : et così s'andrà postdomani, alli 19. per la volta di Modena et di Reggio, ma con pochissima speranza di bene alcuno, stante il furore de' Francesi che bolle ancora et la speranza che tuttavia hanno di potere fare qualche colpo nello stato ecclesiastico. » (Arch. Vatic., Principi, t. CXLVI, E, fol. 34).

[1] Fourquevaux à Beauregard, 1551, 7 octobre, La Mirandole, p. p. G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 350-351.

[2] *Annales Raynaldi*, anno 1551, à la date.

[3] Bref publié p. B. Fontana, *Renata di Francia*, t. II, pp. 524-525.

[4] Instructions de Jules III à Verallo, 1551, 3 octobre. Le meilleur texte a été publié p. A. Pieper, *Die päpstlichen Legaten...*, t. I, pp. 145-146.

incartade. Quelques jours plus tard, en affermissant le zèle du cardinal, il le mettait en garde contre « le bruit, la violence, le bouillonnement et les fanfaronnades de la Cour du Roi »[1]. Outre la mission qu'il tenait du Saint-Siège, Verallo avait reçu charge d'intervenir auprès de Henri II et du cardinal de Lorraine, pour le compte des Jésuites[2].

Cependant, mal renseigné, bien désireux de la paix, mais craignant de subir un affront, Jules III n'était pas maître de sa propre résolution. Les moindres heurts ranimaient en lui la défiance. Vers le 20 octobre, parvint à Rome le texte de l'édit de Châteaubriant, publié le 7 septembre 1551 contre les personnes suspectes d'hérésie : quelques articles en déplurent au pape qui, de nouveau, fit arrêter le voyage de Verallo, pour attendre le retour du courrier envoyé en France, « de peur qu'avec l'intention de bien faire, on ne donne occasion de multiplier les outrages et les injures à la Sainteté et au Siège apostolique »[3]. Devant l'avenir incertain, Jules III s'attachait avec plus de force à la seule amitié qui lui parût sûre, l'amitié de l'Empereur : il fit alors frapper une monnaie portant son effigie jointe à celle de Charles-Quint avec la devise *Quod Deus conjunxit homo non separet*[4].

*
* *

Les avances pacifiques du pontife rencontrèrent, de la part de Henri II, meilleure réponse qu'on ne l'avait prévu. Montmorency, entraîné un moment dans la « guerre italique », s'était vite ressaisi et, à cette heure même, il portait un coup violent à ses rivaux, aux *fuorusciti*, qui avaient excité les hostilités et dirigé la guerre de Parme[5].

[1] Jules III à Verallo, 1551, 13 octobre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 206 ; reg. orig.).

[2] Jules III à Verallo, 1551, 17 octobre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, II, 465, fol. 208 v° ; reg. orig.).

[3] Ignace de Loyola au P. J.-B. Viola, 1551, 17 octobre, publ. *ap. Monumenta Ignatiana*, série I, t. III, p. 697.

[4] H. Dandino à Jules III, 1551, 14 octobre, Bologne (Arch. Vatic., Principi, CXLVI, E. fol. 26). Le même à Martinengo, 1551, 26 octobre, Bologne (*loc. cit.*, fol. 13).

[5] A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 3 octobre, Rome : « S. Sta nele monete che vuol far battere adesso, vi fa fare questa impronta : da una banda la efigie di sua testa con quella de lo imperatore, et da l'altra banda queste parole *Quod Deus conjunxit homo non separet.* » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXII, 4 ; orig.).

Les chefs de l'armée royale, dans le Parmesan, la Romagne et le pays de La Mirandole, se querellaient depuis longtemps. Ç'avait été d'abord une dispute entre Horace Farnèse et M. de Termes : le cardinal de Ferrare s'était rangé du côté de ce dernier, ôtant ainsi aux Farnèse l'appui d'Hercule d'Este et la protection des Guises [1]. D'autre part, les *fuorusciti* menaient les opérations militaires avec une fougue inconsidérée, et des échecs graves, comme la prise de d'Andelot et de Sipierre, au combat du 17 juillet, leur étaient imputés. Jean de Monluc, passant par la Romagne et le Ferrarais, à son voyage de retour, n'avait pu se défendre d'une vive irritation contre Piero Strozzi et les capitaines italiens ; rentré en France, il n'avait pas manqué de faire un rapport à Montmorency sur la conduite fâcheuse des *fuorusciti* [2]. Pour finir, au mois d'août, une violente dispute éclata entre Octave Farnèse et Piero Strozzi, qui se trouvait alors à Parme, et le Roi dut envoyer dans cette ville M. de Termes, pour y remplacer le terrible florentin [3]. De sorte que les trois partis de guerre — Farnèse, Guises et *fuorusciti* — se déchiraient alors entre eux. Le connétable saisit cette bonne occasion d'agir.

A la fin de septembre 1551, Piero Strozzi était tout occupé par les incursions qu'il dirigeait contre les troupes de Ferrante Gonzague et de Gian Battista del Monte, lorsqu'il reçut des lettres de son frère Leone, général des galères du Roi : le prieur lui annonçait qu'il avait quitté le service de la France pour se réfugier à Malte. Pressentant une machination du connétable, Piero partit aussitôt de Parme et prit la route de Venise afin de rentrer à la Cour [4]. Que s'était-il passé ?

[1] Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1551, 23 juillet-6 août, Bologne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3104, fol. 140 v° et 172 ; orig.).

[2] Fr. Babbi au d. de Florence, 1551, 25 juillet, Ferrare : « Mons. di Monluch se ne va tanto male edificato verso questi capitani Italiani che hanno serviti in quella guerra, et particolarmente verso Piero Strozzi, che più non si puo dire. E mi pare che [Strozzi] habbi perso assai poi che è venuto in Italia questa volta, non havendo causato altro queste sue passioni che la ruina de La Mirandola e perdita di quei cavalli et reputatione del Re, et essendosi questo Monluch buttato da quella parte del conestabile, quale non ama molto questi Italiani... » (Arch. de Florence, Mediceo, 2883 ; orig.).

[3] Fr. Babbi au d. de Florence, 1551, 28 septembre-18 octobre, Ferrare (Mediceo, 2883 ; orig.).

[4] Le card. de Mantoue à H. Dandino, 1551, 2 octobre, Mantoue (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 181 ; orig.). A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 10 oc-

Montmorency, qui regardait les *fuorusciti* depuis longtemps comme les adversaires nés de sa politique pacifique, portait une haine particulière à Leone Strozzi. A la suite d'un incident, que nous avons raconté plus haut, il poursuivait le prieur de Capoue de sa malveillance, avec l'intention de le perdre.

Au début de 1551, Leone Strozzi, soutenu par les Guises et en dépit du connétable, avait empêché que la flotte ne fût diminuée. Il se rendit lui-même à la Cour, en mai, pour y développer un plan de campagne[1]. Mais l'amiral comte de Tende, beau-frère de Montmorency, minait son autorité, le faisait épier et bafouer, à Marseille même, par ses officiers. L'animosité s'accrut. Il semble qu'un guet-apens ait été dressé, au port de Marseille, contre Leone Strozzi. Celui-ci fit arrêter le chef des conjurés, Gian Battista Casella, dit Corso, qu'il avait racheté lui-même de l'esclavage et pris pour confident, et lui arracha, par les tortures, l'aveu que le comte de Tende était complice de cette tentative d'assassinat. Assommé d'un coup de maillet, puis poignardé, Casella fut jeté à la mer. Mais cette exécution n'arrêta pas l'indiscipline qui régnait dans l'armée navale, et l'amiral de Tende répandit le bruit que Strozzi serait bientôt destitué. Comme le fils du connétable, François de Montmorency, et son neveu, Honorat de Savoie, arrivaient alors à Marseille, Leone Strozzi, poussé aux dernières extrémités par la haine et les calomnies, craignant que sa vie même ne fût en danger, s'enfuit du port, avec deux galères, dans la nuit du 16 septembre 1551. Il allait à Malte retrouver ses frères en religion que menaçaient les Turcs[2].

Le parti de Montmorency exagéra le scandale de cette désertion, répandit le bruit que Leone était parti sans motif, à la légère, et la conduite du malheureux prieur fut représentée au Roi comme une trahison. Catherine de Médicis elle-même, protectrice des Strozzi, ne put retenir un sur-

tobre, Rome (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXII, 10; orig.). Vita di Piero Strozzi (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 4824, fol. 34). — Piero Strozzi partit de Parme, le 27 septembre 1552. Marguerite d'Autriche à Catherine de Médicis, 1552, 27 septembre, Parme (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 700, fascic. R ; minute).

[1] A. Desjardins, III, 249-265.

[2] Leone Strozzi à son frère, 1552, 2 janvier. Syracuse, publ. p. [Ruscelli], *Lettere di principi*, t. III, fol. 105-108. Cf. Ch. de La Roncière, *Henri II précurseur de Colbert* (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. LXVI, pp. 647 et sqq.).

saut de colère. « Plulx à Dieu l'avoyr faist neyer! » écrivait-elle en son orthographe extraordinaire[1].

C'est dans ces conjonctures que le Roi fut informé de la résipiscence de Jules III.

Avec le bref, daté du 1er octobre, qui lui annonçait le départ du légat Verallo[2], Henri II reçut une lettre du cardinal de Tournon. « Sire, écrivait celui-ci, il me semble que ce vous est un grand honneur et réputation que le pape vous recherche de la paix et vous envoye un légat expressément pour cet effect. » Et il ajoutait une exhortation à la paix[3].

Depuis le mois d'août, Henri II était resté ferme dans son attitude : soutenir et justifier la guerre temporelle, marquer nettement sa fidélité au Saint-Siège quant aux affaires spirituelles. Il s'efforçait encore de démentir les accusations de schisme lancées contre lui, et niait, non sans quelque impudence, qu'il eût jamais parlé de créer un patriarche dans son royaume, ni même d'y assembler un Concile national : « pure imposture, écrivait-il le 12 septembre, et calomnie controuvée, pour noircir ma réputation. »[4]

Les brefs, dictés par Jules III le 4 et le 12 septembre, avaient adouci l'humeur du Très Chrétien. Bien qu'il les jugeât composés « d'aigreurs et de douceurs, d'ostentations et soumissions », il les avait reçus de bonne grâce[5].

Le 5 octobre, Henri II se décida à répondre au pape : il recevrait le légat, disait-il, avec « honneur et révérence », et négocierait dans les sentiments d'un fils qui veut recouvrer l'affection de son père. Après une prudente apologie de ses actes, le Roi affirmait son « humilité, obéissance et dévouement filial ». Cette lettre était datée d'Anet, résidence de la maîtresse de Henri II, que le pape avait priée d'intervenir en faveur de la paix[6].

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p, 47.

[2] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 347.

[3] Le card. de Tournon au Roi, 1551, octobre (G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 346-347.).

[4] Le Roi au card. de Ferrare, 1551, 12 septembre (G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 347-348).

[5] Le Roi au card. de Ferrare. 1551, 6 octobre (*loc. cit.*, t. II, pp. 349-350).

[6] Henri II à Jules III. 1551, 5 octobre, Anet, publ. p. Drüffel, *Briefe...*, t. I, pp. 770-772. — La traduction italienne de cette lettre se trouve à la Bibl. Vatic., Capponi, ms. 239, fol. 103-105.

Le même jour, 5 octobre, Montmorency écrivit à Jules III une lettre où il déclarait estimer « quant aux choses passées, qu'elles sont intervenues plus par quelque malheur ou disgrâce que par la volunté et opinion de l'ung ni de l'aultre, qui ne désirez sinon de vous veoir réconciliéz en paix, union et amitié, comme auparavant »[1]. Le lendemain, le Roi adressait au cardinal de Ferrare, touchant l'expédition des bénéfices, des instructions modérées[2].

Alors s'engagea une lutte animée entre « ultramontains » et « gallicans ». Ces derniers, représentés en Italie par les agents Fourquevaux, trésorier à La Mirandole, et Boucher, secrétaire de l'ambassade de Rome, poussaient le gouvernement royal à la résistance et montraient le pape abattu par la détresse financière. « Sa Sainteté, écrivait Boucher le 20 novembre, dict avant hier aux Romains et officiers de Rome, qui se lamentoient qu'il ne venoit plus d'argent en ceste court, qu'ilz eussent patience. » Jules III, en effet, dépêchait un courrier aux Farnèse, « affin que, à leurs intercessions et de celles de Messieurs les cardinaulx Ferrare et Tournon, Sa Majesté revoquast les desfences sur ce faictes ». Et tout joyeux de la gêne du pape, Boucher ajoutait : « S'il plaist à Sa Majesté tenir bon trois mois et faire observer les dites déffences, lesdits Romains et officiers et tout le peuple criront allarme, et est à craindre qu'ilz ne luy facent comme fut faict au pape Adrian. »[3] Les gallicans appuyaient leurs exhortations du fait que le pape, si pacifiques que fussent ses promesses, ne cessait de montrer un absolu dévouement à Charles-Quint : Jules III, dans le consistoire du 20 novembre, créa quatorze cardinaux, tous favorables à l'Empereur[4].

Mais, d'autre part, les « ultramontains » — Guises, Este, et surtout le cardinal de Tournon — pressaient Henri II de rétablir les relations diplomatiques. L'ardent interprète des vœux de ce parti était un prélat ami de Tournon, Claude de La Guiche, évêque de Mirepoix, ancien Père du Concile de Bologne, qui résidait alors à Rome. Dans sa hâte de res-

[1] Publ. p. Drüffel, *Briefe*, I, 772.

[2] G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 349-350.

[3] Et. Boucher à Montmorency, 1551, 20 novembre, Rome, publ. p. Drüffel, *op. cit.*, I, 814.

[4] G. Ribier, *op. cit.*, II, 356-358.

taurer l'union religieuse, La Guiche proposait même de sacrifier les Farnèse et d'abandonner Parme à Jules III [1] : ses conseils s'opposaient entièrement à la politique préconisée par le secrétaire Boucher, avec lequel, du reste, il était en assez mauvais termes. Le 22 novembre, l'évêque de Mirepoix transmit au connétable le désir que lui avait exprimé le pape de voir rentrer à Rome le cardinal de Tournon, pour traiter d'un accord [2].

Dans cette lutte des deux partis, les chances n'étaient plus égales. Montmorency, par amour de la paix, abandonnait les gallicans. Les factions belliqueuses de la cour de France ne s'entendaient plus. Les Guises mêmes perdaient un peu d'influence, à la suite d'une brouille avec Diane de Poitiers [3].

En Italie, le duc de Ferrare, toujours tremblant et grand prôneur, s'effrayait des menées belliqueuses de son propre frère, Hippolyte, et faisait expulser de son Etat les *fuorusciti* turbulents [4]. Quant aux Farnèse, les uns, Octave et Horace, combattaient, les autres, Alexandre, Ranuce et Marguerite, s'ennuyaient fort de cette mauvaise affaire [5].

Cependant, le 28 novembre, Verallo arrivait à Fontainebleau : Henri II l'accueillit avec bienveillance. Le légat fit

[1] C'est ce dont l'accuse Vinc. Buoncambi, dans une lettre à Octave Farnèse, 1552, 4 mars, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 265, fasc. 1 ; orig.).

[2] Cl. de La Guiche à Montmorency, 1551, 22 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 3138, fol 59 ; orig.). Un extrait de cette lettre a été publié par R. Sturel, *Jacques Amyot*, p. 72. — Cf. Fr. Gherardino à Octave Farnèse, 1551, 30 octobre, Ferrare (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 1 ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1551, 17 novembre, Paris : « Fra madama Scinasciala et tutti quelli s^ri di Guisa et di Loreno non è più quella tanta amicitia et conversatione che era. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Il s'agit d'une dispute d'intérêts.

[4] Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1551, 12 novembre, Bologne : « Il duca di Somma era arrivato per stanziar in Ferrara, il che mosse una colera grandissima a S. E., laqual subbito mandò a dire a suo fratello il cardinale che non volea in modo nissuno ch'esso duca s'affermasse in quella città per starvi permanente, et che tutti questi travagli li veneano per la presentia di S. S. R^ma, con molte altre parole non troppo buone. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo. 3104, fol. 346 ; orig.).

[5] Alexandre Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1551, 2 novembre, Florence : « Il negotio non so quello succederà, ma a mio giudicio non ci spero molto, perchè li tempi portano cossì. La prego quanto più strettamente posso che non si dia fastidio e che attenda a conservarsi sana del viver, che Dio ci agiutaci un giornio anchor noi, et sperì in Lui perchè è impossibile ch'El sia per comportare cossi grande inguistitia come de presente ci vien fatta. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 1 ; orig.).

ensuite son entrée à Paris, suivant le cérémonial accoutumé ; ses bulles, revêtues de lettres patentes, furent présentées au Parlement qui les enregistra, sous condition qu'il ne pourrait conférer aucune dignité, ni créer aucun nouveau chanoine dans les cathédrales ou collégiales [1].

*
* *

Le Roi ayant accepté la légation de Verallo, c'était de sa part comme un engagement à déléguer l'un de ses représentants à la Curie, pour y reprendre la suite des négociations, rompues après le départ de Monluc. Quel serait ce représentant ? Le cardinal de Ferrare semblait désigné par ses fonctions de « protecteur » ; mais le pape, irrité contre lui, à tort ou à raison, n'en voulait plus entendre parler. Hippolyte d'Este conseillait le choix, pour cette négociation, de Charles de Guise, lequel n'eût pas manqué de favoriser les intérêts du duc de Ferrare [2]. Par contre, Jules III avait fait indiquer le cardinal de Tournon [3].

Tournon s'était conduit, pendant la crise, avec un tact parfait. Nous avons montré la sincérité, la force et la vertu de ses efforts pacifiques : il était bien le seul des conciliateurs dont le pape voulût reconnaître la bonne foi. Mais, pour zélé catholique qu'il se fût montré, Tournon n'en avait pas moins servi la politique royale, en agent fidèle et clairvoyant. De sa retraite de Venise, il avait surveillé et dirigé, avec l'aide de sa créature Dominique du Gabre, l'emploi des deniers dans la guerre de Parme. Lié d'étroite amitié à M. de Termes, — « J'ayme M. de Termes comme mon frère », écrivait-il —, il avait sans doute contribué à régler l'ordre des opérations militaires et à modérer la fougue inopportune des *fuorusciti*. En somme, Tournon et ses agents constituaient alors, à Venise, le centre de la politique française en Italie [4].

[1] Hercule Strozzi au card. et à la duchesse de Mantoue, 1551, 6 décembre, Melun : « Il legato di S. Stà arrivò in corte il 28 de novembrio, dove è stato molto ben visto et accarezzato da S. Mtà. » (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Francia ; orig.).

[2] Instructions d'Hippolyte d'Este à Scipion Piovene, 1551, 9 novembre, Ferrare (Arch. d'Etat de Modène, Reg. lettere d'Ippolito II, 1551-1552 ; reg. orig.).

[3] Lettre de La Guiche *supr. cit.*

[4] Les papiers du cardinal de Tournon, pour cette période, sont conservés

Le 10 décembre, Henri II écrivit au cardinal de Tournon et l'avertit de se tenir prêt à partir pour Rome[1]. Aussitôt Jules III envoya un sauf-conduit au cardinal, avec une lettre pleine d'aménité, lui promettant une entrée solennelle et un logement au palais pontifical[2]. De Blois, le 23 décembre, partit le sieur de Dampierre, panetier du Roi, chargé de remettre à Tournon les instructions de son maître et de passer à Parme, pour informer Octave Farnèse de l'état des négociations[3]. Les instructions qu'avait dictées Henri II étaient inspirées des conseils de ce parti « ultramontain » que représentait à Rome l'évêque de Mirepoix[4].

Dampierre arriva à Venise vers le 10 janvier 1552[5]. Quel-

aux Arch. Nat., K 91, en originaux. C'est un dossier inconnu, croyons-nous, et fort important : il contient des lettres de Tournon et de ses agents, entre autres de Dominique du Gabre, ainsi que les comptes des dépenses militaires de la guerre de Parme. — Voici le « cadre » des agents royaux, chargés de l'administration de la guerre en Italie, au mois de novembre 1551 (Arch. de Florence, Carte Strozziane, 1ª série, t. LXX, fol. 28 ; note orig.) :

A Parme.

M. de Thermes, lieutenant général du Roi.
M. de Blancò, chargé de l'administration des deniers, sous la dépendance directe du connétable.
Michelle Burgarello, Piémontais, commissaire des vivres.
M. de Testu, trésorier.
Boes Pateò, commissaire de l'artillerie.
M. de Costelli, contrôleur.

A la Mirandole.

M. de Sansac, lieutenant général du Roi.
M. de Fouquevaux, chargé de l'administration des deniers, sous la dépendance du connétable

A Ferrare.

M. François Godard, sr de La Fontaine, trésorier général, délégué par le trésorier de l'extraordinaire des guerres avec pouvoir de recevoir et payer les deniers.

A Venise.

M. Bohier, commis de M. de La Fontaine à recevoir les deniers qui viennent de France et à les porter à Ferrare.

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1551, 24 décembre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3270 ; orig.).

[2] H. Dandino au card. Verallo, 1551, 26 décembre, Rome (Arch. Vat., Principi, CXLVI E).

[3] Henri II à Octave Farnèse, 1551, 23 décembre, Blois : «... En actandant l'arrivée devers vous de mon cousin le cardinal de Tournon, auquel j'ay depesché ce porteur le sr de Dampierre, mon pannetier ordinaire, pour luy faire tenir son instruction sur ce qu'il aura à faire estant avec Nostre Sainct Père où je l'envoye pour les causes que par luy entendrez passant par vous, j'ay bien voullu donner charge expresse au d. sr de Dampierre de vous aller visiter de ma part. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1, orig.). Montmorency et François de Lorraine à Octave Farnèse, 1551, 23 décembre, Blois (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 266, fasc. 2 ; orig.).

[4] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, II, 360-362. Cf. G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, t. XII, pp. 143-149.

[5] Il était le 7 janvier à Ferrare. Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 8 janvier, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; orig.).

ques jours après, Tournon se mettait en route[1] : il séjourna à Ferrare du 17 au 21 janvier, puis il s'achemina, par la Romagne, vers la Ville éternelle[2]. Le 5 février, le cardinal fit son entrée à Rome, accompagné de trois mille cavaliers et salué par l'artillerie du château Saint-Ange, — ce qui parut extraordinaire et de bon augure[3].

En France, Verallo avait montré peu d'adresse. Il quitta la Cour, le 15 février, sans avoir rien conclu. « Le légat du pape est party d'avec moy, écrivait le Roi, d'autant que je ne puys pour ceste heure satisfaire à ce qu'il demande, contre la disposition du temps et des occasions.[4] » M. de Termes, venu pour informer Henri II de la situation de Parme, reprit le chemin d'Italie, vers le 18 février, avec mission d'informer les princes alliés de l'insuccès de Verallo[5].

A Rome, l'affaire fut conduite par Tournon de main de maître. Le pape ne pouvait cacher sa misère : « Rome hurle et se lamente de la faim », écrivait le 24 janvier 1552 un témoin[6] ; bientôt, on dut restreindre les dépenses de l'armée ecclésiastique qui assiégeait La Mirandole[7]. Il était tout à fait évident que le Saint-Siège ne pouvait prolonger le conflit, et de la Cour impériale même venaient à la Curie des conseils de paix[8]. Mais Jules III n'était pas un partenaire commode. Tournon supporta sans colère les cris, les empor-

[1] Hipp. d'Este à Brissac, 1552, 8 janvier, Ferrare : « M. le cardinal de Tournon qui est à Venize doibt passer bientost par cy pour aller à Rome... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20449, fol. 157 ; orig.).

[2] Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 17-21 janvier, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.). — Hipp. d'Este à Octave Farnèse, 1552, 20 janvier, Ferrare : « Non havendo potuto venir costa Mons. R^mo Tornone a causa de la indispositione sua, si è eletto di mandarvi Mons. di Villars, suo auditore, dal quale intenderà pienamente tutto quel che porta. » (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara ; orig.). Le card. de Tournon à Octave Farnèse, 1552, 21 janvier, Ferrare (*Ib.* ; orig.).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 4 février, Rome (Mediceo, 3270 ; orig.). L'abb. Rossetto au d. de Ferrare, 1552, 6 février, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). C. Massaini à la *Balia* de Sienne, 1552, 6 février, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balla, CXII, 66 ; orig.).

[4] Henri II à Octave Farnèse, 1552, 18 février, Chantilly (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 1 ; orig.).

[5] Montmorency à Octave Farnèse, 1552, 18 février, Chantilly (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 266, fasc. 2 ; orig.).

[6] C. Massaini à la *Balia*, 1552, 24 janvier, Rome : « Roma stride et si lamenta per la fame. » (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCX, 29 ; orig.).

[7] Gir. Falletti au d. de Ferrare, 1552, 29 mars, La Mirandole (Arch. de Modène, La Mirandola ; orig.).

[8] G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, XII, 195-219.

tements et les ruses du pontife irascible [1]. Soucieux de garder les intérêts politiques de son maître et aussi de rétablir l'union religieuse, le cardinal se heurtait à des incidents quotidiens. En Allemagne, les Luthériens excusaient leur absence du Concile de Trente en prétextant que la France n'y était pas représentée et que, par suite, on ne pouvait considérer cette assemblée comme œcuménique. Ranimée par ces nouvelles, l'irritation du pape troublait le colloque [2]. Un jour que Tournon lui représentait la puissance et les victoires du Roi, Jules III se laissa regagner par l'ancienne fureur : il « déclara qu'il supporterait avec courage et constance toutes les épreuves qu'il plairait à Dieu de lui imposer, mais que jamais la peur ne l'amènerait à faire chose indigne de lui-même ou contraire à l'amitié qui l'unissait à l'Empereur » [3]. Avisé et calme, le cardinal prit patience.

Au début de mars, l'humeur de Jules III s'adoucit, et les rapports entre la Curie et le gouvernement royal s'animèrent d'une chaleur favorable [4]. Même à l'égard des Farnèse, la rigueur du pape fléchit : il leva le séquestre mis sur certains revenus ecclésiastiques d'Horace [5]. Du reste, le Roi ne voulait traiter, sans avoir obtenu garantie pour ses protégés [6].

Par un bref daté du 20 avril, Jules III annonça la conclusion des pourparlers à Ferrante Gonzague, général des forces ecclésiastiques et impériales, et lui donna ordre de cesser les hostilités dans le duché de Parme et le comté de La Mirandole [7]. Quelques jours auparavant, le pape avait suspendu l'assemblée du Concile de Trente [8]. Enfin, le

[1] An. Caro au card. Farnèse, 1552, 21 février, Rome, publ. p. P. Mazzucchelli, *Lettere inedite di An. Caro*, t. II, p. 48.

[2] G. Kupke, *Op. cit.*, XII, 159-160.

[3] *Loc. cit.*, 195-219.

[4] H. Dandino au Roi, au connétable, au card. de Lorraine, etc., mars 1552 (Arch. Vatic., Principi, CXLVI E).

[5] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1552, 4 mars, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 265, fasc. 1 ; orig.).

[6] Le duc de Guise à Octave Farnèse, 1552, 27 mars, Joinville (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

[7] Bref publié *ap. Annales Raynaldi*, anno 1552. — Camillo Rossi à Fernando Villafane, 1552, 20 avril, Corniglio : « Hora ho aviso come in Parma siano gionte lettere che sia conclusa la pace tra il papa, Re et ducca Ottavio. » (Arch. de Naples, Cartes Farnes., fascio 265, fasc. 1 ; orig.).

[8] Hipp. d'Este au card de Lorraine, 1552, 20 avril, Ferrare : « Il papa, questo venerdi santo passato, in congregatione fece due opere le migliori et le più sante per il temporale et per lo spirituale che habbia anchor fatte nel suo

29 avril, Jules III et le cardinal de Tournon signaient une suspension d'armes, valable pour deux ans, entre la France et le Saint-Siège, sauf ratification de l'Empereur. Dans cet acte, sorte de traité de paix provisoire, dont le pape espérait étendre un jour le bénéfice au Piémont et au Milanais, on lisait : « Sa Majesté Très Chrétienne sera bon et obéissant fils de Sa Sainteté et du Siège apostolique, et laissera venir à Rome, comme avant la guerre, les expéditions de bénéfices, en levant les défenses sur ce faites. » Octave Farnèse gardait la possession du duché de Parme et son frère Horace recouvrait le duché de Castro. Le comte de La Mirandole, Ludovico, obtenait de semblables garanties. Les censures, sentences, peines, exécutions et toutes les mesures prises contre les personnes et les biens des Strozzi, des Orsini, des Fregosi et des autres serviteurs du Roi devaient être suspendues pendant deux ans et les confiscations abolies. Enfin, — et cette clause explique peut-être le zèle pacifique de Montmorency —, le pape s'engageait à procurer la libération de François d'Andelot, neveu du connétable, prisonnier des Impériaux[1].

C'était une victoire, politique et morale, du roi de France. Soutenue par Henri II, une famille italienne, feudataire du Saint-Siège, — les Farnèse —, avait bravé impunément le pape et l'Empereur. Jules III, bien que son droit ne fût pas douteux, abandonnait ainsi à Octave rebelle un fief de l'Eglise, à la possession duquel l'astucieux Farnèse n'avait d'autre titre que son audace. Le pontife n'obtenait pas même la réparation des dommages causés aux sujets du Saint-Siège en Romagne, pas même le droit de se protéger par des censures contre l'insolence des *fuorusciti*. Cet acte marque la renonciation politique de Jules III ; il assure, pour un temps, l'hégémonie de la France en Italie. L'homme qui sut obtenir du pape irritable et violent une telle abdication était un diplomate singulièrement capable : Tournon avait gagné sa propre cause, il reprit dès lors, dans la politique

pontificato, l'una delle quali fù il sospendere il Concilio, et l'altra il sospendere le armi contra S. Mtà Chma. » (Arch. d'Etat de Modène, Reg. lettere d'Ippolito II, 1551-1552 ; reg. orig.).

[1] Arch. de Parme, mazzo *Guerra di Parma* ; orig. — Les clauses de la suspension du 29 avril ont été publiées p. [Ruscelli], *Lettere di principi*, t. III, pp. 123-124. Cf. G. Coggiola, *I Farnesi ed il ducato di Parma e Piacenza durante il pontificato di Paolo IV* (Parme, 1905, in-8), pp. 9-14.

française, le rang qu'il avait occupé sous François Ier.

Moins apparente sans doute, mais plus générale et plus nouvelle était la valeur religieuse de cet accord. De l'humiliation politique du pape, l'unité catholique sortait intacte et plus efficace. Autant le schisme avait été proche, en août 1551, autant il était loin, en avril 1552. Diplomates et légistes gallicans avaient usé de leurs armes jusqu'à l'extrême. Encore, le 15 février 1552, le procureur général du Roi avait convoqué, en la Chambre du Parlement de Paris, une assemblée de notables et, devant elle, formulé un appel comme d'abus contre les censures du Saint-Siège. Bien plus, ce même procureur avait déclaré nulle l'élection de Jules III, entachée, disait-il, d'indignité et de corruption[1]. Mais, en définitive, les gallicans restèrent vaincus, et des incidents significatifs montrèrent la gravité de leur défaite. Charles du Moulin, qui, dans un Commentaire célèbre, avait défendu les droits du Roi en matière de bénéfices, — avec un tel succès que Montmorency s'était écrié, parlant à son maître : « Sire, ce que Votre Majesté n'a pu faire avec trente mille hommes, ce petit homme l'a achevé avec un petit livre! » —, expia son talent. Le 27 septembre 1552, Prospero Santa Croce, le nonce successeur de cet Antonio Trivulzio qu'avait naguère chassé le Roi, pouvait envoyer au pape une agréable nouvelle : « Le livre de du Moulin a été condamné comme hérétique, et lui-même a été déclaré hérétique, et il s'est enfui en Suisse[2]. »

D'un coup le gallicanisme militant avait usé toutes ses forces; et, s'il persiste dans les théories des publicistes et dans les broussailles de la procédure d'espèces, il disparaît de la grande politique. Désormais l'obstacle, qui a séparé

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 18 février, Paris : « Essendo stato avertito il procuratore generale del Re in tutto questo regno, residente in questa villa, chel papa havea intentione et voglia di far publicare in questo regno uno interditto et scommunica generale..., fece martedi passato nella camera del Parlamento convocare una frotta de notabili personnagi et dichiarò, in nome di S. Mtà et di tutto il regno, ch'egli si portava per appellante come di abuso al concilio che hora siede o che per l'avenire si potesse convocare di ogni et qualonque interditto... Di più fece un altro atto et dechiaratione ch'essendosi chiarita et certificata S. Mtà che questo pretenduto papa era pervenuto et ascesso a quel grado indegnamente et per corruttione, essa S. Mtà non voleva ne intendeva da modo inanzi ubidirlo » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] P. Santa Croce au card. del Monte, 1552, 7 et 27 septembre (Arch. Vat., Nunz. Francia, t. III, fol. 15 et 24 ; orig.). S. Gualterio au card. del Monte, 1554, 3 septembre (Arch. Vat., Varia Politicorum, t. CXXV, fol. 130 ; copie du XVIe s.).

jusqu'alors l'action religieuse des deux pouvoirs, est levé. Rien, dans ce domaine, ne s'oppose plus à l'association du pape et du Roi pour la défense de la foi catholique. Il est vrai que les divergences temporelles peuvent encore gêner cette union, mais c'est un grand avantage que le virus gallican ne s'y mêle plus.

Au reste, la leçon amène, en l'esprit de Jules III, plus qu'en celui de Henri II, une conversion profonde. Le pontife indolent gardera, bien sûr, sa nature voluptueuse et inconstante, mais dans son esprit s'établira, avec une fermeté étonnante, cette idée que la tâche de la papauté est de réconcilier les princes catholiques et que, pour y réussir, elle doit observer une neutralité scrupuleuse : sans relâche, jusqu'à sa mort, par conscience ou peut-être par peur, il prêchera aux rois ennemis l'union contre les hérétiques et contre le Turc. Henri II ne suivit pas d'abord cette conversion de son ancien adversaire : il s'étonna qu'un pape voulût être ensemble son ami et celui de l'Empereur. Pourtant le rêve nouveau de Jules III ne fut pas un songe vain : après la guerre de Toscane, où le pontife montra une neutralité vraiment méritoire, après l'accident bruyant et tout politique de la guerre des Carafa, ce rêve se réalisera enfin, dans la grande paix catholique de 1559, œuvre posthume du mol Epicurien de la *villa Giulia*.

*
* *

Le cardinal de Tournon partit de Rome, le 18 mai 1552, accompagné seulement du capitaine Jérôme de Pise. Il s'arrêta à Capodimonte pour saluer et féliciter la vieille duchesse Farnèse, Girolama Orsini, veuve de Pier Luigi ; puis, par Ronciglione, Orvieto, Pérouse, Urbin et Imola, il gagna la Romagne[1]. A Bologne, le 3 juin, il fit une entrée triomphale et fut logé au palais du Podestat, décoré richement à cette occasion. Le cardinal montrait alors en toute parole son désir d'une paix générale, qui eût réconcilié le Roi avec l'Empereur, comme avec le pape[2].

[1] Lettres de J. de Pise à Octave et Alexandre Farnèse, 1552, mai (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 752 ; orig.). H. Dandino au card. Saint-George, 1552, 21 mai, Rome (Arch. Vatic., Principi, t. CXLVI E ; reg. orig.).

[2] Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1552, 1-4 juin, Bologne : « Mons. di Tor-

Le 5 juin, Tournon arrivait à Ferrare[1] : il y tomba gravement malade de « catharre et fièvres »[2]. Le 28 juin, il put prendre la route de Padoue : en cette ville, dont il aimait le climat, les eaux et le vin, il se reposa jusqu'à la fin du mois d'août, convalescence qui ne l'empêcha point, du reste, de préparer et d'assurer par ses négociations la révolte de Sienne contre les Espagnols[3]. Enfin, vers la fin de l'été, il s'achemina pour rentrer en France : le 30 août, il était à Coire, et, le 28 septembre, il arrivait à Lyon. L'entrée solennelle de Tournon dans la grande cité du Rhône, dont il était devenu archevêque l'année précédente[4], fut un triomphe. « Deux arcs avaient été dressés : l'un représentait la levée du siège de La Mirandole, l'autre l'allégresse des Siennois rendus à leur ancienne liberté et délivrés des Espagnols. » Le peuple considérait Tournon comme « le chef futur du Conseil public ». Mais la maladie le ressaisit de nouveau, et il dut passer l'hiver, loin de la Cour, à Roussillon, petit village de la vallée du Rhône. Dans cette retraite, il s'occupa encore des affaires publiques, mais surtout il s'abandonna au plaisir des belles-lettres[5]. Cependant les gallicans ne lui pardonnaient pas d'avoir rétabli l'entente des deux pouvoirs : au mois de juillet, l'impertinent secrétaire de l'ambassade de Rome, passant dans l'Italie du Nord, avait négligé de saluer Tournon à Padoue, et comme pour souligner l'offense, s'était arrêté longtemps à Ferrare, auprès du cardinal Hippolyte d'Este[6].

none è partito questa notte... S. S. R^ma si mostra molto desiderosa che le cose tra il Re et l'Imperatore s'acconcino. Conclude che il Re lo potrebbe fare con honor suo... » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3104, fol. 384 et sqq. ; orig.).

[1] Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 5 juin, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.). — Le card. de Tournon à Octave Farnèse, 1552, 9 juin, Ferrare : il envoie à Parme Paolo Orsini et l'év. de Lodève (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara; orig.).

[2] Le même, 1552, 11 juin, Ferrare : « Il R^mo Tornone non sta molto bene, anzi oltre al catharro, ha ogni giorno febbre, et è resoluto non partir più d'Italia fino a le prime acque d'agosto, et se riconvalesci punto, ne anderebbe a stare questo resto della state in Padova, essendo questa città una delle più calde d'Italia, con acque et vini lietissimi. » (Mediceo, 2884 ; orig.). Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1552, 11 juin, Bologne (Mediceo, 3104, fol. 505 v° ; orig.).

[3] Fr. Babbi, 1552, 28 juin, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.).

[4] Arch. Nat., X^1A 8617, fol. 16 ; insin.

[5] Voy. la correspondance de Denys Lambin, publ. p. H. Potez, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. XIII, pp. 463-464.

[6] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 28 juillet, Padoue (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 1 ; orig.).

Henri II ratifia sans objection le traité, négocié et signé, à Rome, par son habile représentant. Le Roi suivait alors la guide de Montmorency : celui-ci, qui, par une nouvelle et étrange intimité avec Diane de Poitiers[1], se trouvait en plein crédit, dirigeait vers le nord-est du royaume les forces de la guerre et entreprenait la glorieuse campagne des Trois-Evèchés. Ces circonstances étaient propices à la paix italienne.

Martin du Bellay, sieur de Langey, frère du cardinal Jean, avait été d'abord désigné pour porter à Rome, en ambassade extraordinaire, la ratification du Roi[2]. Puis, en définitive, cette mission fut confiée à un jeune diplomate, créature du connétable, Louis de Saint-Gelais, sieur de Lanssac.

Lanssac quitta la Cour à Damvillers, le 4 juin 1552[3] : il passa par Ferrare, Bologne, et entra dans la Ville éternelle, le 25 juin[4]. Il avait charge de solliciter du pape la promotion au cardinalat de Louis de Guise[5]. Jules III était alors de bonne humeur et faisait chère lie, tantôt en son palais, tantôt à sa *vigna*[6]. L'ambassadeur, fort séduisant, apparut aux Romains comme un « gentil gentilhomme »[7], et le pontife remercia Henri II de la bonne grâce de son représentant. Lorsque Lanssac prit congé, le 28 juillet, Jules III détacha de son doigt un diamant précieux et le lui offrit[8].

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1552, 5 février Melun : « Thomaso del Vecchio mi conferma che la Regina li ha accertato che la sinisciala et il contestabile ceuano ogni sera insieme. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 14 juin, Rome (Mediceo, 3271 ; orig.).

[3] Henri II au d. de Ferrare, 1552, 4 juin, Damvillers (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.).

[4] Fab. Ferrero au d. de Florence, 1552, 22 juin, Bologne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3104, fol. 514 ; orig.). Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1552, 25 juin, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2 ; orig.).

[5] H. Dandino au card. Salviati, 1552, 2 juillet, Rome (Arch. Vatic., Principi, CXLVI E ; reg. orig.).

[6] H. Dandino au card. Saint-George, 1552, 25 juin, Rome : « S. Bne non si è poi atteso che a fare bona ciera tanto in palazzo quanto alla vigna et giocare qualche volta... Pur credo che fatto San Pietro se n'andarà a stare questa estate a Gradoli, et di poi pare che di segni fare un viaggio fin in Francia et poi fermarsi qualche tempo in Avignone. » (Arch. Vatic., Principi, CXLVI E, fol. 34³ ; reg orig.).

[7] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1552, 3 juillet, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 6 ; orig.).

[8] Jules III à Henri II, 1552, 28 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 2 ; reg. orig.). — Le card. del Monte à Prospero Santa-Croce, 1552, 28 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 3 ; reg. orig.).

Déjà s'étaient rétablis les rapports officiels entre la Curie et le gouvernement royal. Au mois de mai, Henri II avait nommé au titre d'ambassadeur ordinaire l'évêque de Mirepoix, Claude de La Guiche, cet « ultramontain », créature du cardinal de Tournon, qui était l'ennemi du secrétaire Boucher[1]. Pendant le séjour de Lanssac, un grave accident, — la rupture d'une veine interne —, mit en danger la vie du malheureux La Guiche, qui mourut l'année suivante[2]. Pour répondre aux prévenances du Roi, Jules III résolut d'envoyer à la cour de France un nonce qui fût *persona grata* : son choix s'arrêta sur Prospero di Santa-Croce, jeune diplomate, évêque de Cissamo, qui avait occupé auparavant la nonciature de Vienne[3]. Santa-Croce appartenait à la *famiglia* des Farnèse, il était l'ami et le protégé du cardinal Alexandre : aussi le choix du pontife parut-il significatif[4].

Cependant, la charge de « protecteur des affaires de France » à Rome restait inoccupée. Le titulaire, Hippolyte d'Este, aussitôt qu'il avait appris la conclusion de la paix, le 24 avril, s'était empressé d'envoyer à Jules III sa soumission[5]. Cet acte n'était pas superflu : le cardinal de Ferrare, en effet, avait fort excité la guerre de Parme, et, pour punir son ingérence, Ferrante Gonzague s'était emparé, au nom de l'Empereur, de quatre châteaux du Ferrarais, Brescello, San Polo, Montecchio et Castelnovo. Les trois derniers furent restitués à Hercule d'Este, après la signature de l'acte du 29 avril. Mais le lieutenant de Charles-Quint refusa de rendre Brescello, fief particulier du cardinal[6]. Celui-ci se dédommagea en bénéfices que lui

[1] Orlando Mariscotti à la *Balia* de Sienne, 1552, 29 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXIV, 15 ; orig.).

[2] J. Grandi au d. de Ferrare, 1552, 9 juillet, Rome : « A Mons. de Mirepois, ambasciatore del Re Ch^mo, si ruppe questa settimana una vena nel petto, cosa molto percicolosa. » (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[3] Adriani, *Della vita e delle varie nunziature del card. Prospero Santa-Croce* (*Miscell. di storia italiana*, t. V).

[4] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1552, 26 mars, Florence : « Mons. Prospero Santa-Croce, oltre ch'è creatura di casa nostra, è tanto mio buono et vero amico ch'io me li conosco molto obligato et desidero fargli ogni piacere ch'io posso. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 1 ; orig.).

[5] Hipp. d'Este à Jules III, 1552, 24 avril, Ferrare (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 191 ; orig.).

[6] An. Litolfi au châtelain de Mantoue, 1552, 24 mai, Cervera : « Havendo

donna son frère, lequel, à son tour, tira récompense du roi de France[1]. Le 25 mai, Jules III envoya un bref à Hippolyte pour le rappeler à Rome[2]. Le cardinal, soit qu'il craignît des représailles ou d'importunes questions, soit qu'il se souciât peu d'assister au triomphe des Farnèse qu'il n'aimait pas, soit plutôt qu'il voulût garder son indépendance pour diriger les intrigues du parti français dans l'Italie du Nord, déclina l'invitation et demeura à Ferrare.

Le cardinal Cupi, archevêque de Trani, assuma l'intérim de la « protection » jusqu'à l'arrivée de Jean du Bellay.

*
* *

La guerre de Parme avait montré aux princes italiens que la protection du Roi n'était pas un vain mot. Les suites leur prouvèrent qu'à ce jeu, on pouvait non seulement garder des possessions mal fondées en droit, mais tirer encore de l'inlassable munificence de Henri II toute sorte d'avantages.

Le Très Chrétien ne voulut pas se défrayer d'une entreprise coûteuse. Bien plus, il entendit payer à ses protégés les risques d'une guerre qui avait été faite à leur profit. Avant même que la paix ne fût signée, le Roi en indemnisa les bénéficiaires. Au mois de janvier 1552, il donnait à Silvia Pico, l'aînée des sœurs du comte de La Mirandole, pour dédommager celui-ci des frais qu'il avait fait en défendant son propre bien, une terre de trois mille écus d'entrées, que la jeune fille apporta en dot, quelque temps après, à M. de La Rochefoucauld[3].

d'andare innanzi la tregua di Parma, l'Ill. S. Don Ferrante ha ordinato che si rimettano in mano all' E. S. duca de Ferrara S. Polo, Montecchio et Castelnovo, suoi luoghi, volendo tenere in se Bressello per essere posseduto dal R^mo di Ferrara. » (Arch. d'Etat de Mantoue, ambasciatori Savoia ; orig.).

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1552, 24 mars, L'Isle-Adam : « Je vous ay libérallement accordé de prendre sur moy la récompense dud. Bresseil, et en satisfaire en benéffice mon cousin le cardinal de Ferrare. » (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

[2] Bref publ. p. B. Fontana, *Renata di Francia*, t. II, pp. 532-533.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1552. 8 janvier, Blois : « El Re dona alla s^ra Silvia, sorella del conte della Mirandola, in gratia però di lui, una terra in maritaggio di poterla riscatare con 30^m franchi, della quale ne cavarà più di 3^m scudi l'anno d'entrata. et così M. della Rochafocau la piglierà per moglie, et il detto conte sarà sgravato della dote et meritamente, a causa delle tante spese, danni et rovine ch'egli ha patito et pate in questa guerra. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

Les Farnèse surtout tirèrent bénéfice des événements : choyés par le pape, qui désirait faire oublier sa fureur passée, ils trouvèrent dans l'esprit du Roi une sorte de gratitude pour lui avoir fourni l'occasion de montrer sa puissance et l'efficacité de sa protection.

Le plus pacifique des Farnèse, Ranuce, cardinal de Saint-Ange, était rentré à Rome, le 11 mai 1552. Jules III l'accueillit bien et lui fit offrir un banquet par Innocent del Monte[1]. Le 15 mai, le pape restitua le duché de Castro à Horace Farnèse[2]. Celui-ci, après avoir accompli un voyage dans l'Italie du Nord, quitta Parme, le 22 juin, et prit la route de France : le 2 juillet, il arrivait à Lyon, d'où il partit le lendemain pour la Cour[3]. Henri II invitait à se rendre en France le duc Octave même, ce héros de la guerre de Parme qu'il avait soutenu de ses deniers et de ses troupes, sans le connaître[4].

Plus brillante et plus significative encore fut la rentrée à Rome du cardinal Alexandre, — véritable triomphe après la victoire. A dire juste, Alexandre ne s'était point montré des plus braves, pendant la guerre, mais, le péril passé, il reprit hautement la tête de sa famille, comme grand seigneur et comme bénéficiaire. Il ne quitta son refuge de Florence que vers le milieu de mai, et s'en vint à Castel-Durante, dans le duché d'Urbin. De là, il se mit en chemin pour Rome[5].

Le 7 juin 1552, au soir, après un exil qui avait duré plus d'un an, Alexandre rentrait dans la Ville éternelle. Le lendemain matin, accompagné de trois cardinaux, — Dandino,

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 12 mai, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3271 ; orig.). Orlando Mariscotti à la *Balia* de Sienne, 1552, 16 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXIII, 77 ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 1337 ; acte orig.

[3] Bernardo Justi au d. de Florence, 1552, 28 mai, Venise : « Il duca Oratio è venuto a Verona a vedere la sorella et il cognato et di la se ne va in Francia, dove dicano andarà ancora il duca Ottavio, suo fratello. » (Arch. de Florence, Mediceo, 2969, 39 ; orig.). Fab. Ferrero au d. de Florence, 1552, 26 juin, Bologne (Mediceo, 3104, fol. 522 ; orig.). Horace Farnèse à Octave, 1552, 2 juillet, Lyon (Arch. de Naples, Carte Farnes., facio 252, fasc. 1 ; orig.).

[4] Montemerlo à Octave Farnèse, 1552, 3 juillet, Mézières : « Se V. E. con qualche occasione si lasciarà vedere questa invernata in Francia, io son sicuro che se ne partirà ben satisfatta e ne riporterà almeno tanto che potrà pagare i suoi debiti, oltre quello che ne protrebbe cavare per benefitio et conservatione di Parma. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2 ; orig.).

[5] Correspondance d'Alexandre Farnèse avec Marguerite d'Autriche, 1552, janvier-avril (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399 ; orig.). — Le card. Farnèse au d. de Florence, 1552, 5 mars, 24 avril, Florence ; 28-30 mai, Castel-Durante (Arch. de Florence, Mediceo, 3721, fol. 77, 147, 179 et 181 ; orig.).

Campeggio et Santa-Fiore —, suivi de vingt-quatre évêques et de quatre cents cavaliers, il se rendit au palais pontifical. Pour voir défiler ce cortège somptueux, le peuple de Rome avait abandonné ses travaux. Jules III accueillit Alexandre Farnèse avec la plus grande tendresse, et lui promit aussitôt de faire lever le séquestre mis naguère sur sa riche abbaye de Monreale en Sicile. Le 10 juin au soir, pour illustrer son retour à Rome, le cardinal, heureux de recouvrer ses palais et ses jardins, offrit une fête et un banquet, avec farces et bouffonneries, en son *casino* du Palatin[1].

Dans cette renaissance d'amitié, tous se donnaient à la joie, Jules III, les Farnèse, et plus encore les Romains qui voyaient avec plaisir rentrer les ambassadeurs et les deniers de France. Henri II, un an après avoir traité le Saint-Père de « furieux » et de « fauteur de Satan », lui faisait demander son portrait[2]. A peine quelques ombres vinrent assombrir le ciel si lumineux. On apprit, en juillet, que le neveu du pape, Ascanio della Corgna, ce « petit noiraud »[3] maladroit qui jadis, au début de la crise, avait rempli sans finesse une difficile mission en France, avait quitté le service de la garde pontificale pour se rendre à Sienne dans les rangs de l'armée impériale[4]. Au vrai, le Roi ne pouvait se plaindre, vu qu'un article du traité négocié par Tournon stipulait que les familiers du pape se mettraient à la solde de qui leur plairait. Mais c'était user trop vite de cette licence, et le fait produisit à la Cour un sérieux mécontentement, dont Jules III s'empressa d'atténuer les effets en confiant la garde de Rome et de sa propre personne à Camillo Orsini, ami

[1] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1552, 8 juin, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2; orig.). Franchino à Octave Farnèse, 1552, 11 juin, Rome : « Con gratia del Omnipotentissimo s'è fatto il secondo trionfo. Il R^mo et Illmo Farnese gionto qui la sera, la matina seguente andò in Palazzo pontificalissimamente, accompagnato da tre cardenali, Dandino, Campeggio e Sta Fiora, un paio di dozine di vescovi e quattro centi cavalli. Li ponticari lasciarono di cutire le scarpe e calze e fecero carniere da feno di Turre Sanguigna in Ponte per andare a vederlo con alleggrezza e giubilo infinito. Hiersera se cenò in suo Palatino, non senza riso, beffe e boffonanie. » (Arch. de Naples, Cartes Farnes., fascio 257, fasc. 2 : orig.). Cf. Alex. Farnèse au card. de Ferrare, 1552, 8 juin, Rome (An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnèse*, t. II, p. 108).

[2] Le card. del Monte à Prospero Santa-Croce, 1552, 23 octobre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 15; reg. orig.).

[3] Alberì, *Relazioni...*, série 2^a, t. III, pp. 356-357.

[4] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 28 juillet, Padoue (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 1 ; orig.).

du parti français[1]. Au surplus, le pontife était bien résolu à ne plus laisser troubler sa tranquillité : il se retirait si souvent en sa villa des Parioli que les ambassadeurs ne savaient à quel moment le joindre[2]. Une nouvelle cause de conflit surgit bien, à l'automne de 1552, parce que le Roi voulait appliquer les privilèges, que lui conférait le concordat de 1516, au pays de Lorraine récemment conquis[3]. Pourtant, on ne se querella point, et, des deux parts, les efforts tendirent à calmer les doléances.

Parmi ces circonstances politiques qui rendaient, pour un temps, la tranquillité à l'Italie, tandis que la domination française s'établissait pacifiquement à Sienne et que, d'autre part, Henri II étendait ses conquêtes à l'est de la France, les Farnèse purent jouir des fruits de la guerre de Parme et mettre à profit la libéralité de leur « protecteur ».

A la suite de la crise de 1551, Charles-Quint avait confisqué, en Toscane et dans le royaume de Naples, tous les biens qu'il avait lui-même donnés en dot à Marguerite d'Autriche, sa fille naturelle, épouse d'Octave Farnèse. Marguerite s'était efforcée vainement de fléchir la colère de son père, en distinguant sa cause de celle d'Octave : l'Empereur avait maintenu le séquestre, de sorte que la duchesse se trouvait « entièrement dénuée de son entretènement, à la très grande charge de son mari ». Les Farnèse ne manquèrent pas de réclamer à la cour de France une compensation pour ce dommage. Aussi, le Roi s'engagea-t-il, dès le 20 novembre 1551, à dépouiller sa belle-mère, Eléonore d'Autriche, veuve de François Ier, de son douaire, pour en faire don à Marguerite : il pensait atteindre doublement Charles-Quint, en lésant les intérêts de sa sœur Eléonore, au profit des Farnèse[4].

[1] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1552, 28 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 3 v°; reg. orig.). — Cf. G. Kupke, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. XII, p. 367.

[2] Les ambassadeurs de Sienne au *Reggimento*, 1552, 7 octobre, Rome : « S. Stà va spesso alla vigna che non si puo parlare alla S. Stà ogni volta. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, I, 95 ; orig.).

[3] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1552, 7 septembre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 6 ; reg. orig.).

[4] Henri II à Octave Farnèse, 1551, 20 novembre, Paris : « Ayant entendu le séquestre et arrest que l'Empereur a fait faire sur les biens et revenu dont ma cousine vostre femme joyssoit soubz son obéissance, je me suis libérallement accomodé à luy en faire récompense sur ce que tient et possède par deça la royne Léonor, ma belle-mère. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes.,

En effet, le 25 mars 1552, à la suite d'une démarche pressante de l'agent Montemerlo, Henri II fit donation à la fille de l'Empereur des terres et seigneuries de Quercy, Agenais, Villefranche et sénéchaussée de Rouergue, avec les jugeries de Rieux, Verdun et Albigeois, qui constituaient le douaire de la reine Eléonore, en réparation de la « chose très cruelle et inhumaine faicte par ledict Empereur à l'endroict de son gendre et de sa fille, laquelle, disait le Roi, nous voulons bien récompencer sur le bien que tiennent en nostre royaulme ceux qui touchent de plus près à icelluy Empereur, affin de luy rendre la pareilhe de ce qu'il a faict en haine et desdaing de nous »[1]. Les terres, que donnait ainsi le Roi à la duchesse de Parme, valaient dix à quinze mille écus l'an d'entrées[2].

Jérôme Curtio, citoyen de Parme et majordome du cardinal Alexandre, reçut procuration d'administrer ces nouveaux domaines, au nom de Marguerite[3]. Il s'empressa d'en tirer le plus d'argent qu'il put, afferma les revenus, confia l'exploitation financière à divers banquiers toulousains et lyonnais, et, bien que, dans l'acte de don, les forêts fussent réservées, vendit d'un coup pour douze mille livres de bois, selon les instructions de sa maîtresse[4].

De plus, Octave et Marguerite dépêchèrent à la Cour de France des agents chargés de quémander sans cesse auprès du Roi : outre Montemerlo, le chevalier Tiburtio et le juriste Giovanni Dalmatio s'employèrent à cette tâche[5]. Le 6 juil-

fascio 185, fasc. 1 ; orig.). Henri II à Marguerite d'Autriche, 1551, 20 novembre, Paris (*ibidem ;* orig.). — Dom. du Gabre au card. de Tournon, 1551, 21 novembre, Parme : « Madame la duchesse de Parme... est fort ayse et toute ceste court de la nouvelle que Dominique Darriane a portée, qui arriva hyer, comme le Roy lui avoit donné dix mil escus de rente en France du douaire de la royne Helienor. » (Arch. Nat., K 91, dossier 132 ; orig.). — Marguerite d'Autriche à Henri II, 1552, 16 janvier, Parme (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol 151 ; orig.).

[1] Instruction à Montemerlo, signée « Margarita d'Austria », 1552, 15 mars, Parme (Bibl. Nat., ms. fr., 3137, fol. 2-3 ; orig.). — Lettres de Marguerite d'Autriche au Roi, à la Reine, à Diane de Poitiers, à Marguerite de France, pour accréditer Montemerlo (Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes., fascio 700, fascic. R ; minutes). Donation, 1552, 25 mars, Joinville (Arch. d'Etat de Parme, mazzo (*Guerra di Parma;* copie authent.).

[2] Serristori estime à quinze mille écus ces revenus. (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3271, lettre du 8 octobre 1552 ; orig.).

[3] Procuration, s. d. (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 274, fasc. 2 ; minute).

[4] Instructions de Marguerite à Curtio, 1553, 12 juin, Parme (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 274, fasc. 2 ; orig.).

[5] Tiburtio à Octave Farnèse, 1552, 2 août, Folembray (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 3 ; orig.).

let 1552, Marguerite, pour sa dépense particulière, empruntait quatre mille livres tournois à Pierre Le Gay, trésorier de l'extraordinaire des guerres[1]. Cependant, la défense de Parme et du Parmesan était assurée par les troupes et les deniers de Henri II[2].

*
* *

Le duc de Parme avait, auprès du Roi, un intermédiaire puissant, Horace Farnèse, son propre frère, fiancé de Diane de France. Bientôt, cette « protection » devint plus efficace encore, par la venue du chef de la maison, le cardinal Farnèse lui-même.

Presque aussitôt après les fêtes de son retour à Rome, le cardinal Alexandre s'en était allé passer l'été dans l'Etat des Farnèse et le pays de Viterbe, menant son train de Ronciglione à Valentano et de Valentano à Gradoli. Puis, subitement, il était parti, avait passé par Sienne, le 4 septembre, et était arrivé à Parme, le 10 : dans cette ville, auprès de son frère Octave, il séjourna environ quatre semaines. Le 2 octobre, il se remit en route et, par Reggio et Modène, il gagna Ferrare, où il s'arrêta quelques jours. De là, il repartit, le 9 octobre, avec l'intention de se rendre en France : le 11, il était à Brescia, le 14, à Pisogna sur le lac d'Iseo, puis, par la Valteline et la Suisse, il s'achemina vers Lyon, où il fit son entrée, le 6 novembre[3]. Dix jours après, le 16 novembre 1552, Alexandre Farnèse joignait la Cour à Châlons en Champagne : le Roi, bien qu'il fût tout occupé à suivre les préparatifs de la défense de Metz, accueillit le petit-fils de Paul III avec « les plus tendres démonstrations d'amour »[4].

[1] 1552, 6 juillet, Parme (Arch. de Naples, Cartes Farnes., fascio 269, fasc. 1 ; cédule orig.).

[2] Montemerlo à Octave Farnèse, 1552, 10 août, Toulouse (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 3 ; orig.).

[3] Itinéraire établi d'après les lettres du cardinal (Mediceo de Florence et Carte Farnesiane de Naples), les dépêches de F. Babbi au d. de Florence (Mediceo, 2884) et la correspondance des ambassadeurs de la République de Sienne (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, I et II). — D. du Gabre à Octave Farnèse, 1552, 17 octobre, Ferrare : « J'arrivay hier de la court, ayant trouvé Mons. le cardinal Farneze delà le lac [d'Iseo]... » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fasc. 11 ; orig.).

[4] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1552, 16 novembre, Châlons en Champagne : « Oltre di esser gionto qua a salvamente, Dio laudato, ho tro-

Les motifs de ce voyage imprévu n'apparaissent point de prime abord. Sans doute le Roi se montra heureux de cette visite ; mais on ne voit pas qu'il l'eût demandée. Le cardinal avait laissé bien vite la Curie. On peut croire que le commerce de Jules III, si doux que fût devenu celui-ci, restait gênant pour un pécheur sans repentir tel que l'était le cardinal. Alexandre, au surplus, pouvait invoquer, pour justifier son départ, les devoirs de sa légation d'Avignon. Mais, à dire vrai, des raisons tout autres animaient alors l'aîné des Farnèse. Au mois de juillet, s'était produite la révolte de Sienne et l'intervention de la France dans la vie de cette république toscane. Dès les premiers jours, Alexandre Farnèse avait laissé paraître un vif désir d'y être envoyé comme légat par le pape, et c'est pourquoi, pendant les mois de juillet et d'août, il avait rôdé dans la région de Viterbe, à quelques lieues de Sienne, prodiguant, d'un côté, aux nouveaux révoltés les marques de sa sympathie et, de l'autre, travaillant le terrain de la Curie, afin d'obtenir cette légation, sur laquelle il fondait l'espoir d'une grande fortune au profit de sa famille. Par malheur, Jules III sentait encore assez vivement les blessures reçues naguère, pour répugner à établir les Farnèse, dans un nouvel Etat, aux portes de Rome, et il envoya à Sienne le moins ambitieux des légats, le cardinal Mignanelli. Frustré de la sorte, l'aîné des Farnèse résolut d'aller exploiter en France la bonne volonté du Roi, espérant qu'il obtiendrait de celui-ci la lieutenance politique à Sienne et peut-être la « protection » des affaires du royaume en Italie.

Le cardinal Farnèse resta en France beaucoup plus longtemps, sans doute, qu'il ne l'avait prévu, jusqu'à l'année 1554. Ce fut une période fortunée de sa vie. Séjournant le plus souvent à la Cour et parfois à Avignon, intrépide danseur, habile courtisan et politique avisé, il sut conquérir ensemble les ministres du Roi et les filles d'honneur de la Reine [1].

vato, nonostante le occupationi del Re, tanta disposition di amore in S. Mtà verso di tutti noi et di V. E. in spetie, della quale mi ha domandato teneramente, ch'io non posso non rallegrarmene seco. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 1 ; orig.).

[1] La vie amoureuse du cardinal a laissé beaucoup de traces dans sa correspondance. Voy. plus haut, l. I, ch. III. — Lavigne, abbé d'Amvilliers, au card. Farnèse, 1555, 4 décembre, Anet : « Mademoyselle de Piene est fort marye que vous n'estes à Bloys cest hiver pour dancer à sez nopces... » Toute la lettre est significative. (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 739, fasc. L ; orig.).

Le siège de Metz, dont l'issue préoccupait les esprits au point que « toutes les autres affaires étaient en suspens », empêcha les Farnèse, à la fin de 1552, de retirer d'abord le profit de leur situation [1]. L'impatient et cupide Octave intriguait déjà du côté de l'Empereur, comme s'il ne tenait pas toute sa fortune de Henri II [2]. Aux sollicitations incessantes du duc de Parme, Dominique du Gabre, trésorier des armées de France à Ferrare, opposait une mauvaise humeur justifiée. « Bien supplieray-je Votre Excellence, écrivait-il, qu'elle veuille croyre que si je n'avois l'auctorité limitée pour la distribution des deniers du Roy, ou que je me trouvasse avoir du mien, je me vouldrois mectre jusques en chemises pour vous faire service. » [3] Aussi, quand la nouvelle du départ de l'armée impériale vint à la Cour, le cardinal Alexandre s'empressa-t-il d'annoncer joyeusement à son frère que désormais les « provisions » en Italie seraient grandes et rapides [4].

La victoire de Metz, en effet, fut suivie d'une nouvelle inclination du Roi vers les affaires de la Péninsule et d'une recrudescence de son affection pour les Farnèse. Henri II déclara, en présence de sa Cour, vouloir conférer tous les bénéfices vacants au cardinal Alexandre, jusqu'à ce que celui-ci fût pourvu de cinquante mille livres de rentes, en France. « Le malheur est, écrivait drôlement l'agent Montemerlo, qu'il ne meurt aucun prêtre qui possède chose bonne. » [5] Puis, par une « signalée faveur », le Roi décida

[1] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1552, 10 décembre, Compiègne : « Si attende a veder l'essito di questa impresa di Metz, la importantia della quale tiene poco men che suspese l'altre cose. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 1 ; orig.).

[2] F. Babbi au d. de Florence, 1552, octobre, Ferrare : « Intendo che il duca Ottavio per opera del marchese di Marignano si contentava che il duca d'Alva trattasse qualche accordo fra lo Imperatore et lui... Ottavio sta di mala voglia perchè in vero non ha pane da cavarsi la fame et i Franzesi vanno parcamente con lui et con li altri. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; orig. chif.). — M. de Serres, « secrétaire ordinaire de la chambre du Roy », était alors « commissaire et garde général des vivres au pays de Parmesan ». (Mediceo, 1861, fol. 12 ; orig.).

[3] D. du Gabre à Octave Farnèse, 1553, 26 janvier, Ferrare (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 5 ; orig.).

[4] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1553, 6 janvier, Paris : « La liberatione di Metz riesce tanto più a proposito quanto in questo rumore delle cose d'Italia il Re havrà maggior commodità di attenderci, il che, se ben haria ancho fatto in ogni caso, le provisioni si possono aspettar hora tanto maggiori et più preste, come spero che non tarderà a vedersi dalli effetti. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 2 ; orig.).

[5] Montemerlo à Octave Farnèse, 1553, 14 janvier, Paris ; « Il Re hebbe a

qu'Alexandre serait logé au château de Saint-Germain : le cardinal de Châtillon lui-même, neveu de Montmorency, ne jouissait pas d'un tel privilège. Enfin, vers le 20 janvier 1553, Alexandre reçut l'évêché de Grenoble et une abbaye de Toulouse, qui valaient ensemble à peu près trente mille livres de revenus [1].

D'autre part, Henri II faisait préparer les fêtes du mariage de Diane de France, sa fille naturelle, avec Horace Farnèse, mariage attendu depuis dix ans : il importait de hâter la cérémonie, afin de permettre au futur époux de prendre part à la nouvelle « guerre italique », dont on voyait briller les signes avant-coureurs [2]. Par contrat passé, le 13 février 1553, en présence du cardinal Alexandre et de deux officiers de finances, Martin de Troyes et André Blondet, le Roi déclarait abandonner les garanties qu'il avait exigées, pour le douaire de sa fille, dans le projet rédigé en juin 1547. Henri II prenait ainsi l'entretien des époux à sa charge et libérait les Farnèse de toute dette à cet égard [3]. Les noces furent célébrées le lendemain, 14 février, jour du carnaval ; des triomphes, des banquets, des mascarades, où s'ébattirent les princes de France et les vainqueurs de Metz récemment arrivés, illustrèrent l'union de la maison de Valois à la *casa* Farnèse [4]. Les courtisans considéraient avec surprise l'étrange

dire in presentia di molti non essere per dare alcuna vacanza sia che si voglì, se prima non haveva provisto il cardinale Farnese de 40 o 50 m. franchi di entrate. Ma il male è che non more alcun prete che habbia cosa bona. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 752, fasc. M ; orig.).

[1] J. Alvarotti au d. de Ferarre, 1553, 26 janvier, Paris : « Il Re ha commandato chel card. Farnese sia loggiato nel proprio palazzo ove loggiarà S. M^tà, a San Germano, che è un signalato favore. Il card. di Chastillon, che è nipote del contestabile, non vi loggia. S. M^tà donò anco uno de questi giorni a S. S. R^ma il vescovato de Granopoli et la badia de Tholosa, che vagliono tutte due queste pezze circa 14 ^m franchi d'entrate. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 10 février (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 92 ; orig.).

[3] 1553, 13 février, Paris (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 379, fasc. 2 ; copie authent.).

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 15 février, Paris : « Questa notte passata si sono fatte le nozze del duca Oratio. Furono convitati alla festa gli ambasciatori del papa, d'Inghilterra, di Portugallo, di Venetia, di Ferrara et di Mantova, et fù loro dato da cena dal cardinale de Bellay. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). Hercule Strozzi au d. de Mantoue, 1553, 17 février, Paris : « Le nozze del duca Horatio et de M^lla la Bastarda furono fatte la sera di Carnevale, con gran triomphi. Si fece gran banchetti et bellissime mascherate, et vi erano quasi tutti li prencipi di Franzia, quali pochi giorni prima erano arrivati da Mes insieme con Mons. Illmo de Guisa. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

affection que montrait le souverain pour une famille d'origine médiocre, qu'il avait sauvée lui-même d'une perte certaine[1].

Après avoir négocié le mariage avantageux de son frère, Alexandre Farnèse prit congé de la Cour, à Paris, le 1er mars 1553, s'achemina vers Lyon, où il arriva le 8, puis s'embarqua sur le Rhône pour gagner Avignon. Il s'occupa, pendant trois mois, à ranger les affaires et à réorganiser le gouvernement de sa légation, qu'il avait trouvés fort en désordre[2].

Cependant, loin d'être satisfait des faveurs données à ses frères, Octave dépêchait en France son secrétaire, François de Billon, l'auteur du *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, afin d'obtenir que l'attention du Roi se portât sur le duché de Parme. Le secrétaire arrivait à Paris, vers la fin de mars, et passait tout le mois d'avril à négocier[3]. Outre les subsides d'argent, il avait mission de requérir l'envoi de troupes nouvelles et de munitions. Mais Henri II ne pouvait contenter tant de solliciteurs : Sienne et la Toscane absorbaient alors l'intérêt et les ressources du gouvernement royal. Les « commis » se lassaient des demandes d'Octave : « Le receveur de Sens [Beauregard], écrit Billon le 12 mai, me descouvrit le secret et me dist franchement que le Roy n'estoit déliberé pour le présent de faire despense aux fortifications et munitions de Parme et de vostre Estat, pour autant qu'il avoit nécessité de faire despense en plusieurs autres lieux, qui maintenant le pressoient, et que Parme pourroit bien encores attendre ung peu[4]. »

Seulement, dans l'assemblée des chevaliers de Saint-Michel, tenue le 5 avril, Henri II conféra le collier de l'Ordre à

[1] Horace Farnèse à Octave, 1553, 22 février, Paris (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 252, fasc. 1 ; orig.).

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 1er mars, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 190 ; orig.). J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 3 mars, Paris : « Il cardinale Farnese parti heri in poste per Lione ove s'imbarcarà per Avignone. Dice chel Re le ha dato licentia per 2 mesi solamente. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Le card. Farnèse au d. de Florence, 1553, 20 mars, Avignon (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3721, fol. 104 ; orig.). — Aussitôt arrivé en Avignon, le cardinal envoya Ascanio de Nepi baiser les pieds du pape et l'informer de son heureuse fortune.

[3] Fr. de Billon à Octave Farnèse, 1553, 29 mars-21 avril, Paris, Saint-Germain (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

[4] Fr. de Billon à Octave Farnèse, 1553, 12 mai, Paris (Arch. de Parme, Carteggio Farnes. ; orig.).

Octave Farnèse[1]. Lanssac, qui était parti de Saint-Germain pour l'Italie, le 3 avril, emporta le collier afin de le remettre, avec des instructions, au comte Louis Pic de La Mirandole, lequel le conférerait solennellement au duc de Parme[2]. Celui-ci reçut les insignes dans les premiers jours de juin[3].

Mince satisfaction, à vrai dire, pour un prince qui voulait de l'argent. Les plaintes d'Octave devinrent plus nombreuses et plus amères[4]. Marguerite d'Autriche y joignait ses propres doléances : les officiers royaux retardaient et gênaient l'exploitation de son domaine de Languedoc. Le 18 juillet 1553, M. de Termes, lieutenant en Toscane, dans un mémoire remis à Cornelio Bentivoglio pour être soumis au Conseil, déclarait voir « Madame la duchesse de Parme en si grand nécessité et si mal contente qu'elle ne sçayt comme faire ne penser de l'assignation qu'il a pleu au Roy luy faire sur les biens de la royne Léonor »[5]. C'était une véritable mendicité.

*
* *

Soudain, le lien le plus étroit qui unissait les Farnèse à la maison de France se rompit. Le mardi, 18 juillet 1553, Horace Farnèse, époux de Diane de France, fut blessé de deux arquebusades à la tête et au flanc, dans le premier assaut donné par les Impériaux au château de Hesdin ; il mourut le lendemain, 19 juillet. A la nouvelle de cette mort, Henri II se rendit lui-même chez le cardinal Farnèse, qui se trouvait alors à la Cour, et là, éclata en sanglots, montrant « autant de douleur et d'amour que si le duc avait été son propre fils »[6]. Il déclara qu'il voulait reporter toute l'affec-

[1] Lettres closes de Henri II à Octave Farnèse, 1553, 5 avril, Saint-Germain (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig. signé *Duthier*).

[2] « Mémoire à M. le conte de La Myrande », 1553, 22 mars, L'Isle-Adam (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 409, fasc. 6 ; orig.). — Tiburtio à Octave Farnèse, 1553, 3 avril, Saint-Germain (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T ; orig.).

[3] Ludovico Pico au Roi, 1553, 7 juin, La Mirandole (Bibl. Nat., ms. fr. 3137, fol. 34 ; orig.).

[4] Octave Farnèse au card. Alexandre, 1553, 25 juin, Parme (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 411, fasc. 5 ; orig.).

[5] 1553, 18 juillet, Chiusi (Bibl. Nat., ms. fr. 3137, fol. 48-49 ; orig.).

[6] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 22 juillet, Compiègne : » E' venuta la certezza della morte del duca Oratio, che fù ferito di doi archibusate l'una in testa et l'altra in un fiancho, il martedi, al primo assalto, et visse fin al

tion qu'il avait donnée à Horace sur la personne du jeune Alexandre, fils d'Octave, — cet enfant, héritier des Farnèse, qui devait être l'un des plus illustres hommes de guerre du XVIe siècle.

La lettre que le Roi adressa au duc de Parme pour lui annoncer la mort d'Horace montre quel profond attachement le liait à ses protégés. « Si la douleur et l'extresme regret et ennuy que je porte estoient bien considéréz, écrivait-il, j'aurois aultant ou plus besoing de consolation que nul aultre à qui je me vouldrois efforcer d'en donner. Je vous dyz cecy, mon cousin, pour ung inconvénient advenu commun entre vous et moy, pour la perte que nous avons faicte, vous d'ung frère et moy d'ung beau-filz que j'aimois parfaictement. Mais il se fault conformer à la volunté de Dieu, puisqu'il luy a pleu le nous oster, avec ung tesmoingnaige publicq de ses claires et louables vertus, dont il a laissé perpétuelle mémoire, laquelle de ma part je me suis résolu d'observer à l'endroit de vostre filz, que je retiens pour tel et au mesme degré d'amitié que j'ay portée jusques icy à son oncle, ainsi que doresnavant je luy feray congnoistre, et conséquemment à vous, voz aultres frères et tous ceulx de vostre maison, que l'alliance à laquelle je vous ay voullu appeller ne sera jamais moings utile et profittable que vous avez esperé à la protection, conservation et grandeur de vostre maison [1]. »

Pour consoler ses frères, le cardinal Farnèse leur représenta, en termes émus, « l'amour et l'inclination que montre le Roi envers nous tous et envers Don Alexandre particulièrement » [2].

Mais le duc de Parme, Octave Farnèse, n'était pas homme à se contenter de promesses et de larmes. Il voulait de l'argent et des troupes pour munir son Etat, et voyait alors, avec dépit, passer en Toscane toutes les ressources de la poli-

mercordi... S. M^tà Ch^ma andò subito a visitar in casa Mons. R^mo Farnese, et qui fece tanto segno di dolore et d'amore, come s'el duca le fossi stato figlio. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 202; orig.). — Le maréchal de Saint-André au card. Farnèse, 1553, 31 juillet, Ham (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 702, fasc. S; orig.).

[1] Henri II à Octave Farnèse, 1553, 22 juillet, Compiègne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 2; orig.).

[2] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1553. 23 juillet, Compiègne : « Dovrà Ella pigliar molta consolatione, in compagnia del duca et mia, chel Re mostra di nuovo tanto amore et inclinatione verso di noi tutti et di Don Alessandro in spetie. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 2 ; orig.).

tique française. Il se plaignit au cardinal de Ferrare, gouverneur de Sienne, et sollicita des subsides : Hippolyte d'Este répondit que le Roi était « trop occupé à des affaires plus importantes, en Italie et ailleurs, pour sacrifier ses forces en des choses de peu d'intérêt »[1]. Même, les *fuorusciti* qui tenaient encore garnison dans le Parmesan au nom de Henri II, entraient en conflits fréquents avec le duc, qui déclarait leurs façons « insupportables »[2].

A vrai dire, le cardinal Alexandre, présent à la cour de France, bénéficiait, seul, de toute la générosité du Roi. Le douaire de la reine Eléonore, confisqué au profit de Marguerite d'Autriche, n'apportait à celle-ci que des revenus lents et incertains, dont les officiers de justice gardaient bonne part[3]. Octave, grevé de dettes, était contraint de recourir aux avances onéreuses d'argent que lui consentait le banquier Albisse del Bene, pour entretenir ses agents en France[4]. Par contre, Alexandre savait obtenir les plus lucratives faveurs. Suivant les armées, en septembre 1553, il eut son cheval tué sous lui au combat de Valenciennes[5]. Henri II lui donnait, à cette époque, l'évêché de Cahors, vacant par la mort de Paul de Carretto[6], dont les dix-huit mille livres de rentes s'ajoutèrent aux cinquante mille francs « d'en-

[1] Le card. de Ferrare à Octave Farnèse, 1553, 22 août, Sienne (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Toscana ; orig.).

[2] Octave Farnèse au card. Alexandre, 1553, 16 juillet, Parme : « Ricordo a V. S. Illma che tornandole in proposito, come so che le tornarà, di entrar con Mons. conestabile ne' casi di Colorno et di San Secondo, che le piaccia dimostrarli con quanta indignità si sopportano et questi Rossi et molto più anco il Sanseverino, che ad ogn'hora procede a termini insupportabili et in certo modo mi sta su gli occhi sempre, insidiando di maniera che io, per non voler romper contra la volontà de la M^tà S., sono sforzato a guardarmi da lui come se fusse un par mio... » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 398, fasc. 3 ; orig.). — G. Orsina au card. Alexandre, 1553, 12 octobre, Capodimonte (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 398, fasc. 2 ; orig.).

[3] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1553, 1er décembre, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 2 ; orig.). — Les *Carte Farnesiane* contiennent des dossiers très riches sur l'administration des domaines de Marguerite, en France.

[4] Lettres d'Albisse del Bene, 1553, Lyon (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 269 et sqq. ; orig.).

[5] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 19 septembre, Ourscamp (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 217 ; orig.). Le card. Farnèse au duc de Ferrare, 1553, 6 octobre, Saint-Quentin (Arch. d'Etat de Modène, Cardinali, Farnese ; orig.). Le même au duc de Florence, 1553, 13 août, Compiègne, et 23 septembre, Saint-Quentin (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3721, fol. 756-757 ; orig.).

[6] Sur ce personnage, voy. Jules Favre, *Olivier de Magny*, pp. 28-29.

trées » que retirait déjà le cardinal des abbayes et évèchés de France[1].

Aussi le duc de Parme, persuadé qu'auprès du Roi, il ne pouvait avoir de meilleur avocat que lui-même, résolut-il de se rendre à la Cour, durant le mois de décembre 1553. Son voyage devait avoir un double but : affermir sa propre situation, en montrant au souverain les avantages que pouvait retirer la politique française de l'envoi de subsides à Parme, et obtenir, pour son fils, le petit Alexandre, la pension que le Trésor royal servait à Horace Farnèse de son vivant[2].

Le 20 décembre, Octave quittait Parme secrètement, sans aucune compagnie[3], et arrivait à Lyon, le 29, dans la soirée. Il avait rencontré toutes sortes de dangers, en traversant les territoires italiens soumis à l'Empereur, et ses craintes étaient telles qu'à Lyon même, il s'enferma *incognito* dans une chambre, six jours durant, en attendant que l'escorte, composée d'une douzaine de gentilshommes, qui avait quitté Parme après son départ, l'eût rejoint. C'était la première fois que le duc venait en France : son frère, Alexandre, dut lui dépêcher un de ses serviteurs pour le conduire de Lyon à la Cour[4].

Le Roi et son entourage firent le meilleur accueil au gendre de Charles-Quint, devenu depuis longtemps le protégé de la France. Peut-être cet Octave, rusé et défiant, parut-il à la Cour galante de Henri II moins brillant que ses

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 12 septembre, Compiègne (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 216; orig.).

[2] Le même au même, 1553, 23 décembre, Paris : « Qui si aspetta il duca Ottavio fra pochi di. Credo che venga più per stabilir le cose sue et havere la provisione del duca Horatio per il figliolo che per altro. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 253 ; orig.).

[3] Pietro Lippi à Hier. Curtio, 1553, 24 décembre, Parme (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 274, fasc. 4 ; orig.). Don Pellegrino au duc de Ferrare, 1553, 26 décembre, Parme : « L'andata di S. Ecc^tia^ non s'è saputa in principio da altra persona che dall' Illma s^ra^ Madama, dal s^or^ Paolo [Vitelli] et da Mons. di Forchivò, il quale gli ha dato scuti dui milia per questa sua andata. » (Arch. d'Etat de Modène, Parma, orig.).

[4] D'après P. Lippi, les principaux gentilshommes de l'escorte étaient : « S^re^ Eucherio, Cte Niccolò, marchese Lecca Corvo, Cte Lodovico Carmine. » — Octave Farnèse au card. Alexandre, 1553, 30 décembre, Lyon : « Questa sarà solo per far intender a V. S. Illma come hier sera a tre hore di notte gionsi qui in Lione, havendo voluto e per più sicurtà e per ogn' altro rischio partirmi da Parma all' improvisto... Qui, dove per esser con poca compagnia, non voglio esser conosciutto e me ne sto serrato in una camera e così mi starò fin tanto che gionga la compagnia, laqual per quel ch'io credo starà anco sei o setto giorni... » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 398, fasc. 3 ; autog.).

frères. Toujours est-il que lui-même, « très caressé », s'accommoda vite de ce nouveau milieu et faillit y oublier son duché de Parme et son épouse, l'astucieuse Marguerite [1].

Parti, vers le 15 février 1554, il emporta beaucoup de promesses, mais, semble-t-il, peu de réalités. Les circonstances n'étaient pas propices, et le Roi donnait toute son attention, en Italie, à la guerre de Sienne [2].

Cependant, les représentants du Roi à Rome, le cardinal du Bellay et l'ambassadeur Lanssac, de concert avec Octave Farnèse, négociaient pour obtenir que le pape prolongeât la suspension d'armes de 1552, dont le terme devait échoir au mois d'avril 1554 [3]. Piero Strozzi, passant à Rome en décembre 1553, transmit à Jules III les désirs du Roi à ce sujet [4]. De fait, à la suite de longs pourparlers, qui s'étendirent de l'automne au printemps, l'acte de renouvellement fut signé, en définitive, le 3 mai 1554 [5].

*
* *

Dès le mois de juillet 1553, le pape avait exprimé le vœu qu'Alexandre Farnèse revînt à Rome. « Nous désirons grandement, écrivait-il alors à Henri II, que le cardinal Farnèse revienne ici, investi d'une charge honorable dans les affaires spirituelles ou temporelles, au service de Votre Majesté. Rien ne pourrait nous être plus agréable, car Nous estimons à honte que les petits-fils du pape Paul vivent à l'étranger, comme exilés, durant notre pontificat. » Et, pour attirer le

[1] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1554, 19 février, Lyon (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 2 ; orig.).

[2] *Ibidem.* — D. du Gabre à Octave Farnèse, 1554, 15 mars, Ferrare : « Ceste lettre sarà pour me réjoyr avec Vostre Excellence de son retour de France sain et sauve et content du Roy et de nostre court. » (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara ; orig.).

[3] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 25 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 6 ; orig.).

[4] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 1er novembre, Morfontaine (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 229 ; orig.).

[5] Henri II à Octave Farnèse, 1554, 8 avril, Limours (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fasc. 10 ; orig.). — Il y eut plusieurs actes et ratifications, mais l'échange définitif des signatures, entre Jules III et le cardinal du Bellay, n'eut lieu que le 3 mai. A. Serristori au duc de Florence, 1554, 28 avril, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 146 v° ; orig.). L'év. de Pienza au *Reggimento* de Sienne, 1554, 6 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Regimento, XXX, 100 ; orig.). Cf. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 325-375, et Coggiola, *I Farnesi ed il ducato di Parma...*, pp. 7 et 14.

cardinal, Jules III promettait à celui-ci de le traiter avec *grandezza*, en lui assurant une provision de cinq cents écus par mois[1]. Alexandre briguait depuis longtemps la charge de « protecteur et surintendant des affaires du Roi en Italie ». Au printemps de 1554, une occasion favorable s'offrit. Le protecteur titulaire, Hyppolyte d'Este, dépité par la querelle malheureuse qu'il avait dû soutenir, à Sienne, contre Piero Strozzi, était parti pour Ferrare et refusait d'intervenir désormais dans la conduite de la politique royale. Le cardinal Farnèse, espérant s'immiscer, au profit de sa famille, dans les affaires de Sienne et désireux, en tout cas, d'obtenir une mission lucrative, pressa le Roi de lui confier l'intérim de la « protection »[2]. Henri II commençait à se lasser des Farnèse : depuis la mort d'Horace, ceux-ci n'avaient plus guère de sympathies à la Cour. Montmorency supportait mal leurs sollicitations onéreuses ; les Guises partageaient les sentiments du duc et du cardinal de Ferrare ; enfin, les *fuorusciti*, dont les passions soulevaient alors toute la politique française, accusaient les Farnèse de soutenir Cosme de Médicis contre la république de Sienne. Au surplus, les cardinaux du Bellay et d'Armagnac, aidés de l'ambassadeur Lanssac, suffisaient à l'expédition des affaires de Rome. Pourtant, le Roi n'osa pas repousser la demande d'Alexandre ; mais il envoya une dépêche secrète à ses représentants pour les mettre en garde. « J'ai advisé d'envoyer le cardinal à Rome, écrivait Henri II, m'ayant fait instance très expresse de luy accorder qu'il ait, en l'absence de M. le cardinal de Ferrare, la superintendance générale de mes affaires de par delà. Et encore que, de prime face, j'aye trouvé cette instance et requeste assez légère et estrange, toutesfois, connoissant l'humeur du personnage, lequel allant où il va, je me veux contraindre à le satisfaire et faire semblant de trouver bon tout ce qu'il dit. »[3] Le Roi donnait ainsi lui-même aliment aux défiances réciproques de ses représentants.

[1] Jules III à Henri II, 1553, 8 juillet (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 6 v° : reg. orig.). Carlo Massaini au *Reggimento* de Sienne, 1553, 15 juillet, Rome (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, XX, 44 ; orig.).

[2] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1554, 19 février, Lyon (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fasc. 2 ; orig.). — G. Capello au doge de Venise, 1554, 20 juin, Prémontré (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª ; orig.).

[3] Henri II au card. du Bellay et à Lanssac, 1554, 6 juin (Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 422-423).

Alexandre Farnèse prit congé de la Cour, le 24 juin[1]. Nous le retrouverons à Rome.

Mais l'ère de la grande faveur des Farnèse auprès de Henri II était terminée. De plus en plus les intérêts du duc de Parme s'opposèrent aux visées des *fuorusciti*, qui guerroyaient à Sienne contre Cosme de Médicis. Le Roi n'avait point assez de forces pour soutenir, en Italie, plusieurs causes à la fois : attirée vers la guerre de Toscane, son attention se détourna des Farnèse[2]. Le 8 avril 1555, il ordonnait de dégarnir Parme de son artillerie pour la transporter à Sienne[3], et deux jours après, il mandait à Soubise, lieutenant en Parmesan, de passer à Sienne sous l'autorité de Strozzi[4].

Au mois de décembre de l'année précédente, le cardinal Farnèse ayant exprimé le désir de retourner en France, Henri II lui ordonna sèchement de rester à Rome[5].

Déjà, c'était le déclin d'une amitié qui avait été si profitable aux Farnèse, et dont le souvenir resta, parmi eux, comme d'une lucrative félicité, — suite imprévue de ce qu'ils appelèrent « la persécution du pape Jules »[6].

Dans les sentiments et dans les desseins politiques de la Cour de France, les résultats glorieux, sinon utiles, de la « protection » des Farnèse laissèrent des traces, d'une importance inégale, mais toutes bien apparentes.

Trente ans plus tard, Calherine de Médicis, se débattant dans les guerres civiles, rappelait à sa mémoire attristée

[1] Instructions de Henri II au card. Farnèse, 1554, 24 juin, Marchary (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fascio 728 : orig.).

[2] Sforza Cervara au card. Farnèse, 1554, 6 octobre, Montalto (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 252, fasc. 2 ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 10 novembre, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.).

[3] Henri II à Octave Farnèse, 1555, 8 avril, Limours (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fasc. 10 ; orig.).

[4] Henri II à Octave Farnèse, 1555, 10 avril, Fontainebleau : « Pour ce que je veoy que le s^r de Soubize n'est pas fort empesché ponr le présent où il est et qu'il ne se trouve pas grande occasion pour le retenir plus longuement auprès de vous, à ceste cause, j'ay advisé de l'envoyer au Siennoys avec le mareschal Strozzi. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fasc. 10 ; orig.).

[5] Henri II au card. Farnèse, 1554, 14 décembre, Saint-Germain (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 738 ; orig.).

[6] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1556, 21 février, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 8 ; orig.).

l'image de ce passé brillant. « Elle ne parla, écrivait l'abbé de Plainpied au cardinal Farnèse, sinon de l'amityé que vous portoit le Roy Henry, son seigneur et mary, et de la familiarité dont il traictoit avec vous, et de la bonne grâce qu'aviez à la Court, tantost au Conseil et en l'administration des affaires, et tantost près la personne de celle Majesté, et, par intermission des affaires, all'endroict des Dames de ce temps là belles et de bonnes maisons, et que vous aimiez et qui vous aimoient. »[1] C'étaient les derniers jours heureux de la Renaissance qu'évoquait avec mélancolie la Reine-mère, parmi les bruits de la révolution où s'abîma la dynastie de Valois.

Sur la politique de Henri II l'influence de ces succès ne fut pas moins profonde. Première entreprise du Roi dans la Péninsule, — et la seule entreprise victorieuse —, la guerre de Parme entraîna un prince, qui de soi n'inclinait pas vers l'Italie, à poursuivre la vaine politique de magnificence extérieure. Désormais, il faudra de rudes coups pour arracher les illusions de ce roi soldat qui ne connaît que le triomphe. Au lendemain de sa victoire, Henri II s'abandonne de bon gré aux conseils attirants des partis belliqueux, à la poussée dangereuse des *fuorusciti*, qui le jettent dans le foyer le plus ardent de l'Italie, en Toscane.

[1] L'abbé de Plainpied au card. Farnèse, 1584, 4 octobre, Paris (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 754 ; orig.). Nous avons publié cette curieuse lettre dans notre article, *Les premiers représentants de la France au palais Farnèse* (*Mél. d'archéologie et d'histoire*, t. XXI, pp. 29-30).

LIVRE III

L'ENTREPRISE DE TOSCANE

CHAPITRE I

LA « PROTECTION » DE SIENNE

La capitulation, qu'avaient signée, au mois d'avril 1552, le pape Jules III et le cardinal de Tournon, s'appliquait seulement au champ de la guerre de Parme, c'est-à-dire aux Etats de l'Eglise, au duché d'Octave Farnèse et au comté de La Mirandole. Sur les autres points de contact, en Italie, les forces de Charles-Quint et de Henri II, débridées naguère par le pontife qui maintenant se retirait, continuèrent de s'affronter et de se battre.

Mais cette capitulation mit d'un coup comme en suspens tout l'effort belliqueux que les Français avaient porté dans une partie de l'Italie centrale : en arrêtant si brusquement cet effort, sans lui donner d'issue, on risquait de le faire dévier vers un but voisin. Les troupes de *fuorusciti* et les agents royaux, qui se trouvaient en Emilie et ne pouvaient rejoindre l'armée de Brissac en Piémont, dont les séparait toute l'étendue des territoires impériaux, cherchèrent un domaine prochain pour leur activité. Comme les avantages qu'avaient tirés les Farnèse de la protection du Roi apparaissaient alors en relief, il ne manquait point de « seigneuries » ou de princes enclins à solliciter le même secours et les mêmes profits.

*
* *

Le 15 juillet 1552, les habitants de Chioggia, petite ville de Vénétie, sise à l'embouchure de la Brenta, virent se réunir en leurs murs une « diète fort belle à regarder ». C'était une assemblée des chefs du parti français en Italie : le cardinal Hippolyte d'Este, parti la veille de Ferrare en compagnie d'un Siennois nommé Giovan Maria Benedetti[1], le

[1] Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 14 juillet, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884; orig.).

cardinal de Tournon, qui arrivait de Padoue, Paule de Termes, venu de Ferrare où il avait passé une semaine[1], Odet de Selve, ambassadeur du Roi à Venise, le comte de La Mirandole, le prince de Salerne, et puis des capitaines et des *fuorusciti*, Cornelio Bentivoglio, Jérôme de Pise, Mario Bandini, d'autres[2].

Cette diète, dont le projet avait été avancé par les cardinaux de Ferrare et de Tournon, s'assemblait ainsi en pays neutre. Les jours précédents, Hippolyte d'Este avait réuni chez lui, à Ferrare, quelques capitaines et hommes d'importance, comme M. de Termes, Jehan de Turin, Chiaramonte. Mais Hercule II, dont le fils aîné, Alphonse, venait de s'enfuir en France, tout ému de périls imaginaires, craignant surtout que l'Empereur, mal disposé par la nouvelle de cette fugue, ne lui fît un autre grief des complots qui se préparaient sur le territoire de Ferrare, pria son frère, le cardinal, de porter ailleurs le siège du colloque. Les Français avaient alors décidé de se réunir en Vénétie : Thiene, petite ville au nord de Vicence, fut d'abord choisie, puis on préféra Chioggia[3].

La diète de Chioggia dura quatre jours, du 15 au 18 juillet. On y discuta avec feu sur la direction qu'il convenait de donner aux forces laissées libres : tandis que Henri II conduisait une glorieuse chevauchée en Lorraine et que Brissac refoulait du Piémont les troupes impériales, vers quel but s'orienteraient les énergies françaises, disponibles au centre de la Péninsule? Trois partis s'offraient. Le premier que soutint, ce semble, M. de Termes, consistait à ramener les troupes vers la Lombardie, pour mettre Ferrante Gonzague entre deux ennemis[4]. Mais on ne pouvait s'arrêter à

[1] Termes était arrivé à Ferrare, le 8 juillet; il en partit, le 14. Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 8-14 juillet, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.).

[2] Sources *cit.* Cf. Sozzini, *Diario*, pp. 70-71, et *La Cacciata degli Spagnoli* (*Arch. stor. ital.*, 1ª s., t. II, p. 511).

[3] Carlo Massaini à la *Balia* de Sienne, 1552, 9 juillet, Rome : « Li sri Franzesi et loro adherenti che governano le cose de Italia faranno parlamento a Tiene in nel Vicentino. Doppo la loro resolutione si doverà intendere qual cosa della impresa del Regno. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXV, 8 ; orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1552, 14 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3271 ; orig.). Cf. L. Cittadella, *Arch. stor. ital.*, 3ª s., t. XXV, p. 47. — Il avait été question aussi de tenir la diète à La Mirandole : on peut croire que le choix d'une ville vénitienne fut dicté par le désir d'exercer une pression sur la République.

[4] Cosme de Médicis à Pandolfini, 1552, 15 juillet, Florence (A. Desjardins, III, 314).

ce projet, dont l'exécution eût attiré de nouveau les hostilités dans le duché de Parme et soulevé assurément l'indignation de Jules III. Aussi bien les capitaines italiens, mùs par l'audace, les intérêts et les haines, ne trouvaient point là leur compte. Restaient deux partis, de suites plus aventureuses et lointaines, et pour cela plus séduisants au regard des aventuriers et des *fuorusciti*, à savoir la conquête de Naples et l'intervention armée dans les affaires de Sienne. On s'était réuni surtout pour discuter de la conquête de Naples. Cette entreprise traditionnelle, grevée déjà de tant d'échecs, gardait encore tout l'attrait d'autrefois, et justement des circonstances bien favorables nourrissaient d'espoir les avocats passionnés de l'assemblée de Chioggia. Au cours des années 1550 et 1551, les *fuorusciti* napolitains avaient renouvelé à la cour et au Conseil de Henri II les essais pour obtenir l'envoi d'une expédition dans l'Italie méridionale. La révolte latente qu'on savait qui grondait toujours à Naples contre le gouvernement espagnol, servait d'occasion et d'amorce à ces propositions[1]. Dans les premiers mois de 1552, la négociation devient plus serrée. Une nouvelle recrue des *fuorusciti*, le prince de Salerne qu'Hippolyte d'Este a détaché de la fidélité espagnole, se rend à Venise et, appuyé par l'ambassadeur Odet de Selve, sollicite la République de former une ligue avec Henri II pour conquérir Naples[2]. Au mois de mai, Salerne vient en France, trouve la Reine alors régente à Châlons et l'entretient des garanties exigées par les Vénitiens, puis il rejoint le Roi dans la vallée de la Meuse : celui-ci le traite avec grande faveur, lui donne le collier de Saint-Michel et le renvoie à Venise chargé de tenter un suprême effort pour entraîner la République[3]. En Italie, les frontières du royaume semblaient déjà menacées[4]. De plus, Henri II

[1] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 354.

[2] Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 27 mars, Ferrare (Arch. de Florence, Mediceo, 2884 ; orig). Orlando Mariscotti à la *Balia* de Sienne, 1552, 21 mai, Rome (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXIII, 86 ; orig.). Cf. G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 378-380.

[3] Henri II au duc de Ferrare, 1552, 20 juin, Ivoy : le charge de remettre le collier de l'Ordre au prince de Salerne (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.). — La Reine au Roi, 1552, 26 mai, Châlons ; le Roi à la Reine, 1552, 8 juin, Damvillers (G. Ribier, II 414-416).

[4] Annibale Litolfi au d. de Mantoue, 1552, 8 juin, Cervere : « Il prencipe di Sulmona parla di andare al suo stato, per la nuova che si ha de XV M.

avait fait savoir à Soliman que les galères royales se joindraient à la flotte turque dans les eaux de Naples, tandis que dix-huit mille hommes de pied et deux mille chevaux attaqueraient le royaume par le Nord[1].

Mais l'entreprise de Naples, dans le plan du Roi, dépendait de l'adhésion des Vénitiens. Lorsque s'ouvrit la diète de Chioggia, on savait que cette adhésion ne serait point donnée. Pourtant, le prince de Salerne ne laissa pas de vanter les occasions incomparables qui s'offraient d'atteindre la proie de l'Italie méridionale, si longtemps convoitée en vain. Le cardinal de Ferrare, désireux d'éloigner la guerre des Etats de son frère, prôna lui aussi la conquête de Naples. Mais l'ardente éloquence des *fuorusciti* napolitains ne put forcer les sentiments de l'assemblée. Les *fuorusciti* florentins, les Siennois, surtout le cardinal de Tournon et M. de Termes[2] dressèrent à l'encontre de ce projet des objections nombreuses et fortes : la nécessité de ne pas disséminer trop les troupes françaises, la divulgation de l'entreprise de Naples qui ôtait toute chance de surprise, l'incertitude des moyens de jonction des flottes royale et turque, l'impossibilité de réunir assez de cavalerie et d'artillerie. Au reste, il parut difficile d'amener, par voie de terre, une armée jusqu'aux frontières de Naples, sans violer les capitulations touchant Parme et La Mirandole. Enfin, le 18 juillet, on dépêcha au Roi le capitaine Cornelio Bentivoglio, « pour faire entendre à Sa Majesté que les affaires d'Italie demourans comme elles sont, l'on ne veoit apparance, puisque les Vénitiens ne veullent estre de la partie, qu'Elle doibve tanter la conqueste et invasion du royaulme de Naples »[3]. Seulement, on résolut que le prince de Salerne gagnerait Marseille, s'y embarquerait avec quatre mille Gascons et irait rejoindre la flotte turque afin de tenter quelque coup sur les côtes de Campanie[4].

fanti che fa il sr Camillo Sermoneta a nome di Francia per entrare nel Regno, coll'ajuto del prencipe di Salerno. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Savoia ; orig.).

[1] G. Ribier, II, 390-394.

[2] Bern. Justi au d. de Florence, 1552, 16 juillet, Venise (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2969, fol. 98-99 ; orig.).

[3] « Mémoire pour estre envoié au Roy par le sr Cornelio Bentivoglio », 1552, 18 juillet, Chioggia, signé par les cardinaux de Ferrare et de Tournon, MM. de Termes et de Selve (Bibl. Nat., ms. fr. 3126, fol. 20-23 : orig.).

[4] Prospero Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 28 juillet, Padoue (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 1 ; orig.).

Les dupes de cette volte-face furent précisément les Turcs. Suivant le rendez-vous assigné par le Roi, les galères de Dragut et de Rustan Pacha franchirent le détroit de Messine, portèrent le massacre et l'incendie sur le littoral de la Calabre et arrivèrent le 15 juin dans le golfe de Naples. Ancrée à l'île de Procida, la flotte turque attendit vainement jusqu'au 22 juillet la venue des galères françaises[1].

Le parti qui triompha dans la diète de Chioggia fut celui de l'intervention à Sienne. Un aventurier siennois, Giovan Maria Benedetti, qu'on appelait *Giramondo* en souvenir de sa vie errante, représenta sous des couleurs brillantes les avantages d'une telle entreprise. Ce projet rallia tous les avis et tous les sentiments : ceux des grands cardinaux, Tournon et Ferrare, heureux d'appliquer à Sienne la politique de protection, ceux des Napolitains, à qui l'on donna espoir que la Toscane servirait d' « échelle » ou de base navale pour la conquête du royaume; enfin ce feu qu'on allait allumer à Sienne, dans le centre de l'Italie, aux portes de Florence, éveillait les pires désirs de vengeance de la tourbe des *fuorusciti* toscans[2]. Ceux-ci sont les vrais vainqueurs de la délibération de Chioggia, de cette diète remarquable tant par le nombre et la qualité des personnages que par l'inflexion nouvelle et singulièrement grave donnée à la politique française.

Le 18 juillet, cardinaux, ambassadeurs et capitaines se séparèrent. Les cardinaux de Ferrare et de Tournon retournèrent l'un à Ferrare, l'autre à Padoue ; M. de Termes et les capitaines s'en allèrent passer quelques jours à Venise pour s'y « amuser un peu » [3].

*
* *

[1] G. Ribier, II, 406-407. Cf. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, pp. 506 et suiv.

[2] Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 14 juin, Ferrare : « ... Re di Francia si debbi impatronire dello stato di Siena, il quale gli sarà sempre scala a la impresa di Napoli, di Thoscana et fare morire di fame Genova. » Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; orig.). — P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 21 août, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 9 ; orig.).

[3] B. Justi au d. de Florence, 1552, 19 juillet, Venise : « Il card. di Ferrara se ne tornò verso Ferrara. Tornone a Padova, Mons. de Termes et tutti quelli altri signori et capitani della dieta son qui per recrearsi un poco in Venetia. » (Mediceo, 2969, fol. 101 : orig.). F. Babbi au d. de Florence, 1552, 20 juillet, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.).

Huit jours après la diète de Chioggia, le 26 juillet 1552, les Siennois chassaient les Espagnols de leur cité, au cri de : *Francia ! Francia !* [1]

La révolte de Sienne avait été ménagée par d'habiles et anciennes négociations. Devenues plus actives, lorsque la crise de 1551 avait contraint les cardinaux français de se réfugier à Ferrare et en Vénétie, ces négociations avaient pris un tour précis et décisif. Des bannis de Sienne circonvinrent le cardinal de Tournon, retiré à Venise, et le cardinal Farnèse, réfugié d'abord à Castel-Durante, puis à Florence. Odet de Selve, M. de Termes et le cardinal de Ferrare furent informés de ces pratiques : le dernier montra tout de suite peu d'inclination à les agréer. Peut-être Hippolyte d'Este, lié d'amitié au duc de Florence, craignit-il de lui déplaire ; il éprouvait aussi de la répugnance à provoquer une guerre trop proche encore des Etats de son frère [2]. En tout cas, les intrigues parurent assez vives, en juin 1551, pour que le bruit se répandît de l'entrée à Sienne du cardinal Farnèse avec des troupes françaises [3].

Au printemps de 1552, on en était à discuter sur le prix de la révolte. Dans les premiers jours de mars, le Siennois Giovanni Placidi, secrétaire du cardinal Crispo, vint faire au cardinal de Ferrare les propositions des conjurés [4]. Un peu plus tard, à la fin de mai, le médecin siennois Giulio Vieri soumit aux cardinaux français, réunis alors en Emilie, une sorte de marché par lequel ses compatriotes s'engageaient, contre vingt mille écus, à chasser les Espagnols [5]. Le cardinal de Tournon jugea Vieri digne de beaucoup d'intérêt et le prit pour médecin de sa maison [6]. Aussi bien, Tournon fut l'artisan premier de la révolution de Sienne, aidé en cette œuvre politique par *Il Giramondo*, Giovan Maria Benedetti [7].

Née de l'art des grands cardinaux, cette entreprise,

[1] Voy. le récit inédit que nous publions plus loin.

[2] Sozzini, *Diario*, pp. 48-70. — Mémoire historique sur la seigneurie de Sienne (Arch. du min. des Affaires étrangères, Italie, documents, XXII).

[3] Lancellotti, *Chronicha modenese*, t. X, p. 418.

[4] Babbi au d. de Florence, 1552, 15 mars, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.).

[5] Le même, 1552, 1er juin, Ferrare (Arch. *cit.* ; chiffre).

[6] Giulio Vieri au *Reggimento*, 1553, 19 mars, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, XVI, 65 ; orig.).

[7] *Relazione della Cacciata...* (*Arch. storico ital.*, 1a s., t. II, p. 485).

Cliché de M. Duseigneur.

LANSSAC

d'après un portrait attribué à Corneille de Lyon.

(Collection de Mme la Marquise Arconati Visconti.)

en ses débuts porta la marque de leur génie prudent et pacifique : « une honorable et excellente occasion pour le roi de France d'implanter son influence dans le centre de l'Italie, en procurant la libération de Sienne », voilà la définition et le but que proposèrent les cardinaux à cette intervention[1]. Il s'agissait purement de « protection ». L'ambassadeur extraordinaire Lanssac, qui revenait de Rome, fit son entrée à Sienne, le 30 juillet, comme par hasard, et y prit aussitôt charge et figure de représentant du Roi[2]. C'était, nous l'avons dit, un diplomate fort aimable, réputé, au surplus, frère naturel de Henri II : il plut aux Siennois et leur donna des assurances dont ils avaient bien besoin. Si grande, en effet, que parût sa joie officielle, la République était troublée d'inquiétudes, touchant l'attitude qu'allaient prendre le duc de Florence et le pape. Et puis, les Siennois manquaient d'argent. Lanssac leur en fournit assez pour parer aux premiers besoins. Ensuite, il fit le geste qui gagne le populaire et céda aux habitants, par acte solennel, la citadelle qui avait été le sujet de leur révolte[3]. « Et affin que les habitants de Siene n'eussent opinion que le Roy les ayant delivrés d'ung joug, leur getast un autre licol à la teste et feist leur condition pire que devant, les princes et seigneurs partisans du Roy et commis pour les affaires de Sa Majesté furent les premiers qui mirent le marteau en la main pour faire démolition et ruine de la citadelle[4]. »

Les Siennois se laissèrent toucher par cette montre de générosité : le 4 août, ils décidèrent d'adresser des lettres de gratitude à Henri II et à ses deux principaux représentants en Italie, le cardinal de Tournon et le cardinal de Ferrare[5]. « Votre Majesté, écrivirent-ils au Roi, poussée non par nos mérites, mais seulement par sa vertu infinie et par sa courtoisie, avec ses propres forces et ses soldats, nous a rendu notre ancienne liberté ; par quoi elle a fait éclater aux yeux du monde le titre qu'elle porte justement de *Très Chrétien*, se laissant conduire par sa seule bonté à secourir les peuples

[1] *Loc. sup. cit.*

[2] Lanssac au card. Farnèse, 1552, 31 juillet, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 702 ; orig. ital.).

[3] Lettre citée. Cf. acte de donation, 1552, 5 août (*Arch. stor. ital.*, 1as., t. II, pp. 454-455).

[4] Guill. Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps*, p. 153.

[5] Arch. d'Etat de Sienne, Delib. Balia, CCLXIII, fol. 33-34 ; reg. orig.

et à délivrer de la servitude les provinces et les cités[1]. » Jaloux peut-être d'obtenir, lui aussi, une part de remerciements, le cardinal Farnèse dépêcha, le 6 août, de Valentano, son familier Bernardo Cappello pour féliciter Sienne de sa liberté nouvelle[2].

M. de Lanssac ne s'était arrêté à Sienne qu'en passade : Paule de Termes, lieutenant du Roi au fait de guerre dans l'Italie centrale, devait occuper régulièrement le poste militaire que les événements avaient créé. Termes partit de Ferrare, le 3 août 1552, en compagnie du duc de Somma[3] ; le 7 août, il traversait Narni et prenait la route de Castro et Pitigliano[4] ; à Viterbe, le 9, il rencontra l'évêque Claudio Tolomei, que les Siennois avaient envoyé pour le saluer[5] ; enfin, le 11, au soir, il entrait à Sienne[6]. Il y prit aussitôt le commandement des compagnies qui occupaient et gardaient la ville ; lui-même avait amené de nouvelles troupes[7]. Lanssac partit bientôt après et s'achemina vers la France, par Florence, Bologne, Ferrare et la Vénétie[8].

La Cour était à Soissons, le 10 août 1552, lorsqu'arriva le maître des postes d'Italie, Il Zoppo, qui annonça la révolte de Sienne et le succès de l'ingérence française. Ce fut occasion de grande joie[9]. Le 20 août, à Villers-Cotterets, l'abbé de Manne apporta une lettre de Lanssac qui informait le Roi

[1] La *Balia* de Sienne au roi, 1552, 5 août, Sienne, p. p. [Ruscelli], *Lettere di principi*, t. III, fol. 130-131.

[2] Le card. Farnèse à la *Balia* de Sienne, 1552, 6 août, Valentano (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXVI, 92 ; orig.).

[3] P. de Termes à Octave Farnèse, 1552, 2 août, Ferrare : il part pour Sienne, où il pense ne pas séjourner longtemps, et donne ordre « a Mons. di Lodeva et al s^r di Forchevò d'andare a dimorare appresso V. Ecc. per ubidirla insin' io torni ». (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara ; orig.). F. Babbi au d. de Florence, 1552, 3 août, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 9 août, Rome (Mediceo, 3271 ; orig.).

[5] Celso Massaini à la *Balia* de Sienne, 1552, 9 août, Viterbe (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXVII, 17 ; orig.).

[6] Arch. de Sienne, Delib. Balia, CCLXIII, fol. 50-56 ; reg. orig.). — Le card. de Carpi au card. del Monte, 1552, 10 août, Viterbe (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 15 ; orig.).

[7] P. de Termes au d. de Guise, 1552, 18 août, Sienne : l'informe de « l'aise où se retrouve ceste républicque pour estre rentrée en son ancienne liberté ». (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 90 : orig.).

[8] Fabr. Ferrero au d de Florence, 1552, 21 août, Bologne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3104, fol. 514 ; orig.). Fr. Babbi au même, 1552, 21 août, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.). — Lanssac était précédé du secrétaire Boucher, qui passa par Ferrare, le 27 juillet, en route pour la France.

[9] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1552, 11 août, Soissons (Arch. d'Etat de Modène, Francia : orig.).

de la prise de la citadelle sur les Espagnols. A l'enthousiasme qui se manifesta parmi les courtisans, seul, le connétable opposa de la résistance et fit mauvaise mine[1]. Peu après, on reçut les dépêches des cardinaux, auteurs de cette entreprise, qui en vantaient, comme il était naturel, « l'honneur et la réputation »[2].

Les Siennois étaient grevés d'une fâcheuse renommée. L'histoire les montrait hommes de passions, aux désirs impérieux et changeants, d'inclinations haineuses, mobiles et désordonnées. Aussi, pour commencer, Henri II leur adressa-t-il une ferme exhortation : « Afin que votre liberté dure à jamais, ce que nous souhaitons, il faut que vous laissiez toutes les haines particulières, les passions et les injures, qui ont eu cours parmi vous, et par quoi vous tombâtes dans le malheur et la nécessité, d'où nous vous avons retirés. Nous vous exhortons et vous prions de vivre désormais en commun avec douceur, amitié et amour »[3].

Le 16 août 1552, dans l'assemblée générale du peuple de Sienne, les citoyens décidèrent, par 344 voix contre 66, d'envoyer en France quatre ambassadeurs, — un par *mont*[4]. Dans une seconde assemblée, le 13 août, furent élus comme ambassadeurs Eneas Piccolimini, l'évêque Claudio Tolomei, Giulio Vieri, familier du cardinal de Tournon, et Niccolo Borghesi. Les premiers frais du voyage furent avancés par une souscription publique qui produisit 3.720 écus[5].

Deux des personnages désignés, Tolomei et Borghesi, qui se trouvaient à Sienne, en partirent le 28 septembre[6]. Le lendemain, ils s'arrêtèrent à Florence, et couchèrent, le 30, à Scarperia[7], puis ils passèrent par Bologne, le 3 octobre, et arrivèrent, le 4, à Ferrare, où ils rencontrèrent Giulio Vieri, qui se joignit à eux[8]. Par Vérone, Brescia, le lac

[1] J. Alvarotti, 20 août, Villers-Cotterets (Arch. cit.; orig.).

[2] Le card. de Ferrare au d. de Guise, 1552, 21 août, Ferrare (*Mém.-journ. de Guise*, p. 76).

[3] Henri II à la république de Sienne, 1552, 14 août, Folembray (Arch. Vatic., Principi, t. XIV, fol. 289; cop. XVIe s.).

[4] Arch. d'Etat de Sienne, Consigli, CCLI, fol. 109-110; reg. orig.

[5] Arch. cit., Consigli, CCLI, fol. 112 vo et 118-119; reg. orig.

[6] Leone Ricasoli au d. de Florence, 1552, 28 septembre, Sienne (Mediceo, 1851, fol. 48; orig.).

[7] Tolomei et Borghesi au *Reggimento*, 1552, 30 septembre, Florence (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, I, 52; orig.).

[8] Les mêmes, 1552, 6 octobre, Ferrare : ... « Trovamo esser arrivato qua

d'Iseo, ils gagnèrent la Suisse[1]. Le 4 novembre, les ambassadeurs entrèrent à Lyon[2]. Le 9, ils firent visite au cardinal de Tournon malade, et le 12, ils partirent pour atteindre le Roi à l'armée de Picardie, où les avait précédés Eneas Piccolomini[3].

Le 25 novembre, les ambassadeurs arrivèrent à Paris; ils prièrent Lanssac et Pier-Antonio Pecci, leur compatriote et familier du cardinal Farnèse, de leur obtenir une audience du Roi[4]. Celui-ci les reçut avec une extrême bienveillance et écouta complaisamment la belle et copieuse harangue

M° Giulio Vieri nostro tre giorni avanti... » (Arch. cit., Lettere al Reggimento, I, 90 : orig.).

[1] Les mêmes, 1552, 10 octobre, Vérone : « Hierì arrivamo a Verona e hoggi partiremo per Brescia. Lassamo a Ferrara con una poca di febre M° Giulio Vieri, e n'haveva hauti circa tre termini, ma piccoli, e ci disse che ci seguirebbe in ogni modo. » Le 14 octobre, de Pisogna : « Da Brescia ci siamo partiti stamane, e'l mag^co M. Niccolò Borghesi è una giornata avanti a noi, il che tornarà commodo per la sterilità del paese, che per sei o otto giornate haviamo adesso a cavalcare. E del s^r Enea Piccolomini haviamo inteso che è arrivato a Lione. Noi haviamo passato hoggi il lago d'Isè e siamo alloggiati a Pisogna, dove si truova il R^mo di Farnese, e faremo tre o quattro giornate insieme. » Le 28 octobre, de Sulpiara : « Noi siamo presso a Lione cinque giornate, usciti di tutti i pessimi viaggi, e tutti sani e caminiamo allegramente doppo infiniti fastidii. » (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, II, 10, 36, 43 ; orig.).

[2] Les mêmes, 1552, 7 novembre, Lyon : « Alli 4 del presente arrivamo a Lione, dove pensiamo di fermaci sei o otto giorni... Non haviamo ancora visitato collegialmente il R^mo di Tornone, il quale sta per ordine di S. M^tà Ch^ma al governo di questa città, et è stato così gravamente ammalato, che ancor che sia fuor del pericolo de la vita, nondimeno è restato così debile che non potrebbe se non con suo grandissimo disagio negotiare di cosa alcuna. » (Arch. cit., Lettere al Reggimento, IV, 33 ; orig.).

[3] Les mêmes, 1552, 12 novembre, Lyon : « Non prima che alli 9 del presente potemo fare tutti insieme la visita del R^mo di Tornone, il quale per il longo et pericoloso mal suo che ha havuto, il trovamo al letto. Nondimeno molto gratamente ci accolse... Il s^r Enea si partì infatto doppo la visita di Tornone per Parigi... Noi partiremo hoggi di qua al fermo e faremo la strada di Parigi per esser più commoda per molti rispetti, e principalmente perchè il Re andando in Piccardia, questa è nostra strada dritta. » (Arch. cit., Lettere al Reggimento, IV, 84 ; orig.).

[4] Tolomei et Borghesi au *Reggimento*, 1552, 27 novembre, Paris : « Arrivamo venerdì alli 25 del presente in Parigi, dove nel medesimo tempo era giunto Cesare Martini, il qual veniva da la corte del Re, et per una lettera che ci portò del mag^co M. Giulio Vieri intendemo come S. M^tà haveva spediti il s^r Enea et lui per Siena con resolutione più favorita che non era ricerca da le SS. VV. Ill^me, del che pigliamo grandissima contentezza; et a noi fù fatto intendere che non partissemo di qua fino a tanto che S. M^tà si risolvesse dove, perchè la Corte sta adesso quasi in continuo moto. Haviamo bene scritto a Mons. di Lansach et a M. Pierantonio Pecci che procurino l'audienza con più prestezza che è possibile, perchè ci troviamo tanto consumati da la spesa di così lungo viaggio,... oltra che c'è mostrato che a la Corte haveremo una spesa infinita, respetto a mancie et ad altre cose, le quali non si posson fuggire senza grandissimo vituperio... » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, V, 93 ; orig.). Cf. les mêmes, 1552, 3 décembre, Paris (Arch. cit., VI, 56 ; orig.). Les mêmes, 1552, 10 décembre, Paris (Arch. cit., VII, 23 ; orig.).

que lui adressa l'évêque Claudio Tolomei [1]. Dans une seconde entrevue, qui eut lieu le 18 décembre, à Compiègne, Henri II prit la peine de répondre lui-même en langue toscane [2]. Seul des envoyés siennois, Tolomei, cédant aux instances du cardinal Farnèse qu'il devait suivre quelques mois après en Avignon, prit demeure à la Cour [3].

En réponse à cette ambassade solennelle, le Roi adressa, le 23 décembre 1552, au *Reggimento* et au peuple de Sienne une lettre d'ardente affection. « Soyez seurs et certains, très chers et grans amys, que pour nous estre libérallement constitué vostre protecteur, déffenseur et bienfaiteur, comme nous sommes, nous ne vous habandonnerons en quelque sorte que ce soit, mais tousjours vous aurons en toute telle recommandacion que requiert la parfaicte amytié que nous portons à vostre Républicque, laquelle, par la bonne conduicte de voz prudence et unyon, joingtes avec nostre protection, demourera, comme nous espérons, en son entier, sans ce que par les desseings et entreprinses de l'ennemy commung (avec son ambition et tirannye), elle puisse plus estre troublée ne subvertie. » [4]

Sous cette bonne garde royale, la cité de Sienne put s'abandonner à l'allégresse, oublier les menaces de guerre, ne songer qu'aux fêtes, à la chasse et aux plaisirs [5].

*
* *

Presque à l'égal du roi de France, les Siennois regardèrent

[1] *Orazione di Messer Claudio Tolomei, ambasciatore di Siena, recitata dinanzi ad Henrico II* (Paris, 1553, in-4).

[2] Tolomei et Borghesi au *Reggimento*, 1552, 19 décembre, Compiègne (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, VIII, 23 ; orig.). — P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 24 décembre, Compiègne (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 71 v° ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1552, 28 décembre, Compiègne : « S. Mtà fa donare in Parigi alli dui ambasciatori di Siena dui buffetti di vassella d'argento di mille scudi l'uno. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). Cf. Sozzini, *Diario*, p. 91.

[3] Carlo Massaini au *Reggimento*, 1553, 25 mars, Rome (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, XVII, 3 : orig.).

[4] Henri II au *Reggimento* et au peuple de la république de Sienne, 1552, 23 décembre, Compiègne : ... « L'evesque Tholomei a sceu si bien et si élégamment exprimer voz intencions, y adjoustant encores tant de bons et honnestes propoz, que nous en sommes demourez grandement contans et satisfaictz... » (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, VIII (exposée) ; orig.).

[5] Sozzini, *Diario*, p. 92.

le pape comme leur protecteur : rebelles, ils avaient besoin de son approbation et de son aide morale.

Jules III inclinait naturellement vers eux, puisque sa mère était Siennoise. Au mois de juin 1550, Giovanni Palmieri, ambassadeur extraordinaire de la République, avait ému jusqu'aux larmes le nouveau pape, en évoquant la mémoire de Cristofara Saracini, dans une oraison solennelle[1]. Le pontife n'avait-il pas vécu lui-même une partie de son enfance à Sienne, où il avait été instruit[2] ? Naguère, arguant de ces souvenirs, les représentants de la République avaient imploré, contre les rigueurs de l'Espagnol Diego de Mendoza, la sollicitude du Saint-Siège[3].

A peine assurés du succès de leur révolte, le 28 juillet 1552, les Siennois dépêchèrent au pape un ambassadeur, Ambrogio Nuti[4]. Le même jour, ils sollicitèrent l'intervention de leur compatriote, le cardinal Mignanelli[5]. Jules III fit savoir qu'il enverrait un légat à la République.

Les intrigues des candidats à cette légation furent cauteleuses. Deux cardinaux du parti français, Ferrare et Farnèse, en recherchaient l'honneur[6]. Nous verrons comment Ferrare obtint ce qu'il désirait, par une voie détournée. Farnèse montra beaucoup d'astuce, mais en vain. Le cardinal Alexandre, dit-on, de connivence avec quelques personnages importants de la République, tels que l'archevêque de Sienne, Eneas Piccolomini et Mario Bandini, rêvait d'obtenir pour lui-même la légation de Sienne, tandis que son frère, Horace, eût reçu la lieutenance militaire au nom du Roi[7]. Dès la première nouvelle, comme nous l'avons vu, Alexandre avait

[1] L'évêque de Pienza à la *Balia*, 1550, 22 juin, Rome : « In la oratione di Giovani Palmieri fù nominata Cristofara Saracini ; fù visto che S. Stà haveva l'occhi lachrimati. » (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCIX, 97 : orig.).

[2] G. Gigli, *Diario Senese*, parte 2a, t. I, p. 105.

[3] *Arch. stor. ital.*, 1a s., t. II, pp. 452-453.

[4] Arch. d'Etat de Sienne, Delib. Balia, CCLXII, fol. 52 ; reg. orig.

[5] Arch. cit., Del. Balia, CCLXIII, fol. 4, reg. orig.

[6] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 12 août, Sienne : « Il card. Farnese e'l card. di Ferrara ambeduoi hanno cercho di venire a resedere qui..., et per uno ci è venuto il Pero et per l'altro il Cappello. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851, fol. 9 ; orig.).

[7] Le card. Mignanelli au card. del Monte, 1552, 23 août, Sienne (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 147-148 ; orig.). Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 1er novembre, Ferrare : « Il card. Farnese principalmente ne è andato in Francia per procurare lo stato di Siena in governo del duca Oratio, sua fratello, et a questo concorrono molti Sanesi et, fra li altri, Enea Piccolomini, l'arcivescovo di Siena et Mario Bandini. » (Mediceo, 2884 : orig.).

envoyé à Sienne son familier Cappello ; en retour de politesse, la République le fit saluer par un ambassadeur, Girolamo Malavolti[1]. Mais, sur l'entrefaite, les espérances du cardinal furent brusquement coupées.

Le 10 août 1552, Jules III nomma légat apostolique *a latere* Fabio Mignanelli, cardinal prêtre du titre de Saint-Silvestre, celui même que les Siennois avaient désigné au choix du Saint-Siège[2]. Par suite d'une attaque de goutte qui frappa le pape, l'expédition officielle des bulles fut retardée jusqu'au 13 août[3]. Au soir du 20 août, Mignanelli fit son entrée solennelle à Sienne, salué par M. de Termes, le duc de Somma, la seigneurie, le clergé, la noblesse et les capitaines. Il prit logis à l'abbaye de Saint-Vigile[4]. Le lendemain, la *Balia* lui offrit un présent de cinq cents écus d'or[5].

Le cardinal s'empressa d'informer M. de Termes de l'objet de sa légation : organiser un bon gouvernement dans la République, et garantir l'Etat contre tout danger de guerre en le mettant sous la protection du Saint-Siège, après que les Français auraient évacué la ville. C'était demander au roi de France d'abandonner les bénéfices de l'affaire au pape. Quant aux réformes que le légat disait qui étaient nécessaires dans le gouvernement de la cité, M. de Termes en convint d'abondance : il fallait porter remède à l'anarchie. Mais, sur le propos d'évacuation, le lieutenant refusa net, fit appel à l'autorité de son maître et n'accepta même pas d'en parler plus avant[6].

Cette petite discussion se déroula en formes courtoises. Moins polie fut l'intervention du cardinal Farnèse. Celui-ci ressentait vivement son échec et montrait une véritable fureur. Deux jours après l'arrivée de Mignanelli, Alexandre, le 22 août, annonça sa venue à Sienne[7]. De fait, le 5 sep-

[1] Le card. Farnèse à la *Balia*, 1552, 14 août, Gradoli (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXVII, 43 ; orig.).

[2] Le card. Mignanelli à la *Balia*, 1552, 10 août, Rome (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXVII, 21 ; orig.).

[3] Les ambassadeurs de Sienne à la *Balia*, 1552, 13 août, Rome (Arch. cit., Lett. alla Balia, CCXVII, 40 ; orig.).

[4] Le card. Mignanelli au card. del Monte, 1552, 23 août, Sienne (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 147-148 ; orig.). — Cf. Gigli, *Diario Senese*, parte 2a, t. II, p. 106.

[5] Arch. de Sienne, Delib. Balia, CCLXIII, fol. 82 ; reg. orig.

[6] Le card. Mignanelli au d. de Florence, 1552, 23 août, Sienne (Arch. de Florence, Mediceo, 3721, fol. 270 : orig.).

[7] Arch. de Sienne, Delib. Balia, CCLXIII, fol. 90 ; reg. orig.

tembre, l'aîné des Farnèse fit son entrée et descendit au palais Chigi [1]. L'entrevue des deux cardinaux fut sans aménité : aigrement, le cardinal Farnèse reprocha au légat de l'avoir desservi auprès de Jules III et de s'être emparé d'une charge qui à lui seul appartenait de droit [2].

Mignanelli reçut des Siennois un accueil enthousiaste : par sa venue, il légitimait en quelque sorte leur révolution [3]. Le légat se mit en peine de mériter l'affection de ce peuple léger. Nous verrons quels efforts il dépensa, de concert avec M. de Termes, pour établir dans la cité « un gouvernement durable » [4]. C'était un esprit modeste et un peu candide qui fut la dupe de ses compatriotes : « Dieu opère en eux », écrivait-il doucement [5]. Au reste, sa légation fut de courte durée. Le 1er octobre, Mignanelli reçut un bref de Jules III, qui le rappelait à Rome, des circonstances nouvelles ayant rendu sa mission inutile [6]. Le cardinal partit de Sienne, le 14 octobre 1552 : il n'y avait point, selon son espoir, restauré « les bonnes et vieilles lois » tombées en désuétude, mais il s'y était fait vénérer davantage, et il demeura, dans les heures tragiques de la vie siennoise, le meilleur, le seul « ami » et le plus désintéressé protecteur de l'ardente République toscane [7].

[1] Arch. de *loc. cit.*, fol. 116. — Pietro Lippi à Marguerite d'Autriche, 1552, 27 août, Florence : « El cavaliere Ugolino si è partito pochi di sono di qui, chiamato dal carle Farnese suo patrone, et andandosi a licentiare dal duca gli fù da S. S. detto tenere avviso chel carle veniva a Siena per dare qualche buona forma a quello stato. » (Arch. d'Etat de Naples. Carte Farnes., fascio 121, fasc. 1 ; orig.).

[2] Mignanelli au card. del Monte, 1552, 7 septembre. Sienne (Arch. Vatic., Principi, t. XX, fol. 183 ; orig.). L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 6 septembre, Sienne : « Fui col card. Farnese in molti ragionamenti : cognobbi haveva desiderio grandissimo di restare qui. e si doleva del Rmo legato che haveva fatto ogni opera con S. Stà in contrario. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851, fol. 26 ; orig.).

[3] La *Balia* de Sienne à Jules III, 1552, septembre (Arch. Vatic., Principi, t. XXI, fol. 146 ; orig.).

[4] Del Monte à P. Santa-Croce, 1552, 7 septembre, Rome (Arch. Vat., Borghèse, I, 31, fol. 4 ; reg. orig.).

[5] Mignanelli à del Monte, 1552, 31 août et 8 septembre, Sienne (Arch. Vat.. Principi, t. XX, fol. 149 et 154 ; orig.).

[6] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, II, fol. 34-35. — L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 1er octobre, Sienne (Mediceo, 1851, fol. 52; orig.). — Les ambassadeurs siennois au *Reggimento*, 1552, 1er octobre, Rome : « S. Stà ci disse che revocasse il Rmo legato et che le SS. VV. Ill. lo reputassero tutto a bene, e che haveva bisongno di servirsene qua dove che ancora potrà giovare a la fermezza e stabilimento del governo. » (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, I, 58 ; orig.).

[7] Arch. de Sienne, del Reggimento, II, fol. 65 ; reg. orig.). — Del Monte à

*
* *

Mignanelli cédait la place au cardinal de Ferrare, dont on annonçait la venue à Sienne.

Dès l'origine de cette entreprise, Hippolyte d'Este avait conçu le désir d'en être le chef. Le 1er août 1552, il envoya vers la République son secrétaire Pero, pour féliciter les Siennois de « l'œuvre très belle » qu'ils avaient accomplie et aussi pour leur faire sentir que, « protecteur » de France, il devenait en quelque sorte le maître de leur politique [1]. Mais il souhaitait une autorité plus précise et plus lucrative, qui lui permît d'exercer à Sienne le grand rôle dont il avait l'ambition. Pour l'obtenir, il usa d'une méthode fort adroite : au lieu de solliciter le pape, comme l'avait fait le cardinal Farnèse, il s'adressa au Roi et lui représenta, par l'intermédiaire des Guises, combien il était légitime que le « protecteur des affaires de France » fût appelé à diriger la « protection » de Sienne.

De fait, le 7 septembre, arrivait à Ferrare le maître des postes Zoppo, — celui-là même par qui la cour de France avait appris la révolte de Sienne —, lequel annonça au cardinal le dessein qu'avait formé Henri II de le choisir comme représentant de toute son autorité auprès de la République [2]. A cette nouvelle, Hippolyte, soit par vaine gloriole, soit par souci de ne pas irriter la jalousie du cardinal Farnèse, joua la comédie de l'indifférence : même, quelque temps après, il déclarait à l'archevêque Sauli, pour calmer la susceptibilité de Jules III, « qu'il lui déplaisait d'aller à Sienne, que cette charge lui était fastidieuse et qu'il ne l'avait acceptée que par l'expresse volonté du Roi » [3]. Discours puérils, dont tout

P. Santa-Croce, 1552, 20 octobre, Rome (Arch. Vat., Borghèse. I, 31, fol. 11 vo ; reg. orig.).

[1] Le card. de Ferrare à la *Balia*, 1552, 1er août, Ferrare (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXVI, 23 ; orig.). — Arch. cit., Delib. Balia, CCLXIII, fol. 36-37 ; reg. orig. — L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 12 août, Sienne (Mediceo, 1851, fol. 9 ; orig.).

[2] Fr. Babbi au d. de Florence, 1552, 8 septembre, Ferrare (Mediceo, 2884 ; orig.).

[3] L'arch. Sauli au card. del Monte, 1552, 2 novembre, Bologne : «... Mostrava S. S. Illma dispiacerli l'andar a Siena, parendole cura fastidiosa, et tanto più sopravenendoli a dosso la sospitione della guerra, et mostrò meco che come quasi sforzato dal Re havesse accettato questo peso. Ma V. S. Illma sa quel che le ne scrissi li mesi passati. » (Arch. Vat., Bologna, I, fol 58 ; orig.).

le monde savait l'hypocrisie. N'eût-elle pas été connue, que l'ambition jalouse du cardinal se fût manifestée par les intrigues, qu'employaient, à son profit, Hieronimo Dandino et Camillo Orsini, pour obtenir le rappel de Mignanelli, dont Hippolyte d'Este ne voulait point voir l'autorité voisine de la sienne dans la République [1].

Aux premiers jours d'octobre, le cardinal de Ferrare reçut les lettres du Roi qui le créaient son lieutenant général à Sienne, avec une provision de douze mille écus d'or et une garde de quatre mille cinq cents hommes de pied [2]. Hippolyte prépara son départ de Ferrare : ce n'était point petite besogne. Giovanni Placidi, que les Siennois avaient envoyé, le 29 septembre, résider comme ambassadeur auprès de la maison d'Este [3], transmit à ses concitoyens les désirs du cardinal quant au logement et aux honneurs : il s'agissait d'accueillir une *famiglia* de quatre cents personnes et un train à l'avenant [4]. Le 15 octobre, Hippolyte annonça officiellement sa venue au peuple de Sienne [5]. Le 22, il partit de Ferrare : « le cardinal, écrivait l'ambassadeur Placidi, emmène trois cents chevaux et plus de cent mulets et un si grand nombre de gentilshommes que prince quel qu'il soit ne pourrait avoir compagnie plus belle et plus nombreuse » [6].

Le voyage de Ferrare à Sienne fut d'une magnificence royale. A Bologne, le 23 octobre, toute la noblesse de Romagne vint saluer et accompagner le prélat [7]. Hippolyte prit la

[1] Fr. Babbi au d. de Florence. 1552. 23 octobre, Ferrare : « Il card. di Ferrara ha fatto tanto che ha fatto revocare il cardinale Mignanello di Siena, col mezzo del card. Dandino et del s^re Camillo Orsino, dove non sarebbe andato fin che si fusse stato lui. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; chiffre).

[2] Le card. de Ferrare à Bart. Cavalcanti, 1552, 8 octobre, Ferrare (G. Campori, *Diciotto lettere di B. Cavalcanti*, p. 30). — Tolomei et Borghesi au *Reggimento* de Sienne, 1552, 6 octobre, Ferrare : « Ci ha mostrato S. S. R^ma havere havuto adesso uno spaccio di Francia, il qual porta la resolutione de la venuta sua costa, e fra pochi giorni si metterà in camino e mandarà avanti un servitore suo perchè le sia assegnato alloggiamento buono e commodo, e in questo preme infinitamente perchè non haverà meno di 400 bocche. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, I, 90 ; orig.).

[3] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 29 septembre, Sienne (Mediceo, 1851, fol. 51 ; orig.).

[4] G. Placidi au *Reggimento*, 1552, 18 octobre, Ferrare, et 23 octobre, Cento (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, II, 55 et 97 ; orig.).

[5] Le card. de Ferrare au *Reggimento*, 1552, 15 octobre, Ferrare (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, II ; orig.).

[6] G. Placidi au *Reggimento*, 1552, 23 octobre, Cento (Arch. cit. et *loc. cit.*, II, 97 ; orig.).

[7] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1552, 28 octobre, Bologne (Ronchini, *Lettere di Bart. Cavalcanti*, p. 26).

route de Lucques et arriva à Florence, le 27 au soir [1]. Cosme de Médicis, pour qui c'était plaisir de voir aller à Sienne l'un de ses amis en qualité de gouverneur [2], sortit de la ville, ainsi que la duchesse, et le reçut avec des honneurs extraordinaires [3]. Le cardinal passa quatre jours pleins à Florence, choyé et adulé par son hôte malin, et il en partit, le 1er novembre au matin, accompagné de l'évêque de Cortone et d'Alexandre Strozzi, familiers de Cosme, qui le laissèrent à Poggibonsi [4].

Le même jour, 1er novembre 1552, Hippolyte d'Este, escorté de Suisses, fit son entrée solennelle dans la cité de Sienne. Tout le faste accoutumé de cette sorte de cérémonie y fut déployé [5]. Un poète même suspendit aux colonnes de la *loggia di mercanzia* une ode à la gloire de l'aigle blanc, armoirie du cardinal. Celui-ci prit logis au palais Petrucci, qu'il s'était fait réserver [6], tandis que sa *famiglia* se dispersait dans la cité. Hippolyte d'Este rassembla une Cour autour de lui : on y vit des hommes d'Etat, des juristes, des musiciens et des chanteurs [7].

Sans difficulté, M. de Termes avait cédé le pas au cardinal : il s'enferma désormais dans l'exercice de ses attributions militaires [8].

Dominique du Gabre, évêque de Lodève, revenu naguère de France, avec mission de diriger les affaires de Parme et de La Mirandole, durant l'absence d'Hippolyte, avait passé par Sienne, le 24 octobre, puis était allé s'établir à Ferrare [9].

[1] Ambrogio Nuti au *Reggimento*, 1552, 28 octobre, Florence (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, III, 35 : orig.).

[2] Le même, 1552, 24 septembre, Florence (Arch. et *loc. cit.*, I, 25 ; orig.).

[3] Le card. de Ferrare au d. de Ferrare, 1552, 29 octobre, Florence (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.).

[4] Le card. de Ferrare au d. de Florence, 1552, 1er novembre, Poggibonsi (Mediceo, 3721, fol. 364 ; orig.).

[5] Récit détaillé par Claudio Ariosti au d. de Ferrare, 1552, 2 novembre, Sienne (Arch. de Modène, Firenze ; orig.). Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1552, 2 novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 752, fascic. C ; orig.).

[6] G. Placidi au *Reggimento*, 1552, 10 octobre, Ferrare (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, II, 8 ; orig.).

[7] Parmi les musiciens, les comptes mentionnent Alessandro Grapella ; parmi les chanteurs, Filippo, Nicolà et Luseo Francesi, Ottaviano Padoano et Jacobo Savoino. (Arch. d'Etat de Modène, Comptes d'Hippolite d'Este à Sienne ; reg. orig.).

[8] Bart. Calvacanti à Octave Farnèse, 1552, 22 novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 752, fasc. C ; orig.). — Voy. liv. V.

[9] D. du Gabre à Octave Farnèse, 1552, 17 octobre, Ferrare : « J'arrivay hier

L'arrivée en Toscane du plus magnifique des représentants du Roi donnait à cette entreprise de « protection généreuse et pacifique » un lustre solennel.

*
* *

A Giulio Vieri qui l'entretenait de sa patrie, au mois de septembre 1552, le duc d'Urbin déclarait que « la paix de Sienne était nécessaire à toute l'Italie » et que tous les princes de la Péninsule se trouvaient liés au sort de cette république[1]. Parmi les potentats italiens, à vrai dire, un seul était en étroite dépendance des destinées de Sienne, le duc de Florence, et, par retour, l'attitude que prendrait Cosme de Médicis offrait, au regard de l'Etat voisin, une importance première.

Il est bien sûr que Cosme ressentit un grand déplaisir de la venue des Français en Toscane.

Depuis la chute, déjà ancienne, de la liberté florentine, le gouvernement royal comptait Florence parmi les villes hostiles. Les premiers ducs, Alexandre de Médicis, puis Cosme Ier, furent au propre des créatures de Charles-Quint, dont ils épousèrent fidèlement la politique. Au reste, Cosme était un homme remarquable, de formes infiniment courtoises, bon pour ses féaux, très lettré et l'un des plus fervents adorateurs des arts[2] ; en politique, son caractère et sa manière présentaient toutes les perfections du génie florentin, dont Machiavel a proposé la justification. Il offre, dans ses desseins, une suite, une précision et une prévoyance qui permettraient de le ranger, si l'on voulait oublier l'excès de

de la court, ayant trouvé Mons. le cardinal Farnèze delà le lac [d'Iseo]... Le Roy m'a renvoyé pour résider en ceste ville en l'absence de Mons. le cardinal de Ferrare... » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fasc. 11 ; orig.). — G. Placidi au *Reggimento*, 1552, 18 octobre, Ferrare : « Mons. di Lodeva, portator di questa, è personnagio molto stimato dal Re Chmo et mandata da S. Mtà perchè si fermi in questa città per li bisogni et facende di Parma et della Mirandola et altre, in assentia del Rmo cardinale. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, II, 55 ; orig.). — Arch. de Sienne, Delib. Reggimento, I, à la date du 24 octobre ; reg. orig.

[1] Giulio Vieri au Reggimento, 1552, 25 septembre, Urbin (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, I, 27 ; orig.).

[2] « El sor Fulvio Orsini predica della bontà, della grandezza, del modo del governo et del molto saper di V. Ea... » A Serristori au duc, 1548, 12 novembre, Rome (Mediceo, 3267, fol. 344 ; orig.). — F. Orsini avait passé par Florence, à son retour de Piémont.

sa duplicité et la bassesse de ses procédés[1], parmi les plus grands princes du XVIe siècle.

C'est après le traité de Crépy, en 1544, que Cosme envoya son premier ambassadeur à la cour de France, d'où il partit, au mois de juillet 1545, à la suite d'un conflit de préséance avec l'agent du duc de Ferrare. Ce rappel si prompt n'empêcha point le duc d'entretenir, d'ailleurs, des relations privées avec quelques personnes influentes de la Cour et de la diplomatie royales, et particulièrement avec sa cousine, Catherine de Médicis[2].

A l'avènement de Henri II, Cosme fit l'avance des premières politesses. Il adressa, le 25 avril 1547, à la nouvelle Reine une lettre curieuse : « Le feu Roi n'est plus ; Votre Majesté est Reine. Et s'il a plu au feu Roi de me tenir presque pour son ennemi particulier et de me contraindre à faire par nécessité des choses contraires à la parenté qui m'unit à Votre Majesté, la Majesté du nouveau Roi me pourra bien excuser, attendu qu'il est légitime à chacun de se défendre. »[3] L'évêque de Cortone, Jean-Baptiste Ricasoli, apporta aux jeunes souverains les félicitations de Florence[5]. A Rome même, le cardinal Salviati, fort lié avec les personnages français et dont un frère, le prieur Salviati, résidait à la Cour du Roi, tâchait de restaurer l'amitié ou du moins la confiance entre le duc et le Très Chrétien[6].

Par malheur, on vit bientôt que le règne de Henri II

[1] Entre autres moyens, il établit un service d'espionnage en dehors de tous scrupules. En annonçant l'arrivée d'un ambassadeur de Cosme, Bart. Sala écrivait, le 1er avril 1551, de Pise, au d. de Ferrare : « V. E. puo ben essere certa che il Babbi serà continuamente spia non solo delle cose publiche, ma di tutte quelle che potrà penetrare. » (Arch. de Modène, Firenze ; orig.). De fait, Babbi surprit jusqu'aux rêves nocturnes du duc de Ferrare.

[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I. — Lettres des cardinaux (Mediceo, 3718-3721 ; orig.).

[3] Cosme à Catherine de Médicis, 1547, 27 avril, cit. p. E. Palandri, *Les négociations entre la Toscane et la France* (Paris, 1908, in-8). pp. 48-49.

[4] A. Desjardins, III, *passim*.

[5] Le card. Salviati au d. de Florence, 1547, 25 juin, Formello (Arch. de Florence, Mediceo, 3718 ; orig.). Le même au même, 1547, 17 juillet, Gualdo : « Mentre sono stato a Roma ho persuaso di sorte allo imbasciatore del Re che è in corte et, per mezzo del priore, ad alcuni dei primi di quella corte di Francia, che se sarà loro creduto, certo sarà tenuto in quegli paesi gran conto di V. Ea, ne si dolranno o si maravigleranno ch'ella sia congiunta o serva del Imperatore, conoscendo gli oblighi ch'ella gli ha, ma si contenteranno ch'ella non aborrisca ne tema di loro... Questa cosa bisogna si governi con molta destreza. » (Mediceo, filza 611, fasc. 2 ; orig.).

[6] Saint-Mauris au prince d'Espagne, 1547, 20 novembre : « La Royne moderne

serait le règne des *fuorusciti*[1]. Le crédit grandissant des Strozzi et des bannis, ennemis furieux de Cosme, rendit plus froids les sentiments de celui-ci, encore que le cardinal du Bellay s'efforçât, à Rome, d'atténuer les renseignements fâcheux qui venaient de France et proposât longuement à l'ambassadeur florentin, Serristori, des moyens de raccommodement[2]. Au reste, le duc cachait mal son inquiétude au sujet des pratiques que menèrent, en 1547 et 1548, la diplomatie royale et celle des Farnèse, et il avisait l'Empereur du danger croissant que faisait courir à l'Italie les *grandezze di Francia*[3]. L'ambassadeur Ricasoli fut rappelé de la Cour, en 1548, et n'eut pas de successeur : sa mission avait été toute passive, celle d'un témoin plutôt que d'un négociateur. Cosme se trouvait soumis à Charles-Quint par une gratitude trop lourde pour qu'il pût jamais s'en dégager, et, d'autre part, l'influence des Strozzi, dont la haine agissait efficacement contre lui auprès du Roi, empêchait de négocier une entente sincère. Les rapports de Cosme avec la cour de France revêtirent alors une froide correction. Au mois d'août 1548, le duc envoya Giordano Orsini en Piémont, pour y saluer Henri II, venu d'outre-monts[7].

Un peu de chaleur reparut, en 1550. Cosme ayant acheté de l'Empereur la seigneurie de Piombino, Charles-Quint gardait et la terre et l'argent, de quoi résulta une brouille entre les deux alliés. Aussi, lorsque la reine Catherine mit au jour son troisième fils, en cette même année, Luigi Capponi vint-il complimenter Henri II, de la part du duc. Mais les soupçons, ranimés par la jactance des *fuorusciti*, gâtèrent ces germes de réconciliation, et Capponi fut rappelé, en 1551.

L'ambassade de Capponi avait coïncidé avec les préliminaires et le début de la guerre de Parme. Cette guerre inquiéta vivement le duc de Florence. Des liens particuliers

manda naguaires l'ambassadeur de Florence résidant ici et se doullust à lui jusques au boust que le duc de Florence eust faict défendre à tous ses subjects de non sortir hors de son païs pour le service d'aulcung prince sans sa permission et soubs la peine de la hart... » (Arch. Nat., K 1485, n° 112 ; orig. chiffré).

[1] Correspondance de Serristori, 1548-1549 (Mediceo, 3267-3268 ; orig.).

[2] W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. X, p. 180. Voy aussi G. Canestrini, *Legazioni di Averardo Serristori*, p. 186.

[3] Le card. de Ferrare au d. de Florence, 1548, 3 septembre, Pignerol (Arch. de Florence, Mediceo, 3719, fol. 151 : orig.).

d'amitié l'unissaient à Jules II, et, d'autre part, le voisinage des *fuorusciti,* qui combattaient à Parme et à La Mirandole, était, pour sa sûreté, une menace digne d'attention. Peut-être même aurait-il montré, dans ces circonstances, une attitude plus hostile, si l'influence du cardinal Farnèse, qu'il avait lui-même invité à Florence, pendant la crise, n'eût adouci ses sentiments [1].

En 1552, l'affaire de Sienne jeta soudain une ombre épaisse sur la politique de Cosme.

*
* *

Les cardinaux du parti français, auteurs premiers de la révolution de Sienne, entretenaient avec le duc de Florence des rapports anciens de courtoisie et d'obligeance. C'est par la voie des cardinaux que Cosme avait pu garder quelques intelligences à la cour de France. En même temps qu'ils conféraient à l'entreprise de Sienne un caractère pacifique, les cardinaux prirent donc souci de donner à Cosme tous les égards possibles. Mais, à vrai dire, il eût fallu, si l'on voulait plaire au duc, ne rien entreprendre de cette affaire.

Le 25 juillet 1552, à la veille même de la révolte, le cardinal de Tournon informa Cosme de la volonté du Roi de délivrer Sienne du joug des Espagnols et le pria de ne pas s'émouvoir des événements, mais plutôt de les considérer comme favorables à lui-même. Bien qu'il eût été averti depuis longtemps par les dépêches de ses agents, le duc se montra tout surpris de la brusque intervention des Français : aux avances polies de Tournon, il répondit par une lettre sèche, où paraissait le dépit de se trouver au dépourvu [2]. D'autre part le cardinal Farnèse, qui résidait alors à Valentano, dépêcha, le 31 juillet, un courrier au duc avec des assurances aimables : « Le Roi, disait-il, n'a d'autre dessein, en cette circonstance, que de gagner un peu de gloire par le

[1] L'év. de Fano à Jules III, 1551, 27 août, Augsburg (G. Kupke, *Nuntiaturberichte,* t. XII, p. 51).

[2] Le d. de Florence au card. de Tournon, 1552, 28 juillet, Florence : « A me certamente è stata cosa novissima quella che V. S. Illma et R^ma^ mi ha scritto per la lettera sua de 25 di questo che il Re suo habbia interpresa la liberatione delle cose di Siena. Et parmi, se questo è stato in parte fatto per beneficio di me et dello stato mio, come la mi scrive, che si fusse dovuto farmene in qualche modo conscio et partecipe. » (Arch. Vatic., Principi. t. XVII, fol. 75 ; copie XVIe s.).

secours donné aux affligés et la libération des opprimés. »[1] Cosme eût été discourtois à se montrer inquiet; il affirma sa confiance aux agents français en même temps que la pureté de ses propres intentions[2].

Avec les Siennois eux-mêmes, le duc, qui les méprisait profondément, joua une comédie plus solennelle. Le 28 juillet, les révoltés lui envoyèrent un ambassadeur, Calistro Cerini, pour lui communiquer leur allégresse et le prier de prendre parti contre les Espagnols[3]. Cosme répondit par les formules d'une amitié pompeuse qu'apporta à Sienne un ambassadeur extraordinaire, Hippolyte de Correggio[4]. Le 5 août, les Siennois donnèrent à celui-ci le titre de citoyen[5].

Sous ces apparences, la défiance du duc restait fort éveillée. L'évêque de Mirepoix, représentant de Henri II à

[1] Le card. Farnèse au d. de Florence, 1552, 31 juillet, Valentano (Arch. Vatic., Principi, t. XIV, fol. 296 : copie du XVIe s.). Le d. de Florence au card. Farnèse, 1552, 28 juillet, Florence (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 87, fasc. 3; orig.).

[2] Lanssac au card. Farnèse, 1552, 31 juillet, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 702, fasc. L; orig. italien). Le d. de Florence à Lanssac et à l'év. de Mirepoix, 1552, 30 juillet, Florence (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 86, fasc. 3; copie). — Les troupes de Cosme, appelées au secours des Espagnols, avaient dû se retirer d'une façon piteuse devant les Siennois révoltés. Pietro Lippi à Marguerite d'Autriche, 1552, 5 août, San Gimignano : « Saperà V. E. adunque come martedi fece otto giorni che fummo alli 26 di luglio, intendendo li Spagnoli di Siena che per il Sancse si facevano fanti, spedirono un huomo al duca di Fiorenza et un altro a Don Diego che si trovava in Roma, perchè provvedessino quel che bisognava per conservare quello stato a S. M^tà Cesarea. Il che inteso dal duca, fù spedito subito il s^or Otto da Montauto et il cap^no Menichino da Puggibonzi con la banda di fanti III C. et mandata in Siena, dove, non prima arrivata, si levò il rumore dal populo gridando : Libertà ! Libertà ! ammaza ! ammaza ! et da ogni banda ne furono morti et feriti alcuni, et se li Spagnoli non pigliavano partito di ritirarsi in la fortezza non ve ne restava testa: el medesimo sarebbe intervenuto a quelli del duca che poco dipoi vi si ritirorono anch'essi con molta difficultà. Le altre genti chel duca vi ha spinte, che sono circa VI M. fanti et trecento cavalli, non son passate Staggia, Colle et Puggibonzi. Da Don Diego fù spedito Ascanio della Cornia che haveva messo insieme alcuni fanti diverso Perugia, che non sono stati a tempo, perchè in Siena erano intrati circa tre mila fanti [Francesi] et bruciato porta nuova et gia impatronitisi di tutte le porte et del resto della città dalla fortezza infuora, laquale tutti questi giorni si è per li Senesi combattuta, et finalmente non vi havendo li Spagnoli ne vettovoglie ne monitioni, sono stati forzati abbandonarla... Don Diego si trova in Fiorenza tutto smarrito et molto mal veduto dal duca et peggio dal papa. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 121, fasc. 1 ; orig.).

[3] « ... Al duca del Fiorenza, al quale si conferisca tutto il successo et rallegrarsene con quella E^a, et pregarla che col suo amore et molto potere si contentì prestare ogni ajuto et favore per la conservatione della città et sua libertà, et per la restitutione del castello, nel quale si sono ritirati tutti li Spagnuoli. » (Arch. d'Etat de Sienne, Del. Balia, CCLXII, fol. 51 v° : reg. orig.).

[4] Le d. de Florence à la *Balia* de Sienne, 1552, 28 juillet, Florence (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXV, 62 : orig.).

[5] Arch. de Sienne, Delib. Balia, CCLXIII, fol. 34 v° : reg. orig.).

Rome, n'avait pu se tenir, en apprenant la révolte de Sienne, de déclarer que la République « aurait à se garder du duc de Florence comme du feu »[1]. Serristori transmit cette parole à son maître, et bientôt il y ajouta des renseignements très graves : la reine Catherine de Médicis instiguait l'entreprise de Sienne avec le dessein de l'étendre à Florence ; par le ministère de Roberto Strozzi, les *fuorusciti* florentins inspiraient les gestes de l'ambassadeur du Roi à Rome[2].

Cosme n'était pas homme à se déclarer effrontément : sa malignité se revêtit longtemps de douceur. Son premier effort fut pour entrer en négociation directe avec les Siennois et leur faire signer des capitulations que n'auraient point contrôlées les agents français. Mais Lanssac découvrit à temps la manœuvre, adressa une ferme semonce à la *Balia* et ordonna de confier au cardinal de Tournon le soin de l'affaire. Tournon signa, vers le 15 août 1552, au nom de la République, un traité qui réglait les rapports de voisinage avec le duc de Florence[3].

Puis, Cosme tenta d'endormir la vigilance des Français et des Siennois, assurant les uns et les autres de son grand amour, tandis que secrètement il provoquait les divisions dans la cité. Pendant plus d'une année, il allait maintenir et perfectionner cette politique toute de duplicité, dont les preuves montrent chez ce prince une extraordinaire faculté de mensonge. Sa politique, il la définissait lui-même, dans les premiers jours de la liberté de Sienne. « Nous croyons que plus nous dissimulerons nos sentiments au sujet de Sienne, en affectant l'indifférence ou la loyauté, plus les agents français s'endormiront et réduiront les provisions de la cité. »[4] Et à Charles-Quint il indiquait deux méthodes

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 28 juillet, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3271 ; orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 2 août, Rome : « Il mal animo della Regina di Francia et il desiderio ch'ella haveva si facessi l'impresa di Siena perchè si passassi poi a quella di Fiorenza, oltre che l'essere Ruberto Strozzi di continuo alli orecchi del ambasciator di Francia. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3271 ; orig.).

[3] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Balia, CCLXIII, fol. 2-20 ; reg. orig. — Carlo Massaini à la *Balia* 1552, 4 août, Rome (Arch. cit., Lettere alla Balia, CCXVI, 75 ; orig.). — Henri II à Cosme Ier, 1552, 23 septembre, Reims ; mal commenté p. A. Desjardins, III, 329.

[4] Cosme I à Pandolfini, 1552, 15 août, Florence : « Crediamo che quanto maggiormente Don Diego et noi andremo dissimulando queste cose di Siena et mostrando di non le curare molto ne havere animo di infestarlo, questi

pour recouvrer la ville révoltée : l'assaillir sur-le-champ avec des troupes considérables, ou bien dissimuler et profiter des disputes intestines qui renaîtraient assurément parmi ce peuple volage[1]. En même temps, le duc répandait, par ses agents, des bruits fâcheux sur l'état et le gouvernement de Sienne[2].

Pourtant, à écouter ses discours, les Siennois n'avaient point de meilleur ami. Lorsque Lanssac, rentrant en France, passa par Florence, le 18 août, Cosme lui promit de « collaborer à la liberté » de la République rajeunie[3]. « De la concorde, surtout de la concorde ! » conseillait le bon duc à l'ambassadeur résidant, Ambrogio Nuti, que les Siennois avaient envoyé à sa Cour[4]. Au fond, le Médicis guettait sa proie et préparait ses filets.

Ce lui fut sans doute un grand plaisir que de voir aller à Sienne, comme lieutenant du Roi, non un soldat, mais un cardinal, et, parmi les cardinaux, Hippolyte d'Este. Aux yeux des diplomates et des capitaines, Cosme n'était qu'un petit allié de Charles-Quint ; pour les humanistes, au contraire, pour les hommes de robe et de plume, pour les artistes, les lettrés et les mécènes, le duc de Florence fut le « prince » de son temps, potentat paré des titres éclatants d'une gloire affinée, dont on vantait, parmi tous les esprits cultivés, la libéralité et le goût. Sous ces lumières, se cachait la politique la plus basse. Mais cette politique, un préjugé favorable empêchait les idéologues ou les artistes de la voir[5]. Le cardinal de Ferrare était de ces aveugles

Aussi bien, les relations d'une excellente amitié unissaient depuis longtemps la famille d'Este à Cosme de Médicis. Les princes échangeaient ces petites grâces, souvent plus effi-

agenti Francesi habbino addormentarsi et fare minori le provisioni in quella città. » (Arch. de Florence, Carte Strozziane, 1ª serie, 72, fol. 12 ; orig.).

[1] Cosme I à Charles-Quint, 1552, 25 août, Florence, p. p. A. Desjardins, III, 325-326.

[2] C. Massaini au *Reggimento*, 1552, 23 septembre, Rome (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, I, 20 ; orig.).

[3] Cosme I à Pandolfini, 1552, 19 août, Florence, p. p. Desjardins, III, 324.

[4] Ambrogio Nuti au *Reggimento*, 1552, 21 septembre, Florence (Arch. de Sienne, Lettere al Regimento, I, 13 ; orig.). — Claudio Tolomei et Nic. Borghesi au *Reggimento*, 1552, 30 septembre, Florence (Arch. et *loc. cit.*, I, 52 ; orig.).

[5] Voy. Cl. Tolomei au d. de Florence, 1548, 12 avril, Padoue (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 386, fol. 174 ; orig.). — Cf. les paroles de Fulvio Orsini citées *supra*.

caces que les démonstrations solennelles. Hercule de Ferrare n'envoyait-il pas à Florence des ânes pour traîner, dans ses promenades, la duchesse, des arbustes destinés aux jardins Boboli, voire des fruits confits [1]?. Le cardinal Hippolyte lui-même avait mis en avant, dès l'année 1547, le projet d'un mariage entre la fille de Cosme et l'héritier de Ferrare [2].

Les espérances du duc de Florence ne furent point déçues [3]. A l'agent Ricasoli, son représentant, Hippolyte d'Este déclarait catégoriquement, le 2 décembre 1552 : « Je suis ici le premier ministre du Roi, et sans moi rien ne peut se faire; aussi, pour l'amour que je porte au duc de Florence, rien ne se fera-t-il qui lui soit hostile ou désagréable. » [4]

Telle était la situation de Sienne, quelques mois après sa libération. Contre le voisin ambitieux et retors, qui la convoitait et qui préparait avec une hâte secrète les armes de sa conquête, la République n'avait point de protection attentive : sa propre confiance dans l'amitié doucereuse du « tyran » de Florence et surtout les illusions naïves qui emplissaient l'esprit du brillant gouverneur, envoyé par Henri II, laissaient à l'ennemi tout loisir d'assurer, par d'habiles apprêts, sa victoire future [5].

*
* *

Une fois établis dans la République de Sienne, les Français ne pouvaient s'y maintenir contre l'avidité fatale du duc de Florence qu'en détruisant d'un coup les forces de celui-ci, par une prompte offensive. Jamais les circonstances ne

[1] Lettres du duc de Ferrare au d. de Florence, 1550-1551 (Mediceo, 2879; orig.).

[2] Le card. Salviati au d. de Florence, 1547, 11 octobre, Ferrare : « ... El card. di Ferrara mostra molto buona volontà verso il s^re duca di Firenze et, secondo che ci ha detto un huomo suo, desidera che si facessi parentado tra S. E^a et questo Illmo Duca. » (Mediceo. filza 611, fasc. 2; orig.).

[3] G. Placidi au *Reggimento* de Sienne, 1552. 18 octobre, Ferrare (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, II, 55; orig.).

[4] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 2 décembre, Sienne : « ... Il R^mo card^le disse : Io sono qui il primo ministro del Re, et senza me non s'ha da fare niente, e per l'amor che porto al duca di Fiorenza, non si farà cosa che le sia di danno o dispiacere. » (Mediceo, 1851, fol. 92; orig.).

[5] Sur les préparatifs militaires que fit le duc de Florence, dès 1552, on trouve des preuves dans les archives municipales de Toscane. Voy., par ex., les archives de San Gimignano (rôles de munitions et provisions portés à Florence).

s'offrirent aussi favorables, pour la conduite et l'achèvement de ce dessein, que pendant l'année 1553. Pourtant, par une bizarre rencontre des hommes et des événements, la chose ne fut pas même tentée.

L'hiver de 1552-1553 marque une des périodes les plus glorieuses de l'histoire de France. C'est alors aussi que prit une acuité nouvelle la rivalité des factions à la Cour de Henri II.

L'affaire de Sienne, survenue trois mois à peine après la signature de cette suspension d'armes que les pacifiques avaient tant appelée, fut un sujet de discordes entre les partis du Conseil. Montmorency ne se laissa convaincre ni par Lanssac, qui était rentré en France à la fin du mois d'août, ni par le cardinal Farnèse, arrivé à Châlons en novembre, ni même par les ambassadeurs de Sienne, dont Claudio Tolomei exprima les sentiments dans un si beau discours; le connétable n'estimait pas la gloire de cette entreprise et jugeait « sans aucun profit » les dépenses qu'on engageait en Toscane[1].

Sur ces entrefaites, se joua la glorieuse partie du siège de Metz. Pour en comprendre les conséquences, il faut imaginer toute l'Europe attentive et « suspendue », comme disent les agents italiens, aux phases du grand duel qui se passait en Lorraine. Et particulièrement, de France et d'Italie, les regards se dirigeaient avec angoisse vers la cité, où se trouvaient, enfermés avec Guise, tous les capitaines et vrais fauteurs de guerre, Horace Farnèse, Piero Strozzi, Alphonse d'Este, Tomaso del Vecchio. Les bruits de Metz eurent une résonance profonde et lointaine. Chaque jour, pendant deux mois, des courriers haletants apportèrent à la Cour des nouvelles d'héroïsmes. C'était Piero Strozzi qui montrait son « extrême bravoure » dans une sortie où il tuait cinq cents Impériaux[2]; c'étaient les « preuves merveilleuses » du duc Horace et de M. d'Anguien[3]; c'était le duc

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 24 décembre, Compiègne (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 71 v°; orig.).

[2] Cl. Tolomei et Nic. Borghesi au *Reggimento* de Sienne, 1552, 16 novembre, Bessé : « Il s^or Piero Strozzi ha fatto a Metz questa estrema bravura : è intrato dentro nel esercito dell' Imperatore et vi ha ammazzati più di cinquecento soldati, et egli si salvò con perdita solamente di otto dei suoi che in tutto erano circa a 300. » (Arch. d'État de Sienne, Lettere al Reggimento, V, 4; orig.).

[3] Les mêmes, 1552, 27 novembre, Paris (Arch. cit., Lettere al Reggimento, V, 93; orig.).

de Guise qui annonçait être prêt pour huit mois de siège[1]. Enfin, ce fut le triomphe et la libération : l'agent de Strozzi, Tomaso del Vecchio, apporta au Roi, le 7 janvier, le message de la victoire définitive[2].

Metz ne fut pas seulement une victoire nationale, ce fut aussi la victoire d'un parti, celui des Guises, des *fuorusciti*, de tous les hommes de guerre. Les Lorrains avaient eu conscience que là se jouait leur fortune : ils s'étaient serrés autour de leur chef, qu'appuyait encore Diane de Poitiers[3]. Sans doute, Montmorency n'aurait point commis le crime de sacrifier la victoire à ses rancunes, mais il est certain qu'on lui reprocha son manque de zèle à approvisionner et à munir les assiégés. Le biographe de Strozzi raconte même que, sur l'ordre de François de Guise, Piero, quittant la ville, s'en vint trouver le Roi et protester avec indignation contre la négligence du connétable[4]. Ce grand triomphe de Metz, — la plus grande victoire française du XVIe siècle —, provoqua dans l'esprit du « premier conseiller » un dépit qu'il ne sut pas cacher. Lorsque les vainqueurs de Metz rentrèrent à la Cour, dans les premiers jours de février 1553, et que Henri II laissa éclater la force de sa gratitude envers eux, on vit Montmorency faire « chère froide et maigre »[5].

A ne considérer que sa propre fortune, le connétable avait raison de s'attrister. Guise devint le « dieu » du royaume. « Il n'est personne de ceux qui furent à Metz, écrivait l'ambassadeur de Mantoue, qui ne prône la courtoisie

[1] Les mêmes, 1552, 3 décembre, Paris : « Il duca di Ghisa ha fatto intendere al Re che non dubbiti per otto mesi di cosa alcuna. » (Arch. cit., Lett. al Reggimento, VI, 56 ; orig.).

[2] Les mêmes, 1553, 7 janvier, Paris : « Venne in quel punto un M. Tommaso del Vecchio, gentilhomo molto honorato, da Metz, il quale di nuovo era venuto per confermare la partita del Imperatore et che era diloggiato di notte senza toccar tamburi et haveva lassato molte bagaglie del campo et tutti i morti insepulti, et per dirla brevemente in modo di fuga. » (Arch. cit., Lett. al Reggimento, X, 46 ; orig.). — Le card. de Lorraine au d. de Ferrare, 1553, 7 janvier, Paris : « Je ne me puis tenir vous dire, Monsieur, que vostre filz a acquis là dedans tel bruict et réputation pour sa diligence, vigilance et dextérité qu'il se rend immortel. » (Arch. d'Etat de Modène, cardinali, Loreno ; orig.).

[3] *Mémoires-journaux de Guise*, pp. 71, 72, 105, 160.

[4] *Vita di Pietro Strozzi* (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 4824, fol. 36). — Cf. J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 9 février, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[5] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1553, 9 février, Paris : « S. M^tà fece gran buona chiera a tutti quei che venivano da Mes et in particolare al s^or Pietro Strozzi, al quale però il contestabile ne fece poca et ben fredda et magra. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

et le bon gouvernement de Monsieur de Guise, en sorte qu'il est adoré aujourd'hui par tout ce royaume. »[1]

La gloire de Metz appelait des suites italiennes. « Sa Majesté, écrit Santa-Croce le 10 février 1553, est toujours en compagnie de Monsieur de Guise et des autres seigneurs qui sont arrivés de Metz. D'où il résulte que le Roi Très Chrétien est tourné complètement vers les choses d'Italie. »[2]

Au reste, dans la Péninsule, l'allégresse se répandit parmi tous les agents et fauteurs de la politique française. Les lettres de Dominique du Gabre nous rendent l'écho de cet enthousiasme. « Monseigneur de Guise, écrit-il le 9 janvier 1553, a acquis une réputation et louange immortelle. J'en ay advertiz par deça tous voz serviteurs en Toscanne et en Lombardie, qui doibvent en rendre grâce à Dieu et faire les allégresses que méritent tant de prospérités que Dieu vous donne. Je vous asseure bien, sire, que c'est ung plaisir de veoir en ce pays les affections de ceulx qui sont partialz, car ceulx qui sont de vostre cousté font maintenant tant de feste et de joye qu'il semble que vous ayez gaigné tout le monde, et les pauvres Impériaulx sont sy abattuz qu'ils n'osent se monstrer en place[3]. »

La nouvelle du triomphe de Metz parvint à Sienne, le 9 janvier, et y fut reçue avec exaltation[4].

*
* *

Le début de l'année 1553 offre, en ce qui touche la politique italienne de Henri II et particulièrement la « protection » de Sienne, une grande confusion. La cause en est dans la contrariété bizarre des poussées et des influences. La victoire de Metz donnait aux ambitions de tous les hommes de guerre un excitant de force singulière : les énergies belliqueuses s'orientèrent sans tarder vers l'Italie,

[1] Hercule Strozzi au d. de Mantoue, 1553, 17 février, Paris : « Non c'è niuno de quelli che sono stati in Mes che non predicano della cortesia et bon governo di esso Mons. de Guisa, di modo che hora è adorato per tutto questo regno. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 10 février, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 93 v°; orig.).

[3] Publ. p. A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, p. 7. Nous avons corrigé les erreurs de datation commises par M. Vitalis, qui n'a pas remarqué l'emploi par du Gabre du style de Pâques.

[4] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento, 3, fol. 30 ; reg. orig.

vers Sienne. Mais il se trouvait que les chefs de ce parti de guerre, les Guises, étaient unis par le sang et par des alliances étroites à Hippolyte d'Este, gouverneur de Sienne, lequel ne voulait point d'un conflit avec le duc de Florence. Les Lorrains durent arrêter leur propre élan, pour ne pas contrarier les désirs du cardinal de Ferrare, leur oncle. Les *fuorusciti*, eux, n'avaient aucune raison de se laisser entraver par un cardinal, qui était depuis longtemps l'ennemi des Strozzi : ils ne tardèrent pas à l'accuser de complaisance envers le « tyran » Médicis, tandis que les Siennois, émus par leurs propres soupçons et par les avis du dehors, perdaient confiance en leur gouverneur. Il se produit alors un divorce des *fuorusciti* d'avec les Guises, et ceux-ci, par une singulière rencontre, deviennent, en l'année 1553, les prôneurs de la paix italienne. Comme pour achever ce mouvement, Montmorency s'érigea en protecteur ardent des bannis florentins.

Quelles promesses, pourtant, d'équipées et de victoires, dans la Péninsule, cette année 1553 ne semblait-elle pas offrir, en s'ouvrant ! Les prétextes ne manquaient pas pour déclarer la guerre à Cosme de Médicis. Personne, sinon le cardinal de Ferrare, ne fondait plus de sécurité sur les discours lénitifs de l'usurpateur de Florence. On savait bien que s'il « avoit faict jusques icy l'honeste et le gratieux à l'endroit des serviteurs du Roi, il avoit délibéré de le faire ainsy jusques à ce qu'il se veist plus fort et l'armée impériale comparoystre, et que alors il se déclareroit à *spade tracte* ». Et si les troupes espagnoles tentaient maintenant de rouvrir les hostilités dans le comté de Sienne, de nombreuses gens pensaient que c'était pour « l'envye de complaire au dict duc ». L'évêque de Mirepoix, ambassadeur de France à Rome, annonçait qu'une expédition, venue de Naples, menaçerait bientôt la République[2]. Les cardinaux impériaux, comme Burgos, affirmaient dans la Curie, que Cosme prenait parti pour l'Empereur contre le Roi[3]. Enfin, on accusait le duc d'avoir violé les capitulations qu'il avait signées, au mois d'août 1552, avec le cardinal de Tournon.

[1] D. du Gabre au Roi, 1553, 5 janvier, Ferrare, p. p. VITALIS, *op. cit.*, pp. 5-6.

[2] Carlo Massaini au *Reggimento*, 1552, 1er décembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, VI, 34; orig.).

[3] Le même, 1553, 4 février, Rome (Arch. et *loc. cit.*, XIII, 26; orig.).

Au surplus, il n'observait point la neutralité promise[1].

Ces bruits excitent les passions et provoquent un mouvement de l'opinion publique, à la Cour de Henri II, contre Cosme de Médicis. Dès les premiers jours de janvier 1553, le Roi montre le désir d'envoyer en Italie Piero Strozzi, dont la conduite héroïque à Metz a rehaussé le crédit : on se sert de lui comme d'un épouvantail pour effrayer le duc. « Ils pensent, par le moyen de Strozzi, donner beaucoup de mal au duc, écrit Santa-Croce, et si la guerre de Sienne est poussée plus avant, ils mettront aussi en jeu l'Etat de Florence[2]. » On se flatte de l'espoir que l'échec retentissant de Charles-Quint forcera Cosme de « retirer ses cornes »[3].

A Sienne même, la situation se modifiait. Deux semaines après la venue d'Hippolyte d'Este, étaient arrivés, pour s'établir dans la cité et le comté, en prévision d'une offensive des Espagnols, cinq colonels et une cinquantaine de capitaines, envoyés par le Roi, — tous Italiens, troupe compacte d'aventuriers et de conspirateurs qui servaient la politique française dans la Péninsule, Florentins, Bolonais, Corses, Napolitains, Calabrais, Pérugins, Romains, parmi lesquels des *fuorusciti* célèbres, les Bentivogli, les Fregosi, les Orsini, à qui se joignirent bientôt les Carafa[4]. Ces hommes apportaient le goût de la bataille et la haine du duc de Florence. Dans la République siennoise, au centre des intérêts italiens, la politique d'Hippolyte d'Este, — celle des grands cardinaux —, devait bien vite s'opposer à l'action simple et violente du parti militaire, qu'animaient les passions des bannis florentins[5].

Le 9 février 1553, Cosme de Médicis, soucieux de plaire à l'Empereur, dont les troupes s'emparaient alors de quelques villes du comté de Sienne, rappela l'ambassadeur Leone Ricasoli, qu'il avait accrédité auprès de la Répu-

[1] E. Palandri, *Les négociations entre la Toscane et la France*, pp. 75-78.

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 9 janvier. Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 81 v°; orig.).

[3] Le même, 1553, 12 janvier, Paris (Arch. et *loc. cit.*, fol. 84; orig.).

[4] Jérôme de Pise arriva, le 15 novembre 1552, avec mission de prendre le commandement militaire, pendant les absences de M. Termes ; le 17, arrivèrent Cornelio Bentivoglio et son frère Antonio Galeazzo Bentivoglio : le 18, Jehan de Turin et, peu après, le colonel Chiaramonte. Claudio Ariosti au d. de Ferrare, 1552, 18 novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Modène, Firenze ; orig.). — Sozzini, dans son *Diario*, p 94, place au mois de janvier 1553, par erreur, l'arrivée de ces capitaines.

[5] Voici l'Etat des troupes, chargées de protéger la République de Sienne, en

blique, six mois avant[1]. « J'ai estimé, écrivit-il au *Reggimento*, qu'il était mieux de rappeler mon ambassadeur, non qu'ait diminué en moi la volonté de favoriser le maintien de votre liberté, mais parce que les événements se sont réduits de telle sorte qu'ils ne me permettent plus de faire ce que je désirerais pour le bien commun[2]. » La République rappela aussitôt son ambassadeur de Florence, Ambrogio Nuti[3]. Les Siennois ne se trompèrent point sur la signification de cet acte. Ils savaient qu'hésitant à se déclarer lui-même, parce qu'il ne sentait pas ses forces suffisantes pour vaincre, Cosme inspirait les opérations de l'armée espagnole que commandait son beau-frère, Pietro de Toledo. Précisément, celui-ci mourut à Florence, en février 1553 ; son fils, don Garcia, prit le commandement de l'armée impériale en Toscane[4].

En de telles circonstances, c'était folie de ne point déclarer la guerre au duc de Florence et de séparer sa cause

décembre 1552, envoyé par Cl. Ariosti au d. de Ferrare, 1552, 6 décembre, Sienne :

A Sienne.		Dans le Comté.		Sous Orbetello.	
Duc de Somma. . . .	200	Jehan de Turin à *Montalcino*	150	Clemente della Cervara.	200
Francesco Orsini . . .	200	Chiaramonte à *Massa*.	150	Mario Santa Fiore. . .	250
Aldo Conte.	200	Corn. Bentivoglio à *Grosseto*	150	Copauccio	150
Claudio da Spoleti. . .	150	Enrico Corso à *Grosseto*.	100	Luccio Savelli	150
Aversa da Stabio . . .	200	Vincenzo Tadei à *Censano*	150	Nuncio della Mirandola.	150
Pompeo da Castello. .	150	Bernardo Corso à *S. Quirico*	100	Angello da Camerino .	100
Cavalliere da Nepi. . .	200	Moretto Calabrese à *Radicofani*	100	Pietro Antonio Corso .	160
Conte Leonetto. . . .	200	Bartolomeo da Pesaro à *Cella*	80	Vignuola a *Castion*. .	50
Vincenzo di Monte . .	200	Averardo à *Chiusi*. .	150	(Arch. de Modène, Firenze ; orig.).	
Malherba Orsini . . .	200	Joachino à *Sarteano* .	100		
		Castello Ottieri et *Montorio*	100		

[1] Cosme Ier au *Reggimento*, 1553, 9 février, Florence : « Attesa la sinistra qualità de' tempi, mi è parso necessario revocare d'apresso VV. SS. l'ambasciatore mio. » (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XIII, 79; orig.).

[2] Cosme Ier au *Reggimento* de Sienne, 1553, 14 février, Florence (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XIV, 26 ; orig.).

[3] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, 3, fol. 134 v°; orig. — Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1553, 18 février, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2; orig.).

[4] Carlo Massaini au *Reggimento* de Sienne, 1553, 25 février, Rome : « È venuta nova de la morte del vice re, laquale è judicata molto a proposito de la citta et se dice qua che la Vergine fa segni evidenti contra quelli che hostilmente vanno contra la sua città. » (Arch d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XV, 15; orig.). — Hippolyte d'Este envoya au d. de Florence de chaudes condoléances, au sujet de la mort du vice-roi. Le card. de Ferrare à Come Ier, 1553, 27 février, Sienne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3721, fol. 47; orig.).

de celle des Espagnols, qui travaillaient pour lui. Attendre plus longtemps, c'était lui donner tout loisir de préparer ses armes. On ne pouvait atteindre efficacement les Impériaux en Toscane et assurer l'indépendance de Sienne qu'en portant l'offensive sur le point vulnérable, sur l'Etat de Florence.

De la nécessité de cette action rapide et vive, personne du parti français ne doutait plus, hormis le seul chef qui pouvait en décider, Hippolyte d'Este. Sous l'excitation de la victoire de Metz, une fièvre belliqueuse possédait tous les agents du Roi dans la Péninsule. « Je vous supplie, Monseigneur, écrivait du Gabre au connétable, resolvez-vous à finir cette guerre en Italie où elle a commencé, et l'esloigner de la maison du Roy qui est la France, ne laissant de là que quelque moyenne force pour ne faire que se déffendre et résister aux correries des Bourguignons ; car, si vous envoyez armée en Italie, l'Empereur sera contrainct y tourner toutes ses forces et, voyant l'Allemagne en tel désordre qu'on dit, il ne s'en pourra guère prévaloir ny faire armée d'importance pour vous assaillir là. Et toute l'Italie ne scauroit trouver que bon et grandement louable et tenir le Roy pour tout excusé de voir qu'il envoyera armée par deça pour si honneste occasion qu'est la liberté de Sienne; et sy le duc de Florence vous a donné juste occasion de vous douloir de luy et de luy bailler une bonne venue, je vous respondz qu'il est fort aisé de luy faire beaucoup de mal. Vous n'aurez aussi jamais, par aventure, plus belle occasion d'estre maistre de la mer ny occasion plus à propos de vous impatronir de la Toscane qui vous seroit plus facille que le royaume de Naples. Et sy vous ne faictes bien tost armée, j'ay peur que vous perdiez les amis du Roy et la réputation et tout ce que vous avez despendu pour l'acquérir en ceste Italie, où vous n'avez jusques icy rien faict que pour aultruy : et maintenant est le temps d'en tirer le profit pour le Roi[1]. »

Cette hymne à la « guerre italique » était, au fond, plein de sagesse : puisque l'on voulait conquérir l'Italie, il fallait profiter du triomphe de Metz et se résoudre vite, dans une occasion incomparable.

[1] D. du Gabre à Montmorency, 1553, 26-28 février, Ferrare, publ. p. A. Vitalis, *Correspondance de Dom. du Gabre*, pp. 15-16.

La cour de France se montrait favorable à une telle entreprise. Le bruit courut que le duc de Guise allait partir pour l'Italie et prendre la direction de la guerre de Toscane. Ce fut, à cette nouvelle, un frémissement dans la Péninsule. « Sire, écrit le trésorier de Ferrare, nous sommes tous attendant en grande dévotion la résolution que Votre Majesté aura prise sur les affaires d'Italie. La venue de Monsieur de Guise est fort désirée de tous voz serviteurs, mais qu'il vienne bien accompaigné[1]. »

Quelques hésitations, il est vrai, paraissent d'abord dans l'esprit de Henri II sur le choix de la conquête à faire. Bien que les chefs, réunis à Chiogga, en juillet 1552, eussent écarté le dessein d'une entreprise contre Naples, ce projet hanta la pensée du Roi jusqu'à l'issue du siège de Metz[2] : c'est à ce moment qu'il résolut de donner à l'un de ses fils le nom de « Monsieur d'Anjou », en souvenir de la maison qui avait été souveraine de l'Italie méridionale[3]. Mais bientôt ces hésitations cèdent à la pression des hommes de guerre, revenus de Lorraine : dès lors, tout l'intérêt de la Cour se porte vers la Toscane, vers cette république de Sienne, que déjà les *fuorusciti* florentins couvrent d'une affection jalouse[4]. Toutes les forces de guerre sont tendues, comme pour lancer le feu dans l'Italie centrale.

Pourtant, aucun choc nouveau ne se produit. La période de franche hostilité, entre Cosme de Médicis et le roi de France, ne commencera qu'un an plus tard. Cette prorogation, à quoi la République devra sa perte, fut l'œuvre du cardinal de Ferrare. Le 12 février 1553, à l'heure même où il apprenait que le duc de Florence rappelait son ambassadeur de Sienne, Hippolyte d'Este écrivait à Cosme : « Je vous assure que, tant que je resterai au service du Roi, Votre Excellence ne verra jamais en cette République d'autre soin que celui de conserver sa liberté, et, pour que Votre Excellence en soit mieux informée et satisfaite, je

[1] A. Vitalis, *op. cit.*, pp. 20-21.

[2] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1552, 7 septembre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse I, 31, fol. 5; reg. orig.). — P. Santa-Croce à Del Monte, 1552, 2 novembre, Reims (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 49; orig.).

[3] P. Santa-Croce à Del Monte, 1552, 25 octobre, Reims (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 71 v°; orig.).

[4] Le même, 1553, 16 mars, Paris; 26 mars, Poissy; 20 avril, Poissy (Arch. cit., fol. 105-136 ; orig.).

veux qu'elle conserve cette lettre comme témoignage de la vérité et obligation de ma conscience[1]. » C'était promettre au duc de le laisser se préparer en paix et d'attendre l'heure qu'il voudrait choisir pour combattre. Etrange aveuglement, qu'on jugerait comme une trahison, si l'on ne connaissait la fatuité naïve de ce cardinal magnifique.

En conséquence de l'attitude d'Hippolyte d'Este, les intrigues politiques, pendant l'année 1553, s'enchevêtreront dans une complexité extraordinaire : les *fuorusciti*, les Guises, Montmorency, les cardinaux, le duc de Ferrare, le pape mêleront leurs combinaisons, pour aboutir enfin à la grande guerre de Toscane.

[1] Le card. de Ferrare à Cosme Ier, 1553, 12 février, Sienne : « L'assicuro che mentre io sarò a servitio di S. Mtà, la non vedrà mai che si procuri altro che la conservatione de la libertà di questa republica, et per maggior chiarezza et satisfattione sua, voglio che questa lettera restì appresso di lei per testimonio de la verità et per obligo de la mente mia. Ben mi rincresce che volendo la Etia vostra rivocare esso suo ambasciatore, non habbia cio fatto sotto altro colore. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3721, fol. 479 ; orig.).

CHAPITRE II

HIPPOLYTE D'ESTE ET LE DUC DE FLORENCE

Au lieu du duc de Guise, qu'attendaient les agents du Roi en Italie[1], ce fut Piero Strozzi qui partit, au printemps de 1553, pour la Péninsule.

Dès le mois de janvier, nous l'avons dit, Henri II avait montré le désir de charger Piero d'une mission au delà des Alpes. A ce projet le connétable s'opposa vivement d'abord, assuré que Strozzi apporterait dans les affaires d'outre-monts de nouveaux ferments de guerre ; puis soudain, au début de mars, Montmorency se dédit, soutint que l'envoi du chef des *fuorusciti* était nécessaire et qu'il le fallait dépêcher sans délai[2]. Les motifs de cette volte-face ne sont guère obscurs : empêcher le départ du duc de Guise lui-même, en lui substituant Strozzi, jouer un mauvais tour au cardinal de Ferrare, qui se verrait en quelque sorte inspecté par l'homme qu'il détestait le plus au monde, enfin gagner à ce coup la sympathie des *fuorusciti* qui ne manqueraient point d'entrer en conflit avec Hippolyte d'Este, et partant se sépareraient des Guises. Entre le mois de janvier et le mois de mars 1553, une révolution s'était produite dans l'ordre des factions de la Cour.

Piero Strozzi reçut ses instructions, le 30 mars, et partit de Saint-Germain, le 3 avril[3]. Des agents assurèrent qu'il

[1] Carlo Massaini au *Reggimento* de Sienne, 1553, 3 avril, Rome : « Ieri ritornò di Francia Georgio Palliano, agente del duca Oratio, et portò che verrà Mons. da Gisa con grosso exercito. » Le même, 5 avril : « Verrà in Italia Mons. de Gisa con li paladini di Messa. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XVII, 50 et 55 ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 10 mars, Paris : « Il contestabile che era contrario al mandar il s^or^ Pietro Strozzi in Italia, par hora che vi inclini tanto che vuole che vi venghi in ogni modo. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[3] Henri II au d. de Ferrare, 1553, 30 mars, Saint-Germain (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

emportait autorisation du Roi pour dépenser trois cent mille écus[1]. Par Lyon, la Suisse, Brescia et la Vénétie, Piero arriva à Parme, le 15 avril ; là il conféra avec les Farnèse, puis il se rendit à La Mirandole. Le 19 avril, il était à Ferrare ; ensuite, il partit pour Venise[2]. Le 2 mai, il était de retour à Lyon et, le 6 de ce mois, il rentrait à Saint-Germain[3]. En Italie, Piero avait rencontré son frère Roberto Strozzi, le banquier, en compagnie duquel il avait négocié et levé des troupes, durant la plus grande partie de son séjour en Emilie et Vénétie[4].

Le voyage du chef des *fuorusciti* avait été très bref. Ce fut assez, néanmoins, pour mettre l'Italie en rumeur.

Henri II avait chargé Strozzi, en l'envoyant outre-monts, de lever des troupes, de faire une enquête discrète sur les affaires de Sienne, enfin de régler avec le duc de Ferrare quelques différends touchant un projet de ligue élaboré et proposé par Dominique du Gabre[5].

Sur l'entreprise de Sienne, la mauvaise humeur de Montmorency se montrait de plus en plus. En terme acerbes, le connétable représentait à son maître combien était coûteux et vain le gouvernement du cardinal de Ferrare. Le bilan de cette affaire n'offrait aucun profit. Bien qu'ils se fussent engagés à ne pas dépenser plus de vingt mille écus le mois, Hippolyte d'Este et M. de Termes avaient grevé le Trésor, seulement pour les trois premiers mois de 1553, d'un passif de trois cent soixante mille écus. Aussi, Montmorency déclarait-il « qu'avec l'argent dépensé à Sienne, par la sottise du cardinal de Ferrare, on aurait pu élargir et fortifier les conquêtes de Piémont ». Le Roi lui-même s'était

[1] C. Massaini au *Reggimento*, 1553, 22 avril, Rome (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XVIII, 29 ; orig.).

[2] Fr. Babbi au d. de Florence, 1553, avril, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2884 ; orig.). Fab. Ferrero au même, 1553, 15-22 avril, Milan (Mediceo, 3105, fol. 137-149 ; orig.). L'arch. Sauli au card. del Monte, 1553, 15 avril, Bologne (Arch. Vatic., Bologna, I, fol. 115 ; orig.). On. Camaiani au card. del Monte, 1553, 19 avril, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 564 ; orig.).

[3] Le card. de Saint-George à Del Monte, 1553, 4 mai, Lyon (Arch. Vatic., Fiandra, I, fol. 223 ; orig.). P. Santa-Croce à Del Monte, 1553, 7 mai, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 153 ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1553, 17 avril, Rome (Mediceo, 3272, fol. 60 ; orig.). H. Dandino au card. del Monte, 1553, 22 avril, Bologne (Arch. Vatic., Fiandra, I, fol. 1 ; orig.).

[5] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, avril (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 110 et sqq. ; orig.).

ému d'une telle incurie, et, en séance du Conseil des Affaires, il exprima, un jour, son mécontentement[1]. C'est de cette dépense que Strozzi avait reçu ordre de s'enquérir auprès du trésorier des armées de France à Ferrare, Dominique du Gabre.

Il est probable que l'évêque de Lodève, sur ce sujet et sur d'autres plus périlleux, professa une opinion défavorable à Hippolyte d'Este. Du Gabre, en effet, avant même qu'arrivât le chef des *fuorusciti*, jugeait et condamnait la politique du cardinal de Ferrare, accusant celui-ci de « n'avoir rien entendu au manège des choses de Toscane et de s'être laissé duper par le duc de Florence »[2]. Strozzi était tout porté, par ses passions, à recueillir des doléances qui incriminaient ensemble ses deux ennemis, Cosme de Médicis et Hippolyte d'Este.

Au reste, Piero n'étant pas allé à Sienne, n'avait pas irrité la susceptibilité du cardinal. Charles de Guise s'était empressé, aussitôt connu l'envoi de Strozzi en Italie, de prévenir toute blessure d'amour-propre dans l'esprit d'Hippolyte : mais celui-ci avait répondu qu'il était disposé à recevoir le chef des *fuorusciti*, s'il plaisait au Roi de l'établir à Sienne même avec une autorité quelconque[3]. A vrai dire, cette réponse couvrait la réelle inquiétude du cardinal : dans le même temps, par l'intermédiaire de M. de Termes, Hippolyte faisait savoir à Henri II que « le séjour de Strozzi en Italie était inopportun et risquait d'amener une scission irréparable entre les Siennois et le duc de Florence »[4].

[1] Camaiani au card. del Monte, 1553, 7 mars, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 517 ; orig.). — P. Santa-Croce à Del Monte, 1553, 20 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 132 ; orig.).

[2] F. Babbi au d. de Florence, 10 avril, Ferrare : « Il vescovo di Lodeva va dicendo molto male del card. di Ferrara, mostrando che non habbi punto inteso il maneggio delle cose di quella guerra et che se Mons. di Termes fussi stato solo a governare, che le cose di quello stato non sarebbono redutte nel termine che li si trovano di presente, imputandolo che habbi troppo creduto a V. E. della quale dice che mai si doveva fidare. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2885 ; orig.).

[3] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 13 avril, Sienne : « Venendo a quel che V. E. disse ad esso Preposto sopra quanto Mons. R^mo di Lorena l'havea ricercato afare d'intendere da me, cioè se mi contenterei di veder il s^r Piero Strozzi a queste bande, non posso certo senon maravigliarmi assai di così fatto dubbio, non sapendo io veder per qual causa non si habbia fermamente a credere che io sia per vedere volentieri il s^r detto presso di me. » (Arch. d'Etat de Modène, Ippolito II ; orig.).

[4] F. Ferrero au d. de Florence, 1553, 1er mai, Milan : « ... Intercette certe lettere di M. di Thernes a M. di Brissach et lettere al re di Francia, con

De fait, Cosme tira occasion de la venue de Piero Strozzi en Italie pour accentuer son hostilité contre la politique française. Le 17 avril 1553, le duc avait reçu nouvelle de l'arrivée du célèbre *fuorusciti* en Emilie; les agents florentins informaient, en outre, leur maître que l'objet principal de la mission de Strozzi était de lever des troupes afin de libérer à jamais la Toscane des Espagnols. Ce bruit produisit, à la Cour du Médicis, une vive émotion. Cosme déclara, d'un ton de tragédie, « qu'il serait forcé de sortir de sa nature pacifique pour se protéger, par tous les moyens, contre les agissements de ses ennemis »[1].

Strozzi, durant son bref voyage en Italie, ne s'enquit pas seulement des affaires de Sienne. Il avait reçu mission d'entrer en propos avec le duc de Ferrare, frère d'Hippolyte d'Este, au sujet de certaines pratiques diplomatiques qui avaient engendré un malentendu fâcheux entre le gouvernement royal et Hercule II.

Au milieu des intérêts et des passions que recélait l'Italie, Hercule d'Este se trouvait dans une situation difficile. Oncle du roi de France, beau-père du duc de Guise, il était, d'autre part, feudataire du Saint-Siège et relevait de l'Empire pour Modène et Reggio[2]. Doué de finesse, de perspicacité et surtout de prudence, il avait besoin, plus que nul autre, de ces qualités. Son Etat, carrefour des grandes routes de Milan, de Venise, de Rome et de Naples, offrait la meilleure position stratégique de la Péninsule : aussi, les grands rivaux, qui se disputaient « le gras champ » d'Italie, pensaient-ils toujours au duc comme à un allié ou comme à une proie. Hercule s'efforçait de n'être ni l'un ni l'autre. En tout cas, il entendait vendre son alliance assez cher pour couvrir les risques de l'aventure. Le mariage de sa fille, Anne, avec François de Guise avait incliné sa fortune, il est vrai, vers le roi de France, dont il espérait tirer de grandes sommes d'argent. Mais il avait pris soin, en toute hâte, de rassurer l'Empereur sur son attitude, et, trois mois

laquale li dice che ha havuta grandissima instanza perchè Piero Strozzi torni in Francia, perchè la dimora sua in Italia et in Siena era fuor di tempo et havrebbe causato che V. E. che ancora non era resoluta di fare male a Sanesi si sarebbe scoperta a fatto contra essi. » (Mediceo, 4105, fol. 175 ; orig.).

[1] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 19 avril, Florence (Arch. Vat., Principi, 19, fol. 564-565 ; orig.).

[2] L. Cittadella, *Arch. stor. ital.*, 3a s., t. XXV, p. 43.

après la rencontre de Turin, Hercule s'était rendu à Mantoue, le 12 janvier 1549, pour saluer le fils de Charles-Quint, Philippe d'Espagne, qui allait en Allemagne[1]. Plus tard, la guerre de Parme avait fort inquiété le duc de Ferrare, et nous avons vu quels efforts il avait employés pour l'éteindre.

Mais, comme tous les petits princes de l'Italie, plus encore que prudent, Hercule était avide. Après la révolution de Sienne, qui avait donné l'hégémonie aux Français dans la Péninsule, et la victoire de Metz, qui ruinait le prestige de l'Empereur en Europe, le duc estima qu'il pouvait, sans courir trop de risques, prendre le parti du plus fort, avec le dessein d'exploiter la générosité de celui-ci.

Le 16 octobre 1552, était arrivé à Ferrare, pour y résider comme ambassadeur et y faire fonction de trésorier des armées de France, ce Dominique du Gabre, évêque de Lodève, que déjà nous avons cité, — Toulousain exubérant et sensé, mais dénué de finesse[2]. Dans le renouveau de la gloire française, Hercule séduisit sans difficulté ce comptable enthousiaste, qui rêvait de grandes entreprises. Bref, du Gabre élabora un projet de ligue étonnant, qui fut paraphé, à Ferrare, le 13 mars 1553. « Finalement, par ce benoist traité le bon évêque obligeoit le Roy à mettre une grosse somme de deniers en dépôt dans la ville de Ferrare, pour subvenir promptement au duc s'il en avoit besoing, et envoya au Roy cette capitulation comme ung beau chef-d'œuvre dont l'autheur méritoit louange et rémunération, commémorant par ses lettres la difficulté qu'il avoit eue à ranger le duc à cette raison. »[3] Et du Gabre, plein d'un zèle crédule, exhortait Henri II à signer ce contrat. « Sire, écrivait-il, puisque vous êtes savant aux affaires d'Italie et qu'il semble que toutes choses vous convient à les achever et non de vous en reculer, je pense que vous ne debvez pas laisser passer telles occasions, mais vous

[1] *Ibidem.*

[2] D. du Gabre à Octave Farnèse, 1552, 17 octobre, Ferrare (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fasc. 11 ; orig.).

[3] Voy. ce projet, avec annotations originales de D. du Gabre (Bibl. Nat., coll. Loménie de Brienne, ms. 6, fol. 164). — « Discours sur les affaires qui se sont passées avec le duc de Ferrare » par Jean de Morvillier (Bibl. Nat., ms. fr. 5172, fol. 26). Cf. G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier*, pp. 80 et suiv. — P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 26 mars et 3 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 111-117 ; orig.).

en résouldre promptement et gaillardement, et, quand bien vous n'auriez pour volonté d'y faire guerre pour ceste heure, telz serviteurs feront toujours vivre votre réputation en Italie, tiendront votre ennemy en suspens et en peine et en despence, et vous faciliteront toutes vos entreprizes pour l'advenir, de sorte que ce que vous dépendrez pour leur entretien ne sera point mal employé [1]. »

Henri II avait souhaité, non de prendre le duc de Ferrare à sa solde, mais seulement de le traiter « comme prince allié et amy ». Aussi, Montmorency aidant, trouva-t-il le projet de du Gabre « merveilleusement estrange et contre toute expectation. » [2] L'évêque de Lodève reçut un blâme, à quoi il répondit par cette déclaration qui vaut d'être retenue : « Il est vray, Sire, que j'ay failly lourdement à la praticque de Monseigneur le duc de Ferrare. Ma faulte, s'il y en a, procède d'une maladie commune à tous voz serviteurs et ministres en Itallye. Car il nous semble qu'il n'y a aultre monde que ce pays, et que, toutes choses laissées, vous devés entendre à vous en faire maistre; pour quoy nous ne parlons que d'expédientz, de praticques, de guerres et d'armes pour vous y faire trionfer [3]. »

Du Gabre n'avait péché que par excès de zèle et par naïveté. Le duc de Ferrare avait montré au vif sa cupidité. Strozzi dut faire entendre raison à l'un et à l'autre.

Lorsque Piero vint à Ferrare, Hercule d'Este prit la défense de l'évêque de Lodève et mit en relief les bonnes intentions qui avaient dicté le projet de traité [4]. A cette apologie le chef des *fuorusciti* répartit doucement, en touchant à la question des sommes d'argent demandées par Hercule, « que le Roy eût bien désiré accepter ce qu'il requéroit pour la dite capitulation, mais que ces charges estoient si excessives et les finances dudit seigneur si foibles qu'elles n'en scauroient porter la moitié, quant ores il seroit deschargé de plusieurs autres despenses qu'il estoit forcé de soutenir, qu'il avoit, grâce à Dieu, en celle guerre, non seullement résisté, mais endommagé son ennemy, et qu'il espéroit

[1] Du Gabre au Roi, 1553, 30 mars, Ferrare, p. p. VITALIS, *Op. cit.*, p. 20.

[2] Discours de Morvillier *supra* cit.

[3] Du Gabre au Roi, 1553, 27 avril, Ferrare, p. p. VITALIS, *Op. cit.*, p. 46.

[4] Le même au connétable, 1553, 14 mai, Ferrare, p. p. VITALIS, *Op. cit.*, p. 50.

avec l'ayde de Dieu garder son advantage, voire le croistre, et essaieroit de se passer de compagnie si chère »[1]. Le duc dit alors à Strozzi, non sans ironie, qu'il convenait au Roi de ne rien innover en Italie, et particulièrement en Toscane, puisque le pape créait à ce moment des légats pour la paix. De plus, Hercule informa aussitôt le duc de Florence de toute la négociation[2].

La maison d'Este souffrit de la froideur survenue dans les rapports qui unissaient Henri II au duc de Ferrare. Bien que le cardinal Hippolyte eût pris soin de se distinguer de la cause de son frère, aux yeux du Roi[3], il resta, en l'esprit de celui-ci, une mauvaise disposition à son égard. De retour en France, Strozzi dut nourrir ces germes de défiance, d'autant que le cardinal appliquait aux affaires de Sienne une politique tout opposée aux sentiments et aux conseils des *fuorusciti*. Piero, après avoir accusé la sottise d'Hippolyte d'Este, ne tarda pas à répandre des bruits plus malveillants sur sa fidélité[4].

Enfin les Farnèse, alors en grand crédit à la cour de France, étaient disposés à desservir les Este, dont l'ambition offrait une menace pour leur État et pour leurs espoirs. Le duc Hercule n'avait-il pas inséré, dans le projet du trésorier du Gabre, un article audacieux : « Sa Majesté essayera de recouvrer du duc Octavio Farnèze la ville de Parme et estat du Parmezan; et, en cas que ledit estat

[1] Discours de Morvillier *supra cit.*

[2] Camaiani au card. del Monte, 1553, 25 avril, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 570 v°; orig.). — Strozzi rencontra, à Ferrare, les légats apostoliques et Lanssac, qui allait à Rome, comme nouvel ambassadeur. Entre tous ces personnages eurent lieu des conférences sur les moyens d'établir définitivement la paix en Toscane, conférences auxquelles le pape fit souvent allusion, dans la suite. Nous verrons plus loin quel fut le rôle de Lanssac. Pour Strozzi, les déclarations qu'il put faire, au cours de ces conférences, manquaient évidemment de sincérité. Mais il semble que Lanssac pria vivement le chef des *fuorusciti* de s'en retourner en France, afin de ne pas gêner les négociations que Jules III amorçait à ce moment même. Voy. plus loin. Strozzi adressait, de Ferrare, le 26 avril 1553, à Octave Farnèse une lettre assez obscure : « Poichè le cose di Siena sono presso ad pigliare qualche appuntamento con molto honore di S. Mtà Chma, mi è parso dovere ritirarmi in Francia, et tanto più che ho spedito ogni cosa col duca di Ferrara, del quale S. Mtà Chma si puo promettere assai ma secretamente per hora. V. Ecc. non dirà niente di questo a persona nemeno della mia partita. Et perchè il capitano Hieronimo da Pisa è tornato indietro, io ho preso suoi memoriali et cercherò in corte di fare expedire tutto quello che tocca il servitio suo. » (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara; autog.).

[3] Le card. de Ferrare au Roi, 1553, 9 mars (*Mémoires-journ. du duc de Guise*, p. 169).

[4] Segni, *Storie fiorentine*, III, 73-75.

tombast entre les mains de Sa Majesté, elle promet de le bailler et mettre en mains dudit sieur duc de Ferrare et l'en faire seigneur et possesseur, pour en jouir, luy et les siens[1]. »

La mission de Strozzi en Italie, si brève qu'elle eût été, avait accentué les traits des lignes hostiles, sur la carte de la Péninsule. Le duc de Florence, sans oser attaquer de front le roi de France, ne couvrait plus de tant de formes la vérité de ses sentiments : comme on s'étonnait qu'il eût rompu ses liens d'étroite relation avec la république de Sienne, Cosme avoua « qu'il ne lui plaisait point ni qu'il ne pouvait lui plaire que cette ville fût aux mains des Français ou de personne autre »[2]. Henri lui-même, à cette époque, dans l'extrême variation de ses velléités, s'arrêtait surtout aux idées de guerre : il répondait alors au prince de Salerne, qui lui offrait la conquête de Naples, qu'il importait de vaincre d'abord en Toscane[3]. Et par ces paroles, le Roi n'entendait pas menacer seulement les Espagnols qui couraient le comté de Sienne, assiégeant de-ci de-là quelques places, mais bien Cosme de Médicis. Quant au duc de Ferrare, frustré des biens qu'il avait pensé tirer d'une ingénieuse alliance avec le Très Chrétien, il n'échappait pas, pourtant, aux vexations des Impériaux, qui l'accusaient d'avoir prêté soixante mille écus aux Français et d'avoir facilité les menées de Piero Strozzi : en dépit de ses protestations et de sa prudence, Hercule se voyait traité en belligérant[4]. Enfin, les agents français étaient animés d'une fièvre plus ardente. « Sire, écrivait Lanssac au Roi, il est certain que tous ceulx qui vous sont affectionnéz icy désireroient qu'il ne se fist point d'accord, d'autant qu'ilz ne considèrent pas les affaires que vous avez d'ailleurs. »[5] Une conflagration meurtrière semblait imminente, dans le

[1] Publ. par A. Vitalis, *Op. cit.*, appendice, p. 288.

[2] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 26 mai, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 595 ; orig.).

[3] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 20 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 135 ; orig.). — Sur les instances des *fuorusciti* napolitains, voy. Lanssac à Montmorency, 1556, 6 mai, Rome, p. p. Sauzé, *Correspondance*, p. 37.

[4] O. Camaiani au card. del Monte, 1558, 28 mai, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 603 ; orig.).

[5] Lanssac au Roi, 1553, 6 mai, Rome, p. p. Sauzé, *Op. cit.*, p. 34.

centre de l'Italie. Montmorency n'encourageait d'aucune manière ce mouvement. Désireux d'affaiblir la force des Guises, qu'avait exaltée la victoire de Metz, il s'était rapproché des *fuorusciti*, en favorisant les désirs de Strozzi : c'était, dans sa pensée, un moyen de recouvrer la direction des affaires d'Italie, au détriment du cardinal de Ferrare, oncle des Lorrains. Mais le « magnifique » Piero était un agent bien indocile, enclin à semer pour son propre compte le grain de guerre. On ne peut penser que le connétable se soit abusé sur son nouvel ami, au point de croire que, par son moyen, il apaiserait l'affaire de Sienne et délivrerait la politique royale de cette charge lointaine. Montmorency, — c'est plus vraisemblable —, dans sa hâte d'amoindrir la puissance des Guises et d'attirer les *fuorusciti*, oublia le danger qu'il créait lui-même en s'alliant aux bannis florentins.

*
* *

L'envoi de Piero Strozzi en Italie avait été décidé par le Roi, sous l'inspiration du connétable, en même temps qu'un mouvement diplomatique touchant l'ambassade de Rome. Dans l'une et l'autre mesures se montrait la volonté de Montmorency de ressaisir la guide des négociations italiennes, que menaient presque exclusivement, depuis trois ans, des créatures de la maison de Guise.

L'ambassade de Rome était encore occupée, au début de 1553, par Claude de La Guiche, évêque de Mirepoix, le prélat « ultramontain » qui avait préparé jadis avec tant de zèle la réconciliation de Jules III et de Henri II. Son zèle envers le Saint-Siège était resté égal, mais il ne paraissait plus aussi opportun au gouvernement royal, qui blâmait l'évêque de sa soumission aux roueries de la Curie et jugeait son action trop indolente[1]. Au mois de février 1553, le Roi apprit d'une source indirecte que le pape avait concédé à Charles-Quint la faculté de vendre des vasselages en Espagne pour cinq cent mille écus. De plus, le secrétaire Boucher, toujours attaché à l'ambassade de Rome bien

[1] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1552, 10 décembre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 15 v° ; reg. orig.). — Sur l'action de Mirepoix, plusieurs lettres de celui-ci aux Arch. d'État de Sienne, Lettere al Reggimento, V ; orig. italiens.

qu'il fût depuis longtemps en mauvais termes avec La Guiche, informait la Cour que le cardinal de Carpi, légat du Saint-Siège, avait fourni des vivres et des armes aux troupes espagnoles qui menaçaient la république de Sienne. Fort étonné de n'avoir pas été averti de ces faits par Mirepoix, Henri II conçut de la défiance et résolut de rappeler l'ambassadeur négligent. Personne ne défendit celui-ci, au Conseil : les Guises ne pardonnaient point à l'évêque d'être candidat au chapeau contre Louis de Lorraine ; les *fuorusciti* voulaient un ambassadeur plus belliqueux et qui pût, à l'occasion, détacher le pape du duc de Florence ; Montmorency suivait sans défiance les avis intéressés du secrétaire Boucher, qu'il savait ardent à défendre les prétentions politiques et ecclésiastiques du Roi[1].

La Guiche aurait pu invoquer, pour excuser son manque d'activité, la grave maladie dont il souffrait depuis le mois de juillet 1552[2]. En apprenant la nouvelle de cette disgrâce, le pape montra un vif mécontentement, accusa Boucher d'en être l'auteur responsable et le qualifia « d'homme plein de vanité et de mensonges »[3]. L'évêque de Mirepoix mourut à Rome, le 16 avril 1553, quelques jours avant l'arrivée de son successeur[4].

Le gouvernement royal avait fait savoir qu'il enverrait auprès de la Curie, pour remplacer l'ambassadeur ancien disgracié, Louis de Saint-Gelais, sieur de Lanssac, le gentilhomme même qui avait gagné déjà les suffrages du pape et de son entourage, au cours d'une mission extraordinaire, en juillet 1552. Lanssac était « la créature et le favori » du connétable, dont il représenterait fidèlement, à Rome, la politique[5].

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 19 février, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 98 ; orig.).

[2] Carlo Massaini au *Reggimento* de Sienne. 1553, 18 février, Rome : « La indispositione del R^mo^ Mirapois non declina. Ha rotta una vena nel petto et li da fastidio ; et è mala cosa per noi, perchè favoriscie la città mirabilmente apresso il Re et del grande conestabile. » (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, XIV, 66 ; orig.).

[3] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1553, 20 mars, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 33 ; reg. orig.).

[4] Il mourut à « 18 ore ». C. Massaini au *Reggimento*, 1553, 16 avril, Rome (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XVIII, 8 ; orig.). — Sur la disgrâce, voy. P. Santa-Croce à Del Monte, 1553, 5 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 119 ; orig.).

[5] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 5 avril, Paris : «... Il Lansach, depen-

De plus, pour appuyer l'action diplomatique de Lanssac et pour tenir lieu de « protecteur », en l'absence du cardinal de Ferrare, Henri II chargerait un cardinal français d'une mission auprès du Saint-Siège. Dès le mois de février 1553, le choix du Roi s'était arrêté sur Odet de Châtillon, neveu de Montmorency[1]. Mais le 20 mars, on sut, à la Cour, que Châtillon, malade, ne partirait point et que le cardinal du Bellay irait à Rome en son lieu[2]. Réelle ou imaginaire, la maladie de Châtillon parut n'être qu'un prétexte : le nonce lui-même assurait qu'Odet n'avait pas voulu s'éloigner, de peur d'encourir « les dangers et les calomnies qui menacent ceux qui sont absents ». En outre, il avait refusé d'entrer en rapports avec le cardinal de Ferrare[3].

Lanssac partit de Saint-Germain-en-Laye, le 3 avril[4]. Il passa par Venise et Ferrare, afin d'y affermir la situation du parti français, et, le 30 avril, après s'être arrêté un jour ou deux à Borghetto et à Ronciglione chez la vieille duchesse Farnèse, il arrivait dans la Ville éternelle[5]. Jules III l'accueillit de bonne grâce[6]. Les instructions, qu'avait reçues l'ambassadeur, le chargeaient de mettre les affaires de Rome en corrélation avec celles de Sienne, de séduire le pape pour l'amener à une alliance française, ou

dente dal contestabile et portato et favorito da Sua Eccellentia... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[1] Hercule Strozzi au d. de Mantoue, 1553, 17 février, Paris : « La M^tà del Re manda fra pochi giorni Mons. R^mo di Sciatiglione a Roma protettore di Franza, mentre che il R^mo di Ferrara starà in Siena. » (Arch. d'État de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 21 mars, Paris : « Dicono che al cardinale di Castiglione è caduto un certo humore su i coglioni, con riverentia di V. E., et che li medici li hanno detto che se'l ne va in Italia se ne morirà in tre mesi. Me lo ha detto il Breton, secretario del cardinale di Loreno, che dovea andare seco per esser stato altre volte lungamente in Roma. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[3] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 20 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 135 ; orig.). Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1553, 20 mars, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 33 ; reg. orig.).

[4] Montemerlo à Ranuce Farnèse, 1553, 25 mars, Paris (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2 ; orig.). P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 3 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia 3, fol. 116 ; orig.). Henri II à Octave Farnèse, 1553, 5 avril, Saint-Germain (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio, Francia ; orig.).

[5] Lanssac fut reçu, à son arrivée, par une troupe de cinquante Siennois qui habitaient Rome. Carlo Massaini au *Reggimento*, 1553, 3 mai Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XVIII, 71 ; orig.).

[6] An Caro au card. Farnèse, 1553, mai, Rome, publ. p. Mazzucchelli, *Lettere inédite di Annibale Caro*, t. II, p. 146.

tout au moins d'empêcher qu'il ne se déclarât en faveur du duc de Florence[1].

Jean du Bellay quitta son beau lieu de Saint-Maur, le 14 avril[2]. A petites étapes, il s'achemina vers l'Italie. Le 3 mai, il était encore à Lyon[3]. Il partait, lui aussi, pour représenter à Rome la politique du connétable, son ami.

*
* *

Cependant, le 5 mars 1553, était arrivé à Florence le nonce Onofrio Camaiani, dépêché par le pape afin de proposer les moyens d'un accord définitif, au sujet de Sienne, entre Cosme de Médicis, Francesco de Toledo, général des troupes impériales, et le cardinal de Ferrare, lieutenant du Roi. Aux ouvertures de Camaiani le duc répondit nettement qu'il ne voulait accepter d'autre accord que celui en vertu de quoi les Français quitteraient Sienne, laissant la ville et son comté libres, sous la tutelle du Saint-Siège et des princes italiens[4]. Mais, en secret, Cosme offrait au pape son alliance pour conquérir une partie du territoire siennois, qui serait érigée en Etat au profit de Fabiano del Monte, neveu de Jules III, sous la suzeraineté du duché de Florence[5].

L'arrogance du Médicis avait sa source dans les nouvelles venues de Sienne : la ville était, disait-on, dépourvue de munitions et d'argent, la garnison affaiblie par les désertions, sous la crainte des Impériaux. Ces informations laissaient croire que, pour se sauver honorablement d'une situation

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 3 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 116 ; orig.).

[2] Henri II au d. de Ferrare, 1553, 14 avril, Paris : « J'ay faict eslection de mon cousin le cardinal du Bellay, présent porteur, pour aller résider auprès de Nostre Sainct Père le Pape et en la compaignie du Sainct-Colleige, m'asseurant que pour la congnoissance et bonne part qu'il y a, oultre la dextérité que pareillement il a à la conduicte d'affaires d'Estat, sa présence me sera grandement utille et prouffitable par delà. » (Arch. Vatic., Nunz, Francia, 3, fol. 128 ; orig.).

[3] Le card. Saint-George au card. del Monte, 1553, 4 mai, Lyon (Arch. Vat., Fiandra, I, fol. 233 ; orig.).

[4] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 7 mars, Lyon (Arch. Vat., Principi, 19, fol. 517 ; orig.).

[5] O. Camaiani à Balduino del Monte, 1553, 8 mars, Florence (Arch. et *loc. cit.*, fol. 522-523 ; orig.).

mauvaise, la République négocierait volontiers un accord qui donnerait au duc de Florence profit sans peine[1].

L'attitude toute conciliante du cardinal de Ferrare autorisait de telles espérances. Au commencement de l'année 1553, Hippolyte avait reçu, ainsi que M. de Termes, un pouvoir du Roi afin de traiter, le cas échéant, avec les Impériaux qui dévastaient une partie du comté de Sienne. C'est en considération de ce pouvoir et aussi pour profiter de l'occasion qu'offrait la mort du vice-roi de Naples, décédé à Florence, le 22 février, que le pape Jules III avait dépêché le nonce Camaiani en Toscane[2].

De lui-même, le cardinal inclinait à outrepasser les instructions, qu'il avait reçues de Henri II, et à faire des avances dangereuses. Le 23 mars, Hippolyte d'Este fit savoir à Cosme de Médicis qu'il se proposait d'envoyer un gentilhomme à Florence, pour y négocier en son nom, et pria le duc de vouloir bien déléguer de sa part quelqu'un à Sienne. C'était une façon de rétablir les ambassadeurs, qu'on avait rappelés, au mois de février. Cosme répondit qu'il ferait bon accueil au personnage qui le viendrait visiter, mais que, pourtant, il ne croyait pas de voir déléguer personne auprès des ministres du Roi[3]. Cette attitude, où perçait une hostilité à peine dissimulée, n'arrêta point le zèle prévenant d'Hippolyte. Le 31 mars, arrivait à Florence le gentilhomme envoyé de Sienne par le cardinal.

Cet ambassadeur fit entendre au duc que, s'il voulait observer une neutralité loyale à l'égard de la République et des Français, le Roi lui accorderait en retour toutes les sûretés et les satisfactions raisonnables. Cosme répondit insolemment qu'il n'avait besoin d'autres sûretés que celles que lui donnaient ses propres forces, et congédia le gentilhomme qui rentra aussitôt à Sienne[4].

Sous le coup d'un tel affront, l'empressement du cardinal se fût sans doute ralenti, si le pape, juste à ce moment,

[1] O. Camaiani à H. Dandino, 1553, 24 mars, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 536 : orig.).

[2] H. Dandino au card. Saint-George, 1553, 25 février, Rome (Arch. Vatic., Principi, 147 A, fol. 19 v° ; reg. orig.).

[3] O. Camaiani à H. Dandino, 1553, 24 mars, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 536 : orig.).

[4] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 1er avril, Florence (Arch. Vatic., *loc. cit.*, fol. 549 v° : orig.).

n'avait fourni une nouvelle occasion de pourparlers. Jules III s'inquiétait d'autant plus des affaires de Toscane que son neveu, Ascanio della Corgna, figurait parmi les chefs de l'armée espagnole[1]. A une demande qu'avait adressée le pontife à Charles-Quint touchant ces affaires, l'Empereur répondit qu'il s'en remettait entièrement à l'avis de ses représentants, c'est-à-dire à Cosme de Médicis, Garzia et Francesco de Toledo. Croyant lire dans ces paroles une adhésion voilée aux projets d'accord, Jules III fit savoir aussitôt qu'il enverrait en Toscane Federico Fantuzzi, auditeur de rote, avec entier pouvoir d'établir une paix stable dans l'Italie centrale[2]. De plus, il annonça au duc de Florence qu'il était disposé à se rendre lui-même, pendant l'été, aux confins de l'Etat pontifical, dans la région de Viterbe, pour y présider à une entrevue des parties. Cosme remercia le pape, l'encouragea à venir jusqu'à Pérouse, où il promettait de l'aller visiter[3], et, en attendant, le pria, non sans impudence, de faire porter par Fantuzzi au cardinal de Ferrare une admonestation sévère pour qu'il prît garde de ne pas devenir « l'occasion et le sujet de l'inquiétude et de la ruine de l'Italie »[4]. Hercule d'Este lui-même, dégoûté des entreprises par l'échec de son projet d'alliance lucrative avec le Roi, offrait de prêter son aide à des négociations pacifiques[5].

Federico Fantuzzi partit de Rome, le 30 mars 1553, et arriva, le 3 avril, à Sienne[6]. Les magistrats de la République, de qui, le lendemain, il reçut bon accueil et auxquels il récita une exhortation de paix, le renvoyèrent aux agents du Roi, c'est-à-dire Hippolyte d'Este et M. de Termes. A ces derniers Fantuzzi déclara que « Sa Sainteté avait charge de

[1] H. Dandino à P. Santa-Croce, 1553, 8 janvier, Rome (Arch. Vatic., Principi, 147 A, fol 5; reg. orig.).

[2] *Annales Raynaldi*, anno 1553.

[3] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 29 mars, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 545-546 : orig.).

[4] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 29 mars, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 544 ; orig.).

[5] *Ibidem*, fol. 546 : orig.

[6] Carlo Massaini au *Reggimento*, 1553, 30 mars, Rome : « Lo auditore Fantuzzo questa mattina è partito di qua per ordine di N. S. per Siena et Firenze, dove ha da negotiare per la pace o sospensione de l'arme; et questa speditione S. Stà l'a fatta subito tornato Matiolo da lo Imperatore, dal quale reportò che, circha le cose di Sienna, la S. Mtà se ne remetteva a li agenti suoi in Toscana : per il che el Fantuzzo parlerà al duca di Firenze, Don Gratia et Don Francesco. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XVII, 25 ; orig.).

faire reconnaître à la République et aux représentants de Henri II que lorsque les troupes françaises auraient évacué l'Etat et qu'ainsi la cité aurait recouvré son ancienne liberté, l'Empereur s'empresserait de retirer l'armée espagnole du comté »[1]. A ce vieux propos les deux lieutenants répondirent par un mémoire rédigé qu'ils donnèrent au délégué du pape : ils remerciaient le Saint-Siège de son initiative apaisante, demandaient qu'on voulût bien leur expliquer quelles garanties seraient mises à la liberté de Sienne, dans le cas où les soldats du Roi quitteraient la ville, et, somme toute, se retiraient derrière les ordres à venir de leur maître[2].

Ce mémoire laissait paraître, dans l'esprit des représentants de la France, une velléité doublée de crainte : bien désireux de ménager la suite des négociations, ils se repentaient, d'autre part, d'un excès de faiblesse et sentaient qu'ils seraient blâmés de n'avoir point proclamé la volonté du Roi de maintenir à jamais sa protection sur Sienne. Fantuzzi partit pour Florence[3].

Le 13 avril, Hippolyte d'Este dépêcha le capitaine Jérôme de Pise, avec mission d'aller en France porter à Henri II un compte rendu des affaires de Toscane et, en particulier, de ce qu'avait proposé l'envoyé du pape : le cardinal demandait des instructions précises afin de décharger sa responsabilité[4]. Passant par Florence, le capitaine remit au duc une lettre d'Hippolyte : celui-ci s'y déclarait personnellement gagné aux propositions d'accord[5]. Mais, à Ferrare, Jérôme de Pise rencontra l'ambassadeur Lanssac, qui arrivait de France, se rendant à Rome. Lanssac arrêta le capitaine et le fit retourner à Sienne, sous prétexte que lui-même apportait les instructions du gouvernement royal touchant la négociation en cours et que, partant, l'envoi d'un courrier était superflu[6].

[1] Sozzini, *Diario*, p. 112.

[2] Publ. *ap. Archivio, stor. ital.*, 1ª serie, t. II, pp. 458-459.

[3] Fed. Fantuzzi au card. del Monte, 1555, 8 avril, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 507 ; orig.).

[4] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 13 avril, Sienne : ... « Il capitan Girolamo da Pisa, il qual mando in Francia per dar conto al Re et della proposta mandataci a fare da N. S. per Mons. Fantucci in materia d'accordo et di tutto quello che di più mi occore... » (Arch. d'Etat de Modène, Principi Estensi, Ippolito II ; orig.).

[5] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 13 avril, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 561-563 ; orig.).

[6] Hier. Dandino au card. del Monte, 1553, 23 avril, Ferrare (Arch. Vatic.,

Le cardinal trouva ce procédé malséant et ne cacha pas son déplaisir [1].

Lanssac était, nous l'avons dit, une créature de Montmorency : les instructions à lui remises contenaient une politique de prudence et de paix. « Je vous advise, écrivait-il à Hippolyte d'Este, que Sa Majesté m'a commandé que si le pape me tenoyt quelque propoz du dict accord, je luy disse que jamais l'intention de Sa Majesté n'avoyt tendu à aultre fin que à mectre Syennes en liberté et la y maintenir. » Lanssac ajoutait des considérations, où l'on retrouve la pure doctrine du connétable : « Vous scavez que, quand le Roy auroyt concquis la moictié de l'Italye et qu'il basteroyt mal pour luy en son royaume, il perdroit tout ; et, au contraire, que, quant ses affaires se porteront bien et heureusement du costé de delà, il y aura tousjours bonne part et sera le bienvenu par deça. Et me semble que vous ne scauriez mieulx faire que viendre diligemment au dict accord, car, pourveu que vous rellevez le Roy de despense, son honneur et réputation sauve, et que Siennes demeure en liberté, il me semble que vous ne sçauriez frapper maulvais coup [2]. »

« Relever le Roi de dépense », c'est là toute l'attitude du connétable au regard des affaires de Toscane : le « premier conseiller » prêche l'abandon de Sienne, moyennant quelques garanties honorables, parce qu'il voit fondre les deniers du Trésor dans cette entreprise, dont il craint que l'issue ne soit que « perte et honte » [3]. Pendant le mois de mai 1553, le Roi subit l'influence de Montmorency et se livre aux conseillers de paix : il déclare vouloir traiter d'un accord, sous réserve seulement que la République, sa protégée, y consentira. On semble donc proche du terme pacifique [4]. Mais Henri II passe sous une autre influence, et, le

Fiandra, I, fol. 5 ; orig.). — An. Caro au card. Farnèse, 1553, mai, Rome, p. p. Mazzucchelli, *Lettere inedite di Annibale Caro*, t. II, p. 150.

[1] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 32-33.

[2] Lanssac au card. de Ferrare, 1553, 24 avril, Ferrare, publ. p. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 15-18.

[3] F. Babbi au d. de Florence, 1553, 7 juin, Ferrare : « Si sa che il conestabile non camina di buone gambe in questo negotio di Siena, parendoli che il Re ci spenda grossamente et che alla fine non ne possi aspettare se non danno et vergognia. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2885 ; orig.).

[4] Cl. Tolomei au *Reggimento* de Sienne, 1553, 22 mai, Poissy : « Quanto a le cose di Siena qui s'inclina molto a la concordia, purchè sia con satisfazzione de la Republica Vostra... In somma la principal inclinazion di costoro è di

6 juin, il écrit rudement, au sujet du duc de Florence : « Puisqu'il se monstre si friant de la guerre, il est en danger d'en avoir tout son saoul. »[1] C'est qu'alors, sous la protection du pacifique Montmorency, dont ils sont devenus les alliés, les *fuorusciti* florentins soufflent au feu de la guerre.

Ainsi s'écoulèrent les premiers mois de l'année 1553, parmi des négociations dont la trame paraît plus embrouillée qu'elle ne fut en réalité. Toute la confusion provient de l'étrange alliance qui unit Montmorency aux *fuorusciti* contre Hippolyte d'Este et les Guises : le connétable veut à la fois ruiner le cardinal de Ferrare et mettre fin à l'entreprise de Sienne, tandis que les bannis reprochent justement au cardinal de ne pas donner à cette entreprise toute son ampleur et de ne pas la diriger contre Cosme de Médicis. Les rivalités de Cour ont créé un amalgame de forces politiques qui étaient destinées naturellement à se combattre, mais qui s'accordent, avec des fins tout opposées, pour attaquer un adversaire commun.

Au fond, la politique de Montmorency et celle d'Hippolyte d'Este se ressemblent : l'un et l'autre de ces deux hommes cherchent à réduire l'effort belliqueux de Toscane, le premier parce qu'il lui plaît de réserver toutes les forces royales à la poursuite de fins proprement françaises, le second parce qu'il ne veut point se brouiller avec le duc de Florence et que, d'autre part, en cas de grande guerre, il perdrait la prépondérance à Sienne, au profit d'un chef militaire.

Quoi qu'il en soit des rivalités de personnes, les instructions irrésolues et incohérentes du gouvernement royal, d'une part, de l'autre la faiblesse et la naïveté diplomatiques d'Hippolyte d'Este vis-à-vis de Cosme de Médicis préparent ensemble et sous des formes parfois contradictoires un avenir funeste. On peut, selon son humeur, louer la sagesse générale de Montmorency, qui tendait à renoncer aux conquêtes d'outre-monts. Mais, si l'on applique cette grande sagesse de principe aux faits et particulièrement à l'entreprise de Sienne, les conséquences ressortent sous un jour

levar questo fastidio per via di concordia in caso che si possa. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 18 ; orig.).

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1553, 6 juin. Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène. Principi esteri, Enrico II : orig.).

fâcheux : puisqu'on avait engagé cette affaire, il la fallait poursuivre avec audace et vigueur et ne point attendre que le duc de Florence fixât l'heure du combat, au gré de ses convenances.

A vrai dire, cette action rapide et efficace contre Florence, les *fuorusciti*, nous l'avons dit, la préconisaient dès longtemps. Leur heure viendra trop tard, et, au surplus, brouillons et passionnés, ils n'étaient pas de ces hommes dont l'audace réfléchie emporte la victoire décisive.

L'été et l'automne de 1553 apporteront plus de netteté dans la conduite des partis et des hommes. Cette nouvelle période s'ouvre par une comédie solennelle, dont l'action se déroula, sous la présidence de Jules III, dans le décor charmant du pays de Viterbe.

*
* *

Viterbe était alors, aux confins de l'Etat pontifical, une station balnéaire très fréquentée des Romains[1]. Nous avons vu que, dès le mois de février 1553, le pape avait fait connaître à Cosme de Médicis son intention d'y passer une partie de l'été suivant et d'y réunir en conférence les représentants des princes qui se disputaient au sujet de Sienne.

Le duc de Florence, à la fin du mois d'avril, soit qu'il voulût faire retarder, pour se mieux préparer, l'ouverture des hostilités, soit qu'il espérât obtenir des agents français, par l'influence de Jules III, qui était son ami, et sous la crainte des troupes espagnoles lesquelles assiégeaient alors, pour le compte de Charles-Quint, la ville de Montalcino, un traité favorable à ses intérêts, pria le pape d'exécuter son dessein et de fixer un rendez-vous, sans quoi, disait-il, les négociations de paix échoueraient, « vu la fierté des Français, l'esprit pointilleux des Espagnols, la nature subtile du cardinal de Ferrare et l'âme soupçonneuse des Siennois ».

[1] Sur Viterbe station balnéaire, voy. A. Serristori au d. de Florence, 1548, 2 juin, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 70 ; orig.). Jules III au card. de Carpi, 1553, 19 janvier, Rome : « Viterbo è stato sempre delitie de' pontefici, e Noi designamo di andarvi prima che venghì la quaresima et voltare poi a Cività-Vecchia. » (Arch. Vatic., Borghèse, I, 577, fol. 22 ; reg. orig.).

Ce voyage, ajoutait Cosme, donnerait à Sa Sainteté « gloire et récréation »[1].

Le 2 juin au soir, Jules III partit de Rome pour Viterbe ; il avait l'intention de se rendre ensuite à Orvieto, où il espérait rencontrer le cardinal de Ferrare, les représentants de Charles-Quint et ceux du duc de Florence[2]. L'accord, préparé par les divers prélats envoyés naguère en Toscane, s'annonçait en signes favorables. Le 29 mai encore, le pape avait délégué le cardinal de Pérouse à Florence et le cardinal Sermonetta à Sienne[3]. Ce dernier fit connaître à Hippolyte d'Este et au *Reggimento* les grandes lignes du traité que proposait le pontife : la clause essentielle était que le Saint-Siège reçût, à l'exclusion de tout autre, le droit de protection sur la République et y nommât un lieutenant militaire[4].

Le 5 juin, après s'être arrêté à l'Isola Farnèse, Jules III arriva à Viterbe, accompagné des cardinaux Mapheo, Montepulciano, Cicada, Santa-Fiore, Urbino et Del Monte. Les ambassadeurs français et espagnol auprès du Saint-Siège s'y trouvaient déjà, ainsi que le cardinal Santa-Croce, venu la veille de Rome, et le cardinal Sermonetta, qui était de retour de Sienne[5].

Ce dernier informa le pape des résultats de sa mission. Hippolyte d'Este acceptait en principe l'invitation de se

[1] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 27 avril, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 575 ; orig.).

[2] Jules III au card. de Ferrare, 1553, 22 mai, Rome : « Havemo voluto spedire il presente corriere per dirvi che questa mattina havemo havuto buona risposta dal s^or^ duca di Fiorenza, il quale mostra di credere fermamente che l'Imperiali habbino a condescendere a quell'accordo che da Noì sarà dechiarato essere honesto. Non vedemo causa per laquale voì, ss^ri^ ministri regii, possiate manco confidare in la sincerità, integrità et candidezza dell'animo nostro. Non dicemo quella Republica, per essere si puo dire nostra patria et potere per mille respetti tenersi sicurissima che nissun huomo del mondo desideri più di Noì la loro libertà. » (Arch. Vatic., Borghèse, I, 577, fol. 62 v°-63 ; reg. orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1553, 2 juin, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3272, fol. 146 ; orig.).

[3] Le card. del Monte au card. Saint-George, 1551, 31 mai, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 39 ; reg. orig.).

[4] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1553, 2 juin, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 3 ; orig.).

[5] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1553, 4 juin, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 2 ; orig.). Orazio Cati au d. de Ferrare, 1553, 7 juin, Viterbe (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). Carlo Massaini au *Reggimento*, 1553, 8 juin, Rome (Arch. d Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 38 ; orig.). Marco Antonio Piccolomini au Reggimento, 1553, 10 juin, Rome (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 45 ; orig.).

rendre à Viterbe, « non comme ministre du Roi », il est vrai, « mais comme cardinal obéissant »[1]. Jules III, inquiet, dépêcha le courrier Vimercato à Sienne, le 7 juin, pour presser Hippolyte de venir au rendez-vous[2].

Vimercato transmit, le 9, la lettre du pape au cardinal. Celui-ci, après avoir demandé un sauf-conduit au duc de Florence et à Garzia de Toledo, se disposa à partir[3]. Le même jour, le *Reggimento* de Sienne décida de faire élire par l'assemblée générale du peuple quatre ambassadeurs, « pour aller à Viterbe, Orvieto et partout où serait la personne du pape, sous expresse réserve que la République n'entendait, par cet acte, renoncer en rien à l'alliance de Sa Majesté Très Chrétienne »[4].

Cependant, l'ambassadeur Lanssac, qui poussait fort à l'accord, avait écrit, dès le 1er juin, au cardinal du Bellay, afin que celui-ci pressât son voyage et assistât aux conférences[5]. Jean du Bellay se trouvait encore dans l'Italie du Nord : après avoir passé par la Suisse et subi des infortunes de voyage « en la plaine de Vérone », il était arrivé à Ferrare, venant de Mantoue[6]. Il partit aussitôt et fit son entrée à Viterbe dans la matinée du 12 juin[7]. Le pape n'y était déjà plus.

Le 9 juin, Jules III, souffrant d'un catarrhe et de la goutte, résolut de s'en retourner. Mais, avant de quitter Viterbe, il

[1] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1553, 7 juin, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 2 : orig.).

[2] Jules III au card. de Ferrare, 1553, 7 juin, Viterbe : « Per il beneficio publico et per vostra causa propria et per l'amore che vi portamo et portaremo sempre, desideramo la vostra venuta qui con ogni celerità, insieme con quelli che saranno eletti dalla Republica : perchè o si concluderà l'accordo, il quale ci è stato acclamato nel passar nostro non solo da tutt'i populi et turbe di donne gettate in ginocchioni per le strade delle terre, ma ancora da segatori de fieni et biade et pastori et huomini scontrati per la Campagna, o vero il mondo si chiarirà che non restì da voi. » (Arch. Vatic., Borghèse, I, 577, fol. 72 ; reg. orig.). Fr. Franchino à Octave Farnèse, 1553, 10 juin, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 2 ; orig.).

[3] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 10 juin, Sienne (Arch. de Modène, Ippolito II ; orig.).

[4] 9 juin 1553. Arch. de Sienne, Delib. Reggimento, IV, fol. 140 ; reg. orig.

[5] A. Serristori au d. de Florence, 1553, 1er juin, Rome (Mediceo, 3272, fol. 145 ; orig.).

[6] J. du Bellay à Montmorency, 1553, 3 juin, Ferrare (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 17 ; orig.). — Dès le 2 avril 1553, de Saint-Germain, L. Arrivabene annonçait au card. de Gonzague le passage de du Bellay par Mantoue (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[7] Orazio Cati au d. de Ferrare, 1553, 12 juin, Viterbe (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

rédigea un mandement qui contenait ses propositions d'accord. Cet acte présentait trois articles essentiels : d'abord, une suspension d'armes serait signée pour un mois, pendant lequel les armées française et espagnole laisseraient la ville et le comté de Sienne ; ensuite, le pape y enverrait comme légat et surintendant le cardinal Santa-Croce, avec mission de réorganiser le gouvernement de la République ; enfin le Saint-Siège assumerait la protection de la cité et de son territoire[1]. Le pape fixait un nouveau rendez-vous à Rome qu'il notifia aux cardinaux de Ferrare et du Bellay. Mais la chaleur et les souffrances physiques arrêtèrent le pontife jusqu'au 12 juin : à cette date, il quitta Viterbe avec le dessein de rentrer dans la Ville éternelle ; au bout de deux milles de route, à Bagnaia, il céda aux attaques de la goutte et prit demeure[2].

Cependant, les ambassadeurs convoqués naguère affluaient à Viterbe. Dès les premiers jours de juin, Cosme de Médicis avait fait savoir qu'il ne viendrait pas lui-même, mais serait représenté par Francesco de Toledo, son neveu, chargé de défendre ensemble les intérêts espagnols[3]. Toledo et le cardinal de Pérouse entrèrent à Viterbe, le 11 juin au soir[4].

Hippolyte d'Este, parti de Sienne, s'arrêta à Orvieto, le 14[5], et arriva à Viterbe le lendemain, accompagné des quatre ambassadeurs de la République et d'environ deux cents cavaliers. Reçu par des salves d'artillerie, le cardinal prit logis à la *rocca*. Le 16 juin, dans l'après-midi, il se rendit, seul, à Bagnaia et y soupa avec le pape, tandis que les envoyés de Sienne visitaient à Viterbe l'ambassadeur Lanssac[6].

[1] Mandement publ. p. Ruscelli, *Lettere di principi*, t. III, fol 132-133.

[2] Orazio Cati au d. de Ferrare, 1553, 15 juin, Viterbe (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[3] F. Franchino à Octave Farnèse, 1553, 10 juin, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 2 ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1553, 11 juin, Viterbe (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3272, fol. 160 ; orig.). Orazio Cati au d. de Ferrare, 1553, 12 juin, Viterbe (Arch. de Modène, Roma : orig.).

[5] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 15 juin, Orvieto (Arch. de Modène, Ippolito II : orig.).

[6] Eneas Piccolomini au *Reggimento* de Sienne, 1553, 16 juin, Viterbe (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 60 ; orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1553, 16 juin, Viterbe (Mediceo, 5272, fol. 178 ; orig.). Or. Cati au d. de Ferrare, 1553, 16 juin, Viterbe (Arch. de Modène, Roma ; orig.). — Les quatre ambassadeurs siennois étaient Eneas Piccolomini, Gian Battista Picco-

Le 18, Hippolyte conduisit les Siennois à Bagnaia et les présenta à Jules III : toute la journée se passa en festins et plaisirs. Le lendemain, le pape rentrait à Rome[1]. Un événement imprévu avait détruit d'un coup les circonstances favorables à l'accord.

Les Siennois étaient venus à Viterbe avec le ferme dessein de ne point se laisser mettre sous une autre protection que celle du roi de France, et leur résolution à ce sujet ne fléchit pas un instant : ils savaient fort bien que, seule, la protection du Très-Chrétien était à la fois assez efficace pour les défendre et assez lointaine pour ne pas se changer en tyrannie. En outre, ils montraient des sentiments beaucoup plus agressifs contre le duc de Florence que ceux d'Hippolyte d'Este, leur gouverneur. Il y avait donc chance, même avant l'entrevue, qu'on ne s'entendît pas[2].

Juste à ce moment, se produisit une rumeur de nouvelles venues d'au delà des Alpes et qui, toutes, étaient défavorables aux Impériaux. Le 14 juin, on publiait à Rome que l'Empereur était mort ou fou[3]. Puis on annonça l'arrivée prochaine de Piero Strozzi et d'Horace Farnèse, à la tête d'une armée royale[4]. Enfin des avis de France laissèrent entendre que le duc de Guise lui-même descendrait en Italie et, pour dégager Sienne, attaquerait l'Etat de Florence par le Parmesan et la Romagne[5]. C'en était assez pour donner de l'arrogance aux députés siennois. Or, le 16 juin, au moment même où ils arrivaient à Viterbe, ceux-ci apprirent que les Espagnols avaient levé le siège de Montalcino et s'étaient retirés hors du comté de Sienne : victoire inattendue qui

lomini, Mario Agazari et Bernardino Buoninsegni. Les trois derniers entrèrent à Viterbe quelques heures après le cardinal. Dans l'escorte de celui-ci se trouvait aussi Niccolò Orsini, comte de Pitigliano.

[1] Orazio Cati au d. de Ferrare, 1553, 18 juin, Viterbe (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[2] Le même : « Li ss^ri ambasciatori sanesi erano venuti con questo animo che essi volevano la protettionne del Re Ch^mo in ogni modo, altramente non si parlasse di concordia... Circa due ore a questi parlamenti esposero a S. S^tà l'obligo eterno che haveano a quella sacra corona di Francia. » (*Ibidem*).

[3] Carlo Massaini au *Reggimento*, 1554, 14 juin, Rome (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 55 : orig.).

[4] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1553, 14 juin, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 2 : orig.).

[5] Fab. Ferrero au d. de Florence, 1553, 21 juin, Alessandria (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3105, fol. 337 : orig.).

renversait toutes les combinaisons pacifiques du pape[1]. Les ambassadeurs de la République et, sous leur pression, Hippolyte d'Este déclarèrent à Jules III qu'ils ne voulaient accepter d'autre ami que le roi de France[2]. La retraite des Espagnols surprit tout le monde : en de telles circonstances, ce fut comme un écroulement de leur prestige. « Le cardinal de Ferrare, écrit un témoin, était venu avec l'intention d'annoncer l'accord, mais les Espagnols n'ont pas su tenir assez longtemps. »[3] Et le pape s'en alla, dépité.

Les ambassadeurs de Sienne quittèrent Viterbe, le 19 juin[4]. Hippolyte partit le lendemain et rentra à Sienne, le 23, au soir[5]. Cependant, Lanssac retournait à Rome, en compagnie du cardinal du Bellay : ils y arrivèrent, le 21 juin[6].

L'échec des conférences de Viterbe rendit plus équivoque l'attitude du cardinal de Ferrare à Sienne. Hippolyte, en persistant à ménager Cosme de Médicis, perdit la confiance de ses administrés. Le duc de Florence ne cachait plus son désir de procurer à tout prix la destruction du régime républicain qui, instauré à ses portes, dans l'Etat voisin, offrait un exemple révolutionnaire à ses sujets et créait une menace perpétuelle pour sa « tyrannie». La protection française, dont le but officiel était précisément de maintenir en liberté cette République, ne pouvait provoquer en lui, même si l'on veut ne pas considérer les liens qui unissaient le duc aux Espagnols, que de la crainte et de la haine. Aussi répondait-il toujours aux avances, que ne cessait de lui faire Hippolyte

[1] Eneas Piccolomini au *Reggimento*, 1553, 16 juin, Viterbe (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 60 ; orig.).

[2] Les ambassadeurs siennois au *Reggimento*, 1553, 17 juin. Viterbe (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 63 ; orig.). Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1553, 17 juin. Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 2 ; orig.). Hippolyte d'Este au d. de Ferrare. 1553, 20 juin, Viterbe : longue lettre dans laquelle il raconte tout son voyage (Arch. d'Etat de Modène, Ippolito II ; orig.).

[3] L'év. de Pola à Octave Farnèse, 1553, 19 juin, Viterbe (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fasc. 3 ; orig.). — Le card. del Monte au card. Saint-George, 1553, 7 juillet, Rome (Arch Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 1-2 ; reg. orig.).

[4] Les ambassadeurs siennois au *Reggimento*, 1553, 22 juin, Monte-Oliveto (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XIX, 74 ; orig.).

[5] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, IV, fol. 162 ; reg. orig.

[6] Giulio Grandi au d. de Ferrare, 1553, 21 juin, Rome (Arch. de Modène. Roma : orig.).

d'Este[1], « par un bon langaige, qui seroit bien content d'accord. pourvu que le Roy quittast tout »[2].

Mais les Siennois ne suivaient plus leur gouverneur : le temps était loin où ils recherchaient la bonne grâce du duc de Florence ; à ce jour, ils le haïssaient, s'opposaient aux négociations engagées avec lui et soupçonnaient Hippolyte d'Este de complaisance criminelle. Au printemps de 1553, des dissensions intestines avaient troublé la vie de la République, augmenté la crainte des périls extérieurs et irrité les esprits. Après la conspiration de Salvi, quelques jours avant les entrevues de Viterbe, le 26 mai, l'évêque de Lodève écrivait déjà à Montmorency, en termes qui montrent bien la situation difficile dans laquelle se trouvait le gouverneur de Sienne, par suite de ses propres fautes : « Vous avez ample information du peu d'espérance qu'il y a en l'accord, lequel Monsieur le cardinal tient pour tout rompu, tant pour n'estre, dit-il, l'accord agréable aux Siennois, que pour les soupçons que l'on a qu'il y eût quelque intelligence, en sorte qu'il conclut à demander toujours secours et plus grande force »[3].

Les signes de cette contrariété paraissent dans les moindres actes de la vie commune. Au lendemain des conférences de Viterbe, tandis que Hippolyte envoyait Nichetto en France pour savoir sur quelles bases il convenait de poursuivre les négociations avec le duc de Florence[4], le peuple et le *Reggimento* de Sienne adressaient au Roi des félicitations solennelles au sujet de la « fuite » des Espagnols et l'incitaient à des mesures plus décisives[5].

[1] Hipp. d'Este au d. de Florence, 1553, 18 juillet, Sienne : « Quanto più questa stagione dei meloni ha cominciato a far conoscer la qualità et bontà dei vini, tanto più si è visto che quei di queste bande non sono in questa parte di quella perfettione che si richiederebbe. Ho voluto adunque mandar costa Cesare mio bottigliere con pregar l'Ecca V. a volergli far haver commodità di poterne ritrovare et condurmene per la bocca mia. » (Mediceo, 3721, fol. 691 ; orig.).

[2] Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 33. Voy. les judicieuses remarques d'A. Coppini, *Piero Strozzi nell'assedio di Siena*, p. 20. — Sur le détail des sentiments du duc de Florence, pendant le printemps et l'été de 1553, voy. les copieuses lettres d'Hercule Tassoni au d. de Ferrare, 1553, mai-juin, Florence (Arch. de Modène, Firenze ; orig.).

[3] A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 35.

[4] L'év. de Pola au card. Farnèse, 1553, 19 juin, Viterbe (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 406, fascio 3 ; orig.). — Nichetto fut de retour à Sienne, vers le 20 juillet. Le d. de Florence à Pandolfini, 1553, 23 juillet, Florence (Arch. d'Etat de Florence, Carte Strozziane, t. LXXIII, fol. 61 ; orig.).

[5] Le peuple et le *Reggimento* de Sienne à Henri II, 1553, 21 juin, Sienne (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 201 ; orig. ital.).

*
* *

Mais c'était à la cour de France que la politique du cardinal de Ferrare rencontrait l'opposition la plus dangereuse.

Par le souci qu'il avait montré, dès le début de son gouvernement, d'obtenir la bonne grâce du duc de Florence, par l'insistance qu'il mettait, devant l'attitude non douteuse de Cosme, à vouloir lui témoigner de l'amitié, enfin par son incurie militaire, Hippolyte d'Este avait attiré sur soi la haine des *fuorusciti* florentins. Ceux-ci s'élevaient, avec la plus âpre énergie, contre toute tentative d'accord en Toscane. « Il y a auprès du Roi, écrivait le nonce, un grand nombre de *fuorusciti* qui cherchent à détourner Sa Majesté de cette sainte pratique de la paix, en lui exposant qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion des intelligences acquises en Allemagne, de la faiblesse et de la maladie de l'Empereur. Et, pour dire la vérité, les Florentins exercent toutes leurs forces afin d'empêcher que ne se réalisent les désirs pacifiques de Sa Sainteté : ils pensent que si la guerre continue, il leur sera facile, à l'occasion de Sienne, de porter le feu dans l'Etat de Florence, — ce qui représente à leurs yeux le seul moyen de recouvrer leur patrie et leur liberté. Et comme ces Florentins ont accès, pour y tenir leur discours, en beaucoup de lieux de cette Cour, il en résulte que leurs démarches sont de grande importance et considération » [1].

Au mois de juin 1553, à l'heure même où Jules III tentait, en se rendant lui-même à Viterbe, de procurer l'accord des agents du Roi avec le duc de Florence et les Espagnols, les banques florentines de Venise et de Lyon offraient à Henri II de « mettre la main à la bourse » pour pousser la guerre de Toscane et en diriger l'effort contre Cosme de Medicis [2].

Pour des raisons toutes différentes, que nous avons essayé de pénétrer plus haut, Montmorency paraissait chaque jour plus mécontent des affaires de Sienne. L'opposition personnelle qu'il faisait au cardinal de Ferrare s'aggravait de l'impatience grandissante avec laquelle il supportait le désordre

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 25 mai, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 157-158 ; orig.).

[2] A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, pp. 61 et 83.

financier qui régnait dans l'administration des choses de Toscane. Au mois de juin, il ordonna à son subordonné, Dominique du Gabre, trésorier des armées, de se rendre à Sienne « pour y contrôler les comptes et les dépenses faites au nom du Roi »[1]. Mais le connétable dut céder bientôt à la maladie qui l'atteignit, à la fin de l'été 1553, et ce fait retarda de quelque temps la disgrâce qui, dès le mois de juillet, semblait menacer Hippolyte d'Este.

Celui-ci ne trouvait guère d'autres avocats que les Guises, au Conseil du Roi. Et ce n'est pas une des moindres preuves du crédit des Lorrains, à cette époque, que d'avoir sauvegardé si longtemps la fortune de leur oncle.

Il semble que personne ne pouvait mieux défendre à la Cour les actes d'Hippolyte d'Este que les grands cardinaux, Tournon et Farnèse, qui professaient une politique analogue à la sienne et qui, plus que lui, avaient assumé la responsabilité et l'honneur de l'entreprise de Toscane.

Justement, François de Tournon était sorti, le 5 mai, de sa retraite de Roussillon sur le Rhône. Après avoir passé quelques jours à Lyon, il avait pris, le 24 mai, la route de Bourbonnais pour se rendre à Paris, où il était arrivé, le 14 juin. Le même jour, il avait été reçu par Henri II, à Ecouen[2]. Le Roi l'estima dès lors comme l'un de ses meilleurs conseillers, « pour ses rares et insignes vertus et spécialement pour sa grande prudence ». Lorsque Henri II partit pour le camp de Picardie, quelque temps après, il laissa Catherine de Médicis régente et nomma Tournon président du Conseil de régence. Jusqu'au mois d'octobre, le cardinal resta à la Cour et prépara souvent l'expédition des affaires italiennes[3].

[1] O. Camaiani au card. del Monte, 1553, 11 juin, Florence (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 609 ; orig.).

[2] Tournon s'était occupé, en passant à Lyon, de négocier un emprunt pour le Roi auprès des banquiers. Avvisi, 1553, avril-mai (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3731, fol. 129 ; orig.). — Le card. de Tournon au d. de Florence, 1553, 10 mai, Lyon (Mediceo, 3721, fol. 629 ; orig.). Cl. Tolomei au *Reggimento* de Sienne, 1553, 15 juin, Paris : « Il R^mo^ car^le^ Tornone arrivò ieri qui in Parigi : lo visitai et pregai facesse caldi offizii per le cose di Siena, et così con grande affetto et amore mi ha promesso di fare. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettal Reggimento, XIX, 59 ; orig.). H. Potez, *Deux années de la Renaissance*, dans *Rev. d'histoire littéraire*, t. XIII, pp. 469-471.

[3] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1553, 27 août, Poissy : « Il Re Ch^mo^ m'ordinò ch'io dovessi venire a San Germano e star appresso la Ser^ma^ Reina, laqual da S. M^tà^ é lassata Reggente e governatrice del tutto, e le ha mandato appresso il Consiglio ed il R^mo^ card^le^ Tornone, presidente di quello. » (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XXI, 96 ; orig.).

Tournon portait à la république de Sienne une affection de père : elle était, dans sa liberté recouvrée, l'œuvre de l'habile et clairvoyant prélat ; de lui seul peut-être, à la cour de France, elle reçut un appui désintéressé. Vis-à-vis d'Hippolyte d'Este, Tournon adopta, selon sa manière habituelle, une attitude discrète, sous laquelle il paraît hors de doute que se cachait une désapprobation. Non qu'il reprochât, autant qu'il semble, à l'opulent gouverneur de Sienne la faiblesse de ses négociations avec le duc de Florence : lui-même était un homme de paix. Mais on entendit Tournon se plaindre à plusieurs reprises de l'état intérieur de la cité et du désaccord qui y régnait entre le lieutenant du Roi et les habitants ; il regrettait qu'Hippolyte eût gâché l'ouvrage [1]. Peut-être aussi gardait-il quelque rancune à celui-ci, qui jadis s'était opposé à l'entreprise de Toscane, d'avoir sollicité et obtenu la charge lucrative de représentant de la France à Sienne. Il est bien remarquable que, lorsque les Siennois ne voulurent plus supporter la morgue et les procédés du cardinal de Ferrare, c'est à Tournon qu'ils adressèrent leurs doléances et leurs dénonciations [2].

Quant au cardinal Farnèse, loin de défendre Hippolyte d'Este, il était plutôt disposé à l'attaquer. Alexandre n'avait prôné et soutenu l'entreprise de Sienne que dans l'espoir d'en obtenir la direction. Nous avons vu comment il avait été déçu. Une fois frustré de l'objet de son ambition, il inclina beaucoup à contrarier cette affaire : lié d'une étroite amitié au duc de Florence, il fit tout l'effort possible pour en favoriser la cause auprès du Roi [3] ; il désirait empêcher, d'ailleurs, que la concentration des troupes françaises en Toscane ne dégarnît le Parmesan de sa défense. En tout cas, une rivalité trop ancienne l'opposait au cardinal de Ferrare, il avait ressenti trop vivement l'amertume de son échec dans la brigue de la légation de Sienne, enfin il nourrissait trop chèrement l'espoir de prendre une revanche, pour ne pas

[1] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1553, 27 août, Poissy (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXI, 96 ; orig.).

[2] Voy. plus loin.

[3] Pero au d. de Florence, 1553, 22 mars, Venise : « Il vescovo di Pola dice che il card. Farnese, suo patrone, ha sempre fatto ottimi uffitii in la Corte quando è occorso ragionar di lei, et che non vi è mancato ne vi manca che gli habbia fatti et gli faccia in contrario. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2970, fol. 19-20 ; orig.). — Le card. Farnèse au d. de Florence, 1553, 20 mars, Avignon (Mediceo, 3721, fol. 104 ; orig.).

desservir les intérêts de son heureux adversaire. Même, il combattait l'action du cardinal du Bellay, bien qu'il lui eût offert un logis dans son palais de Rome, ne pouvant souffrir qu'un autre que lui-même fût investi de la Protection intérimaire des affaires de France à la Curie[1].

Parmi tant de conseillers, qu'inspiraient des sentiments et des intérêts si divers, Henri II commençait à suivre docilement l'impulsion des *fuorusciti*. Fort de ses victoires en Lorraine, désireux de retirer enfin le fruit des deniers et des efforts dépensés depuis un an en Toscane, il s'abandonnait de plus en plus à la guide des passions belliqueuses. La Reine et les bannis florentins l'entouraient d'une atmosphère ardente.

Aussi, les instructions qu'adresse alors le Roi à ses agents sont-elles fermes et agressives. Le seul obstacle qui l'arrête est la pénurie d'argent. Au mois de juillet 1553, le secrétaire Buonaccorsi, venant de France, fait savoir au cardinal de Ferrare que le souverain est « tout occupé de la guerre d'Italie et bien résolu à se venger du duc de Florence »[2]. A Lanssac et à du Bellay, ses représentants à Rome, Henri II lui-même écrit, le 30 juillet : « Quant à me désister de la protection de Sienne, chacun a peu voir et connoistre quel proffit, utilité et commodité j'ay receu de ceste protection, dont il me demeure que j'ay chèrement acheté à eux le repos et la conservation de leur liberté, de laquelle ilz se trouveroient par adventure peu assurez, estans de moy abandonnez. » Et il ordonnait à ses ministres d'obtenir du pape, au lieu de conseils pacifiques, une alliance belliqueuse contre Charles-Quint et le duc de Florence[3].

De fait, Lanssac et du Bellay offrirent à Jules III la protection du Roi avec l'espoir d'un mariage riche et princier pour Fabiano del Monte, neveu du pontife. Celui-ci leur répondit d'abord, selon la vérité de sa pensée, que les misères de la Chrétienté l'obligeaient à observer une stricte neutra-

[1] Il est fait allusion à ces sentiments dans une lettre de l'év. de Pola au card. Farnèse, 1553, 10 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Naples. Carte Farnes., fascio 752 : orig.). Voy. aussi P. Mazzucchelli, *Lettere inedite di Annibale Caro*, t. II, pp. 135, 140 et 144.

[2] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1553, juillet, Sienne, publ. p. A. Ronchini, *Lettere di B. Cavalcanti*, pp. 48-49.

[3] Le Roi au card. du Bellay et à Lanssac, 1553, 30 juillet, Compiègne, publ. p. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 135-136.

lité et à poursuivre de toutes ses forces l'œuvre de la paix. Quant au mariage qu'on lui offrait pour son neveu, il ne cacha point que Fabiano était déjà fiancé à la fille cadette de Cosme de Médicis, tandis que l'aînée devait épouser Alphonse d'Este, héritier du duc de Ferrare et neveu du cardinal gouverneur de Sienne[1]. Les représentants du Roi transmirent à la Cour cette nouvelle, sous une forme qui impliquait directement la responsabilité d'Hippolyte d'Este : « La conclusion de Sa Sainteté fut telle que desja il estoit fort avant en propos du mariage du dit Fabian avec une des filles du duc de Fleurance, dont il s'estoit laissé clairement entendre dès Viterbe à M. le cardinal de Ferrare, à ce qu'il s'en conclût ung party parmy lequel l'aisnée feust pour le prince de Ferrare, neveu du dit cardinal, une des aultres pour le sieur Fabian[2]. »

Que le cardinal de Ferrare ait profité de l'entrevue de Viterbe pour négocier le mariage de son neveu avec la fille aînée de Cosme de Médicis, cela ne paraît pas douteux si l'on se souvient qu'il avait été le premier, depuis longtemps, à mettre en avant le projet de cette union. Mais on imagine quelle émotion produisit, dans l'esprit du connétable et parmi les *fuorusciti*, l'aveu officiel du pape. On pouvait croire, ainsi, non seulement que Jules III préférait l'alliance du duc de Florence à celle du roi de France, mais encore qu'Hippolyte d'Este favorisait cette entente entre les ennemis de son maître. Les conférences de Viterbe apparaissaient aux yeux des partis intéressés comme une machination suspecte et, en quelque sorte, comme une trahison.

Dès lors, les conseils pacifiques qu'adressaient au Roi le pape et le cardinal de Ferrare, plutôt que d'adoucir les passions, ne firent qu'irriter les partis. « Sa Majesté Très Chrétienne n'a vraiment aucun intérêt à conquérir le centre de l'Italie », disait naïvement Jules III[3]. Et, sans voir qu'il piquait maladroitement l'amour-propre de Henri II, il s'obstinait à lui représenter la puissance de Cosme : « Le duc

[1] Le card. del Monte au légat Saint-George, 1553, 7 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 4-6 ; reg. orig.).

[2] Du Bellay et Lanssac au Roi, 1553, 7 juillet, Rome, p. p. Sauzé, *op. cit.*, pp. 107-107.

[3] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1553, 19 août, Rome (Arch. vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 13 ; reg. orig.).

de Florence possède un Etat fort, resserré et bien muni, avec des châteaux et des forteresses inexpugnables, des deniers, de l'artillerie, des troupes et des amis d'importance [1]. »

Il semble qu'Hippolyte d'Este ne fut pas bien averti de l'opposition dangereuse que soulevait, à la Cour, sa politique. On le vit en effet continuer les pourparlers avec le duc de Florence, qui l'endormait par des flatteries et des grâces personnelles. Il ne pouvait se résigner à rompre ces rapports d'amitié : les Este entretenaient avec les Médicis des relations anciennes, que le cardinal ne voulait pas détruire, dût-il s'attirer la haine des *fuorusciti* et des pauvres « républicains » de Sienne. Jusqu'à la fin de 1553, tandis que tout le monde s'inquiétait des préparatifs belliqueux de Cosme, Hippolyte poursuivit sa chimère de paix [2].

Cependant, la cour de France même se remplissait des bruits de la guerre, et déjà l'on désignait le chef qui prendrait le commandement des troupes royales en Toscane [3].

*
* *

En dehors des relations du cardinal de Ferrare avec le duc de Florence, le gouvernement royal devait craindre un accident dans la vie intérieure de la république de Sienne.

Plus que personne, les Siennois se plaignaient d'Hippolyte d'Este. L'administration de celui-ci était maladroite, sa morgue insupportable. On l'accusait de préférer « aucuns qui ont favorisé le parti impérial à ceulx qui ont aydé à maintenir la liberté et la protection du Roy ». Ces plaintes étaient déjà anciennes. Après les conférences de Viterbe, elles se multiplièrent et s'accrurent : les lettres et les courriers affluèrent à Rome, qui dénonçaient les injustices, les vexations, voire les « trahisons » du cardinal [4].

Au début du mois d'août, les mécontents rédigèrent un

[1] Le card. del Monte au card. Saint-George, 1553, 7 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 4; reg. orig.).

[2] Balduino del Monte à Jules III, 1553, 28 septembre, Monte San Savino (Arch. Vatic., Principi, 21, fol. 13-14; orig.).

[3] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 12 septembre, Clermont, et 17 octobre, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia. 3, fol. 210 et 224; orig.).

[4] Lanssac au card. de Ferrare, 1553, 11 juillet, Rome, publ. p. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 143. — Voy. plus loin, liv. V.

mémoire de leurs griefs, dont ils envoyèrent des exemplaires au connétable de Montmorency et au cardinal de Tournon. La rumeur devint telle que le duc de Ferrare, frère d'Hippolyte, en fut ému et jugea bon de le montrer. Le gouverneur se fâcha et fit partir aussitôt son secrétaire, Nichetto, pour aller en France détruire l'effet des rapports malveillants[1].

Puis la situation s'aggrava. Hippolyte d'Este, dans les derniers jours du mois d'août, fit arrêter Giovan Maria Benedetti et Andrea Landucci, Siennois fort influents et qui avaient été les principaux ouvriers de la révolte contre les Espagnols[2]. Ce fut un scandale. L'ambassadeur Lanssac, craignant qu'une révolution ne chassât les Français à leur tour, fit porter, de Rome, au cardinal un avertissement respectueux, mais ferme : « Vous debvez faire avec le plus grant respect et doulceur que vous pourrez, car on ne parle icy d'aultre chose et l'on a grant paour qu'il n'en advienne de la follie. Et vous asseure que beaucoup de Senois escrivent icy particulièrement, et qu'il y a plus de malcontentz que vous ne pensez, et mesmes de ceux dont vous ne vous doubtez pas. Suis en grant peine de veoyr tout plain de plainctes et protestations qu'ilz me viennent faire. Car je crains qu'il advienne du désordre. »[3] De même, le cardinal du Bellay était assailli par la « grant cryerie » des Siennois demandant le départ d'Hippolyte d'Este[4].

Au risque d'encourir la colère des Guises, Lanssac crut devoir avertir secrètement de cette situation le secrétaire Beauregard et le pria d'en informer Montmorency[5]. En outre, il adressa au cardinal de Tournon une lettre où il conseil-

[1] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 23 août, Sienne : « Et perchè io ho havuto nele mani una scrittura formata contra di me et addiricciata a M. lo connestabile et al Rmo di Tornone, ho giudicato a proposito rispondere et far conoscere chiaramente a S. Mtà non solo la falsità de l'accusa, ma la radice di questo maligno humore, et mandando io l'una et l'altra scrittura al Rmo pred. di Tornone, per Nichetto eshibitor presente, gli ho ordinato che le communichi a V. E... » (Arch. d'Etat de Modène, Ippolito II; orig.).

[2] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 1er septembre, Sienne : « Sono stato sforzato di far ritener Giovan Maria Benedetti et Andrea Landuccio, perchè essendosi conosciuto che essi erano gli principali authori di queste malignitati, quando si fossero absentati, non potevano se non fomentar grandemente questi humori cattivi, che si sono scoperti doppo chi'o partei per andar a Viterbo. » (Arch. de Modène, Ippolito II; orig.).

[3] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 188-189.

[4] *Op. cit., ibidem.*

[5] *Op. cit.*, p. 205.

lait sans ambages de déplacer le gouverneur de Sienne. « Vous pourrez veoyr en quel estat sont les affaires de Sienne, où j'ay grant paour qu'il advienne quelque désordre, car vous congnoissez les humeurs de ces gens là. Et encores que je ne doubte point que M. le cardinal de Ferrare soit si prudent qu'il y fasse tout ce qui est requis pour le service du Roy et pour le bien de ceste république, toutefoiz ilz ne sont nullement contenz de luy, et sera bien difficile, quelque chose qu'ilz puissent faire, qu'il leur soit jamais agréable. Par quoy je désirerois, pour le service du Roy et de paour que j'ai que le dit sieur cardinal y reçoive quelque honte et dommage, qu'il feust, avec son consentement, icy pour y faire sa charge de la protection ou ailleurs où bon luy sembleroit, et que Sa Majesté envoyast au dit Sienne quelque autre bon et notable personnage. » Par une telle démarche, l'ambassadeur risquait sa fortune : dans l'enchevêtrement des intérêts et des passions, la moindre imprudence d'un agent provoquait sa disgrâce. Aussi Lanssac priait-il le cardinal de Tournon de ne pas montrer ses lettres à des tiers [1].

Cette précaution n'était pas inutile. Hippolyte d'Este se montrait peu docile aux conseils. Lanssac même dut s'excuser d'avoir osé présenter des observations à « ung prince parent du Roy, cardinal », et assurer celui-ci qu'il n'avait jamais été « si presumptueux de vouloir penser ne s'attribuer aulcung pouvoir ne congnoissance de cause » [2].

Pour répondre aux doléances et aux accusations des Siennois, le cardinal de Ferrare fit divulguer une apologie de son gouvernement, dont l'auteur était Bartolomeo Cavalcanti, son principal conseiller. « Toute cette mauvaise opinion, disait celui-ci, vient de la malignité de quelques hommes qui, désireux de vivre dans la licence, ont su conquérir les faveurs de la plèbe de Sienne par des révolutions, et qui souffrent de l'ordre et de l'autorité que Sa Seigneurie Illustrissime maintient dans la République. » Pourtant, Cavalcanti lui-même, en informant le duc de Ferrare de ce qui se passait à Sienne, ne laissait point de reconnaître que « la manière du cardinal n'était pas conforme au génie de

[1] *Op. cit.*, p. 203.
[2] *Op. cit.*, p. 207.

cette nation », et que la défiance, qui s'était glissée entre les protégés du Roi et son représentant, enlevait tout espoir de bien pour l'avenir. Et, comme Lanssac, Cavalcanti était d'avis que « Sa Seigneurie Illustrissime saisisse la meilleure occasion de s'en aller »[1]. Hippolyte d'Este, sans vouloir confesser ses fautes, s'avouait cependant fort embarrassé. « On ne peut espérer, disait-il, voir jamais ce peuple hors de trouble, parce que l'humeur en quoi il pèche est plus naturelle qu'accidentelle[2]. »

Au mois d'octobre, les choses empirèrent assez pour que Lanssac quittât toute discrétion dans ses remontrances, encouragé sans doute par les instructions de Montmorency[3]. Aussi bien, le danger était pressant. Las de s'adresser en vain aux représentants du Roi à Rome, les Siennois suppliaient le pape lui-même de les délivrer du cardinal, qui prenait à leurs yeux figure de tyran. L'état misérable de la République fortifiait ce mécontentement : la récolte de blé avait été mauvaise, les semailles étaient gênées par l'insécurité, le bétail disparaissait. Le comté et la Maremme n'offraient au regard que des ruines. La forme du gouvernement ne plaisait à aucune des factions de la cité. Vis-à-vis du duc de Florence, c'était tantôt d'humiliantes politesses et tantôt des bravades : cette indécision, qui n'aboutissait ni à la paix ni à la guerre, provoquait l'inquiétude, le désarroi et l'énervement. De jour en jour, les Siennois voyaient croître leur pauvreté et leurs dangers[4]. De là, naissait un besoin de mouvement et de révolution, qui mettait en péril la domination française. Les représentants du Roi se désolaient et tâchaient vainement d'enrayer le mal, impuissants à convaincre l'orgueilleux cardinal. « Les parolles qui se semoyent contre luy du commencement estoient sourdes et cachées, écrivait du Bellay. Souldain que je les euz descouvertes, je l'en advertiz secrettement et luy manday en particulier tout

[1] Bart. Cavalcanti au d. de Ferrare, 1553, 23 septembre, Sienne, publ. p. G. Camporì, *Diciotto lettere di B. Cavalcanti*, pp. 24-25.

[2] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 23 septembre, Sienne : « Malamente si puo sperare di veder mai questa terra senza qualche disturbo, perchè l'humor nel qual ella pecca è più tosto naturale che accidentale. » (Arch. d'État de Modène, Ippolito II; orig.).

[3] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 227.

[4] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1553, 9 octobre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 20 : reg. orig.).

ce que j'en entendoye. Ce murmure vinst à croistre : M. l'ambassadeur l'en advertit, moy aussi et plusieurs aultres. Vinst icy personnes qui proposoient plusieurs choses et cherchoient moyen d'en faire plaincte à Nostre Saint Père comme pour y demander remède. J'en empeschay ceulx qui s'adressèrent à moy. Ilz voulurent avoir recours au Roy : je feiz le semblable et les contentay au mieux[1]. »

Enfin, les troupes royales commençaient, suivant les sentiments du peuple, de maugréer contre le gouverneur de Sienne : le duc de Somma et les autres capitaines, qui commandaient l'armée d'occupation, adressaient à la cour de France des lettres de plaintes[2]. Hippolyte d'Este, en dépit de cette opposition unanime, résista longtemps. Dans les derniers jours de septembre 1553, le mariage de sa fille naturelle, Riniera, avec le comte de La Mirandole, fidèle créature de la France, lui procura un regain de force politique[3]. Plus tard, lorsque sa situation fut définitivement compromise même aux yeux du Roi, il put encore briguer et obtenir la succession du cardinal Salviati à l'archevêché de Narbonne, qui valait près de vingt-cinq mille livres de rente[4].

Cette résistance paraît fort étonnante, mais on peut l'expliquer. Le gouvernement royal était alors au pouvoir des Guises. Montmorency avait quitté les affaires, sous le coup d'une maladie que les médecins déclaraient mortelle, et la fin de l'illustre ministre parut, un moment, si proche que le Roi distribua ses charges d'avance et promit la connétablie à François de Guise[5]. Pendant les mois de septembre

[1] Le card. du Bellay à Montmorency, 1553, 25 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 78-79 : orig.).

[2] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 3 novembre, Sienne : «... Avvisi, che io ho per queste ultime lettere della Corte del rumore che havevano fatto il duca di Somma et altri, lamentandosi di me et accusando le mie attioni. » (Arch. d'Etat de Modène, Ippolito II ; orig.).

[3] Lancellotti, *Chronicha modenese*, t. XII, pp. 31-32.

[4] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 23 novembre, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 239 ; orig.).

[5] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1553, 11 octobre, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXII, 75 ; orig.). — P. Santa-Croce à del Monte, 1553, 17 octobre, Paris (Arch. Vatic., Nunz, Francia, 3, fol. 224 ; orig.). — L'abbé Rossetto à Del Monte, 1553, 24 septembre, Ourscamp (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 341, orig.). — J. du Bellay à Montmorency, 1553, 26 octobre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 57 ; orig.). — C'est à cette époque que Louis de Guise fut nommé cardinal. J. du Bellay au card. de Lorraine, 1553, 27 octobre, Rome (Bibl. *cit.*, fol. 59 : orig.).

et d'octobre 1553, le cardinal de Lorraine put manier, selon sa volonté, les affaires politiques : il avait tout intérêt à empêcher la disgrâce du cardinal de Ferrare, qui était l'allié, le représentant de la maison de Lorraine en Italie et auprès du Saint-Siège. Au surplus, Henri II hésitait à sacrifier un homme qui pouvait entraîner toute la famille d'Este et une clientèle innombrable.

Mais le parti des *fuorusciti,* aidé par Montmorency convalescent, poussa une action si vive qu'il obtint gain de cause. Cette action fut déterminée par un événement qui menaçait de faire dévier le sens de l'entreprise de Toscane.

*
* *

A la fin de l'été 1553, la fortune des Français en Italie s'assombrissait : de Sienne s'élevaient des plaintes, de Rome venaient les prières pacifiques du pape, Hippolyte d'Este refusait de quitter la charge où il avait compromis l'intérêt de sa cause, Jean du Bellay et Lanssac gémissaient en vain. La gloire du passé déclinait, lorsque parvint dans la Ville éternelle le bruit que M. de Termes et le prince de Salerne, laissant la Toscane, s'étaient embarqués sur les galères royales et voguaient vers la Corse, avec quatre mille hommes de pied[1]. On était alors au 20 août. Quelques jours après, la nouvelle vint que les flottes française et turque s'étaient présentées devant Bastia et que le gouverneur s'était enfui, abandonnant la ville au pillage des conquérants. Puis, les deux flottes, aidées par l'infanterie de M. de Termes, avaient bloqué et occupé la plus grande partie de l'île. Seules, les places de Calvi et de Bonifacio résistaient encore, mais sans espoir de salut[2]. Un mois plus tard, la puissance des Français était solidement établie en Corse, grâce aux secours qu'avait amenés de Marseille le baron de La Garde[3].

La Corse ne fut jamais aimée pour elle-même. Base

[1] An. Caro au card. Farnèse, 1553, 24 août, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes , fascio 415, fasc. 2; orig.).

[2] An. Caro au card. Farnèse, 1553, 2 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 696, fasc. C ; orig.).

[3] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1553, 4 novembre, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 6 : orig.).

navale, qui commande le canal de Toscane et la voie de Toulon à Naples, c'était une admirable position de guerre et, selon le mot du célèbre Sampiero Corso, le « frein de l'Italie » : de là, les galères du Roi pouvaient couper les relations maritimes entre Gênes, Livourne et Naples, d'une part, et l'Espagne, de l'autre. Depuis longtemps, la conquête en était prônée au Roi, comme le premier acte d'une expédition sérieuse dans l'Italie méridionale ou même comme la condition d'une victoire décisive de la politique française dans le bassin de la Méditerranée[1]. En soi, l'entreprise de M. de Termes semblait louable, voire glorieuse. Au vrai, dans le temps où elle s'accomplit, c'était une faute irréparable. Faute militaire et faute diplomatique.

On ne saurait dire quels motifs d'intérêt général ou personnel poussèrent les lieutenants de Henri II en Toscane à dégarnir la république de Sienne de ses défenseurs, à l'heure même où s'annonçait par des signes évidents l'attaque prochaine que préparait, depuis plus d'un an, le duc de Florence. Suivant quelques apparences, on pourrait croire que cette expédition de Corse fut l'effet d'un coup de tête du vieux soldat qu'était de Termes, désireux d'échapper, par un fait d'armes personnel, à la tutelle un peu humiliante d'Hippolyte d'Este[2]. Mais il ne semble pas douteux que celui-ci inspira la conduite de son subordonné et en assuma la responsabilité. Quoi qu'on présume de ses causes, cette entreprise mettait le comble aux fautes qu'avait accumulées le cardinal de Ferrare.

Les conséquences militaires en furent d'autant plus graves que ce coup ruinait l'équilibre factice, que le pape avait maintenu si péniblement en Italie, et créait un nouvel ennemi à la France.

Occuper la Corse, c'était, en effet, déclarer la guerre à la république de Gênes, qui possédait l'île par l'intermédiaire de la banque de Saint-George. L'attaque était maladroite, inopportune et brutale. Plus tard, le gouvernement royal tenta de justifier cette conquête par le souvenir des insultes qu'il prétendait avoir reçues des Génois : ceux-ci avaient

[1] Gregorovius, *La Corse*, éd. Lucciana (Bastia, 1883, in-8), p. 3 : G. Livi. *La Corsica e Cosimo I*, pp. 62-63 et 147 : Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, pp. 511-512.

[2] H. Filippini, *Istoria di Corsica*, 2e éd. (Pise, 1827, in-8), t. III, p. 274-289.

refusé naguère d'agréer l'ambassadeur Luigi Alamanni, ils menaçaient les navires français qui entraient dans leur port, ils prêtaient de l'argent à l'Empereur. En réalité, d'un Etat que son commerce inclinait à la neutralité, on fit un ennemi dangereux. Lorsque après la conquête, M. de Termes envoya un courrier pour proposer à la République Ligure de lui rendre la Corse, si elle consentait à s'allier au Roi, les Génois firent arrêter le messager et le dépêchèrent prisonnier à Ferrante Gonzague, lieutenant de Charles-Quint[1].

A Rome, la nouvelle de ce coup de force produisit une émotion considérable, et le pape se plaignit avec vivacité, disant que « ceste inopinée entreprinse de Corsegue est cause de attirer en ceste part d'Italie, qui est la plus désarmée, toute la tempeste de la guerre »[2]. De fait, on en ressentit bientôt les conséquences : la navigation était gênée dans la mer Tyrrhénienne et, par suite, le produit des douanes pontificales subit une notable diminution. En outre, le retour des Turcs dans les eaux de Toscane inspirait à la Curie une terreur que justifiaient assez leurs gestes passés et les cruautés qu'ils venaient de commettre à l'île d'Elbe. Enfin, Jules III voyait s'effondrer ses rêves de paix par l'entrée en guerre d'un nouveau belligérant, la république de Gênes. Il plaidait la cause de celle-ci et s'étonnait avec raison qu'on l'eût si brutalement attaquée. « Sans doute, disait-il, elle a prêté ses deniers à l'Empereur, mais c'est par esprit de commerce et non pour soutenir sa politique[3]. »

Quant au duc de Florence, il laissa paraître une irritation qu'il n'avait plus intérêt à dissimuler. le 5 septembre 1553, il envoyait à Gênes un ambassadeur, Leone Ricasoli, pour offrir à la République l'usage de ses ports ainsi que les secours dont elle pourrait avoir besoin[4]. Lui-même ne

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 1er novembre, Morfontaine (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 226; orig.).

[2] Mémoire du card. de Bellay, 1553, 12 octobre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 46 et sqq. ; orig.).

[3] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1553, 30 septembre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 16-17; reg. orig.).

[4] Instructions à Leone Ricasoli, 1553, 5 septembre, Florence (Arch. d'Etat de Florence, filza 2634, 303; minute). — Cf. G. Livi, *La Corsica e Cosimo I*, pp. 329-330.

manquait pas de griefs : les Français et les Turcs avaient opéré une descente dans l'île d'Elbe, qui dépendait de son duché, ravagé le pays et massacré les habitants[1]. Au fond, il regrettait moins que la Corse eût été enlevée aux Génois, qu'il n'avait de dépit de la voir passée au pouvoir du Roi. Depuis longtemps, il en escomptait et préparait l'annexion à ses propres Etats. Les Corses avaient formé le principal contingent dans les fameuses *bandes noires* de Jean de Médicis, son père. Cosme entretenait des émissaires anciens, qui l'avaient informé des révoltes dirigées contre les Génois : il espérait en profiter un jour, et c'est pourquoi il avait accueilli volontiers les *fuorusciti* corses dans la Maremme Toscane[2]. L'intervention des Français ruinait toutes ces illusions. Dès lors, il avoua clairement les intentions de guerre qu'il avait voilées pendant un an : c'en était fini des négociations hypocrites. Les bravades de Cosme devinrent telles que le Roi jura de l'exterminer, lui et sa dynastie[3].

Seuls, les Vénitiens, qui étaient restés insensibles à tant de sollicitations et neutres en tant de conflits, ne purent cette fois cacher leur joie de la défaite imprévue des marchands génois. L'ambassadeur vénitien transmit à Henri II les compliments du Sénat sur l'entreprise de Corse[4].

L'expédition qu'avait conduite M. de Termes dans la grande île méditerranéenne souleva tout un nouvel orage d'intrigues et de passions, à la cour de France.

Nous l'avons dit, l'utilité générale de cette conquête n'était pas discutable, mais seulement l'opportunité momentanée. Trois groupes politiques avaient conseillé une action en Corse, depuis longtemps : les grands cardinaux, les Guises et les *fuorusciti* napolitains.

Parmi les grands cardinaux, Jean du Bellay s'était montré

[1] Annibale Litolfi au d. de Mantoue, 1553, 16 août, Castelbellotto (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Savoia ; orig.). — Montalvo, *Relazione della guerra di Siena*, pp. 6-7.

[2] A. Morati, *La Corse, Cosme Ier et Philippe II*, pp. 2-3.

[3] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 1er novembre, Morfontaine (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 252 ; orig.). — Sur la guerre de Corse, voy. la correspondance de Chiappino Vitelli au d. de Florence, 1553-1554 (Mediceo, 648 ; orig.).

[4] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 1er novembre, Morfontaine (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 252 ; orig.).

naguère le plus ardent prôneur de cette affaire[1]. Or, il est bien notable qu'à l'automne de 1553, une fois la conquête entreprise, du Bellay dégagea sa responsabilité et accusa nettement le cardinal de Ferrare d'avoir tenté une diversion en Corse pour éloigner la guerre de la Toscane et ménager Cosme de Médicis, ajoutant que le Roi lui-même s'était déclaré contraire à ce projet qui lui attirait l'hostilité d'un Etat aussi puissant que la république de Gènes[2]. Quoi qu'on pense des reproches formulés par Jean du Bellay, — et, pour notre part, nous inclinons à les croire fondés —, ils constituent, venant d'un ancien et résolu partisan de la conquête, le plus grave témoignage contre l'opportunité de cette entreprise.

La Corse était le premier échelon pour s'impatroniser de Naples, fin de l'ambition permanente et secrète des Lorrains. Le fait même que l'expédition s'accomplit, pendant la maladie du connétable et sous le « ministère » intérimaire du cardinal de Lorraine, offre un indice. Du reste, aussitôt après le premier débarquement, les Guises collaborèrent en personne à l'entreprise « corsique ». Le 22 décembre, Charles priait le duc de « faire partir incontinent nostre frère pour la Corse ». Et il ajoutait : « Je sais bien que ma sœur la marquise d'Elbœuf ne trouve pas bon mon advis, mais il me semble que nous ne devons laisser perdre une sy belle occasion à son mary, laquelle peut-estre ne se présentera jamais meilleure pour sa grandeur et réputation[3]. » Bientôt après, deux membres de la maison de Lorraine, René et François, ce dernier grand-prieur de France, combattaient en Corse[4].

[1] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 402, 442, 467 ; Charrière, *Négociations dans le Levant*, t. II, pp. 230, 245, 251, 258.

[2] Girol. Falleti au d. de Ferrare, 1553, 20 septembre, Rome : « Il R^mo^ Cicada dissemi volesse fare advertito V. E. del mal animo che all'Illmo et R^mo^ cardinale, suo fratello, portava il cardinale Bellai, il quale alla palese et in secreto biasimava molto, dicendo tutte le attioni sue non essere al altro fine che di venire alla dignità pontificale et non alli servitii del Re Ch^mo^ et che percio, contra la mente del predetto Re, non haveva voluto fare l'impresa de l'Elba, ma si bene di Corsica, per non fare cosa che possì dispiacere al duca di Firenze, col quale si intrattiene quanto più pote, con speranze vane de matrimonio, per essere favorito et ajutato da quel duca all'assuntione sul papato, et che detta impresa di Corsica era stata di mera voluntà di esso R^mo^ suo fratello, et che sa certo che S. M^tà^ Ch^ma^ non havea cio a bene, havendoli aggionto in loco de amica inimica una tanta republica come è la città di Genova. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[3] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 221.

[4] *Op. cit.*, p. 164-165.

Plus encore que les Guises, le groupe des *fuorusciti* napolitains portait intérêt au succès de cette entreprise nouvelle, préliminaire d'une expédition dans l'Italie méridionale. En compagnie de M. de Termes, créature des Lorrains, le prince de Salerne, chef des bannis de Naples, avait dirigé l'expédition de Corse.

Par contre, ces nouveaux projets trouvèrent une résistance assez forte chez le Roi, irréductible chez Montmorency et les *fuorusciti* florentins. « Sa Majesté Très Chrétienne, écrit le nonce, reste mécontente de l'entreprise de Corse, qui lui paraît inopportune en ce moment, et elle désapprouve la politique du cardinal de Ferrare. » Henri II, à vrai dire, s'inclina devant le fait accompli et accepta les nouvelles dépenses que devait entraîner l'occupation de l'île. Mais, dès lors, il prit la résolution de mettre un nouveau chef à la tête des affaires de Toscane. Justement l'absence de M. de Termes, retenu en Corse, offrait l'occasion de placer un nouveau lieutenant militaire auprès d'Hippolyte d'Este, à Sienne, et de choisir pour ce poste un homme assez antipathique au cardinal pour obliger celui-ci à s'en aller. Les *fuorusciti* florentins, craignant que l'entreprise de Corse ne fît dévier sur Naples la guerre destinée à Florence, firent aboutir les velléités du Roi, aidés par Montmorency qui venait de recouvrer la santé [1]. Au déclin de l'automne 1553, finit la toute-puissance du cardinal de Ferrare à Sienne.

*
* *

Le gouvernement effectif d'Hippolyte d'Este en Toscane, qui avait duré juste un an, s'acheva parmi des circonstances que nous étudierons. Moins colorée et moins vivante, surtout plus confuse que la période qui suivit, cette année décida du sort de Sienne. Sans doute, on n'y trouve ni les héroïsmes, ni les passions ardentes, ni, pour tout dire, la flamme d'épopée, de quoi resplendissent encore les dernières luttes de la liberté siennoise. Mais ces héroïsmes, ces passions, lorsqu'il leur fut permis d'intervenir, étaient désormais inutiles. Les fautes accumulées par le cardinal de

[1] P. Santa Croce au card. del Monte, 1553, septembre-octobre (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 222 et sqq. ; orig.).

Ferrare livraient d'avance la République à Cosme de Médicis, qui avait préparé son effort à loisir.

Peut-être quelque génie militaire, par une action rapide, ordonnée et soutenue, aurait-il retardé la chute de Sienne. Le duc de Guise était capable d'une telle œuvre, d'ailleurs forcément précaire. Mais les combinaisons de partis, qui avaient permis à Hippolyte d'Este de poursuivre si longtemps sa politique néfaste, empêchèrent que le vainqueur de Metz ne prît la direction des armes en Italie. Pour défendre Sienne contre le danger imminent, Henri II choisit Piero Strozzi, homme de passion et d'héroïsme, mais général brouillon, irréfléchi et malheureux.

CHAPITRE III

PIERO STROZZI ET LES BANNIS FLORENTINS A SIENNE

Au retour de la mission qu'il avait accomplie en Italie, au mois d'avril 1553, Piero Strozzi avait obtenu de Henri II la promesse que, dans le cas d'une guerre avec le duc de Florence, il serait investi du commandement des troupes royales à Sienne. Personne mieux que le chef des bannis florentins ne pourrait, au dire de ses amis, diriger les hostilités contre Cosme de Médicis : sa connaissance du terrain et des passions locales offrait des garanties de succès qu'on ne trouverait en aucun autre général[1].

La réalisation de cette promesse fut retardée par les intrigues politiques et diplomatiques, qui s'enchevêtrèrent au cours de l'année 1553, par la difficulté de trouver un prétexte pour envoyer Strozzi à Sienne sans offenser le cardinal de Ferrare, et surtout par la maladie grave qui frappa Montmorency, au début de l'automne.

Vers le 15 octobre, Henri II, qui n'avait cessé de montrer au connétable « un amour incroyable », déclara publiquement son intention de nommer Piero Strozzi lieutenant général en Italie. Cette nouvelle produisit une émotion de joie parmi les *fuorusciti* qui se trouvaient à la Cour. et aussitôt l'espérance de grandes victoires emporta les imaginations. Les médecins annonçaient, en même temps, la guérison prochaine de Montmorency[2]. C'en était fini du crédit d'Hippolyte d'Este.

[1] Vita di Piero Strozzi (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 4824, fol. 40).

[2] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1553. 11 octobre. La Ferté-Milon : « Il Re Chmo, inteso dai medici come la vita di M. Conestabile era gia in sicuro. se partì da San Quintino e se ne venne qua a Villacutrè, dove è venuta la Reina e tutta la Corte. È incredibile l'amore che il Re ha dimostrato di portare a M. Conestabile, in questa sua malattia, perchè non ha lassato indietro alcuna dimostrazione di sommo e sincero amore verso di lui. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXII, 75 ; orig.). Le même, 1553. 18 octobre, La

Les bannis florentins obtenaient satisfaction, après toute une année d'efforts passionnés. A l'automne, ils pensèrent avoir écarté les obstacles qui arrêtaient la guerre en Toscane. Les tentatives pacifiques du pape échouaient : les *fuorusciti* avaient procuré facilement ce résultat en accusant Jules III de vouloir s'emparer lui-même de l'Etat de Sienne, accusation que rendaient vraisemblable les appétits de la *famiglia* del Monte. Contre le duc de Florence, Strozzi et ses partisans avaient attisé la haine de Henri II : Cosme ayant dit quelques paroles imprudentes, lors d'un voyage de l'évêque de Lodève en Toscane, on en tira qu'il voulait s'égaler au Roi, et celui-ci brûla du désir de rabaisser un tel orgueil. Même les bannis ne doutèrent point qu'ils réussiraient un jour à brouiller Charles-Quint et le duc de Florence, afin de mieux vaincre ce dernier[1].

Le 29 octobre 1553, à Villers-Cotterets, Piero Strozzi reçut les lettres de provision le créant lieutenant général du Roi en Toscane, avec mission de « soulager autant que possible le cardinal de Ferrare du poids des affaires » : c'était une disgrâce à peine déguisée du gouverneur de Sienne. Strozzi gardait toutes ses charges et pensions antérieures et y ajoutait les gages de son nouvel office, que le Roi avait fixés à douze mille livres, de sorte que le chef des *fuorusciti* allait à Sienne, pourvu d'une pension annuelle d'environ trente-six mille livres[2].

Aussitôt, on donna ordre à tous les Italiens, qui se trouvaient à la cour de France, de se disposer à suivre Strozzi en Toscane. Les *fuorusciti* napolitains eux-mêmes prirent la résolution de partir avec lui[3]. Henri et son entourage

Ferté-Milon : « Il Re Chmo ha dichiarato luogotenente generale in Italia il sr Piero Strozzi, riservando nondimeno il Piemonte sotto l'amministrazione di M. di Brisach. Questa nuova elezzione ha rallegrato tutta la Corte e massimamente l'Italiani e tutti sperano che ne debbia seguire qualche bello e buono effetto. » (Arch. cit., Lett. al Reggimento, XXII, 85 ; orig.). Julio Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 20 octobre, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Modène, Francia : orig.),

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 1er novembre, Morfontaine (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3. fol. 252 ; orig.).

[2] Lettres de provision, 1553, 29 octobre, Villers-Cotterets (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Toscana; expédition italienne). J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 20 octobre, La Ferté-Milon : « Mandano il sor Pietro Strozzi con il titulo et con la provisione istessa di mille franchi il mese che havea Mons. di Termes, et li lassano il generalato delle fantarie, quella provisione e tutte l'altre, di modo che de danari propri et particulari del Re, egli potrà spender 36 m. franchi ogni anno. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.).

[3] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1553, 27 octobre, La Ferté-Milon : « Qui in

étaient joyeux, comme si l'espoir d'une guerre prochaine dédommageait cette cour de soldats des longueurs diplomatiques qui l'avaient embarrassée pendant toute une année. L'ambassadeur de Sienne, Claudio Tolomei, vantait à ses compatriotes la valeur de Piero. Quant à celui-ci, il déclarait épouser les intérêts de la République avec le cœur d'un Siennois[1].

Il est bien difficile d'expliquer raisonnablement la conduite de Montmorency, en cette circonstance. Sa haine contre les Guises et le cardinal de Ferrare, exaltée par le dépit qu'il avait ressenti de la folle expédition de Corse, le poussait à l'opposite de ses propres intentions. Ces intentions touchant les affaires d'Italie, à cette époque même, nous les connaissons précisément. « Dans le Conseil du Roi Très Chrétien, écrit le nonce, d'aucuns proposent de porter la guerre en Italie, arguant que tout ce que fait l'Empereur de ce côté-ci est pour détourner Sa Majesté de la Péninsule, et ils ajoutent que si le Roi commence de bonne heure la guerre en Italie, il l'écartera de sa propre maison. Le connétable s'y refuse : son avis est qu'on doit se contenter des apparences de la guerre, sans l'effet, car il lui semble inopportun d'engager des entreprises, alors que l'Empereur est si proche et si puissant. »[2] L'envoi du chef des bannis florentins comme général à Sienne était, certes, le moyen le moins propre à favoriser une politique prudente en Italie.

Aussi bien, personne autre que Montmorency ne se trompa sur l'avenir. On regarda généralement la nomination de Piero Strozzi comme un défi à Cosme de Médicis. « On espère que le seigneur Pierre estant arrivé, se fera un beau carnage », écrit alors le cardinal de Lorraine[3]. « Piero

Corte s'attende in ogni diligenza a l'espedizione del s^r Piero Strozzi, e Mons. di Ghisa fece l'altra mattina intendere a tutti questi ss^ri e gentilhomini Italiani che sono in Corte che si mettesser in ordine per la volta d'Italia e che quelli che havevono qui faccende dessero i lor memoriali che sarebbeno spediti. Credesi ancora che quest'altri ss^ri Napoletani tutti o la maggior parte se ne verranno a la volta di Siena. Il Re sta allegrissimo e tutta la Corte, sperandosi prospero successo de l'imprese sue. » (Arch. d'Etat de Sienne. Lett. al Reggimento, XXII, 94 : orig.).

[1] Le même. 1553, 80 octobre, La Ferté-Milon (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XXII, 98 ; orig.).

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 23 novembre, Melun (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 242 ; déchiffré). Le même, 23 décembre, Paris (*Ibidem*, fol. 256 ; orig.).

[3] *Mémoires-journaux de Guise*, p. 221.

Strozzi s'apprête à secouer le duc de Florence », annonce un agent des Farnèse[1]. « Le duc est très ennuyé de la venue de cet homme à Sienne : c'est un soufflet pour lui », constate le cardinal de Saint-Clément[2]. Hippolyte d'Este, à peine informé de cette nouvelle par une vague rumeur, s'inquiète et dépêche à son frère un courrier pour obtenir des renseignements précis[3]. A Rome, la nation florentine ne cache pas sa joie et se moque de Cosme qui maintenant, dit-on, veut rouvrir les négociations de paix, sous l'influence de la peur[4]. Dans toute l'Italie, l'agitation est grande. Un espion du Médicis, Bastiano de Linale, offre à son maître de tuer Strozzi[5]. En France, les robins mêmes subissent l'excitation générale, et l'on voit le grave secrétaire Beauregard, d'ordinaire si discret, railler de loin la prétendue jactance de Cosme : « Le duc parle comme le greffier de Lorris, écrit Duthier, car il ne craint point la venue du sieur Pierre Strozzy au Siennois, pour avoir suffisamment proveu à toutes choses requises et nécessaires pour la conservation de son Estat; mais pourtant il confesse qu'il le craint. »[6]

D'ailleurs, Henri II préparait ouvertement les hostilités. La fureur des *fuorusciti* contre le tyran de Florence, que ranimait l'espoir d'une fortune glorieuse offert soudain, gagnait le Roi lui-même. Il n'avait plus de raison financière qui gênât ses mouvements. La nomination de Strozzi avait fait s'ouvrir les banques florentines, et la pénurie du Trésor se changeait en richesse par les offres des marchands *fuorusciti*, qui proposaient au gouvernement de payer les frais d'une guerre contre Florence[7]. La reine Catherine de Médicis demandait à son mari l'autorisation d'engager ses domaines d'Auvergne pour soutenir l'entreprise du chef des bannis, qui allait reconquérir la Patrie

[1] Fr. Franchino à Octave Farnèse, 1553, 25 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Roma : orig.).

[2] *Bulletino senese di storia patria*, t. II, p. 272.

[3] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 13 novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Modène, Ippolito II ; orig.).

[4] An. Caro au card. Farnèse, 1553, 17-25 novembre, Rome, publ. p. Mazzucchelli, *Lettere inedite di Annibal Caro*, t. II, pp. 177-181.

[5] Fr. Babbi au d. de Florence, 1553, 31 octobre, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2885 ; orig.).

[6] *Mémoires-journaux de Guise*, p. 220.

[7] Lanssac à du Gabre, 1553, 11 novembre, Rome, publ. p. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 274.

esclave[1]. « Le Roi, écrivait Claudio Tolomei, peut obtenir autant d'argent qu'il voudra, et vraiment ce royaume étonne par sa richesse et par son obéissance. »[2]

Au surplus, l'envoi de Strozzi à Sienne marquait une rupture officielle. Une clause du traité signé jadis par le duc de Florence et par les représentants de la République interdisait à celle-ci de recevoir ou de favoriser les rebelles et ennemis de Cosme. Nommer le « magnifique Piero » lieutenant militaire en Toscane, c'était déchirer les capitulations[3].

Si l'on considère tous ces faits, il paraît impossible que Montmorency lui-même ait gardé l'illusion d'un avenir pacifique. Il faut donc admettre la pleine responsabilité du connétable. Quant au secret de sa conduite, un agent l'expliquait au pape étonné : l'envoi de Strozzi à Sienne fut décidé pour empêcher que le duc de Guise n'y allât et n'ajoutât au lustre de ses victoires récentes en Lorraine la gloire d'un triomple italien[4].

*
* *

Piero Strozzi prit congé de la Cour, le 1er novembre 1553; il partait, accompagné de son plus jeune frère, Lorenzo, évêque de Béziers, et de deux autres membres de sa famille, Flaminio Orsini et Cornelio Fiescho. Il s'embarqua au port de Marseille et prit le commandement d'une flotte de quarante galères, sur lesquelles se trouvaient, destinées à la Corse et à l'Italie, quinze enseignes de Gascons vétérans.

Après avoir donné la chasse aux navires génois d'André Doria et s'être arrêté quelques heures en Corse, Piero arriva dans les eaux de Toscane. Le 16 décembre, il débarquait un moment à Porto-Ercole, sur le littoral du Siennois, puis il repartit pour Civitàvecchia, où il arriva dans la

[1] A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 291.

[2] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1553, 19 novembre, Paris (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXIII, 26 ; orig.).

[3] Sozzini, *Diario*, pp. 157-158.

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 14 janvier, Rome : « ... Il papa essere avvisato di buon luogo che Piero Strozzi era stato mandato per opera del conestabile, il quale haveva proveduto col mezzo di Piero perchè non ci venissi Mons. di Guisa, havendo mostro al Re che l'andata di detto Piero a Metz era stata cagione di salvare quella città, che senza l'opera sua saria presa. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3272, fol. 492 ; orig.).

nuit du 17. Le lendemain, il dîna à Cerveteri, au château de Paolo Giordano Orsini, et le soir même fit son entrée à Rome, en compagnie de huit personnes. Son frère, le banquier Roberto Strozzi, était venu à sa rencontre, avec cinquante cavaliers[1].

La venue de Piero souleva, parmi les Florentins de Rome, un enthousiasme qui montre quelle réserve de passion se trouvait en ces marchands, lesquels, sous une vie d'ordinaire commune et placide, gardaient des haines tenaces et le souvenir ardent du passé de leur patrie. Au palais Strozzi de la *via dei Banchi*, où était descendu le chef des *fuorusciti*, on vit, pendant les journées des 19 et 20 décembre, « un concours infini de la nation florentine et de tout le peuple de Rome, comme pour visiter le Messie »[2]. Selon le témoignage des spectateurs, il paraît que Piero « fut adoré comme un dieu ». Les Florentins de Rome lui offrirent alors une médaille portant cette devise, touchante allusion à l'esclavage de leur cité natale : *O quam dulcis exempto libertas!*[3]

Strozzi fut reçu en audience du pape, le 22 et le 23 décembre[4]. Le reste de son temps se passa en conférences avec l'ambassadeur Lanssac. Celui-ci, averti par une lettre du Roi, datée du 6 novembre, de la nomination de Piero comme lieutenant à Sienne[5], avait ressenti quelques inquiétudes sur la guerre certaine que ce choix provoquerait en Toscane. Mais le chef des *fuorusciti* sut, au cours de son bref séjour à Rome, apaiser les craintes de chacun, et en

[1] A. Gionti au *Reggimento* de Sienne, 1553, 17 décembre, Porto-Ercole (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XVIII; orig.). Gio. Fabbrini au d. de Florence, 1553, 18 décembre, Rome (Mediceo, 614, fasc. 14; orig.). Le même, même date : « Questa sera il Piero Strozzi è entrato in Roma con otto cavalli, coè il vescovo suo fratello, il s^or^ Flaminio da Stabbia, il cap. Masino del Bene, Carlino Strozzi et Gio. Berlinghieri. Così a cavallo andò dall'imbasciatore di Francia, dipoi a scavalcare in casa loro in Banchi, molto sicuramente, per chè a mangiato a porte aperte, lui disarmato. » (*Ibid.*; orig.). A Serristori au d. de Florence, 1553, 19 décembre, Rome (Mediceo, 3272, fol. 441 v°; orig.).

[2] J. Grandi au d. de Ferrare, 1553, 20 décembre, Rome : « Il s^or^ Pietro Strozzi gionse lunidì sera in Roma a salvamento, alloggiato in casa sua, dove è stato hieri et hoggi un concorso infinito della natione fiorentina et di tutto questo popolo, che par proprio che sia gionto il Messia. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma; orig.).

[3] Cantini, *Vita di Cosimo I*, p. 257; surtout A. Coppini, *Piero Strozzi nell'assedio di Siena*, p. 18.

[4] J. Grandi au duc de Ferrare, 1553, 22-23 décembre, Rome (Arch. de Modène, Roma; orig.).

[5] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 266.

particulier celles du pape Jules III. Lanssac, suivant les instructions qu'il avait reçues de Montmorency, mit le nouveau venu au courant des affaires, et bientôt les deux hommes conclurent si bonne entente « que jamais serviteurs du Roy ne furent en Italye avec plus d'affection et de concordance.[1] » L'ambassadeur, non sans illusion, vantait cet accord : « Le seigneur Pierre Strozzy, écrivait-il, feyt fort bien de venir premièrement icy, pour ce que j'ay entendu que le duc de Florence prenoyt sy grand subson de sa venue que l'on disoyt qu'il commençeoyt desjà à s'armer et à faire lever gens, et n'y avoit autre moyen pour l'asseurer et luy faire entendre comme le Roy veult que passent les choses par le pape, envers lequel le seigneur Pierre s'est si sagement conduyt et luy a tenu si bons et si honnestes propoz. »[2]

Le 26 décembre 1553, après avoir dépêché Tomaso del Vecchio au cardinal de Ferrare pour annoncer à celui-ci son arrivée prochaine à Sienne[3], Strozzi partit de Rome, accompagné d'une troupe de *fuorusciti* florentins, et prit la route de Toscane par le pays de Viterbe. Son frère, Roberto, le suivit, deux jours après[4]. Le mardi 2 janvier 1554, Piero entrait à Sienne : il fut honoré et servi aux frais de la ville, et prit logis au palais Spannocchi[5].

Ainsi, la politique royale engageait en Toscane une partie décisive. Henri II lui-même comprit la gravité des événements à venir. La veille de Noël, il ordonnait que, pour aider le cardinal du Bellay et l'ambassadeur Lanssac à supporter le faix des négociations, les cardinaux de Tournon, de Lenoncourt et d'Armagnac retourneraient à Rome[6]. Quelques

[1] Piero Strozzi à Montmorency, 1553, 24 décembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20441, fol. 118 ; orig.).

[2] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 313-318.

[3] T. del Vecchio arriva à Sienne, le 18 décembre, porteur d'un paquet de lettres adressées au cardinal. Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1553, 28 décembre, Sienne (Arch. d'Etat de Modène. Ippolito II ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1553, 27-28 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3272, fol. 468-470 ; orig.).

[5] Voy. A. Coppini, *Piero Strozzi nell'assedio di Siena*, p. 18 (qui rectifie les erreurs de Sozzini) Giulano Ardinghello au card. Farnèse, 1554, 6 janvier, Rome : « Il s^or Pietro Strozzi arrivò al i II in Siena. Passò per Ronciglione e di là andò a visitare la S^ra duchessa [Farnèse] a Canitro, e poi a Castro e Pitigliano seguitò il viaggio » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fascic. A ; orig.).

[6] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 23 décembre (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 260 ; orig.).

jours plus tard, le prince de Salerne, chef des *fuorusciti* napolitains, partait également de France, prêt à courir au premier choc des armes en Italie[1].

Mais l'acte le plus étonnant et le plus significatif, par quoi se manifesta la nouvelle alliance du connétable avec les bannis florentins, fut le rappel au service du Roi de Leone Strozzi, l'illustre prieur de Capoue que la haine de Montmorency avait contraint jadis de s'enfuir, en des circonstances dramatiques.

Au début de décembre 1553, le Roi et le connétable firent savoir à Piero Strozzi leur désir de voir rentrer Leone au service de la France. Le prieur, qui servait depuis deux ans l'Ordre de Malte auquel il appartenait, se trouvait alors, par une heureuse fortune, non loin de Rome, au port de Terracine. Le banquier Roberto l'y vint visiter et lui fit des propositions au nom de leur frère aîné. Après quelques hésitations, Leone consentit à oublier ses rancunes et à formuler ses demandes[2].

Aussitôt qu'il en eut été informé, le connétable donna satisfaction à ces demandes. Le 26 janvier 1554, Montmorency annonce à Piero que le Roi promet « d'entretenir le prieur ès mers de delà avec six galères, et sera payé à raison de quatre cens escus soleil par moys pour chacune ; davantage, Sa Majesté luy donnera le tiltre qu'il demande de général des galères qu'Elle aura en Itallye, avec honeste estat »[3].

[1] Le même au même, 1554, 13 janvier, Paris (Arch. et *loc. cit.*, fol. 260 ; orig.).

[2] Piero Strozzi à Montmorency, 1553, 25 décembre, Rome : « Incontinent que je fuz advesty de la volunté du Roy et de la vostre touchant le prieur de Cappue, je depeschè vers Robert, mon frère, et luy mandè de faire entendre aud. prieur que j'esperoys, par le moyen de vostre bonne grâce, le remettre au service de S. Mté, moiennant qu'il voulût se gouverner sagement... En ce mesme temps la fortune a voulu qu'il est venu à Terracine, là où mond. frère Robert est allé trouver led. prieur, duquel, après beaucoup de justifications par luy faictes, en a rapporté ceste conclusion que, — nonobstant tous les offres et partys qui luy ont esté dernièrement faictz de l'Empereur par les vice-roys de Naples et de Sicille, d'avoyr en don Affrica avec trente mil escuz l'an, pour entretenir tant ceste place que luy et ses gallères au service dud. Empereur, et estre aussy réintégré en la joissance de ses bénéfices ecclésiasticz, ou bien d'estre général des gallères de Naples et de Sicille, avec grande espérance de plus grandz degréz et dignités après la mort du prince, qu'il estoit résolu, sans avoyr esgard à telz offres, de faire service au Roy. » (Bibl. Nat., ms. fr. 3129, fol. 19-20 : orig.). — Cf. Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, pp. 520 et sqq.

[3] Montmorency à Piero Strozzi, 1554, 26 janvier, Paris (Bibl. Nat., ms. fr. 3129, fol. 46 ; orig. ou copie contemp.). — Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, pp. 88-89.

Ainsi, Leone acceptait réparation de celui que naguère il avait accusé de desseins criminels. On pourrait s'étonner que le prieur eût oublié si vite ce passé douloureux, si l'on ne connaissait les motifs qui le poussèrent à pardonner. Ces motifs, il les exposait, quelques mois après, dans une sorte de justification adressée à Giovanni de Vega : cette lettre éclaire d'une lumière intense le vrai sens des efforts qu'allaient diriger les bannis florentins, auxquels était remis désormais le sort de la république de Sienne. « J'ai résolu, écrivait Leone, de m'employer sans arrière-pensée au service de ma patrie. Opprimée jadis, comme chacun le sait, Florence, aujourd'hui, appelle tous ses enfants pour l'aider à secouer le joug. Parmi ses fils, j'espère n'être ni des moins utiles ni des moins passionnés, puisque j'ai souffert dans mon sang, dans mes biens et dans mes amis. » Cri de vengeance contre le Médecis, usurpateur et tyran. C'était pour la liberté de Florence que l'illustre marin oubliait les affronts subis et rentrait sur les galères du Roi [2].

*
* *

Aussitôt arrivé à Sienne, Piero Strozzi se rendit chez le cardinal de Ferrare et lui présenta ses lettres de provision. Par ces lettres, comme nous l'avons dit, le Roi, considérant l'absence de M. de Termes qui, retenu en Corse, ne pouvait exercer la charge de lieutenant général au fait de guerre en Toscane, nommait Strozzi afin de résider au pays de Sienne, y partager la direction des affaires avec Hippolyte d'Este, administrer les choses militaires, commander et diriger les troupes sur le territoire de la République et en général partout où l'occasion se présenterait [3]. La subordination de Piero au cardinal de Ferrare était, semble-t-il, implicitement contenue dans ces lettres ; mais aucun article

[1] Leone Strozzi à don Giovanni de Vega, 1554, 16 avril (Arch. d'Etat de Florence, Carte Strozziane, 109, fol. 8). — Voy. A. Coppini, *Piero Strozzi nell'assedio di Siena*, p. 186.

[2] Sur ces événements, voy. Vita di Piero Strozzi (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 4824, fol. 42). Cf. Sozzini, *Diario*, p. 157 ; A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, p. 23.

[3] Lettres de provision, 1553, 29 octobre, Villers-Cotterets (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Toscana ; expédition collat.).

ne la déclarait, et de ce fait résultait une équivoque, peut-être voulue

Hippolyte lui-même ne s'était guère trompé sur la signification de ce choix, et aussitôt qu'il en avait reçu la nouvelle, il avait exprimé l'intention de quitter Sienne. Son frère, Hercule, et ses amis de Rome l'incitaient à partir, pour éviter une offense à sa dignité [1]. Mais le cardinal tenait beaucoup à sa charge, aux honneurs et aux profits qu'elle comportait.

Aussi, ayant été informé que le Roi lui laissait, aux côtés de Strozzi chargé des opérations militaires, plein pouvoir sur l'administration civile, résolut-il de ne pas abandonner le terrain, mais de le disputer à l'intrus. De sa part, Piero, bien qu'il eût dit, en quittant la France, vouloir révérer Hippolyte, n'en désirait pas moins vivement la disparition de ce rival, qui était depuis longtemps son ennemi personnel et qu'il considérait, au surplus, comme un complice du duc de Florence [2].

Le cardinal, que son attitude fût le résultat d'une préméditation ou d'une humeur trop irritable, ne cacha point ses sentiments. Lorsqu'arrivé à Sienne, Strozzi voulut prendre possession de ses fonctions, Hippolyte refusa de lui céder aucune partie du gouvernement, civile ou militaire, et, tombant en fureur, s'écria qu'il était calomnié auprès du Roi par ses ennemis et qu'avant de rien abandonner de ses droits, il voulait écrire au souverain, pour se défendre, et attendre la réponse [3]. Devant ce refus, le nouveau lieutenant se trouvait fort gêné : empiéter par violence sur les prérogatives que s'arrogeait le cardinal, il n'y pouvait songer qu'au risque de provoquer un scandale et de s'attirer un blâme de son maître, lequel n'oserait jamais désavouer publiquement l'oncle des Guises et le frère du duc de Ferrare ; mais, d'autre part, en se soumettant, le chef des *fuorusciti* encourrait quelque ridicule et perdrait de son prestige.

[1] Le card. Saint-Clément aux doge et gouverneurs de Gênes, 1553, 7 décembre, Rome, publ. p. M. Rosi, *Documenti genovesi sull'assedio di Siena* (*Bullet. senese di storia patria*, t. II, p. 267).

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 14 décembre, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 248 ; orig.). Le card. Saint-Clément aux doge et gouverneurs de Gênes, 1553, 29 décembre, Rome (*Bullet. senese di storia patria*, t. II, p. 270).

[3] Vita di Piero Strozzi (Bibl. Vat., Barberini, lat. 4824, fol. 42).

Malgré son dépit, Strozzi se résigna pour le moment à ce dernier parti [1].

Le 4 janvier, Piero se rendit au palais public et visita le *Reggimento*. Aux magistrats il déclara que « Sa Majesté l'avait envoyé comme général de ses armées à Sienne et en Italie, pour tenir le lieu de M. de Termes et pour alléger la charge du cardinal de Ferrare ». Il ajouta que, soucieux de ne pas irriter les sentiments de celui-ci, il avait résolu, en gentilhomme, « de retarder de quelques jours l'exercice de sa propre autorité » [2].

En réalité, les deux adversaires portèrent le débat sur un autre terrain. Hippolyte d'Este dépêcha en hâte son secrétaire Nichetto à la cour de France. Et, au moyen d'une habile pression, il obtint que le *Reggimento*, par le même courrier, fit tenir à Claudio Tolomei, ambassadeur de la République, une lettre exposant au Roi combien « les citoyens de Sienne se trouvent satisfaits du gouvernement de Sa Seigneurie Illustrissime, laquelle administre si bien et avec un assentiment si général, qu'ils ne sauraient désirer d'autre représentant de Sa Majesté » [3]. Si l'on veut se rappeler quelles étaient les relations du cardinal avec les Siennois, cette démarche paraîtra effrontée.

De son côté, Strozzi délégua en France le comte de Pitigliano et le comte de Visco ; il fit, en outre, appel au cardinal Farnèse, qu'il savait ennemi de Ferrare. « Les particularités de cette dispute sont très belles et dignes d'être entendues », écrivait Piero, tournant en dérision les manières de son rival [5].

Enfin le *Reggimento* de Sienne, pour son propre compte, fort ému de cet incident, décida, le 5 janvier, d'en écrire à

[1] Voy. un long récit des discordes du card. de Ferrare et de Piero Strozzi dans la correspondance de Teofilo Calcagnini au d. de Ferrare, 1554, janvier, Sienne (Arch. d'Etat de Modène, Firenze ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento. VI. fol. 10 ; reg. orig. — Cf. les documents publiés p. A. Coppini, *Piero Strozzi nell'assedio di Siena*. p. 79.

[3] P. Santa-Croce à J. Canano, 1554. 10 janvier, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 258 ; orig.). Sur le voyage de Nichetto, voy. A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 22.

[4] Le card. Saint-Clément aux doge et gouverneurs de Gênes, 1554. 12 janvier, Rome (*Bullet. senese di storia patria*. t. II, p. 274).

[5] P. Strozzi au card. Farnèse, 1554, 6 janvier. Sienne (Arch. d'Etat de Parme. Carteg. Farnes., Toscana : orig.). — Cf. A. Ronchini, *Lettere di Bartolomeo Cavalcanti*, p. 57.

Henri II et de se plaindre du scandale produit dans la ville par la querelle des deux lieutenants[1].

En attendant la réponse que ferait le Roi à ces sollicitations contraires, Strozzi n'était pas homme à garder longtemps une attitude mesurée. Les courriers étaient à peine partis que Piero voulut s'immiscer dans le gouvernement et en particulier, selon son office, dans les affaires militaires. Mais le cardinal défendit aux soldats de lui obéir, et, comme l'impatient *fuorusciti* proférait des menaces, Hippolyte lui fit dire « qu'il prît garde de ne toucher à aucun de ses officiers, sans quoi il lui montrerait qui était le cardinal de Ferrare »[2]. Le conflit dégénéra en mauvaises paroles ; Ferrare se para de sa qualité de prêtre, Strozzi lui répondit violemment « que lorsqu'il agirait en prêtre, il serait traité en prêtre, mais que, s'il prétendait diriger les soldats, il serait traité comme un soldat »[3]. Cependant, Piero tentait d'imposer son autorité aux troupes, cassant les capitaines pour les remplacer par ses créatures. Mais il rencontra de telles résistances, même auprès de ses amis, comme Cornelio Bentivoglio, qu'il dut bientôt renoncer aux procédés de force[4].

Hippolyte d'Este, bien qu'il fût exalté par l'amour-propre, se trouvait, d'ailleurs, assez inquiet et comme démoralisé. Dès lors, il fit demander à Henri II la permission de s'en aller de Sienne, « sachant bien qu'à demeurer plus longtemps dans ce lieu et dans ces conditions, il retirerait grand préjudice de son honneur et réputation »[5].

Enfin Strozzi prit une décision raisonnable. Comme la querelle, en s'aggravant, menaçait de ruiner, dans l'esprit des Siennois, le prestige de la « protection » française. Piero résolut de quitter la cité, pendant quelques jours, sous prétexte d'aller inspecter les places et châteaux du comté et dresser l'inventaire des munitions de la campagne. Il partit,

[1] Arch. d'Etat de Sienne. Del. Reggimento, VI, fol. 15 ; reg. orig.

[2] Le card. Saint-Clément aux doge et gouverneurs de Gênes, 1554. 12 janvier, Gênes (*Bull. senese di storia patria*, t. II, pp. 273-274).

[3] Vita di Piero Strozzi, *supr. cit.*

[4] Le card. Saint-Clément, 1554, 20 janvier, Rome (*Loc. cit.*, p. 275).

[5] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1554, 15 janvier, Sienne : « Io non potrei haver maggior occasione di quella che ho di dimandar la licentia ch'io dimando, conoscendosi ben chiaramente che il mio star qui di questa sorte non potrebbe se non essere in gran pregiudicio de l'honore et de la riputatione, con laquale ci sono stato infino ad hora. » (Arch. d'Etat de Modène, Ippolito II ; orig.).

accompagné d'un citoyen influent, Eneas Piccolomini delle Papesse [1].

*
* *

L'éloignement de Piero délivrait, pour un temps, les Siennois du spectacle de discordes fâcheuses. A vrai dire, la venue du chef des bannis florentins n'avait eu l'approbation que d'une partie du peuple, des hommes violents, de ceux qui s'agitaient toujours, fauteurs impatients de révolutions et de guerres. Mais les citoyens, que leur état, leurs richesses ou leur modération naturelle inclinaient à la prudence, se montraient inquiets des suites belliqueuses que laissait prévoir la vie passée du nouveau lieutenant : ils jugeaient que, puisqu'on ne pouvait espérer de vaincre le duc de Florence ou de lui enlever son duché, la sagesse commandait de ne point le provoquer [2]. « Ils craignent que Strozzi ne cause leur ruine, écrivait un agent de Cosme. » [3]

Au surplus, Piero était Florentin : cette qualité seule, parmi un peuple dont toute l'histoire offrait comme un tissu de luttes sanglantes contre Florence, réveilla chez quelques-uns une antipathie séculaire. Le lieutenant s'en aperçut, dès le premier contact qu'il prit avec les paysans du comté, gens moins souples que les bourgeois de Sienne : on discutait ses ordres, on n'obéissait pas [4].

Pour le duc de Florence, l'arrivée de Piero Strozzi en Toscane marqua la meilleure occasion d'engager les hostilités qu'il préparait depuis deux ans : le prétexte s'offrait à point pour justifier l'attaque qu'il avait méditée. Dans les derniers jours de janvier 1554, les troupes de Cosme, unies aux forces espagnoles, envahirent brusquement le territoire de la République et menacèrent bientôt la cité [5].

Dans les pays neutres de l'Italie, l'opinion publique prit parti pour le duc de Florence, auquel on prêta figure de vic-

[1] Voy. A. Coppini, *Piero Strozzi nell'assedio di Siena*, pp. 24 et sqq.

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 13 janvier, Rome : « Havendo alcuni di questi Senesi che sono qui detto sapere molto bene che non possono torre lo stato a V. E. et che la venuta di Piero et questi modi non servono ad altro che a provocare l'E. V. ad offenderli » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3272, fol. 491 ; orig.).

[3] Concino au d. de Florence, 1554, 25 février (Mediceo, 1854, fol. 20 : orig.).

[4] A. Coppini, *Op. cit.*, p. 38.

[5] Montalvo, *Relazione...*, pp. 9-10.

time, comme s'il était en cas de légitime défense. « Il est étrange, écrivait le cardinal Saint-Clément, que le Roi donne à un homme tel que Strozzi, intéressé dans les affaires de Florence, le pouvoir de diriger la guerre à son gré. Les choses, de présent, sont à trois, entre le cardinal de Ferrare, Strozzi et les Siennois, et chacun tire de son côté. On a blâmé beaucoup le Roi d'avoir confié une telle charge à Strozzi, car il est impossible qu'entre lui et le duc de Florence existent des relations pacifiques : Son Excellence refusera toujours de s'accorder avec un homme qui est le plus méchant de ses rebelles. »[1] L'ambassadeur Lanssac lui-même, interrogé par le pape, dut reconnaître que Cosme ne pouvait plus reculer sans livrer au mépris sa dignité[2]. D'ailleurs, depuis longtemps, les Français, s'ils tardaient à agir, ne retenaient plus leurs paroles : on entendait ceux de Rome se vanter que le Roi tiendrait bientôt Florence en son pouvoir et y établirait comme souverain son second fils, héritier des droits de Catherine de Médicis[3]. Au lieu de conduire une action rapide et décisive, on avait ainsi offensé l'opinion publique par de vaines bravades. Enfin, la réputation et les gestes passés de Piero Strozzi, aussi bien que les circonstances de son envoi à Sienne et le bruit de ses disputes avec le cardinal de Ferrare, n'étaient guère propres à rehausser le prestige moral de la politique française en Italie.

*
* *

Strozzi rentra à Sienne, dans la nuit du 29 janvier. Il revenait, exaspéré par les dangers qui menaçaient de tous côtés la République et aussi par les résistances qu'il avait trouvées dans le comté. Les troupes florentines et espagnoles, après avoir surpris le fort de Camollia, s'avançaient pour investir la cité. Devant la gravité du péril, Hippolyte d'Este consentit à taire ses prétentions exclusives et abandonna sans grandes difficultés à son rival le commandement de la

[1] Lettre du 20 janvier *supr. cit.*

[2] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 357 ; A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, pp. 22-23.

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 29 janvier, Rome : « Questi Franzesi non lassano di dire che Fiorenza l'hanno per loro et che l'ha da dominare il secondo genito della Regina, come a quella che s'appartiene detto stato. » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3272, fol. 517 ; orig.).

défense. Celui-ci, secondé par son fidèle ami Tomaso del Vecchio, assuma dès lors toute la charge et la responsabilité du pouvoir [1].

Sur ces entrefaites, on apprit l'arrivée prochaine d'un envoyé du Roi. Henri II, fort ennuyé de la querelle qui avait éclaté entre ses deux lieutenants à Sienne, s'était montré hésitant sur le parti à prendre et seulement désireux de ne point mécontenter l'une ou l'autre faction, celle de Montmorency et celle des Guises. Le 26 janvier, il avait dépêché en Toscane un personnage chargé de réconcilier les deux adversaires et surtout de fixer leurs droits respectifs [2]. Pour accomplir cette tâche ingrate, il choisit l'évêque de Riez, Lancelot de Carle. C'était un politique aimable, poète à ses heures de loisir, lié naguère d'amitié avec Marot, collaborateur du fameux recueil des *Blasons anatomiques* et, dit Brantôme, « le milleur danceur de gaillarde qui fust en la court » [3]. Déjà, nous l'avons vu, en 1547, il avait rempli une mission dans la Péninsule : il en connaissait bien les affaires. Lancelot fit son entrée à Sienne, le 16 février 1554.

Les instructions qu'apportait l'évêque de Riez étaient modérées et propres à ménager l'humeur de chacun des deux rivaux : contenter l'un et l'autre et « les séparer de charges », comme l'avait conseillé au Roi, quelques jours auparavant, le trésorier du Gabre [4].

Lancelot déclara que la volonté du Roi était que le cardinal « gardât la surintendance de toutes choses et l'autorité du gouvernement, en particulier sur les affaires civiles ; mais, quant aux opérations de la guerre, que Strozzi jouît d'une pleine indépendance » [5]. Si prudente qu'elle fût dans

[1] Seb. Donati et Fr. Franchino à Marguerite d'Autriche, 1554, 20 janvier, Rome, d'après le récit d'un Siennois (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Roma ; orig.). — Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1554, 11 février, Sienne (Arch. de Modène, Ippolito II ; orig.). — Montmorency au card. Farnèse, 1554, 13 février, Villeneuve-Saint-Georges (Arch. de Parme, Carteggio, Francia ; orig.). — Cf. A. Coppini, *Op. cit.*, pp. 35 et sqq.

[2] Cl. Tolomei aux Huit de Sienne, 1554, 26 janvier, Paris : « S. Mtà manda hora il vescovo di Ries, gentilhomo da bene e mio vecchio amico. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere ali otto IX, 84 ; orig.). Cf. Delib. Reggimento, VI, fol. 194 ; reg. orig.).

[3] Brantôme, éd. Lalanne, III, 134. Cf. E. Picot, *Les Français italianisants*, t. I, pp. 236 et sqq.

[4] A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 22.

[5] Le card. Saint-Clément aux doge et gouverneurs de Gênes, 1554, 24 février, Rome (*Bullet. senese di storia patria*, t. II, p. 280).

la forme, cette décision donnait, en fait, gain de cause au chef des *fuorusciti :* le gouvernement de la République étant alors tout absorbé par la défense militaire, l'autorité de Strozzi s'exerça sur chacun de ses organes et n'eut plus de limites.

Restait à Hippolyte d'Este la prééminence morale que le Roi lui assurait : satisfaction d'orgueil et de celles qui plaisaient le plus à la nature du cardinal. Mais cette satisfaction dépendait surtout de la bonne volonté de Piero. Or, celui-ci n'inclinait pas à la révérence : il refusa nettement de se soumettre, et l'évêque de Riez, pendant deux semaines, s'efforça de l'amener à quelque discrétion[1]. Enfin Strozzi prit la direction effective de toute l'administration, tandis que Ferrare se renfermait dans une attitude hautaine et s'adonnait aux soins de sa dignité. Un calme factice s'établit ainsi, voilant l'hostilité latente et irrémédiable des deux adversaires[2].

A la fin du mois de février, Lancelot envoya un courrier en France pour annoncer au Roi l'apaisement de la querelle[3]. « Les serviteurs et amys que avez icy, écrivait Lanssac à Henri II, ont autant reçeu de contentement du voyage que a faict à Syennes M. de Ryez et de l'yssue d'icelluy que voz contraires en ont reçeu de desplaisir, car il a bien et dextrement sceu suyvre l'instruction de mettre en bonne intelligence Monseigneur le cardinal de Ferrare et le seigneur Pierre Strozzi. »[4]

Lancelot, dans les premiers jours de mars, quitta Sienne pour se rendre à Rome[5]. Après un séjour assez long, il

[1] Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1554, 24 février, Sienne (Arch. d'Etat de Modène, Ippolito II ; orig.).

[2] Hipp. d'Este au Roi, 1554, 24 février, Sienne : « Mi è rincresciuto infinitamente d'haver con tanta instantia dimandato licentia a V. Mtà di partirmi di qua, poi chè ho visto per l'espedition portatami da Mons. di Ries et per la relation sua ch'ella desidera ch'io mi ci habbia a fermar in ogni modo... Così io mi son acquetato subito alla declaratione di V. Mtà con dimenticarmi tutte le cose passate et con posporre ogni privato desiderio. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 213 ; autog. ital.). Le même à Montmorency, même date (fol. 217 ; orig.). — P. Strozzi au Roi, 1554, 20 mars, Sienne : « Je supplye V. Mté de me vouloir pardonner tout ce qui peut estre succédé par cy devant entre Monsieur le Rmo cardinal de Ferrare et moy, duquel je auroys enduré des coups de baston quant j'eusse cogneu le service de V. Mté en valoir mieux. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 222 ; orig.). — Sozzini, *Diario*, p. 189.

[3] Le chev. Tiburtio au card. Farnèse, 1554, 10 mars, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 739, fasc. T ; orig.).

[4] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 398.

[5] Lancelot de Carle à Sandrin, me de chapelle du card. de Ferrare, 1554,

reprit la route de Toscane : au début d'avril, il était de nouveau à Sienne, d'où il partit, le 11, avec l'intention de rentrer en France[1].

Hippolyte d'Este lui-même se disposait à s'en aller. Dès le mois de janvier, nous l'avons dit, il avait demandé au Roi de le relever de sa charge : c'était alors pure feinte, pour exercer une pression sur l'esprit de Henri II. Mais, après l'arrivée de Lancelot et la manifeste volonté qu'avait montrée celui-ci de ménager les deux rivaux, Hippolyte prit une résolution définitive et chargea Nichetto de solliciter avec instance son congé à la Cour. Le 26 février, il renvoyait de Sienne à Ferrare la plus grande partie de sa *famiglia*[2]. Aussi bien, les *fuorusciti*, les partisans de Strozzi et les Siennois, qui tous désiraient l'éloignement du cardinal, représentaient sans cesse à Henri II combien il était suspect aux citoyens[3].

Le 4 mars, Nichetto quittait Fontainebleau, porteur du congé demandé par Hippolyte ; il arriva à Sienne le 17[4].

6 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1861, fol. 82 ; orig. intercepté). Lancelot de Carle à Montmorency, 1554, 28 mars, Rome : « J'ay esté contrainct de faire plus long séjour par deça que je ne cuydois, mesmement estant retenu par l'advis de MM. le card. du Bellay et ambassadeur. Maintenant ayant asseurance de Sa Saincteté que vandredy en congrégation, ou pour le plus loing lundy en consistoire, on verra l'issue tant de l'expédition du chappeau de Mons. le card. de Guise que de l'évesché de Valence, je n'actendray plus aultre chose que la venue de Boucher..., et passeray par Sienne pour veoyr comme toutes choses y passent. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 1 : orig.). — Sur l'évêché de Valence. J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 18 août, Compiègne : « Hoggi M. de Monluch ha havuto il vescovato di Valenza di valuta di X in XII^m franchi d'entrata, et ha lasciato la pensione che li pagava il cardinale di Lorena et una sua badia che vale da circa 3^m franchi, laquale il Re ha donato a M. Thomaso del Vecchio. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia : orig.).

[1] Le *Reggimento* à Cl. Tolomei, 1554, 10 avril, Sienne (Arch. d'Etat de Sienne, Copia Lettere, IV). — Hipp. d'Este au d. de Ferrare, 1554, 11 avril, Sienne (Arch. de Modène, Ippolito II ; orig.).

[2] Hipp. d'Este au d. de Florence, 1554, 26 février, Sienne (Arch. de Florence, Mediceo, 3722 : orig.).

[3] P. Strozzi à Montmorency, 1554, 2 avril, Sienne : « Je veulx que S. M^té et vous me teniez le plus grand menteur du monde, sy vous ne trouvez que j'ay plus de peine et de travail dud. cardinal que du duc de Florence. En somme, Monseigneur, j'ay désyré venyr en ce pays pour faire quelque service notable au Roy, ce que je ne puys espérer sy je me doibs condnyre par les provisions qu'il [le cardinal] me ordonnera. Pour autant, il vous plaira me retyrer auprès de Sa Majesté et de vostre personne... La nature du cardinal est insupportable et vouldroyt icy estre Roy et des armes et de l'estat. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 238 : orig.).

[4] Henri II au d. de Ferrare, 1554, 6 mars, Fonlainebleau : « J'ay advisé de renvoyer devers mon cousin le cardinal de Ferrare Nicquet présent porteur pour l'advertir comme je luy ay accordé son congé, voiant la grande et continuelle instance qu'il m'en a faicte. » (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ;

Après quelques hésitations sur le lieu où il se retirerait, le cardinal obtint du Roi, le 8 mai, la permission de s'en aller à Ferrare et de ne plus participer, pour un temps, aux affaires[1].

Jusqu'à ce moment, il avait continué d'entretenir des relations courtoises avec le duc de Florence, bien que celui-ci eût déclaré la guerre à la république de Sienne et au roi de France[2]. Par une suprême ironie des choses, le cardinal se vit alors méprisé de l'homme même en faveur duquel il avait compromis ses propres intérêts. A la demande d'un sauf-conduit pour traverser l'Etat de Florence que lui adressa Hippolyte, le 14 mai, Cosme de Médicis répondit par un refus offensant[3].

Le cardinal vendit en hâte les objets les moins précieux de son palais et partit de Sienne, le 8 juin, avec ses serviteurs, suivi de quatre-vingts mulets chargés de bagages. Piero Strozzi, à la tête d'une troupe de cavalerie, lui fit escorte jusqu'à Buonconvento et envoya de l'infanterie pour le conduire aux limites de l'Etat pontifical et le protéger contre les soldats ennemis. Hippolyte d'Este fit un long détour par le pays de Pérouse, la Marche d'Ancône et la Romagne. Son voyage fut troublé d'incidents fâcheux : dans le Pérugin, un groupe de cavaliers florentins fondit sur le convoi du cardinal et pilla les vêtements sacerdotaux de celui-ci ainsi que les ornements de sa chapelle[4].

orig.). P. Strozzi à Montmorency, 1554, 21 mars, Sienne : « J'ai veu par les lectres de S. Mté qu'elle a accordé le congé à M. le Rmo cardinal de Ferrare, lequel il a plus recherché en espérance qu'il luy fût expressément commandé de demeurer qu'il n'a pas faict par volunté qu'il ayt de s'en aller, vous asseurant bien qu'il feroit toutes choses fort que de partyr de ceste ville, et fera tout ce qu'il luy sera possible pour ne s'en aller, car tout son but est de demeurer en ceste d.ville, là où, en lieu de s'estudyer à la ruyne et confusion des ennemys, il s'est du tout résolu, pour la grande hayne qu'il a contre moy conceue, de me tormenter et fascher par tous les moiens qui luy sont possibles. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol 225 ; orig.).

[1] A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 93.

[2] Lettres d'Hippolyte d'Este au d. de Florence, 1554, février-mars, Sienne (Mediceo, 3722 : orig.).

[3] Hipp. d'Este au d. de Florence, 1554, 14 mai, Sienne (Mediceo, 3722 ; orig.). Sozzini, *Diario*, p. 259 ; A. Frizzi, *Memorie di Ferrara*, t. IV, p. 334.

[4] Hippolyte d'Este au d. de Ferrare, 1554, 14 juin, Cantiano, et 23 juin, Argenta (Arch. de Modène, Ippolito II : orig.). Le card. del Monte au d. de Florence, 1554, 21 juin, Rome (Mediceo, 3273, fol. 368; orig.). Au commencement du mois d'août, grâce à l'intervention du pape, le cardinal obtint du duc de Florence restitution de ses vêtements sacerdotaux. Hipp. d'Este au d. de Florence, 1554, 22 août, Ferrare (Mediceo, 3722 ; orig.).

Enfin, le 1er juillet, Hippolyte d'Este arrivait à Ferrare, aigri, humilié, plein de rancunes. « Il est très mécontent des Français et l'ennemi mortel des Strozzi, écrit un témoin qui le vit alors, et s'il n'avait tant d'intérêts en France où se trouve tout ce qu'il possède en ce monde, je crois qu'il serait aisé de lui faire faire un saut, pourvu que l'Empereur le prît à son service et lui donnât récompense[1].

Hippolyte parti, Strozzi et les bannis florentins restaient maîtres de la guerre de Sienne. Le seul agent de l'ancien gouverneur, qui fût resté en Toscane, était Bartolomeo Cavalcanti : créature des Farnèse, peu attaché au cardinal de Ferrare, il devint bientôt le familier du nouveau lieutenant[9].

*
* *

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de raconter les épisodes militaires de la guerre de Sienne. Ce qui nous appartient, c'est seulement l'histoire des forces politiques qui entrèrent en lutte, des passions qui soulevèrent les hommes, au cours de cette action sanglante.

Au point où nous sommes, il convient de marquer les caractères généraux et la marche nouvelle de l'entreprise.

Si l'on considère le lieu et les circonstances, cette équipée apparaît comme la plus audacieuse, peut-être la plus vaine que les Valois eussent jamais tentée en Italie. A Naples, ils pouvaient justifier leur intervention par des droits d'héritage, et, au surplus, cette partie de la Péninsule formait naturellement une province, un royaume indépendant, qui s'ouvrait facilement aux conquérants venus par mer et que l'histoire montrait propre aux établissements de l'étranger. En Piémont et dans l'Italie du Nord, des raisons d'utilité, de proximité et de stratégie incitaient les rois de France à prendre place et à maintenir des conquêtes heureuses. Bien différente était la situation de l'Etat de Sienne : au centre de la Péninsule, encadrée par le duché de Florence, le patrimoine de Saint-Pierre et la légation de Pérouse, tou-

[1] F. Babbi à l'év. de Cortone, 1554, 20 juillet. Ferrare : « Il cardinale è malissimo sadisfatto di Franzesi et inimico capitalissimo delli Strozzi, et se non fussi così interessato in Francia, dove ha quanto ha in questo mondo, per mia fede, crederei che fusse assai facile al farli fare uno salto, sempre che l'Imperatore lo volessi per servitore et ricompensato. » (Arch. d'Etat de Florence, Strozziane, 75, fol. 65 ; orig.).

jours menacée par les Espagnols qui occupaient Orbetello et se ravitaillaient facilement au royaume de Naples, leur grande base militaire et navale, d'ailleurs incapable de se protéger elle-même, vu sa faiblesse et ses divisions intérieures, et proie d'autant plus attrayante qu'elle était fort riche et désarmée, cette petite république ne pouvait servir en rien les intérêts du royaume de France, avec lequel elle n'entretenait que difficilement des relations maritimes, sous l'œil malveillant des Génois, alliés de Charles-Quint, qui commandaient la mer Ligure.

Dans cette entreprise, Henri II n'avait été entraîné que par des sentiments : l'orgueil stérile de montrer l'efficacité de sa protection et le désir de satisfaire les rêves passionnés d'hommes sans aveu, les *fuorusciti* florentins. A vrai dire, de ces sentiments le premier pouvait offrir quelque grandeur et procurer des résultats d'ordre moral, coûteux, sans doute, mais dignes d'estime, comme ceux qu'avait donnés naguère la protection des Farnèse. Mais, d'une entreprise au début généreuse et mesurée, telle que l'avaient conçue les cardinaux « protecteurs », telle que l'avaient réalisée des Français d'esprit habile et pratique, comme Lanssac et Termes, le Roi, forcé par les événements, par les dangers que la république de Sienne attirait sur elle du fait même de son existence, par l'indolence et la sottise d'Hippolyte d'Este qui avait laissé croître en paix les forces militaires du duc de Florence, par les intrigues des bannis florentins, que soutenait l'aveugle haine de Montmorency contre la maison de Guise, faisait aujourd'hui une guerre personnelle contre Cosme de Médicis, guerre sans merci, dans laquelle les adversaires allaient jouer désespérément leur fortune et leur existence.

Henri II, en épousant des rancunes séculaires, créées et fortifiées par les révolutions intestines des cités italiennes, changeait la base traditionnelle de la politique étrangère dans la Péninsule : au lieu d'utiliser les factions pour ses propres intérêts, il devenait leur prisonnier et se faisait le champion d'une cause qui ne le regardait point. Sans doute ses prédécesseurs avaient flatté, pour s'en servir, les passions locales, mais il ne paraît pas qu'à ce jeu ils eussent oublié leur dessein égoïste. Au contraire. Henri II inclinait au désintéressement : toutes les guerres qu'il fit en Italie lui

apparurent à lui-même comme des œuvres pies, destinées à défendre le faible et à châtier le méchant. La guerre de Parme, qui marque sa première intervention dans la Péninsule, offre nettement ce caractère chevaleresque : il s'agissait proprement, nous l'avons dit, de protéger les Farnèse contre l'Empereur et contre le pape. L'affaire de Sienne aussi était, aux yeux du Roi, une œuvre de protection et c'est par là seulement qu'elle s'explique et se justifie. Mais, en 1554, on voit paraître une nouvelle sollicitude dans l'esprit du souverain, une affection ardente et active pour la cause des *fuorusciti* florentins, affection qui mêle, par l'effet des occasions, à la défense de Sienne une entreprise toute différente, dont la fin est de restaurer la liberté de Florence.

Ainsi, dans le temps même qu'Hippolyte d'Este se retirait, la guerre de Toscane changeait de nature et de direction. Au lieu d'une prise d'armes légitime pour la défense de la république de Sienne contre ses agresseurs, elle devenait une ruée offensive contre Cosme de Médicis. La guerre de Sienne, c'était désormais une tentative des *fuorusciti* florentins pour recouvrer leur patrie. Changement grave, qui créait une équivoque, augmentait la résistance et l'énergie de l'ennemi et devait, à la longue, miner la gratitude des Siennois envers le roi de France. Dès lors, en effet, les intérêts de Sienne passèrent au second plan ; et les citoyens s'aperçurent bientôt qu'au delà de leur indépendance, on poursuivait d'autres résultats, ils virent que leur cause n'était plus qu'un instrument au service des bannis de Florence, peu à peu s'augmenta en eux la crainte d'être les victimes d'un duel dont ils ne portaient pas la responsabilité.

L'historien fait toujours un jeu ridicule, lorsqu'il dresse après coup des plans qui lui semblent meilleurs que ceux des contemporains. Pourtant, si l'on relève les fautes commises, on ne peut se dispenser d'indiquer la voie qui paraît juste. Du jour où le Roi avait assumé la charge de protéger l'indépendance de Sienne, il lui convenait, dans une entreprise aussi lointaine et aventureuse, de suivre une politique précise et limitée : chasser définitivement les Espagnols du comté et empêcher par une action préventive, rapide et mesurée, les armements du duc de Florence ; d'autre part, assurer la stabilité de la domination française au sein de la

République. Au début de 1554, de cette œuvre nécessaire rien n'était accompli : depuis deux ans, l'ennemi s'était fortifié, tandis que les fâcheuses manières d'Hippolyte d'Este avaient affaibli la fidélité des Siennois. Et maintenant, alors que les troupes florentines et espagnoles touchaient aux portes de la ville, on rêvait de détrôner Cosme de Médicis.

*
* *

Après le départ du cardinal de Ferrare, les *fuorusciti*, livrés à eux-mêmes, dotés de moyens d'action tels que jamais ils n'en avaient possédé de semblables, éprouvèrent des sentiments d'exaltation[1].

Aussi bien, quelques signes leur permettaient d'espérer la victoire. Des petites cours voisines le bruit venait à Sienne que Cosme de Médicis, effrayé, se repentait d'avoir déclaré la guerre[2]. De fait, le duc écrivait aux ambassadeurs du Roi à Rome, tâchant de justifier par le souci de sa défense ses procédés belliqueux et son union avec les Impériaux. Piero Strozzi se moquait gaillardement de la pusillanimité qu'il croyait deviner dans l'attitude de son adversaire : « J'ai vu la chanson du duc de Florence, écrivait-il, laquelle est pleine d'insolence et d'impudence », et il vouait au mépris des hommes celui qui était « l'oppresseur de sa patrie, au sein de laquelle il n'avait droit qu'au rang de simple citoyen »[3].

Le chef des bannis florentins sentait rassemblée autour de lui la troupe de jour en jour plus nombreuse et plus ardente des membres de son parti. Et même n'avait-il pas, comme lieutenant à ses côtés, le duc de Somma, l'un des plus influents parmi les *fuorusciti* napolitains ? C'était donc l'union contre l'Empereur et contre le tyran Médicis de tous les

[1] Ercole Bonaccioli au d. de Ferrare, 1554, 12 juin, Florence (Arch. d'Etat de Modène, Firenze ; orig.).

[2] En. Piccolomini au *Reggimento*, 1554, 18 février, Ferrare : « È oppinione universale che il duca si penta assai di questa sua impresa e che, se potesse con suo honore, sarebbe non manco presto a far ritornar indietro quelle sue genti che fusse al mandarle... » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXVI, 44 ; orig.).

[3] P. Strozzi à Lanssac, 1554, 24 mai, Sienne (*Arch. storico italiano*, 1ª serie, t. II, p. 461).

exilés, combattant sous l'égide du roi de France, pour la cause de la liberté[1].

Au printemps de 1554, on voit, par une série de faits, se transformer ainsi la guerre de Sienne, qui prend une couleur florentine. Le 31 mars, suivant l'invitation de Piero Strozzi, le *Reggimento* de la République conférait le titre de citoyen à l'homme qui représentait et défendait auprès de la Reine les intérêts des *fuorusciti*, au poète Luigi Alamanni, ainsi qu'à son épouse, Maddalena Bonajusti. Le même jour, la *civiltà* fut aussi conférée à un autre Florentin, Giambattista Gondi, également confident de Catherine de Médicis[2]. Enfin, le 23 juin, les trois aînés des Strozzi, Piero, Leone et Roberto, furent acclamés par le peuple citoyens de Sienne[3].

En effet, Leone Strozzi avait rejoint ses frères en Toscane. Son arrivée fut un des épisodes les plus émouvants de la vie siennoise, en ce temps de fièvre belliqueuse. Cédant aux instances de Roberto[4], le prieur du Capoue, parti de Malte, débarquait, le 23 avril, à Porto-Ercole, muni de quatre-vingt mille écus, qu'il avait reçus des agents français ; le 4 mai, il entrait à Sienne. Piero vint à sa rencontre, et ce fut un moment d'indicible émotion que celui où les deux frères, séparés par l'aventure tragique de 1551, se virent de nouveau servant la même cause et réunis pour délivrer leur patrie. Avec les marques d'un respect, auquel se mêlait peut-être quelque crainte, la foule siennoise regarda les deux Strozzi s'embrasser et pleurer. « Combien j'ai désiré vous revoir ! » dit Piero à son frère, évoquant ainsi le passé injuste et douloureux. Cependant, le peuple criait : Vive la France ! Vive la *casa* Strozzi ! Quelques citoyens seulement pensaient que leur ville prenait à sa charge une cause qui n'était pas la sienne.

Pendant les premiers jours, les deux frères ne se quittèrent

[1] Fr. Franchino à Octave Farnèse, 1554, 23 mai, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2 ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento, VI, fol. 250-251 et 230 ; reg. orig.

[3] Arch. de Sienne, Consigli, CCLI, fol. 213-214 ; reg. orig.

[4] Roberto Strozzi avait multiplié les démarches auprès de Leone, pendant les mois de février et mars 1554. Le d. de Florence à Pandolfini, 1554, 11 mars, Florence (Arch. d'Etat de Florence, Carte Strozziane, 1ª serie, 74, fol. 43 ; orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1554, 13 mars, Rome (Mediceo, 3272, fol. 688 ; orig.).

point, dormant dans la même chambre, comme « s'ils ne pouvaient se rassasier l'un de l'autre »[1].

Alors, trois Strozzi se trouvaient à Sienne, Piero, Leone et Roberto[2].

Partout, la « Florence du dehors », la « nation des exilés » se levait pour soutenir de ses deniers et de ses forces la guerre de Toscane. A Rome, sous la présidence du vieux marchand Bindo Altoviti, les Florentins tenaient des assises secrètes, amassaient de l'argent, réunissaient des troupes. D'un premier effort, les *fuorusciti*, qui habitaient la Ville éternelle, envoyèrent à Piero Strozzi onze mille écus et levèrent trois mille hommes de pied. Ils firent alors broder douze bannières blanches avec la devise : LIBERTAS-SENATUS POPULUSQUE FLORENTINUS[3]. Un jour que le frère du pape Jules III, Baldovino del Monte, exprimait à Bindo Altoviti les inquiétudes de la Curie, ce vieillard héroïque, patriarche des bannis, répondit : « J'envoie à la guerre mon fils qui est laïque et, s'il périt, j'enverrai l'autre qui est archevêque de Florence, et moi-même j'irai mourir pour ma patrie, car j'ai résolu de jeter tout ce que je possède dans cette suprême partie. »[4] Le dimanche dans l'octave de *Corpus Domini*, les Florentins de Rome firent une procession solennelle, qui défila par les rues de la ville, représentant le retour des Hébreux dans la Terre promise : évocation saisissante des plus grandes images de l'histoire biblique, à l'heure où se réveillaient en tous ces hommes la passion républicaine et la haine du Médicis[5].

A ce mouvement grandiose et tragique s'unirent bientôt les plus lointaines colonies d'exilés, surtout Venise et Ancône,

[1] A. Serragli à Bindo Altoviti, 1554, 7 mai, Sienne (Biblioth. de Sienne, A III, fol. 58). Cf. les documents publiés p. A. COPPINI, *Op. cit.*, p. 186. — Sur les conditions du retour de Leone Strozzi au service du Roi, Hercule Strozzi écrit au d. de Mantoue, 1554, 29 juin, Paris : « Se hebbe nova alli di passati come il priore di Capua è ritornato al servitio di S. M. per starsene fra l'isola de Corsica et Porto Hercole con X galere che S. M. li pagha in ragione de scudi 500 per galera et niuno gli ha da comandare che S. Mtà. » (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento VII, *passim ;* reg. orig.

[3] L'év. de Pienza au *Reggimento*, 1554, 26 mai, Rome (Arch. de Sienne, Lett. al. Reggimento, XXXI, 80 ; orig.).

[4] Le même, 1554, 30 mai, Rome (Arch. cit., Lett. al Reggimento, XXXII, 18 ; orig.). — Sur la famille de Bindo Altoviti, voy. A. Serristori au d. de Florence, 1548, 19 avril, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3267, fol. 3 ; orig.).

[5] Lettres de l'év. de Pienza *supra cit.*

centres italiens, et Lyon, véritable capitale des *fuorusciti*. On annonça que les marchands de Lyon offraient à Henri II de donner, pour payer les frais de la guerre, « jusqu'à leur dernier sou »[1]. En fait, ils amassèrent de quoi entretenir, durant quatre mois, deux mille hommes de pied. Ainsi, les bannis florentins concentraient leurs ressources. Les troupes, qu'ils purent fournir, vinrent prendre rang dans l'armée de Sienne, sous le commandement de Giambattista Alvisi et de Vincenzo Taddei[2].

Cette agitation provoquait, dans les cours où l'on avait souci d'observer la neutralité, une vive inquiétude. A Rome en particulier, la population était toute soulevée, se déclarant pour l'un ou l'autre parti. Le pape s'efforça d'abord d'apaiser la *nazione* florentine, puis il résolut de mettre la Ville éternelle à l'abri de troubles dangereux, en publiant des *bandi* contre les *fuorusciti*. Le 25 mai, Jules III donnait un édit, par lequel il enjoignait à toutes les personnes « exilées, condamnées et bannies » d'origine étrangère, à quelque nation qu'elles appartinsseut, de quitter Rome et l'Etat pontifical dans un délai de quatre jours, sous peine d'être arrêtées et livrées à leurs princes naturels[3]. Ces *bandi* produisirent une émotion bruyante. On les regarda comme une satisfaction donnée aux demandes des Espagnols et de l'ambassadeur de Cosme et comme une violation de la neutralité que se vantait d'observer le pontife[4]. Les représentants du Roi auprès de la Curie, Lanssac et le cardinal du Bellay, firent à Jules III des remontrances énergiques, et, à la cour de France, le cardinal de Lorraine exprima au nonce un vif mécontentement[5]. Devant cette opposition, le pape, soucieux avant tout de ne plus compromettre la dignité du Saint-Siège en des querelles profanes, céda : le

[1] Lettres de l'év. de Pienza *supra cit.*

[2] Ascanio Celso au card. Farnèse, 1554, 2 juin, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 752, fasc. C ; orig.). B. Spinola et J. de Costa aux gouverneurs de Gênes, 1554, 1-22 juin, Savone et San-Remo (Arch. d'Etat de Gênes, Litterae, IV, 1961 ; orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1554, 7 juillet, Rome (Arch. d Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 422 ; orig.). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, t. 1, pp. 37-38.

[3] Sources *supra cit.*, et Arch. Vatic., arm. XLI, 71, nos 296-297 : minutes.

[4] Ann. Caro au card. Farnèse, 1554, 18 mai, Rome, publ. p. Mazzucchelli, *Lettere inedite di Annibale Caro*, t. II, p. 211.

[5] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 25 mai, Rome (Mediceo, 3273, fol. 263). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, t. 1, p. 51, n. 1.

29 mai, il publiait un nouvel édit, qui, sous couleur de limiter l'exécution des *bandi*, en abrogeait la teneur [1].

Comme on le voit, les agents de Henri II se déclaraient publiquement et de manière officielle solidaires des *fuorusciti* : par cette attitude, ils rendaient manifeste le sens nouveau qu'avait pris la guerre de Sienne. Nous verrons qu'ils obéissaient ainsi aux instructions du gouvernement royal ; mais il est sûr, d'autre part, qu'ils apportaient à ce faire un zèle propre. Jean du Bellay avait usé de toute son influence pour soutenir la cause de Strozzi contre le cardinal de Ferrare, dont il attaquait la conduite depuis longtemps ; il s'était même brouillé avec Sermonetta, ami d'Hippolyte d'Este [2]. D'ordinaire avocat d'une politique prudente et pacifique, il était devenu, en ce moment, tout belliqueux : dès le 3 mars de cette année, il excitait le Roi à développer la guerre contre Cosme de Médicis, « pour chastier l'arrogance et superbe de ce duc mal conseillé, lequel, s'il est assailly vivement en son Estat, y estant haÿ et mal voulu comme il est, nous avons tous grande espérance que les choses succèderont à l'honneur, proffict et contentement de Sa Majesté [3]. »

Bientôt l'action du cardinal du Bellay à Rome fut renforcée par celle du cardinal Georges d'Armagnac, lequel, venu de France par la Suisse, Brescia et Ferrare [4], — dans cette dernière ville il avait conféré avec Odet de Selve, ambassadeur à Venise, et le trésorier du Gabre —, fit son entrée à Rome, le 12 juin [5].

Quant à Lanssac, se fût-il montré tiède qu'il eût été entraîné par les exhortations des *fuorusciti*, alors tout-puissants sur le gouvernement royal [6].

[1] *Ibidem.*

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 21 mars, Rome : « Il card. Parigi sta male quanto puo col card. di Ferrara, et per consequente con Sermonetta, il qual Parigi si è doluto molto che havendo S. S. Rma et l'ambasciatore perdisposto il Re a pigliare ai servitii suoi il sr Camillo Ursino, che detto Sermonetta per passioni sue particulari habbia scritto tanto male di detto sr Camillo che il Re si è restato di cosi. » (Mediceo, 3273, fol. 30 : orig.). Le même, 17 avril (Ibidem, fol. 114 ; orig.).

[3] Le card. du Bellay à Montmorency, 1554, 3 mars, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20642, fol. 30 ; orig.).

[4] H. Preta au vice-légat de Bologne, 1554, 19 mai, Brescia (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3272, fol. 229 ; orig.). Le card. d'Armagnac à Octave Farnèse, 1554, 26 mai, Ferrare (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara ; orig.).

[5] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 14 juin, Rome (Mediceo, 3273, fol. 362 ; orig.).

[6] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 29 mai, Rome : « Qua è venuto una

*
* *

En effet, l'exaltation belliqueuse, qui régnait parmi les colonies de bannis florentins, s'était emparée de la cour de France. Catherine de Médicis, animée par son entourage et surtout par les discours de Luigi Alamanni, suivait d'une affection ardente les gestes lointains de son favori, Piero Strozzi. Au début d'avril, répondant aux ambassadeurs de la République, qui étaient venus solliciter son appui, elle se déclarait « procuratrice de Sienne »[1]. Le 4 mai, Claudio Tolomei écrivait, de Paris : « Il est impossible de peindre l'ardeur et l'amour, avec lesquels la Reine se dévoue aux affaires de Sienne, et le courage qu'elle montre, non seulement en paroles, mais par ses actes. Elle a réuni elle-même une forte somme de deniers qu'elle destine à la guerre de Toscane. »[2] De fait, pour aider Piero Strozzi à reconquérir sa patrie, la Reine engageait ou vendait une partie de son domaine valant cent mille écus[3].

Henri II lui-même s'abandonnait à la poussée. C'est à ce moment, par une rencontre presque comique, que le légat Reginald Pole vint lui proposer une réconciliation avec l'Empereur. Le Roi accueillit Pole avec égards, mais s'empressa, d'ailleurs, de faire savoir aux partis belliqueux qu'il ne fallait « rien fonder sur les négociations de paix »[4]. Il ne pouvait être question ni de paix ni de trêve : seules, les âmes crédules gardaient des illusions à ce sujet[5].

Dans cette tension des esprits, les nouvelles des moindres succès qui venaient de Toscane soulevaient l'enthousiasme des courtisans. Lorsqu'on apprit que le neveu du pape, Ascanio della Corgna, qui servait parmi les Impériaux, avait

lettera delli Strozzi all'ambiasciator regio molto disonesta. « (Mediceo, 3273, fol. 303 ; orig.).

[1] Les ambassadeurs siennois au *Reggimento*, 1554, 4 avril, Fontainebleau (Arch. d'État de Sienne, Lett. al Reggimento, XXIX, 50 ; orig.).

[2] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1554, 4 mai, Paris (Arch. cit., Lett. al Reggimento, XXX, 91 ; orig.). — Cf. L. Banchi, *Alcune lettere politiche di Claudio Tolomei* (Sienne, 1868, in-8, broch.), pp. 17-20,

[3] A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, appendice II.

[4] Les ambassadeurs siennois au *Reggimento*, 1554, 6 avril, Fontainebleau (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XXIX, 50 ; orig.).

[5] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1554, 18 avril, Paris (Arch. cit., Lett. al Reggimento, XXIX, 98 ; orig.).

été fait prisonnier dans un engagement, le 23 mars, Piero Strozzi fut regardé comme un héros victorieux[1]. Le cardinal de Tournon, qui était rentré à Paris, le 16 avril, après avoir passé l'hiver en Touraine, déclarait vouloir embrasser la cause de Sienne « comme celle de sa propre sœur »[2].

Piero envoyait à la Cour des émissaires qui vantaient ses exploits et animaient le zèle de la Reine[3]. Au retour, ils répandaient en Italie l'annonce des grands secours que préparait Henri II. Le 24 avril, Etienne Boucher, l'habile secrétaire de l'ambassade de Rome, venant de France, arrivait dans la Ville éternelle : il proclama, devant la foule agitée qui remplissait les banques, que « le Roi portait au duc de Florence une telle haine qu'il avait résolu de risquer, au besoin, toute sa puissance pour le châtier ». Et, faisant une allusion directe aux démarches pacifiques du pape, Boucher ajouta que son maître ne souffrirait pas « qu'aucun prince lui parlât de modération ou prétendît le distraire de son dessein »[4]. Un peu plus tard, Giovanni Stanchino, camérier de Jules III, qui était venu apporter à la Cour le chapeau de cardinal obtenu par Louis de Guise, fut chargé de transmettre, à son retour, des lettres de Henri II, adressées aux « nations » florentines de Lyon et de Rome, lettres dans lesquelles le Roi exprimait sa colère contre Cosme de Médicis[5]. Lorsque Stanchino voulut communiquer ces lettres aux Florentins de Rome, assemblés pour célébrer la Saint-Jean, une véritable bagarre éclata[6].

Suivant sa nature, Henri II, après une longue période de velléités flottantes, se livrait tout entier aux sentiments passionnés qu'on lui avait inspirés. Il décidait d'envoyer en Toscane « le grand secours ». Il faisait payer à Strozzi, les uns

[1] En. Piccolomini au *Reggimento*, 1554, 21 avril, Paris (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXX, 15 ; orig.).

[2] Cl. Tolomei au *Reggimento*, 1554, 18 avril, Paris (Arch. cit., Lett. al Reggimento, XXIX, 98 ; orig.).

[3] S. Gualterio au card. del Monte, 1554, 7 juillet, Reims, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. 60 et n. 2.

[4] L'év. de Pienza au *Reggimento*, 1554, 24 avril, Rome (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XXX, 33 ; orig.).

[5] Del Monte à Prospero Santa-Croce, 1554, 9 avril, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 32 ; reg. orig.).

[6] Voy. plus haut, liv. I, ch. IV, et R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. 39.

disent cinq cent mille, les autres cent cinquante mille écus [1]. La flotte, augmentée de galères nouvellement construites, devait voguer, à la fin de mai, vers la mer Tyrrhénienne et se joindre à la flottille du prieur de Capoue et aux navires du dey d'Alger. Des enseignes de Grisons, de Lansquenets et de Gascons prenaient la route d'Italie [2].

En de telles circonstances, les *fuorusciti* florentins, qu'exaltaient l'espérance, la certitude de la victoire, s'inquiétaient de toute tentative pacifique qui pouvait les frustrer des résultats d'une guerre si longtemps attendue.

Au printemps de 1554, Cosme de Médicis, effrayé, semble-t-il, par la formidable poussée de haine que dirigeaient contre lui les *fuorusciti,* envoyait en France l'un de ses familiers, Pandolfo Pucci, fils du cardinal Pucci : cet émissaire devait entrer en relations avec le cardinal Farnèse, qui se trouvait alors en France, et le prier, selon les marques qu'il avait données de son désir d'une réconciliation entre belligérants, de vouloir bien intervenir auprès du Roi pour l'apaiser.

Pucci ayant passé par Lyon, la nouvelle de sa mission y fut ébruitée et provoqua une véritable émotion parmi les Florentins de la ville : ceux-ci adressèrent des lettres à Henri II pour le mettre en garde [3]. Pendant le mois de mai et les premiers jours de juin, l'envoyé de Cosme eut occasion de voir plusieurs fois le cardinal Farnèse à Compiègne : il lui remit les propositions du duc de Florence, qui offrait d'accepter en mariage pour son fils aîné une fille du roi de France [4].

Cette mission, dont les détails sont d'ailleurs fort obscurs, arrivait trop tard : toute la Cour était en proie à une excitation passionnée. Le Conseil du Roi, loin d'agréer les avances qu'on faisait au gouvernement par l'entremise du cardinal Farnèse, exprima son étonnement que celui-ci se fût prêté à une manœuvre de ce genre. Montmorency lui-

[1] Lettres *supra cit.*

[2] Cl. Tolomei au *Reggimento,* 1554, 4 mai, Paris, et 12 juin, Soissons (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XXX, 91, et XXXII, 10 ; orig.). — Cf. surtout P. Courteault, *Blaise de Monluc historien,* pp. 235 et sqq.

[3] En. Piccolomini au *Reggimento,* 1554, 21 avril, Paris (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXX, 15 ; orig.).

[4] Le card. Farnèse au d. de Florence, 1554, 25 et 26 mai, Compiègne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3722 ; orig.).

même s'écria qu'un tel mariage ferait « peu d'honneur » à la couronne de France, et il donna ordre à Farnèse de renvoyer sans délai l'émissaire de Cosme [1].

Cet incident éveilla la défiance des *fuorusciti* et celle du Roi à l'égard du cardinal Farnèse. Comme celui-ci briguait alors la charge de protecteur intérimaire des affaires de France en Cour de Rome, Henri II, qui ne pouvait lui refuser une telle faveur, en considération de ses propres engagements et de la situation du cardinal dans la Péninsule, ne laissa pas de mettre en garde contre Farnèse l'ambassadeur Lanssac et Jean du Bellay. « Le cardinal, leur écrivait-il, espère moyenner une réconciliation du duc de Florence avec moy, et ne fais point de doute que, quand il sera en Italie, pour se faire de feste, il n'en fasse ses contes tout par tout, afin de tenir en effroy les Florentins qui se sont déjà déclaréz : car je sçay comme il est amy dudit duc. » Et il ajoutait : « Ne suis point si facile à appaiser, quand l'on m'a fait tort. » [2] Arrivé à Rome, le 27 juillet, Farnèse ne put se soustraire aux devoirs d'ordre belliqueux que comportait sa nouvelle charge. Aussi bien, il dut contribuer de ses propres ressources aux frais de la guerre : Piero Strozzi et les magistrats de Sienne le prièrent, à peine arrivé à Rome, de fournir à la défense le blé de l'Etat de Castro [3].

Pendant ce mois de juillet 1554, l'ardeur des esprits atteignit son plus haut degré. La Cour apprit que Piero Strozzi avait opéré la jonction de ses compagnies avec les troupes de secours et envahi l'Etat de Florence. On fondait beaucoup d'espoir sur le mécontement qu'on prétendait exister, parmi les sujets de Cosme, contre la tyrannie du Médicis [4]. Les *fuorusciti* annonçaient l'avènement prochain d'une révolution qui soulèverait les opprimés pour restaurer la répu-

[1] Giov. Cappello au doge de Venise. 1554, 16 juin, Prémontré (Arch. d'Etat de Venise. Dispacci, Franza, filza 1ª; déchiffré orig.

[2] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 422-423.

[3] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento, VII, fol. 263 vº ; reg. orig.

[4] Il y avait quelque fondement aux bruits qui couraient sur ce sujet. Les habitants du duché se plaignaient vivement du poids des impôts et des vexations que faisaient subir « les Florentins » aux petites républiques annexées. Par ex., supplique de la commune de San Gimignano à Cosme Ier, s. d. (vers 1550) : « La metà de' megliori beni di quel contado hoggi è posseduta da persone che non vogliano sopportare le loro conveniente impositioni e non pagano, cioè *Fiorentini*. » (Arch. communales de San Gimignano, Segreto, P 66 ; minute).

blique à Florence : de fait, un complot y fut découvert, dont le but était d'empoisonner l'usurpateur, et des inconnus affichaient dans la ville des inscriptions séditieuses : Vive la France ! A bas l'Empire ![1]

Catherine de Médicis, nommée régente du royaume, pendant la campagne du Nord, résidait alors à Reims, avec son Conseil, que présidait le cardinal de Tournon[2]. La Reine était animée d'une passion vibrante : elle concentrait toute son attention sur cette « liberté florentine » qui, restaurée, devait être le gage d'une alliance perpétuelle de la France avec la Toscane et le témoignage glorieux de la généreuse puissance du Très Chrétien. Le cardinal de Tournon déclarait à Giovanni Cappello, ambassadeur vénitien, que, « si la liberté de Florence était rétablie, la Reine en aurait tout le mérite »[3].

Un événement tragique exaspéra plus encore les passions et accrut la sympathie des courtisans pour les *fuorusciti*. Le 16 juillet, parvint à Reims la nouvelle que, dans l'assaut d'un village près de Piombino, le 24 juin, fête de saint Jean, patron de Florence, avait été tué Leone Strozzi, prieur de Capoue[4]. Aussitôt informé, le 20 juillet, Henri II, qui se trouvait à l'armée de Picardie, créa Piero maréchal de France, « pour accroître sa renommée et pour le consoler de la mort de son frère ». Le même courrier qui avait annoncé la triste nouvelle, repartit, le 2 août, pour l'Italie, avec les lettres de provision destinées à l'aîné des Strozzi[5].

Cependant, le Roi resserrait les liens de son alliance financière et militaire avec les colonies de *fuorusciti*, — banquiers, marchands, soldats ou politiques[6]. Les conseillers de

[1] Galluzzi, *Storia del granducato di Toscana*, t. I, pp. 210 et 225.

[2] Il Pero au d. de Florence, 1554, 28 juillet, Venise : « Il cav. Tiburtio scrive de 7 di questo di Rens, dove dice tenersi la Regina rimasta reggente di Francia col suo consiglio, del quale è capo il cardinale di Tornone. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2970, fol. 633 v° ; orig.).

[3] G. Cappello au doge de Venise, 1554, 10 juillet, Reims (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª ; orig.).

[4] Le même, 1553, 18 juillet, Reims (Arch. et *loc. cit.* ; orig.).

[5] G. Cappello au doge de Venise, 1554, 27 juillet, Compiègne (Arch. et *loc. cit.* ; orig.). Le cav. Tiburtio au card. Farnèse, 1554, 31 juillet, Compiègne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T ; orig.). Hercule Strozzi au d. de Mantoue, 1554, 3 août, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, amb. Francia ; orig.). — Le d. de Guise à la Reine, 1554, 1er juillet, Mariembourg (Bibl. Nat., ms. fr. 3138, fol. 1 ; orig.).

[6] G. Cappello au doge de Venise, 1554, 27 juillet, Compiègne (Arch. et *loc. cit.* ; orig.).

Henri II, escomptant les succès d'une victoire qu'ils jugeaient acquise, reprenaient le grand dessein d'entreprise sur le royaume de Naples[1]. Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, le cardinal de Tournon excitaient, par leurs dépêches, le zèle des représentants de la France à Rome, qui s'efforçaient de tourner le pape vers la politique royale[2]. Enfin, le 11 août, Henri II, renouvelant la mesure dont il avait usé jadis avec succès contre Jules III et pensant, par ce moyen, atteindre au nerf son ennemi, publia des lettres patentes qui défendaient « à tous marchans florentins, allemands, milanois, luquois et aultres de ne porter ou envoier or ne argent monnoié ou à monnoier à Florence »[3].

En Toscane, se préparait alors le coup décisif. Un conseil de guerre réunit à Sienne, vers le 15 juillet, Lanssac, Fourquevaux, Blaise de Monluc, le comte de La Mirandole, le comte de Pitigliano, Aurelio Fregoso, le colonel Chiaramonte et Bartolomeo Cavalcanti[4].

*
* *

Cette fièvre finit mal. A Marciano, le 2 août 1554, Piero Strozzi subit une effroyable défaite. Plus de quatre mille morts, deux mille prisonniers, parmi lesquels M. de Fourquevaux, Paolo Orsini, Galeazzo Bentivoglio et le comte de Gaiazzo, une multitude de blessés, Strozzi atteint de deux arquebusades, ainsi qu'Aurelio Fregoso, la cavalerie et l'infanterie en pièces : tel fut ce désastre qui frappait ensemble le roi de France et les *fuorusciti*. Des chefs, Roberto Strozzi et Tomaso del Vecchio, seuls, s'échappèrent, indemnes. Un fidèle serviteur de Piero, Alberto del Bene, était mort au début de l'action[5].

[1] Gualterio au card. del Monte, 1554, 5 août, Compiègne, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. 80.

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1554, 6 août, Compiègne (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[3] 1554, 11 août, Compiègne (Arch. dép. du Rhône, B, Livre du Roi 1532-1559, fol. 248 v° ; insinuation).

[4] Lanssac à Piero Strozzi, 1554, 11 juillet, Sienne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1861, fol. 85 ; orig. intercepté). Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1554, 16 juillet, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 261, fasc. 2 ; orig. chif.).

[5] Rapport anonyme au card. Farnèse : « *Allo* 2 *d'agosto* 1554 *la rotta dello Strozzi.* Il numero delli morti passa 4 M. homini et la magior parte Lanzch-

Au soir de cette accablante journée d'été, les habitants de Sienne virent arriver, par les routes montueuses du comté, une foule de malheureux gémissants, qui imploraient la pitié. « Je fais foi, écrit Sozzini, que je vis plus de cent hommes qui pleuraient devant ces pauvres soldats qu'on avait conduits au carnage. [1] »

Quelques jours après, commençait le siège de Sienne.

nech, Grisoni et Francesi. Li presi ascendono al numero di 2 M. di Lanzchnech, Grisoni et Francesi et qualche numero de Italiani. Il resto dell' esercito tutto fracassato, si la cavalaria come la fantaria. Lo Strozzi fuggito con due archibusate, et il s^or^ Aurelio Fregoso ferito medesimamente. Li prigioni di qualità : Monsignor di Forchevò, luogotenente dello Strozzi, il s^or^ Galeozzo Bentivogli, il conte di Gaiazzo, il conte di Thiene, il s^or^ Paulo Orsino, il capitano Turchetto da Brescia, il capitano Bartholomeo Moreno. » (Arch. d'Etat de Parme, Carteg. Farnes., Francia : orig.). Gir. Benvoglienti aux *Huit*, 1554, 2 août. Montalcino (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. ali Otto sopra la guerra, VII, 92 ; orig.). — Pour les sources déjà connues, cf. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, pp. 250-251.

[1] Sozzini, *Diario*, pp. 272-273.

CHAPITRE IV

LA RUINE DES *FUORUSCITI*

La nouvelle du désastre qu'avait subi Piero Strozzi à Marciano se répandit vite dans toute l'Italie. Cosme de Médicis en fit part aux villes de son duché, ainsi qu'aux princes ses amis[1]. De même, le marquis de Marignan, dont les troupes avaient remporté la victoire, s'empressa de l'annoncer partout[2].

A Rome, cet événement fut connu le 3 août[3]. Le pape, jusqu'alors si prudent dans les manifestations de sa politique touchant les affaires de Toscane, ne put cacher plus longtemps ses préférences personnelles : il adressa au duc de Florence des félicitations et fit « bonne chère » à son ambassadeur[4]. Les grands cardinaux du parti français, du Bellay, d'Armagnac et surtout Farnèse, furent unanimes à blâmer le malheureux Strozzi, vaincu et blessé. « Il a commis, dirent-ils, une grave faute, en se laissant entraîner à la bataille, puisqu'il savait que le duc à court d'argent ne pourrait prolonger les hostilités. »[5] Et déjà les Farnèse refusaient de livrer aux Siennois le blé de l'Etat de Castro, malgré des promesses antérieures[6].

[1] Arch. commun. de San Gimignano, Delib. 1553-1554, 5 août ; reg. orig.

[2] Le card. Farnèse à Montmorency, 1554, 4 août, Rome : « ... Le marquis de Marignan, par une lettre que j'ay présentement veue, dict avoir veu deux mil quatre cens tant Lansquenetz, Suysses que Grisons mortz et toute la cavallerye deffaicte, le sr Pierre fuyant avec peu de gentz. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 13 ; orig.).

[3] Le card. del Monte à Cosme de Médicis, 1554, 3 août, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 517 ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 20 août, Rome (Arch. et *loc. cit.*, fol. 572 ; orig.). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, p. 84.

[5] L'év. de Pienza au *Reggimento* de Sienne 1554, 4 août, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXXIII, 66 : orig.).

[6] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 4 août, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.).

Parmi les Florentins et les Siennois de Rome, la douleur fut particulièrement vive. Beaucoup de leurs parents ou amis, membre de ces familles réfugiées qui avaient contribué avec tant de passion et souvent d'héroïsme à soutenir la guerre contre le Médicis, étaient morts ou blessés. C'était la fin terrible d'un rêve. Une ombre de tristesse obscurcit, pour longtemps, la vie de ces hommes, riches ou pauvres. Joachim du Bellay, qui se trouvait alors à Rome, a peint, en quelques vers, leur abattement :

> Si je descens en banque, un amas et recueil
> De nouvelles je treuve,...
> De riches Florentins une troppe banie,
> Et de pauvres Sienois un lamentable dueil [1].

Dans cette débâcle, seul, le trésorier Dominique du Gabre s'empressa de rassurer les membres du parti français en Italie et de prévenir les défections menaçantes. De Ferrare, il envoya des lettres aux princes qui inclinaient à la trahison. « La routte du sieur Pierre est grande, écrivait-il le 7 août à Octave Farnèse, et y fault avoir regret, mais elle ne sera de si grand ruyne comme l'on pourroit bien penser. » Trois mille lansquenets, des Français et de la cavalerie, affirmait-il, étaient rentrés à Sienne, pour y soutenir le siège [2].

Cependant, Piero Strozzi grièvement blessé s'était réfugié à Montalcino : il ne pouvait plus assumer la direction de la guerre. Au reste, les Siennois ne croyaient plus en lui ; son prestige s'était évanoui, sous le coup de la défaite. Les cardinaux français pensèrent alors qu'il convenait de lui donner un successeur, et, pour cette charge, ils choisirent l'ambassadeur Lanssac, qui était très populaire, en attendant que le Roi y pourvût régulièrement.

Justement Lanssac, venant de Sienne, était rentré à Rome, dans les derniers jours de juillet. Le 4 août, obéissant aux instances des Siennois eux-mêmes et de Blaise de Monluc qui, tombé malade, ne pouvait suppléer Strozzi, il reprit la route de Toscane, passa par Viterbe et s'arrêta à Montalcino, pour y visiter le maréchal [3]. De Montalcino,

[1] *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 207 (*Regrets*).

[2] D. du Gabre à Octave Farnèse, 1554, 7 août, Ferrare (Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes., fascio 260, fasc. 5; orig.).

[3] Jean du Bellay à Montmorency, 1554, 2 août, Rome : « Estant icy maintenant M. de Lansac qui y retourna de Siene dèz le partement du s^r de Bor-

Lanssac voulut partir à pied, accompagné seulement de quelques arquebusiers. Au moment où il allait pénétrer dans Sienne, le 11 août, il fut surpris par une troupe de cavaliers ennemis, qui l'enchaînèrent et l'emmenèrent à Florence[1]. Cosme de Médicis le fit enfermer dans la forteresse de San Miniato et le soumit au régime des criminels de droit commun, malgré l'immunité que lui conféraient ses fonctions diplomatiques et en dépit de l'intervention du cardinal du Bellay[2].

Ce funeste accident aggravait la situation. A Sienne, Blaise de Monluc, lieutenant qui commandait les troupes françaises, souffrait d'une maladie que l'on jugeait mortelle. Le découragement gagnait les soldats. Des signes de trahison apparaissaient. Le cardinal Farnèse devait user d'intimidation pour forcer son frère Octave à vendre aux assiégés les grains de l'Etat de Castro. Après de si beaux espoirs, la fortune accablait le parti français[3].

Dans cette extrémité, les cardinaux représentants du Roi ne savaient plus qui déléguer à Sienne. Le 14 août, ils résolurent de conférer la lieutenance à Roberto Strozzi, le banquier, frère du maréchal ; en annonçant ce choix aux magis-

deaulx... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 133-137 ; orig.). — Le card. Farnèse à Octave, 1554, 4 août, Rome : « Questa mattina è partito Mons. di Lansach per la volta di Siena. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 1197 ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 4 août, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.). — Les card. Farnèse et du Bellay, 1554, 5 août, Rome : « Monsr l'ambassadeur a prins la poste pour s'aller jeter en Siene et d'autant plus voulentiers l'en avons enhorté que la cité le requiert fort et le s^r de Monluc de plus en plus le demande, se trouvant encore mal disposé. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 142-143 ; orig.).

[1] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 15 août, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.).

[2] Le card. du Bellay au d. de Florence, 1554, 16 août, Rome : « J'envoye Blandin ce porteur pour visiter de ma part M. de Lansac et sçavoir s'il a afaire de chose que je puisse, tant pour l'amitié qui est entre luy et moy que pour le lieu qu'il tient icy envers Nostre Sainct Père. Pour tous bons respectz, je désireroys fort qu'il feust bientost de retour, mais principalement pour me sentir en ceste négociation aulcunement grevé de son absence. S'il aura de payer ranczon, je vous vouldroye bien supplyer que vostre auctorité servist à la faire modérer à ses facultéz par celluy qui sera son maistre. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo. 3722 ; orig.). — Sueur, secrétaire de Lanssac, à Montmorency, 1554, 2 octobre, Rome : « ... Depuis qu'il fut prisonnier et conduict à Florence, on le mena tout droit hors de la ville dans une forteresse appelée Sainct Miniat, où il n'a encores parlé ny au duc ny à personne quelconque, si n'est aux Espagnolz qui sont à sa garde ou quelques ungs apostéz du dict duc pour luy venir donner ennuy... » Longs détails sur cette captivité et les mauvais traitements infligés à Lanssac. (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 29 ; orig.).

[3] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 18 août, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.).

trats de la République, ils vantèrent les qualités de Roberto, comme s'ils avaient à s'excuser de mettre à la tête des troupes de défense un autre de ces *fuorusciti* florentins, que les Siennois accusaient d'être responsables du désastre de Marciano[1]. Cependant, on apprit que Odet de Selve, ambassadeur du Roi à Venise, était en route pour Rome, où il venait remplacer Lanssac. Arrivé, le 29 août, dans la Ville éternelle, De Selve se disposait à gagner Sienne, lorsque Monluc fit savoir qu'il était rétabli et que, par suite, l'envoi du nouveau lieutenant était inutile[2].

*
* *

Au mois d'août 1554, la Reine enceinte se trouvait à Compiègne. Le 14, arriva d'Italie un courrier qui apportait des lettres du maréchal de Brissac et du trésorier du Gabre annonçant le désastre de Marciano. Averti de ne pas effrayer Catherine, le courrier ne fit que passer et poursuivit sa route jusqu'au camp de Picardie, où était alors Henri II. Celui-ci fut aussitôt informé du terrible événement qui ruinait la fortune des Français en Toscane.

Cette nouvelle, que les courtisans ne voulurent pas d'abord accueillir comme vraie, gâta le plaisir qu'avait donné au Roi le succès de ses armes dans le combat de Renty. Confirmée par d'autres lettres, arrivées le 16 août, on la tint cachée à la Reine, de peur de causer à celle-ci une émotion trop forte[3]. Seulement le 19, Henri II envoya du camp un gentilhomme de sa chambre afin d'en informer Catherine de Médicis avec tous les ménagements possibles[4].

Le premier mouvement de la Reine fut de colère et de désespoir. Versant des larmes abondantes, elle s'indigna de l'attitude des troupes italiennes qu'on accusait de s'être

[1] Les card. du Bellay et Farnèse au *Reggimento*, 1554, 14 août, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXXIII, 90 : orig.).

[2] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 29 août, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 40[b], fasc. 2 ; orig.).

[3] Le cav. Tiburtio au card. Farnèse, 1554, 22 août, Compiègne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T ; orig.). — S. Gualterio au card. del Monte, 1554, 14, 15, 16, 20 août, Compiègne, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, pp. 90-93.

[4] Giov. Cappello au doge de Venise, 1554, 21 août, Compiègne (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1[a] : orig.).

enfuies du champ de Marciano et les traita de lâches. Elle se montra aussi fort mécontente qu'on lui eût caché la nouvelle pendant plusieurs jours[1].

Mais, bien qu'elle fût enceinte, Catherine, avec la souple énergie dont elle a donné plus tard tant de preuves, reprit vite la maîtrise de soi. Dans ce deuil, elle ne songea d'abord qu'à son favori, Piero Strozzi, qu'on savait blessé de deux arquebusades. Elle dépêcha son valet de chambre Guérin pour visiter Piero et le réconforter[2]. Pendant ces jours de douleur, elle ne cessa de parler du vaincu de Marciano comme d'un fils, avec l'accent d'une tendresse qui étonna son entourage même[3].

La Reine comprit qu'il importait surtout de sauver Strozzi d'une disgrâce et les *fuorusciti* du désespoir. Elle ordonna d'expédier aussitôt des lettres aux colonies florentines de Lyon et de Rome pour ranimer leur courage, en leur annonçant que le Roi était décidé à envoyer en Toscane de plus grands secours que jamais[4].

Henri II lui-même, aussitôt qu'il avait appris la défaite de Marciano, avait dépêché en Italie un ancien secrétaire de François Ier, Claude Le Breton, sieur de Villandry, avec mission de visiter le maréchal et de se renseigner exactement sur l'état des forces françaises à Sienne et dans le comté. Villandry arriva, le 29 août, à Montalcino, où il conféra longuement avec Strozzi blessé[5]; puis il partit pour Rome et y fit son entrée, le 7 septembre[6]. Il séjourna plusieurs semaines dans la Ville éternelle, tâchant vainement d'unir pour la cause commune les énergies des cardinaux français qui se dépensaient en rivalités mauvaises. De

[1] Lettres *supra cit.*, surtout celle du cav. Tiburtio.

[2] Le cav. Tiburtio au card. Farnèse, 1554, 25 août, Compiègne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T; orig.). — Le 24 mai 1555, de Fontainebleau, Catherine de Médicis recommande à la duchesse de Mantoue « Gerin, mon varlet de chambre ». (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[3] Le cav. Tiburtio au card. Farnèse, 1554, 3 septembre, Compiègne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T; orig.).

[4] Gualterio à Del Monte, 1554, août, Compiègne, publ. p. Ancel, *Op. cit.*, I, 1, p. 92.

[5] G. Benvoglienti aux Huit de Sienne, 1554, 30 août, Montalcino (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere ali Otto sopra la guerra, VIII, 18; orig.).

[6] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 8 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 626; orig.). — Cf. P. Courteault, *Blaise de Monluc*, pp. 254-255; R. Ancel, *Op. cit.*, I, 1, p. 93, n. 1; Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 542.

même, le Roi avait ordonné à Odet de Selve de se rendre à Rome pour y tenir le lieu de Lanssac, tandis que l'évêque de Lodève, Dominique du Gabre, irait occuper l'ambassade de Venise, tout en conservant ses fonctions de trésorier[1].

Pendant le mois de septembre 1554, les affaires de Toscane retinrent toute l'attention du Conseil royal. Mais alors, comme en tant d'autres occasions, il est bien difficile de saisir la pensée vraie de Henri II ou même de savoir si, parmi des conseillers divers, il écouta les uns plutôt que les autres. Publiquement un grand effort fut annoncé. Le Roi donna des preuves de sa haine ardente contre Cosme de Médicis et, pour mieux montrer son attachement indéfectible aux bannis florentins, il déclara très haut éprouver plus de peine de la blessure de Strozzi que du désastre de Marciano[2]. La nouvelle de la prise de Lanssac et le bruit qu'on répandit de la mort de Piero surexcitèrent les esprits[3]. Henri II s'écria, devant l'ambassadeur de Sienne, qu' « en son âme, il prenait la résolution de se venger du duc de Florence ». Des provinces les plus reculées du royaume, de Bretagne et de Normandie, le gouvernement faisait porter des grains en Italie pour secourir la ville assiégée et accordait une exemption de taille à ceux qui vendraient leur blé aux représentants de Sienne[4].

Que les sentiments exprimés par le Roi fussent sincères et les mesures qu'il prenait propres à réparer l'infortune passée, on ne peut en douter[5]. Mais, d'autre part, il est bien sûr qu'en ce même temps, Henri II considérait la possibilité d'un accord avec le duc de Florence. Le 13 septembre, il adressait à Hercule d'Este des instructions sans équivoque à ce sujet : « J'ay advisé que ne pouvant entreprendre de

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1554, 5 septembre : « Je faiz mon compte de vous envoyer dedans peu de jours mon cousin, Monsieur le prince vostre filz. Ayant escript au s^r de Selve à Venise qu'il s'en aille à Romme résider mon ambassadeur, et en son lieu s'en yra audict Venise l'évesque de Lodesve, lequel estant là ne lairra de faire ce qu'il faut auprès de vous, car il yra et viendra de l'ung à l'aultre toutes et quantes foiz que besoin sera. » (Arch. d'État de Modène, Enrico II; orig.).

[2] Gualterio à Del Monte, 1554, 30 août-1er septembre, Compiègne, publ. p. Ancel, *Op. cit.*, I, 1, pp. 105-107.

[3] Le même, 3 septembre (*Ibidem*, p. 110).

[4] Détails donnés par Giov. Cappello au doge de Venise, 1554, 4 septembre, Compiègne (Arch. d'État de Venise, Dispacci, Franza, filza 1^a; orig.).

[5] Henri II au d. de Mantoue, 1554, 22 octobre, Paris (Arch. d'État de Mantoue, Carteggio, Francia ; orig.).

secourir Syenne si promptement qu'elle en auroit besoing, le meilleur est de s'accommoder à ce qu'il se présente pour éviter de deux maulx le pire, et à ceste cause vous regarderez par quelz moyens, honnestes et raisonnables, l'on pourra traicter et capituler de l'accord. [1] »

Cette contradiction s'explique si l'on suppose que Henri II ne se montrait belliqueux qu'afin de satisfaire la Reine. Catherine ne faiblissait point. Après avoir envoyé à Piero Strozzi l'assurance que le Roi lui gardait toute sa confiance et toute son affection [2], elle adressa ses exhortations aux Siennois. « Pour l'amour égal au vôtre que nous portons à la Patrie, leur écrivait-elle le 29 septembre, soyez assurés qu'auprès du Roi nous agirons en sorte que sa puissance ne vous fera défaut si peu que ce soit dans la conservation de votre Etat et de votre liberté. [3] »

Le 15 septembre, était arrivé à la Cour Bernardino Buoninsegni, ambassadeur extraordinaire de Sienne, chargé par ses concitoyens de mettre le gouvernement royal au courant des derniers faits de guerre et de l'informer des besoins pressants dont souffrait la République [4]. Secondé par Claudio Tolomei et Eneas Piccolomini, ambassadeurs ordinaires, il insista pour qu'on fournît vite des secours aux assiégés [5]. Son action parut efficace. Il prit congé de la Cour, à la fin du mois, et partit, emportant des promesses qui dépassaient ses demandes : le 20 octobre, il était à Montalcino, d'où il s'empressa de faire connaître aux Siennois les résultats inespérés qu'avaient donnés à sa mission la bonne volonté du Roi et le zèle ardent de la Reine [6].

En effet, il semblait que Henri II obéissait aux instances acharnées de Catherine de Médicis et se disposait à ouvrir

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1554, 13 septembre, Villers-Coterets (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II; orig.). Lettres du même, 1554, 28 octobre et 12 novembre (*Ibidem;* orig.).

[2] Fr. Franchino à Octave Farnèse, 1554, 4 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Roma; orig.).

[3] Lettre italienne publ. p. G. Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, p. 13.

[4] Montalvo, *Relazione*, éd. Banchi, pp. 221-227.

[5] Gualterio à Del Monte, 1554, 18 septembre, La Ferté-Milon, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 1, p. 123.

[6] Bern. Buoninsegni aux Huit de Sienne, 1554, 20 octobre, Montalcino (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. ali Otto sopra la guerra, VIII, 84; orig.). — On disait que le Roi avait emprunté deux cent mille écus qu'il enverrait à Sienne. Lettre de Franchino *supra cit.*

en Italie un nouveau crédit à la fortune : il voulait, disait-on, mettre en marche une grande armée, destinée à reprendre la victoire sur les champs ensanglantés de la Toscane, armée dont le commandement serait confié au maréchal de Saint-André, chef heureux et renommé, qui venait de s'illustrer en Picardie[1]. Mais c'était la dernière flamme d'espoirs trop ambitieux.

*
* *

En Italie, l'épreuve de la défaite avait élargi les fissures créées depuis longtemps par la rivalité profonde qui divisait les chefs du parti français.

Piero Strozzi, un temps accablé par ses blessures et par son infortune, s'efforçait de reprendre pied. Réfugié à Montalcino, il fit preuve d'une énergie étonnante : le 25 août, il voulut se lever et, quelques jours plus tard, il remontait à cheval[2]. Le 17 septembre, Piero, impatient de rétablir « l'autorité, le bon ordre et la concorde » dans la ville de Sienne désemparée, partit de Montalcino, accompagné d'Odet de Selve, qui l'avait rejoint le 6 de ce mois, et de l'archevêque Francesco Bandini, lequel avait abandonné ses ouailles après le désastre de Marciano. Le lendemain, la petite troupe, mise en désordre par une brusque attaque des Impériaux, entra dans Sienne. Strozzi y séjourna vingt-deux jours, du 18 septembre au 10 octobre[3].

Les lettres de la Reine, la longue visite de Villandry, l'arrivée d'Odet de Selve, le retour de l'ambassadeur Buoninsegni porteur de bonnes nouvelles, enfin la venue du sieur de Saint-Luc, second courrier dépêché de France, avaient ranimé la vie passionnée du maréchal. Dès la fin du mois d'août, il s'était préoccupé de rassembler les débris épars de ses troupes et ses capitaines démoralisés[4]. Mais, défiant et

[1] Gualterio à Del Monte, 1554, 27 octobre, Paris, publ. p. Angel, *Op. cit.*, I, 1, p. 151.

[2] Girol. Benvoglienti aux Huit, 1554, 25-31 août, Montalcino (Arch. d'Etat de Sienne. Lettere ali Otto. VIII. 15 et 19; orig.).

[3] Le même, 30 août-7 septembre, Montalcino (Arch. et *loc. cit.*, VIII, 18 et 30; orig.). — Pour les épisodes militaires et le détail des faits du siège de Sienne, voy. *ap.* P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, pp. 256 et sqq., un récit précis auquel il n'y a rien à ajouter.

[4] Lettres de Benvoglienti *supra cit.*, et Sforza Cervara au card. Farnèse, 1554, 30 août. Castro (Arch. d'Etat de Naples. Carte Farnes., fascio 401, fasc. 2; orig.).

chagrin, comme honteux de sa mauvaise fortune, il agissait avec des craintes secrètes : plus que les coups de l'ennemi, il redoutait les calomnies de ceux qui auraient dû le soutenir.

Une des premières douleurs, la plus amère, dans cette renaissance pénible de sa santé et de ses forces morales, lui fut de sentir peser sur son infortune la joie des hommes qui le haïssaient par rivalité ou jalousie. A ce vaincu, dont la passion s'était montrée, auxjours d'espoirs, si ombrageuse et hautaine, quel crève-cœur dut être l'intuition du plaisir secret qu'éprouvaient maintenant ses adversaires ! Les calomnies ne tardèrent pas à le blesser au point le plus sensible, dans sa renommée. Aussitôt après le désastre de Marciano, Strozzi, prévoyant les mensonges des détracteurs, avait dépêché un courrier au Roi pour se justifier[1]. L'envoyé du maréchal arriva à la Cour en même temps que Nichetto, agent de confiance du cardinal de Ferrare, qui apportait, de la part de son maître, un rapport malveillant sur la conduite du chef des *fuorusciti*[2].

Hippolyte avait trouvé, dans les revers de Strozzi, l'occasion d'une revanche facile : il n'avait point pardonné à celui qui s'était emparé naguère, à ses dépens, du gouvernement de Sienne. Sous couleur de conseils et de condoléances envoyés au Roi, le cardinal se hâta de diffamer son ancien adversaire[3]. Lorsque l'ambassadeur Odet de Selve avait quitté Venise pour se rendre à Rome, le cardinal l'avait arrêté, le 25 août, à Ferrare, afin de lui exposer ses idées touchant l'affaire de Sienne, lui fournir des renseignements et l'exhorter à se conduire selon des principes contraires à ceux de Strozzi[4]. Villandry lui-même eut sans doute occasion, en passant par Ferrare, de connaître les sentiments malveillants d'Hippolyte d'Este à l'égard de Piero, car il écrivait à Montmorency, le 11 septembre : « Je crainctz que

[1] Gualterio à Del Monte, 1554, 24 août, Compiègne, publ. p. R. Ancel, *Op. cit.*, I, 1, pp. 100-101. Cf. Discours de Piero Strozzi sur la perte de la bataille de Marciano (Bibl. Nat., coll. Dupuy, t. D, fol. 34-37).

[2] Le cav. Tiburtio au card. Farnèse, 1554, 25 août, Compiègne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T; orig.).

[3] Giov. Cappello au doge de Venise, 1554, 28 août, Compiègne (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª ; orig.).

[4] Le card. de Ferrare au *Reggimento* de Sienne, 1554, 25 août, Ferrare (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXXIV, 26 ; orig.).

l'amityé et intelligence ne sera pas telle entre Messieurs le cardinal de Ferrare et le mareschal Strozzi qu'il seroit nécessaire pour le service du Roy.[1] »

C'est dans ce même temps que les ennemis du maréchal, informés qu'Alphonse d'Este, neveu d'Hippolyte et beau-frère du duc de Guise, rentrait à la Cour de son père, répandirent le bruit qu'il devait être nommé par Henri II lieutenant militaire en Toscane, au lieu de Strozzi[2]. D'ailleurs, on sut bientôt que le cardinal allait reprendre la surintendance des affaires du Roi en Italie.

Ces nouvelles ainsi que les calomnies furent accueillies, grossies et répétées par les amis de Ferrare et des Guises à la cour de France. D'abord, les adversaires de Strozzi, craignant d'encourir la colère de la Reine, s'étaient tus. Puis, encouragés par quelques dépêches venues de la Péninsule, ils ne tardèrent plus à répandre et à envenimer des propos de blâme contre les *fuorusciti* florentins[3].

Moins déclaré qu'Hippolyte d'Este, Alexandre Farnèse était alors pour Strozzi un ennemi aussi dangereux. Lorsque le pape Jules III avait prié Henri II de confier au cardinal Farnèse la charge intérimaire de protecteur de France à Rome, ce n'était point seulement, comme il l'avait dit, par désir de rendre manifeste et durable sa réconciliation avec les petits-fils de Paul III, mais surtout dans l'espoir qu'Alexandre, connu pour ancien ami de Cosme de Médicis, ferait servir sa nouvelle influence à réconcilier le gouvernement royal avec le duc de Florence[4]. Aussi, avant même que le cardinal Farnèse fît son entrée à Rome, dans les derniers jours de juillet 1554, les Français d'Italie étaient-ils avertis de ses intentions pacifiques, et nous avons vu que le Roi par une lettre avait mis en garde Lanssac et Jean du Bellay.

Pendant tout le mois d'août, Jules III montra au cardinal Farnèse la plus grande faveur et en fit son confident[5]. Les

[1] Villandry à Montmorency, 1554, 11 septembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 16 ; orig.).

[2] Girol. Benvoglienti aux Huit, 1554, 26 septembre, Montalcino (Arch. de Sienne, Lettere ali Otto, VIII, 54 ; orig.).

[3] Giov. Cappello au doge de Venise, 1554, 28 août, Compiègne (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1a ; orig.).

[4] Jean du Bellay à Montmorency, 1554, 22 août, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 177 ; orig.).

[5] Gir. Benvoglienti aux Huit, 1554, 30 août, Montalcino (Arch. de Sienne, Lett. ali Otto, VIII, 18 ; orig.).

intentions du pape étaient louables : mettre un terme à la guerre de Toscane et, à défaut d'une paix générale, détourner du centre de l'Italie le flot des armées espagnole et française. Pour atteindre ce but, il conseilla aux représentants de la politique royale, et particulièrement à Farnèse, après la bataille de Marciano, de préparer une réconciliation du duc de Florence avec Henri II et de reprendre les projets de conquête du royaume de Naples. « Sa Saincteté, écrivait Alexandre, le 5 août, m'est venue à faire divers comptes du passé, touchant et l'origine et la continuation de ceste guerre, et du debvoir où toujours elle s'est mise, déplorant ceste calamité d'Italie avec moy qui suis de la nation. Entre iceulx propoz m'ayant Sa dicte Saincteté jecté suz ceulx de la conqueste de Naples, comme estant chose plus facile et plus utile que les aultres, je luy en ay respondu le plus sobrement que j'ay peu, mais parmi iceulx propoz ne luy ay voulu faire bonnes les raisons du duc de Florence quant aux causes de son agression.[1] »

Au vrai, le cardinal Farnèse poursuivait un dessein bien différent de celui du pape. Il revenait à ses anciens projets sur l'Etat de Sienne et demandait à Henri II d'en confier le gouvernement militaire à Octave, duc de Parme, son frère[2]. La défaite de Strozzi favorisait ces ambitions. En apprenant la déroute de Marciano, Alexandre put triompher en lui-même. N'avait-il pas prédit depuis longtemps que la guerre des *fuorusciti* finirait mal ? Ne s'était-il pas employé, avant de quitter la France, pour empêcher une rupture définitive entre le Roi et Cosme de Médicis ?

Pourtant, il ne montra pas trop vite ses sentiments. Il reconnut qu'après un tel événement, Henri II ne pouvait plus reculer. « Autant j'étais d'avis avant cette mésaventure qu'on traitât avec le duc de Florence, écrivait-il, autant je

[1] Le card. Farnèse au Roi, 1554, 5 août, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 143 ; orig.). — Jean du Bellay à Montmorency, 1554, 9 août, Rome : « Je veoy les praticques qui se font de rentrer suz les mesmes partiz qui se concepvoient par entre le pape et le duc de Florence, avant le veoiaige de Viterbe..., vouans jecter le cardinal Farnaize en ce filé. Hyer luy en fut donné en grand assault, ayant esté invité du pape à sa vigne et entretenu tout le jour avec infinys allarmes sur ce propoz. Et derechef le pape le convie d'aller raisynner aujourd'hui avec luy bien au long... Napples n'est pas jeu de peu de tables, et qui trop embrasse peu estrainct, et c'est belle chose quant les forces d'ung prince sont unyes... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 154-155 ; orig.).

[2] J. du Bellay à Montmorency, 1554, 2-5 août, Rome (Bibl. Nat., ms. fr., 20447, fol. 135-147 ; orig.).

crois, maintenant que la chose est faite, qu'il serait peu honorable de s'incliner, vu qu'il s'agit d'un prince très inférieur au Roi. »[1] Le cardinal affecta même de prendre intérêt à la situation de Piero Strozzi. Il lui adressait des félicitations sur la guérison de ses blessures et l'informait des tentatives d'empoisonnement dont on disait que le maréchal était menacé. De même, il déclarait se réjouir d'apprendre que le Roi conservait à Piero, « malgré toute sa mauvaise fortune », la même faveur que s'il eût été vainqueur[2]. Et le cardinal écrivait, d'un ton de condescendance résignée : « Nous tâchons de remédier aux affaires de Sienne autant qu'il est possible. »[3] Mais ces bonnes paroles recouvraient une perfide compassion : prendre Strozzi en pitié, c'était ruiner son prestige.

Pour se défendre contre les insinuations diverses de la calomnie et prévenir les manœuvres ambitieuses de ses rivaux, le maréchal résolut d'envoyer à la Cour son confident intime, Tomaso del Vecchio. Celui-ci avait suivi son chef sur le champ de bataille de Marciano et participé aux souffrances des *fuorusciti* après la défaite : mieux que personne, il connaissait l'état de la pauvre République, les ressources et les projets de Strozzi. Il partit de Sienne, aux premiers jours d'octobre, passa par Montalcino et prit la route de France ; il arriva à Paris, vers le 25 du même mois[4]. La visite de Tomaso rendit confiance, pour un temps, aux courtisans. Il affirma que Sienne pourrait tenir contre les Impériaux jusqu'au mois d'avril suivant. Le crédit dont jouissait cet agent dans l'entourage de Catherine de Médicis et auprès du Roi lui-même autorise à supposer que ses discours sauvèrent Strozzi des risques que lui préparait la commisération maligne d'Hippolyte d'Este et du cardinal Farnèse[5].

[1] Le card. Farnèse au cav. Tiburtio, 1554, septembre, Rome (An. Caro, *Lettere scritte al nome del card. Farnèse*, t. II, pp. 140-141).

[2] Le même à Piero Strozzi, 1554, 23 septembre, Rome (An. Caro, *Op. cit.*, t. II, p. 140).

[3] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1554, 22 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 400, fasc. 1 ; orig.).

[4] Girol. Benvoglienti aux Huit de Sienne, 1554, 4-7 octobre, Montalcino (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere ali Otto, VIII, 62 et 66 ; orig.).

[5] Gualterio au card. del Monte, 1554, 27 octobre, Paris, publ. p. R. Ancel, *Op. cit.*, I, p. 151.

D'ailleurs, les desseins de ce dernier soulevaient, à Rome même, l'opposition acharnée du cardinal du Bellay. Pour détourner le Roi de confier à Octave Farnèse la lieutenance militaire en Toscane, du Bellay n'hésitait pas à prédire la trahison d'Alexandre et de sa famille. « Je croy, Monseigneur, écrivait-il au connétable, que vous sçavez bien à quel homme nous avons icy à faire. Je trouveroye fort dangereux qu'on se mist si avant en ses mains que de donner à son frère la charge qu'il demande, et si ne vouldrois-je pas estre seuretté pour sa belle-sœur [Marguerite] qu'en son absence elle ne laissast soubz main entrer l'Empereur en Parme. Plust à Dieu que son filz fust en France ! [1] »

A l'automne de 1554, les trois cardinaux représentants du parti français dans la Ville éternelle, Farnèse, du Bellay et d'Armagnac, furent pris d'une extravagante fureur de jalousie et de haine mutuelles : lamentable comédie, que rendait plus triste le spectacle voisin des misères de Sienne [2]. Dans une lettre adressée au secrétaire Beauregard, Villandry montre en peu de mots quelle était alors, sous la direction de ces trois princes d'Eglise, l'incohérence de la politique française à Rome. « Je ne scay pas, écrivait-il, comment M. de Selve se y conduira. Bien vous asseureray-je que si vous l'obligez à prendre sur toutes choses l'advis de ce triumvirat, il se trouvera bien empesché, et il le sera encores davantaige s'il a à se conduire avec l'adviz de l'ung d'entre eulx seullement... Si Monsieur le cardinal de Ferrare est une foiz icy, je croy que l'on tombera de fiebvre en chault mal. [3] »

[1] Jean du Bellay à Montmorency, 1554, 5 août, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 147 ; orig.).

[2] Voy. surtout Bibl. Nat., ms. fr. 20442-20447 : lettres des agents du Roi à Rome.

[3] Villandry à Beauregard, 1554, 17 octobre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol 42 ; orig.). — Le 23 septembre, Villandry écrivait au même Beauregard, de Rome : « Puisque j'ay à demourer icy quelque temps, ne y aiant mesmement point d'ambassadeur pour ce que M. de Selves est enfermé dedans Siene, je suis contrainct pour le service du Roy, afin qu'il n'advienne quelque désordre, de me laisser aller à escrire plusieurs particularitez... [Raconte les querelles des cardinaux Farnèse et du Bellay]. Le seul moien de pourveoir à ce qu'il n'advienne désordre et inconvénient aux afferez du Roy est de lever Farnèse d'icy..., soit soubz umbre de la venue de M. le card. de Ferrare icy, qui a la superintendence des afferez, ou aultres. Mais souvenez-vous, s'il vous plaist, que il fault tenir ung moien pour ne le malcontenter ou perdre... Et quant il y en viendra ung aultre en son lieu, je ne sçay que ce sera, car Mons. d'Armaignac desjà se trouve bien empesché à vivre avec le dict sr du Bellay, et à l'ouyr parler [du Bellay], non pas seullement en secret avec moy, mais avec le dict d'Armaignac, Boucher et aultres, il semble qu'il n'y ait icy fidèle serviteur du Roy que luy. » (Bibl. et ms. cit., fol. 20-21 ; orig.).

Strozzi ne pouvait donc compter ni sur la bienveillance ni moins encore sur le secours des représentants du Roi à Rome. Il avait le double souci de réparer, lui souffrant encore de ses blessures, les ruines causées par la défaite de Marciano et de défendre au loin, dans les Conseils de Henri II, son honneur et sa renommée, que minaient ses adversaires politiques.

Des Siennois eux-mêmes pouvait-il espérer une collaboration dévouée ? Dans cette République, où réapparaissaient, envenimées par la misère générale, toutes les dissensions séculaires, déjà se levait la plus dangereuse résistance aux desseins du maréchal.

*
* *

Dès son arrivée à Sienne, nous l'avons dit, Piero s'était heurté à la défiance d'une certaine partie de la population, de celle qui n'aimait point être dirigée par d'autres Italiens. Cette défiance, au reste justifiée par la couleur nouvelle que les bannis de Florence donnèrent à la guerre de Sienne, resta discrète tant que l'espoir d'une victoire éclatante nourrit d'une ardeur commune les Siennois et les *fuorusciti*. Mais le désastre de Marciano fit craquer ce vernis de concorde et mit au jour toutes les fissures.

Un événement qui se passa dans les derniers jours du mois d'août 1554, offrit aux Siennois, excités par les douleurs et les humiliations de la défaite, l'occasion de montrer leurs rancunes profondes. Le Florentin Gianino Zeti avait obtenu de Piero Strozzi, qui était son ami, le poste de gouverneur de Monteriggioni, petite ville située à quelques milles de Sienne et dont la garnison formait l'avant-garde des troupes de la République contre l'ennemi. Le 29 août, Zeti, acheté par des émissaires de Cosme de Médicis et du marquis de Marignan, livra la place aux Espagnols. En vain essaya-t-il de se disculper : sa trahison fut prouvée. Alors, le peuple de Sienne, en proie à la fureur, voulut chasser tous les Florentins qui se trouvaient dans la cité et le comté, et Bartolomeo Cavalcanti, le réformateur politique qu'avait amené jadis Hippolyte d'Este, faillit être massacré à cause de son origine florentine [1]. « La perte de Monteriggioni, écrivait-il

[1] Montemerlo à Hier. Curtio. 1554. 12 septembre, Venise (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 274, fasc. 9 : orig.).

à Octave Farnèse le 1er septembre, survenue par la trahison de Gianino Zeti, a mis le peuple de la cité à l'extrême du désespoir et a augmenté sa haine contre Piero Strozzi et tous ceux de notre nation, de sorte qu'hier peu s'en fallut qu'une révolution n'éclatât. »[1] Les magistrats ne purent apaiser l'émeute qu'en sacrifiant le Florentin Vincenzo de Nobili, sergent major, qui s'enfuit à Montalcino auprès de son chef[2].

Les Siennois avaient de sérieuses raisons pour suspecter les intentions de Piero Strozzi. Le gouvernement de la République reçut avis, quelque temps après la bataille de Marciano, que le maréchal visait à conserver seulement les territoires de Montalcino, Porto-Ercole, Grosseto et Chiusi, — bande de pays indépendante et restreinte, dont la possession, plus facile à défendre, offrait des avantages suffisants, à cause de l'importance navale du littoral —, en laissant tomber aux mains de l'ennemi la ville même de Sienne. Le peuple cria à la trahison : ce projet menaçait non seulement la liberté de la cité, mais encore l'unité de la République. C'était de tous points de vue une forfaiture : les Siennois n'avaient accepté la protection du roi de France que comme garantie de leur propre indépendance et de l'intégrité de leur territoire. Strozzi, en sacrifiant à des besoins stratégiques et aux intérêts prétendus de la politique française le cœur même et partant la vie de la République, violait brutalement le pacte de protection. Ainsi, les passions diverses, après un an de communauté ardente, se séparaient, sous le coup de la défaite, et chacun tirait vers son profit particulier. Les documents permettent de croire que le souvenir de la tyrannie espagnole et la crainte des

[1] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1554, 1er septembre, Sienne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 752, fasc. C ; orig.).

[2] Lettres de Cavalcanti, 1554, septembre (*Ibidem;* orig.). D. du Gabre à Octave Farnèse, 1554, 4 septembre, Ferrare : « Nous avons icy quelque advis que Gianin Zetti a rendu Monteragion, de sorte qu'*il ne se fault plus guières fier en la vaillance de ces foruciz.* » (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara ; orig.). Du Gabre traduisait évidemment les sentiments de la Cour de Ferrare et en particulier ceux du cardinal Hippolyte d'Este. — Au printemps de 1556, Zeti, désireux de rentrer au service de la France, demanda, par l'intermédiaire de Piero Strozzi, son ami, à se justifier de l'accusation de trahison. Piero Strozzi à Octave Farnèse, 1556, 6 mai, Rome : « Il capno Giannino Zeti si è offerto di venire in Parma a constituirsi prigione per giustificarsi delle imputationi che lui dice esserli state date per causa di Montereggioni. Prego adunque l'Ecc. V. che voglia contentarsi di farli assegnare una prigione. » (Arch. de Parme. Roma : orig.).

représailles impériales empêchèrent, seuls, les Siennois de quitter, à ce moment, le parti de la France[1].

C'est dans les premières semaines de septembre 1554 que se manifesta le plus vivement l'excitation des esprits. Le 1er, les magistrats dépêchèrent à Rome un gentilhomme pour dire aux agents royaux que la République ne voulait plus « être aux mains de Strozzi »[2]. Le maréchal lui-même s'émut des grondements de révolte, dont le bruit venait jusqu'à Montalcino : il fit représenter aux Siennois qu'il avait agi et agissait au mieux et selon ses facultés, mais qu'il était mal servi[3]. Bartolomeo Cavalcanti jugeait, au 6 septembre, la situation comme à peu près désespérée : « Le fait que Piero Strozzi, écrivait-il, demande aux magistrats de mettre hors de la ville les femmes, les enfants et les vieillards des familles citadines a provoqué une telle émotion que le peuple est sur le point de faire une révolution. Les citoyens n'ont qu'une voix pour crier qu'ils ne veulent pas envoyer leurs filles au b... L'on parle du seigneur Piero *brutissimamente*. En somme, ces gens ne peuvent plus entendre nommer ni lui ni personne de notre nation, et les choses vont très mal »[4]. Dans le comté, le mécontentement n'était pas moindre qu'à Sienne même. Sans cesse arrivaient à Montalcino des ambassadeurs, envoyés par les habitants de la campagne, pour dépeindre à Strozzi le désordre de ses troupes qui pillaient les villages amis comme les ennemis, tandis que la disette commençait à sévir, les vendanges ayant été sans fruits[5]. Piero trouvait devant lui des plaintes unanimes et, pour ainsi dire, un reproche universel.

Les représentants du Roi à Rome n'étaient guère, il est vrai, plus populaires auprès des Siennois que le chef malheureux des *fuorusciti* florentins. Jean du Bellay, le seul de ces représentants qui voulût quelque bien à Strozzi, accueillait de mauvaise grâce les doléances que lui transmettaient les envoyés de la République. Dans l'affaire des « bouches

[1] *Ibidem.*

[2] *Ibidem.*

[3] Girol. Benvoglienti aux Huit de Sienne, 1554, 5 septembre, Montalcino (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere ali Otto, VIII, 27 ; orig.).

[4] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1554, 6 septembre, Sienne (Arch. d'Etat de Naples. Carte Farnes., fascio 752, fasc. C ; orig.).

[5] Gir. Benvoglienti aux Huit, 1554, 7 septembre, Montalcino (Arch. de Sienne, Lettere ali Otto, VIII, 30 ; orig.).

inutiles » qui avait soulevé si violemment l'indignation du peuple, du Bellay prit parti pour le maréchal, et, quand les magistrats se décidèrent, à la fin de septembre, à exécuter ces dures prescriptions, il les exhorta, en les félicitant, à suivre désormais avec une docilité plus confiante les ordres du lieutenant[1]. Les Siennois, en effet, croyant deviner dans l'attitude de Strozzi et celle des cardinaux le dessein de sacrifier leur cité à la conservation de la Maremme, s'adressaient directement à Henri II et le suppliaient de ne pas abandonner ses protégés. Ils lui peignaient leurs misères et les périls qui menaçaient la République sous des couleurs excessives. Au début d'octobre, du Bellay déclara à l'évêque de Pienza, ambassadeur de Sienne à Rome, qu'il lui déplaisait qu'on inquiétât le souverain, sans user de son entremise, et que, d'ailleurs, quant à l'état des assiégés, il savait fort bien que leurs besoins étaient moindres que leurs plaintes[2].

Telle était, à l'intérieur même du corps menacé, la dissolution des éléments de résistance. Mais la nécessité pressante de faire front à l'ennemi rétablit d'apparence l'unité morale entre les Siennois et les représentants du Roi. L'action de Blaise de Monluc, qui commandait les troupes de la cité, fut assez efficace pour atténuer le mal causé par ces dissensions ; son exemple d'énergie et de bravoure rendit aux citoyens l'amour des armes françaises.

*
* *

Un des signes les plus saillants de l'anarchie qu'avait provoquée, dans le camp français de Toscane, le désastre de Marciano, fut que les *fuorusciti* commencèrent de se tenir pour suspects les uns les autres. Cette défiance parut vive surtout entre les partisans de Strozzi et les Napolitains. Les derniers n'oubliaient pas que l'entreprise de Sienne avait été décidée jadis au détriment de celle de Naples. Devant les mauvais résultats qu'on avait obtenus, ils ne cachaient plus leur désapprobation. On apprit à Rome, au début de novembre, que Strozzi et le duc de Somma s'étant ren-

[1] L'év. de Pienza au *Reggimento*, 1554, 30 septembre, Rome (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, XXXV, 14 ; orig.).

[2] Le même, 1554, 3 octobre, Rome (Arch. et *loc. cit.*, XXXV, 23 ; orig.).

contrés à Grosseto, les deux chefs avaient échangé des injures et des coups de poing. Ce fut une stupeur dans la Ville éternelle[1].

Le maréchal, exaspéré par la malchance, les soupçons et sans doute aussi par la souffrance physique, incriminait les Français mêmes qui servaient sous ses ordres. Lorsque Blaise de Monluc voulut remercier le marquis de Marignan de la courtoisie qu'il lui avait montrée durant sa maladie, Strozzi, prévenu, adressa au capitaine gascon des lettres injurieuses l'accusant de complaisance envers l'ennemi[2].

On peut croire que, dans ces conditions, Piero, peu soutenu par les agents du Roi à Rome, détesté par les Siennois, fut de plus mal servi par ses subordonnés. Ceux-ci, qui combattaient afin de sauver leur honneur militaire, ne firent rien pour relever le prestige d'un chef qu'ils n'aimaient pas, soucieux seulement de n'être pas compris dans sa disgrâce ou son impopularité. Strozzi, du reste, ne savait pas cacher sa pensée : il déclarait un jour à l'ambassadeur Buoninsegni, comme pour confirmer les bruits fâcheux dont on chargeait sa réputation, que, dans le cas que Sienne fût prise ou capitulât, il maintiendrait cependant l'occupation de Grosseto et de Porto-Ercole, qui étaient, disait-il, terres de conquête. Or les Siennois, qu'ils fussent sous le joug impérial ou sous la protection du Roi, entendaient ne pas laisser démembrer leur comté. « La cité, écrivait Cavalcanti, le 20 novembre, est au dernier degré du désespoir et tous crient contre Strozzi[3]. »

C'est dans ces circonstances que rentra en scène le cardinal de Ferrare, le pire adversaire de Strozzi, son ancien rival à Sienne.

A son départ de Toscane, en juin 1554, Hippolyte d'Este avait été prié par le Roi de retourner à Rome, une fois ses affaires terminées à Ferrare : Henri II espérait que le cardinal, reprenant l'exercice de sa charge de protecteur, fournirait une aide efficace aux tentatives des diplomates français pour séduire Jules III et l'entraîner à la guerre. Mais

[1] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 7 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.).

[2] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1554, 20 novembre, Sienne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fasc. 260, fascic. 4 ; chiffré).

[3] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1554, 20 novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 4 ; orig. chif.).

l'orgueilleux prélat déclina le rôle qui lui était offert et allégua que sa santé ne se pourrait accommoder des grandes chaleurs de Rome[1]. En réalité, Hippolyte, vivement offensé de l'envoi de Strozzi à Sienne, ne voulait point paraître accepter une compensation. Le cardinal Farnèse, nous l'avons dit, reçut alors mission d'exercer l'intérim de la Protection.

Au début du mois d'août, Henri II, qui n'accordait aucune confiance à Farnèse et qui jugeait insuffisante l'activité de Jean du Bellay, fit de nouvelles offres au cardinal de Ferrare. Le désastre de Marciano, où s'écroula le rêve des *fuorusciti*, était, pour Hippolyte, comme une revanche de la fortune et une satisfaction donnée à son ressentiment. Aussi accepta-t-il de retourner à Rome, tout en posant des conditions. Ces conditions étaient que le Roi éloignât de la Ville éternelle les cardinaux Farnèse et du Bellay, avec lesquels Hippolyte refusait d'entrer en relations, et y envoyât le cardinal de Tournon, son ami, qui lui servirait de collaborateur. Ce sont ces conditions que le secrétaire Nichetto vint apporter à la Cour, vers le 25 août, en même temps que des renseignements mauvais sur les opérations militaires de Strozzi en Toscane. La malveillance d'Hippolyte visait en particulier Alexandre Farnèse, qu'il accusait d'avoir ruiné la prépondérance du parti français à Rome par ses querelles personnelles avec les cardinaux Sermonetta, Verallo, Crispo et San Giorgio. Au vrai, Ferrare escomptait le succès d'un conclave que tout le monde jugeait prochain, et voulait par avance éloigner l'homme dont les intrigues pouvaient compromettre, ainsi que déjà l'avait prouvé l'élection de 1550, ses ambitions pontificales[2].

Il est probable que Henri II donna quelques assurances à Hippolyte d'Este. De fait, l'ambassadeur siennois, Bernardino Buoninsegni, qui partit de la Cour à la fin de septembre, reçut mission de passer par Ferrare et d'y annoncer au cardinal que le Roi le créait « surintendant général des affaires de France en Italie » avec résidence à Rome[3]. Hippolyte en

[1] Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 417.

[2] Le cav. Tiburtio au card. Farnèse, 1554, 25 août, Compiègne (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T; orig.). A. Serristori au d. de Florence, 1554, 3 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 677 ; orig.).

[3] Bern. Buoninsegni aux Huit de Sienne, 1554, 21 octobre, Montalcino (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere ali Otto, VIII, 88 ; orig.).

fut informé dès le début d'octobre, mais il attendit, pour se mettre en route, l'arrivée de ses agents Nichetto et Scipion Piovene, qui devaient lui apporter l'expédition officielle[1].

Le 3 novembre, le Roi fit savoir aux princes, ses alliés et protégés, la nomination du cardinal : « J'envoie mon cousin le cardinal de Ferrare résider à Rome, auprès de Nostre Sainct-Père le Pape, avec la superintendance de mes affaires d'Italye »[2]. Hippolyte d'Este rentrait en grâce d'une manière solennelle, investi de pouvoirs que les circonstances rendaient plus étendus et plus effectifs que ceux qu'il avait jamais possédés. Ce fait marque un regain de l'influence des Guises, qui vont diriger, pour longtemps, la politique italienne du Roi Très Chrétien.

Le 7 décembre 1554, Hippolyte d'Este fit son entrée à Rome, entouré de prélats et de courtisans : plus de trois ans s'étaient écoulés depuis le jour où fuyant la colère de Jules III, au mois de juillet 1551, il avait quitté la Ville éternelle. Le cardinal Sermonetta, par une marque de déférence rare, se rendit au-devant de lui jusqu'à la porte de la cité[3]. Les deux princes de l'Eglise, amis anciens, poursuivirent dès lors une action commune et, sous couleur de diriger les affaires françaises, préparèrent les voies de leur ambition en vue du conclave que permettait d'espérer la mauvaise santé du pontife régnant[4]. Quant au cardinal Farnèse, frustré de sa charge de protecteur intérimaire, il montra aussitôt le désir de se retirer en Avignon, mais Henri II lui donna ordre de rester à Rome. Jean du Bellay, tout en demeurant lui aussi près du pape, perdit la plus grande part de son influence, brouillé avec Ferrare et même avec l'ambassadeur Odet de Selve[5].

[1] *Ibidem*. — Cf. Gualterio au card. del Monte, 1554, 18 septembre, La Ferté-Milon, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I. 1, p. 124.

[2] Henri II à Octave Farnèse, 1554, 3 novembre, Paris (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fasc. 3 ; orig.).

[3] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 8 décembre, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.). — A. Serristori au d. de Florence, 1554, 8 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 795 ; orig.).

[4] Le card. de Ferrare à Henri II, 1554, 18 décembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 64 ; copie).

[5] O. de Selve à Montmorency, 1555, 16 janvier, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 75 ; orig.). — J. Grandi et l'abb. Rossetto au d. de Ferrare, 1555, 12 janvier, Rome : « Il card. Farnese non ha voluto restare in Roma con la sopraintendentia del cardinale nostro, parendo a lui che non ci fusse il suo

La première pensée du cardinal de Ferrare, en arrivant à Rome, investi d'un pouvoir général de « surintendance », fut de faire sentir son autorité en Toscane, où se jouait alors l'acte le plus important de la guerre « italique ». Le Roi s'était abstenu de fixer les rapports d'Hippolyte avec Piero Strozzi[7]. Mais le cardinal entendit bien imposer sa suprématie au rival, naguère si orgueilleux, aujourd'hui humilié, sur lequel la fortune lui offrait l'occasion de prendre une revanche. Il dépêcha sans tarder à Montalcino son secrétaire Nichetto pour communiquer à Strozzi le texte de ses lettres de provision. Dans les instructions remises à Nichetto, Hippolyte formulait, en termes du reste courtois, le souhait que Piero voulût bien se soumettre à la volonté du Roi et incliner son autorité devant celle du protecteur rentré en charge[1].

Strozzi accueillit très froidement le message que lui adressait son ancien adversaire. Le 27 décembre, il lui répondit en faisant des réserves sur le sens que le cardinal prétendait lire dans les lettres du Roi : « Nous prions Sa Seigneurie Illustrissime, déclarait le maréchal, de prendre garde à ne pas s'immiscer dans notre charge, attendu qu'un tel procédé ne pourrait passer sans léser notre honneur et semblerait indiquer que le Roi eût diminué notre autorité, laquelle nous croyons devoir maintenir en ce qui touche les choses militaires, comme nous l'avons fait jusqu'aujourd'hui ![2] » C'était ranimer la vieille querelle, née à Sienne en janvier 1554.

Le cardinal, soit par prudence, soit par inclination à se désintéresser des choses de Sienne, eut le bon esprit de ne pas montrer trop d'irritation. Seulement il accabla son rival de protestations ironiques. « Quels sont donc vos sentiments à mon égard, lui écrivait-il, de vous qui prenez occasion de ma dignité pour montrer une telle défiance que de croire que je veuille entreprendre sur le domaine de votre charge :

decoro... Il cardinale nostro dice che le rincresce che parte lo ambasciatore residente qui, Mons. de Selva, perchè è digià deputato uno altro che ha da venire, il qual crede lui chel card. de Bellai sia stato quello che habbi fatto fare questa mutatione per essere di amicissimo quel che viene. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[1] Instructions du card. de Ferrare à Nichetto, 1554, décembre, Rome (Bibl. de l'Université de Bologne, ms. ital. 2440, fol. 127 et sqq. ; copie du XVIe s.).

[2] P. Strozzi au card. de Ferrare, 1554, 27 décembre (Bibl. de l'Univ. de Bologne, ms. ital. 2440, fol. 130-131 ; cop. XVIe s.).

par quoi Votre Excellence laisse paraître non seulement le peu de crédit qu'elle fait à mon amitié, mais encore la fâcheuse opinion qu'elle a de moi. » Et il terminait, non sans hauteur : « Je pense jouir d'assez d'autorité pour bien accomplir moi-même tout ce qui est compris dans la charge que m'a confiée Sa Majesté.[1] »

A l'heure où la république de Sienne subissait l'épreuve dernière qui devait l'abattre et anéantir du même coup tous les espoirs enclos dans l'entreprise de Toscane, telle que l'avaient réalisée l'audace de la politique royale et les passions des bannis florentins, on voyait ainsi les Italiens que le Très Chrétien avait placés dans la Péninsule pour y représenter sa puissance, se vouer aux disputes personnelles, aux querelles de vanité. Ces hommes, divisés en nations, en partis et en factions, apportaient encore, au sein des groupements réduits, comme par une sorte de vice naturel à leur race, la fureur des jalousies et des rivalités.

*
* *

Au surplus, la politique royale perdait, dans le même temps, cette ardeur désordonnée mais vigoureuse, qui l'avait soutenue pendant deux ans par l'espoir de grands triomphes. Tout s'apaisait, languissait, s'obscurcissait.

Le Roi ne voyait plus clair dans les affaires d'Italie. Son esprit, trop étroit pour comprendre l'ensemble du problème, était alors tout troublé par les avis et les poussées contradictoires que lui donnaient ses agents désunis. Même les renseignements, qu'on lui envoyait d'Italie, ne s'accordaient plus, dénaturés par des intermédiaires passionnés, du Bellay, Hippolyte d'Este, Strozzi. Des lettres qui arrivaient de Rome ou de Toscane, on ne pouvait tirer une indication précise et suivie. Henri II s'en plaignit amèrement[2]. C'est pourquoi, en dépit des grandes promesses naguère consenties aux envoyés de Sienne, l'effort du gouvernement royal, au déclin de l'année 1554, se porte plutôt sur le Piémont, où Brissac conduit avec méthode et succès une guerre victorieuse.

[1] Ms. cit., fol. 133-134.

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1554, 17 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence. Mediceo, 3273, fol. 759 ; orig.). — Cf. R. Ancel. *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. 167.

Et il ne faut point s'étonner si les négociations d'une paix générale s'engagent, quelques mois plus tard, avec facilité [1].

L'impression fâcheuse qu'avait produite à la Cour le désastre de Marciano, refoulée un temps grâce à l'énergie de la Reine, avait cheminé lentement dans les esprits et réapparaissait plus vive. On constatait quels grands sacrifices pécuniaires avaient coûtés l'entreprise de Toscane et combien précaires étaient les résultats obtenus. Montmorency, que la haine des Guises avait poussé dans le parti et comme au service des *fuorusciti*, se ressaisissait et voyait avec crainte le royaume menacé d'une ruine financière. Maintenant que la coalition se désorganisait, les fruits de cette alliance, où chacun avait cherché la satisfaction d'intérêts divergents, apparaissaient misérables dans la défaite et l'apauvrissement. « Parmi les courtisans, écrivait alors un agent des Farnèse, on entend une telle lamentation sur les dépenses faites en Italie que si le Roi avait perdu la moitié de son Etat, les plaintes ne seraient pas plus grandes. [2] »

Strozzi, vaincu, brouillon et chagrin, devint le bouc émissaire de tous les partis. Il s'efforça vainement de justifier sa gestion financière, en accusant de malversation les trésoriers et même les lieutenants qui avaient dirigé avant lui les affaires de Toscane [3]. Il fit représenter au Roi les mauvaises dispositions et l'indiscipline des Siennois, — « de ce peuple léger, dans lequel, en fin de compte, on ne trouve aucune constance » [4].

Strozzi accusait les Siennois trop à la légère. Ils avaient, pour dire juste, quelque droit de se plaindre. Instrument au service des bannis florentins qui avaient rêvé de détrôner Cosme de Médicis, la République pouvait estimer qu'on avait fait bon marché de sa sécurité. Si graves que fussent les divisions intérieures qui gênaient le gouvernement de leur cité, les Siennois avaient donné de belles preuves de courage et de désintéressement. Aussi, quand vint le mois de février 1555, après cinq mois d'un siège dont Blaise de

[1] *Ibidem.*

[2] Avis déchiffré, début de 1555 (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 265, fasc. 13 ; orig.).

[3] Instructions de P. Strozzi à son secrétaire Jules envoyé au Roi (Arch. Vatic., Varia Politicorum, XIII, fol. 134 : copie XVIe s.).

[4] *Ibidem.*

Monluc a dépeint les tragiques moments, résolurent-ils d'entrer en négociation avec le duc de Florence pour sauver, avant la chute définitive, les suprêmes garanties de leur liberté. L'ambassadeur Ambrogio Nuti fut envoyé auprès de Cosme. A la nouvelle de cette démarche, qui avait été résolue à son insu, Piero Strozzi laissa libre cours à sa fureur, accusant les magistrats de la République de duplicité et de trahison [1]. Ce fut pour lui une nouvelle occasion d'incriminer aussi Monluc, auquel il reprochait d'être trop indépendant, de ne pas l'informer des affaires de la cité et de montrer une fâcheuse condescendance à l'égard des Siennois. Peu s'en fallut qu'il ne le rendît responsable de la « sinistre résolution » des assiégés [2].

La mauvaise humeur de Strozzi ne manquait pas d'aliments. Il voyait approcher l'heure où triompherait l'ennemi de toute sa vie, Cosme de Médicis. Les Français l'accablaient, et déjà il pouvait pressentir la défaveur prochaine dont le chargerait son maître d'adoption. En effet, le Roi laissait paraître des signes de mécontentement. Montmorency, le premier, fit entendre au maréchal qu'il se détachait de ses projets et n'approuvait plus sa conduite. « Je supplie Votre Excellence, écrivait au connétable Piero désespéré, de suspendre son jugement jusqu'à ce que je puisse me justifier. [3] »

Bientôt on accusa le chef des *fuorusciti*, par des imputations contradictoires, de désirer la ruine de Sienne pour s'approprier les forteresses du comté. Ses rivaux, en particulier le cardinal de Ferrare, répandaient ces calomnies afin d'expliquer, à son déshonneur, la situation dans laquelle s'abîmait peu à peu la défense de Sienne. Strozzi répondait aux attaques avec une ironie amère. « Il plaira à Votre Excellence, écrivait-il encore à Montmorency, de convaincre le Roi qu'il est mal que je sois sacrifié ainsi à la légère, car on peut trouver facilement un autre moyen d'excuser la perte de Sienne. [4] »

[1] P. Strozzi au card du Bellay, 1555, 25 février, Montalcino (Arch. Vatic., Varia Politic., XIII, fol. 151-153 ; copie XVIe s.).

[2] P. Strozzi à Blaise de Monluc, 1555, 25 février, Montalcino (Arch. et *loc. cit.*, XIII, fol. 149-150 ; copie XVIe s.).

[3] P. Strozzi à Montmorency, 1555, 27 février, Montalcino (Arch. et *loc. cit.*, XIII, fol. 154 ; copie XVIe s.).

[4] P. Strozzi à Montmorency, 1555, 5 mars, Montalcino (Arch. Vatic., Varia Politic., XIII, fol. 175 ; copie XVIe s.).

Henri II commençait de traiter rudement ce *condottiere* malheureux, qu'il avait naguère comblé de ses faveurs, aux passions duquel il avait uni ses propres désirs de vengeance contre Cosme de Médicis et ses rêves de conquête. Il lui adressa des reproches injurieux : dans une lettre que reçut le maréchal, aux premiers jours de mars, le Roi lui rappelait sèchement qu'il l'avait envoyé en Toscane, non pour y briguer des avantages personnels, mais pour y prendre soin des affaires françaises. « Cette parole, répondit Strozzi, m'a blessé plus que toutes mes infortunes : car je croyais avoir prouvé la pureté de mes intentions. »[1]

Pourtant, l'énergie violente du terrible *fuoruscito* se manifestait encore par quelques sursauts. La passion n'était pas éteinte en lui, mais brûlait toujours de l'espoir de restaurer la liberté florentine. Au mois de février 1554, tandis qu'on ne songeait qu'à sauver l'honneur des armes, il proposait sérieusement de tenter un coup de main sur Lucques, « grenier de la Toscane et clef de Florence »[2]. Plus tard, il s'abandonnait à un dernier espoir, en apprenant que les Bentivogli cherchaient à soulever le peuple de Bologne en faveur des Français[3]. Lorsque Jules III mourut, le 23 mars 1555, Piero, croyant ranimer le courage des Siennois, leur promit une intervention des troupes royales qui auraient forcé le conclave à élire un pape dévoué aux intérêts français[4]. Mais Cosme de Médicis intercepta les lettres du maréchal et les envoya au Sacré-Collège, comme preuve des desseins malhonnêtes de cet homme « qui voulait violenter le conclave et le contraindre à faire un pape à sa guise, chose de grand scandale et de détestable exemple »[5].

On sait que, le 17 avril 1555, fut signée la capitulation de Sienne par le duc de Florence, don Francesco de Toledo et huit plénipotenciaires de la cité. Le texte officiel portait un article qui exceptait de la capitulation, comme rebelles

[1] *Ibidem*, fol. 176.

[2] Instructions de P. Strozzi à son secrétaire Jules (*Ibidem*, fol. 140-141).

[3] L'arch. Sauli au card. del Monte, 1555, 23 mars, Bologne (Arch. Vatic., Bologna, I, fol. 158 ; orig.).

[4] P. Strozzi au *Reggimento* de Sienne, 1555, 25 mars, Montalcino (Arch. Vatic., Principi, 15, fol. 26 ; orig. chiffré).

[5] Le d. de Florence au Sacré-Collège, 1555, 6 avril, Florence (Arch. Vatic., Principi, 15 fol. 64 ; orig.).

à l'Empereur et au duc, les *fuorusciti* de Florence, partisans de Strozzi [1].

Les Siennois sortis de leur ville avec Monluc, le 21 avril, organisèrent, sous le nom de « république retirée à Montalcino », un gouvernement indépendant dans la Toscane méridionale. Soutenus par quelques troupes françaises, ils se maintinrent péniblement dans les principales places de cette région montagneuse qui s'appuie à la mer et que coupent les vallées de l'Ombrone et de l'Orcia, dominées par le Monte-Amiata.

*
* *

Des ruines de l'entreprise de Toscane, un parti sortait indemne, celui qui avait pour chefs, en France, les Guises et, en Italie, le cardinal de Ferrare. Par suite de l'alliance extraordinaire de Montmorency avec les *fuorusciti*, ce parti avait été frustré de l'influence que la victoire de Metz promettait à la maison de Lorraine et de la direction des affaires de Toscane. Au jour de la débâcle, il trouvait sa responsabilité dégagée.

Aussi l'année 1555 marque-t-elle, pour les Guises, le début d'une période de progrès ascendant qui durera jusqu'au déclin de l'année 1558.

L'homme qui bénéficia tout de suite de la réaction contre Montmorency et les bannis florentins fut Hippolyte d'Este. Il obtint sans peine la disgrâce définitive de ses rivaux, compétiteurs à la tiare ou au gouvernement des affaires françaises. A Strozzi lui-même le Roi reprocha surtout « sa conduite irrespectueuse » envers le cardinal [2].

Bien plus, dans les deux conclaves qui animèrent la ville de Rome, au printemps de cette année 1555, Henri II montra un entêtement aveugle à soutenir la candidature du cardinal de Ferrare, bien que l'opposition du Sacré-Collège fût absolue et dirimante. Pour les Guises, l'élection d'Hippolyte devait être, non seulement une satisfaction prestigieuse à l'orgueil de leur famille, mais encore la condition principale d'une

[1] Voy. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, pp. 290-291. Dans cet ouvrage remarquable, dont l'existence nous dispensait d'insister sur l'histoire du siège de Sienne, on trouvera toutes les références bibliographiques, qu'il eût été superflu de redonner ici.

[2] Lettres *supra cit.*

grande fortune italienne, de cette conquête de Naples dont ils n'avaient point quitté le rêve [1]. Quand l'agent des Farnèse, Montemerlo, à la suite du premier conclave, vint notifier au Roi l'assomption du cardinal de Sainte-Croix, Marcello Cervini, ce fut, parmi les courtisans des Lorrains, une vive déception ; on ne manqua pas de calomnier le nouveau pape, créature du duc de Florence, dont il était né vassal [2]. Mais la mort de ce pontife vénérable et religieux rouvrit bientôt le champ aux ambitions de la famille de Guise. L'avènement de Paul IV mit à la tête de l'Eglise un homme dont la politique devait favoriser ces ambitions.

En tout cas, rien ne pouvait plus empêcher les Lorrains d'acquérir la première influence, dans les Conseils de Henri II.

La ruine des *fuorusciti* était complète. Au mois de juin 1555, la prise de Porto-Ercole par les Impériaux abattit définitivement la situation militaire et morale de Piero Strozzi [3]. Le maréchal quitta la Toscane et s'embarqua pour la France, avec le dessein de venir se justifier auprès du Roi. De Toulon, le 30 juin, il dépêchait à la Cour Flaminio de Stabia, son beau-frère. Le maréchal attribuait alors tous ses ennuis à « la mauvaise fortune » [4].

Mais Piero apprit bientôt que l'humeur de Henri II lui était définitivement hostile. Il avait demandé humblement

[1] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1555, 23 mai, Melun (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª ; orig.).

[2] Tiburtio au card. Farnèse, 1555, 29 avril, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T ; orig.). — Cf. le card. Farnèse à Henri II (A. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. II, pp. 160-161).

[3] Piero Strozzi à Henri II, 1555, 15 juin, Civitàvecchia (Bibl. Nat., ms. fr. 20445, fol. 319 ; orig.). — Le marquis de Marignan à Charles-Quint, 1555, 18 juin, Civitàvecchia (Arch. roy. de Simancas, Estado, 1445, nº 167 ; orig.). — A la suite de la chute de Porto-Ercole, Piero Strozzi fut accusé nettement, auprès du roi, de trahison et de prévarication. Giulio Grandi précisait ainsi ces accusations, dans une lettre au duc de Ferrare, 1555, 22 juin, Rome : « Piero Strozzi è molto imputato da Franzesi di codardia per essersi partito et abbandonato Porthercole et lassatolo da genaio in poi senza farina et pane, privo de ogni vettovaglia, come quello che ha havuto tanto tempo di provedervi et havuto dal Re quanti denari ha saputo desiderare et in questo ultimo XXX M. scudi ; ne perciò li Tedeschi erano pagati de cinque paghe che devevano havere, di modo che, restati nella terra di Port'Hercole aprirno le porte ai nemici senza batteria alcuna. Et se crede certo che se esso Strozzi non partiva, che non succedeva la perdita così presto et che poteva aspettare il soccorso de l'armata. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. 241.

[4] P. Strozzi à Henri II, 1555, 30 juin, Toulon (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 315 ; orig.).

à continuer, sur mer, son service : le Roi fit répondre sèchement que c'était assez « qu'il eût ruiné une entreprise de terre, sans compromettre encore le sort de la flotte »[1]. Sous l'inspiration du cardinal de Ferrare, les Guises poursuivaient Strozzi d'une haine violente et la communiquaient au souverain[2]. Il parut bien que cette disgrâce atteignait, avec Strozzi, tous les bannis florentins[3].

Parmi ces difficultés, dont le dénouement pouvait être fatal à sa fortune et à sa vie même, le maréchal trouva quelques défenseurs puissants. La Reine l'aimait toujours. Femme de patiente énergie, elle unit ses efforts à ceux de Montmorency : ancien allié des *fuorusciti*, le connétable ne pouvait abandonner Strozzi aux représailles des Guises devenus agressifs, sans se léser lui-même. Tous deux firent une démarche auprès de Henri II. Catherine voulait obtenir que le Roi appelât Piero à la Cour : sa demande fut repoussée. Enfin, le 20 juillet, après avoir usé de tous les arguments, elle reçut demi-satisfaction : Henri II déclara que Strozzi serait libre d'aller où il voudrait et même de venir à la Cour[4]. Le maréchal accourut à Saint-Germain, mais, lorsqu'il se présenta davant le Roi, il trouva un homme dur et silencieux. Catherine et Montmorency conseillèrent au malheureux *fuoruscito* de se retirer et d'attendre, dans l'effacement, la venue de circonstances meilleures. Strozzi quitta la Cour, dans les premiers jours d'août 1555[5]. C'était la disgrâce sans remède, où furent entraînés les serviteurs du maréchal et, parmi eux, son « âme », Tomaso del Vecchio[6].

Pour comprendre mieux la ruine des bannis florentins, il faut imaginer, dans le temps qu'ils étaient disgraciés, leur misère matérielle et leur désunion. Beaucoup d'entre eux

[1] Le cav. Tiburtio à Octave Farnèse. 1555, 10 juillet, Paris (Arch. de Naples. Carte Farnes., fascio 262, fasc. 1 ; orig. chiffré).

[2] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1555, 17 juillet. Poissy (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª ; orig.).

[3] Lettre de Tiburtio supr. cit. — Cf. Avvisi de Villafranca. 1555, juillet (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2835 ; orig.). Lettres de Porto-Ercole au d. de Florence, 1555, mai-juillet (Mediceo, 1861 : orig.).

[4] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1555, 21 juillet, Poissy (Arch. de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª ; orig.).

[5] Le même, 1555, 6 août, Paris (Arch. *cit.* ; orig.).

[6] Tiburtio au card. Farnèse, 1555, 9 octobre, Gonesse (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T ; orig.).

avaient jeté leur fortune dans la grande guerre de Toscane, et la défaite, en coupant brusquement leurs espérances, avait aussi détruit leurs richesses. Les *fuorusciti* de vieille date, qui s'étaient établis depuis longtemps à l'étranger, se trouvaient touchés moins gravement que les marchands dont la passion s'était réveillée plus tard sous le choc des événements de 1554. Parmi les chefs, Bindo Altoviti, patriarche de la « nation » florentine de Rome, et son fils qui était archevêque de Florence, virent leurs biens temporels et ecclésiastiques confisqués par Cosme de Médicis, et furent contraints de solliciter du Roi une compensation[1].

Quant à la détresse morale de ceux qui s'étaient unis à Piero Strozzi dans la poursuite d'un rêve glorieux, à jamais brisé par la fortune, elle fut la conséquence nécessaire de cette lamentable débâcle. Un agent du duc de Florence écrivait à son maître, le 27 juin 1555, en termes où il est permis de lire autre chose qu'une flatterie : « Les sujets florentins de Votre Excellence, qui ont suivi Piero Strozzi, aujourd'hui non seulement sont instruits de son ambition inquiète, mais se repentent de lui avoir donné tant de confiance. Celui qui considère les événements de l'année passée, la mort du prieur de Capoue, les faits présents, doit avouer que Dieu châtie en ce monde les hommes qui nourrissent de tristes pensées, mûs par une ambition méchante et sans raison. »[2]

Sans doute, un peu plus tard, Strozzi, aidé par l'avènement des Carafa, ses amis, à la tête de l'Eglise, pourra reprendre un peu de l'influence ou de la faveur perdue. Mais, autour de lui, son parti restera disloqué, sans forces, sans âme et même sans foi, quels que puissent être les retours de la fortune. La carrière historique des bannis florentins est bien finie.

Pour le moment, les Guises n'ont pas à craindre davantage l'activité de Montmorency. Après tant de déceptions, le

[1] P. Strozzi à Montmorency, 1555, 7 mars, Montalcino (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 95 ; orig.).

[2] Adam Centurione au d. de Florence, 1555, 27 juin, Gênes : « Quei vassalli di V. E. Fiorentini, che hanno seguitato Pier Strozzi, non solamente restano chiariti della sua inquietudine et ambitione, ma si dolgono di haverli creduto tanto ; et chi andrà essaminando i successi dell'anno passato, il fine che fece il Prior suo fratello et questi presenti accidenti, dee confessar che N. S. Dio castiga a questo mondo quelli che hanno tristi pensieri mossi da ambitione maligna senza ragione. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2835 ; orig.).

connétable était las. Au hasard des circonstances, dans la lutte tragique et ancienne qu'il soutenait contre ses rivaux, il s'était allié au plus dangereux parti de guerre qui eût jamais entraîné la politique royale. Mais cette expérience ne lui avait donné que des fruits amers et des risques. L'imprudent ministre avait pu sauver à temps, il est vrai, son crédit, en dégageant sa propre responsabilité de celle des *fuorusciti*. Pourtant, il ne pouvait se défendre du repentir. Aussi, pendant toute l'année 1555, le voyons-nous se consacrer aux négociations de la paix générale. Plus qu'un expédient pour réparer les ruines du passé, la paix lui parut le seul moyen efficace d'arrêter la marche ascendante des Guises, auxquels une guerre nouvelle pouvait donner, avec la victoire sur l'ennemi, la primauté définitive dans les Conseils de Henri II.

Le terrain était donc libre devant la maison de Lorraine. Même les débris du passé n'arrêtaient plus guère le regard. La Cour ne portait plus d'attention aux affaires de Toscane, et les adversaires de Strozzi s'efforçaient d'en distraire le Roi. C'était, pour eux, comme une vengeance dirigée contre tout ce qui touchait à cette entreprise néfaste. « La haine du cardinal de Ferrare, écrivait alors Tiburtio, ne s'adresse pas tant à Strozzi qu'aux choses de Toscane, lesquelles il voudrait voir en ruines, par dépit d'avoir été frustré jadis de leur direction. »[1]

La plupart des Siennois eux-mêmes ne s'étaient-ils pas détachés sans regret du parti de la France ? Les magistrats de la cité, quelques jours après la capitulation, avaient adressé aux représentants de Henri II à Rome une demande en restitution des terres du comté, qu'occupaient encore les troupes royales, et cette demande était rédigée dans les mêmes termes que celle envoyée à même fin, trois ans plus tôt, aux Espagnols chassés de Sienne[2]. On avait trompé ces « protégés » qui s'étaient mis sous l'égide du Roi ; ils répondaient aujourd'hui par l'indifférence. D'ailleurs, leur demande ne fut pas exaucée. Montalcino et la Maremme restèrent aux mains des Français : c'était une base utile pour les grands desseins que préparait la maison de Guise. Il est juste d'ajouter qu'à Montalcino même et en France se

[1] Tiburtio à Octave Farnèse, 1555, 10 juillet, Paris (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 262, fasc. 1 ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Sienne. Consigli. CCLII. fol. 4 ; reg. orig.

réfugièrent un certain nombre de Siennois fidèles. Henri II ne les abandonna pas tout à fait, mais aux uns et aux autres c'est plus de la pitié que de l'intérêt qu'il donna. Ainsi, le 7 mai 1555, Antonio Tolomei, frère de l'ambassadeur Claudio, fut nommé « contrôleur tenant le grand livre de raison en la maison du poids à Lyon, pour le droit de cinq pour cent qui se lève sur les draps de soie ». Preuve rétrospective de ce qu'avait été naguère la grande affection du roi de France pour la fière république de Sienne [1].

Sûrs d'eux-mêmes, les Guises se disposaient donc à s'emparer de la politique française en Italie, où personne ne les gênait plus. L'été et la fin de l'année 1555 marquent la préparation diplomatique des mouvements qu'ils projettent de déterminer dans la Péninsule. Dès le 7 mars de cette année, était arrivé à Rome, pour y succéder à l'ambassadeur Odet de Selve, un robin, créature de Diane de Poitiers et des Lorrains, Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson [2]. Il devait bientôt négocier un projet d'alliance belliqueuse de la France avec Paul IV Carafa.

Mais le royaume, Henri II lui-même étaient à bout de souffle. Après un si grand effort, commencé jadis par les glorieuses campagnes des années 1551 et 1552 et qui s'achevait dans la tristesse du désastre de Sienne, le repos était nécessaire. Au surplus, Montmorency désireux, nous l'avons dit, d'entraver l'élan de ses rivaux, préparait la paix.

*
* *

Ainsi finit dans une ruine lamentable l'entreprise de Toscane, que le souvenir des récits de Monluc a fait nommer improprement « la guerre de Sienne », mais qui fut surtout une guerre florentine [3].

Parmi les évolutions nombreuses, dont le milieu du XVIe siècle marque l'achèvement, c'est un fait des plus importants et jusqu'aujourd'hui des moins spécifiés. Dans l'histoire de l'Italie, la date de 1555 clôt vraiment le moyen

[1] 1555, 7 mai, Fontainebleau (Arch. dép. du Rhône, B, sénéchaussée, Livre du Roi 1532-1559, fol. 290 vo ; insin.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 7 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3273, fol. 889;). orig. — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. 165.

[3] Le Roi lui-même, dans ses lettres, dit « la guerre de Tuscane ».

âge et ouvre l'ère moderne. Le foyer ardent de Toscane qui, pendant plusieurs siècles, a communiqué sa flamme à toutes les révolutions de la Péninsule, va s'éteindre sous la domination de Cosme Ier, monarque qui deviendra bientôt grand-duc. Sienne, où vivait la faction la plus rebelle à cette monarchie, est définitivement soumise. Dans cette Italie qui avait offert jusqu'alors au regard des politiques et des voyageurs de nombreuses républiques municipales, indépendantes, diverses de goûts, de mœurs et de types, s'opère, sous la « tyrannie » des Médicis, le premier groupement de territoires qui ne relèvent ni du Saint-Siège ni de l'étranger. Ferrare dépend de l'Eglise, Parme de même, Gênes et Venise ne sont que des cités marchandes, le reste obéit au pape, aux Espagnols et aux Français : Florence constitue, à partir de la chute de Sienne, le premier Etat national qui figure comme puissance territoriale tout à fait indépendante. Par l'écrasement des *fuorusciti*, *condottieri* révoltés qui ont rempli le moyen âge et la renaissance des éclats de leur fureur, Florence obtient cette stabilité politique, caractère des monarchies modernes.

Pour le roi de France, l'entreprise de Toscane fut une expérience douloureuse. Les hommes du XVIe siècle ont eu l'imagination active. Jamais, sauf peut-être au début de l'expédition de Charles VIII, les Valois n'ont suivi plus aveuglément les mirages d'outre-monts. Mais le réveil a été pénible, et de la grande fresque héroïque que Henri II avait rêvé de peindre, en restaurant la liberté de Florence, il n'est plus resté, après deux ans de travail passionné, qu'une polychromie fanée et misérable. Pour donner à cette leçon toutes ses conséquences, il faudra une épreuve plus tragique encore et plus proche, il faudra surtout que les esprits reçoivent d'événements d'ordre religieux une secousse qui les détourne de l'Italie.

LIVRE IV

LA TRÊVE DE VAUCELLES

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DE SAVOIE

La politique italienne de Henri II fut comme entravée par un héritage mal acquis que lui avait légué le règne passé. La question de Savoie était née, sous François Ier, d'une usurpation violente, usurpation dont les profits parurent si considérables qu'on ne voulut pas y renoncer, bien qu'elle gênât d'un poids lourd la diplomatie française.

Les conquêtes de la force ne deviennent stables que si elles écrasent assez l'adversaire pour l'empêcher de revendiquer son droit. Sinon, elles se transforment pour le conquérant en faiblesse dangereuse. L'occupant, par l'usage de la possession, augmente la force des intérêts qui lui interdisent tout recul, tandis que, d'autre part, la victime cherche du secours contre l'injustice. Dans la politique internationale, ce fait crée une impasse. Telle fut la question de Savoie. Sous François Ier et Henri II, les troupes royales occupèrent facilement les territoires subalpins, la domination française s'y implanta avec succès, mais le duc dépouillé ne se soumit jamais, et il trouva, comme protecteur, Charles-Quint[1].

La question de Savoie a été sans doute une des causes principales de l'échec des ambitions françaises en Italie.

On connaît les événements qui s'accomplirent sous le

[1] On lit dans les Instructions de Charles-Quint à son fils, 1548, 18 janvier : « Ce que les Français redoutent le plus, s'il faut en croire le bruit public, c'est l'obligation de restituer au duc de Savoie tout ce qu'ils lui ont pris en deçà et au delà des monts. Pour ma part, chaque fois qu'il s'est agi de resserrer les liens de l'amitié avec le feu roi de France et son successeur, je n'ai jamais manqué d'insister sur cette restitution... Tout accommodement paraît donc presque impossible... Espérant que Dieu pourra fournir les moyens de remédier à la conduite impie et cruelle que le père et le fils n'ont cessé de tenir à l'égard de leur oncle et de leur cousin. » (*Papiers de Granvelle*, t. III, pp. 298-300). Le fond de la politique de Charles-Quint envers les ducs de Savoie est exposé dans ces Instructions.

règne de François Ier[1]. Le duc de Savoie, Charles II, prince débonnaire, toujours hésitant devant le parti à prendre dans la grande lutte où l'Empereur et le roi de France le contraignaient d'intervenir, ne sut montrer de la dignité et de la constance politique que lorsque les pires malheurs se furent abattus sur lui.

C'est une histoire navrante que celle des ducs de Savoie pendant la première moitié du XVIe siècle.

Charles II fut privé de ses Etats par suite de rencontres presque inévitables. Le mal vint de ce que les rois de France prétendaient revendiquer des pays qu'aucun rapport immédiat n'unissait à leurs conquêtes antérieures. Ils avaient des droits d'héritiers sur le Milanais, mais le Milanais était séparé du royaume par les territoires considérables de la Savoie et du Piémont et le cours des choses devait aboutir à l'occupation de ces territoires par les troupes françaises. C'est ce qui était arrivé en 1536, à la suite d'une fausse manœuvre diplomatique du malheureux Charles. François Ier fit d'abord de la conquête des pays alpins un moyen d'arriver à celle de la Lombardie, puis un gage de ses droits sur le Milanais.

Il semble bien que les territoires du duché aient été envahis sans déclaration de guerre préalable et sans qu'un motif sérieux pût justifier l'agression. Il advint ainsi que les Français s'établirent dans un domaine sur lequel ils n'avaient à faire valoir aucune prétention légitime, dont l'occupation ne devait pas être acceptée par la diplomatie européenne et ne pouvait être défendue par d'autre raison que celle de la force.

Il convient d'exposer les suites de cet acte de violence pour permettre de mieux comprendre les faiblesses de la diplomatie royale, et éclaircir l'une des causes les plus importantes de l'échec des guerres d'Italie, sous Henri II.

D'abord François Ier et son successeur s'appliquèrent à défendre leur conquête, devant l'opinion publique, par des arguments de droit.

En janvier 1535, le président Poyet avait revendiqué, au nom du Roi, la moitié des Etats de Charles II, en alléguant divers droits et surtout ceux de la duchesse Louise d'Angou-

[1] Sur la conquête du Piémont et les campagnes de 1536-1537, voy. V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, pp. 229-257.

lême, dont le père, Philippe II de Savoie, lors de son mariage avec Marguerite de Bourbon, en 1472, avait stipulé que l'héritage passerait à sa descendance sans distinction de sexe, stipulation qui, d'après les légistes royaux, aurait ruiné les droits des enfants issus de son second mariage avec Claudine de Bretagne. Mais les rois de France, quelque opiniâtreté qu'ils aient mise à soutenir cette thèse au cours des négociations, refusèrent toujours de la laisser porter devant les tribunaux, ainsi que le demandait Charles II[1].

Néanmoins, il est certain qu'ils éprouvèrent des remords. En 1547, à son lit d'agonie, François Ier ayant fait appeler le Dauphin lui déclara qu'il savait ne pas tenir légitimement les Etats du duc de Savoie et lui commanda de trouver un moyen pour décharger sa conscience[2]. Henri II, nous le ver-

[1] Philippe II, duc de Savoie, mort en 1497, épousa :

1° Marguerite de Bourbon, en 1472 :

- Louise, épouse de Charles de Valois-Angoulême :
  - **François Ier, roi de France.**
- Philibert II, duc de Savoie, mort en 1504.

2° Claudine de Bretagne, en 1485 :

- **Charles II, duc de Savoie.**
- Philiberte.
- Philippe, chef des Savoie-Nemours.

On trouvera un exposé de la thèse juridique du roi de France *ap.* Guillaume Paradin, *Chronique de Savoye* (Lyon, 1552, in-4), chap. xii-xiii. — Emmanuel-Philibert, successeur de Charles II, écrivait, le 15 août 1557 : « Comme il soit que ayant tant inhumainement le feu Roy François de France, contre tout droit et raison, déchassé de ses pays feu le duc Charles, sans autre plus grand fondement que pour s'en vouloir accomoder en ses affaires et pour avoir commodité par iceux pays pour ses emprinses, et que nonobstant toutes les diligences faictes par nostre d. feu seigneur et père à tous côtés et par tous moyens convenables, l'on ne soit jamais peu parvenir à ce qu'il en voulût faire la restitution, quoique l'on luy aye faict offre... luy répondre du droit devant tous juges compétens sur ce que, pour colorer ce faict, il disoit y prétendre, ce que jamais l'on n'a peu obtenir de luy... » (Arch. d'Etat de Turin, Storia della reale casa, mazzo 10, catega 3a). — En 1535, Poyet, venu à Turin de la part du Roi, revendiqua la Bresse comme héritage de Louise de Savoie, Nice, le Faucigny et la suzeraineté du Piémont comme héritage des comtes de Provence, enfin Asti et Verceil, du chef de la maison d'Orléans. Voy. Eug. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I (Paris, 1864, in-8), p. 108.

[2] Ce fait, qui a été mis en doute, paraît confirmé par de nombreux témoignages. Saint-Mauris à l'Empereur, 1547, 20 avril : « L'on a sceu de personnaige de respect que le seigr Roy dit, en apert, à Monseigr le Dauphin qu'il regarda de faire raison à Monseigr de Savoye, et que il sçavoit que le Piedmont lui avoit esté prins pour parvenir à l'estat de Milan, avec propoz que l'on luy avoit tenuz du commencement que l'on le luy rendroit, après que l'on auroit conquis led. Milan. Mesmes déclara que quand à Savoye et Bresse, que n'y avoit raison luy détenir, et que, à ceste cause, il en deschargeoit sa

rons, au cours de son règne, proposa des solutions, mais trop avantageuses à ses intérêts pour être acceptées de l'autre partie.

Encore duc d'Orléans, l'héritier de la couronne de France, par opposition au gouvernement de son père, avait exprimé l'intention de suivre, lorsqu'il serait roi, une politique plus conciliante à l'égard de l'Empereur et de Charles II, et avait laissé entendre qu'il désirait régler la question de Savoie qu'on savait être la cause principale des discordes entre les Valois et la maison d'Autriche [1]. Mais ce n'était que promesses de Dauphin. Nous devons étudier quelle fut sa conduite, une fois monté sur le trône.

Afin d'expliquer l'importance de la question de Savoie dans la diplomatie européenne et la faiblesse morale qui en résultait pour la cause du roi de France, possesseur des pays alpins, il est nécessaire de s'arrêter brièvement aux infortunes et à la misère du duc Charles II.

Dès le premier choc des armes françaises, en 1536, le duc s'était réfugié à Verceil, avec la duchesse Béatrice de Portugal, proche alliée de Charles-Quint, son fils Emmanuel-Philibert, et quelques fidèles. De cette ville, de Nice, d'Ivrée ou encore d'Asti, quand elles ne furent pas aux mains de l'étranger, il pourvut au gouvernement des maigres territoires qui lui restaient, vivant avec peine des contributions arrachées à son pauvre peuple, qu'opprimaient les Impériaux. Depuis 1536 jusqu'à sa mort, il employa la plus

conscience envers Dieu et en enchargeoit la sienne par espécial quant à lad. Savoye et Bresse, et que du Piedmont, il trouveroit bon et le ordonnoit ainsi que l'on en traicta avec ledit s^r de Savoye, tumbant son propoz en ceste conclusion qu'il mouroit avec ceste volunté que raison se feist au d. s^r de Savoye, fût par récompense ou autrement, et qu'il prioit led. Daulphin faire de rechief bien consulter, pour l'acquit de leurs consciences, s'ilz avoyent droit aud. Piedmont pour le regard de Prouvence et s'il estoit bien fondé quant à la querelle de sa grand'mère, a cause que led. s^r de Savoye allèguoit avoir quittance du dot d'elle, mais que surtout il feist la raison aud. s^r de Savoye tant du principal que des fruits escheuz lors. » (*Revue historique*, t. V, p. 101). — Cf. Aimone di Ginevra, s^r de Lullin, à Charles II, 1547, 29 juin, Thuringen (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo 1 : orig.) ; Alvise Mocenigo au doge de Venise, 1547, 18 juin, Halle (*Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. II, p. 288) — Dans la proclamation qu'Emmanuel-Philibert de Savoie adressa à ses sujets, le 15 août 1557, après la bataille de Saint-Quentin, il déclara : « Au temps qu'il [François Ier] étoit en son extrême et se reconnoissant et son tort en cecy, entre autres admonitions qu'il fit au Roy moderne de France, son fils, il lui enchargea bien expressément de faire la restitution desd. pays que tant injustement il occupoit. » (Arch. de Turin, Storia della reale casa, mazzo 10, categ.^a 3^a).

[1] Alvise Mocenigo au doge de Venise, 1547, 18 juin, Halle, publ. *ap. Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. II, p. 288.

grande part de son activité à se procurer l'argent qui était nécessaire à la simple subsistance de sa famille et de lui-même : Matteo Dandolo comparait son existence à celle d'un mendiant [1].

A l'Empereur et à ses ministres, Charles II ne cessa d'adresser d'innombrables demandes d'argent [2]. En mai 1548, il faisait représenter à Charles-Quint l'extrême nécessité dans laquelle il se trouvait, ayant mangé, vendu et engagé tout le bien qui lui était resté, sans qu'il pût obtenir aucun secours de ses sujets, réduits à une telle misère par les guerres qu'ils émigraient en masse [3]. Un an plus tard, il répondait aux sollicitations de son fils par cette triste remontrance : « Faut-il aussy que tu considères et que tu t'asseures que ne sçauroys faire d'avantage de ce que mon pouvoir porte, car ainsy comme il est raisonnable que tu soye soubvenu, convyent aussy que j'aye moyen de vyvre, lequel est bien petit. Et si tes debtes sont grandz, comme j'ay veu par le rolle que tu m'as envoyé, par le rolle qu'aussy t'envoye cy encloz tu trouveras que les miens ne sont pas moindres, et si tu es en peine des tiens si suis-je moy des miens aussy [4]. »

Même la diète germanique ne lui accordait pas sans difficultés l'exemption des redevances dûes à l'Empire pour des Etats dont les Français et les Genevois occupaient la majeure partie [5]. Son ambassadeur auprès de Charles-Quint, le comte de Stroppiana, implorait la pitié de l'Empereur et s'efforçait par une vive peinture de lui faire sentir les misères du duc : les dépenses, nécessaires pour maintenir et garder les quel-

[1] 1547. Alberì, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, serie 1a, t. II, p. 162 : « Quel principe fa la vita ben povera e poco meno che mendica. »

[2] Fr. Rebuffi à Charles II, 1547, 1er septembre, Augsburg : « J'ay faict scavoir la grosse poyne et difficulté... pour la grande pauvreté en quoy sont reduytz vos pauvres subgectz, joinct le grant travail en quoy soy trouve V. Exce... Néanlmoings, quant l'on n'y peult fère aultre, summes contrainctz faindre de soy contenter des bonnes parolles et espoirs que les ministres de S. Mté nous donnent journellement, sans trop les importuner. » (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo I ; orig.). Cf. du même, lettre du 23 novembre 1547 (*Ibidem*).

[3] Arch. d'Etat de Turin, Lettere della Corte, Emanuele-Filiberto, 1548-1550, p. 115.

[4] Cité p. L. Vaccarone, *Emanuele-Filiberto, principe di Piemonte, alla corte cesarea di Carlo V* (*Miscellanea di storia italiana*, serie 3a, t. V, p. 293, n. 5).

[5] Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, au d. de Savoie, 1551, 10 février (Arch. de Turin, Lettere di Emanuele-Filiberto, mazzo I ; orig.). — Voy. aussi A. Tallone, *Bolletino storico bibliografico subalpino*, 1902, p. 167.

ques présides qui lui restaient, supérieures du triple ou du quadruple aux recettes, les excès des garnisons espagnoles dont la subsistance était à la charge du pays, les campagnes devenues désertes par la mort des paysans, les villes réduites à une triste solitude, enfin la pauvreté qui avait contraint le malheureux prince à se priver de tout superflu, à vendre ses vases d'or et d'argent et les joyaux de sa couronne[1]. En février 1551, Charles II avouait ne savoir plus où recourir pour subvenir à son « entretènement »[2].

*
* *

Le duc s'obstina toujours à mener de front une double négociation, avec l'Empereur et avec le roi de France.

Son attitude à l'égard de Charles-Quint fut heureuse : grâce à elle, la maison de Savoie put recouvrer un jour la fortune qu'elle semblait avoir perdue d'une façon définitive. En effet, Charles II soutenait avec ténacité, malgré les conseils de quelques-uns de ses ministres ou de ses agents, cette proposition à savoir qu'ayant perdu ses Etats au service de l'Empereur, c'était pour celui-ci une dette d'honneur de les lui rendre. Il liait ainsi sa cause à celle de la maison d'Autriche, dont le triomphe ne pouvait être consacré que par la restitution de la Savoie et du Piémont à leur prince légitime. C'était une politique habile, mais de longue patience. De 1536 à 1559, dans toutes les négociations, chaque fois qu'on voulut mettre un terme aux guerres terribles qui ensanglantaient inutilement l'Europe occidentale, l'Empereur dut exiger, comme une satisfaction à sa propre conscience, le règlement des droits de son malheureux allié. Un accord, avait dit Charles-Quint, ne pourrait être signé de sa main que s'il impliquait le rétablissement du duc dans ses Etats usurpés[3]. Les papes eux-mêmes, bien que leurs pré-

[1] Supplique du comte de Stroppiana à l'Empereur, 1551, 8 février (Arch. de Turin. Materie d'Impero, Contributiones imperiales, mazzo I).

[2] Charles II à Emmanuel-Philibert, 1551, 26 février : « Et fault que tu t'asseures que ne pense autre sinon à trouver quelque moyen de te secourir en la nécessité où je sçay que tu es. Mais, à te dire le vray, je ne sçay plus où me recourir, non seullement pour le secours qu'il me convient te fère, mais encores pour mon entretènement. » (Arch. de Turin, Lettere della Corte, mazzo I ; minute).

[3] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 184-186. — Il est remarquable que, dans toutes les conférences de paix et jusque dans les moindres

tentions aient varié sur ce point suivant l'occasion et l'intérêt, regardèrent le plus souvent comme douteux les titres du Roi à posséder les pays alpins, et en tirèrent un prétexte pour lui refuser d'abord l'indult de collation aux bénéfices [1].

D'autre part, Charles II ne désespéra jamais entièrement d'obtenir, par des supplications, de la bonne volonté du roi de France la restitution de ses Etats [2].

Henri II, dans les premiers mois de son règne, donna sujet au malheureux duc de nourrir quelques illusions. L'influence du connétable de Montmorency, revenu au pouvoir, créait une opinion favorable à des pourparlers pacifiques.

En effet, le 27 mai 1547, François d'Andelot, jeune neveu du connétable, arrivait à la Cour impériale. Il laissa entendre que le Roi serait heureux de négocier un accord sur la question de Savoie. Mais, après les premiers jours, durant les-

négociations engagées entre le Roi et l'Empereur, la question de Savoie s'offrit au premier plan comme un *casus belli* perpétuel. Les documents diplomatiques de cette époque témoignent tous de l'importance de ce différend. On peut dire que ce fut, pour les diplomates de Henri II et de Charles-Quint, une véritable obsession. Nous n'avons à nous occuper ici que des faits qui intéressent directement la France. Pour les difficultés que provoqua la question de Savoie parmi les cantons suisses, voy. E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, pp. 455 et sqq.

[1] Pour l'historique de la question des indults, sous Henri II, voy. surtout R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, pp. LVI et sqq. — Quant à l'acceptation de la conquête du Piémont et de la Savoie par le Roi, l'attitude des papes varia. Paul III se montra hostile. Diego de Mendoza à Charles-Quint, 1547, 3 mai, Rome. *ap.* Döllinger, *Beiträge zur Geschichte der sechs letzten Jahrhunderte*, t. I. Cf. Contarini, *ap.* Alberì, *Relazioni...*, serie 1ª, t. IV, p. 62. Le refus du pape n'empêcha pas le Roi de pourvoir aux bénéfices des pays conquis, voire par la violence. Le card. Saint-George et l'év. d'Imola au card. Farnèse, 1547, 14 août, Compiègne (Arch. Vatic., Nunziat. Francia, 1 A, fol. 334 v°; orig.). — Jules III concéda à Henri II l'indult de Savoie par une bulle du 16 mars 1553. Voici deux extraits de lettres qui montrent le sens politique de cette faveur. Lanssac au Roi, 1553, 22 juillet, Rome : « Le pape... me dist que cy devant le vieil duc de Savoye l'avoit poursuivy d'accorder en sa personne la confirmation des privilleiges de ses predécesseurs, lesquels il vous a dernièrement octroyez, mais que jamais il ne l'a voulu faire et a respondu que le Sainct Siège Apostolique ne recongnoist que ceux qui possèdent; et que à présent led. duc de Savoye le presse le plus fort du monde de luy confirmer lesd. privilèges pour le païs qu'il tient seullement, ce qu'il m'a promys de ne faire jamais, pour faire congnoistre à tout le monde que il veult favorizer vos droictz en tout ce qui luy est possible. » (Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 131-132). Le card. du Bellay au Roi, 1554, 24 janvier, Rome : « Nostre Sainct Père... me ramena bien au logis, commençant par les vieilles querelles de Piedmont et Savoye et à ce qu'il avoit, pour l'honneur de vous, fermé les yeulx aux doubtes qui (en tant que touche voz indultz) se seroient peu présenter suz la validité de vostre tiltre en ces pays là, lequel par les anciens titulaires vous est desnyé... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 99 ; orig.).

[2] M. A. Segre a insisté sur ce point dans son étude, *Carlo duca di Savoia e le sue discordie con Ferrante Gonzaga* (*Arch. storico lombardo*, serie 3ª, t. XIII pp. 357 et sqq).

quels M. d'Arras et le prince de Piémont firent à l'« orateur » français un accueil empressé, on s'aperçut que ses déclarations étaient vagues et que peut-être sa jeunesse ôtait de l'importance à ses négociations[1].

Ces premières ouvertures ne firent qu'éveiller l'espoir du duc de Savoie et de son fils Emmanuel-Philibert : celui-ci adressa même alors des lettres gracieuses au Roi, aux deux reines Eléonore et Catherine, aux cardinaux de Guise et de Ferrare, à Montmorency et à M. d'Etampes[2].

Aussi fut-ce avec un vif intérêt que Charles II apprit, au milieu de l'année 1547, l'envoi à la Cour impériale d'une ambassade française extraordinaire, chargée de proposer une solution au différend entre le Roi et le duc. On ne peut douter que cette ambassade, comme la mission de d'Andelot, n'ait été décidée sous l'inspiration de connétable de Montmorency. En effet, les envoyés étaient Charles de Cossé-Brissac, son parent, et Charles de Marillac, « homme de sa faction »[3]. Les Impériaux virent dans cette démarche importante le signe d'un changement de la politique française. En réalité, c'était la première tentative de Henri II pour décharger sa politique de la question de Savoie par un accord qui lui eût donné tous les bénéfices.

Pour faciliter l'entrée en négociation, on répandit le bruit

[1] L'év. d'Imola au card. Farnèse, 1547, 9 mai, Saint-Germain : « Hanno determinato mandare Andalot, giovane di 24 in 25 anni, senza alcuna commissione d'importantia. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 327 v°). — Verallo au card. Farnèse, 1547, 1er juin, Wittemberg : « Alli 27 [maggio] arrivò qui un parente del conestabile di Francia, mandato dal Re a questa Maestà a visitare, et dice che porta anchora negotii ; imperò è giovanetto, che non pare sia molto da negotii. Hebbe il giorno seguente l'audienza gratissima et fù banchettato da Monsignor d'Arras et dal principe di Piamonte. » (W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. X, p. 11). Alvise Mocenigo au doge de Venise, 1547, 14 juin, Halle : « Questo novo orator francese... usa ben larghe parole della buona intentione del Re suo verso di Cesare et del desiderio chel ha di trovar modo di compositione fra S. Chma Mta et il duca di Savoia, ma tutto il suo parlare si dice che è sopra cose generali solamente, ne descende ad alcuna particolarità. » (*Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. II, pp. 270 et 284).

[2] Aimone di Ginevra, sr de Lullin, à Charles II, 1547, 29 juin, Thuringen (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo I ; orig.). La lettre d'Emmanuel-Philibert au Roi a été publ. p. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 35 (1547, 22 juin, Halle). — Il est, cependant, notable qu'à cette même époque, Henri II répond aux conseils pacifiques des représentants du pape par cette déclaration : « Che gia ci haveva detto con una conclusione però che di quello che il padre li haveva lasciato, non si pensasse che fusse per volerne perdere un palmo senza meterci a risico il resto del regno. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 1 A, fol. 324).

[3] « Homo di fattione dil contestabile. » Stroppiana à Charles II, 1547, 2 août (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo II ; orig.).

que les ambassadeurs apportaient des propositions décisives. L'affaire s'engagea, au mois d'août 1547, sous des auspices favorables[1]. Il semblait qu'un mariage résoudrait aisément les difficultés.

Depuis plusieurs années, l'Empereur pensait à un accord fondé sur l'union de Marguerite de Valois, duchesse de Berry, fille de François Ier, avec Philippe, prince d'Espagne[2]. De son père mourant, Henri II avait reçu charge d'établir Marguerite et de lui servir de père[3]. La princesse elle-même désirait fort se marier et montrait précisément une inclination, qui alla se confirmant, pour le prince de Piémont, Emmanuel-Philibert[4]. Quoi qu'il en fût de ses propres sentiments, Marguerite était destinée, depuis longtemps, à devenir le moyen d'une réconciliation entre la maison de Savoie et la maison de France[5].

Le 6 août 1547, à la Cour de Charles-Quint, le prince de Piémont recevait des lettres de Brissac, qui lui annonçaient son arrivée et lui faisaient part de la bonne volonté du Roi[6]. Quelques jours plus tard, l'entourage de l'Empereur apprit que l'ambassadeur français devait proposer le mariage d'Emmanuel-Philibert, héritier de Charles II, avec la fille du roi de Navarre, Jeanne d'Albret, à la condition que celle-ci ne recevrait pas de dot et céderait à la couronne ses droits sur l'héritage de son père, en échange de la restitution du Pié-

[1] « Instruction à M. de Brissac de ce qu'il aura à faire entendre à l'Empereur de la part du Roy », 1547, juillet (Bibl. Nat., ms. fr. 20449, fol. 59-60). — Cf. Ch. Marchand, *Charles de Cossé-Brissac*, pp. 84 et suiv., et P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, pp. 70-71.

[2] Stroppiana au d. de Savoie, 1546, 6 juillet (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo II ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 31 mars, Rambouillet : « S. Mtà morendo ha molto e molto raccomandato Mma Margarita al novo Re et pregattolo di esserle come padre, et esso l'ama infinitamente. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Fr. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 1er avril, Paris : rapporte ces paroles de François Ier mourant à son fils « Voi dovete ralegrarvi di trovarvi fratello della più savia et più virtuosa donna che habbia il vostro regno. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3 ; orig.).

[4] G.-B. Ricasoli au d. de Florence, 1547, 6 juillet, Paris (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4592 (I), fol. 113 ; orig.).

[5] Marguerite avait été déjà promise, quelques années auparavant, à Louis de Savoie, prince de Piémont, fils aîné du duc, mort en 1535. Voy. A Segre, *Appunti sul ducato di Carlo II* (*Rendiconti dell' Accad. dei Lincei, Sc. mor. stor.*, serie 5a, t. IX, p. 134). — Marguerite était plus âgée que tous les princes qu'on lui destina successivement. Voy., à ce sujet, les considérations de Charles-Quint *ap. Papiers de Granvelle*, t. III, pp. 3-12.

[6] Costa della Trinità au duc de Savoie, 1547, 6 août, Augsburg (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo III ; orig.).

mont et de la Savoie, qui serait faite au duc[1]. Cette nouvelle, arrivée par l'intermédiaire de François d'Este, devait disposer favorablement les esprits.

Il semble que les conseillers du prince de Piémont aient fondé de grandes espérances sur la venue prochaine de Brissac. Les sieurs de Lullin et de Costa faisaient part à Charles II de leur confiance, « vous suppliant, lui écrivaient-ils, de vostre cousté tâcher aussi de vivre le plus alègrement que possible sera, encoures que voz affères ne l'ayent permys jusques cy, espérant que maintenant Dieu les remectra en sorte que, avecques juste cause, vous pourrés deslaisser tant de regrets et fâcheryes ».[2]

Des lettres courtoises furent envoyées tardivement à la Cour de Henri II par le prince de Piémont pour exprimer ses condoléances de la mort de François Ier, survenue cinq mois auparavant[3]. D'ailleurs, ces pratiques se faisaient avec l'approbation de Charles-Quint.

Puis les nouvelles devinrent plus précises : on sut que la négociation porterait sur le mariage de Marguerite, sœur du Roi, dotée du Milanais. Le parti de la fille du roi de Navarre ne devait être proposé qu'au cas d'insuccès du premier projet[4]. Un obstacle pouvait, il est vrai, s'opposer au mariage de Marguerite de Valois : Henri II offrait comme dot de sa sœur les droits de la couronne de France sur le Milanais, — droits contestés sur un pays que possédait l'Empereur[5].

Mais cette difficulté n'empêcha pas que les avances du Roi ne fussent très bien accueillies. D'Andelot adressait au prince

[1] Stroppiana au duc de Savoie, 1547, 20 août : « Il sr Francisco d'Este tiene aviso di Franza che el Re manda eshibir la restitutione di V. E., mediante il matrimonio de Monsor lo Principe alla figlia de Navarra et che la pigli senza dote et senza li beni paterni, cedendo l'heredità et beni ch'ela doveria haver del padre alla corona in scambio della restitutione et spese fatte in la guerra dil Piemonte. » (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo II ; orig. chif.). Cf. le secretaire Michaud au même, même date, Augusta (Arch. cit., mazzo I ; orig.).

[2] Les ssrs de Lullin et de Costa au duc de Savoie, 1547, 24 août, Augusta (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo I ; orig.).

[3] Lettres *supra cit.*

[4] Le secrétaire Michaud au d. de Savoie, 1547, 24 août, Augusta (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri Vienna, mazzo I ; orig. chif.). — Prospero di Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 17 octobre, Reims : « Si poltria trattar il parentado di Mma Margarita che è carissima sorella a S. Mtà, et per rispetto suo si condescenderia a qualche cosa di più del ordinario. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, 3, fol. 35 ; orig.).

[5] Lettres *supra cit.*

de Piémont des lettres d'exhortation, l'assurant « qu'il congnoistroit la bone voulunté qu'il luy avoit dict que le Roy avoit envers luy, par les partis que Brissac aportoit pour le mariage entre luy et la seur du Roy », et il lui conseillait de ne point « donner foy à ceulx qui lui pourroyent persuader le contraire, attendu que s'il ne l'acceptoit pendant que les chouses estoyent bien dispousées, en aultre temps la chouse pourroit estre à jamais irréparable, qu'il considérast la grandeur du Roi qui est mal aisé à fourcer. »[1]

Charles-Quint et Granvelle menaient la négociation au nom du duc de Savoie, qui manifestait lui-même une grande impatience d'obtenir un résultat[2]. De Verceil, où Charles II s'était retiré après l'occupation française, il demandait avec instance qu'on le tînt au courant de ce qui se traitait, « ayant ferme espoir, écrivait-il, que à ce coup Sa Majesté mectra fin à ceste longue pérégrination nostre et qu'elle ne permectra que soyons plus avant travailliéz »[3].

Mais il apparut peu à peu que le roi de France était moins empressé qu'on ne l'avait cru d'abord. Parmi des propositions assez flottantes, on comprit un moment qu'il offrait de marier au prince Emmanuel-Philibert Marguerite de Valois sans dot et à la condition que, lors de la restitution des Etats de Savoie, la France retiendrait Bourg-en-Bresse, Montmélian, Turin et Pignerol, c'est-à-dire les portes alpines de l'Italie. Enfin, après beaucoup de paroles, les députés français confessèrent que le Roi ne voulait pas rendre le Piémont.[4] « Celle chanson esbayst fort la compagnie à cause du change survenu aux premiers propoz. »[5]

[1] Le secr. Richard au d. de Savoie, 1547, 24 août, Augsburg (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo III ; orig. chif.).

[2] Le même, à propos de la lettre de d'Andelot : « M. le prince [de Piémont] feist venir tous ceulx de son Conseil, es quelz les communiqua pour avoir leurs advys, qui fust tel que, suyvant la seule confiance et espoir que, après Dieu, V. E. et lui aviés et debviés avoir a l'Empereur, duquel dépend vostre bien et restitution, et l'intension qu'avés tous deux de non rien faire en ce ny aultre chose que par son sceu et commandement, qu'il deust aller promptement la présenter à l'Empereur, avecques les propos que dessus... » (*Ibidem*).

[3] Charles II de Savoie à Montfalcon et à Richard, 1547, 7 septembre, Verceil (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo III : minute). — Charles-Quint au d. de Savoie, 1547, 11 septembre, Augsburg, p. p. Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 70.

[4] Stroppiana au d. de Savoie, 1547, 31 août (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo II ; orig. chif.).

[5] Mémoire du secr. Richard, 1547, septembre (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo I ; orig.).

Dès le 16 septembre 1547, Charles II, un peu désabusé, s'en remet à l'Empereur et lui fait connaître que « sans Sa Majesté l'on ne veult rien fère et qu'en elle l'on a mys toute sa confiance, à celle fin qu'elle ait occasion de persévérer en la voulunté qu'il luy a pleu continuellement pourter au père et au filz »[1]. Quelques jours après, le 26, Charles écrivant à Henri II, le remerciait des propositions qu'avait faites Brissac pour le mariage de Marguerite avec Emmanuel-Philibert, et souhaitait que le Roi voulût bien se montrer plus généreux quant à la restitution[2].

Brissac quitta la Cour impériale, le 19 septembre 1547, sans avoir rien accordé. Sa mission réelle consistait seulement à tâter le terrain diplomatique[3]. Il ressort des instructions qui lui avaient été remises que le Roi désirait attirer le prince de Piémont à sa Cour par la promesse d'un brillant mariage et d'une « récompense » : de cette manière, la question de Savoie n'aurait plus été liée à la cause des Impériaux. Mais les démarches faites par l'envoyé français restèrent vaines. « Ces seigneurs, écrivait-il, ne trouvèrent bon ny que le prince vinst en France ny qu'on parlast de le marier sans la restitution du Piedmont, disans en l'ung que ce ne seroit que l'esgrir davantage, si d'adventure il n'obtenoyt d'estre remis en ces Estatz, en l'aultre qu'il n'y avoyt homme de ceulx qui l'ayment qui le conseillast d'en prendre récompense pour de souverain devenir à estre vassal. »[4]

*
* *

[1] Charles III au prince Emmanuel-Philibert, 16 septembre, Verceil (Arch. de Turin, Lettere della Corte, mazzo I ; minute).

[2] Charles II au roi de France, 1547, 26 septembre, Verceil (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; copie insérée dans une lettre d'Alvarotti, à la date).

[3] « Non essendo venuto qui per altro che per dire parole, come s'è scoperto alla fine. » (W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. X, p. 119). Voy. aussi la relation de Contarini *ap.* Alberì, *Relazioni*... serie 1a, t. IV, p. 67), et sur les instructions qu'avaient reçues les ambassadeurs, Ch. Marchand, *Charles de Cossé-Brissac*, pp. 86 et 554. On lit, dans ces instructions, à propos du Piémont : « Le Roy n'a pas délibération d'en laisser jamais ung seul poulce de terre, mais despendre tout ce que Dieu a mys en sa puissance pour le deffendre et conserver jusques au bout. »

[4] Le card. Saint-Georges et l'év. d'Imola au card. Farnèse, 1547, 29 juillet, Reims : « Brisac in somma porta commissione che, se trova in sua Maestà Cesarea dispositione di venire a qualche bono appontamento et ragionevole, senza pensare di star più ostinato sul criminale delle cose di Piemonte et Savoia, ci dia orechie. » (Arch. Vat., Nunz. Francia, 1 A, fol. 330 ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 7 octobre, Melun (Arch. de Modène, Francia : orig.).

Lorsque Henri II passa en Piémont, au mois d'août 1548, le duc de Savoie, après avoir pris l'avis de Ferrante Gonzague, lieutenant de Charles-Quint en Milanais, envoya à Turin le sieur de Bressieu, qui devait visiter le Roi et le supplier d'avoir pitié de son maître, « veu l'aage et les maladies »[1]. En outre, le sieur de Bressieu était porteur de trois lettres, adressées l'une au connétable de Montmorency, l'autre à François de Lorraine, duc d'Aumale, enfin la troisième au duc de Nemours, membre de la maison de Savoie au service de la France[2].

Dans sa lettre à Montmenrency, Charles II priait le puissant ministre, à titre d'allié de sa famille, d'intervenir auprès de Henri II pour hâter la restitution de ses Etats[3]. Quant à M. de Nemours, le duc déclarait le considérer comme son second fils[4].

D'autre part, le duc de Ferrare, Hercule II, à l'occasion du voyage qu'il faisait à Turin, où il venait négocier le mariage de sa fille, Anne d'Este, avec le fils aîné de la maison de Lorraine, s'offrit lui aussi à défendre les intérêts de Charles II auprès du roi de France[5].

Le résultat de ces démarches laissa peu d'espoir au prince infortuné. Le duc de Nemours ayant intercédé en faveur de son oncle, Henri II répondit qu'il avait pitié de celui-ci, mais qu'il ne pouvait accueillir le projet d'une restitution, à cause des grandes dépenses faites en Piémont, depuis longtemps, ajoutant, d'ailleurs, qu'il avait peu de confiance en la fidélité future du duc de Savoie, bien qu'il eût protesté de son dévouement[6]. L'intervention d'Hercule d'Este, duc de Ferrare, ne procura pas de meilleur résultat : le Roi

[1] Instructions au sr de Bressieu, 1548, 12-14 août, Verceil (Arch. de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo I : minute). — Huit ans auparavant, le sr de Bressieu avait rempli déjà une mission pareille auprès de François Ier. Hier. Dandino au card. Farnèse, 1540, 31 décembre, Melun : « Il povero duca di Savoia ha mandato qui novamente M. de Brixieu, l'uno de'suoi più favoriti, et intendo che ha pregato il Re che voglia restituire il suo al duca, che ne farà sempre quel che S. Mtà vorrà. La risposta è stata che ella non tiene cosa alcuna che sia del duca di Savoia, et che si offerisce mostrarglielo et farglielo vedere con scritture chiare et autentiche. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 693 ; orig.).

[2] Instructions *supra* citées.

[3] Instructions *supra* cit.

[4] *Ibidem*.

[5] Charles II à Emmanuel-Philibert, 1548, 9 septembre, Verceil (Arch. d'Etat de Turin, Lettere della Corte, mazzo I ; minute).

[6] Lettre citée.

lui déclara nettement qu'il « voulait garder le Piémont comme partie intégrale de son royaume ».[1] Quant à François de Lorraine, il écrivit au prince de Piémont qu'il était disposé à plaider la cause de son père dans la mesure où le permettraient « l'honnesteté et la raison »[2].

Bien que Charles-Quint eût manifesté quelque mauvaise humeur de la venue de Henri II en Piémont[3] et que son lieutenant, Ferrante Gonzague, se fût empressé de renforcer les garnisons frontières[4], l'Empereur cependant ne désapprouva pas la mission du sieur de Bressieu à Turin[5]. Aussi bien, le duc déclarait ne vouloir faire « aulcune chose sinon par son bon plaisir et commandement, ayant tout son espoir en Dieu et en Sa Majesté, sçaichant que ce que le Roy fera sera comme contrainct et non par amitié »[6].

Ainsi les tentatives de Charles II avaient échoué d'une manière lamentable. Lorsque les Impériaux et les serviteurs du duc de Savoie apprirent la révolte de la gabelle, survenue à Bordeaux, pendant l'été de 1548, ils y virent le doigt de Dieu et s'en réjouirent comme de « chouses miraculeuses »[7].

[1] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1549, 28 février. Poissy (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 751 ; fasc. C ; orig.).

[2] François de Lorraine au prince de Piémont, s. d. [1548, septembre]. (Arch. de Turin, Lettere principi, Lorena, mazzo I ; orig.).

[3] Le secrétaire Richard à Charles II, 1548, 19 septembre, Bruxelles : «... [L'ambassadeur du Roy] avoit despesché pour advertir son maistre que l'on trouvoit maulvais icy qu'il avoit passé en Piémont, et il luy avoit respondu ce qu'il en debvoit dire à l'Empereur et que ce n'estoit que pour visiter ses forteresses et, pour y estre passé en l'esquipaige qu'il a faict, n'y avoit aulcune occasion de craincte... » (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo III ; orig. chif.).

[4] Emmanuel-Philibert à Charles II, 1548, 2 septembre, Spire : « Quant à la venue du roy de France en Piémont, j'ay esté bien ayse de la bonne provision que le s^r Don Ferrando avoyt faict aux lieux de préside et de l'ordre donné en la val d'Aouste ; aussi a esté l'Empereur et ses ministres. Reste que puisqu'il [le Roy] s'en retourne, ayant failly à ses dessaings, que telles charges cesseront. » (Arch. de Turin, Lettere di Emanuele-Filiberto, mazzo I ; orig.).

[5] Les ss^rs de Lullin et de Costa à Charles II, 1548, 4 septembre, Spire (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo I ; orig.).

[6] Charles II à Emmanuel-Philibert, 1548, 9 septembre, Verceil (Arch. d'Etat de Turin, Lettere della Corte, mazzo I ; minute).

[7] Le secrét. Richard à Charles II, 1548, 19 septembre, Bruxelles : « Ce sont chouses miraculeuses par lesquelles appert manifestement que Dieu tend la main aux affères de Sa Majesté [l'Empereur] et vostres. » (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo III ; orig. chif.). — Charles de Marillac, dans une lettre à Montmorency, datée du 13 octobre 1548, exprime le sens exact des négociations de la diplomatie française : par les traités le Roi n'est tenu à aucune restitution, en rigueur de droit il n'est obligé à rien vis-à-vis du duc de Savoie, mais seulement dans le cas où ce prince voudrait « se soubzmettre

Seul, le duc de Ferrare, en la fin de l'année 1548 et au début de 1549, poursuivit, comme intermédiaire, les négociations d'un accord entre le Roi et Charles-Quint, au sujet des Etats de Savoie. Mais Henri II se lassa d'être sollicité et il mit un terme aux démarches d'Hercule d'Este par une lettre de style roide : « Nous avons à la fin entendu la responce que l'Empereur a voullu faire à vostre ambassadeur, qui est telle et si froidde que l'on la jugera tousjours faicte d'ung homme qui à la goutte, non seullement au corps, mais en l'esprit. A vous dire la vérité, je n'en ay jamais pensé ne actendu de luy aultre chose, saichant bien qu'il ne me chanteroit toujours qu'une mesme chanson sur le faict de restitution de ce que je tiens, pour s'acquicter de ses promesses à mes despens. Et de mon cousté je me suis persuadé et résolu de n'en faire ryens »[1].

*
* *

A défaut d'habileté, Charles II était doué d'une singulière constance. La résistance du Roi aux supplications, résistance qui était franche et semblait invincible, aurait découragé un prince moins tenace : au contraire, le duc de Savoie ne perdit jamais l'espoir d'obtenir la restitution bénévole de ses Etats.

Au printemps de 1550, le maréchal de La Marck et Jacques de Savoie-Nemours[2] furent chargés par Henri II d'une mission extraordinaire à Rome, afin d'y saluer le nouveau pape Jules III[3]. A Turin, vers le 15 avril, ils rencontrèrent un maître d'hôtel de Charles II qui les pria de passer par Verceil[4]. Le duc de Nemours s'y rendit. « Par des plaintes et des larmes », le malheureux prince lui montra le désir qu'il

à la bonté et grâce du Roy, le dict seigneur est si gracieux et humain qu'il le traicteroyt en bon parent ». (Bibl. Nat., ms. fr. 3098, fol. 30-31 : orig.). Cf. P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, p. 90. — Voy. aussi Ed. Rott, *La représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, p. 462.

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1549, 31 mars, Chantilly (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.).

[2] Il était fils de Philippe de Savoie, comte de Genevois et duc de Nemours, frère de Charles II.

[3] Jacques de Savoie-Nemours à Henri II, 1550, 18 avril, Turin (Bibl. Nat., ms. fr. 20452, fol. 129 : orig. autog.).

[4] Robert de La Mark à Montmorency, 1550, 18 avril, Turin, publ p. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 267.

avait de rentrer en grâce auprès du Roi. A Rome même, les agents piémontais Frossasco et Malopera visitèrent les deux ambassadeurs français. Enfin, passant par le Piémont, à leur retour, Nemours et La Marck offrirent leurs services au duc. Celui-ci s'empressa d'exposer ses demandes de restitution : le maréchal répondit sans hésiter qu'en ce qui concernait les Etats occupés, Charles II ne pouvait espérer qu'une compensation de ce qu'il avait perdu. Le fond de la politique française se montrait nettement : garder ce qui était acquis et apaiser les revendications par l'offre d'un compromis qui eût entraîné la vassalité du duc [1].

Quelques jours après le départ de Nemours, le 20 septembre 1550, Charles II adressait à Montmorency une lettre touchante où il dépeignait sa triste infortune. « Me voyant présentement constitué en vieillesse, écrivait-il, accompagné de continuelles maladies, ne pouvant croire que le Roy Très Chrestien me veuille laisser plus longtemps en ceste perplexité, pour l'affinité qui est de vous à moy [2], pour l'amour et bonne volonté que vous avez tousjours monstré me porter,... il m'a semblé à propos vous prier me donner ceste consolation de me rendre le mien » [3]. En même temps, le duc se disposait à dépêcher un gentilhomme en France, pour obtenir une réponse précise de Montmorency. Averti, Ferrante Gonzague fit représenter au malheureux prince qu'à multiplier ainsi les démarches humiliantes, il perdait toute dignité et donnait aux ministres du Roi l'idée que sa confiance dans l'aide de l'Empereur était diminuée [4].

Charles II et son fils Emmanuel-Philibert, en apprenant l'élection du pape Jules III, avaient espéré que le nouveau pontife, par devoir et par inclination, favoriserait les intérêts de la maison de Savoie [5]. De fait, Jules III et le frère du duc

[1] Charles II à Emmanuel-Philibert et au comte de Stroppiana, 1550, 15 août, Verceil (Arch. d'Etat de Turin, Lettere della Corte 1536-1550 ; copies du temps). — Voy. surtout A. Segre, *Carlo duca di Savoia e le sue discordie con Ferrante Gonzaga* (*Arch. storico lombardo*, serie 3a, t. XIII, p. 359).

[2] Anne de Montmorency avait épousé Madeleine de Savoie, fille de René le Bâtard, frère naturel de Charles II.

[3] Publ. p. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 284.

[4] Ferrante de Gonzague à Charles II, 1550, 16 novembre, Milan (Arch. de Turin, Lettere principi, Mantova, mazzo 1 ; orig.).

[5] Emmanuel-Philibert au card. Madruzzo, 1550, 27 février, Bruxelles (Arch. d'Etat d'Innsbruck, Corrispondanza Madruzziana, I, fascio 1550, fol. 84-85 : orig.). — Cf. A. Galante, *Archivio storico italiano*, serie 5a, t. XLVI, p. 349.

de Ferrare, le cardinal Hippolyte d'Este, s'employèrent dans le même temps à fléchir Henri II. Mais celui-ci répondit sans varier que sa volonté était de conserver ce qu'il tenait par la force des armes, et qu'il ne consentirait à entrer en négociation directe et sérieuse avec le duc de Savoie que lorsque ce dernier aurait rompu avec les Impériaux et se serait établi loin de leur ingérence[1]. Pour améliorer ces dispositions, le cardinal de Ferrare conseilla à Charles II d'envoyer un agent auprès du connétable, malgré les observations de don Ferrante. En effet, le secrétaire Richard arrivait bientôt à la cour de France, chargé de gagner Montmorency et, à son défaut, les Guises, auxquels le recommanda Hippolyte d'Este[2].

En 1551, la reine douairière, veuve de François Ier, Eléonore d'Autriche, intervint auprès de Henri II, de Catherine de Médicis et de Diane de Poitiers, pour remettre en négociation le mariage de Marguerite de Valois avec Emmanuel-Philibert[3].

Charles II était alors très abattu et inclinait à se détacher de l'Empereur. Les sujets qu'il gardait péniblement grâce à l'intervention des Espagnols, au lieu de lui vouer une affection qui l'eût consolé dans sa misère, appelaient la domination française, plus douce et plus régulière[4]. Enfin l'exemple de la maison ducale de Mantoue était propre à ébranler la fidélité de Charles envers l'Empereur : Henri II avait restitué bénévolement aux Gonzague les terres et places du Montferrat[5]. Le secrétaire Michaud, en ranimant

[1] Malopera à Charles II, 1550, novembre-1551, janvier, Rome (Arch. de Turin, Lettere ministri, Roma, mazzo II ; orig.).

[2] Le même, 1551, février-mai, Rome (Arch. cit. ; orig.).

[3] Lettre non signée adressée à Charles II : «... J'ay aussi entendu comme la Reyne dame Eléonor avoit donné charge à ung gentilhomme parler au Roy, à la Reyne et à la duchesse de Valentinoy du mariage de Marguerite de France avecques Mons. le Prince vostre filz, lesquelz en ont parlé à Madame Marguerite. » (Arch. d'Etat de Turin, Lettere della Corte, mazzo I, février 1551 ; orig.).

[4] Pandolfini au d. de Florence, 1551, 10 décembre, Innsbruck : « Don Ferrante avvisa chel duca di Savoia tiene pratica di dar al figliolo la sorella del Chmo per accordasi con lui,... soggiungendo chel Piemonte et la Savoia sono hoggi desiderosissimi del imperio francese, parte per propria inclinatione, parte per il tedio de'travagli et perchè sono disperati. » (Arch. d'Etat de Florence, Strozziane, 81, fol. 37 ; cop. orig.).

[5] Henri II au card. de Mantoue, 1549, 27 juin, Paris : « Mio cugino, Voi sapete che sono alcune terre et piazze, lequali io tengo et posseggio in Monferrato, quali io desidero di fare rendere, secondo che il dovere et la ragione vorrano, et perciò io vi priego, mio cugino, a volere vedere di fare passare

le courage de son maître, poussait celui-ci dans la voie d'un accord amiable avec le roi de France. « Touttefois, Monseigneur, écrivait-il, ne fault y pas laisser de semer du milliet pour craincte des oyseaulx : je vueil dire que estant desjà passéz quinze ans que Votre Excellence se trouve privée de ses Estaz, la recouvrance desquelz elle ne veoit si facile ny brefve par voye de guerre que l'on a beaucoup experé.., qui verroit que par voye d'amityé et trecté du mariage de Madame Marguerite, duquel se presche tant en France qu'on ne peult penser aultrement que les Françoys ne le désirent, l'on puisse parvenir à chose tant désirée, je chercheroys par tous les moyens du monde, fust avecques le commandement de l'Empereur ou sans, de sentir la voulenté résoulue des Françoys et n'atendroys que, apprès que chacun auroit fait ses affèrez, se feissent les myens, et quant bien la dicte restitution ne se puisse fère sans la rétention d'une place ou deux jusques à ce que mon dict seigneur le Prince heust enffantz[1]. » Ces conseils méritent l'attention parce qu'il montrent les doutes et les velléités contradictoires, qui tourmentaient alors le malheureux chef de la monarchie de Savoie.

Cependant, le connétable de Montmorency, à qui s'adressaient principalement les sollicitations du duc, les écoutait sans y prendre intérêt. En février 1551, il répondit même à l'envoyé de Charles II que c'était grand abus de penser que le Roi voulût rendre à la légère des pays que son père lui avait laissés en paisible héritage, d'autant plus qu'il y avait employé de grandes dépenses en forteresses et améliorations de tous genres ; il ajouta que bien osé serait celui qui voudrait conseiller à Henri II une telle folie[1]. Personne, parmi les ambassadeurs que le duc de Savoie envoya à la Cour de France, ne put jamais obtenir autre chose que des déclarations sans portée précise[2].

per mio cugino, il duca dit Mantova, marchese del detto Monferrato, vostro nipote, una procura in qualche persona di qualità per accettare et ricevere di qua, in nome suo, il dovere di esse terre. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteg. Francia : trad. ital. orig.).

[1] Le secrét. Michaud à Charles II, 1551, 10 février, Augusta (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo 1 ; orig.). — Il semble que parfois le duc ait accepté, en fait, l'occupation française. Charles II à Brissac, 1551, 30 avril, Verceil (Bibl. Nat., ms. fr. 20449, fol. 137 ; orig.).

[2] Le secrét. Richard à Charles II, 1551, 17 février (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo I ; orig. chif.).

Vainement le maréchal comte René de Challant, fait prisonnier par les Français à Verceil, en 1553, employa-t-il le temps de sa captivité à négocier, par l'intermédiaire de Brissac, une réconciliation de Charles II avec le Roi[2]. Au cours de cette même année, les troupes françaises occupèrent les dernières possessions subalpines de la maison de Savoie, Ivrée, Biella et Volpiano[3]. A ce moment, Henri II envoya Bassompierre en Allemagne, mais les victoires françaises ne permettaient guère d'espérer qu'il fît des propositions acceptables à l'Empereur[4]. Lorsque les Anglais voulurent s'interposer pour la paix, le Très Chrétien répondit qu'il entendait revendiquer tous les pays objets de litige, c'est-à-dire Milan, Asti, Naples, la Sicile, l'Aragon, les Flandres, l'Artois et le Tournaisis ; de plus, il demandait que la Navarre fût restituée à Henri d'Albret et exigeait qu'on satisfît aux réclamations de ses alliés ou protégés, à Parme et à Sienne[5].

Charles II mourut à Verceil, dans la nuit du 17 au 18 août 1553, assisté seulement de son fidèle barbier, Catelano Ciborne[6]. Ses dernières années avaient été très douloureuses : accablé d'angoisses morales et de souffrances physiques, frappé d'apoplexie dès les premiers jours d'oc-

[1] Le colonel de Lisle à Charles II, 1552, novembre (Arch. de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo 1 ; orig. chif.). Cf. la correspondance de Malopera. 1550-1551, Rome (Arch. cit., Roma ; orig.). — Sur les diverses tentatives qui furent faites en 1551 et 1552 pour reprendre les négociations, voy. surtout A. Segre, *Giacomo Provana di Leyni* (estr. du *Giornale Ligustico*), pp. 44-47, et V. Promis, *Cento lettere concernenti la storia del Piemonte* (*Miscellanea di storia italiana*, t. IX, p. 537).

[2] A. Segre, *La questione sabauda e gli avvenimenti che prepararono la tregua di Vaucelles* (*Accad. di Torino*, serie 2a, t. LV, pp. 400 et sqq.).

[3] *Ibidem.*

[4] *Ibidem.*

[5] Vertot. *Ambassades de MM. de Noailles en Angleterre*, t. II, pp. 9 et sqq. — Le projet d'un mariage d'Emmanuel-Philibert avec Marguerite demeure toujours en discussion. Antonio Maria di Savoia, sr de Collegno, à Charles II, 1553, 25 mars, Bruxelles (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo II ; orig.). Il en est de nouveau question en 1554 : voy. A Segre, *Op. cit.*, p. 415. Sur les prétentions de Henri II à cette époque, cf. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 477-479.

[6] Fr. Ferrero au d. de Florence, 1553, 18 août, Villanova d'Asti : « La notte passata andò a meglior vita il sr duca di Savoia, non sendo S. E. stata punto amalata, ma in un subbito passò, non havendo quasi havuto tempo di dire sua colpa. Nel resto non credo ch'Imperiali se ne dolranno molto. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3505, fol. 510 vo ; orig.). An. Litolfi au d. de Mantoue, 1553, 18 août, San Michele (Arch. d'Etat de Mantoue, Savoia ; orig.). — Ces deux sources indiquent nettement la date du *18 août*, et non celle du *17*, qui est acceptée communément, pour la mort de Charles II.

tobre 1550, contrecarré par le lieutenant impérial, Ferrante Gonzague, qui était l'ennemi de sa maison[1], il était devenu mélancolique et irritable[2].

A son fils unique, Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, il laissait pour héritage trente-cinq écus qui furent trouvés dans sa caisse : les joyaux et les objets précieux avaient été volés par des serviteurs au moment de sa mort. De ses anciens Etats, il ne lui restait plus alors qu'Aoste, Nice, Cuneo, Fossano et Verceil, cette dernière ville siège d'une « larve » de gouvernement[3].

A sa mort, Charles II laissait en seul enfant, Emmanuel-Philibert, dont les biens et les droits, au cas de sa disparition, fussent échus au duc de Savoie-Nemours, serviteur de la couronne de France[4].

Au terme de cette histoire lamentable de Charles II de Savoie, avant de retracer la fortune de son fils, il importe de rechercher les mobiles et les desseins de la politique française dans la question de Savoie. En droit, la cause des conquérants ne pouvait être soutenue sérieusement : Henri II et ses ministres le savaient, et François Ier, l'auteur premier de l'injustice, avait cru devoir en décharger sa conscience avant de mourir. En fait, les ambitions italiennes de la cour de France, le succès obtenu par la domination royale en Piémont, et surtout l'utilité et les profits évidents de cette conquête empêchaient qu'il ne fût traité sincèrement d'une restitution. Gênée d'un côté par la faiblesse morale de sa position, décidée d'autre part à ne rien abandonner de ses acquêts, la politique royale chercha une solution et, une fois celle-ci trouvée, voulut la faire admettre par Charles II et par son protecteur, l'Empereur. Cette solution consistait à donner au duc de Savoie ou à son héritier une compensation territoriale, une sorte d'apanage, à l'intérieur du royaume, à la condition que le Piémont fût

[1] Ferrante de Gonzague à Emmanuel-Philibert, 1550, 4 octobre, Milan (Arch. de Turin, Lettere principi, Mantova, mazzo I ; orig.).

[2] Outre les sources *supra cit.*, voy. *Calendars of State Papers, reign of Mary*, p. 36.

[3] *Loc. supr. cit.*, et A. Segre, *L'opera di Andrea Provana di Leyni nello stato sabaudo* (*Mem. Accad. dei Lincei*. serie 5a, t. VI, p. 9).

[4] Peut-être cette considération avait-elle fait naître quelque espoir à la cour de France. Voy. D. Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, t. I (1875), p. 310.

laissé définitivement au Roi. Ceci explique la bienveillance relative avec laquelle Henri II accueillit parfois les démarches du duc dépouillé : il espérait, par un accord fructueux, décharger sa politique du poids moral qui l'embarrassait. A ce dessein servait le projet, sans cesse renouvelé, du mariage de Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert[1].

Aussi ne faut-il pas se tromper sur le sens des manifestations diplomatiques. Le traité du Cateau-Cambrésis ne put être signé plus tard que parce que Henri II abandonna subitement cette idée de la « compensation ».

Dans la poursuite de ses desseins, la diplomatie royale rencontra deux obstacles, que des victoires répétées et soutenues pouvaient seules détruire. D'abord le fait de la « compensation » impliquait celui de la vassalité du duc à l'égard du Roi : or, la maison de Savoie était souveraine et ne voulait déchoir à aucun prix. D'autre part, Charles-Quint ne pouvait admettre l'abandon définitif du Piémont à la France, et, sous couleur de protection diplomatique ou militaire, l'Empereur s'efforca toujours d'empêcher que le duc ne passât à la solde du Roi[2].

*
* *

Le 18 août 1553, dans la cathédrale de Saint-Eusèbe à Verceil, quelques fidèles prêtèrent serment à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie[3].

[1] Ce projet de « compensation » était ancien. Dès 1546, François Ier avait tenté d'amener Charles-Quint à un accord, suivant lequel le duc de Savoie eût reçu le royaume de Chypre. Voy. A. Segre, *Appunti di storia sabauda*, *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei*, série 5a, t. XII, p. 209. Mais il semble que le projet d'une compensation en France ait été une idée propre au gouvernement de Henri II. — D'autre part, Ferrante de Gonzague avait conseillé à l'Empereur d'occuper entièrement le Piémont et de donner une compensation au duc dans les Pays-Bas. Voy. Promis, *Lettere di illustri italiani*, *Miscellanea di storia italiana*, t. XI, p. 375; E. Ricotti, *Lettere del Granvella*, *Miscell. distor. ital.*, t. XIX, pp. 454-455. Cf. Alberì, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, serie 1a, t. II, p. 371.

[2] Les agents diplomatiques de l'Empereur avaient reçu l'ordre d'écarter toute discussion sur ce sujet. Voy. Friedler, *Relationen venetianischer Botschafter über Deutschland und Œsterreich im sechzehnten Jahrhundert* (*Fontes rerum austriacarum*, t. XXX, p. 56), et W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. VIII, p. 622.

[3] Emmanuel-Philibert au sr de Chastellard, 1553, 19 novembre, Bruxelles (Arch. d'Etat de Turin, Lettere di Emanuele Filiberto, mazzo I ; orig.). — Cf. G. Claretta, *La successione d'Emanuele Filiberto al trono sabaudo*, p. 17.

Un an plus tard, le 15 juillet 1554, à Bruxelles, Charles-Quint donnait au nouveau duc l'investiture solennelle des Etats de Savoie et de Piémont[1].

Emmanuel-Philibert fut, parmi les princes du XVIe siècle, un homme remarquable. Né à Chambéry, le 8 juillet 1528, il était fils de Blanche de Portugal et de Charles II. Après avoir suivi, pendant quelques années, la triste Cour de son père, le 27 mai 1545, âgé de dix-sept ans, il quittait Verceil pour se rendre auprès de l'Empereur. Charles-Quint, qui était alors à Worms, l'accueillit avec une grande bienveillance et lui prodigua les marques d'intérêt et d'affection[2]. Il voulut l'avoir à ses côtés à tout instant et lui assigna une provision de six mille écus d'or à prendre sur les rentes de l'Etat de Milan. Le jeune prince reçut même la Toison d'or et, disent quelques historiens, le titre d'*Altesse*. Mais les bienfaits de l'Empereur se bornèrent là.

Alors commença pour Emmanuel-Philibert une vie de dures humiliations, dont il devait conserver le souvenir et qui contribua à former son caractère énergique. Il sut, dès le début et pendant tout son séjour auprès de Charles-Quint, se montrer prince brillant et soldat de valeur : ces qualités lui valurent l'attachement des ministres et des courtisans. Mais les frais, auxquels il devait subvenir, dans cette Cour où continuellement avaient lieu des tournois, des noces fastueuses, des festins, des arrivées de princes, étaient bien supérieurs aux six mille écus, payés irrégulièrement, que lui avait assignés son protecteur. Le duc Charles ne lui envoyait guère que de bons conseils, et les habitants des quelques villes du Piémont, restées sous la domination de son père, pouvaient lui fournir seulement des cautions de ses emprunts. Jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis, il dut se livrer aux manœuvres les plus pénibles pour se procurer de l'argent, auprès des banquiers défiants[3].

Dès son arrivée à la Cour de Charles-Quint, il fut obligé d'emprunter huit cents écus afin de pouvoir suivre l'Empereur de Worms à Bruxelles, et, de ce jour, il accumula

[1] L'acte a été publié par S. Guichenon, aux *preuves* de l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*.

[2] L. Vaccarone, *Emanuele Filiberto, principe di Piemonte, alla corte cesarea di Carlo V* (*Miscellan. di storia ital.*, 3a serie, t. V, pp. 277 et sqq.).

[3] *Loc. supr. cit.*, et A. Tallone, *Bolletino storico bibliografico subalpino*, t. VII, pp. 150 et sqq.).

d'innombrables dettes qui entravèrent souvent même sa vie militaire. Ses lettres, ainsi que celles où les contemporains mentionnent l'existence du prince en Allemagne et dans les Pays-Bas, sont pleines du récit de ses déboires pécuniaires[1]. Il écrivait à son père qu'il était obligé de « manger ses chevaux et accoutremens, et, quand il trouvât quelque crédit, il engageroit son âme propre »[2]. En 1549, il fut contraint, pour sa pauvreté, de renvoyer les jeunes pages que le roi des Romains, le roi de Pologne et d'autres princes avaient mis à son école. « Je me vois en tenue de recepvoir une grande honte », écrivait-il alors au duc Charles[3]. Il se plaignait d'être sans cesse poursuivi par « la grant cryrie » de ses créanciers. Le père et le fils, victimes d'une même misère, s'adressaient mutuellement des lettres désespérées. « Je vous supplie en toute humilité, écrivait Emmanuel-Philibert en 1551, me vouloir secourir et aider, et encoures que vos affères ne puissent bien permettre, un effort peut me gecter hors de la misère où moy et les miens sommes continuellement. Car d'attendre aide de l'Empereur, il n'y faut fère fondement[4]. » Et encore : « Monseigneur, Dieu sçait quel desplaisir il m'est que le refraing de mes lectres doibve tousjours estre de matière d'argent. »[5] Grevé de dettes, obligé de lutter contre les ambitions adverses des courtisans de l'Empereur et pourvu de moyens très réduits, Emmanuel-Philibert entreprit de se sauver d'une situation qui semblait désespérée.

Il ne s'était guère attardé, comme son père, aux supplications humiliantes que le roi de France n'écoutait pas. Encore que le service, qu'il rendait fidèlement à Charles-

[1] A ce sujet, les plus curieux documents sont les innombrables lettres adressées par Francesco Rebuffi, trésorier du prince de Piémont, à Charles II, du 23 mars 1545 au 12 juin 1551 (Arch. d'État de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo I ; orig.).

[2] *Miscellanea di storia italiana*, 3a serie, t. V, p. 277.

[3] Emmanuel-Philibert à Charles II, 1549, 23 avril (Arch. de Turin, Lettere di Emanuele-Filiberto, mazzo II ; orig.).

[4] Le même, 1551, 11 janvier (Arch. cit., Lettere di Emanuele-Filiberto, mazzo I ; orig.).

[5] De Metz, le 15 décembre 1552, Emmanuel-Philibert écrivait à son père : « ... Je vous supplie en toute humilité me vouloir estre en l aide que tant m'est requise, puysque d'aultre cousté je ne l'attends. Vostre Excellence peult comprendre à quoy sont mes affèrez, me tenant certain qu'elle usera envers moy acte de père à me secourir. » — Cf. lettres de janvier-février 1551 (Arch. cit. ; orig.). Voy. aussi *Miscellanea di storia patria*, t. XVII, pp, 178-179).

Quint, parût lui offrir d'abord peu de ressources, il s'attacha à ce moyen de salut, que lui avait suggéré son père. Poussé à bout par la politique de Henri II victorieux, il devait poursuivre avec une énergie haineuse le recouvrement de sa couronne, en mettant ses talents militaires au service de la maison d'Autriche. Après avoir reconnu que tout était vain, sauf la force, il résolut d'attendre, en combattant vaillamment, que le sort lui offrît une occasion favorable.

Déjà, le 27 décembre 1547, âgé seulement de vingt ans, Emmanuel-Philibert écrivait au roi de Portugal, son oncle, une lettre où se manifeste l'extraordinaire ressort de son caractère : « Dès que je commençai à ouvrir les yeux pour juger les choses du monde, je vis le misérable état de mon seigneur et père. Son Excellence a ressenti toutes les douleurs qui peuvent accabler non pas un prince mais un simple mortel. J'ai été contraint de l'abandonner et de me rendre à la Cour de Sa Majesté impériale, afin que par mon service et de louables actions je pusse presser celle-ci de délivrer mon dit seigneur et père de tant de peines... En attendant ce jour heureux, je n'ai pas trouvé cette aide qui convenait à prince tel que moi, et j'ai souffert des désagréments contraires à la qualité de ma maison, avec tant d'amertume que si je n'avais eu le cœur aussi gaillard que je l'ai apporté des entrailles de ma mère, ce m'eût été insupportable.[1] »

Fort de sa devise : *Spoliatis arma supersunt*[2], il devait reconquérir sa couronne. C'était un petit homme, bien pris, de complexion sanguine, au caractère colérique et sombre, d'allure hautaine, parlant peu. Il avait de la culture, savait l'italien, l'espagnol, le français et le latin, goûtait la peinture et la sculpture. On lui reprochait des excès d'amour, de chasse et de jeu. Courageux et énergique, il frappait surtout par la finesse et la sagacité de son esprit. Il était surnommé *Tête de fer*[3].

*
* *

Homme de guerre supérieur, Emmanuel-Philibert donna

[1] Arch. d'Etat de Turin, Reg. lettere del principe di Piemonte, t. II, fol. 1 : copie contemporaine.

[2] Hémistiche de Juvénal, sat. VIII, vers 120, attribué par Brantôme (*Œuvres*, t. II, p. 143) à Virgile.

[3] Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pp. 87-88.

aux armées de Charles-Quint d'abord, puis surtout à celles de Philippe II des victoires que, sans lui, elles n'auraient jamais remportées. Lorsque, après beaucoup d'hésitations et même de défiances, défiances qui s'accrurent sous le règne de son successeur, l'Empereur eut résolu de confier au jeune duc de Savoie le sort de ses armées, la fortune avait abandonné depuis longtemps les généraux espagnols.

Emmanuel-Philibert prit part à la campagne qui termina l'année 1551, comme capitaine général de la gendarmerie espagnole[1]. A la suite de cette campagne, Charles-Quint lui laissa espérer le haut commandement des forces impériales en Italie et la charge de gouverneur de Lombardie, qui furent données en définitive à l'incapable duc d'Albe[2]. Le prince retourna donc combattre en Flandre. Il y acquit l'affection de ses soldats, et, après la chute de Thérouanne, ses compagnons, craignant que le commandement d'une armée ne fût trop lourd pour la pauvreté du jeune général, voulurent lui abandonner un mois de leur solde[3].

Ce fut à Hesdin qu'il apprit, en 1553, la mort de son père. Cette nouvelle lui fut communiquée par Charles-Quint et par la reine Marie de Hongrie, qui l'accompagnèrent des meilleures promesses. L'Empereur lui fit dire qu'il serait pour lui un second père[4].

[1] Ferrante de Gonzague à Charles II, 1551, 19 décembre, Casal (Arch. de Turin, Lettere principi, Mantova, mazzo 1; orig.). — Fr. Vinta au d. de Florence, 1552, 6 mai, Milan : « Il principe di Piemonte, il 1° maggio, arrivò in campo con cento homini d'arme, che ha fatti nelle sue terre, tutti con saii di velluto chermussi et bene a cavallo; et è in tanto predicamente appresso le suoi vassalli che volentieri lo desiderano vittorioso et recuperatore del suo, che daran buon ajuto a tutte l'imprese del Piemonte » (Arch. d Etat de Florence, Mediceo, 3103, fol. 137-138 ; orig.).

[2] Cette affaire dura pendant les années 1553-1554-1555. Voy. A Segre, *Il richiamo di Don Ferrante Gonzaga dal governo di Milano e sue consequenze* (Acad. di Torino, serie 2ª, t. LIV, pp. 185 et sqq.). Le comte de Collegno au d. de Ferrare, 1553, 1er mars, Bruxelles (Arch. d'Etat de Modène, Germania ; orig.). *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, pp. 339 et 351.

[3] Sources *supra. cit.*

[4] La nouvelle arriva à Bruxelles, le 28 ou le 29 août 1553, par une lettre de Ferrante de Gonzague. Charles-Quint la fit communiquer à Emmanuel-Philibert par le sr d'Ibermont. Voy. *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. II, p. 628. — Le 31 août, de Renty, le nouveau duc adressa une proclamation à ses sujets : « ... Si bien en mon dict seigneur vous avez perdu ung prince qui vous aymoit et désireoit vostre repos, en nous vous en aurez recouvert ung qui ne vous portera moindre voulenté, seullement que vous persévérez en l'affection qu'avez tousjours démonstré devers luy et nous. » (Arch. d'Etat de Turin, Lettere della Corte, à la date). — E. Ricotti, *Lettere del Granvella al duca Emanuele-Filiberto* (*Miscell. di storia italiana*, t. XIX, pp. 420 et sqq.). — Sur les difficultés de la succession de Charles II, voy.

Un peu plus tard, de nouvelles négociations furent engagées entre le Roi et Charles-Quint. On remit en question le mariage du jeune duc, soit avec Marguerite de Valois, soit avec Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, soit même avec Lucrèce d'Este [1]. Mais les prétentions de Henri II, rendu intraitable par plusieurs années de victoires et de conquêtes, ruinèrent toutes les tentatives pacifiques. La guerre continua sans merci [2].

Emmanuel-Philibert n'avait pas visité ses sujets depuis la mort du duc Charles II. Au début de l'année 1555, ses fidèles lui firent savoir que s'il tardait plus longtemps à venir en Piémont, ce serait la fin de la monarchie de Savoie. Lui-même, dès le mois de novembre 1554, avait exprimé le désir de se rendre dans ses Etats [3]. Mais ce ne fut qu'en mai 1555 qu'ayant obtenu la permission de Charles-Quint, il put exécuter son projet.

Vêtu des humbles habits d'un clerc son familier, il partit de la Cour impériale. Dans cette misérable tenue, il se présenta pour la première fois à son peuple. Arrivé en mai à Milan, où il conféra avec le duc d'Albe, il se rendit ensuite à Verceil. Il semble qu'à ce moment l'évêque d'Aoste, Gazino,

A. Segre, *L'opera di Andrea Provana di Leyni* (*Mem. Accad. Lincei*, serie 5ª, t. VII, pp. 10-15).

[1] Emmanuel-Philibert avait continué les bonnes relations de son père avec les Este. F. Babbi au d. de Florence, 1552, 29 septembre, Ferrare : « Il principe di Piemonte ha mandato al sr duca [di Ferrara] un paro di leoni, maschio e femina. » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 2884 ; orig.).

[2] A. Segre, *La questione sabauda e gli avvenimenti che prepararono la tregua di Vaucelles* (*Acc di Torino*, serie 2ª, t. LV, p. 418). — Une question préoccupa vivement Emmanuel-Philibert à cette époque. Parmi les territoires encore soumis au duc, se trouvait le val d'Aoste. En 1542, les habitants du val d'Aoste, voyant que Charles II ne pouvait les secourir, avaient engagé des négociations avec le roi de France pour obtenir le bénéfice de la neutralité. Ces négociations avaient abouti à la conclusion d'une trêve. Voy. *Monumenta historiæ patriæ, Comitiorum I*, 1099 et sqq. Lorsque la guerre recommença en Piémont, en 1551, les habitants du val d'Aoste rouvrirent les pratiques avec Henri II et un nouvel accord fut signé, en janvier 1552. Dans cet accord, il fut stipulé que la ratification du Roi et celle du duc devaient être obtenues dans le terme de deux années En 1554, inquiets, les habitants demandèrent au Roi, par l'intermédiaire du parlement de Chambéry, la prolongation de la trêve. Henri II posa des conditions qui ne furent pas acceptées et le val d'Aoste se vit menacé. Alors Emmanuel-Philibert envoya sur les lieux Andrea Provana di Leyni, qui parvint, grâce à des efforts de tact et d'énergie, à organiser la défense de cette région. Voy. Bérard, *Traités de neutralité conclus entre Henri II, roi de France, et les Etats du duché d'Aoste* (*Soc. acad. du duché d'Aoste*, 1868), et A. Segre, *L'opera di Andrea Provana di Leyni*, p. 29.

[3] G. Claretta, *La successione di Emanuele-Filiberto*, pp. 79 et sqq.

ait tenté de négocier encore une réconciliation entre le duc et le roi de France.

Le 17 juillet, Emmanuel-Philibert quittait de nouveau Milan pour retourner en Flandre, où il était instamment rappelé. Il laissait en Piémont, à la tête de ses affaires, le ministre Langosco, qu'il avait chargé principalement d'intervenir auprès du lieutenant impérial afin qu'il refrénât les excès des troupes espagnoles[1].

Le 3 août 1555, le duc de Savoie arrivait à Bruxelles, triste et découragé. Désormais il mettait tout son espoir dans l'affection de l'Empereur, le seul parent qui estimât justement son énergie et son intelligence[2].

Mais Charles-Quint allait bientôt descendre du trône. Il se décida à nommer Emmanuel-Philibert gouverneur et capitaine général des Flandres, avec une provision de quarante mille écus l'an. Comme général des armées espagnoles, c'était en réalité pour sa propre cause que le duc de Savoie se disposait à diriger la guerre contre la France[3]. Pourtant, il ne put entrer en campagne que deux ans plus tard.

Sur le point d'abdiquer, l'Empereur voulut donner à ses peuples un temps de répit. Emmanuel-Philibert a noté, dans son diaire, à la date du 25 octobre 1555, ces simples mots où transparaît une émotion contenue : « Sa Majesté a résigné à son fils ces pays cy. Il y a eu beaucoup de larmes[4]. » Bientôt après, fut signée la trêve de Vaucelles, douloureuse épreuve pour le duc de Savoie.

*
* *

La question de Savoie n'appartient pas à la politique propre de Henri II. Née sous le règne passé, elle persiste seulement, avivée par les nouvelles guerres. Les glorieuses conquêtes de Brissac en Piémont ne sont que la suite d'une entreprise commencée dès 1536. On ne peut donc s'y arrêter beaucoup

[1] *Op. cit.*, pp. 101-102, et A. Tallone, *Bolletino storico subalpino*, 1900, p. 184.

[2] L. Cabrera di Cordoba, *Istoria de Felipe II, rei de España* (Madrid, 1619), p. 30.

[3] Sources *supra cit.*

[4] L. Romier, *Les guerres de Henri II et le traité du Cateau-Cambrésis : Diarii d'Emmanuel-Philibert* (*Mél. d'arch. et d'histoire*, t. XXX, p. 25).

ici, sinon pour constater la résistance naturelle de Henri II aux sollicitations du duc dépouillé : il entendait conserver intact l'héritage que lui avait légué son père.

Mais, bien qu'elle ne soit pas essentielle au développement de la politique italienne de ce règne, la question de Savoie pèse lourdement sur toutes les négociations engagées avec l'Empereur et se présente comme l'obstacle principal aux tentatives de paix générale [1].

[1] Adam Centurione au d. de Florence, 1555, 19 juin, Gênes : « Ne io crederò mai che il re di Francia possa havere l'animo puramente inclinato alla pace, tanto ch'io veggia ch'egli tenghi in se il stato del duca di qua da monti et quello di Monferrato, che non vol dire altro che havere disegno sopra lo stato di Milano. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2835 ; orig.).

CHAPITRE II

JULES III ET L'ŒUVRE DE PAIX. LA TRÊVE DE VAUCELLES

Dans sa *Chronique de Modène*, Lancellotti notait, à la date du 28 août 1547 : « En ce jour de Saint-Augustin, il y a cinquante-trois ans que Charles Le Petit, roi de France, vint en Italie et que les Français passèrent par Modène, pelisses au dos et faucons au poing, s'en allant à la conquête de Naples : c'était en 1494. Jamais, depuis lors jusqu'aujourd'hui, ne fut paix ni abondance en Italie. »[1] Cette lassitude amère, qu'exprimait, au début du règne de Henri II, un bourgeois de l'Etat de Ferrare, pays pourtant des moins dévastés, les Français eux-mêmes l'éprouvèrent, quelques années plus tard. Un agent fort belliqueux de la politique italienne du Très Chrétien écrivait, le 24 juin 1554, dans le bruit de la guerre de Toscane : « Je m'esbahis que ces princes ne sont las et du travail et de la despence, car moy mesmes, qui suys icy à mon aise, m'en fasche. »[2] Le moment vint où les conquérants, comme les peuples soumis, appelèrent la paix « fille de Dieu »[3].

*
* *

L'émouvant *Lamento d'Italia*, dans lequel un poète de l'année 1554 a peint la ruée cruelle des « animaux étranges, coqs gaulois, ours allemands, lévriers d'Espagne », qui mettaient en lambeaux la Péninsule, pouvait éveiller un écho chez les autres peuples de l'Europe occidentale[4].

[1] Lancellotti, *Chronaca* (*Monum. di storia patria per le prov. Modenesi, Chronache*, t. X, p. 141).

[2] Domin. du Gabre à Octave Farnèse, 1554, 24 juin, Ferrare (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Roma ; orig.).

[3] Joachim du Bellay : sonnet dédié à Jules III, vers 1554 (*Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 283.).

[4] *Lamento d'Italia*, publ. p. A. Medin et L. Frati, *Lamenti storici dei secoli XIV, XV e XVI*, t. IV (Vérone-Padoue, 1894, in-16), pp. 96-99.

La guerre avait laissé les frontières de la France plus meurtries que les campagnes de l'Italie. Les victoires du Roi étaient, pour ses sujets, presque aussi dures que les invasions de l'ennemi. Les chevauchées de l'expédition de 1552 et les préparatifs de la défense de Metz avaient ruiné toute la région de l'Est. A Metz, Toul et Verdun, — dans ces « Trois Evêchés » si facilement acquis —, les monastères, les églises, pour ne citer que les ruines considérées comme scandaleuses, avaient été dépouillés, parfois pillés et démolis, sous prétexte d'opérations militaires ou de fortifications; les capitaines du Roi y avaient commis, d'abord par nécessité puis par amour du butin, des exactions, dont le clergé se plaignait avec une vivacité qui n'était point permise au peuple[1]. « On ne combat plus pour vaincre ou pour conquérir des terres, écrivait le nonce Santa-Croce, mais pour brûler et pour détruire le pays, avec des homicides et des cruautés infinies. »[2] En deçà et au delà de la frontière, sur les terres de l'Empereur comme sur les pays du Roi, l'incendie et les massacres créaient un désert[3]. Et rien ne pouvait calmer ces forces destructrices, dont la fureur renaissait sans cesse, entretenue et irritée par l'égalité même des adversaires[4]. Aussi, toute vie disparaissait-elle peu à peu des régions de bordure : aux incursions des « Bourguignons », qui massacraient femmes et enfants, répondaient des représailles françaises, non moins cruelles[5]. Les populations succombaient tour à tour sous les coups de leurs ennemis et de leurs protecteurs, animés par un égal

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 29 septembre, Reims : « Parlai delle cose che si fanno a Mez. Verdun et Toul, così circa l'espettatione, come le esattioni del clero et distruttioni dei monasterii. S. Mtà mi rispose che come in quel paese era la guerra della sorte ch'io sapevo, non s'era possuto far di manco di non rovinar di molti monasterii per le fortificationi, et anchora non mi negò che quei capitani non si siano serviti d'ogni cosa per questo bisogno, ma che questo tempo così turbolento meritava qualche scusa. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 25 ; orig.).

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 17 octobre, Reims : « Nelli contorni di Mes, Verdun et Toul, già non si combatte più per vincer et acquistar delle terre, ma per abbrusarle et per disfar il paese con homicidii et crudeltà infinite. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 33 ; orig.).

[3] Le même : « Questi abbrusamenti che si fanno dispiaciono molto a tutto il popolo, et si va a camino finalmente che resti così il paese di questa Maestà come quel dell'Imperatore tutto abbrusato et destrutto. » (*Ibidem*, fol. 35).

[4] Le même au même, 1552, 5 décembre, Compiègne (*Ibidem*, fol. 67 ; orig.).

[5] Le même, 1552, 9 novembre, Reims (*Ibidem*, fol. 53 : orig.).

désir de vengeance. Comme la frontière de l'Est, celle du Nord offrait le spectacle d'une terre de deuil, couverte des débris de l'incendie et de la dévastation[1].

Pour n'être point ruinés par le passage des gens de guerre, les autres pays du royaume de France ne souffraient pas moins des exigences du fisc, démesurément accrues par la politique de magnificence extérieure. A vrai dire, le Trésor de l'Epargne s'alimentait d'urgence aux banques des marchands de Lyon; mais ceux-ci prêtaient leurs deniers à seize pour cent, et le Roi payait les intérêts en grevant le peuple[2]. Avant même que Henri II eût déclaré aucune guerre, l'ambassadeur de Charles-Quint, Saint-Mauris, adressait au Conseil impérial, le 24 février 1548, ces renseignements sur l'état de la France : « Je note que leur peuple est très foullé, en commençant à soy désespérer et crier d'estre si rudement traitté en ce règne nouveau, tellement que sy la guerre luy tumboit sur les bras, ils seroient à peu près perdus. »[3] Saint-Mauris se trompait, en doutant des ressources et de la patience du peuple français : ces ressources et cette patience furent singulièrement éprouvées au cours des années suivantes.

Ce qui rendit plus graves et surtout plus apparents les excès de la fiscalité de Henri II fut qu'ils lésèrent le clergé : moins coutumiers de cette misère que le peuple et soutenus par les remontrances du Saint-Siège, les clercs ne tardèrent point à demander, au nom de la charité chrétienne, la cessation de la guerre. Les années 1552 et 1553 apportèrent aux bénéficiers beaucoup d'ennuis. Dès l'automne 1552, parmi les préparatifs de la défense du pays de Lorraine, le Roi songeait à demander au clergé en don la moitié de ses revenus[4]. Quelques semaines après, au mois de décembre, on résolut d'imposer les immeubles de l'Eglise de France : vendre toutes les maisons que possédaient à Paris les églises du royaume, maisons qui étaient fort nombreuses,

[1] Sur les incendies et les ravages à la fontière du Nord, voy. L. Romier, *Le maréchal de Saint-André*, pp. 104 et sqq.

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 18 février, Paris (Arch. Vatic., Nunz, Francia, t. III, fol. 92; orig.).

[3] Drüffel, *Akten und Briefe*, t. I, pp. 99-100.

[4] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 9 novembre, Reims : « Fanno preparationi straordinarie per haver somma grossissima di denari et fra le altre dal clero vorranno mezzi frutti. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 53; orig.).

sous réserve que le clergé recevrait annuellement une rente égale à celle représentée par la valeur marchande de ces immeubles. Le nonce fit une vive opposition à cette mesure qui eût bientôt abouti à une simple confiscation[1]. De fait, la mise en pratique fut retardée. Mais au mois de février 1553, un édit chargea les officiers de finances de dresser une liste de tous les biens immeubles, censives et fiefs, que possédaient les églises, afin de s'en servir au besoin. A la même époque, le gouvernement royal encourageait les pratiques des clercs, qui, nommés aux bénéfices, se contentaient, pour entrer en possession, d'une lettre royale et d'une supplique au pape, sans faire expédier de bulles par la chancellerie apostolique : inaugurées dès les premières guerres du règne, ces pratiques privaient les officiers de la Curie d'énormes revenus et, en arrêtant les deniers du clergé dans le royaume, renouvelaient d'une manière subreptice les conséquences du fameux édit de 1551 sur « les petites dates », dont s'était servi naguère Henri II comme d'une arme particulièrement efficace contre le pape Jules III[2].

Cette persécution financière rendait le clergé et la Cour de Rome plus enclins à la pitié pour le peuple que grevaient des charges nombreuses et diverses, d'autant que les cardinaux et prélats italiens possédaient beaucoup de bénéfices en France et souffraient des mesures du fisc royal[3].

Pendant l'année 1553, les impôts sur le peuple furent aggravés. D'abord, sous prétexte de fortifier Paris, le Roi fit payer aux habitants une grosse contribution, dont le produit, environ trois cent mille « francs », fut versé au Trésor de la guerre[4]. Dans le même temps, un édit créait les greffes d'insinuation, dont la vente aux officiers rapporta près de trois cent mille écus. Encore, au printemps de cette même année, le Roi décida de suspendre, pour la durée d'un an, les salaires de tous les officiers et des juges eux-mêmes,

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 24 décembre, Compiègne (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 71 ; orig.).

[2] Le même, 1553, 10 février, Paris (Arch. cit., Nunz. Francia, t. III, fol. 92 ; orig.).

[3] Les clercs italiens faisaient administrer ou louer leurs bénéfices en France, par l'entremise des marchands. Voy. S. Gualterio au card. del Monte, 1554, 13 juillet, Reims, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, p. 68.

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1552, 15 février, Paris (Arch. d'Etat de Modène Francia : orig.).

lesquels devaient sans doute prendre compensation sur leurs administrés. Cette dernière mesure rapporta au Trésor plus d'un million d'écus d'or[1].

A l'automne, le Conseil inventa d'autres procédés. On obligea les provinces à racheter le lourd impôt du sel, dont elles avaient été grevées quelques années auparavant. Le Poitou paya un million et quatre cent mille « francs », la Bretagne quatre cent mille écus, et ainsi toutes les provinces intéressées : ce rachat fit entrer au Trésor plus de deux millions d'écus d'or[2].

Au mois de décembre 1553, on eut recours à des expédients plus graves. Après la création de nouveaux officiers, auxquels furent assignés de gros salaires, dont ils durent acheter la jouissance, Henri II promulgua un édit ordonnant à tous les habitants de Paris de remettre aux commis du fisc l'argenterie des maisons privées, pour être monnayée, contre un intérêt de huit deniers et un tiers pour cent. En même temps, les archevêques et évêques du royaume étaient invités à fournir au gouvernement royal la liste de tous les bénéfices de leurs diocèses, pour faciliter la répartition d'un nouvel impôt sur le clergé[3].

En 1554, le Roi atteignit les gentilshommes par la distribution, contre argent, de nombreuses lettres de noblesse, mesure qui excita un grand concours de « gens alléchés par l'ambition de devenir gentilshommes »[4]. Mais les plus grosses sommes furent avancées, en cette année 1554, par la banque de Lyon, qui était intéressée au sort des armes françaises en Toscane.

Dans le *discorso di pace* qu'il adressait aux princes ennemis, à Charles-Quint et à Henri II, Reginald Pole écrivait, au printemps de 1554 : « Si le tiers des dépenses que Vos Majestés ont faites pour s'abattre l'une l'autre, avait été employé contre l'ennemi commun de la Foi, il

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 15 avril, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 124 ; orig.).

[2] Le même, 1553, 12 septembre, Clermont (Arch. cit., Nunz. Francia, t. III, fol. 210 ; orig.).

[3] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 14 décembre, Paris (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 246 ; orig.).

[4] S. Gualterio au card. del Monte, 1554, 10 juin, Lyon, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, I, p. 38.

aurait suffi, votre puissance aidant, pour le vaincre et reconquérir tout l'Orient.[1] »

Ce devait être l'œuvre du Saint-Siège et de ses légats de restaurer, contre l'infidèle et l'hérétique, la république chrétienne, si malheureusement divisée par les guerres dynastiques.

*
* *

Il y avait fort longtemps que les hommes pieux ou dévoués au Saint-Siège signalaient les dangers qui menaçaient la Chrétienté par la rivalité des deux grandes dynasties catholiques. « Les exemples que je vois du peu de crainte que l'on a de Dieu, écrivait de France, en 1537, l'évêque d'Ivrée, et le peu de honte qu'on éprouve à dévier de la vertueuse coutume des ancêtres, et l'ambition qui s'est tant accrue qu'elle a perverti les deux sens principaux, lesquels n'entendent ni ne voient que, par suite de leur rivalité, la religion chrétienne, la foi et la justice sont tout en confusion, grâce à leur tolérance, d'où résulte la puissance du Turc et son audace plus grande à ruiner et à détruire, avec l'effusion de tant de sang innocent, avec des incendies et des captivités innombrables, la pauvre Chrétienté et surtout l'Italie.[2] »

L'attention du Saint-Siège ne fut longtemps préoccupée que du Turc, parce que ce péril, plus proche et plus apparent, menaçait directement la sécurité de Rome. Chaque année, la diplomatie du Très Chrétien ramenait dans la mer Tyrrhénienne les flottes unies du sultan et des corsaires Barbaresques[3], et la Curie tremblait sous la menace d'un coup de main qui aurait livré la Ville éternelle au pillage et au massacre des disciples effrénés de Mahomet. Nous avons vu paraître ces craintes dans les discours qu'adressait Jules III au roi de France, tantôt sous forme d'anathèmes, tantôt sous forme d'adjurations[4]. Les ravages portés sur les

[1] *Discorso di pace di Mons. Reginaldo Polo*, 1554 (Arch. Vatic., Inghilterra, III ; imprimé s. l. n. d.).

[2] L'év. d'Ivrée au card. Farnèse, [1537, août] (Arch. Vatic., Arch. S. Angelo, Nunz. Gallica, t. III, fol. 38 ; orig.). — Nous ne pouvons donner ici, sur la question d'hérésie, que de brèves indications. On trouvera, à sa place, dans le second volume de cet ouvrage, une étude plus approfondie.

[3] Voy. plus haut, et X. Poli, *Histoire militaire des Corses*, t. I, p. 65.

[4] Voy. plus haut, livre II ch. II et III.

côtes de Calabre, en 1552, et la croisière de la flotte infidèle dans le golfe de Naples, plus tard le pillage de l'île d'Elbe et la conquête de la Corse avaient excité l'effroi du pontife[1]. Enfin, au mois d'août 1554, les gestes horribles accomplis en Pouille par les Turcs, qui s'emparèrent de Vesta, enlevèrent quatre mille âmes et brûlèrent le pays, provoquaient l'indignation des politiques les moins sensibles[2].

Mais les Turcs, pour cruels et terrifiants qu'ils fussent, offraient un péril visible, limité et matériel, qu'on pouvait prévoir et arrêter facilement par l'intervention d'une armée chrétienne. Combien plus dangereuse était, pour le Saint-Siège, la pénétration subtile, insaisissable, irrégulière de l'hérésie !

Ce serait une histoire singulièrement instructive, qui suivrait le progrès de la peur gagnant de plus en plus chaque jour l'âme frivole des pontifes de la Renaissance, débordés par l'hérésie « pullulante ».

Lorsque Henri II monta sur le trône de France, l'image de la « secte luthérienne » commençait d'obséder les esprits. L' « erreur » s'infiltrait dans l'Italie même[3]. A Ferrare, à Modène, à Bologne, dans les Etats d'Este et la Romagne, les hérétiques s'étaient établis, et la répression, qu'y dirigeait la Compagnie de Jésus, ne faisait qu'animer leur zèle et leur constance[4]. De même, à Venise[5], à Brescia[6], à Vérone[7], à La Mirandole[8], à Trévise[9], en Piémont[10], vivaient des foyers d'hérésie, qu'alimentaient les voyageurs descendus par les

[1] *Ibidem*, et livre III, ch. I.

[2] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1554, 15 août, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fasc. 7 ; orig.).

[3] Pour l'histoire générale de l'hérésie et des abus ecclésiastiques en Italie, voy. le livre connu de B. Fontana, *Renata di Francia*, et deux ouvrages plus récents : P. Tacchi-Venturi, *Stato della religione in Italia nella metà del secolo XVI* (Rome, 1908, in-8°), et G. Buschbell, *Reformation und Inquisition in Italien um die Mitte des XVI Iahrhunderts* (Paderborn, 1910, in-8°).

[4] *Loc. supra cit.*, et *Archivio della Società romana di storia patria*, t. XV, pp. 418, 419, 423 et 434 (années 1550-1555).

[5] *Archivio cit.*, pp. 401, 406, 411 (années 1547-1550).

[6] *Ibidem*, p. 420 (1551).

[7] *Ib.*, p. 403 et 410 (1548-1550).

[8] *Ib.*, p. 404 (1548).

[9] *Ib.*, p. 409 (1549).

[10] *Ib.*, p. 421 (1551). — Cf. L. Romier, *Les Vaudois et le Parlement français de Turin* (*Mél. d'Arch. et d'Histoire*, t. XXX).

grandes routes des Alpes centrales. En 1547, la « secte » s'implantait à Faenza [1]. Les Français la trouvèrent dans le Siennois, où, depuis longtemps, l'Inquisition de Rome tentait de la détruire [2]. A Montalcino même, au sud des montagnes de Toscane, l'hérésie pénétra [3]. Enfin, à Rome, dans l'église Sainte-Marie de la Minerve, « avec de belles et longues cérémonies », on jugeait les hérétiques et on brûlait leurs écrits [4]. Sous le pontificat de Jules III, la vigilance de l'Inquisition redoubla. Le pape renouvela les défenses générales promulguées par ses prédécesseurs, touchant les livres suspects de « luthéranisme » [5]. De plus, il stimula le zèle des souverainetés indépendantes, en particulier à Venise et à Florence, contre « les scélérats Anabaptistes » [6].

Les nouvelles venues d'Allemagne et de France surexcitaient les inquiétudes de la Curie. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer l'histoire des conquêtes de l'hérésie dans ces deux nations [7]. Seulement quelques traits nous permettront d'indiquer brièvement quel était, à la Cour de Henri II, l'état des esprits touchant ce sujet.

Au début de l'année 1547, on avait brûlé de nombreux Luthériens à Paris [8]. Lorsque le nouveau Roi prit le gouver-

[1] *Archivio cit.*, p. 402 (1547).

[2] Voy. les documents publiés p. Paolo Piccolomini, dans *Bulletino senese di storia patria*, années 1908-1910.

[3] Le card. Mignanelli au *Reggimento* de Sienne, 1553, 27 février. Rome : « Ho veduto quanto caldamente mi raccomandano frate Giovanni da Montalcino, al che rispondo che in questi casi d'heresie a me conviene andar molto riservato, et tanto più che li RR^mi cardinali, che son deputati sopra la Inquisitione, sono de li principali del Sacro Collegio. » (Arch. d'État de Sienne, Lett. al Reggimento, XV, 39 ; orig.).

[4] Récit d'une cérémonie, où furent condamnés sept hérétiques, rapporté par A. Amerighi à la *Balia* de Sienne, 1551, 28 octobre, Rome (Arch. d'État de Sienne, Lettere alla Balia, CCXII, 22 ; orig.).

[5] *Archivio della Società romana di storia patria*, XV, p. 412.

[6] H. Dandino au nonce de Venise, 1552, 2 janvier, Rome (Arch. Vatic., Principi, 146 E ; reg. orig.). Le même au légat de Pérouse, 1552, 3 février (*Ibid.*).

[7] Pour la France, voy. H Hauser, *Les sources de l'histoire de France au XVIe siècle*, fasc. II. — L'ouvrage le plus important, en ce qui touche l'attitude du pouvoir royal, est celui de N. Weiss, *La Chambre ardente, Etude sur la liberté de conscience en France sous François Ier et Henri II* (Paris, 1887, in-8°).

[8] Giulio Alvarotti au d. de Ferrare, 1547, 21 janvier, La Ferté-Milon : « Io intendo che a Parigi ogni dì si abbruggia qualche Lutherano, et non ne possono abbruggiar tanti che non ve ne siano sempre. Uno di questi giorni, nella chiesa dei SS^ti Innocenti, furno che tagliorno due dita ad una figura de

nement de son Etat, l'hérésie lui sembla, à lui et à ses conseillers, une « infection » très répandue. On vit alors des Luthériens partout, en dehors de la vraisemblance. Ces craintes étaient souvent le prétexte de vengeances politiques. Madame d'Etampes, la célèbre favorite de François Ier, tombée dans une juste disgrâce à l'avènement de Henri II et jetée dans une prison de Bretagne, en 1548, fut accusée par quelques-uns de « luthéranisme », et l'ancien chancelier Poyet offrit de lui faire son procès « en mode qu'elle serait brûlée »[1].

La même année, lorsqu'éclata, en Guyenne et en Saintonge, la révolte de la gabelle, on jeta bientôt la responsabilité de ces troubles sur la « secte luthérienne »[2]. Au nonce qui l'interrogeait sur ce sujet, après la soumission sanglante des rebelles, Charles de Guise déclara, « les larmes aux yeux, comme personne qui voit les choses de la religion aller chaque jour de mal en pis, que, selon les lettres du connétable et de M. d'Aumale, se trouvaient en Gascogne de nombreux malsentants de la foi ». Au surplus, le cardinal ajoutait que les gallicans, conseillers du Roi et adversaires du Saint-Siège, n'étaient pas moins dangereux par leurs « sinistres offices » que les hérétiques[3].

Un fait, pourtant, a trompé beaucoup d'historiens, quant aux sentiments de Henri II : c'est le procès du président d'Oppède. Jean Maynier, sieur d'Oppède, premier président du Parlement de Provence, — le massacreur des Vaudois —, fut menacé, dans ses biens et dans sa vie, dès les premiers jours du règne nouveau. Au mois de mai 1547, on parlait déjà de son incarcération[4]. De fait, au début de l'année suivante, il fut emprisonné et l'on commença d'instruire son procès, qui dura près de trois ans.

Christo che le teneva in atto di dar benedittionne, tagliorno poi il viso ad una figura della Madona, et ad una imagine de Sto Pietro tagliaron la testa. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[1] Avis de la Cour de France, 1548, 23 mars : « Madama di Tampes è prigiona in Brettagna, et cercano di accusarla d'heresia luterana, et il Poietto, che fù già gran cancelliere, offerisce di processarla in modo che sarà abbrusciata. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 389, fol. 30 vo ; orig.).

[2] Dès le 25 août, cette interprétation des troubles était connue à Rome. A. Serristori au d. de Florence 1548, 25 août, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 204 ; orig.).

[3] L'év. de Ceneda au card. Farnèse, 1548, 23 octobre, Moulins (Arch. Vatic., Principi, 14 A, fol. 214 et sqq. ; orig.).

[4] Il Pero au d. de Florence, 1547, 14 mai, Lyon : « Hier sera mi fù detto come Mons. d'Opeda si trova incarcerato et dubitasi della vita. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4592 (1), fol. 5 ; orig.).

Comme motif de cette arrestation, on incrimina les procédures barbares dont le président avait usé, au mois d'avril 1545, pour exterminer les malheureux hérétiques ou prétendus hérétiques de Mérindol et de Cabrières[1]. Mais ce serait se tromper fort que d'attribuer au gouvernement royal des sentiments de pitié rétrospective ou de justice réparatrice à l'égard des victimes de Jean Maynier. La vérité est que, dans la personne du président de Provence, les nouveaux ministres et Henri II lui-même voulaient frapper le cardinal de Tournon : celui-ci portait, devant l'opinion de la jeune Cour, toute la responsabilité de l'ancien gouvernement, mais, comme on ne pouvait toucher à sa personne, vu sa dignité cardinalice et, d'autre part, son intégrité absolue, on attaquait ses parents et ses amis. Grignan avait été disgracié, d'Oppède, qui offrait un passé sanguinaire, fut emprisonné[2].

L'arrestation produisit à la Curie romaine une vive émotion. Le 3 juillet 1549, Paul III adressa des brefs à Henri II et au cardinal de Guise, les exhortant instamment à faire relâcher Jean Maynier[3]. Sur l'ordre du pape, Michele della Torre, évêque de Ceneda, nonce auprès du Roi, fit de grands efforts pour obtenir la libération du président[4]. Mais ces efforts trouvaient une résistance tenace dans les rancunes politiques de Montmorency, d'autant qu'au mois d'août de cette année, une procédure régulière fut engagée devant le Parlement de Paris[5]. Aussi, le 23 octobre 1549, Paul III se décida-t-il à envoyer des brefs au connétable lui-même et à son neveu, le cardinal de Châtillon[6]. Quelques jours après,

[1] La liste des Luthériens condamnés au feu, à Cabrières, en 1545, est conservée aux Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes., fascio 742, fasc. A. — Cf. G. Buschbell, *Reformation und Inquisition in Italien um die Mitte des XVI Iahrhunderts*, p. 324. — Voy., pour l'historique général, P. Gaffarel, *Les massacres de Cabrières et de Mérindol en 1545*, dans *Revue historique*, t. CVII (1911), p. 241.

[2] Voy. les textes cités au l. I, ch. III, p. 70.

[3] Brefs de Paul III à Henri II et au card. de Guise, 1549, 3 juillet, Rome (Arch. Vatic., Brev. Pauli III, arm. 41, t. XLVI, fol. 8 : minutes). — Les Guises étaient les obligés du président d'Oppède. J. Maynier au d. d'Aumale, 1547, 21 juillet, Aix (Bibl. Nat., ms. fr. 20449, fol. 297 : orig.).

[4] *Ibidem.*

[5] Art. de Gaffarel *supra cit.*, p. 265.

[6] Brefs de Paul III à Montmorency et au card. de Châtillon, 1549, 23 octobre, Rome (Arch. Vatic., Brev. Paul III, arm. 41, t. XLVI, fol. 352-353 : minutes.)

le pontife mourait, victime de sa propre famille, et d'Oppède demeura en prison.

Jules III, cinq mois après son avènement, le 28 juillet 1550, renouvela avec plus de vivacité, auprès du gouvernement royal, les instances de son prédécesseur. Il adressa trois brefs, au Roi, au connétable de Montmorency et au Parlement de Paris. Le pontife demandait nettement et sous une forme impérative la libération du président, et priait Montmorency de donner ordre aux officiers royaux d'empêcher que Maynier ne fût molesté par « les restes des hérétiques, si quelques-uns avaient survécu »[1]. Jules III exhortait le gouvernement royal à relâcher aussi les compagnons du président, emprisonnés avec lui « depuis plus de vingt-quatre mois »[2]. On sait qu'intervint, quelque temps après, un arrêt général d'acquittement des accusés[3]. Cet épilogue concordait avec la rentrée en grâce du cardinal de Tournon. L'année même où celui-ci revint à la Cour et fut nommé président du Conseil de régence, d'Oppède se vit rétablir dans sa charge au Parlement de Provence[4]. Toute cette affaire était née d'intrigues politiques et il n'y a pas lieu de la considérer comme un essai de réparation envers les victimes hérétiques.

Ce qui mérite toute attention, c'est la défense de Maynier par le Saint-Siège et surtout les arguments de cette défense. L'exposé qu'envoya Paul III à Henri II, au mois de juillet 1549, est une véritable apologie du massacre. « Cette œuvre d'exécution qui a été faite des hérétiques pour la conservation de l'Eglise et de la religion chrétienne, disait le pontife, est bonne, juste, digne de mémoire et propre à valoir au dit seigneur d'Oppède honneur et gloire. » Le pape priait encore le Roi de « vouloir bien adresser des lettres patentes aux juges et commissaires, chargés d'instruire le procès, pour leur interdire de prendre connaissance aucune de tout ce que le dit d'Oppède pourrait avoir commis ou perpétré dans le fait de la dite exécution, vu qu'il en résulterait un très grand scandale pour la religion chrétienne et qu'on

[1] Brefs de Jules III au Roi, à Montmorency et au Parlement de Paris, 1550 28 juillet, Rome (Arch. Vatic., Brev. Jul. III, t. I, fol. 156-160; minutes.).

[2] *Ibidem.*

[3] 1551, 15 février. — L'avocat général Guérin fut condamné, non pour cruauté, mais pour faux et mensonges. Voy. P. Gaffarel. *Art. cit.*, p. 269.

[4] *Loc. cit.*, p. 280. — Cf. N. Weiss, *La Chambre ardente*, p. xlii.

donnerait occasion au peuple chrétien de persévérer dans la secte et fausse opinion que professaient ceux qui ont été détruits »[1].

Il est certain que Henri II portait une haine impitoyable aux hérétiques et que ses sentiments sur ce sujet furent toujours également intenses. Le 5 juillet 1549, le Roi suivit lui-même dans les rues de Paris une procession solennelle : cette manifestation religieuse, inspirée par la crainte des progrès de l'hérésie luthérienne dans le royaume, avait pour but d'implorer l'aide de Dieu contre les malsentants de la foi. Ce jour-là, Henri II dîna au palais de l'évêché, à Notre-Dame. Pour l'après-dîner, des supplices de Luthériens avaient été ordonnés. Trois hérétiques furent brûlés vifs, deux étranglés. Le Roi, son repas consommé, se mit *incognito* à une fenêtre et regarda flamber le bûcher funèbre[2]. C'est bien le même homme qui, dix ans plus tard, abandonnera d'un trait les conquêtes de son père et les siennes propres, afin de mieux se vouer tout entier à la chasse de l'hérétique.

Mais les préceptes sévères du Saint-Siège, la vigilance appliquée de l'Inquisition, les cruautés du pouvoir civil n'arrêtèrent point le courant : née le plus souvent d'une indignation spontanée contre les abus de l'Eglise, et, parfois aussi, prétexte commode aux libertins pour s'affranchir des canons, l'hérésie se répandit, subtile, diverse, individuelle ou collective, naïve ou espiègle, tantôt agressive, tantôt

[1] « ... Perché questa opera et essecutione qual è stata fatta d'essi heretici, per la conservatione della Chiesa et religione christiana, è si buona, giusta et degna di memoria e d'essere grandamente remunerata gloria et honore al sudetto signor d'Oppede, vi pregamo farci tanto piacere di non permettere che'l detto signor d'Oppede sia in modo alcuno molestato ne detenuto preggione per causa di detta essecutione fatta delli detti Lutherani, et a questo fine volerne concedere lettere et patente acciò necessarie, dirette alli commissarii et giudici del detto signor d'Oppede, per lequale a loro sia commandato, interdetto et diffeso ch'egli non habbino da pigliar conoscenza alcuna in tutto quello ch'el detto signore d'Oppede porria haver commesso o perpetrato nel fatto della predetta essecutione..., perchè risultaria in grandissimo scandalo alla religione christiana et si darria caggion al populo christiano di tuttavia più perseverare in si fatta secta et falsa oppenione che haveano quelli che sonno stati disfatti. » (Arch. Vatic., Brev. Pauli III, arm. 41, t. XLVI, fol. 9; minute).

[2] Giulio Alvarotti au d. de Ferrare, 1549, 5 juillet, Paris : « La processione generale, che hoggi si è fatta in questa terra, è stata perchè, sentendo S. Mtà pululare nel suo regno molti Lutherani, ha voluto pregar N. S. Dio ad inspirare i suoi popoli a ben vivere... Disnorno poi a Nostra Dama nel palazzo del vescovato. Dopo disnare, hanno abbruggiati vivi tre di questi furfanti Lutherani et dui ne hanno strangolati, et S. Mtà andò in cappa privatamente et come incognito ad una finestra a vedere abbruggiare uno di quei tre. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

prudente, fortifiée par ses martyrs et ses obscurs apôtres, doublement armée de foi et d'ironie. Un moment fut où le pape et les princes rencontrèrent, à chaque pas de leur action, des hérétiques. Tout préoccupés de leurs vieilles histoires dynastiques, le Roi et l'Empereur ne donnaient à la répression de l' « erreur » que les restes de leur temps et de leur énergie. Au surplus, la répression ne s'appliquait encore qu'aux petites gens, soit que les autres fussent prudents, soit qu'ils eussent des protecteurs et des garants, soit que, parmi eux, on trouvât un grand nombre de libertins, jugés moins dangereux que les vrais hérétiques.

Dans cette troupe d'hommes cultivés, mi-hérétiques, mi-libertins, clercs pour la plupart, on rencontrait les meilleurs agents de la politique royale à l'extérieur, diplomates de seconde classe mais rompus et habiles aux démarches, souples soldats de la guerre d'intrigues, secrétaires, abbés, protonotaires, dont un évêché récompensait, sur le tard, les services. Le Roi hésitait à les frapper pour leurs opinions, et, d'ailleurs, ils savaient dissimuler à propos leurs pensées, n'ayant point la conviction forte des âmes simples. Mais on ne doit pas oublier, pour comprendre l'extraordinaire et presque subite diffusion de l'hérésie, que ceux-là mêmes, qui ne défendaient pas la Réforme au grand jour, la propageaient en secret.

Les cas abondent, particulièrement dans le personnel de la diplomatie française en Italie. Une des histoires les plus plaisantes et les plus instructives est celle du Dominicain Jean de Monluc. Nous avons dit quelles ressources d'esprit, d'éloquence et de souplesse doctrinale offrait au service du Roi ce clerc gascon, qu'on employait dans toutes les affaires difficiles, qu'il s'agît de marier une princesse, de séduire une République ou d'adoucir le courroux d'un pontife[1].

Protégé des Guises, Monluc demanda, un jour, pour sa peine, une grosse récompense d'Eglise. Au mois de juin 1551, précisément à l'époque où il représentait à Rome, dans une passe fort difficile, la politique royale, Jean sollicitait de la Curie son institution à l'archevêché de Bordeaux. Ce fut l'occasion, en consistoire, d'une scène qui, sous un air de comédie, montre quelle diversité de sentiments et quelles

[1] Voy. plus haut, livre I, ch. II et liv. II, ch. II.

difficultés complexes soulevait alors la question d'hérésie, lorsqu'il s'agissait, non de quelques paysans bons à massacrer ou de pauvres clercs qu'on brûlait sans inconvénient, mais de personnages de qualité, dont les services étaient notables. Quand fut présentée au consistoire la candidature de Monluc, les membres rigoristes du Sacré-Collège, en particulier le célèbre cardinal Théatin et le cardinal de Saint-Jacques, se récrièrent avec vivacité, alléguant que les mauvaises mœurs et la vie dissolue du candidat étaient connues, et poussèrent leur réquisitoire jusqu'à l'accusation d'hérésie. Monluc — c'est le côté plaisant de l'histoire — fut défendu par le pape lui-même, pour des raisons politiques. Au cours d'entrevues que nous avons racontées, l'éloquent Gascon avait séduit Jules III [1]. « On ne peut, déclara celui-ci, lancer de telles accusations contre un homme qui a promis de faire auprès du Roi de bons offices en faveur du Saint-Siège. » [2] De fait, le 3 juillet 1551, l'église de Bordeaux fut conférée à Jean de Monluc, bien que les cardinaux opposants l'eussent encore accusé « d'être apostat et engagé en de nombreux vices charnels » [3]. Le séduisant apostat reçut le rochet, le 4 juillet [4]. Par malheur, le cardinal du Bellay, qui était titulaire de l'archevêché de Bordeaux, refusa de céder au nouveau bénéficier l'administration du riche diocèse, dont pourtant les décrets ne lui permettaient pas de cumuler la charge avec celle de l'évêché de Paris [5]. Monluc dut attendre : au mois d'août 1553, on lui donna l'évêché de Valence, qui rapportait dix ou douze mille « francs » l'an [6].

[1] Voy. liv. II, ch. II.

[2] B. Buonanni au duc de Florence, 1551, 28 juin, Rome : « Nell'ultimo consistorio fù proposto il vescovado di Bordeos in Mons. di Monluch, il quale fù si male trattato dal voto del cardinal Theatino, di San Jacomo et d'alcuni altri, circa quel che havevono inteso de i suoi non buoni costumi et vita, che la cosa non passò. N. S. lo favorì assai con le parole sue et con dire ch'egli haveva promesso di fare buoni offitii appresso al Re, tal che a questo altro consistorio potria essere che la nominatione passasse. Ma intanto harà tirato a se detto Monluch le note che in detto ultimo consistorio gli furono date sin con toccarlo d'heretico. » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3270, à la date; orig.).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1551, Rome (Arch. cit., Mediceo, 3270; orig.).

[4] *Ibidem.*

[5] Sur cette affaire, voy. Arch. Vatic., Index de Garampi, art. *Bordeaux*, et le reg. des brefs de Jules III (1551).

[6] Giulio Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 18 août, Compiègne : « Hoggi M. de Monluch ha havuto il vescovato di Valenza di valuta di X in XII^m franchi

Que Monluc fût surtout un libertin de mœurs et d'esprit, on peut le déduire sans témérité des témoignages que donnent sur lui ses contemporains. Il n'était pas homme à laisser tomber sa fortune, pour cause de religion. La manière qu'il employa pour obtenir l'évêché de Valence prouve toute sa souplesse : il prit les devants, multiplia les politesses à l'égard du nonce et fit intervenir l'influence du cardinal de Lorraine, son patron[1]. Mais, d'autre part, comment n'être pas frappé du fait que cet homme d'apparence sceptique et de caractère ondoyant fut un propagateur secret de l'hérésie ? Un malheureux *frate*, que l'Inquisition fit brûler à Rome, au *Campo di Fiori*, en septembre 1553, confessa, dans son interrogatoire, qu'il avait entendu prêcher par Monluc l'opinion des « sacramentaires »[2].

Ces exemples, tirés de la chronique du temps, permettent de mieux comprendre et la pénétration invisible de l'hérésie et l'attitude variable des pouvoirs civil et religieux touchant la répression. L'historien, qui étudierait pleinement l'évolution des rapports de la Réforme avec ces pouvoirs, aurait à distinguer bien des périodes. Pour le règne de Henri II, la première période religieuse s'achèverait vers 1552 : l'attitude du pouvoir royal, comme celle du Saint-Siège, y apparaît fixe sans doute dans sa doctrine et sa règle, mais incohérente dans la pratique, sensible aux variations de l'intérêt politique, poursuivant l'hérésie avec cruauté mais par sautes d'humeur, dure aux petits, indulgente aux habiles. Au vrai, l'hérésie n'est encore, pour le Roi, qu'une affaire secondaire, la révolte traditionnelle de quelques-uns contre les canons : le gallicanisme, jusqu'à l'année 1552, domine toujours la politique royale et empêche une collaboration sérieuse du pouvoir civil avec le Saint-Siège. Concordats, indults, conciles général et national, collations de bénéfices, taxes abu-

d'entrata, et ha lasciato la pensione che li pagava il cardinale di Lorena et una sua badia che vale da circa 3m franchi, laquale il Re ha donato a M. Thomaso del Vecchio. » (Arch. d Etat de Modène, Francia; orig.).

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 2 septembre. Chantilly (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 208 : orig.).

[2] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1553, 30 septembre, Rome : « S. Sta vuol che V. S. sappia che li RRmi et Illmi Sri deputati sopra la santa Inquisitione dicano che il Montealcino, frate, il quale fù abbrusciato a giorni passati in Campo di Fiore per heretico perditissimo, nel suo esamine ha nominato fra gl'altri Monsor de Montluc per sacramentario, attestando d'haver udito dalla bocca sua opinione impiissima et nephandissima di quel santissimo sacramento. » (Arch. Vatic., Borghèse, IV, 220, fol. 17-18 ; reg. orig.).

sives de la chancellerie pontificale, c'est dans ces fourrés de la procédure ecclésiastique que se perdent les forces des princes et des pontifes. Pourtant, si la crainte de l'hérésie n'est pas encore passée au premier plan, elle gagne de plus en plus les esprits : on s'accoutume à dénoncer l' « erreur » partout.

L'année 1554, en dépit de l'énorme guerre qui absorbe, sur tous les champs du Nord, de l'Est et de l'Italie, les forces et l'activité du gouvernement royal, marque une aggravation des mesures répressives contre les dissidents. C'est au début de cette année que Henri II crée un « Conseil particulier sur les affaires d'hérésie »[1]. L'influence du cardinal de Tournon, qui exerce alors une grande action dans la politique, contribue sans doute à stimuler le zèle catholique du souverain. A ce moment, les démarches pacifiques des légats pontificaux deviennent plus pressantes, et les idées de « charité chrétienne » commencent à « pénétrer le cœur des rois ». Aussi bien, depuis deux ans, Jules III employait un effort persévérant à cette œuvre de paix.

*
* *

Le fou s'instruit à ses dépens, dit Erasme[2]. Les événements de la crise gallicane et de la guerre de Parme avaient infligé au pape Jules III une dure leçon. Suivant le mot d'Annibal Caro, on peut dire qu'il y avait pris « une excellente médecine »[3].

Le premier effet de ces déboires fut de ramener le pontife à la vie de mollesse qui lui était naturelle et dont il s'était départi avec si peu de succès. Après que sa réconciliation avec Henri II eût été réglée, Jules III acheva l'année 1552 dans les plaisirs et le repos, plus occupé des vendanges

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 18 février, Paris : « S. Mtà Chma ha deliberato far un consiglio appartato sopra le cose delle heresie, cioè che non attenda ad altro... Mi par che sia grandemente da laudar la pietà et religion della Mtà sua. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 96 ; orig.). — Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1553, 20 mars, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 33 ; reg. orig.).

[2] *Eloge de la folie*, éd. Jouaust, p. 53.

[3] An. Caro à l'év. de Pola, 1551, 18 septembre, Rome, publ. p. P. Mazzucchelli, *Lettere inedite di Annibale Caro*, t. II, pp. 25-26. — Niccolò Bendidio au d. de Ferrare, 1552, 23 avril, Rome : « S. Stà è prudente et con prudentia accetta quel che viene da Dio. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

romaines, des chasses au cerf et des bals de contadines que des querelles de la chrétienté[1].

Sans doute la leçon n'eût été guère profitable si elle n'avait qu'endormi le pape dans la volupté des heures romaines. Mais ce goût du repos, qui prit souvent à Rome l'apparence de la mollesse, se manifesta, dans la politique extérieure du Saint-Siège, par une action considérable au service de la paix. Ce pontife, qu'un souffle de fureur avait transformé un jour en chef de guerre et dont la vie restait d'ailleurs entravée par l'indolence et la bonne chère, acquiert, après la guerre de Parme, une notion élevée du rôle « chrétien » que doit remplir le Saint-Siège dans la politique européenne : moins préoccupé, dès lors, du sort de l'Italie que de l'avenir du catholicisme, battu par le flot de l'hérésie qui monte et menacé par le Turc dans son existence matérielle même, Jules III consacre son énergie à réconcilier les princes de la communion catholique pour les tourner contre « les fidèles de l'erreur » et contre les disciples de Mahomet. Cette préoccupation a donné à la seconde période de son pontificat une grandeur que ne permettaient pas d'espérer les premiers gestes du successeur de Paul III.

L'inspiration de cette politique chrétienne vint de quelques cardinaux, qui passaient pour « Espagnols », mais qui furent, en réalité, les ouvriers de la paix. Reginald Pole et Giovanni Morone représentent éminemment ce groupe. Hommes de conciliation, d'intelligence ouverte et accessible aux questions générales, très attachés à l'Eglise romaine et soucieux de l'unité religieuse, ils insistèrent sur l'urgente nécessité d'oublier les vieilles histoires dynastiques, d'abandonner les querelles de nations, afin de renouveler la Chrétienté du moyen âge, république homogène dont les forces seraient tout entières vouées à la lutte contre l'hérésie et à la restauration de la discipline ecclésiastique[2].

[1] Sur la vie rustique et les récréations de Jules III, voy. lettres de l'év. de Mariana au card. del Monte, 1552, septembre-octobre (Arch. Vatic., Principi, 19, fol. 202 et sqq ; orig.), et correspondance de Balduino del Monte, 1552-1553 (Arch. cit., Principi, 21, fol. 1 et sqq. ; orig.).

[2] Sur le rôle de R. Pole, qui fut le plus important, voy. Quirini, *Epistolarum Reginaldi Poli collectio*, III et IV : Rawdown Brown, *Calendar of State papers... preserved in the archives of Venice....* V et VI ; les savantes études de D. R. Ancel dans la *Rev. d'histoire ecclésiastique* (1909) et la *Revue d'histoire bénédictine* (1905) ; les biographies de A. Graziani (Gênes, 1856, in-8°) et de Dudley Baxter (Londres, 1901, in-8°).

On pouvait craindre que le roi de France ne fût le principal adversaire de cette œuvre de paix, — « l'œuvre sainte » disent les agents du Saint-Siège. La politique européenne du Très Chrétien s'appuie, en effet, sur les ennemis de l'orthodoxie et sur ceux même de la Chrétienté. Quelques persécutions qu'il inflige aux hérétiques du royaume de France, Henri II, comme son prédécesseur, fonde néanmoins sa puissance extérieure sur l'alliance des Turcs et des Luthériens, et il n'est point douteux qu'à défaut d'une telle base, cette puissance croulerait. Aussi faudra-t-il une véritable conversion pour qu'un jour le Roi sacrifie au bien de la foi catholique les garanties de l'équilibre européen et de sa propre sécurité.

A vrai dire, les exhortations à la paix n'étaient souvent que formules d'usage. Le jour même de la mort de François Ier, Paul III donnait au cardinal-légat de Saint-George, envoyé en France, des instructions ainsi conçues : « Votre Seigneurie Révérendissime devra exhorter le nouveau roi à établir une vraie paix et union avec Sa Majesté impériale pour se vouer plus facilement à quelque entreprise glorieuse et digne du nom qu'il porte de Très Chrétien contre les ennemis de la foi catholique. »[1] Mais Henri II avait alors raison de ne pas s'embarrasser des exhortations du pape, puisqu'à ce moment même, la diplomatie du Saint-Siège offrait au gouvernement royal une ligue offensive contre l'Empereur[2]. D'ailleurs un roi ne pouvait accepter de paix définitive, sans avoir éprouvé ses armes sur les champs de bataille. On sait que cette épreuve se fit précisément contre le successeur de Paul III, en 1551.

*
* *

Lorsque, à l'automne de 1551, recommença la grande lutte dynastique, un temps assoupie, entre le fils de François Ier et le vieil empereur Charles-Quint, ce dernier vit sans plaisir les armes rentrer en jeu. Le « César » malade, qui promenait, à travers l'Allemagne et les Pays-Bas, son corps endolori et sa conscience triste, orgueilleux, obstiné

[1] Publ. p. Drüffel, *Akten und Briefe*, I, p. 50.

[2] Voy. plus haut, livre II, ch. I.

et austère, ne voulait rien céder, il est vrai, de ses prétentions ni de celles de ses alliés, mais il aimait choisir l'heure de les faire valoir. Or, il se trouvait sans ressources d'argent, sous la menace du Turc et des ligues allemandes, l'esprit même tourmenté par les difficultés dont souffrait le Saint-Siège, son allié moral, à propos de la crise gallicane et du concile de Trente [1]. Par contre, tous les vents poussaient Henri II à la guerre : il était jeune et entouré surtout de jeunes gens « au sang chaud », il désirait venger l'ancienne captivité de son père et la sienne propre, dont le souvenir assombrissait encore de honte la gloire des Valois, les circonstances lui étaient favorables, sa politique, soutenue par les Suisses et les Anglais, dirigée de complicité avec les Turcs et les protestants d'Allemagne, était excitée par des succès militaires remportés en Piémont et à Parme. Au roi de France, vigoureux et grand soldat lui-même, s'ouvrait la voie belliqueuse, facile et séduisante : la paix n'était qu'un vain mot, dont on berçait l'espérance des peuples qui gémissaient sous l'impôt [1].

Au mois de février 1552, partant pour la campagne de Lorraine, Henri II déclarait au Parlement de Paris son programme : maintenir les droits et les prétentions de sa maison sur la Flandre, la Lombardie et le royaume de Naples, en considérant comme annulées les renonciations antérieures [2].

Jules III, qui sortait de la guerre de Parme, n'oublia point, parmi les voluptés de sa mollesse, les graves responsabilités qu'il portait du fait de la conflagration, dont il avait été l'auteur direct. A Henri II, par l'intermédiaire du jeune nonce Santa-Croce, le pontife fit entendre des propos de conciliation : il représentait que la chrétienté, « pauvre et affligée », avait besoin de respirer, après de si longues

[1] Ces sentiments de l'Empereur sont analysés dans une lettre de Pandolfini au duc de Florence, 1552, 3 janvier, Innsbruck (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 4313, fol. 47 ; orig.).

[2] Le card. Morone à Paolo Giovio, 1552, 7 janvier, Rome : « Perciò che trovandosi il Re giovene et circondato da gran parte di giovani, che hanno il sangue caldo, et essendo desideroso di vendicar la presa del padre et la prigionia sua, et trovandosi padrone della Scotia, unito con Svizzeri et Inglesi, non senza intelligenza col Turco et con Germani et essendo armato et havendo havuto buon successo in Piemonte et in Parma, sarà anco verisimilmente fatto più animoso... Et se mostrerà di voler pace, lo farà più per giustificarsi coi suoi popoli et per valersi d'essi, che per vera voglia. » (*Lettere di principi*, t. III, fol. 114 v°).

guerres, et qu'au lieu de s'épuiser en luttes sans fin, les deux princes ennemis devaient grouper leurs forces pour châtier « l'insolence des infidèles et des hérétiques »[1]. Jules III espérait en la sagesse de Montmorency. Pourtant, celui-ci même donnait une réponse peu rassurante : les choses étaient engagées depuis si longtemps qu'on tournait dans un cercle de représailles et l'honneur ne permettait point au combattant le plus pacifique d'abandonner le terrain. En octobre 1552, le connétable, après avoir déclaré au nonce qu'il inclinait à la paix personnellement comme chrétien, comme vieillard et comme ministre arrivé au faîte des honneurs, ajoutait : « Mais, comme serviteur du Roi, je ne vois pas de quelle manière elle se pourrait traiter, aujourd'hui que l'Empereur a offensé si cruellement Sa Majesté Très Chrétienne, fait incendier de nombreux villages et perpétrer des meurtres affreux, car je sais que Sa Majesté en veut, certes, tirer réparation et vengeance, de sorte que le monde connaisse sa puissance et que l'Empereur se repente de l'avoir tant provoquée. »[2]

L'année 1552 combla les vœux de Henri II. Alors, sa politique et ses armes triomphent partout, dans les Trois-Evêchés, à Metz, en Allemagne, à Sienne, en Piémont où Brissac conduit une guerre brillante, en Angleterre même, dont le roi, Edouard VI, se montre hostile à l'Empereur. Henri II use sans vergogne de l'alliance avec les Turcs et avec les protestants d'Allemagne. Le prince de Salerne, *fuoruscito* napolitain qui vient de passer au service de la France, se rend à Constantinople, avec une compagnie vêtue à la turque, pour capter la bonne grâce de Soliman, est logé par celui-ci dans un palais et demande au sultan, de la part du Roi, le secours d'une flotte de cinquante galères nouvelles qui chasseront les navires génois et por-

[1] Le card. del Monte au nonce Santa-Croce, 1552, 29 septembre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 9-10 ; reg. orig.). Même sujet, 1552, 10 décembre (*Ibidem*, fol. 15-16 ; orig.).

[2] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1552, 25 octobre, Reims : « Mi concluse che quanto alla pace, come christiano, come vecchio, come quel che si trova in un buon stato, la desiderava sommamente, ma come servitor del Re non sapeva veder come si potesse trattar a questo tempo, nel qual l'Imperatore ha così crudelmente offesa S. Mtà Chma, in quanto ha fatti brusar di molti lochi, et di molte crudelissime occisioni, sapendo certo che S. Mtà se ne vuol risentire et vendicar di sorte chel mondo conosca le sue forze et l'Imperatore si penta d'haverla tanto provocata. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 42 ; orig.).

teront la dévastation sur le littoral de la Campanie et de la Calabre[1].

Mais, en 1553, la fortune incline plutôt vers Charles-Quint. Le roi d'Angleterre, en mourant, laisse son royaume ouvert à l'influence espagnole ; le mariage de la reine Marie avec Philippe, prince d'Espagne, est en projet[2]. Maurice de Saxe périt à Sievershausen ; Albert de Brandebourg et les confédérés allemands font la sourde oreille aux sollicitations de l'ambassadeur français, Charles de Marillac[3] ; le duc de Florence précise ses intentions hostiles contre la république de Sienne. Le faix de la guerre, qui s'accroît démesurément, devient trop lourd pour les armées de Henri II, dispersées dans le Nord et l'Est, en Piémont, en Toscane et en Corse.

Pourtant, ce changement de fortune ne favorise point l'œuvre de la paix. A son tour, l'Empereur montre des exigences inacceptables. Jusqu'au printemps de 1553, si tendu que fût son orgueil, il avait laissé paraître le désir qu'il ressentait de la paix[4]. Mais plus tard, ces dispositions changent radicalement. En vain, joignant ses efforts à ceux de Jules III, le duc de Ferrare tente-t-il de proposer un arbitrage : les deux adversaires s'y refusent[5]. Henri II est plus belliqueux que jamais. Aux ambassadeurs anglais, parlant de traité, le Roi répond « qu'il ne se soucie point d'une paix avec l'Empereur et que si l'on veut engager des négociations, il faut parler avant tout du royaume de Naples et de l'Etat de Milan »[6]. Comment espérer d'arrêter un prince, dont les

[1] Carlo Massaini au *Reggimento* de Sienne, 1552, 24 décembre, Rome : « El principe di Salerno con se gentilhomini arrivò a Costantinopoli et, vestito con tutti li suoi a la turchesca, hebbe grata audientia et sta 3 hore solo con uno interprete a parlare col gran signore : e questo è stato stimato grandissimo favore. Et tornato a casa trovò li X M. Zachini et uno bellissimo palazzo. Et se intende li ha promesso questo anno a bona hora li darà l'armata et farà 50 galere nove. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, VIII, 86 ; orig.).

[2] G. Constant, *Le mariage de Marie Tudor avec Philippe II* (*Rev. d'histoire diplomatique*, janvier-avril 1912).

[3] Voy. P. de Vaissière, *Charles de Marillac*.

[4] Dom. du Gabre à Henri II, 1553, 8 avril, Ferrare, publ. p. A Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, pp. 41-42.

[5] Le d. de Ferrare à son ambassadeur à Rome, G. Grandi, 1553, 24 avril (Arch. Vatic., Principi, 17, fol. 216 ; min.).

[6] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1453, 30 avril, Poissy : « Nella pace l'ambasciatori inglesi hanno parlato con S. Mtà Chma più d'una volta, ne mai hanno possuta haver una minima speranza di conclusione... Il Re Chmo rispose all' imbasciatore inglese che non se curava di pace con l'Imperatore, et che dovendosi trattare, bisognava parlare del regno di Napoli et di Milano prima che d'altro. » (Arch. Vatic., Nunz. Francia. t. III, fol. 147 ; orig.).

capitaines viennent de triompher à Metz et que poussent de toutes forces les partis belliqueux, les Guises excités par la victoire, les *fuorusciti* toscans enivrés par la révolte de Sienne, tandis que la flotte turque, renforcée, croise dans les eaux de la mer Tyrrhénienne [1]?

C'est parmi ce déchaînement de forces ennemies que Jules III crée des légats pour la paix.

*
* *

Jean du Bellay qui, après trois ans d'absence, revit le pape au printemps de 1553, le trouva bien changé. « Je l'ay ces jours icy considéré en pourpoinct, écrivait-il le 29 juin à Montmorency, et y ay trouvé tant de différence depuys que je ne l'avoys veu et luy ay veu les cuisses tant agrellées et le col aussy que je ne l'eusse creu sans veoir, et sy l'ay veu n'estant encores du tout guary se jecter sy asprement sus les vyandes qu'on luy défend que je ne puys trouver sa vye bien asseurée à la longue. »[2]

Ce pontife intempérant et chétif, en sa vieillesse douloureuse, portait le souci de la paix du monde. Le 14 avril 1553, il députait en Allemagne et en France des légats pour réconcilier les princes. Hieronimo Capodiferro, cardinal de Saint-George, irait auprès de Henri II, tandis que le cardinal d'Imola, Hieronimo Dandino, se rendrait auprès de Charles-Quint [5]. Le pape donnait ainsi une satisfaction morale à ses propres désirs : malade de la goutte, depuis l'automne de 1552, sa pensée était pleine des images affreuses de la guerre qu'évoquaient les relations des ambassadeurs, dans le bruit lointain des grands carnages qui précédèrent et suivirent le siège de Metz [3]. En Italie, Jules III allait travailler lui-même à guérir la plaie de Toscane ; par delà les Alpes, il envoyait ses légats.

Si beaux qu'ils fussent, ces gestes paraissaient vains, à telle heure. Henri II, au début du mois de mars, n'avait-il pas fait enlever secrètement, à Lyon, le courrier du nonce

[1] Le même au même, 1553, 7 mai, Poissy (Arch. cit., fol. 153 ; orig.).

[2] Le card. du Bellay à Montmorency, 1553, 29 juin, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20447, fol. 21 ; orig.).

[3] Jules III à Henri II, 1553, 14 avril, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 39 ; reg. orig.).

apostolique, pour empêcher la diffusion des bruits de paix qui auraient découragé les Turcs ?[1]

Les légats se mirent en route. Ils rencontrèrent à Ferrare l'ambassadeur Lanssac, nouveau représentant du Roi, qui allait à Rome ; ils tirèrent de lui bon espoir de succès [2].

Cependant la nouvelle de l'envoi des légats, qui parvint à Saint-Germain le 20 avril dans la soirée, y fut accueillie avec la déférence polie qui était d'usage à la cour de France. Seul, l'ambassadeur d'Angleterre ne put cacher sa mauvaise humeur : ayant déjà fait lui-même des ouvertures de conciliation, il était dépité que le pape prît l'affaire en mains et craignait au surplus que, traitée par cette voie, la paix ne se conclût au détriment de l'Angleterre [3]. Le Roi, il est vrai, se montra un peu froissé de ce que le pape eût créé deux légats, donnant ainsi des preuves d'amitié à l'Empereur : susceptibilité qui laisse voir combien les esprits étaient peu enclins à l'apaisement. De tous cotés, écrit le nonce, « on fait des préparatifs gaillards en vue de la guerre » [4].

Par Turin et Lyon, à grandes étapes, le légat Saint-George poursuivit son voyage : le 13 mai, il arrivait en Ile-de-France, et, le lendemain, il fit son entrée solennelle à Paris [5]. Reçu par les prélats de la Cour, par le Parlement en corps et par un peuple de deux cent mille personnes, au témoignage de Santa-Croce, il prit logis à l'évêché [6]. Dans la matinée du 20 mai, le cardinal se rendit à Saint-Germain, où Charles de Lorraine lui offrit un banquet, en compagnie de trois autres princes d'Eglise, Châtillon, Vendôme et Lenoncourt [7]. Ce jour et les suivants, Saint-George, qu'assistait le nonce, exposa sa mission au Roi, au connétable, aux divers personnages d'influence.

[1] Au mois d'avril 1553, Jules III, bien qu'affirmant sa neutralité, avouait être l'ami de l'Empereur « poichè lui solo è quello che si oppone et sostiene le forze delli heretici et infideli ». (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3272, fol. 52 ; orig.). Giulio Alvarotti au d. de Ferrare, 1553, 10 mars, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] Le d. de Ferrare au d. de Florence, 1553, 24 avril, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2879 ; orig.).

[3] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 20 avril, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 134 ; orig.).

[4] Le même, 1553, 24 avril, Poissy (Arch. cit., Nunz. Francia, t. III, fol. 266 ; orig.).

[5] Le même, 1553, 7-13 mai, Poissy (Arch. cit., fol. 153-155 ; orig.).

[6] Le même, 1553, 25 mai, Poissy (*Ibidem*, fol. 161 ; orig.).

[7] *Ibidem*.

Le légat éprouva toutes les politesses de la cour de France. Henri II et ses ministres le comblèrent de tant de promesses et de tant de marques de gratitude qu'il crut, un moment, sa tâche près de réussir. Mais, quand on en vint à « l'effectuation », la résistance surgit.

Deux méthodes s'offraient comme possibles pour rétablir les négociations de paix entre les princes rivaux : laisser jouir chacun de ce qu'il détenait, en s'efforçant de traiter sur la base du *statu quo ;* ou bien discuter au long les droits juridiques et les prétentions des parties, qui se soumettraient à un arbitrage supérieur, celui du pape. Le Roi se disait prêt, en principe, à favoriser l'une ou l'autre méthode[1].

Mais cette bonne volonté n'était que d'apparence. En réalité, l'idée même d'une simple suspension d'armes provoquait des objections nombreuses. Arrêter le cours de la guerre ou négocier avec l'Empereur, c'était décourager les alliés d'Allemagne, s'aliéner définitivement les Turcs, refroidir et désespérer les *fuorusciti* d'Italie. Aussi bien, l'ivresse née des récentes victoires transparaissait encore sous les déclarations polies qu'on adressait au légat de Jules III[2].

Comment le Roi aurait-il engagé des pourparlers de paix, quand l'Empereur, vaincu, las, accablé de douleurs morales et physiques, refusait d'entendre raison? On apprit bientôt, en effet, qu'à la Cour impériale, Dandino avait été accueilli froidement. « Monsieur le duc de Ferrare, écrit du Gabre, a lettres de l'Empereur qui font mention du peu de recueil qu'il a faict au cardinal Dandin, n'ayant voulu que personne de sa part soit allé au devant de luy. » Et l'agent français commentait le fait avec assurance : « Je crois que c'est pour faire à maulvais jeu bonne mine et monstrer qu'on leur faict desplaisir de parler de la paix ; mais, si vous luy tenez bon tout cest esté, il fault qu'il confesse estre devenu de très grand bien fort petit, et qu'il se rende ou qu'il meure de despit. »[3] De cette part, Jules III dut quitter toute illusion : il apprit, au mois de juillet 1553, qu'on n'avait pu obtenir de Charles-Quint ni parole de paix ni promesse de suspension

[1] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 25 mai, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 157 ; orig.).

[2] *Ibidem.*

[3] Dom. du Gabre à Montmorency, 1553, 3 juin, Ferrare, publ. p. A. Vitalis, *op. cit.*, p. 59.

d'armes. L'Empereur refusait de déléguer aucun plénipotentiaire, tant que le Roi n'aurait pas déclaré abandonner toutes ses prétentions[1]. Quelque temps après, il précisait les exigences qu'il entendait faire subir à Henri II : renonciation aux droits sur le royaume de Naples et le duché de Milan, restitution de la Savoie et du Piémont à la dynastie légitime, évacuation de Sienne par les troupes françaises, abandon des Trois Evêchés et des conquêtes du Luxembourg, rupture du pacte d'alliance avec les Farnèse[2]. C'était une plaisanterie ou un défi.

Parmi de telles circonstances, la tâche des légats n'était point aisée. Au mois de juin, le cardinal de Saint-George, désespérant d'obtenir un résultat durable, s'accordait avec Dandino pour négocier au moins une suspension d'armes de six mois[3]. Ce fut peine perdue. Le 15 août 1553, Henri II congédia les ambassadeurs pour se rendre au camp de Picardie : avant de partir, il donna audience au légat et fort aimablement le pria de vouloir bien aller se reposer où il lui plairait, « avec d'infinies caresses et démonstrations d'amour »[4]. A la fin du mois d'août, les esprits les plus optimistes reconnurent qu'il était impossible, non seulement d'aboutir à un résultat pacifique, mais encore d'engager des négociations à ce sujet[5]. Lorsque Henri II fut de retour, Saint-George lui demanda une réponse définitive : le Roi renouvela l'assurance générale de sa bonne volonté et, en même temps, informa le légat des préparatifs belliqueux qu'il était obligé de faire. Le 16 octobre, Saint-George prit congé de la Cour à Villers-Cotterets et se remit en route pour l'Italie[6].

*
* *

Jules III avait rappelé les cardinaux d'Imola et de Saint-

[1] Voy. Correspondance originale de Dandino, durant sa légation de 1553 (Arch. Vatic., Nunz. Fiandra, t. I.).

[2] Cl. Tolomei au *Reggimento* de Sienne, 1553, 21 septembre, Poissy (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXII, 39 ; orig.).

[3] P. Santa-Croce au card. del Monte, 1553, 23 juin, Poissy (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. III, fol. 169; orig.).

[4] Le même, 1553, 17 août, Compiègne (Arch. et *loc. cit.*, fol. 178 ; orig.).

[5] Le même, 1553, 27 août, Chaalis (Arch. et *loc. cit.*, fol. 181 ; orig.).

[6] Le même, 1553, 12 septembre-17 octobre, Paris (Arch. et *loc. cit.*, fol. 224 ; orig.).

George par un bref du 8 septembre ; le 20 du même mois, il chargeait le cardinal d'Angleterre, Reginald Pole, de reprendre et de poursuivre les négociations pacifiques, au nom du Saint-Siège[1]. Le même jour, le pape adressait à l'Empereur et au Roi des brefs d'exhortation[2]. De tristes pressentiments et des craintes chaque jour plus grandes envahissaient son âme. La « flotte » du Turc, amenée par les Français, venait de ravager l'île d'Elbe et s'établissait en Corse. « Ce sera un tourment et une infection pour tous ces pays-ci, écrivait le duc de Florence, et les Romains eux-mêmes n'en riront pas. »[3]

Dans les instructions remises au cardinal Pole, Jules III exprimait des considérations dolentes. « Dieu pourrait, si les péchés de la Chrétienté étaient purgés et si ces deux princes voulaient prêter l'oreille, adoucir leur cœur et leur faire connaître de quelle faute, par action et par omission, ils auront à rendre compte, au jour du grand jugement. Mais, à vrai dire, Nous avons peu d'espoir qu'ils écoutent ces conseils, car Nous savons que, bien qu'ils fassent profession d'être catholiques et pieux et d'avoir Dieu et la justice devant les yeux, l'intérêt personnel leur obscurcit la vue en sorte qu'ils ne voient pas la calamité et la ruine de la pauvre Chrétienté, de la Foi et de notre religion, et leur bouche les oreilles si bien qu'ils n'entendent pas nos prières et les malheureuses voix des âmes et des corps qui, à toute heure, se perdent par centaines et par milliers. »[4]

Après quelques retards, Reginald Pole arrivait à Bruxelles, en février 1554. Il y visita l'évêque d'Arras, la reine Marie de Hongrie et Charles-Quint. Celui-ci désirait alors secrètement la paix, se trouvant épuisé de fatigues et voyant son trésor ruiné[5]. Mais, trop orgueilleux pour laisser paraître

[1] Instructions de Jules III au card. Pole, 1553, 20 septembre, Rome, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, i, pp. 1-6.

[2] Arch. Vatic., arm. XLI, t. LXIX, 642-643 ; minutes.

[3] Cosme de Médicis à l'amb. Serristori, 1553, 6 septembre, Florence (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, *Minute*, filza 28, 31). Cf. G. Livi, *La Corsica e Cosimo I*, p. 66.

[4] Publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, i, pp. 5-6.

[5] H. Muzzarelli au card. del Monte, 1554, 8 mars, Bonn : « S. Mtà Cesarea spera pace a ogni mediocre conditione le quale proponga il re di Francia, perchè S. Mtà è redutta dalle fatiche et dalle spese. » Le même, 1554, 21 mars, Bruxelles : « Quanto alla pace S. Mtà rispose che la bramava di cuore. » (Arch. Vatic., Fiandra, II, 23 v° et 29 ; orig.).

sa faiblesse et son désir, il répondit aux sollicitations de Pole par des assurances vagues[1].

Le 12 mars, Pole fit son entrée à Saint-Denis. Mais, comme Henri II ne voulait point s'occuper d'affaires politiques pendant les Jours Saints, le légat pria seulement Montmorency de transmettre au Roi un « Discours sur la paix » qu'il avait rédigé au cours de son voyage d'Italie en Flandre, et que déjà il avait présenté à Charles-Quint. Ce mémoire contenait des doléances sur les maux que la guerre provoquait dans la Chrétienté : seuls les infidèles et les « mauvais fidèles », disait Pole, tirent avantage de l'état de guerre. Pour finir, le cardinal faisait appel aux sentiments chrétiens des princes, les pressant de se réconcilier afin d'obéir au précepte évangélique de la charité et d'éviter les châtiments divins[2].

A Fontainebleau, le 29 mars, Pole fut reçu par le Roi, auquel il assura « le désir que Sa Sainteté avait de la paix être tel que, si l'âge et la maladie ne l'en avaient empêchée, Elle aurait volontiers supporté toutes les fatigues pour mener à bien en personne cette sainte négociation ». Henri II répondit qu'il avait pour « très chers cet esprit paternel et ces bons offices de Sa Sainteté » ; quant à lui, qu'il ne manquerait point de « prouver qu'il désirait la paix et le bien public »[3]. La Reine fut aimable, mais d'une éloquence vague. Montmorency, que Pole entretint longuement le même soir, déclara au légat que « personnellement il avait été toujours désireux et fauteur de la paix », et le pria de formuler des propositions précises pour servir de base aux négociations. Quant au cardinal de Lorraine, il s'en tint aux paroles générales[4]. L'ambassadeur de Sienne, Eneas Piccolomini, qui se trouvait alors à Fontainebleau, concluait, enquête faite parmi les courtisans, que toutes ces paroles n'étaient que pour la cérémonie[5].

[1] Le card. Pole à Jules III, 1554, 23 février, Bruxelles, publ. p. Gachard, *La bibliothèque Corsini*, p. 130.

[2] *Discorso di pace di Mons. Reginaldo Polo* (Arch. Vatic., Inghilterra, III, 36 : imprimé).

[3] Pole au card. del Monte, 1554, 4 avril, Paris, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, I, pp. 12-14.

[4] *Loc. supra cit.*, pp. 16-17.

[5] En. Piccolomini au *Reggimento*, 1554, 29 mars, Fontainebleau : « Il card. d'Inghilterra legato è gionto qua hoggi... e gia haveva mandato un'oratione

Deux jours après cette première audience, Pole fut prié à dîner chez le Roi. Henri II lui affirma que, si la paix avait été rompue, « ce n'était point de sa faute ni qu'il y eût donné occasion », mais que « de justes causes l'avaient contraint d'entrer en guerre », ajoutant que le succès de ses armes lui permettait d'attendre sans hâte la résipiscence de son adversaire [1]. Le légat ayant alors soumis au Très Chrétien les réclamations de Charles-Quint, telles que l'Empereur les avait fait rédiger quelques mois auparavant pour le cardinal d'Imola, Henri II ne cacha point son irritation [2].

Le 3 avril 1554, le légat prit congé du Roi : de ses efforts il n'avait obtenu aucun résultat [3]. Henri II restait ferme dans ses prétentions d'arracher à son rival la Navarre, le royaume de Naples, le duché de Milan, Plaisance et la suzeraineté de Flandre [4].

Montmorency lui-même mettait du zèle à rassurer les alliés italiens, qu'avaient troublés les bruits de négociation. « Je croy bien, écrivait-il le 23 avril au cardinal Farnèse, que en telz affaires le dict Empereur est fort subtil et ne se laisse pas entendre du premier coup. Mais il trouvera aussi que le Roy ne se haste pas de faire chose qui soit aucunement à son désadvantaige ne à quelque dyminucion, tant petite soit-elle, de sa grandeur et répputation, en sorte que le dict Empereur et ses ministres se peuvent bien asseurer de ne riens gaigner sur luy par leurs subtillitéz, ne pour tenir la bride haulte, vous advisant que, quant le Roy viendroit à quelque conclusion d'accord, l'on peult tenir pour

al Re, esortandolo a la pace. Di quel che sia per farsi, si parla variamente, ma i più concordano a dir che quest'offitio servirà per cerimonia ne si farà altro. Onde intanto il Re non manca di far bonissime preparationi per esser presto in campagna con grosso esercito, e si sa per cosa certa che l'armata d'Algieri verrà in breve a Marsilia per servir a S. Mtà. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXIX, 31 ; orig.).

[1] Ancel, *op. cit.*, I, 1, p. 18.

[2] Response de la part du Roy aux propositions du cardinal d'Angleterre, publ. par G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 523-525.

[3] Le cav. Tiburtio au card. Farnèse, 1551, 4 avril, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

[4] Henri II à Octave Farnèse, 1554, 8 avril, Limours : « Vous aurez entendu comme le cardinal d'Angleterre, légat de Nostre Sainct Père, est venu par devers moy, pour la négociation de la paix. Et voyant qu'il n'avoit seeu apporter de l'Empereur sur la d. négociation sinon parolles généralles, je luy ay respondu de mesmes par certains articles, où je ne vous ay pas oblyé pour vostre compréhension en la restitution de ce qui vous est détenu et occuppé. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fasc. 10 : orig.).

certain qu'il ne vouldroit oblier un seul de ses amis et alliéz qui se sentent intéresséz [1] ». On était alors dans le grand enthousiasme de la guerre de Toscane. Au surplus, tout le monde connaissait la pauvreté de Charles-Quint, auquel les marchands prêtaient à gros intérêts [2].

Si grande que fût la résistance des princes, Jules III ne renonça point à ses exhortations. Dans les deux dernières années de son pontificat, sa pensée resta obsédée par les images de l'hérésie et du Turc. Au printemps de 1554, il rappela de France le nonce Santa-Croce : celui-ci s'était montré trop complaisant, semble-t-il, aux projets belliqueux des ministres du Roi [3]. Aussi, dans les instructions que reçut le nouveau nonce, Sebastiano Gualterio, le 19 mai, Jules III reprenait-il plus longuement ses lamentations antérieures. Il ordonnait à son nouvel agent de remontrer au Très Chrétien, « avec les plus affectueuses paroles », combien il était urgent d'arrêter ces deux « pestes », l'hérésie « qui pullule » et le Turc « dont les forces s'accroissent de jour en jour » : « lesquelles deux pestes sont telles que, si l'une et l'autre Majesté tardent à se réconcilier, l'heure viendra où l'on ne pourra plus les réprimer » [4]. Et le pontife, répétant la même plainte, ajoutait : « Vous direz aux ministres du Roi que Nous ne pouvons manquer, pour le devoir de notre charge, de rappeler à leurs seigneuries quels murmures, médisance et scandale provoque en la Chrétienté et quels désastres peut produire, avec le temps, la venue chaque année de la flotte turque dans les mers d'Italie, attirée par les agents de Sa Majesté. En outre, nous avons appris qu'en France s'impriment des livres hérétiques. Il appartiendra à la piété de ces seigneurs d'y porter remède, pour le service de Dieu, le bien

[1] Montmorency au card. Farnèse, 1554, 23 avril, Houdan : « ... Cependant nous ne perdons temps à faire ce que nous devons pour parachever noz provisions pour la guerre que j'espère estre telles, dedans la fin du mois de may prochain, que le Roy pourra non seullement comparoir en quelque lieu et endroict que son ennemy se vouldra trouver, mais entreprendre et exécuter sur luy ce que le temps et l'occasion luy permectront... » (Arch. de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

[2] H. Muzzarelli au card. del Monte, 1554, 24 juin, Bruxelles : « Intendo S. Mtà haver pochi denari ne poterne ritrahere da mercanti senon con interesse di quindeci per cento. » (Arch. Vatic., Fiandra, II, fol. 147 ; orig.).

[3] Les causes de ce rappel sont exposées dans une lettre de G. Ardinghello au card. Farnèse, 1554, 27 janvier, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 752, fasc. A ; orig.).

[4] Instruttione per il vescovo di Viterbo, 1554, 19 mai, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, i, pp. 23-24.

de la religion et l'honneur de la couronne très chrétienne[1]. »

Il faut dire, pour expliquer en partie ces plaintes, que la guerre maritime et les croisières de la flotte turque ruinaient le commerce de l'Etat pontifical[2].

*
* *

En Italie, Jules III, dont les exhortations ne pouvaient vaincre la mauvaise volonté des belligérants, eut lui-même une peine infinie à maintenir sa neutralité. Au mois de mars 1552, pendant les pourparlers qui préparèrent la réconciliation de la France et du Saint-Siège, le pontife proposa un jour au cardinal de Tournon d'étendre le champ des négociations et d'embrasser dans une trêve tous les princes et tous les pays catholiques. « Saint Père, répondit Tournon, pour proposer une telle chose, il faut que Votre Sainteté soit neutre et hors de jeu. »[3] Jules III devait ne pas oublier cette parole sensée. Les efforts qu'il fit pour garder la neutralité, convenable au Vicaire du Christ, offrent le mérite le plus grand de son pontificat.

Ce souci de la neutralité fut mis à rude épreuve. Comment en aurait-il été autrement? La tradition historique montrait le Saint-Siège comme ayant toujours pris parti dans les conflits italiens. Tournon lui-même, qui donnait, à titre privé, de sages conseils au pape, devait, comme représentant du Roi, le solliciter de favoriser ce dernier[4]. Puis, l'affaire de Sienne, née au lendemain de la réconciliation de Jules III avec Henri II, n'offrait-elle pas, sur les frontières de l'Etat pontifical, une occasion tentante au Saint-Siège d'intervenir et de retirer des profits? En tout cas, on ne pouvait douter que la victoire irait du côté où se rangerait le pape[5]. Aussi

[1] *Op. cit.*, pp. 25-28.

[2] *Op. cit.*, p. 29.

[3] Giulio Grandi au d. de Ferrare, 1552, 26 mars, Rome : « Quando S. Stà parlò al Rmo di Tornone de fare una suspensione generale, li disse : Padre Santo, a volere lei preporre questa cosa è necessario che la sia fuor di gioco et neutrale, perchè essendo parte come è, il Re non ce verria mai, havendo sempre suspetto quelli che sono interessati. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 30 mai, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3271 ; orig.).

[5] Giulio Alvarotti au d. de Ferrare, 1554, 6 août (Arch. d'Etat de Modène. estero, Francia : orig.).

Jules III dut-il opposer une résistance quotidienne aux sollicitations du duc de Florence, aux pressions et aux menaces des agents du roi de France.

Devant le duc de Florence, la résistance du pontife fut particulièrement méritoire. Cosme avait été, parmi les intrigues du conclave de 1550, le grand électeur de Jules III. Celui-ci, du reste, professait pour le duc une sincère affection et une franche gratitude. « Le duc de Florence et moi, disait-il publiquement, nous sommes *sicut pater et filius.* »[1]

De plus, Lucrezia de Médicis était fiancée à Fabiano, fils de Baudoin del Monte et neveu du pape, qui l'entourait d'une affection particulière. Ce Fabiano, que le Roi avait créé page du Dauphin, au mois d'octobre 1552[2], devint l'enjeu des diplomaties rivales. Nous avons vu qu'en juillet 1553, les ambassadeurs du Très-Chrétien, Lanssac et du Bellay, avaient proposé à Jules III de marier son neveu à une princesse française[3]. Pendant toute une année, les agents royaux s'obstinèrent dans cette négociation. Au mois d'août 1554, on disait encore dans les Cours que les cardinaux d'Armagnac et Farnèse préparaient le mariage de Fabiano avec Diane de France, veuve d'Horace Farnèse[4]. Mais Jules III ne varia point : le 6 avril 1554, en consistoire, il avait déclaré publiquement les fiançailles de son neveu avec Lucrezia de de Médicis[5].

[1] Les ambassadeurs de Sienne au *Reggimento*, 1551, 1er octobre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, t, 54 ; orig.).

[2] Ant. Amerighi au *Reggimento*, 1552, 28 octobre, Rome : « Il Re ha accettato il sig. Fabiano, cioë il figlio del sig. Baldovino, per cameriere del Dalfino, vero putto di 8 anni. » (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, III, 36 ; orig.).

[3] Le card. del Monte au d. de Florence, 1553, 6 juillet, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 577, fol. 98-99 ; reg. orig.). — Cf. plus haut, livre III, ch. II.

[4] H. Muzarelli au card. del Monte, 1554, 14 août, Bruxelles (Arch. Vatic., Fiandra, II, fol. 165 ; orig.).

[5] Le cav. Ugolini à Monterchi, secrétaire d'Octave Farnèse, 1554, 4 avril, Rome : « Verbigia... chel maneggio del parentado tra'l papa e'l duca di Fiorenza si tratta più alla scoperta hoggimai, considerato la stagione in che si truova, che non si converebbe, et per mettervi l'ultima mano v'è di nuovo venuto l'arcivescovo di Pisa. Si che concludendosi, non si aspetta poi altro che questo Bmo si dichiarì ducale o vero imperiale, et dala furia che mena per concluderla, si puo far giuditio del suo buon animo verso il Re... » (Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes., fascio 260, fasc. 2 ; orig.). — L'év. de Pienza au *Reggimento* de Sienne, 1554, 8 avril, Rome : « Il 6 del presente S. Stà ha detto in Consistorio haver concluso il parentado co'l duca di Firenze ; et che non per questo mancarà mai d'essere quello padre et pastore che gli si conviene, et spetialmente co'l mantenersi neutrale, et con operarsi a mettere buona concordia e pace infra li principi cristiani. Et il medesimo ha detto hoggi al Rmo di Parisi comettendogli che ne scriva a S. Mtà Chma. » (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, XXIX, 60 ; orig.).

Tout le monde estima que, par cette attitude, Jules III se déclarait enfin pour le duc de Florence et pour l'Empereur. Cependant, il n'en était rien. Le pape avait dit, dans le même consistoire du 6 avril 1554, et répété ensuite au cardinal du Bellay que, « malgré ce mariage, il ne manquerait point à ses devoirs de pasteur et de père, qu'il resterait neutre et s'emploierait à rétablir la concorde et la paix parmi les princes chrétiens »[1].

Ce n'était pas là paroles vaines. Comme l'ambassadeur impérial, à cette même époque, le pressait de se décider pour un parti, Jules III lui répondit brusquement et en colère que « jamais personne n'aurait la force de l'entraîner en de telles erreurs ni en de semblables entreprises »[2]. Au duc de Florence le cardinal del Monte répondait, le 10 mai 1554 : « Il n'est pas au pouvoir de Sa Sainteté de prendre les armes comme le fait un prince séculier. Elle serait obligée de se justifier d'un tel acte devant Dieu et devant le Sacré-Collège, devant les princes et les peuples chrétiens; Elle devrait prouver qu'Elle s'arme, non seulement pour des causes justes et honnêtes, mais par nécessité. Dans le cas présent, sans apporter à Votre Excellence de grands avantages, Elle perdrait l'obédience de la France, au dommage extrême et perpétuel de cette Cour, au déshonneur de Sa Sainteté, qui en aurait toute la responsabilité. Et ce déshonneur ne lui tient pas moins à cœur que le dommage. »[3] A Charles-Quint le pape opposait le même *non possumus*. « Sa Sainteté ne désire de Sa Majesté ni alliances de famille, ni Etats temporels, ni bénéfices ecclésiastiques. Elle se tiendrait pour satisfaite si on la laissait jouir de ce qui lui appartient, et *ea quae sunt Caesaris haberet Caesar et quae sunt Dei haberet Deus et ejus vicarius in terris*. »[4]

[1] Sources *supra cit.*

[2] L'év. de Pienza au *Reggimento* de Sienne, 1554, 31 mars, Rome : « Non mancono l'avversarii tentare con molta industria che S. Stà si dichiarì imperiale et apertamente defensore del Duca. Ma S. Bne ribatte il tutto... Ultimamente essendone ricerco di nuovo da l'oratore Cesareo con molta instantia, gli rispose in colera et molta bruscamente, dicendo che niuno mai haria forza farlo cadere in tanto errore et in simili imprese. » (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, XXIX, 38; orig.).

[3] Le card. del Monte au d. de Florence, 1554, 10 mai, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, t. 3273, fol. 193; orig.). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, i, pp. xliii-xliv.

[4] Le card. del Monte à l'archev. de Consa, 1554, 12 septembre, Rome (Arch. Vatic., Varia Politic., LXXIX, fol. 39; reg. orig.).

Les hommes d'Etat ne reconnaissaient plus, en ce pontife obstinément pacifique, l'irascible et inconstant Jules III de la guerre de Parme.

Avec le roi de France surtout le malentendu était grave. Henri II ne pouvait croire à la métamorphose de celui qui avait étonné le monde, en 1551, par sa fureur aveugle. Lorsque Sebastiano Gualterio, successeur de Santa-Croce à la nonciature de France, se mit en route pour gagner la Cour du Roi, le cardinal del Monte lui laissa entendre qu'il aurait besoin, dans sa nouvelle charge, d'une « tête de fer » — *testa di ferro*[1].

Tandis que Sebastiano Gualterio partait pour la France, chargé d'amener le Roi à résipiscence chrétienne, Henri II envoyait à Rome le cardinal Farnèse, avec mission d'entraîner le pape à une alliance belliqueuse.

Rien ne peut montrer plus vivement à quelles instances Jules III était en butte, que les instructions remises par le gouvernement royal au cardinal Farnèse, le 24 juin 1554. Le Roi n'avait « fort à cueur » qu'une chose : gagner l'appui du pape dans la guerre de Toscane. Ce « mémoire » était, au surplus, un éloquent exposé des ambitions de Henri II. « Se voyant assailly par le duc Cosme de Médicis avec très injuste querelle, et remémorant d'autre costé l'ancienne affection que de tout temps la république de Florence a porté à la couronne de France, Sa Majesté a assemblé ses forces non seulement pour chastier le dict duc de sa témérité, venger le tort et repoulser l'injure qu'il luy a voulu faire, mais aussi pour, par ung mesme moyen, restituer la dicte république en sa première liberté, estimant le dict seigneur en l'ung et l'autre endroit faire acte digne de sa magnanimité et grandeur, où chascun la deust assister et favoriser. A tout le moings, il désire que ceulx qui ne le vouldront faire, pour quelques respects particuliers, ne soient si contraires à la justice, raison et équité que de la vouloir empescher... Si le dict seigneur cardinal trouve Notre Sainct Père en bons termes, et que les affaires du Roy soient en quelque augmentation de grandeur et réputation, au moyen de quoy il fust aysé et facille de pratiquer une ligue avec le pape, ce seroit un grant coup frappé. Et en cella le dict cardinal

[1] Le même au nonce Gualterio, 1554, 26 mai, Rome. publ. p. R. Ancel. *Op. cit.*, I. I, p. 33.

employera ses sens, dextérité, vigilance, avec la bonne intelligence qu'il a à l'endroit de Nostre Sainct Père et ceulx qui le gouvernent. »[1]

L'arrivée de Gualterio en France n'avança guère les négociations de la paix. Henri II se disposait précisément à se rendre dans le Nord pour commander son armée. Le nonce eut beau s'efforcer, dans la rapide audience du 28 juin, de lui exposer les « misères de la Chrétienté », le Roi répondit sèchement qu'il avait déjà informé de ses intentions le cardinal Pole[2]. Seulement le 31 août, un mois après le désastre de Marciano, Gualterio revit le souverain et ses ministres. On pouvait espérer alors, vu la défaite de Piero Strozzi, l'insuccès de la politique royale en Angleterre et en Allemagne et l'échec de l'armée française dans le Nord, que les avances du nonce seraient mieux accueillies. Mais il ne tira du Roi et de son entourage que des paroles de colère outrée contre Cosme de Médicis[3].

Parmi les incidents de la crise qui se développa dès lors à Sienne, Henri II voulut obtenir à tout prix l'alliance du pape. Et, pour preuve de son amitié, il libéra le neveu de Jules III, Ascanio della Corgna, qui avait été fait prisonnier en Toscane, le 23 mars précédent, dans les rangs de l'armée impériale[4].

Afin d'allécher le pontife, Henri II lui offrit de mettre Sienne et son territoire sous la protection du Saint-Siège. Il se déclarait prêt à favoriser toute *combinazione* de ce genre, pourvu que la république restât soustraite à l'influence de l'Empereur et à celle du duc de Florence. Montmorency, d'ailleurs, usant de la renommée de pacifique qu'il s'était acquise, donnait avec abondance de beaux conseils au pape : « Le Roi n'a jamais eu et ne veut avoir d'autre but, dans les affaires de Sienne, que de soustraire cette république, en toute sécurité, à la domination des Impériaux ; car s'ils en devenaient les maîtres, il faudrait considérer comme un fait accompli l'établissement de la tyrannie en Italie, — ce qui

[1] Mémoire pour Mons. le cardinal Farnèse, 1554, 24 juin (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 728 ; orig.).

[2] Gualterio au card. del Monte, 1554, 28 juin, Laon, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, pp. 47 et sqq.

[3] Gualterio au card. del Monte, 1554, 1er septembre, Compiègne, publ. p. Ancel, *Op. cit.*, p. 107.

[4] *Ibidem*, p. 106.

est le terme des aspirations de l'Empereur —, et en particulier l'asservissement de l'Etat de l'Eglise, qui n'est déjà que trop entouré par les forces de Sa Majesté Impériale. »[1]

D'accord avec le gouvernement royal, Hercule d'Este, duc de Ferrare, faisait des démarches auprès de Jules III pour l'inviter à intervenir dans l'entreprise de Sienne. Toute l'action des diplomaties de France et de Ferrare tendait alors à provoquer un conflit entre les intérêts du pape et ceux de Cosme de Médicis. La tentation était forte pour le pontife de se prêter à une combinaison qui lui aurait permis d'accroître le domaine temporel de l'Eglise. C'est son honneur d'avoir résisté. Il observa constamment son rôle naturel de pacificateur. Son premier soin, en ces circonstances, pour ne point paraître partial, fut de communiquer au duc de Florence les propositions que faisaient au Saint-Siège les agents royaux[2].

Du mois d'octobre 1554 jusqu'à la fin de janvier 1555, Jules III multiplia les lettres à l'Empereur, au roi de France, au duc de Ferrare et au duc de Florence pour obtenir une solution pacifique de la question de Sienne, « qui est une semence de guerre et de conflits en Italie ». A la fin d'octobre, il proposait la réunion d'une conférence de plénipotentiaires et s'offrait à la présider[3].

Devant cette obstination pacifique, le Roi et ses ministres, irrités par l'état des affaires françaises en Italie, tombèrent dans une véritable fureur et accablèrent le nonce de récriminations[4]. Gualterio n'osait plus se présenter. Les conseillers de Henri II sont *mezzo amutinati* et Montmorency, qui a le parler rude, tient sur le pape des propos très vifs. « Dans la conservation de Sienne, s'écriait le connétable, l'intérêt du Saint-Siège, de Rome et de toute l'Italie est grandement engagé : Sa Saintété devrait donc seconder le succès de cette entreprise au moins tacitement et ne pas souffrir que, dans son domaine et sous ses yeux, on y apporte des obstacles. »[5]

[1] Gualterio au card. del Monte, 1554, 14 septembre, La Ferté-Milon, publ. p. R. Ancel, *Op. cit.*, I, I, pp. 116 et sqq.

[2] Jules III au d. de Florence, 1554, 27 septembre-3 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3715 : orig.).

[3] Jules III à l'archev. de Consa, 1554, 23 octobre. Rome (Arch. Vatic., Varia Polit., t. LXXIX, fol. 44 : minute).

[4] Gualterio au card. del Monte, 1554, 31 octobre, Paris, publ. p. Ancel, *Op. cit.*, pp. 159-160.

[5] *Op. supra cit.*, pp. 152 et sqq.

Comme pour exaspérer le mécontentement des Français, Jules III, dans le même temps, accordait solennellement l'investiture du royaume de Naples à Philippe, prince d'Espagne. Le secrétaire Villandry fut chargé par le Roi de présenter à Rome une protestation contre cet acte [1].

*
* *

L'attitude de Jules III finit par vaincre les mauvaises ambitions de la cour de France, que refrénait d'ailleurs l'insuccès de la guerre de Toscane. Montmorency, voyant les alliances italiennes s'évanouir, estima, vers la fin de l'année 1554, que la France n'était plus en mesure de soutenir, seule, la lutte dans la Péninsule. Une fois le parti de la paix accepté, il s'y tint avec la ténacité pratique et un peu sournoise qui lui était propre.

Les *fuorusciti* et la Reine, naguère alliés du connétable, ne manquèrent point de lui reprocher cette volte-face. Il se défendit, — fait significatif —, en rejetant la responsabilité de son propre découragement sur le pape et les Vénitiens, qui se renfermaient dans une neutralité obstinée. « Le Roi et le connétable, écrivait Alvarotti en janvier 1555, blâmèrent vivement la conduite du pape dans ces négociations de Sienne et plus encore celle des Vénitiens. Ils leur reprochèrent d'avoir toujours refusé de prendre la moindre initiative, de faire le plus petit effort pour le salut de cette ville. Le connétable dit d'une voix forte et claire, à trois ou quatre reprises : « Ce sont des poltrons, des poltrons, des poltrons, ils pourront s'en repentir un jour! » [2]

Jules III n'était pas un « poltron ». Il avait jadis montré trop de folle audace dans la guerre de Parme. On ne pouvait plus mal reconnaître, que ne le faisait ainsi Montmorency, le mérite d'un pontife qu'avait instruit une douloureuse expérience.

Le parti des Guises et celui des *fuorusciti*, réunis de nouveau contre la paix, s'opposaient au revirement du Roi. « Le duc de Guise m'assura, écrit Alvarotti en mars 1555, que le Roi était résolu de faire de grandes choses cette

[1] G. Ribier. *Lettres et Mémoires d'Estat.* t. II, pp. 543-545.

[2] G. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 16 janvier (Arch. d'Etat de Modène, Francia : orig.).

année en Italie. Mais le connétable a été plus influent que tous les autres : c'est lui qui a fait échouer ces projets, en insistant auprès de Sa Majesté sur ce point que l'Empereur rassemblait de grandes forces à la frontière de Picardie, où il fallait organiser la résistance, et que, par conséquent, il convenait d'être prudent en Italie[1]. »

Quelques promesses que fît alors Henri II aux partis belliqueux, il ne se souciait plus de Sienne, nous l'avons dit. « Laisser courir le temps » jusqu'à l'abandon définitif, telle était son intention secrète. Le duc de Guise lui-même en informait Alvarotti, au début de février 1555[2].

Aussi, dès le mois de décembre 1554, le cardinal Pole était-il rentré en scène. Par une lettre, datée du 13 décembre, il avait annoncé à Henri II la réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège, et, en même temps, il l'avait invité à reprendre les négociations de la paix[3]. Bientôt après, Reginald apprit de Gualterio que les dispositions du Roi étaient favorables[4]. Le nonce lui-même proposa la réunion d'une conférence, dans laquelle les représentants de l'une et de l'autre parties discuteraient les conditions d'un traité, sous l'arbitrage et par l'entremise du cardinal Pole[5]. Le légat, Henri II et ses ministres, le roi et la reine d'Angleterre accueillirent cette proposition avec faveur. Charles-Quint, par une vieille habitude d'hypocrisie, se fit beaucoup prier. Enfin, le 14 mars 1555, on reçut de lui une réponse favorable[6].

Le 23 mars, on annonçait officiellement la réunion prochaine des conférences de Marcq. Ce même jour, Jules III mourait. Le pontife toscan s'endormait avant que fût achevée son œuvre de paix. Sans lui et malgré bien des obstacles, elle va se poursuivre.

Au début de mai, Montmorency quitta la Cour, en compagnie du cardinal de Lorraine, pour se rendre à Ardres. Le connétable était optimiste et assurait alors Octave Farnèse

[1] Le même, 1555, 5 mars (Arch. et *loc. cit.*; orig.).

[2] Le même, 1555, 3 février (Arch. et *loc. cit.*; orig.).

[3] Arch. Vatic., Nunz. Inghilterra, III, fol. 177 : copie.

[4] Gualterio à Pole, 1554, 23 décembre, Poissy, publ. p. Ancel, *Op. cit.*, I, I, pp. 179-180.

[5] Le même au card. del Monte, 1554, 27 décembre, Poissy, publ. p. Ancel, *Op. cit.*, I, I, pp. 183 et sqq.

[6] Ancel, *Op. cit.*, p. 229.

que « pour le faict de la paix, les amys, alliéz et serviteurs du Roy ne seront oubliéz »[1].

L'histoire des conférences de Marcq est connue. On sait qu'après de vaines discussions, elles échouèrent[2].

Cet échec résulta de l'arrogance des deux partis. On prit pour base de discussion les anciens traités et les « vieilles querelles » : cette méthode de juristes ne pouvait aboutir qu'à ranimer les levains de guerre. On faisait ainsi de la question italienne une question de généalogie. Montmorency, après coup, disait excellemment : « Pour faire les princes amys, fault faire papier neuf et laisser toutes querelles à part[3]. »

Il convient de remarquer quelle importance prirent, en ces conférences, les « questions morales ». L'assemblée des plénipotentiaires devait sans doute sa réunion aux efforts de Jules III pour restaurer l'unité politique du catholicisme. D'autre part, si elle n'aboutit à aucun résultat, la cause en fut principalement dans la « question de Savoie »[4]. Claudio Malopera écrivait de Gravelines, le 2 juin, à son maître Emmanuel-Philibert : « On a commencé de toucher les

[1] Montmorency à Octave Farnèse, 1555, 29 avril, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia; orig.). — R. Pole à Ferrante Gonzague, 1555, 8 mai, Richmond (Arch. cit.; orig.).

[2] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1555, 23 mai, Melun : « Dimandai a S. Mtà quello che la sperava della pace, al che rispondendo mi disse queste parole : « Pace ? O tregua o pace, li miei non si scosteranno dalla ragione » ; ma nel dire quella prima parola : pace, fece un certo moto del corpo et de gli occhi, che mi parve comprendere non vi esser molta speranza nella Mtà Sua, laqual soggiunse poi : « Per adesso non è possibile far giudicio alcuno, perchè li Imperiali diconno bene parole assai, et il Re d'Inghilterra se ne mostra molto desideroso, ma li miei non si saranno abboccati doi a tre fiate che se ne chiariremo... » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1a ; orig.). — G. Capello au doge de Venise, 1555, 23 mai, Melun : « Ragionando meco uno ben qualificato gentilhomo et molto intendente, mi disse che si conosceva chiaro che, quanto a la voluntà del Re, lei non era in modo alcuno inclinata a pace ne a tregua, ma che le persuasioni del contestabile, del cardinal di Lorena et de tutti gli altri erano cosi gagliarde et mettevanno S. Mtà Chma in cosi stretti termini, proponendogli la povertà di populi, la morte et pregionia de tanti suoi, la spesa che si è fatta... » (Arch. et *loc. cit.*; orig.). — Voy. dans les *Sources* de M. Hauser les ouvrages relatifs à la trêve de Vaucelles (fasc. II, pp. 163 et 190). Le meilleur et plus clair récit des négociations de Marcq est celui de M. Decrue, *Anne de Montmorency*, t. II, pp. 163 et sqq. Aux sources connues ajoutez A. Morel-Fatio, *Une histoire inedite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour* (Paris, 1911, in-4°. Extrait des Mémoires de l'Académie des Incriptions).

[3] Cité par F. Decrue, *Op. cit.*, II, p. 169.

[4] Le duc de Savoie s'efforçait alors d'intéresser le pape à sa cause. H. Muzarelli au card. del Monte, 1554, 31 mars, Bruxelles : « Ho visitato l'Eccmo duca di Savoia, et piacesse a Dio che tutti i prencipi havessero la religione et riverenza alla Sede apostolica che mi pare di conoscere in S. Eccza. » (Arch. Vatic., Fiandra, II, fol. 39, orig.).

points importants, sur lesquels l'une et l'autre partie restent si dures que jusqu'aujourd'hui il n'y a point d'apparence d'accord. Les François sont plus endurcis que jamais à réclamer l'Etat de Milan, surtout quand on leur parle de restituer les biens de Votre Altesse : ils disent que, du jour où ils abandonneront votre Etat, non seulement ils seront chassés pour toujours de l'Italie, mais que l'Empereur pourra pénétrer en France sans difficultés[1]. » Au cours de ces conférences, Charles-Quint fit savoir qu'on n'obtiendrait de lui ni traité ni même un signe favorable, tant que l'on n'aurait pas réglé la restitution des Etats de Savoie à leur duc légitime, comme l'exigeaient « la conscience et la justice »[2]. Montmorency, il est vrai, montrait sur ce sujet quelque esprit de conciliation[3], mais le cardinal de Lorraine offrait seulement à Emmanuel-Philibert, pour compensation, de passer au service de la France[4]. Il était aisé de prévoir que les Impériaux prêteraient une oreille malveillante à de tels propos.

Quand les plénipotentiaires se séparèrent, le 7 juin, Reginald Pole, qui avait présidé aux délibérations, reprocha en termes très vifs au cardinal de Lorraine son attitude : il lui remontra « le scandale qui serait par le monde du fait que tant de personnages distingués, délégués par les deux Majestés, n'avaient pas voulu s'accorder » ; il ajouta que,

[1] Claudio Malopera au d. de Savoie, 1555, 2 juin, Gravelines (Arch. d'Etat de Turin, Lettere di ministri, Vienna, mazzo III ; orig. chiffré).

[2] Le même au même, 1555, 3 juin : « Dirò hora che nel publico del parlamento, dove si tratta della pace, è stato detto intorno a la restitutione de li stati di V. A., il che insomma è che Mons. R^mo legato et questi ss^ri deputati per la regina d'Inghilterra hanno detto ad essi deputati di Franza come la conscienza et la giustitia obligava il Re loro a dover reintegrar V. A. neli suoi stati et che, senza essa reintegratione, non si poteva far discender lo Imperatore a la pace ne ad alcuna capitulatione con essi. » (Arch. de Turin, Lettere di ministri, Vienna, mazzo III ; orig. chiffré).

[3] Cl. Malopera au d. de Savoie, 1555, 3 juin : « Parlai poi con Mons. il Contestabile, al qual dissi le stesse ragione che io havevo detto al cardinal di Lorena, et lui mi parlò più dolcemente mostrando buona affettione verso V. A. et verso la casa sua, dicendo che il parentado et la servitù l'obligaveno a questo, et dove potesse senza disservigio del Re suo non mancarebbe di servirla, ma non volse però mai descender ad alcuna particolarità intorno la restitutione de li suoi stati... »

[4] Le même au même, 1555, 3 juin : « Alcuni di questi ss^ri Francesi mi hanno detto che.., andando lei in Franza li faranno partiti tanto buoni et honorati che haverà occasione di laudarse del Re. Ma in tal caso, non si parlerà del stato di Milano ne de la restitutione dal Piemonte, ma V. A. haverà altra ricompensa... Imperiali stanno in molta paura et sospetto che V. A. non prendi accordo con Franza. » Cf. le même, 1555, 6 juin (Arch. de Turin, Lett. di ministri, Vienna, mazzo III ; orig. chiffré).

« puisque la négociation avait échoué par la dureté des Français, qui ne voulaient point consentir à la restitution des Etats du duc de Savoie, on les taxerait de méchanceté à l'égard du bien public et envers ledit duc »[1].

Etienne Gardiner, évêque de Winchester, voyant que les représentants de Henri II et de Charles-Quint ne pouvaient s'accorder, avait insisté dans le congrès pour qu'on remît au concile de Trente le jugement du différend[2].

Les événements favorisaient alors la superbe des Français. Au pape Marcel II, saint vieillard qui régna seulement quelques jours, avait succédé, le 23 mai 1555, un « fougueux Napolitain », Paul IV Carafa, tout porté à la guerre. Brissac, en Italie, remportait de nouveaux succès, et l'escadre de Soliman croisait dans la mer de Gênes. En Allemagne, le roi des Romains cédait devant les protestants. Aussi Henri II se vanta-t-il d'avoir éludé les ruses des agents de l'Empereur, « estimant le dict Empereur, écrivait-il, en ceste négociation, qu'il auroit aussi bon marché de nous qu'il a eu ès traictéz précédans du temps du feu Roy, mon père, pour se tenir roidde sur ses piedz.[3] »

Mais le connétable voulait la paix. A l'encontre de toutes les forces qui tendaient à ce moment vers un renouveau de la « guerre italique », il poursuivit son dessein. Au mois de décembre 1555, Gaspard de Coligny, neveu de Montmorency, et Sébastien de L'Aubespine, abbé de Bassefontaine, se rendirent sur la frontière du Nord, et entrèrent en propos avec les envoyés de l'Empereur, Charles de Lalaing et Simon Renard, à l'occasion d'un échange de prisonniers. Une négociation rapide, facilitée par Charles-Quint lui-même qui était alors pressé d'abdiquer, aboutit, le 5 février 1556, à la signature de la trêve de Vaucelles.

La nouvelle de cette trêve éclata, comme le plus imprévu des accidents, parmi les intrigues qu'ourdissaient alors tous les partis de guerre. On connaît les clauses de cet acte glorieux. La France était maintenue maîtresse de toutes ses conquêtes : en Italie, le Piémont, le Montferrat, les

[1] Le même au même, 1555, 8 juin, Calais (Arch. cit. ; orig.).

[2] R. de Sainte-Albine, *Abrégé annoté de l'histoire de J.-A. de Thou*, t. II, p. 24, n. 2.

[3] Henri II au d. de Ferrare, 1555, 14 juin, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.).

places de la Toscane, du Parmesan et de la Corse restaient au pouvoir du Roi. « Les choses ne scauroient mieulx aller qu'elles font, Dieu mercy, en cest endroict pour Sa Majesté, laquelle, après tant de belles et heureuses conquestes qu'elle a faictes, a esté recerchée de faire et accorder la dicte trefve, libre et communicative, avec toutes les advantaigeuses condicions qu'elle eust sceu honnestement désirer. »[1] C'était le triomphe de Montmorency.

Pourtant, la question de Savoie non résolue empêchait par avance la durée de cet accord pacifique. La France, aux termes du traité de la trêve, gardait les Etats du duc de Savoie. Mais les plénipotentiaires avaient stipulé qu'Emmanuel-Philibert recevrait du Roi, à titre de compensation temporaire, une annuité de vingt mille écus. Les Impériaux avaient sollicité cette pension comme une véritable « aumône »[2]. Le duc se révolta contre cet acte qui ruinait ses dernières espérances : il versa des larmes, repoussa avec mépris la pension qu'on lui offrait, et, comme Philippe II envoyait l'évêque d'Arras pour le consoler, il accabla celui-ci de reproches, l'accusant d'être responsable de son infortune[3].

*
* *

Réalisée par la volonté pacifique de Montmorency,

[1] Montmorency à Octave Farnèse, 1556, 7 février, Pontlevoy. — et au comte de La Mirandole, 16 février, Blois (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.). — Henri II au d. de Ferrare, 1556, 7 février, Pontlevoy : «... Vous advertyr comme ce jourd'huy j'ay eu lectres du s^r de Chastillon, admiral, et de l'abbé de Bassefontaine, contenant comme ilz avoient faict, passé et accordé avec les depputés de l'Empereur et du roy d'Angleterre une trefve libre et communicative pour cinq ans, commençans le 5e jour de ce moys, avec toutes les advantageuses condicions que j'eusse sceu honnestement désirer : c'est assavoir la compréhension de tous mes amyz et alliéz, et sans ce que par le moyen de lad. trefve, je soye tenu à aucune restitution de places ne aultres choses déppendantes de mes conquestes. » (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). Le 19 février, Henri II dépêche en Italie le s^r de Rambouillet, gentilhomme de sa chambre, porteur « de la coppie collationnée à l'original du traicté de la trefve » (Arch. cit. ; orig.). — Henri II à Octave Farnèse, 1556, 12 mars, Amboise : « J'ay receu ce jourd'huy la ratiffication de l'Empereur et du roy d'Angleterre du traicté de la trefve..., vous advertissant que présentement partent deux courriers depeschez par lesd. ss^rs, l'ung pour aller en Espaigne, l'autre en Ittallye, pour y fère publier et observer lad. trefve... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 250, fasc. 2 : orig.).

[2] Tiburtio au card. Farnèse, 1556, 6 février, Blois (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fasc. T ; orig.).

[3] Badoer au doge de Venise, 1556, 8 février, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Spagna, filza 1^a ; orig.). — Cf. le récit de A. Segre, *La questione sabauda...* (*Acc. di Torino*, serie 2^a, t. LV, p. 431).

grâce aux circonstances favorables de l'abdication de Charles-Quint, la trêve de Vaucelles était vraiment l'œuvre posthume de Jules III : première ébauche de cette « paix catholique » qu'avait conçue, au lendemain de la guerre de Parme, le mol Epicurien de la *villa Giulia*. Le « turc » et l' « hérétique », fantômes inquiétants, ont été dénoncés par lui aux princes de la communion romaine.

Pour la France, la trêve de Vaucelles marque l'apogée de la puissance extérieure, sous la dynastie de Valois.

Ephémère suprématie, que va détruire, au cours d'une brève histoire de quatre ans, le travail des passions, des intérêts et des craintes.

« O, à la mienne volonté, que nous fussions demeuréz dans la trefve de cinquante-six, sans la rompre ! »[1]

[1] Pasquier, *Œuvres*, t. II (*Lettres*), p. 77.

LIVRE V

LES INSTITUTIONS ET LES RÉFORMES FRANÇAISES EN ITALIE AVANT LA TRÊVE DE VAUCELLES

CHAPITRE PREMIER

LES INSTITUTIONS FRANÇAISES EN PIÉMONT

Au lendemain de la trêve de Vaucelles, la cause de la maison de Savoie semblait, nous l'avons vu, définitivement perdue et la conquête du Piémont par les rois de France un fait accompli. Quelle était alors la situation des Français dans les villes et les territoires subalpins? Jouissaient-ils seulement d'avantages précaires donnés par l'occupation militaire? La domination royale avait-elle au contraire poussé dans ce pays des racines assez profondes pour assurer sa durée? Aux Italiens de cette époque l'établissement des Français en Piémont parut définitif, et Giuliano Gosellini écrivait, à propos du duché de Parme, que le Roi semblait vouloir conquérir, en 1548 : « On fera un autre Piémont de ce côté-là[2]. »

Lorsque François Ier avait occupé les Etats du duc Charles II, en 1536, le terrain était préparé pour la conquête française. Ces pays souffraient de l'anarchie administrative et de la désorganisation de la justice, en somme de l'absence d'un gouvernement fort qui eût mis un frein à la fois aux brigandages de certains indigènes et aux exactions des étrangers. Aussi l'occupation royale fut-elle accueillie avec faveur, sinon avec enthousiasme[3]. Le roi de France mit

[1] Ce chapitre, touchant les institutions françaises en Piémont sous Henri II, a paru déjà, sauf quelques additions et corrections, dans la *Revue historique*, t. CVI, pp. 1-26. Nous renvoyons le lecteur à cet article, pour y trouver les textes justificatifs et l'indication des sources générales. M. l'abbé Ch. Marchand, dans sa thèse *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac* (Paris, 1889, in-8°), a consacré un chapitre, le XIVe, à l'étude de l'*Etat du Piémont sous la domination française ;* les renseignements qu'il donne sont tirés surtout de l'ancien historien Ricotti et de la correspondance inédite de Brissac.

[2] G. Goselli, *Compendio della guerra di Parma*, ap. *Miscellanea di storia patria*, t. XVII, p. 124.

[3] A. Tallone, *Ivrea al tempo dalla prima dominazione francese* (*Biblioth. della Soc. storica subalpina*, t. VII, p. 124) ; Art. Segre, *La questione sabauda*

quelque bonne volonté à gagner l'affection de ses nouveaux sujets. D'ailleurs, la thèse soutenue après coup par la diplomatie française facilita singulièrement ces rapports heureux. Le Roi prétendit se substituer à la personne du duc, non pas comme conquérant, mais à titre de souverain légitime d'Etats que Charles II n'avait possédés que par usurpation. Le gouvernement royal ne fit donc aucune difficulté de traiter le Piémont comme une province vraiment française. Un édit de François Ier organisa les choses. Cet édit proclamait le Piémont uni pour toujours aux Etats de la couronne de France, en établissait la capitale à Turin, assimilait les droits des habitants d'outre-monts à ceux de l'autre côté des Alpes, confirmait les anciens statuts, privilèges et franchises et, en particulier, mais sans effet, les privilèges de l'Université. Cet édit accordait des avantages importants : il déclarait les Piémontais habiles à exercer les offices au même titre que les sujets français et les exemptait de l'aubaine et des autres droits que le fisc percevait sur les biens des étrangers décédés. En juillet 1549, par un nouvel édit, donné à Villers-Cotterets, Henri II déclara solennellement la « naturalité » du pays de Piémont[1]. Pendant vingt-cinq ans, depuis 1536, les anciens Etats de la maison de Savoie furent administrés par les agents du roi de France avec une modération dont l'histoire des conquêtes de cette époque n'offre pas d'autre exemple.

Le maintien du bon ordre, la discipline étroite imposée aux gens de guerre, le respect des biens et de la vie des habitants, enfin les facilités données au commerce, toutes ces manifestations de la politique française ne doivent pas être attribuées entièrement à la bienveillance du gouvernement royal. Il convient, avant d'exposer l'œuvre des conquérants en Piémont, de faire remarquer qu'elle fut surtout une œuvre de prudence militaire. En effet, le pays subalpin, après qu'il eut été occupé par les Français et séparé de la Lombardie restée aux mains des Espagnols, ne pouvait donner à l'armée que des moyens de subsistance limités. Au cas où les vivres

e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles (*Acc. di Torino*, ser. 2a, t. LV, p. 384). Cf. Alberì, *Relazioni...*, serie 1a, t. II, p. 183. — Sur la différence d'attitude entre les populations de la Savoie même et les habitants du Piémont proprement dit, voy. notre article *supra. cit.*, p. 2, n. 2.

[1] 1549, juillet, Villers-Cotterets (Arch. Nat., X1A 8617, fol. 1 ; enreg.).

eussent manqué en Piémont, par suite des ravages des troupes ou du désordre de l'administration, il eût été très difficile de s'en procurer ailleurs. Du côté de la France, on ne trouvait que des pays relativement pauvres et stériles, la Savoie, le Dauphiné et la Provence, pays qui, loin de pouvoir fournir à leurs voisins, s'alimentaient eux-mêmes en Piémont. La grande ville de Lyon absorbait les produits des régions environnantes et devait faire appel assez souvent aux ressources de la Bourgogne. Il fallait donc que le Piémont pût nourrir à la fois ses habitants et les troupes françaises qui l'occupaient. Cette remarque est utile pour rendre compte exactement de l'œuvre des gouverneurs royaux qui se succédèrent outre monts[1]. Ces gouverneurs furent en général des hommes remarquables[2]. D'abord, sous François Ier, Claude d'Annebaut et Guillaume du Bellay, ce dernier qui, à ses propres frais, faisait amener du blé de Bourgogne[3], puis, sous Henri II, Jean Caracciolo, prince de Melfi, et Charles de Cossé, dit le maréchal de Brissac, donnèrent au pays une bonne administration. Le prince de Melfi, Napolitain au service de la France, « homme aimable et vénérable, de haute stature, de poil tout blanc », garda le Piémont dans une heureuse tranquillité en maintenant la plus étroite police parmi les soldats et les habitants[4]. Le maréchal de Brissac, qui lui succéda en 1550, se montra administrateur aussi avisé qu'homme de guerre brillant. Respectueux de l'œuvre de ses prédécesseurs, il confirma, à son arrivée, tous les règlements qui avaient été faits avant lui, défendit, sous les peines les plus sévères, la profana-

[1] Boyvin du Villars, éd. 1629, t. I, p. 145. — Cf. Réponse aux instructions du capitaine Valeron (Arch. d'État de Turin, ms. des négociations de Brissac, fol. 129). Nous citerons souvent le ms. des négociations de Brissac d'après la copie qui se trouve aux Arch. d'État de Turin, — l'original étant à la bibliothèque de Carpentras —, parce qu'il nous était plus facile de comparer la copie de Turin avec les autres documents conservés dans les dépôts de cette ville.

[2] A. Tallone, *Ivrea al tempo della prima dominazione francese*, pp. 129 et suiv. — Voy. notre article *supra cit.*, p. 4, n. 2.

[3] V. L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, pp. 258 et sqq.

[4] *La descrizione di un viaggio fatto nel* 1549 *da Venezia a Parigi di Andrea Minucci*, ap. *Miscellanea di storia itatiana*, t. I, p. 74. — Brantôme, *Œuvres*, t. II, pp. 229 et sqq. — Dès le mois de juin 1547, il avait été question de créer le prince de Melfi membre du Conseil privé et nommer Brissac gouverneur de Piémont. Voy. notre art. *supra cit.*, p. 5, n. 1. Ajoutez : avvisi au d. de Florence, 1547, 30 juin (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 384, fol. 38 : orig.). — Brissac quitta Paris le 15 juillet 1550 pour se rendre en Piémont.

tion des églises, les viols, le saccage des villages et des fermes et les désordres de toutes sortes[1], publia, enfin, une ordonnance pour l'entretien des ponts et des routes[2]. En 1551, de nouvelles compagnies de gendarmes étant arrivées en Piémont autant pour exploiter la campagne que pour prendre part à la guerre, Brissac, en prévision de l'hiver, les renvoya de l'autre côté des Alpes[3].

Les pouvoirs du gouverneur de Piémont étaient très étendus. Lieutenant général, il remplissait effectivement les fonctions d'un vice-roi. Il proposait au gouvernement central les nominations d'officiers ou de fonctionnaires[4], présidait assez souvent les séances des cours souveraines[5] et exerçait une action directe dans toutes les branches de l'administration, tant judiciaires et financières que militaires.

Le gouverneur était assisté d'un Conseil. Ce Conseil, qui avait existé sous les premiers lieutenants du Roi en Piémont, fut confirmé formellement en 1550 lorsque Brissac succéda au prince de Melfi. Dans les instructions données au nouveau gouverneur, on lui prescrivait d'assembler autour de lui « certain nombre de bons et notables personnages esleuz, comprins les maistres des requestes ». Les attributions de ce Conseil étaient « d'oyr les requestes, plainctes et doléances des subjets, de voir les estatz des comptables pour vérifier leurs receptes et despences » et, en général, de résoudre toutes les questions importantes de l'administration ou de la guerre. Un maître des requêtes devait être le conseiller permanent du gouverneur[6].

En réalité, sous Henri II, les deux conseillers principaux du gouvernement de Piémont furent René de Birague, premier président au Parlement de Turin, qui semble avoir eu la haute main sur l'administration civile, et Francisque

H. Strozzi à la duchesse de Mantoue, 1550, 20 juillet, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[1] Arch. de Turin, ms. des négociations de Brissac, fol. 309 et sqq.

[2] A. Tallone, *supra cit.*, p. 129.

[3] Boyvin du Villars, t. I, p. 108.

[4] Voy. notre article cité, p. 6, n. 1.

[5] Arch. camérales de Turin, Reg. Parlam. 1547-1548, fol. 81.

[6] Instructions données à Brissac (Arch. d'Etat de Turin, ms. des négociations de Brissac, fol. 13 v°). Voy. Monluc, *Commentaires*, éd. de Ruble, t. I, pp. 334 et 390, n. 1. — Cf. notre article cité, p. 6, n. 3.

Bernardin de Vimercat, surintendant général des fortifications, particulièrement chargé de l'administration militaire[1]. La famille de Birague, milanaise, rendit les plus grands services à la France : René resta très longtemps premier président au Parlement et devint plus tard cardinal et chancelier du royaume : ses deux cousins, Ludovic et Charles, furent des capitaines de valeur[2]. Outre ces conseillers ordinaires, Brissac réunissait, pour prendre leur avis, les gentilshommes français qui servaient sous ses ordres, Bonnivet, Vassé, Gordes, Monluc, La Mothe-Gondrin et d'autres[3].

En octobre 1539, François Ier avait créé un parlement à Turin, suivant le système français. Cette création était le début de réformes judiciaires qui furent les causes les plus réelles de la popularité du Roi en Piémont[4].

Avant l'occupation française, la justice était administrée, dans les Etats de la maison de Savoie, par une série de juges dont il n'est pas inutile de rappeler la hiérarchie. Des magistrats locaux, dans chaque commune assez importante, avaient la connaissance des causes inférieures, civiles et correctionnelles. Au-dessus, les juges, dits ordinaires, connaissaient du plus grand nombre des procès civils et criminels. Des juges ordinaires, on appelait à deux juges des appeaux : la juridiction de l'un s'étendait en deçà du Pô et celle de l'autre au delà. Enfin, un Conseil suprême résidait à Turin ; cette section piémontaise portait le nom de Sénat[5]. Le roi de France laissa aux magistrats locaux leur juridiction, maintint les juges ordinaires pour la connaissance des causes civiles et criminelles de première instance et conserva également les deux appeaux en deçà et au delà du Pô, en réservant à ces derniers la première connaissance des procès

[1] *Ibidem.*

[2] Sur les services des Birague, Boyvin du Villars, éd. 1629, t. I, pp. 151-153. — Sur Francesco Bernardino Vimercato, Milanais, voy. C. Promis, *Francesco Bernardino da Camnago detto Vimercate* (*Miscellanea di storia italana*, t. XII, pp. 386 et sqq.), et le texte de G. Sorenzo rapporté dans notre article, p. 7, n. 1. On trouve plusieurs lettres administratives de Francesco Bernardino à la Bibl. Nat., ms. fr. 20548 ; orig.

[3] Ms. de Brissac, *passim*. — V. L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 361. — Voy. aussi Guillaume Colletet, *Eloge des hommes illustres* (Paris, 1644, in-8°), fol. 392.

[4] E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, t. I, p. 28.

[5] Voy. les *Statuta sabaudiae* ou *Décrets dominicaux*. Cf. A. Pertile, *Storia del diritto italiano*, 2a ed. a cura Pasquale di Giudice, t. II, 2a pars ; A. Tallone, *Ivrea al tempo della prima dominazione francese*, pp. 127 et sqq.

des nobles, des communautés, des pauvres, des pupilles et des veuves. Mais au Conseil suprême ou Sénat de Turin fut substitué le Parlement dont nous avons parlé plus haut, cour ayant la connaissance dernière de tous les appels, y compris ceux des procès de gabelle, sauf la faculté de supplique au Roi[1]. Le Parlement de Piémont fut composé de deux présidents, deux maîtres des requêtes, neuf conseillers, un avocat et un procureur du Roi, quatre secrétaires, trois huissiers, neuf avocats et quinze procureurs[2]. Le premier président fut d'abord François Errault, sieur de Chemans, puis René de Birague. Albert Gat et le sieur de Saint-Julien remplirent successivement la charge de second président[3].

La réforme de la justice en Piémont fut l'objet de nombreuses ordonnances du Roi et du Parlement de Turin. En 1550, le premier président de Birague fit réunir, dans une sorte de code de procédure, des extraits des registres du Parlement et les principaux articles des lettres royales. Ce recueil très précieux fut imprimé sous le titre de *Ordinationes regie continentes formam et stillum procedendi coram illustrissima curia regii Parlementi Taurinensis et aliis curiis ei subditis*[4]. Parmi les plus notables règlements de justice, on peut citer un édit de François Ier, du mois d'août 1539, sur la procédure, une ordonnance du Parlement de Turin, du 7 février 1540, fixant le nombre et la discipline des commissaires jurés, une ordonnance de François Ier, de juin 1540, sur les juridictions ecclésiastiques, la forme des légitimations, les gages des juges, châtelains et notaires du Piémont, une ordonnance du Parlement de Turin, du 17 août 1541, sur la procédure à suivre par les juges d'appeaux, une autre ordonnance de ce Parlement, du 9 janvier 1545, sur la discipline des greffiers et les taxes d'écritures, l'importante ordonnance du 13 octobre 1545 sur les héritages, les procès des communautés, les dépositions de témoins, la procédure des notaires et les écritures des péagers. Sous le règne de Henri II, on

[1] *Loc. supra cit.*

[2] Arch. camérales de Turin, Reg. Parlamenti. — Voy. notre article cité, p. 8, n. 3.

[3] Arch. cam. de Turin. Reg. Parlamenti.

[4] Taurini, MDL, in-fol. Un exemplaire est conservé dans la bibliothèque des Arch. d'État de Turin. A l'exemple du Parlement de Turin, le Parlement de Chambéry fit imprimer, en 1553, un *Style et règlement sur le fait de la justice*, Lyon, 1553, in-4°.

doit noter l'édit du 27 juin 1547, qui enjoignait aux commissaires jurés et aux sergents de se faire assister de témoins dans l'exécution de leurs exploits, l'ordonnance des mêmes jour et an sur le style du Parlement, enfin l'édit du 9 mai 1547 fixant les rapports du procureur général du Roi avec la Chambre des comptes[1].

Le Parlement de Turin exerça une action importante, non seulement dans les questions judiciaires, mais aussi dans les affaires purement administratives : Henri II dut lui interdire, sur la demande des habitants, de faire des ordonnances, sinon pour les matières de style et de procédure[2]. Comme les parlements français, il jouissait du droit de refuser l'enregistrement des édits[3]. Il ne fut pas à l'abri de toutes plaintes, et, dans les instructions données à Brissac, en 1550, le Roi recommandait à celui-ci d'admonester les conseillers pour que de nouveaux sujets de doléances ne fussent pas donnés aux justiciables[4]. Du reste, comme il était d'usage en France, le Parlement se fit le défenseur du gallicanisme[5] et souleva des conflits de préséance avec la Chambre des comptes[6].

Ce fut sous le gouvernement du prince de Melfi que le pays de Piémont jouit de la meilleure administration judiciaire. On lit dans les instructions données à Brissac : « Il semble que les choses concernans le faict de la justice et police ont esté très bien entendues par le prince de Melphe, avec une grande diligence, de sorte qu'il ne s'est point veu ne oÿ de son temps au Piedmont aucun bruit ne soupçon de praguerie ne sédition, mais tout y est allé doucement, vivant

[1] *Ordinationes, passim.* — La réorganisation du notariat en Piémont et en Savoie fut l'objet de l'attention particulière de François Ier et de Henri II. Voy. E. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie.*

[2] Arch. cam. de Turin, Reg. Parlamenti, 1547-1548, fol. 166.

[3] A. Pertile, *Storia del diritto italiano*, 2e éd., t. II, pars 2a, p. 194. Voy. *contra*, Al. Lattes, *L'interinazione degli editti*, ap. *Atti dell. Accad. di Torino*, 1908.

[4] Arch. d'Etat de Turin, ms. des négociations de Brissac, fol. 10. — Arch. camérales, Reg. Parlamenti 1539-1540, fol. 153, et reg. 1547-1548, fol. 58. — Voy. notre article cité, p. 10, n. 2.

[5] Arch. camér. de Turin, Reg. Parlam., 1539-1540, fol, 296 v°. — Voy. *Ordinationes*, fol. VIII v°, et Ag. della Chiesa, *Cardinalium archiepiscoporum... pedemontane regionis Chronologica historia* (Turin, 1645, in-4°).

[6] Arch. camér. de Turin, Reg. Parlam. 1547-1548, fol. 376.

le soldat avec le peuple et le peuple avec le soldat au contentement des deux. »[1]

On doit citer aussi, parmi les créations judiciaires françaises, la *Conservation* de Turin, tribunal chargé de juger les causes commerciales. Ce tribunal fut composé du vicaire de la police, d'un juge de première instance et de deux juges d'appeaux pour les pays situés en deçà et au delà du Pò[2].

Il importe de noter un fait historique essentiel, touchant les réformes judiciaires édictées en Piémont. Au moment de la conquête, le Roi avait trouvé, dans les Etats de Savoie, non seulement une organisation qu'il était facile de réformer, mais aussi des lois, connues sous le nom de *Statuta sabaudiae* ou *Décrets dominicaux*, lois que le gouvernement royal dut maintenir et observer. Il était illogique que le pouvoir du nouveau souverain fût précisément tenu de faire respecter un ensemble de lois promulguées par les ducs de Savoie, qu'il avait dépouillés. D'autre part, ce droit écrit, antérieur à l'occupation française, ne pouvait être remplacé. C'est dans ce fait qu'on peut trouver sans doute le plus sérieux obstacle qui se soit opposé à l'assimilation du Piémont à une province française[3].

Dans l'administration civile, les conquérants apportèrent peu de changements : les vicaires et les potestats, lieutenants délégués dans les principales villes, furent conservés, comme à l'époque des ducs de Savoie.

Par contre, le gouvernement royal établit en Piémont une administration financière calquée sur celle des généralités françaises. Il y eut un receveur général ordinaire des finances, François de La Colombière, qui resta en charge pendant toute la durée de la domination française[4], un receveur

[1] Arch. d'Etat de Turin, ms. des négociations de Brissac, fol. 11 v°. — Le Sénat piémontais, établi à Verceil, qui administrait la justice dans les Etats restés au duc, laissait fort à désirer. Voy. une lettre d'Andrea Provana di Leyni à Emmanuel-Philibert, 1553, 31 décembre, Milan, citée par Art. Segre. *L'opera di Andrea Provana di Leyni* (*Mem. Acc. dei Lincei*, ser. 5ª, t. VI, p. 25).

[2] *Conservatore dei Negozianti*. Voy. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, t. I, p. 259.

[3] E. Bollati, *Atti e documenti delle antiche assemblee rappresentative nella monarchia di Savoia*, ap. *Monumenta historiæ patriæ*, t. XIV, *Comitiorum*, pars prior, col. 963 et 1064. — Arch. camér. de Turin, Reg. Parlamenti. *passim*. — Cf. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, pp. 589-590.

[4] Arch. Camér. de Turin, Reg. Parlam. 1539-1540, et Reg. Camerae Computorum, 1557-1558, *passim*.

général alternatif, Nicolas de Plancy[1], un receveur général des parties casuelles, Jean Chastellier, et divers autres receveurs[2]. Gilbert Coyffier, trésorier de France et général des finances, sous Henri II, fut préposé à l'administration des deniers royaux, en Piémont[3].

Nous savons peu de chose des impôts levés sur le pays par le gouvernement royal. Dans les doléances de l'assemblée des Trois-Etats de 1547, on peut noter seulement que le Piémont fournissait trente-trois mille florins par mois, non compris les impôts du marquisat de Saluces et du Montferrat[4].

Par lettres patentes, données à Saint-Prix en juin 1539, le Roi avait érigé à Turin une Chambre des comptes, composée d'un président, de quatre maîtres des comptes, d'un greffier et d'un huissier[5]. Le président fut d'abord Pierre Plovier, puis, en 1557, François Vachon[6]. La Chambre eut pour mission de « cognoistre, vuyder, juger et décider toutes telles et semblables matières soit des droiz et dommaines, du faict, examen et clousture des comptes des officiers comptables du pays de Piémont »[7].

Dès les premières années de son règne, Henri II manifesta l'intention de supprimer la Chambre des comptes de Turin[8]. En fait, elle fut supprimée par un édit de décembre 1550[9]. Cet édit souleva les protestations des habitants qui firent valoir « la grande incommodité qu'il leur seroit de passer les montz et aller à Grenoble pour choses aucunes fois fort légières et de bien petit moment »[10]. Brissac écrivait à ce

[1] *Ibidem.*

[2] *Ibidem*, et Arch. d'Etat, ms. de Brissac, fol. 15.

[3] *Ibidem.*

[4] *Atti e documenti delle antiche assemblee rappresentative*, *Mon. hist. patr.*, t. XIV, col. 1035.

[5] Arch. camérales de Turin, Reg. Parlam. 1539-1540, fol. 14 v°, 15.

[6] Reg. cameræ computorum 1557-1558, *passim.*

[7] Arch. camér. de Turin, Reg. Parlam. 1539-1540, fol. 15. — Pour les institutions de contrôle fiscal établies par les ducs de Savoie, voy. F. Capré, *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoye* (Lyon, 1662, in-4°), ouvrage d'ailleurs très incomplet.

[8] Remontrances des élus de Piémont au Roi (Arch. d'Etat de Turin, ms. des négociations de Brissac, fol. 83-84).

[9] E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, t. I, p. 259.

[10] Instructions à Fr. Bernardin Vimercat (Arch. d'Etat de Turin, ms. de Brissac, fol. 79; cf. fol. 83).

sujet au connétable de Montmorency, le 4 mars 1551 : « Je vous asseure, Monseigneur, que ces nouvelles de suppression ont rendu tous ceux de ce pays si esmeuz qu'il ne se voit et entend presque autre chose qu'une plaincte publique. »[1]

Il est assez difficile de préciser les causes qui amenèrent la suppression de la Chambre des comptes de Turin. Peut-être une de ces causes fut-elle la rivalité de cette cour souveraine avec le Parlement, rivalité qui fut poussée parfois fort loin[2]. Mais sans doute cette suppression fut surtout une mesure d'économie : en effet, le général des finances exerçait un contrôle suffisant de l'administration du domaine, et les états des comptables étaient vérifiés par le Conseil du gouverneur.

Les habitants n'acceptèrent pas cette mesure, et, pendant toute l'année 1551, des démarches pressantes, au nom des Trois-Etats, furent faites auprès du Roi[3]. Pour leur donner satisfaction, Henri II prit un moyen terme. A la fin de cette même année 1551, il établit une Chambre des comptes commune pour le Piémont et la Savoie, au lieu des deux cours qui siégeaient auparavant. La nouvelle Chambre dut se transporter tour à tour de Chambéry à Turin et de Turin à Chambéry. Le nombre des maîtres fut élevé à six, avec deux présidents. Il était d'ailleurs spécifié que les affaires du Piémont et de la Savoie resteraient distinctes. Cette création ne satisfit pas aux réclamations de l'un et de l'autre pays ; elle mécontenta surtout vivement les membres de la Chambre devenus magistrats errants[4].

Depuis le début de l'occupation française, les Piémontais demandaient aussi l'institution d'une Université à Turin. François Ier avait supprimé l'ancienne Université des ducs de Savoie, foyer dangereux d'agitation. Cette suppression, et particulièrement celle de la Faculté des lois, avait des conséquences assez graves : elle empêchait les habitants d'acquérir les grades juridiques et, par suite, d'être reçus aux offices, de sorte que bientôt le plus grand nombre des

[1] *Ibidem*, fol. 144.

[2] Arch. camér. de Turin, Reg. Parlam. 1547-1548, fol. 376.

[3] Arch. d'Etat, ms. de Brissac, fol. 148-150.

[4] Arch. camér., Reg. cam. comp. 1557-1558, fol. 116 et sqq. — Voy. notre article cité, p. 14, n. 3.

fonctionnaires royaux furent des Français[1]. François Ier et Henri II refusèrent toujours de rétablir l'Université de Turin. La cause de cette attitude était la crainte de voir naître parmi les étudiants des troubles favorables aux Impériaux : les habitants reconnaissaient eux-mêmes que l'ordre et la tranquillité de la ville gagnaient à l'absence de « Studium »[2]. Cependant, en 1551, sur les instances réitérées des Trois-Etats, Henri II se déclara disposé à instituer une Université subalpine, posant comme condition qu'elle ne siégerait ni à Turin ni dans une autre ville frontière. Cette restriction fit sans doute échouer le projet[3].

Un fait qui doit retenir l'attention, comme une preuve de la bonne volonté des rois de France, fut le maintien des assemblées des Trois-Etats du pays de Piémont. Il faut dire que le gouvernement royal utilisa surtout ces assemblées pour obtenir des subsides de toutes sortes. Sous Henri II, les Trois-Etats furent convoqués deux fois en 1547 et une fois en 1551. En 1547, l'assemblée demanda, entre autres vœux, la punition des blasphémateurs, la réduction des impôts, l'extension du pouvoir des élus, la prolongation des termes de paiement, réclamant aussi que les sentences de la Chambre des comptes pussent être portées en appel devant le Parlement, que les gages du capitaine de justice fussent mis à la charge du Roi, qu'on réformât la procédure, que les biens donnés aux soldats ne fussent plus exemptés de la taille, que la chasse fût libre ainsi que l'achat du sel et l'exercice de tous les commerces, que la traite foraine fût supprimée, qu'on ne fît de règlements monétaires qu'avec l'assentiment des Etats ou de leurs représentants, qu'on augmentât les gages des officiers de justice, enfin que l'assemblée des Trois-Etats fût convoquée au moins une fois l'an. En 1551, les députés demandèrent au gouvernement royal d'élever le nombre de leurs élus de trois à six, de rétablir la Chambre des comptes de Piémont, de réduire les frais de justice, de soumettre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem aux contributions civiles et militaires, de n'accorder l'inves-

[1] Voy. les doléances des Trois-Etats en 1547 et 1551, *Atti e documenti delle antiche assemblee rappresentative, loc. cit.*

[2] *La descrizione di un viaggio fatto nel 1549 da Venezia a Parigi di Andrea Minucci*, ap. *Miscell. di stor. ital.*, t. I. p. 73.

[3] Bollati, *Comitiorum*. t. I, col. 1062.

titure des bénéfices qu'à des clercs piémontais, de réprimer les abus de citation devant les tribunaux privilégiés, de donner au Parlement le droit de nomination des notaires, enfin d'instituer une Université ou, du moins, une école des lois à Turin[1].

L'assemblée des Trois-Etats élisait une commission pour la représenter pendant l'intervalle des sessions. Les commissaires portaient le nom d'*Elus*. Ils étaient payés à l'aide de contributions levées sur tout le pays[2]. Leurs fonctions consistaient à convoquer l'assemblée générale, discuter les nouvelles institutions, surveiller le recouvrement des impôts et présenter au Roi, en ambassade solennelle, les vœux des Trois-Etats. La durée des pouvoirs des *Elus* fut d'abord temporaire, puis, sous Henri II, à vie, enfin, en 1551, annuelle[3]. Leur nombre était de trois, un pour chaque Etat. Mais, en 1551, un conflit surgit entre les villes closes et villes ouvertes. Les unes et les autres demandaient qu'il leur fût permis d'avoir leurs *Elus* particuliers. La demande fut agréée et l'on arrêta qu'il y aurait par la suite six *Elus*, deux pour chaque ordre[4]. Il convient de nommer le plus célèbre des *Elus* de Piémont, sous la domination française, Georges Antioche, qui soutint avec acharnement, auprès du Roi, les réclamations des habitants d'outre-monts. On a cru jusqu'aujourd'hui que les *Elus* étaient d'institution française. Mais il semble, d'après des recherches récentes, qu'ils aient existé dans les assemblées subalpines avant l'occupation étrangère.

Après l'année 1551, on ne voit pas que les représentants des Trois-Etats de Piémont aient été de nouveau convoqués[5]. Quelques historiens italiens ont considéré ce fait comme une preuve de la méfiance du gouvernement royal vis-à-vis des habitants. En réalité, après la période de paix qui avait suivi le traité de Crépy, la guerre recommença en Italie précisé-

[1] Bollati, *Comitiorum*, t. I, col. 1036 et sqq. (1547), col. 1056 et sqq. (1551). Les doléances de l'assemblée de juillet 1547 ont été publiées par le prof. A. Tallone, *Bolletino bibliografico storico subalpino*, t. IV (1899), p. 93, n. 2.

[2] Telle est l'opinion de M. Tallone. Cette opinion est contestée. Voy. notre art. cité, p. 16. n. 2.

[3] Arch. d'Etat de Turin, ms. de Brissac, fol. 13 v°.

[4] Mémoires envoyé au Roi, 1551, 4 mars (Arch. d'Etat de Turin, ms. de Brissac, fol. 147).

[5] Du moins on n'a pas retrouvé les actes des assemblées postérieures à 1551. Voy. notre art. cité, p. 17, n. 2.

ment à la fin de l'année 1551. L'activité militaire du gouverneur Brissac et les événements de la grande lutte entre Charles-Quint et la maison de France purent empêcher toute convocation nouvelle de l'assemblée.

En définitive, l'examen des vœux exprimés par les représentants du Piémont permet de constater la bénignité de la domination française dans les anciens territoires des ducs de Savoie. Les doléances sont peu graves et manifestent une bonne volonté sans défiance à l'égard des conquérants. D'ailleurs, le gouvernement royal, sauf quelques exceptions, répondit toujours favorablement aux requêtes des habitants[1].

Les lieutenants généraux du Roi s'attachèrent, autant que le leur permirent les nécessités de la guerre, à augmenter la prospérité du pays. Avec une prévoyance louable, ils firent construire et réparer les routes et les ponts, œuvre particulièrement utile dans une région sillonnée de torrents dangereux[2]. Ils veillèrent aussi à l'entretien des moulins[3].

Il ne semble pas que d'importantes questions administratives aient provoqué la résistance des sujets. Le gouverneur faisait publier et exécuter les édits royaux et les ordonnances dans la même forme qui était d'usage de l'autre côté des Alpes. En 1550 fut envoyé l'édit sur la réformation des habits de soie, « lequel je feroy observer, écrivait Brissac, combien que pardeça je ne voie en cet endroict grand excèz ne superfluité, si n'est qu'ilz veuillent encor rendre leurs femmes moins mondaines qu'elles ne sont »[4].

Durant les premières années du règne de Henri II, la question de l'achat du sel en Piémont fut l'occasion d'un conflit avec le duc de Savoie dépouillé, qui s'était réfugié à Verceil. En 1549, le prince de Melfi résolut d'introduire dans les possessions françaises du Piémont le sel génois, tandis que jusqu'alors on y avait consommé seulement le sel de la gabelle de Nice, qui appartenait encore au duc et lui rapportait près de huit mille écus l'an. Dès longtemps,

[1] Sources *supra. cit.*

[2] Instructions à Francisque Bernardin, 1550, décembre (Arch. d'Etat de Turin, ms. de Brissac, fol. 76).

[3] Arch. camér. de Turin, Reg. cam. comp. 1557-1558, fol. 20 v°. Voy. notre art. p. 18, n. 3.

[4] Brissac à Montmorency, 1550, 30 octobre (Arch. d'Etat de Turin, ms. de Brissac, fol. 46 v°).

en effet, les Génois avaient tenté de substituer leur sel en Piémont à celui de la gabelle. Le gouvernement français favorisa leur commerce, qui procurait aux habitants une marchandise moins chère et qui nuisait à Charles II, allié fidèle des Impériaux. A cette fin, on chercha le moyen de créer une route dans les montagnes entre Gênes et Turin ; mais le passage était impossible sans toucher aux territoires occupés par les Espagnols. Sur l'instante prière du duc de Savoie, Charles-Quint fit présenter de vives remontrances au Roi par son ambassadeur en France, et Ferrante Gonzague, lieutenant de l'Empereur à Milan, empêcha le transit du sel génois[1].

Les plaintes que les sujets du Piémont firent entendre au Roi, touchant l'administration du pays, tendirent surtout à ce que les dons de terres ou de bénéfices à des étrangers ne fussent pas multipliés. Brissac, en décembre 1550, se faisant l'interprète des sentiments du public, demandait à Henri II de vouloir bien « ne plus donner les lotz et ventes, confiscations et autres parties casuelles et extraordinaires à personnes qui le plus souvent, recevant telz bienfaictz, sont accommodéez des biens du païs où ne furent jamais, tant s'en faut qu'ilz y aient faict aucun service, mais en récompenser plusieurs serviteurs de Sa Majesté, comme du fruict à eux deub, à cause que le rend le païs auquel ilz travaillent »[2].

Du point de vue de l'économie, on peut signaler le fait que la séparation du Piémont du reste de l'Italie nuisit à quelques industries locales. En effet, après l'occupation, les fabricants durent faire deux fois la traversée des Alpes, d'abord pour importer les matières premières, puis pour exporter les produits. La ville de Pignerol, dont les deux tiers des habitants travaillaient à l'industrie des étoffes, souffrit plus que toute autre de ces nouvelles conditions géogra-

[1] Supplique du prince de Piémont à Charles-Quint, 1550, 3 février (Arch. d'Etat de Turin, Lettere della Corte, 1548-1550, p. 211). Lettre du prince de Piémont à l'ambassadeur Saint-Mauris, 1550, 5 mai (*Ibidem*, p. 230). Cf. ms. des négociations de Brissac, fol. 14 v°. — German. Savorgnano au d. de Ferrare, 1551, 21 janvier, Turin (Arch. d'Etat de Modène, amb. Torino; orig.). — Voy. Art. Segre, *Appunti di storia sabauda*, ap. *Rendiconti del. Acc. dei Lincei*, ser. 5ª, t. XII, p. 263. et *Atti del. Acc. di Torino*, t. XXXII, 1896.

[2] Arch. d'Etat de Turin, ms. de Brissac, fol. 77 v°: et Arch. camér., Reg. cam. comp. 1557-1558.

phiques[1]. Entre la barrière des troupes ennemies, échelonnées sur les rives de la Sesia et du Tanaro, et l'enceinte naturelle des Alpes, le Piémont ne pouvait avoir, en temps de guerre, qu'une vie économique ralentie.

En somme, pendant la période qui s'achève à la trêve de Vaucelles, le Piémont jouit, sous la domination française, de l'ordre et de la tranquillité, conditions premières de la prospérité. Un voyageur, qui traversa cette région en 1549, nous a laissé une description de l'heureux état de choses qui y régnait. Turin était une ville populeuse et riche, dont les habitants appréciaient les bienfaits du gouvernement royal. La police la plus sévère maintenait les bonnes relations entre les soldats et le peuple. Et c'était sans haine que les anciens sujets de Charles II voyaient un gouverneur français habiter, au nom du Roi, le palais de « l'Arcivescovato »[2].

Cependant une partie de la population souffrit des rigueurs du régime français. Les Vaudois et les protestants furent poursuivis sans merci. Déjà, sous le règne de François Ier, le Parlement de Turin avait procédé contre eux. Les Vaudois adressèrent alors une supplique au Roi qui leur répondit « qu'il ne faisoit pas brûler les hérétiques en France pour les supporter parmy les Alpes »[3]. Sous Henri II, les persécutions devinrent plus vives. En 1550, on arrêta et brûla plusieurs hérétiques, dont un certain nombre de femmes[4]. Au mois de décembre, Paul de La Rive, ancien frère mineur de l'Ordre de Saint-François, qui prêchait la réforme de Luther dans la vallée de Luserne, fut livré au bourreau[5]. L'année suivante, les exécutions furent plus nombreuses encore. Parmi les condamnés, on doit citer un certain Jean de Rosat, qui colportait des livres hérétiques[6]. En 1555, les Vaudois, bravant les édits royaux, élevèrent un temple au val d'Angrogne et un autre au val Saint-Martin[7]. Le Roi en ordonna

[1] D. Carutti, *Storia della città di Pinerolo*, 2a ed. (Pignerol, 1897, in-8o), p. 349. Voy. notre art., p. 20, n. 2.

[2] *La descrizione di un viaggio fatto nel* 1549 *da Venezia a Parigi. ap. Miscell. di storia italiana*, t. I, pp. 73-74.

[3] J. Léger, *Histoire générale des églises évangéliques des vallées du Piémont ou vaudoises* (Leyde, 1669, 2 vol. in-fol.), t. II, pp. 28-29.

[4] L. Romier, *Les Vaudois et le Parlement français de Turin, ap. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXX, p. 195.

[5] Article *supra cit.*, pp. 196-197.

[6] Art. *supra cit.*, p. 197.

[7] D. Carutti, *Storia della città di Pinerolo*, 2a ed., p. 354.

la destruction et manda au Parlement de sévir avec la plus grande rigueur. Barthélemy Hector fut brûlé à Turin sur la place du Château. Quelque temps après, le Parlement envoya dans les vallées son second président, le sieur de Saint-Julien, assisté d'un collatéral *de ecclesia*, pour faire une enquête et édicter des mesures de répression. Tous les Vaudois furent contraints d'adopter la religion romaine. Mais les commissaires éprouvèrent de telles difficultés dans l'exécution de leur mandat qu'à leur retour ils représentèrent au Parlement le grand danger qu'il y avait à pousser à bout les sujets hérétiques. La Cour en référa au Roi. L'année suivante, le président de Saint-Julien fut envoyé de nouveau au val d'Angrogne, muni d'ordres portant peine de mort et confiscation des biens contre tous ceux qui n'assisteraient pas à la messe. En 1557, Geoffroy Varaille, ministre d'Angrogne, fut brûlé à Turin sur la place du Château. La même année, on arrêta un certain Nicolas Sartoris, natif de Chieri, étudiant à Genève, qui fut brûlé, le 4 mai, à Asti[1].

Contre les Juifs, le Parlement et les gouverneurs se bornèrent à faire exécuter strictement les anciens édits des ducs de Savoie, édits que renouvela Henri II[2].

Ces mesures particulières n'empêchèrent pas les Piémontais d'accepter avec plaisir la domination française, qui leur avait apporté une administration meilleure. A Bra, en 1552, on vit les milices piémontaises résister jusqu'à la mort plutôt que de céder à Emmanuel-Philibert, fils de leur duc légitime. Et un « alfiere » piémontais du préside de Bra même osa répondre alors aux injonctions du prince qu'il ne connaissait d'autre seigneur que le roi de France[3]. Lorsqu'à certains moments de la guerre, les troupes françaises se trouvèrent inférieures en nombre à celles des Espagnols, les capitaines du Roi purent dégarnir sans danger les places occupées et les laisser à la seule garde des milices paysannes. Les Piémontais rendaient confiance pour confiance à leur

[1] Léger, *Histoire des églises des vallées du Piémont*, pp. 28-29.

[2] Arch. camér. de Turin, Reg. Parlam., 1547-1548, fol. 166.

[3] Art. Segre, *La questione sabaudu...* (*Acc. di Torino*, 2a serie, t. LV, p. 384 et sqq.). — Fr. Vinta au duc de Florence, 1551, 14 nov., Milan : « Questo populo è malcontento et è Franzese, perchè non puo più comportare Spagnuoli et le gravezze. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3103, fol. 3 v° : orig.).

récent souverain[1]. Ils étaient devenus si attachés à leur nouvelle patrie qu'ils considéraient le reste de la Péninsule comme un pays étranger[2]. Volontiers ils quittaient le Piémont pour aller s'établir en France[3]. A l'avènement de Henri II, ils s'empressèrent de lui prêter le serment de fidélité, et lorsque ce même roi passa les Alpes, en août 1548, il trouva dans les villes subalpines un accueil enthousiaste[4]. Il est remarquable qu'un grand nombre de feudataires piémontais, longtemps rebelles à la domination étrangère, s'y rallièrent peu à peu, soit par intérêt, la cause légitime paraissant définitivement perdue, soit par haine des Espagnols, soit même par antipathie pour le duc. Parmi ces désertions, on peut noter celle d'un membre de la maison de Savoie, Philippe de Racconigi, qui adhéra à la domination française et fut arrêté pour ce, en 1554, par les Impériaux, et celle de Ferrero, marquis de Masserano, qui abandonna le parti d'Emmanuel-Philibert en 1555[5].

En effet, les Espagnols, alliés du duc de Savoie, lui rendaient de mauvais services. L'ambassadeur Novelli, en 1553, après avoir fait un parallèle entre la tyrannie des Impériaux et l'ordre qui régnait sur les territoires soumis aux Français, constatait l'attachement et la fidélité au Roi des habitants de ces derniers territoires, tandis que ceux qui étaient restés sous la domination de Savoie désiraient vivement changer de patron[6]. Le duc Emmanuel-Philibert dut reconnaître lui-même cette douloureuse vérité[7]. En 1551, à la prise de Chieri par les Français, les habitants, délivrés des Espagnols, pensèrent « être sortis des mains des furies infernales pour tomber en celles des anges ». Ils firent de

[1] Sources *supra cit.*

[2] Arch. commun. de Turin, Ordinati, t. CVIII, 27 septembre 1547. — Cf. les textes cités par A. Tallone dans le *Bolletino bibliografico storico subalpino*, t. IV, p. 88.

[3] Denina, *Storia dell'Italia occidentale* (Turin. 1809), t. III, p. 70.

[4] Arch. camér. de Turin, Reg. Parlam. 1547-1548, fol. 376. Cf. *Bollet. bibliogr. storico subalpino*, t. IV, pp. 102 et sqq.; Turletti, *Storia di Savigliano*, t. I, pp. 778-780.

[5] Boursier à Emmanuel-Philibert, 1555, 10 mars (Arch. d'Etat de Turin, Lettere particolari; orig.). — Claretta. *La successione di Emanuele Filiberto al trono sabaudo*, 1a parte, ch. iv; Boyvin du Villars, *Mémoires*, éd. 1629, t. I, p. 183.

[6] Alberì, *Relazioni...*, 1a serie, t. V. pp. 351-352; *Memorie di un terrazzano di Rivoli* (*Miscell. di storia italiana*, t. VI, p. 617).

[7] *Acc. di Torino*, serie 2a, t. LV, p. 387.

grandes réjouissances et fêtèrent les nouveaux venus comme des libérateurs [1]. Les Impériaux, qui occupaient les parties du duché restées soi-disant indépendantes, y exerçaient, sous prétexte de les défendre, les pires brutalités. Vols, viols, assassinats, entraves de toutes sortes à la vie des populations, tels étaient les actes habituels de ces singuliers protecteurs. Communautés et individus supportaient avec peine les soldats de Charles-Quint, qui privaient Mondovi de ses revenus, enlevaient à Fossano tous ses vivres et ses fourrages, saccageaient et incendiaient San-Damiano et infligeaient à Verceil même, protégée par une charte spéciale, des impôts ruineux [2]. Les routes du pays, que possédait encore le duc de Savoie, étaient peuplées de voleurs et d'assassins. Les ministres de l'Empereur semblaient favoriser ces brigandages et montraient une indulgence facile aux capitaines qui prétendaient tirer du peuple la subsistance de beaucoup plus de troupes qu'ils n'en avaient sous leurs ordres [3]. Charles-Quint lui-même dut s'en émouvoir et reconnaître que les Espagnols avaient commis, en Piémont, des crimes dont « les Maures et les Turcs eussent rougi » [4]. Dans ces conditions, les sympathies du peuple allaient aux Français.

Lorsque la trêve de Vaucelles, en février 1556, reconnut le fait de l'annexion du Piémont à la France, le gouvernement royal, après vingt ans d'occupation, avait accompli une œuvre remarquable : l'ordre rétabli, la justice améliorée, des institutions nouvelles créées, un ensemble de mesures administratives, prudentes et efficaces, assuraient la situation des Français dans les pays subalpins. Peut-être n'était-ce pas une déclaration vaine que ces mots adressés par un représentant du Piémont au roi de France : « Si auparavant Piémont aymoit la couronne de France, maintenant que vous estes connu vray et souverain seigneur à juste cause, de bon

[1] Boyvin du Villars.

[2] Gravamina Caroli ducis Sabaudiae (Arch. d'Etat de Turin, materie d'Impero, Contrib. Imp., mazzo I).

[3] Le d. de Savoie au comte de Stroppiana, 1552, 14 août, Verceil (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo II ; minute). G. Amedeo Valperga au prince de Piémont, 1552, 16 janvier, Asti (Arch. cit., Lettere particolari, Valperga : orig.).

[4] Le comte de Stroppiana au duc, 1553, 16 février, Innsbruck (Arch. de Turin, Lettere ministri, Vienna, mazzo II ; orig.).

cœur Piémont a fait le serment de fidélité à Vostre Sacrée Majesté et jamais ne faudra à son devoir. »[1]

Deux faits, l'un moral et l'autre géographique, pouvaient seuls mettre obstacle à l'absorption complète de cette région par la France. L'œuvre législative des ducs de Savoie, restée vivante sous la domination étrangère, offrait sans cesse aux populations, dans la pratique juridique, le souvenir de leurs princes légitimes expulsés. Mais le temps et l'habileté des conquérants, grâce à une administration discrète et juste, auraient, à la longue, effacé ce souvenir tout en respectant les anciens statuts des *Décrets dominicaux*. Quant aux troubles fâcheux produits dans la vie économique par la séparation du Piémont de la Lombardie et de la Ligurie, il suffisait, pour les faire disparaître, de rétablir une paix qui eût laissé libres les communications avec l'Est et le Sud. Aussi bien, la barrière des Alpes pouvait être ouverte, et, sur ce point, il faut s'en tenir à la réponse du connétable de Montmorency aux députés de Philippe II qui soutenaient le principe des frontières naturelles, en octobre 1558 : à savoir que les « montagnes se passent et les rivières aussi »[2].

[1] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. I, p. 181.

[2] F. Decrue, *Anne de Montmorency*, t. II, p. 217.

CHAPITRE II

LES RÉFORMES FRANÇAISES DANS LA RÉPUBLIQUE DE SIENNE

La situation des Français en Toscane offrait des caractères tout différents de ceux qu'elle présentait en Piémont. Dans les documents officiels, les anciens Etats de Savoie sont considérés comme proprement annexés et incorporés au royaume, tandis qu'à Sienne il ne s'agit que de « protéger la liberté » de citoyens indépendants. On ne trouve donc pas en Toscane l'exemple d'assimilation administrative qu'il est intéressant d'étudier en Piémont, puisque la condition et la fin de l'intervention française sont précisément de garantir l'autonomie des Siennois.

Que cette « protection » respectueuse fût destinée, dans les desseins secrets du gouvernement royal, à fournir les profits et à prendre à la longue les caractères d'une simple conquête, on n'en peut guère douter. Les agents du Roi, d'ordinaire très soucieux de sauvegarder la face officielle des choses, vantaient néanmoins, en leurs lettres privées, les avantages d'une opération, par laquelle les troupes françaises occupaient « la ville de Sienne et tout le pays qui contient plus de la tierce partie de la Touscanne et où il y a trois bons ports de mer »[1]. Au surplus, le Roi et ses conseillers avaient le désir, moins d'assujettir un peuple, connu pour son goût séculaire de l'indépendance, que de s'emparer d'une excellente position militaire. Ainsi s'explique que les premiers représentants de Henri II à Sienne aient fait preuve, envers les habitants, d'un tact et d'une générosité qui étonnent chez des hommes de guerre de ce temps : politique fort habile qui mettait en relief, dans la

[1] Lanssac à M. du Lude, 1552, 23 septembre, Reims, publ. p. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 5-6.

mémoire des Siennois, les rudesses dont avaient usé les Espagnols à leur égard.

L'histoire de la domination française à Sienne, considérée du point de vue des affaires civiles, se divise en deux périodes : la première, pendant laquelle les représentants du Roi furent des Français, étrangers aux passions et aux intrigues locales, offre le spectacle d'une heureuse et mutuelle confiance entre « protégés » et « protecteurs » ; la seconde, au contraire, par la faute des agents italiens, maladroits ou déjà compromis, que le gouvernement royal envoya à Sienne, aboutit à la méfiance, puis à la désaffection des habitants.

Pour ce qui nous occupe ici, c'est la première période qui offre le plus grand intérêt.

Les habitants de Sienne justifièrent tout d'abord leur révolte contre les Espagnols par le désir de restaurer leurs anciennes institutions, qu'ils prétendaient que l'astucieux Diego de Mendoza avait remplacées par une insupportable tyrannie. Aussi, leur première pensée, après la révolution, fut-elle d'entreprendre une réforme du gouvernement de la cité. A vrai dire, connaissant les rivalités et les haines profondes qui divisaient, depuis des siècles, les hommes et les classes de la République, on pouvait prévoir qu'une telle œuvre échouerait. Pourtant, si les ennemis de Sienne, comme le duc de Florence, s'empressèrent de prédire la vanité de cette entreprise et de la tourner en ridicule, d'autres, plus bienveillants, manifestèrent volontiers l'espoir que « l'ourse, à force de lécher son petit, parviendrait à lui donner sa perfection naturelle » [1].

Pour accomplir une réforme effective du gouvernement, le plus grand obstacle à détruire résidait dans les privilèges de classes, constitués au cours du moyen âge.

Henri II, fort intéressé lui-même à ce que la cité obtînt une stabilité administrative qui la garantît des émeutes et des trahisons, fut le premier à exhorter les citoyens par de sages conseils, leur prêchant « l'union et la douceur » [2]. Le pape Jules III, qui professait une affection très sincère envers la cité, d'autant que la tranquillité de celle-ci

[1] Expression de Cl. Tolomei, *Lettere* (éd. Venise, 1547, in-8), fol. 2.

[2] Henri II à la *Balia* de Sienne, 1552, 14 août, Folembray, publ. p. [Ruscelli], *Lettere di principi*, t. III, fol. 131 v°.

était une garantie de sécurité pour l'Etat pontifical, voisin, ne manqua pas d'adresser aussi des conseils aux magistrats de la République. « Il faut, disait-il aux ambassadeurs siennois, que les gouvernants se pénètrent de l'esprit d'égalité et s'attachent à contenter chacun, il convient de trouver un moyen d'empêcher que les paresseux ne troublent la paix publique, de reconnaître les mérites de ceux qui ont pris les armes pour la liberté autrement qu'en leur accordant toute licence, d'établir une justice sévère qui châtie promptement les délinquants, afin que chacun, dans son état, puisse jouir de la sécurité. » Il ajoutait : « De l'inégalité et de la pauvreté naissent toujours le tourment et la soif des révolutions. »[1]

Les Siennois accueillirent ces conseils avec la meilleure volonté. On les vit, dans les premières joies de la liberté, faire appel à tous les concours pour collaborer à la réforme. Ils prièrent les personnages, dont la prudence et les avis pouvaient servir à cette œuvre, de leur venir en aide. L'archevêque de Sienne, Bandini, qui résidait d'ordinaire à Rome, fut supplié de reprendre demeure en son diocèse[2].

L'attitude des citoyens à l'égard des représentants du roi de France offre un intérêt particulier. Le premier Français, qui vint à Sienne après la révolte, fut le sieur de Lanssac, Louis de Saint-Gelais, de retour d'une mission extraordinaire auprès du pape Jules III. C'était l'homme le plus apte à favoriser les bonnes volontés naissantes. Les Siennois lui manifestèrent aussitôt une entière confiance. Par une démarche touchante, en leur extrême pauvreté, ils lui offrirent, le 31 juillet 1552, lendemain de son arrivée, un présent de douze écus[3]. Le 1er août, ils lui conférèrent spontanément le commandement militaire de la cité[4]. Cependant, la *Balia* faisait porter au logis de Lanssac, pour son service, l'argenterie du palais public et des meubles[5]. Le nouveau

[1] Les ambassadeurs siennois au *Reggimento*, 1552, 1er octobre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, I, 58 : orig.).

[2] 1552, 2 septembre (Arch. de Sienne, Del. Balia, CCLXIII, fol. 108 vo ; reg. orig.).

[3] 1552, 31 juillet (Arch. de Sienne, Del. Balia, CCLXIII, fol. 18 ; reg. orig.).

[4] 1552, 1er août (Arch. de Sienne, Del. Balia, CCLXIII, fol. 22 ; reg. orig.).

[5] 1552, 2 août (Arch. et *loc. cit.*, fol. 27 vo ; reg. orig.).

venu fut associé au gouvernement de la République et, le 2 août, quatre députés furent désignés pour l'assister et lui communiquer les affaires intérieures et extérieures[1].

L'ambassadeur s'efforça de répondre à ces prévenances. Comme la ville souffrait surtout de pauvreté, il distribua généreusement les deniers du Roi aux soldats et au peuple, défrayant même les besoins publics, au point que, trois jours à peine après son arrivée, la *Balia* le supplia de borner ses avances, de peur que la cité fût dans l'impossibilité de jamais les lui rendre[2]. Lanssac garda longtemps, dans sa mémoire, le souvenir de l'accueil confiant des Siennois, et, lorsque, plus tard, il eut occasion de veiller sur leurs intérêts, il le fit « comme si lui-même fût né à Sienne d'une famille siennoise »[3].

Paule de Termes, arrivé dans sa cité le 11 août 1552, en compagnie du duc de Somma, bénéficia des dispositions favorables qu'avait entretenues Lanssac. Il reçut également un don[4]. Dans l'assemblée générale du 16 août, les citoyens de Sienne, par 383 voix favorables contre 29, lui conférèrent, ainsi qu'à Lanssac sur le point de partir, le titre de *citoyen*, avec le bénéfice de toutes les exemptions et franchises[5]. Le 22 août, une autre assemblée générale lui donna le pouvoir de participer, avec seize citoyens députés, à la réforme du gouvernement : confiance remarquable à l'égard d'un capitaine étranger, si l'on se rappelle que les Siennois n'avaient fait leur révolution que pour se libérer de la tyrannie des Espagnols. Cette proposition fut votée par 266 voix contre 18[6]. Le même jour, la *Balia* déléguait auprès de lui, comme naguère auprès de Lanssac, quatre députés pour lui rendre compte de la vie civile et militaire de la République[7].

Bien que M. de Termes fût loin de posséder les qualités séduisantes dont était doué Lanssac, il acquit très vite l'affection des habitants. Occupé surtout de la réorganisation mili-

[1] *Ibidem*, fol. 23 v°.

[2] 1552, 2 août (Arch. d'Etat de Sienne, Del. Balia, CCLXIII, fol. 25 v° ; reg. orig.).

[3] Lanssac au *Reggimento*, 1553, 10 novembre, Rome (Arch. de Sienne. Lettere al Reggimento, XXIII, 8 ; orig. italien).

[4] Arch. cit., Del. Balia, CCLXIII, fol. 44 v° ; reg. orig.

[5] Arch. cit., Consigli, CCLI, fol. 109, III ; reg. orig.

[6] Arch. cit., Consigli, CCLI, fol. 113 : reg. orig.

[7] Arch. cit., Del. Balia, CCLXIII, fol. 86 ; reg. orig.

taire, des fortifications et de l'approvisionnement de l'Etat de Sienne, plus soldat que diplomate, il sut ne pas abuser de l'autorité que lui avaient conférée les citoyens. Pour les matières de gouvernement civil, il attendit qu'on sollicitât son avis plutôt qu'il ne l'imposa. On le voit ainsi prié par les habitants de nommer lui-même le capitaine de justice[1]. Français peu versé dans les intrigues des factions italiennes, il prit la figure d'un protecteur impartial. Lorsqu'à l'automne de 1552, le cardinal de Ferrare fut chargé de représenter Henri II à Sienne, les citoyens exprimèrent la crainte que M. de Termes ne fût rappelé. Au cours du mois d'octobre, ils firent de pressantes démarches pour obtenir de le garder. Une double raison les poussait à ce faire : d'abord, ils portaient au capitaine une gratitude certaine de la diligence qu'il avait mise à réorganiser les forces militaires de la République, et ils en témoignèrent auprès du Roi par une lettre élogieuse[2] ; mais, en outre, la qualité de Français attirait à de Termes une confiance particulière. La venue du cardinal de Ferrare augmentait cette affection : grand personnage italien, lié d'amitié au duc de Florence, connu, d'autre part, pour sa morgue et son faste, Hippolyte d'Este n'offrait point aux Siennois les mêmes garanties d'impartialité[3].

Ce fut un bonheur pour la politique royale que ses premiers représentants à Sienne eussent gagné l'estime de la population. Ainsi, par un commerce plus assidu, se confirma le pacte que les Siennois n'avaient d'abord conclu que sous la crainte des représailles espagnoles.

Pendant toute la durée de leur indépendance, le peuple et les magistrats de la République vouèrent une grande confiance à la personne même de Henri II. Dans les premiers mois après la révolution, ils montrèrent un véritable amour envers leur « protecteur ». Lorsque les magis-

[1] 1552, 17 octobre (Arch. cit., Del. Reggimento, II, fol. 75 : reg. orig.). — Leone Ricasoli au d. de Florence, 1552, 21 août, Sienne : « Li più importanti non vogliano altro che Francia, et, sebene predicano la libertà, si vede non tenghono modi da ciò : Mons. de Thermes dice non voler fare nulla et fa ogni cosa. Pensasi priveranno tutti questi vecchi che hanno manneggiato fin qui ; il che non puo causar senon disunione. » (Arch. de Florence, Mediceo, 1851 ; orig.).

[2] 1552, 15 octobre (Arch. de Sienne, Del. Reggimento, I ; reg. orig.),

[3] Cette raison est exprimée dans une lettre des ambassadeurs siennois au *Reggimento*, 1552, 18 octobre, Rome (Arch. de Sienne, Lett. al Reggimento, II, 54 ; orig.).

trats de la ville proposèrent à l'assemblée générale du peuple, le 16 août, d'envoyer une ambassade extraordinaire en France pour remercier le Roi d'un bienfait dont, à vrai dire, lui-même était le principal bénéficiaire, la proposition fut votée par 344 voix contre 66[1]. Et, comme le trésor de la République était trop pauvre pour payer les frais de voyage des quatre ambassadeurs, la dépense fut couverte par une souscription publique qui rapporta près de quatre mille écus d'or[2].

Un agent du duc de Florence, non suspect de sympathie pour les Siennois ni pour les Français, reconnaissait l'affection que montraient les citoyens à l'égard du Roi. « Toute la cité, écrivait-il en septembre, tient la dévotion française en telle manière qu'il ne s'y voit pas pour un sou d'affection espagnole, ou, du moins, s'il en existe, elle est couverte et cachée. M. de Termes, qui y représente la personne du Roi Très Chrétien, se conduit avec bonté et discrétion, au grand contentement de tous les citoyens. »[3]

Pourtant, il ne faut point être dupe des documents. Trop de dissentiments séculaires avaient séparé les citoyens, pour que l'unanimité pût jamais exister dans la république de Sienne. Du fait même qu'une partie de la population adoptait avec enthousiasme la protection française, l'autre partie inclinait à la repousser, non par principe, mais par haine de faction. Les premiers représentants de Henri II s'efforcèrent de rester en dehors des affaires civiles. Mais il était impossible que les discordes intérieures n'eussent pas une répercussion sur toute la vie de l'Etat. Dans l'enthousiasme d'abord général, des signes de dissidence apparurent bientôt.

Pendant une assemblée générale du peuple, aux premiers jours d'octobre 1552, M. de Termes ayant prononcé une allocution où il rappelait les services qu'avait rendus Henri II aux Siennois et la gratitude que ceux-ci lui devaient, un homme se leva et déclara hautement, au contraire, que c'était au Roi de montrer sa reconnaissance à la ville de

[1] 1552, 16 août (Arch. d'Etat de Sienne, Consigli, CCLI, fol. 109-110 : reg. orig.).

[2] 3720 écus. *Ibidem*, fol. 118-119.

[3] Fragment publ. p. E. Casanova, *Miscellanea storica senese*, ann. 1898, t. V.

Sienne, qui lui avait fourni le moyen, par sa révolution, de pénétrer au cœur de l'Italie. Le légat Mignanelli, qui présidait l'assemblée, s'efforça vainement de faire taire cet orateur importun. L'homme répéta plusieurs fois son discours, en criant chaque fois davantage[1].

Aussi, malgré les prévenances dont on l'entourait, M. de Termes se lassa-t-il vite de la turbulence des Siennois. Et lorsqu'il apprit la venue prochaine du cardinal de Ferrare, il montra le désir de s'en aller. Mais Henri II le maintint à son poste, vu l'importance des affaires militaires. Ce fut comme à contre-cœur que le vieux capitaine consentit à rester en relation avec « les cervelles jamais apaisées » des Siennois[2].

Pendant cette première période de l'occupation française, sous l'égide de lieutenants royaux généralement respectés et obéis, la République s'efforça d'organiser son état d'indépendance. La nature de ses rapports avec le roi de France, fixée dès le premier contact, ne fut instituée en théorie et en droit que beaucoup plus tard, par un acte signé le 18 janvier 1553[3]. Mais bien avant cette date, le peuple de Sienne s'était mis en peine de réformer la constitution intérieure de la République. Nous exposerons brièvement ces tentatives, qui n'intéressent l'histoire de la domination française que comme signes de l'esprit public.

Trois semaines après la révolution, le 16 août, fut convoquée, dans la salle grande du Conseil, la première assemblée générale du peuple. Quatre cents personnes environ y assistèrent. L'ancienne *Balia* proposa d'élire un certain nombre de citoyens pour préparer les réformes. Par 296 voix contre 106, l'assemblée décida que « le capitaine du peuple, les gonfaloniers, les maîtres assistants et conseillers éliraient, en consistoire, seize citoyens, qui, réunis au nombre d'au moins douze, examineraient, de concert avec le cardinal Mignanelli, légat *a latere,* et l'évêque

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1552, 11 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3271 ; orig.).

[2] Camillo Titio au d. de Florence 1552, 27 octobre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3271 ; orig.).

[3] Traité d'alliance et de protection, 1553, 18 janvier (Bibl. Nat., coll. Clairambault, t. CCCXLV, fol. 43 ; copie). — Les articles de cette « confédération » avaient été négociés, durant le mois de décembre 1552, par l'archevêque de Sienne, quatre députés du *Reggimento* et le cardinal de Ferrare. Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento, II, fol. 52-59 ; reg. orig.

Claudio Tolomei, les propositions et en feraient un rapport au consistoire, pour être soumis ensuite au peuple »[1]. Cette assemblée montra aussitôt ses inclinations démocratiques, en décidant que trois cents florins seraient distribués aux pauvres et aux religieux mendiants, pour célébrer la libération de la ville, et que chaque année, au jour anniversaire de la révolte, une aumône de cent florins serait faite de même aux pauvres[2]. Un tel esprit se confirma bientôt. Dans l'assemblée du 27 août, la seule réforme que le consistoire put faire accepter au peuple fut d'abolir l'impôt du sel et d'en réduire le prix à deux sous la livre[3].

Le 22 août, avaient été élus les seize réformateurs[4]. Réunis tous les deux jours, « avant et après dîner », avec le légat Mignanelli, l'évêque Tolomei et M. de Termes, il s'efforcèrent d'élaborer des propositions agréables au peuple[5].

Cette tâche n'était point facile. La cité avait toujours été divisée en quatre « monts » ou quartiers, représentant en réalité quatre factions : de cette division séculaire étaient nées les haines et les révolutions passées. C'était cela qu'il s'agissait de faire disparaître, en réunissant tous les citoyens en un seul « mont », tandis qu'on effacerait les quatre noms anciens de *Gentilhuomini*, *Nove*, *Reformatori* et *Popolo*. Il fallait d'abord convaincre les intéressés eux-mêmes, habitués aux haines civiles, de la nécessité de cette union en « un seul corps »[6]. Mais les inimitiés locales étaient « vieilles et enragées »[7]. Vainement le légat Mignanelli fit-il intervenir, à maintes reprises, l'autorité des con-

[1] 1552, 16 août (Arch, d'Etat de Sienne, Consigli, CCLI, fol. 109-110 ; reg. orig.). — L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 16 août, Sienne : « In casa Mons. Claudio Tholomei, dappoi l'arrivo suo, è tutto giorno un gran popolo per ragionare de l'ordinatione di questo benedetto governo, et sono di varii pareri. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851 ; orig.).

[2] Arch. de Sienne, Consigli, CCLI, fol, 110-111.

[3] Réforme mise en pratique seulement à partir du 1er mai 1553 (*Ibidem*, fol. 116-117 ; reg. orig.).

[4] *Ibidem*, fol. 113, v°.

[5] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 23 août, Sienne : « Alla Balia presente, insieme con li operatori de l'ultima novità, non piace questi XVI, e all'universale non piace la Balia, e alli XVI, per essere quasi tutti giovani, non sodisfa il governo di questi vechi passati. La cosa camina a manifesta discordia. » (Arc. de Florence, Mediceo, 1851, fol. 12 ; orig.).

[6] Lettre anonyme au d de Florence, 1552, septembre, publ. p. E. Casanova, *Miscellanea storica senese*, ann. 1898, t. V.

[7] *Ibidem*.

seils de Jules III, il dut bientôt avouer qu'à Sienne « l'air était trop subtil et léger »[1].

De fait, quand on présenta au peuple le « modèle » de la réforme projetée, l'accueil fut très hostile, et M. de Termes, craignant un tumulte, fit surseoir au vote. On se contenta donc d'adjoindre à l'ancien gouvernement le Conseil des seize citoyens : c'était rendre permanente l'institution des *Réformateurs*. Puis chacun emporta chez soi le « modèle » de la Réforme, afin de l'examiner à loisir[2]. Enfin, après beaucoup de tâtonnements, on établit cet ordre provisoire dans le gouvernement : un capitaine du peuple, huit prieurs, trois gonfaloniers, quatre conseillers du capitaine et vingt membres du *Reggimento*[3]. Le 19 septembre 1552, le capitaine du peuple et les autres magistrats, « considérant que l'Etat était réformé », décidèrent de changer le titre de *Balia* qu'avait porté jusqu'alors le consistoire de la République en celui de *Reggimento*[4]. En réalité, peu de choses étaient changées : on avait seulement multiplié les membres du gouvernement et, par conséquent, affaibli leur autorité. Plus tard, quand la guerre eut éveillé les Siennois de leurs rêves et qu'il parut nécessaire de donner plus d'ho-

[1] *Ibidem.*

[2] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 27 août, Sienne : « Hanno fatto il consiglio per creare la nuova signoria. Vi è intervenuto M. di Thermes, e il duca di Somma stava in piazza con molti soldati, acciò non seguissi tumulto. » (Mediceo, 1851, 13 ; orig.). Le même, 29 août : « I XVI havevano fra loro quasi concluso di levare questi monti e ridurli a un corpo solo, ma dalla mattina in qua alcuni di loro si sono ridetti, e ogni cosa è confusa. Le maggior difficultà sono due : l'una è il levar questi monti, l'altra la creatione del consiglio di maniera che tutti i nati atti ad ciò da certa età vi la possino essere di consiglio, donde per essere il numero de' Nove maggior di tutti a chi delli altri s'accostasse, resterà facilmente superiore. » (Mediceo, 1851, 16 ; orig.). Le d. de Florence à Fabritio Ferrero, 1552, 28 septembre, Florence (Mediceo, 3111, fol. 126-127 ; orig.).

[3] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, I ; reg. orig. — L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 31 août, Sienne : « Circa il governo nuovo la cosa del fare un Monte raffreda molto. Sperasi più presto s'habbia da ottenere le cose che piacciano a i popolari, e. dopo le loro demostrationi, si vedde i capi e quest'altra parte molto intepidita. » (Mediceo, 1851, fol. 19 ; orig.). Le même, 1er septembre : « La pratica de XVI sta fra la sera e la mattina cinque o sei hore ragunata. Hanno havute di gran controversie, sono venuti fra loro alle mentite e criminali, di maniera che bisognava che M. di Thermes ne facesse la sera accompagnar qualchuno per loro sicurezza M. di Thermes vi si governò con gran patienza e modestia. Bene è vero che ha detto loro fin qui havere dato il mele, ma senon mutano fantasia adopererà il tossico. Intendo che duoi di fa fù forzato mandare in palazzo dei signori sei o otto dei suoi huomini a dovidere duoi dei signori che facevano quistione. » (Mediceo, 1851, 21 ; orig.).

[4] 1552, 19 septembre (Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento, II, fol. 4 v° ; reg. orig.). — L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 21 septembre, Sienne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851, fol. 43 : orig.).

mogénéité à la tête de l'Etat, « huit citoyens » reçurent la charge de l'autorité pratique et furent investis, en fait, d'un pouvoir absolu [1].

Si, malgré leurs efforts, Mignanelli et Termes ne purent établir un gouvernement stable « dans une nation où l'indiscipline était naturelle » [2], ils réussirent pourtant à réorganiser partiellement les services matériels de l'administration. Dans l'esprit de M. de Termes, c'était le souci d'assurer la défense militaire qui inspirait ces tentatives. Les relations de la ville avec le comté furent organisées d'une manière particulièrement attentive. Un service de postes régulier mit en communication permanente les bourgs, les villages et les *roche* de la campagne avec le gouvernement central [3]. Le 10 octobre 1552, le *Reggimento* publia un édit ordonnant aux officiers du *dominio* d'envoyer, tous les quinze jours, aux magistrats de Sienne un rapport sur l'état et les besoins de leur district, ainsi que sur les événements qui s'y passaient [4].

A l'intérieur de la cité, des mesures de sûreté publique furent prises, non sans soulever de violentes protestations. Il fallait prendre garde de ne pas blesser la susceptibilité de ce « populaire », qui s'attribuait l'honneur de la révolution. On s'y appliqua, sans y réussir. Les contraintes, qui forçaient les habitants à travailler à la reconstruction des remparts, et les défenses touchant les rapports avec les étrangers soulevèrent surtout le mécontentement. Dès le 21 septembre, deux mois après la *cacciata* des Espagnols, le *Reggimento* dut publier un *bando* frappant de la peine de mort les personnes qui répandraient des calomnies contre la République [5]. Et bientôt, par une mesure qui jette un jour fâcheux sur l'état réel de la cité, le gouvernement établit un service secret d'espionnage pour surveiller les ennemis extérieurs et intérieurs [6]. Aussi la défiance ne tarda-t-elle

[1] Arch. de Sienne, Del. Otto sopra la guerra, I; reg. orig.

[2] Le card. del Monte à P. Santa-Croce, 1552, 7 septembre, Rome (Arch. Vatic., Borghèse, I, 31, fol. 4 v°; reg. orig.). — L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 12 octobre, Sienne : « Il presente Reggimento pare confuso e con difficultà risolve. E per quanto intendo, M. di Termes non se ne sodisfa molto, parendoli le provisioni vadino più tarde. » (Mediceo, 1851, 59 ; orig.).

[3] Arch. de Sienne, Del. Balia, CCLXIII, fol, 121 v°; reg. orig.).

[4] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, II, fol. 60 v°; reg. orig.

[5] *Ibidem*, fol. 12-13.

[6] *Ibidem*, fol. 12 v°.

pas à pénétrer de nouveau parmi la population, surtout envers les officiers de justice. Le 28 octobre, l'assemblée du peuple refusa de confirmer au poste de capitaine de justice le candidat présenté, selon l'usage, par le *Reggimento*[1].

Ces dissensions civiles, il est vrai, ne gênaient qu'indirectement la « protection » française. Mais des difficultés d'un autre ordre minaient dès lors l'affection des citoyens envers les représentants du Roi ou paralysaient l'action de ces derniers.

C'étaient d'abord les rapports entre les soldats et le peuple. M. de Termes avait amené à Sienne et dans le comté des troupes qui furent de plus en plus nombreuses. Or ces troupes n'étaient point une élite : composées d'Italiens sans scrupules, qu'attiraient à la solde des princes étrangers l'appât du pillage, le goût du viol et du meurtre, elles constituaient d'excellentes forces de combat, impétueuses et solides, mais elles se transformaient en « troupes d'occupation » détestables. Il était difficile de leur faire entendre les nuances juridiques de la « protection » française. Aux yeux de ces soldats, le territoire de Sienne était pays de conquête et ses habitants des vaincus. Les capitaines rançonnaient les villages et les hameaux, introduisaient de force leurs hommes dans la vie privée des *contadins*, méprisaient et maltraitaient les magistrats indigènes. Or, la population du Siennois, en particulier celle de la campagne, était d'humeur rebelle et fort jalouse de ses droits. Les conflits et les rixes surgirent à tout instant, dans ce pays au vin capiteux. A Sienne même, les bourgeois se plaignirent bientôt des mœurs des soldats. Ceux-ci provoquaient des scandales dans les églises et jusque dans les hôpitaux. Moins de dix jours après l'arrivée des troupes, le 22 août 1552, la *Balia* suppliait M. de Termes d'interdire aux hommes d'armes l'accès des cérémonies religieuses[2].

[1] Arch. de Sienne, Consigli, CCLI, fol. 131-133 ; reg. orig. — L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 26 octobre, Sienne : « L'amministrare giustizia così nel civile come nel criminale va di continuo in declinazione, et intendo hiarsera di notte essere stati assaltati duoi offiziali de la Mercanzia de l'ordine de Nove. et si crede non sia stato per altra cagione che per sententie date di dare et havere. » (Mediceo, 1851, 67 ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Balia, CCLXIII, fol. 79 v° ; reg. orig. — Sur les excès des soldats, voy. les innombrables plaintes formulées dans les lettres des magistrats ruraux (Arch. cit., Lettere alla Balia et Lettere al Reggimento, *passim*).

Mais l'obstacle le plus grave qui s'opposa tout de suite à l'action de M. de Termes fut la pauvreté de la République. La tâche principale du lieutenant royal, la seule qui lui tînt vraiment à cœur et pour laquelle son maître l'avait envoyé en Toscane, était d'organiser la défense militaire. Pour relever les fortifications et payer les troupes, il fallait beaucoup d'argent. Or les habitants, exagérant leur misère, se déclaraient tous « faillis » : la réforme des impôts, irrégulièrement payés, était la dernière qu'on pût leur faire accepter, d'autant qu'aux yeux du plus grand nombre, le premier bénéfice de l'intervention des Français était que le Roi couvrît les dépenses. Au mois de septembre 1552, M. de Termes avouait que la cité « ne voulait pas dépenser un sou pour les soldats »[1].

*
* *

L'annonce de l'arrivée prochaine du cardinal de Ferrare à Sienne, à l'automne de 1552, ne provoqua point d'enthousiasme. Jules III, le premier, avait montré son dépit, en rappelant brusquement le légat Mignanelli. M. de Termes, jusqu'alors seul représentant de Henri II auprès de la République et investi, en fait, d'un pouvoir sans conteste, vit avec déplaisir qu'on le mettait au second rang, sous les ordres d'un prélat, dont mieux que personne il connaissait la vanité et le goût inné de domination. Trop soucieux de sa fortune pour laisser paraître du mécontentement, il se borna à solliciter en secret son rappel : mais le Roi, comme nous l'avons dit, le confirma dans ses fonctions militaires[2]. Les Siennois eux-mêmes ne cachèrent point leurs regrets du départ de Mignanelli, et celui-ci, pour éviter de blesser la susceptibilité d'Hippolyte d'Este, dut réprimer doucement leurs démonstrations de sympathie[3].

Lorsque le cardinal de Ferrare fit son entrée à Sienne, le 1er novembre 1552, pour grande que parût la joie officielle, il ne reçut point les témoignages de confiance cor-

[1] Lettre publ. par E. Casanova (*Loc. supra cit.*).

[2] L. Ricasoli au d. de Florence, 1551, 15 octobre, Sienne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851, 62 : orig.).

[3] Colombini et Buoninsegni au *Reggimento*, 1552, 18 octobre, Monte-Oliveto (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, II, 57 ; orig.).

diale qu'avait donnés le peuple, de prime abord, à Mignanelli et aux représentants laïques de Henri II, MM. de Lanssac et de Termes. Rendant compte des sentiments du public, au jour même de cette entrée, l'ambassadeur florentin écrivait à son maître : « Les uns craignent la grandeur du cardinal ; d'autres redoutent qu'il ne les empêche de gouverner l'Etat à leur guise; d'autres observent en lui des façons qui ressemblent à celles des anciens gouverneurs espagnols ; enfin d'autres le soupçonnent de vouloir s'immiscer dans l'administration de la justice sous prétexte de la réformer. De sorte que les sentiments de tous sont en suspens. »[1]. Pour dire vrai, on craignait que le cardinal ne fît un usage moins discret que ses prédécesseurs des pouvoirs généraux que lui avait conférés Henri II[2]. Hippolyte d'Este avait soulevé lui-même ces défiances, en proclamant qu'il arrivait à Sienne « muni d'une autorité aussi grande que s'il eût été le Roi lui-même »[3].

Les Siennois ne laissèrent pas, pourtant, de capter la bienveillance de ce personnage considérable. On lui céda gracieusement plusieurs palais pour loger sa *famiglia* innombrable. Le *Reggimento* paya une partie des frais de son entretien, lui fournit des voitures et garnit sa table de vins fins amenés de Porto-Ercole[4]. En dépit de l'émoi secret qu'ils ressentaient de se voir gouvernés par un prélat, dont on connaissait les tendances tyranniques, les citoyens, sincèrement désireux d'une organisation meilleure de l'Etat, espéraient qu'il emploierait sa grande autorité et son prestige à réaliser les réformes précédemment avortées[5].

Le cardinal, en arrivant à Sienne, était animé des meilleures intentions. Le Roi l'ayant chargé particulièrement de réorganiser le gouvernement civil de la République, Hippolyte s'était mis en frais, heureux de trouver un terrain où pût s'exercer sans conteste son goût du

[1] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 1er novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851, 72 ; orig.).

[2] Le d. de Florence à Fabritio Ferrero, 1552, 3 novembre, Florence (Mediceo, 3111, 185 ; orig.).

[3] Giov. Placidi au *Reggimento*, 1552, 21 octobre, Ferrare (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. al Reggimento, II, 80 ; orig.).

[4] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, I, *passim*, et IV, fol. 116 ; reg. orig.

[5] Lettres de Ricasoli *supra cit.*

pouvoir et de la souveraineté. Une preuve de cette bonne volonté apparaît dans le fait qu'il appela, pour collaborer à son œuvre de réformateur, deux hommes très connus en Italie par leurs capacités politiques et juridiques : Bartolomeo Cavalcanti, *fuoruscito* de Florence, célèbre dans l'histoire littéraire, qui portait alors le titre de « conseiller et maître d'hôtel du roi de France », et Silvestro Aldobrandini, « avocat consistorial du pape et avocat de Sa Majesté Très Chrétienne à Rome »[1]. L'un et l'autre avaient appliqué jusqu'alors leurs talents aux affaires de la Curie.

De ces deux ministres, à qui le *Reggimento* conféra, le 2 mars 1553, le titre de citoyens[2], Cavalcanti fut le plus influent ; Aldobrandini n'eut qu'un rôle de consulteur[3]. Le passé et les études de Cavalcanti semblaient offrir de rares garanties pour son œuvre à venir. Mais, à vrai dire, c'était un logicien et un juriste, dont les théories n'épousaient guère la réalité. Versé dans l'humanisme et les mathématiques, il traitait la politique comme un syllogisme. Pour connaître ses principes et sa méthode de gouvernement, il faut lire les *Trattati sopra gli ottimi reggimenti delle reppubliche*, où il a résumé la doctrine des procédés qu'il employa à Sienne. Un des agents, nourris de Machiavel, qui soutenaient de leurs ruses la diplomatie de Cosme de Médicis, écrivait à son maître, en 1549, jugeant Cavalcanti : « Les cerveaux aussi gracieux n'ont pas coutume de réussir dans les affaires d'importance. »[4]

Cavalcanti et Aldobrandini, désireux de mener à perfection la réforme de l'Etat, se livrèrent à de longues études préparatoires sur le milieu. Pendant toute la durée du mois de novembre 1552, ils s'enquirent des divisions anciennes, des classes et des factions de la cité[5]. En attendant que ses ministres eussent achevé leur enquête, le cardinal s'efforçait de gagner les esprits et d'obtenir le concours bénévole de la

[1] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 14 novembre, Sienne (Mediceo, 1851, 82 ; orig.).

[2] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, III, fol. 185 v° : reg. orig.

[3] Sur la carrière de Silvestro Aldobrandini, voy. R. Ancel, *La secrétairerie pontificale sous Paul IV* (Extr. de la *Revue des questions historiques*, pp. 20 et sqq.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1549, 12 avril, Rome (Mediceo, 3268, fol. 68 ; orig.).

[5] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 17 novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851, fol. 85 ; orig.).

population à l'œuvre qu'il se proposait d'entreprendre. Son attitude étonna tout le monde. Au lieu de favoriser les gentilshommes et les magistrats, Hippolyte d'Este combla de ses prévenances le « populaire ». Personne, du reste, ne se trompa sur la sincérité de telles préférences. La faction populaire, qui prétendait s'arroger tout le mérite de la révolte contre les Espagnols, était fort exigeante ; elle portait la plus lourde responsabilité dans l'échec des premières tentatives de réforme. Le cardinal pensait qu'en flattant les sentiments de cette faction, il obtiendrait d'elle une adhésion commode aux mesures de réorganisation. Aussi le vit-on en compagnie des chefs du « populaire », toujours enclin à leur donner satisfaction. Cette tactique n'obtint qu'un succès médiocre : la faction favorisée, comme il était naturel, se montra de plus en plus avide, tandis que les autres « monts » ne cachaient point leur mécontentement [1]. Toutefois, Hippolyte parvint à faire accepter le principe des réformes politiques.

Le 20 novembre, sur la demande du cardinal, l'assemblée générale du peuple élut huit citoyens pour établir, en collaboration avec Hippolyte et M. de Termes, un projet nouveau. Mais M. de Termes s'en désintéressa et laissa son supérieur seul aux prises avec les représentants des factions [2].

Après de longues disputes, on parut s'entendre un peu. Le plus grave problème à résoudre résidait dans la constitution de l'assemblée générale ou « Conseil du peuple », chargé d'élire les magistrats et de voter les mesures d'intérêt public. Si l'on abolissait le vote par « monts », — abolition indispensable pour rétablir l'unité morale dans la République —, on procurait, grâce au vote individuel, la tyrannie de la faction la plus nombreuse. Comme en d'autres temps et lieux, se posait la question du vote par ordres ou par têtes. Le cardinal soutenait ce dernier mode, mais il rencontra une vive résistance et ne put obtenir l'assentiment des réformateurs qu'en expulsant le parti d'opposition.

[1] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 15 novembre, Sienne (Mediceo, 1851, 84 ; orig.). — Le d. de Florence à Fabritio Ferrero, 1552, 24 novembre, Florence (Mediceo, 3111, fol. 184 ; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Sienne, Consigli, CCLI, fol. 135-137 ; reg. orig. — B. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1552, 22 novembre, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes., fascio 752, fasc. C ; orig.).

Enfin, dans l'assemblée générale du 4 décembre 1552, les propositions suivantes furent soumises au peuple. Les habitants de la cité seraient réunis en un seul « mont ». Le corps électoral comprendrait désormais tous les chefs de famille, nés de parents siennois et âgés de plus de vingt-cinq ans. Mais, comme la faction des *Nove* était beaucoup plus nombreuse que chacune des autres factions et pouvait s'emparer trop facilement du pouvoir, on rétablirait l'équilibre en incorporant à la faction des *Popolari* trente « docteurs et procureurs », nés et payant impôts à Sienne, lesquels n'appartenaient jusqu'alors à aucun « mont ». De même, la faction des *Riformatori* serait augmentée de cinquante « fils de famille ». L'assemblée adopta ces propositions par une forte majorité. Ce fut un beau succès pour la politique du cardinal de Ferrare [1].

De peur de compromettre ce résultat inespéré, on décida de retarder de quelques jours le vote sur le « modèle » définitif de la nouvelle constitution, qui devait régir la République pendant cinq ans. En effet, le 15 décembre, l'assemblée du peuple adopta le « modèle » complet du gouvernement [2]. Le succès persistait. On pria l'ancien légat Mignanelli, qui se trouvait à Rome, de dire son opinion sur la nouvelle réforme. Il déclara qu'elle était « fort belle, digne d'infinies louanges et le fondement d'un grand édifice » [3].

Les querelles semblaient donc apaisées. Mais Hippolyte d'Este et ses ministres idéologues étaient dupes de leur propre satisfaction. On le vit bientôt. Dès le 20 décembre, les *Popolari* et les *Riformatori* — les factions les plus favorisées — exprimèrent le désir de revenir à l'ancien système. Quant aux autres factions, elles avaient subi une réforme qu'elles n'approuvaient point. Il fallut, sans trop changer les mots, recourir à des compromis [4]. A vrai dire, les Siennois, las de tant d'essais, ne croyaient plus à l'efficacité des « modèles ».

[1] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 5 décembre, Sienne (Arch. de Florence Mediceo, 1851, 93 ; orig.).

[2] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 15 décembre, Sienne (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1851, 103; orig.).

[3] Le card. Mignanelli au *Reggimento*, 1552, 18 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia : CCXIV, 7 ; autog.).

[4] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 20 décembre, Sienne (Mediceo, 1851, 109 ; orig.).

En effet, tandis qu'Hippolyte d'Este et ses ministres se complaisaient en leur œuvre de réforme, adressant au Roi et à la Curie romaine de longs exposés sur ce sujet[1], la population perdait toute affection aux choses du gouvernement. Pendant le mois de décembre 1552, l'assemblée générale ayant été convoquée à plusieurs reprises, il arriva qu'on ne put réunir le *quorum*. Les citoyens, avant leur gouverneur, voyaient que, dans l'état de division où se trouvait la République, le mieux était de s'en remettre aux Français, lesquels, étrangers aux haines locales, pouvaient seuls empêcher l'écrasement d'une faction par ses rivales. Aussitôt après l'échec des premières tentatives de réforme, M. de Termes lui-même avait deviné cette disposition des esprits : il avait dirigé discrètement, mais effectivement, toute l'administration, et les habitants lui en avaient montré de la gratitude. Le cardinal, en reprenant les grands projets d'organisation, s'était leurré d'un vain plaisir d'amour-propre. Dès le 15 novembre, Leone Ricasoli écrivait à Cosme de Médicis : « Je suis sûr que, lorsque les Français voudront mettre les Siennois en servitude, ils le pourront facilement, vu que les habitants ne craignent qu'une chose, c'est d'être gouvernés par une faction rivale de la leur, et qu'ils préfèrent la domination des Français à celle de leurs concitoyens du parti adverse[2] ».

C'était donc la pratique administrative qu'il importait surtout d'améliorer.

Depuis l'arrivée d'Hippolyte d'Este à Sienne, M. de Termes affectait de ne plus s'immiscer dans les affaires civiles. Avec zèle, il s'occupait de la tâche militaire qui lui incombait. Il pressa la construction des nouveaux ouvrages de fortification et fit réparer les anciens remparts. A Sienne même des travaux considérables furent accomplis ; un chemin de ronde fut établi à l'intérieur de l'enceinte[3]. Les Siennois donnaient au lieutenant militaire une entière confiance. Le *Reggimento* l'investit du pouvoir de réformer,

[1] Voy. les lettres de B. Calvacanti, 1552, 28 décembre, Sienne, publ. en général à la suite des éditions des *Trattati sopra gli ottimi reggimenti delle repubbliche.*

[2] L. Ricasoli au d. de Florence, 1552, 15 novembre, Sienne (Mediceo, 1851, 84 : orig.).

[3] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, I, 16 nov. 1552 : reg. orig.

au cours de ses tournées dans le comté et la Maremme, les désordres des magistrats locaux, et poussa parfois le zèle jusqu'à lui payer les frais de ses déplacements[1].

Par malheur, M. de Termes ne pouvait faire cesser les abus des troupes d'occupation. En novembre, la garnison de Porto-Ercole souleva les protestations des habitants[2]. Puis, durant l'hiver, les excès des soldats se multiplièrent : les paysans étaient menacés, les biens envahis, les meubles volés. A plusieurs reprises, le *Reggimento*, supplié par les victimes, fit de vives remontrances aux agents du Roi[3]. Le 12 mars 1553, pour mettre fin aux conflits incessants qui surgissaient entre les capitaines et les commissaires civils, un règlement fixant les pouvoirs respectifs et les droits de chacun fut signé par M. de Termes et le cardinal, d'une part, et par le *Reggimento*, d'autre part[4]. Mais les capitaines et les soldats ne tardèrent pas à renouveler leurs procédés fâcheux, montrant qu'ils confondaient volontiers les mœurs du « protecteur » et ceux du « conquérant ».

Pourtant, les Siennois de naturel fort sensible ne laissèrent pas de reconnaître les efforts du lieutenant militaire. A lire les lettres désespérées qu'adressaient au gouvernement central les commissaires du *dominio*, on voit quelle patience montrèrent les habitants, en considération des garanties que leur procurait l'occupation militaire.

Mais ils n'avaient pas les mêmes raisons de supporter les abus introduits dans l'administration civile. Ils ne tardèrent pas à dire combien ils préféraient les actes de M. de Termes à ceux du cardinal de Ferrare.

Le seul bienfait que retirèrent les habitants de la présence d'Hippolyte d'Este fut d'ordre économique. Le cardinal avait amené dans la cité une cour nombreuse et dépensière, où l'on ne comptait pas moins de quatre cents personnes. Ce fut une aubaine pour les gens de métier, qui en tirèrent grand profit ; l'argent circulait avec une abondance inaccoutumée[5].

[1] *Ibidem*, 21-22 novembre 1552.

[2] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento, I, 7 nov. 1552 ; reg. orig.

[3] Arch. cit., Del. Reggimento, III, fol. 130 v° et 196 ; reg. orig.

[4] Arch. cit., Del. Reggimento, III, fol. 217 et sqq. En particulier voy. Lettere al Reggimento, t. XV ; orig.

[5] Sources *supra cit.*, et Cosme de Médicis à Pandolfini, 1553, 19 février, Florence, publ. p. Desjardins, III, 335.

Mais cet avantage eut un revers désagréable. Le cardinal ne manqua pas de confier à des étrangers les charges publiques. Dans les offices de justice, en particulier, il établit ses créatures, personnes « idoines par la noblesse et les lettres », mais suspectes aux citoyens[1]. Peu à peu, Hippolyte négligea de prendre l'avis des magistrats pour les affaires administratives et remit tout le pouvoir à Bartolomeo Cavalcanti[2]. Enfin il voulut que la population collaborât à son faste, et les principaux citoyens de Sienne durent, chaque jour, lui présenter leurs hommages et jouer à ses côtés le rôle de courtisans[3]. De tout cela, les esprits s'irritaient.

Les craintes de guerre augmentèrent, entre le cardinal et ses administrés, les sujets de conflit. La police intérieure de la cité devint plus sévère et la grande liberté des premiers jours fut restreinte. Des *bandi* prohibèrent les jeux[4], tracassèrent les courtisanes[5], contraignirent les habitants du comté à fournir leurs produits pour l'approvisionnement de la ville, gênèrent le commerce; une foule de mesures d'ordre entravèrent la vie de cette population impatiente[6]. Les citoyens acceptèrent non sans aigreur les travaux auxquels on les contraignit de collaborer pour l'achèvement des fortifications. Ces travaux étaient dirigés par une créature du cardinal de Ferrare, Girolamo Bellarmati, architecte qui avait travaillé jadis à la cour de France d'où il était parti, en 1548, après l'assassinat de son fils, pour se rendre à la cour de Ferrare[7].

Les Siennois souffraient surtout avec colère l'ingérence d'Hippolyte d'Este dans l'administration de la justice. Dès

[1] Arch. de Sienne, Consigli, CCLI, fol. 134-135; Lettere al Reggimento, V, 92. — Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1553, 4 décembre, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2; orig.).

[2] Bern. Justi au d. de Florence, 1553, 4 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3272, 308 v°; orig.).

[3] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, II, fol. 219 v°; orig.

[4] Arch. cit., Del. Reggimento, I, *passim*.

[5] *Ibidem*.

[6] *Ibidem*.

[7] Hercule d'Este l'avait employé à la fortification de Modène. Sur le *curriculum vitae* de ce personnage, Cesare Martini à la *Balia* de Sienne, 1548, 5 avril, Augusta (Arch. d'Etat de Sienne. Lett. alla Balia. CCIII, 60; orig.).

le 7 décembre 1552, le *Reggimento* avait nommé quatre députés pour prendre la défense des droits des citoyens en matière de justice, qu'ils estimaient violés[1]. Ces plaintes ne firent que croître.

D'ailleurs, un désaccord plus général divisait la population et le gouverneur : c'était la question des rapports avec le duc de Florence. Le cardinal, nous l'avons vu, poussa la complaisance envers Cosme de Médicis jusqu'aux dernières limites de l'aveuglement. Pour cela, il devint suspect aux Siennois.

Le noyau d'opposition, qui avait toujours existé dans la ville, ne tarda pas à grossir. Quelques jours après l'arrivée d'Hippolyte, le *Reggimento* avait créé un comité secret de quatre personnages, les *secreti*, chargés de surveiller et de poursuivre ceux qu'on soupçonnait de vouloir attenter à l'ordre établi[2]. On publia des *bandi* pour réprimer les libelles diffamatoires[3]. Ces mesures firent naître les conspirations qu'elles devaient prévenir. Le peuple accusa les *secreti* de détenir illégalement le pouvoir de coercition. L'année 1553 s'écoula, pour la ville, dans le plus fâcheux état : les complots surgirent nombreux, réprimés par le cardinal avec violence. Les héros mêmes, qui jadis avaient préparé la révolte de Sienne contre les Espagnols, furent malheureusement frappés.

A partir du printemps 1553, la situation devint très critique. Nous avons rapporté plus haut les doléances très vives qu'adressèrent les Siennois aux ambassadeurs, au pape, à Henri II lui-même contre Hippolyte d'Este. Ils accusaient celui-ci de vouloir rétablir à son profit la « tyrannie » du magnifique Pandolfo Petrucci, dont il habitait le palais. Le cardinal, vexé de ces plaintes, se dégoûtait de ses « protégés » et de la République, refusant néanmoins de quitter la place par point d'honneur.

Dans la campagne, les paysans se livraient au brigandage et soulevaient, par leurs pillages, les protestations des Romains et des Florentins[4].

Enfin, pour comble de malheur, M. de Termes abandonna

[1] Arch. de Sienne, Del. Reggimento, I ; reg. orig.
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibidem*.
[4] Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, XVI, 41-42 : orig.

le pays de Sienne et conduisit la plus grande partie de ses troupes en Corse[1].

Les Siennois, qui demandaient avec tant d'instances le départ d'Hippolyte d'Este, désiraient qu'on envoyât, pour le remplacer, un Français. Lorsque M. de Termes, au mois d'août 1553, quitta le pays pour aller conquérir la Corse, les citoyens lui exprimèrent, dans une lettre pleine de gratitude, leur affection et le regret qu'ils avaient de le voir partir. Termes les en remercia avec émotion[2].

Plus que tout autre, Lanssac, premier représentant du Roi à Sienne, avait laissé dans l'esprit des habitants le souvenir d'un homme aimable. En 1553, il était revenu à Rome, comme ambassadeur. C'est à lui particulièrement que les Siennois adressèrent leurs plaintes sur l'administration du cardinal de Ferrare. Le 13 novembre, ils lui envoyèrent « huit bottes de leur meilleur vin », espérant qu'il prendrait la défense des citoyens contre l'insupportable gouverneur[3].

L'arrivée de Piero Strozzi déçut les Siennois. Ils s'aperçurent bientôt que cet homme violent poursuivait des desseins personnels et ne considérait leur cause que comme un instrument au service de ses passions. Au reste, Strozzi s'occupa seulement des préparatifs et de la conduite de la guerre, jusqu'au jour où Hippolyte d'Este, après les longues disputes que nous avons racontées, consentit à s'en aller.

Le cardinal de Ferrare passa les derniers mois de son séjour à Sienne, entouré de la défiance et de l'antipathie générales. Les habitants montraient à son égard toute la mauvaise volonté possible. Aux ordres les plus légitimes du cardinal, tel que l'interdiction de se risquer hors des remparts, le peuple opposait des résistances, parfois de véritables révoltes[4]. On refusait d'accorder au prélat les « commodités » matérielles dont il était si jaloux. Au mois de janvier 1554, Hippolyte ayant manifesté le désir d'aller passer quelques jours dans un bourg du comté, à Pienza,

[1] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1553, juillet, Sienne, publ. p. A. Ronchini, *Lettere di B. Cavalcanti*, p. 49.

[2] M. de Termes au *Reggimento*, 1553, 9 octobre, Bastia (Arch. de Sienne, Lettere al Reggimento, XXII, 72; orig. italien).

[3] Arch. d'Etat de Sienne, Del. Reggimento, V, fol. 159; reg. orig.

[4] Arch. cit., Reggimento, I, fol. 1; reg. orig.

les paysans refusèrent de lui fournir logis et vivres[1].

Quand le cardinal, à bout de patience, résolut de quitter Sienne, au mois de mai 1554, et d'abandonner le pouvoir à Piero Strozzi, des incidents pénibles marquèrent cette séparation. Hippolyte refusa de céder à la République les meubles et les vivres qui restaient dans son palais, et il les fit vendre à l'encan[2]. De plus, il réclama non sans âpreté au gouvernement de la cité la restitution des sommes qu'il avait avancées pour le bien commun[3].

Après le départ du cardinal de Ferrare, Sienne, menacée et bientôt assiégée par les troupes florentines et espagnoles, laisse tomber son gouvernement aux mains de l'autorité militaire. Jusqu'à la bataille de Marciano, Strozzi gouverne, assisté des principaux capitaines. Au mois de juillet 1554, le Conseil du gouvernement se composait de Lanssac, venu de Rome en mission, Blaise de Monluc, Fourquevaux, Louis Pic de la Mirandole, Aurelio Fregose, Chiaramonte et Bartolomeo Cavalcanti[4]. Mais ce n'était là qu'un conseil de guerre, dont le comité des *Otto sopra la guerra* exécutait les ordres. Même, au mois d'octobre, les citoyens abandonnèrent aux chefs Français le pouvoir et la responsabilité de désigner les « Huit »[5]. Ce gouvernement militaire, vu les dangers pressants et l'indiscipline mal réfrénée des milices locales, était nécessaire[6].

On doit remarquer, pourtant, que Bartolomeo Cavalcanti n'avait point quitté la ville, après le départ de son patron, Hippolyte d'Este. Strozzi, tout à fait inapte à l'exercice des affaires civiles, se servit du réformateur comme d'un délégué à l'administration[7]. Cavalcanti acheva ainsi de s'aliéner l'esprit des Siennois. Après la défaite de Marciano, sa situation devint périlleuse et il supplia le cardinal Farnèse

[1] Arch. cit., Lettere alli Otto sopra la guerra, III, 65 ; orig.

[2] Arch. cit., Del. Reggimento, III, fol. 102 v° ; reg. orig.

[3] *Ibidem*, fol. 114.

[4] B. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1554, 16 juillet, Sienne (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 261, fasc. 2 ; orig. chiffré).

[5] Arch. de Sienne, Otto sopra la guerra, V, fol. 1 ; reg. orig.

[6] Lettere alli Otto sopra la guerra, III, 66 ; orig.

[7] Henri II au d. de Ferrare, 1554, 13 septembre, Villers-Cotterets : « ... Le Cavalcanti ayant la charge et superintendance des vivres et municions de Syenne... » (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II : orig.).

d'obtenir son rappel [1]. C'est seulement au printemps de 1555, après la chute de Sienne, que l'ancien « ministre » du cardinal de Ferrare put s'enfuir, « à peine vif et privé de tous ses biens ». Alexandre Farnèse le recommanda à la bienveillance de Henri II [2].

Nous avons raconté plus haut les derniers mois de la « liberté » siennoise, rendus plus dramatiques par les révoltes de l'esprit public contre Piero Strozzi.

*
* *

Si grande qu'ait été l'erreur que commit Henri II en déléguant comme lieutenants à Sienne des Italiens, ambitieux et maladroits, Hippolyte d'Este, puis Piero Strozzi, on ne trouve rien, dans les actes de cette ardente république, qui montre quelque défiance des citoyens à l'égard du Roi lui-même, Le peuple de Sienne, tout irrité qu'il fût contre ses gouverneurs, aimait les Français. Au printemps de 1554, le pape Jules III ayant demandé, un jour, à l'ambassadeur siennois pourquoi ses concitoyens ne voulaient point d'un autre protecteur que le roi de France, l'évêque de Pienza répondit : « La musique française est plus harmonieuse que celle d'aucune autre nation. » [3] Trente ans plus tard, Montaigne, passant par Sienne, écrivait avec émotion : « On y maintient la mémoire des Français en si grande affection qu'on ne leur en fait guère souvenir que les larmes ne leur en viennent aux yeux. » [4]

[1] G. Ardinghello à Octave Farnèse, 1554, 25 août, Rome, publ. p. A. Ronchini, *Lettere di B. Cavalcanti*, p. 92, n. 1.

[2] Le d. de Florence au secr. Concino, 1555, 8 avril, Florence : « Quanto al salvar Baccio Cavalcanti, sendo cosa che tocca l'honore, non acconsentiremo mai ch'entrì nei capitoli, et basta bene che non si domanda che lo dieno prigione; onde se lo possono salvare per industria, non si divieta. » (Arch. d'État de Florence, Carte Strozziane, 55, fol. 59; orig.). — An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. II, p. 181.

[3] « ... Perchè è di miglior armonia la musica francese che quella de l'altre nazioni. » L'év. de Pienza au *Reggimento*, 1554, 20 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere al Reggimento, XXXI, 58; orig.).

[4] Montaigne, *Journal de voyage*, éd. d'Ancona.

GRISONI
GONTADO DE TIROLA
MONTE DE S BERNARDO
MARE DI GENOA
Genoa
Milan
Bologna
Rimolo
Gorgona

CARTE DE CASTALDI (1561)

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LE ROI. LA CONSTITUTION DES PARTIS

CHAPITRE PREMIER

LE ROI

Prédilection de François Ier pour son troisième fils, Charles; les ambitions de celui-ci s'orientent vers l'Italie, 1-3. — Le dauphin Henri victime de la politique de son père; éducation italienne du jeune prince; l'usage de la langue italienne lui devient familier, 3-5. — Antipathie de François Ier pour le Dauphin, 5-7. — La crise de 1544-1545 : le traité de Crépy et ses suites; rivalité des fils du Roi, Henri et Charles; derniers rapports de François Ier avec son héritier, 7-11. — Etroite union des civilisations française et italienne, à l'avènement de Henri II, 11-12. — Le mariage de Henri II : Catherine de Médicis et l'héritage de sa famille, 12-15. — Caractère et influence personnelle de Catherine de Médicis, 15-20. — Tempérament, caractère et intelligence de Henri II, 20-29. — Préférences personnelles du Roi en matière de conquêtes : Calais; l'Italie, apanage des cadets de France, 29-33.

CHAPITRE II

ANNE DE MONTMORENCY ET LES GUISES

Henri II prend Montmorency pour « père et premier conseiller », 34. — L'autorité du Connétable, ses défauts, ses qualités d'homme d'Etat, sa famille, sa clientèle; les secrétaires du Conseil, 35-42. — Les premiers actes de Montmorency l'opposent à la maison de Guise, 42-45. — Charles de Guise, 45-49. — Les forces et les ambitions de la famille de Guise; pourquoi, sous Henri II, ces ambitions s'orientent vers l'Italie, 49-57. — Voyage de Henri II en Piémont; raisons de ce voyage; projet de mariage de François de Lorraine avec Anne d'Este, 57-60. — Négociations du mariage d'Anne d'Este, 60-68. — Cérémonies du mariage; conséquences de cette union de la maison de Lorraine avec la maison d'Este, 68-77. — Progrès de l'influence des Guises en 1549-1550; rivalité de Diane de Poitiers et de Montmorency; l'affaire de lady Flaming, 77-86. — Les clients des Guises, 86-88.

CHAPITRE III

LES CARDINAUX PROTECTEURS

Les factions au Sacré-Collège; la charge de « Protecteur en la Cour romaine », 89-90. — Le cardinal Trivulzio, 90-91. — Hippolyte II d'Este, cardinal de

Ferrare; son rôle sous François Ier; sa situation à la Cour de Henri II; nommé « protecteur » en 1548, il part pour l'Italie au printemps de 1549; sa politique; son luxe; ses logis à Rome; ses secrétaires et agents; son incurable frivolité, 91-104. — Le cardinal Jean du Bellay; son crédit au début du règne de Henri II; chargé de la surintendance des affaires royales en Italie; son séjour à Rome; sa disgrâce en 1549; ses souffrances physiques et morales; son caractère; sa libéralité; sa politique, 104-115. — Le cardinal François de Tournon; disgrâcié à l'avènement de Henri II; son retour à la Cour; il part pour l'Italie en 1549; son œuvre remarquable en Italie; son intelligence; son crédit auprès de la Curie; ses idées politiques, 115-121. — Le cardinal Alexandre Farnèse, petit-fils de Paul III; *persona grata* à la Cour de France: son caractère et ses mœurs; son influence néfaste sur la politique française, 121-125. — Les autres cardinaux du parti français, 125-128. — Les tendances et les idées communes des cardinaux; leurs rivalités; leur mollesse; leur goût des jouissances, 128-131.

CHAPITRE IV

LES « FUORUSCITI » D'ITALIE

L'émigration italienne en France au XVIe siècle; influence officielle des *fuorusciti* sous Henri II; les deux groupes, florentin et napolitain, 132-134. — Prépondérance des bannis florentins: leurs principales colonies, 134-136. — Lyon, point de pénétration des civilisations italienne et française; les grandes routes de France en Italie; les postes et les courriers, 136-141. — Les banquiers florentins de Lyon; les deux grandes banques politiques, Gadagni et Strozzi; rôle d'Albisse del Bene, premier facteur de la banque Gadagni; l'organisation et la distribution des finances françaises en Italie, 141-146. — La « synagogue » des Florentins à la Cour: Luigi Alamanni; la famille Strozzi, 146-149. — Piero Strozzi, 149-157. — Les lieutenants et les serviteurs de Piero Strozzi, 157-161. — Les frères de Piero, Leone, Roberto et Lorenzo Strozzi; leurs parents; passions de cette famille; ses rapports avec Montmorency et les Guises, 161-167. — Les sentiments et l'activité de la « Florence exilée », 167-169. — Les bannis napolitains; le prince de Melfi; les Aquaviva; le duc de Somma; le prince de Salerne; leur pauvreté, 169-173. — Influence néfaste des *fuorusciti* sur la politique de Henri II, 173-174. — Conclusion sur le rôle des partis, 174-177.

LIVRE II

LES FARNÈSE

CHAPITRE PREMIER

HENRI II ET LA DERNIÈRE POLITIQUE DE PAUL III

Les rapports du gouvernement royal avec Paul III Farnèse, à l'avènement de Henri II; projet de mariage entre Diane de France et Horace Farnèse, 181-183. — Négociations d'une ligue entre la France et le Saint-Siège; les Guises et les Farnèse; assassinat de Pier-Luigi Farnèse; voyage du cardinal de Guise à Rome, 183-192. — Variations de l'esprit du Roi; la conspiration de Cibo, 192-195. — Le gallicanisme gêne les rapports politiques du gouvernement royal avec le Saint-Siège, 195-205. — Défiance mutuelle des diplomaties royale et pontificale pendant les années 1548-1549; disgrâce du cardinal du Bellay, 205-211. — Arrivée du cardinal de Ferrare à Rome; révolte d'Octave Farnèse contre son grand-père; mort de Paul III, 211-216. — Le conclave; élection de Jules III, 216-219.

CHAPITRE II

LE ROI PROTECTEUR DES FARNÈSE CONTRE LE SAINT-SIÈGE LA CRISE GALLICANE

Jules III, 220-222. — Les premiers rapports de Henri II avec le nouveau pape, 222-225. — Le Concile général : envoi du nonce Antonio Trivulzio : querelles politiques et ecclésiastiques, 226-229. — Politique de Jules III, favorable aux Espagnols ; colère du pape contre le roi de France au sujet des Farnèse et du Concile, 229-235. — Attitude de Henri II ; crédit des partis belliqueux ; menaces du pape contre les Farnèse ; Henri II se déclare protecteur d'Octave, duc de Parme, 235-243. — Mission de Jean de Monluc à Rome ; rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France ; la guerre, 243-252. — Renvoi du nonce par Henri II ; proposition de schisme au Conseil royal ; les édits gallicans, 252-260. — Influence des Jésuites, du cardinal de Lorraine et du duc de Ferrare en faveur de la paix, 260-264. — Indignation du pape contre le roi de France allié des Turcs ; protestation d'Amyot, au nom de Henri II, à l'ouverture du concile de Trente ; prise de Tripoli par les Turcs grâce au concours de l'ambassadeur d'Aramon, 264-271.

CHAPITRE III

LA RENONCIATION POLITIQUE DE JULES III ET LA DÉFAITE DES GALLICANS LES BÉNÉFICES DES FARNÈSE

Lassitude de Jules III ; il adresse des excuses au roi de France, 272-276. — Girolamo Verallo créé légat pour la France ; son départ ; inquiétudes de la Curie, 276-280. — Dispositions favorables de Henri II, grâce à l'influence de Montmorency ; l'affaire de Leone Strozzi, prieur de Capoue, 280-283. — Lutte entre gallicans et ultramontains, 283-286. — Le cardinal de Tournon va négocier la paix, à Rome, 286-289. — Le traité du 29 avril 1552 et ses conséquences, 289-292. — Retour de Tournon : mission de Lanssac à Rome : réconciliation de la France et du Saint-Siège, 292-296. — Le triomphe des Farnèse : dons que leur fait Henri II, 296-301. — Mariage de Horace Farnèse avec Diane de France ; le cardinal Alexandre Farnèse à la Cour, 301-306. — Mort de Horace Farnèse ; douleur de Henri II ; voyage d'Octave Farnèse en France, 306-310. — Le cardinal Alexandre est nommé surintendant des affaires royales en Italie ; déclin de l'influence des Farnèse, 310-313.

LIVRE III

L'ENTREPRISE DE TOSCANE

CHAPITRE PREMIER

LA « PROTECTION » DE SIENNE

La diète de Chioggia, 317-321. — La révolte de Sienne contre les Espagnols : rôle de Lanssac à Sienne ; attitude de la Cour de France : ambassade des Siennois, 322-327. — Jules III envoie le cardinal Mignanelli comme légat à Sienne ; rivalité des cardinaux au sujet de cette légation, 327-330. — Henri II nomme le cardinal de Ferrare son lieutenant à Sienne, 330-334. — Cosme de Médicis, duc de Florence : ses rapports avec la France et avec la république de Sienne, 334-341. — La victoire de Metz et son écho en Italie, 341-349. — Situation équivoque du cardinal de Ferrare, 349-359.

DC114 .W72
Henri II; his court and times
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00050 3518